This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

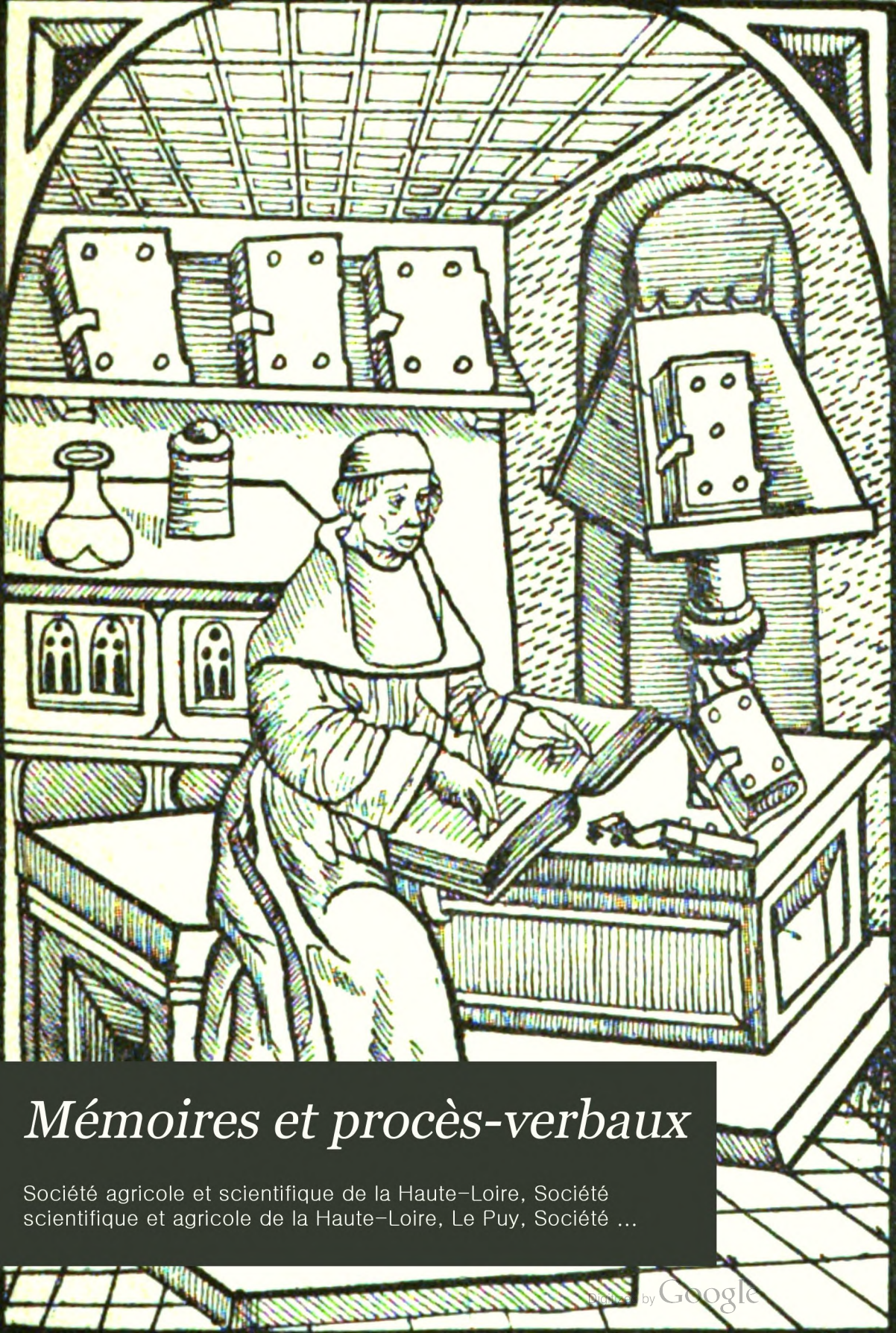

Mémoires et procès-verbaux

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Société scientifique et agricole de la Haute-Loire, Le Puy, Société ...

Digitized by Google

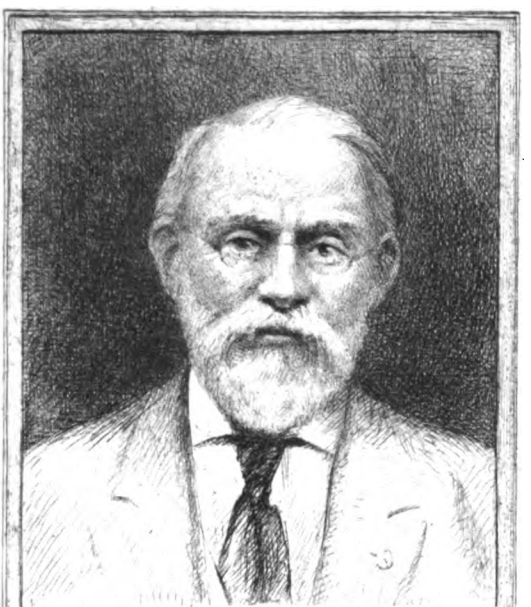

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.H38

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE
DE LA HAUTE-LOIRE

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

LES VIEILLES HISTOIRES
DE NOTRE-DAME DU PUY
Réimprimées d'après les manuscrits
ou les éditions originales
avec un appendice.

1886 ET 1887

TOME CINQUIÈME

(1re PARTIE)

LE PUY
MARCHESSOU FILS, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ
Boulevard Saint-Laurent, 23

M DCCC XC

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nigh.
12-5-31
24339

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION

L'usage prohibe aujourd'hui la patriarcale dédicace mais il tolère encore l'avertissement. Grâce à cette précaution du discours préliminaire, l'ami lecteur est prévenu : il n'a qu'à s'en prendre à lui-même, s'il éprouve de désagréables surprises. On excusera donc ce qu'il serait trop ambitieux d'appeler une préface.

Dans sa séance du 9 janvier 1886, la *Société agricole et scientifique* a voté la réimpression d'un certain nombre de pièces rares, presque introuvables, sur l'Église du Puy, et elle a bien voulu nous choisir pour son éditeur. Nous avons fait de notre mieux pour justifier cette marque de confiance : il s'agissait avant tout d'établir un texte correct, fidèle, et de conserver à nos écrivains vellaves leur physionomie originale. Cette besogne de manœuvre flattait notre amour des vieilles choses et des livres oubliés. C'est avec joie que nous sommes devenu goujat littéraire. Qu'on ne se récrie pas sur ce titre ! Il a été porté par des hommes qu'il nous est interdit de suivre même de loin. Dans les abbayes bénédictines, ces ruches fécondes où se trouvaient si peu de frelons et tant d'abeilles industrieuses, il y avait aussi les novices,

Digitized by Google

les surnuméraires, attachés à un vétéran de la science, et qui copiaient les manuscrits, vaquaient aux recherches et contribuaient pour une bonne part à ces vénérables in-folio, gloire et trésor de nos bibliothèques. Le jeune collaborateur s'appelait dans la douce familiarité du cloître un *goujat savant*. C'est ainsi que D. Mabillon avait été l'élève de D. Luc d'Achéry et que D. Ruinart fut à son tour l'apprenti de D. Mabillon (1). Nous sommes, nous, le goujat très peu savant de Pierre Odin, de Mathurin Desroys, de Théodose de Bergame, de Dom Claude Estiennot, mais peut-être notre modeste travail ne sera-t-il pas inutile aux progrès de l'histoire vellave.

Cette histoire — on l'a dit bien des fois et il faut sans cesse le répéter — n'est point faite ni près de se faire et elle ne pourra être abordée sérieusement qu'après beaucoup d'essais préparatoires, après la publication des diplômes, cartulaires, pouillés, registres et matériaux de toute sorte et de toute provenance, cachés encore dans les dépôts publics et les archives domestiques. Le Velay n'a point eu les bonnes grâces de la grande érudition. Les Bénédictins ont à peine effleuré ses annales. Les recueils classiques de ces grands compilateurs : l'*Amplissima Collectio* de DD. Martène et Durand, la *Diplomatique* et les *Acta Sanctorum* de Mabillon, le *Spicilegium* de d'Achéry, les *Scriptores rerum Gallicarum* de D. Bouquet, n'accordent à notre province

(1) *Mon vieux Paris*, d'Edouard Drumont, in-18°, Paris, 1879. *Notice sur l'Abbaye de Saint-Germain des Prés*, pp. 139 et suiv. Dans ce livre, premier fruit de sa vaillante plume, l'auteur de la *France juive* décrit à ravir l'histoire du grand monastère parisien et la vie intérieure de ses hôtes aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Il nous initie surtout aux procédés et aux méthodes qui permirent à d'humbles solitaires, tels que D. Rivet et D. Bouquet, d'accomplir seuls et aux trois quarts des entreprises, dont la terminaison exige de nos jours le multiple effort de toute une équipe d'érudits consommés et d'académiciens. Ainsi, chaque cellule avait à sa porte sa boîte, son carton, et lorsqu'un moine, toujours au courant de l'œuvre du voisin, comme le voisin était au courant de la sienne, trouvait quelque chose d'utile à son confrère, il jetait à la hâte dans la boîte d'à-côté et à charge de revanche la citation ou la note. C'était, dit Edouard Drumont, « le communisme de la science, communisme charmant et inoffensif celui-là, où la force de l'individu allait augmenter la force de tous. » (p. 152)

Digitized by Google

que de brèves mentions et un contingent trop mesquin de vieux titres. D.Jacques Boyer, dont le *Journal* a été mis au jour par un ingénieux et dévoué bibliophile (1), eut pu faire sans doute pour sa ville natale ce que firent D. Lobineau et D. Morice pour la Bretagne, D. Plancher pour la Bourgogne, D. Grenier pour la Picardie, D. Calmet pour la Lorraine, D. Félibien pour Paris, mais les exigences absorbantes de la *Gallia Christiana* disséminèrent les forces de notre compatriote, et cet utile auxiliaire du P. Denis de Sainte-Marthe ne put consacrer à l'*Ecclesia Aniciensis* qu'une faible partie de son labeur quotidien. Notre ville offrit à D. Vaissète des correspondants fort tièdes ou mal informés, car la place réservée à notre diocèse dans le vaste tableau du Languedoc est d'une parcimonie regrettable. En somme, le plus clair et le meilleur de notre bagage historique c'est encore Médicis et Oddo de Gissey qui le fournissent. Le *Podio* du bourgeois et les *Discours* du jésuite, voilà les sources maîtresses auxquelles il faut toujours revenir. Sans ces deux auteurs quelles lacunes dans notre passé, que de pages blanches pour le moyen âge vellave!

Les lueurs vacillantes, qui éclairent le berceau du Velay, nous les devons à Gissey et à Médicis, mais eux-mêmes d'où tenaient-ils ces légendes primitives, ces lointains souvenirs, si chers à nos ancêtres, et dont l'ineffable douceur a nourri leurs âmes et enchanté leurs imaginations à travers les siècles? Ce point de départ, cette heure d'éclosion de nos antiques récits demeurera toujours, il faut le craindre, dans les limbes de la science; il y a toutefois une chose certaine, c'est que pour les débuts de la vieille Anis et toute la période initiale de notre histoire, la légende a cotoyé la réalité pure, et que nous ne savons rien de nos temps crépusculaires que par des ouï-dire et grâce à des témoignages sans preuves directes. L'évangélisation du Velay, l'établissement d'une ville sur les pentes du Mont Corneille avant le fameux texte de Grégoire

(1) *Journal de Voyage* de Dom Jacques Boyer, (1710-1714), publié et annoté par Antoine Vernière, Clermont-Ferrand, in-8°, 1886.

Digitized by Google

de Tours, c'est-à-dire avant l'année 591, la série de nos évêques à l'époque de l'Église militante, la création du *Xenodochium* de Saint Bénigne : toutes ces choses primordiales ne sont parvenues jusqu'à nous que par la renommée ; c'est la tradition seule qui en proclame l'existence.

Cette tradition, d'abord vierge et sans alliage, s'obscurcit peu à peu, et, comme il est arrivé partout, se surchargea à la longue d'amplifications populaires, de sorte qu'au IX^e^ siècle et lorsque les cloîtres en vinrent à l'histoire proprement dite, ils eurent à démêler le positif et l'avéré d'avec le merveilleux et l'apocryphe. La critique, en ces âges de foi exubérante et naïve, était un art difficile, et pour mieux dire, impossible. Aussi, malgré leur évidente sincérité, nos moines et nos rares lettrés laïques durent-ils laisser passer dans la liturgie vellave, côte-à-côte d'événements incontestables, un très fort appoint de détails controuvés et d'épisodes douteux. C'était inévitable. Chaque peuple aime à poétiser sa naissance. Aux foules, en leur prime jeunesse, l'exactitude matérielle ne peut suffire : la masse a besoin des charmes du mystère, de l'attrait du surnaturel. A part les cités illustres et les lieux consacrés par des faits ou des monuments indiscutables, il n'est guère de ville en France qui n'entoure ses premiers jours d'une auréole fabuleuse. Notre province a subi la loi commune : à l'aube de son histoire on rencontre la légende, et qu'est-ce que la légende sinon la vérité embellie et transfigurée? On ne saurait disconvenir, par exemple, que Saint Georges ait apporté chez nous l'Évangile. La mission du glorieux apôtre est un fait précis, hors de discussion, mais à quel moment Saint Georges apparut-il dans nos montagnes? Tel est le point litigieux et qui reste à débattre. Les grégoriens assurent que Saint Georges fut un ouvrier de la deuxième ou de la troisième heure, et que tout au plus il faisait partie de cette troupe de pionniers chrétiens où Saint Pothin et Saint Irénée tiennent la place d'honneur. Les traditionnalistes, au contraire, font de Saint Georges l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Entre ces deux opinions laquelle choisir? Nous croyons qu'il faut appliquer ici la parole de Saint Augustin : *In*

Digitized by Google

dubiis libertas. Les traditionnalistes invoquent la croyance immémoriale de notre église, et rien n'est plus légitime, mais cette croyance respectable et touchante, nous le voulons bien, est mêlée de détails légendaires : or, la légende, pour avoir le double avantage d'un lustre patriotique et d'une vénérable antiquité, se trouve-t-elle à l'abri de la discussion ? N'est-il pas permis au fidèle le plus respectueux d'en contrôler la valeur et de réserver les droits de la critique?

Nous ne saurons jamais à quel moment naquirent les récits, empreints à la fois de réalité et de fiction, qui composent les annales des sept ou huit premiers siècles de notre petite nationalité, mais s'il est interdit d'affirmer l'heure précise où se créèrent nos légendes, il est du moins loisible de déterminer approximativement la date où elles prirent leur forme définitive. C'est au commencement du IX^e^ siècle que l'Église du Puy interrogea son passé et voulut en fixer par l'écriture les réminiscences orales. Les chartriers, les Vies des Saints, les titres de donations pieuses, les lectionnaires, les rituels, toute la littérature hagiographique en un mot, ne semblent pas remonter, du moins en notre province, au deçà des années 850 et 870. Notre région et notre ville sortirent alors d'un long sommeil : elles prirent goût aux choses de l'esprit. On se mit chez nous à lire, à étudier. Dans les campagnes, les écoles de Saint-Chaffre (1), les alumnats des premiers prieurés, ceux entre autres des prieurés de Goudet (2) et de Grazac (3) ; en ville, l'école du Chapitre et autres établisse-

(1) Les études étaient encore en honneur dans l'abbaye de Saint-Chaffre au XVII^e^ siècle : le titre et les fonctions de chabiscol ou d'écolâtre s'y étaient maintenus comme un souvenir des premiers âges. En 1676, D. Estiennot visita le monastère et fut cordialement aidé dans ses recherches diplomatiques et paléographiques par D. Bourbon, chabiscol. Voir ci-dessous, p. 281.

(2) Le prieuré de Goudet remonte à la première moitié du IX^e^ siècle. Voir *Tablettes*, V, 475 et suiv.

(3) L'église de Grazac est très ancienne. En juin 962, un certain Asterius et sa femme, Léotgarde, cédèrent à la *Casa Dei Sancti Petri de Grazaco* divers droits et immeubles... *res sitas in pago Vellaico, in vicaria Bassense, in villa Loberias*... (*Recueil de Chartes de Cluny*, d'A. Bruel, Paris, Imprimerie nationale, 1880, t. II, p. 222, Ch. 1131.)

Digitized by Google

ments d'instruction et d'éducation annexés aux Collégiales de Saint-Vosy et de Saint-Agrève (1), devinrent autant de foyers de prière et de travail. Cette université de Saint-Mayol, formée de tous les serviteurs de la basilique et de jeunes oblats promis au cloître ou au sacerdoce, florissait bien avant le pèlerinage du saint abbé de Cluny, lequel ne fit que consolider ou réformer un institut déjà ancien, et dont le nom servit plus tard à la maison de vocable (2). Au sein de cet asile ecclésiastique, à la fois maîtrise, sacristie et séminaire, on enseignait les lettres divines et profanes. Une bibliothèque, riche en ouvrages de théologie, d'Écriture-Sainte, de rhétorique, de grammaire et même de sciences naturelles, réunis et offerts au Chapitre par un Vellave, ce digne Nivelelmus (3), dont on voudrait bien connaître autre chose que le généreux bienfait, atteste que dans le x^e^ siècle, représenté d'habitude comme l'ère des ténèbres, nos grands chanoines, directeurs de Saint-Mayol, l'écolâtre et ses élèves, ne se désintéressaient d'aucune branche du savoir humain. Il ne faut point s'étonner si l'un des hommes les plus remarquables de l'époque, Léger, abbé de Saint-Barnard de Romans, puis archevêque de Vienne, sortit vers l'an mil de cette docte pépinière... *Leodegarium,* dit le procès-verbal d'élection de l'abbé Léger en 1025, *disciplinis litteralibus eruditum, patientia et humilitate deco-*

(1) Il est parlé de l'école et de l'écolâtre de Saint-Agrève dans un titre de 1266. (*Mélanges historiques* de M. l'abbé Payrard, Le Puy, 1880, 2^e^ fascicule, p. 21.)

(2) On possède deux *Vies* de Saint-Mayol, l'une par son disciple Nagoldus, (*Bolland. Acta SS.*, réédition Palmé, Mai. T. II, pp. 660-1), l'autre écrite par Syrius et Aldebaldus (*Ibid.*, p. 675). Les détails, fournis par ces biographes sur l'accueil fait par la noblesse, le clergé et le peuple de notre ville au saint abbé, prouvent combien était déjà puissante, vers 955, l'organisation de notre église :

Occurrunt proceres, properat promiscua plebes ;
Tunc sacer Ecclesiæ denso ruit agmine clerus.
Laudibus hi plaudunt, persultant plausibus illi,
Et commune decus pari pietate salutant.

(3) Voir sur Nivelelmus et la collection qu'il laissa à notre Chapitre, les *Recherches sur l'ancienne bibliothèque de la Cathédrale du Puy*, par M. Léopold Delisle, *Annales de la Société d'Agriculture*, t. XXVIII, pp. 439 et suiv.

Digitized by Google

ratum, in servitio Dei strenuum, Aniciensis ecclesiæ regulis et religione educatum (1)..... Dans ce milieu scolastique, oasis sacerdotale abritée contre les injures du siècle par les murailles du *claustrum,* les esprits s'adonnaient de préférence aux études religieuses, et quel sujet plus attrayant, quel thème plus facile s'offrait aux leçons du maître et aux exercices des disciples, sinon les phases gracieuses ou pathétiques de l'évangélisation vellave? L'arrivée de Saint Georges, les actes de ses successeurs, le trépas de nos premiers martyrs, Saint Agrève et Saint Théofrède, l'érection des basiliques primitives, c'était là une mine inépuisable d'entretiens ou d'essais littéraires pour les clercs petits et grands de Saint-Mayol.

Un écrivain de mérite, François de Bosquet, évêque de Montpellier, a prétendu, dans la première édition de ses *Historiæ Ecclesiarum* (2), qu'au IX^e^ siècle les moines fabriquèrent à l'envi et en faveur de la plupart de nos églises de fausses origines à l'aide de textes controuvés et d'allégations gratuites. Pour l'honneur de l'humanité, il nous est impossible de souscrire à cette calomnie, rétractée du reste par son auteur dans la seconde édition de son livre, sur la protestation des hommes les plus autorisés du temps. Non, l'imposture n'est jamais collective et de parti-pris pas plus chez les hommes de science que chez les hommes d'église. L'individu peut faire erreur ou mentir : des corps entiers et surtout des corps religieux ne peuvent se livrer systématiquement au métier de faussaire. Ce qui est certain toutefois et hors de doute, étant admise la parfaite bonne foi des moines du IX^e^ siècle, c'est que les hagiographes de la première heure firent preuve d'une crédulité excessive, et qu'au lieu de pratiquer un triage in-

(1) *Un disciple de l'Église du Puy,* dans les *Tablettes,* I, 351 et 352; Cf. l'*Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans,* par M. Giraud. Lyon, Perrin, 1856, 1^re^ partie, pp. 101-2.

(2) Nous donnons à l'*Appendice* le célèbre passage qui provoqua au XVII^e^ siècle une polémique irritante. Voir le livre intitulé : *François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier,* par l'abbé Henry, docteur en théologie, aumônier du Lycée de Montpellier, 1 vol. in-8°. Paris, Thorin, 1889.

Digitized by Google

dispensable dans les superstitions et les rumeurs courantes, ils confondirent trop souvent le réel et le supposé et abusèrent surtout du miracle. Ils vivaient dans une atmosphère saturée de vagues notions et de souvenirs confus; l'histoire de leur pays ne leur apparaissait qu'à travers un nuage. Les titres de l'antique *Ruessio* avaient sombré dans le chaos des invasions barbares, ceux de l'époque mérovingienne n'avaient pas eu meilleure fortune. L'art et la science s'étaient abîmés dans un commun désastre. C'est dans les temps paisibles et à l'ombre des régimes bien assis que les peuples songent à se ressaisir eux-mêmes, à composer leurs mémoires. Cette période d'accalmie ne s'était point encore rencontrée dans notre province, et voilà pourquoi nos lettrés et nos moines du IX^e^ siècle, ne pouvant écrire une histoire documentaire, furent réduits à une histoire légendaire. La tradition fut leur seul guide, tradition incertaine, mal démêlée, sans chronologie véritable, et qui n'offrait qu'une base fragile à la recherche de la vérité. Il fallut se résigner, pour l'ère apostolique et pour les deux ou trois siècles qui suivirent, aux échos de la renommée, aux seules garanties de la transmission orale. L'histoire, faite avec de pareils éléments, n'offre que des présomptions et se dérobe trop au contrôle scientifique. En résumé, tout ce que nous savons sur notre contrée, depuis Saint Georges jusqu'à son lointain successeur Higelric, consiste ou peu s'en faut dans une série de légendes. Il n'en faut pas moins savoir un gré infini aux clercs du IX^e^ siècle d'avoir réuni ces légendes, et d'avoir coordonné des récits épars, qui du moins ne s'altèreront plus et formeront désormais un ensemble fixe et permanent.

Le service, en effet, très réel, très appréciable, qu'ont rendu les vieux cloîtres à nos annales c'est précisément d'avoir arrêté le cours de la légende et de lui avoir imprimé une formule concrète et irréductible. Les moines firent passer dans leurs livres liturgiques tout ce qu'ils acceptaient de la tradition générale, et si, comme nous en sommes convaincu, le *Propre* actuel du diocèse est la reproduction à peu près complète des offices et prières, qui se récitaient chez nous au IX^e^ siècle, il est juste de reconnaître que

Digitized by Google

l'œuvre de nos vieux hagiographes est marquée au sceau de la modération et de la réserve. C'est un point acquis, hors de toute controverse, que la légende, du moment où elle reçoit l'investiture sacrée et s'introduit dans la maison de Dieu, s'immobilise et se fige pour ainsi dire. Le chemin est barré aux additions et interpolations. Il suit de là que ce qui se lit et se chante dans notre liturgie actuelle, et se retrouve dans des livres du plus haut intérêt, comme ceux des PP. Cathary et Matharan, nos pères au IX^e^ siècle le croyaient de même et sous une forme identique.

La fixité de la légende vellave et sa stabilité à partir du IX^e^ siècle, telle est la thèse que nous essayons de démontrer, et le mérite, s'il existe, de notre exhumation des *Vieilles Histoires* gît uniquement dans cette démonstration.

Les deux ouvrages, que nous rééditons en première ligne, datent des temps de Louis XI et de François I^er^, mais, au fond, ils remontent cinq siècles plus haut; ils nous redisent ce que les contemporains d'Adalard, de Gotescalc et de Guy d'Anjou pensaient et sentaient à propos de notre période apostolique et de l'aurore de l'histoire vellave.

I

La première et la plus importante des *Vieilles Histoires* eut, d'après la tradition générale, pour auteur, Pierre Odin, chanoine de Notre-Dame et official du diocèse en 1471, mort en 1502, abbé de Saint-Vosy (1). Elle porte ce titre : « *Fondation de la « Saincte église et singulier oratoire de Nostre-Dame du Puy.*

(1) Nous suivons l'opinion commune soit de notre église soit du monde des bibliophiles en citant Pierre Odin comme l'auteur ou l'éditeur de la première histoire de Notre-Dame du Puy, mais cette attribution de l'ouvrage au vénérable chanoine n'est point sans difficulté. Le *livret* avait vu le jour avant le pèlerinage de Charlotte de Savoie (cette princesse arriva au Puy le dernier octobre, vigile de la Toussaint 1470, *Médicis*, I, 258). D'autre part Pierre Odin mourut en 1502. Or, la dédicace parle de l'auteur comme d'un homme déja âgé. Est-il bien certain que le vieillard caduc, le *petit homme* de 1470, ait survécu trente-un, trente-deux ans à la *translation?*

Digitized by Google

« *Translaté du Latin en François. Et comment le dévot image* « *fut trouvé par Hièremye le prophète. On les vend à Paris en la* « *rue neusve Nostre-Dame à l'enseigne de l'escu de France.* » L'imprimé est un petit in-8°, sans date, en caractètes gothiques, de 20 feuillets : il semble être sorti des presses d'Alain Lotrian vers l'an 1530 (1) ou 1531. On n'en connaît dans le monde des amateurs qu'un seul exemplaire, qui est à la *Réserve* de la Bibliothèque nationale, et se trouve cité par le *Catalogue des Imprimés* de ce dépôt public : *Histoire de France,* Paris, 1863, t. VIII, n° 3831.

Le manuscrit, qui a servi pour notre édition est autrement précieux que l'œuvre typographique. C'est un in-8°, du XVI^e^ siècle, porté à la cote 2222, ancien 8002 du *Fonds Français* au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il est relié en maroquin du Levant, avec les Armes de France sur la couverture; le dos porte cette suscription : « *Vers sur la naissance de Charles VIII* (2) ». Il se compose de 36 feuillets en parchemin, dont 32 seulement sont numérotés. Toutes les pages sont encadrées en filets rouges, et chaque alinéa débute par des lettres gothiques en or, sur fond marron et bleu. Au *verso* du premier

(1) On peut s'autoriser, pour reporter à l'année 1530 ou 1531 et attribuer l'impression de l'ouvrage de Pierre Odin à Alain Lotrian, de ce fait qu'on connaît plusieurs livres, vendus à cette époque dans la même rue *Neusve Nostre-Dame*, à la même enseigne de l'*Escu* de France et sous le nom du même imprimeur parisien. Tel est par exemple l'insipide bavardage de Jacomo Caviceo, qui parut d'abord avec le titre de Il *Peregrino*, et dont une traduction se débita ensuite chez Lotrian, comme en témoigne cette fiche de Brunet (édit. de 1860, t. I, col. 1702) : « *Dialogue tres elegât intitule Le Peregrin, traictant de lhonneste & pudique amour cocilie par pure & sincere vertu, traduit par maistre François dassy... reueu au long et corrige oultre la premiere impression auec les annotations et cottes sur chaque chapitre par Jehan Martin* (XLVIII cah.). *On les vend a Paris en la rue neusve nostre dame a lenseigne de l'escu de frence, 1537, par Alain Lotrian et fut acheve d'imprimer le unziesme de mars 1530* », in-4°, gothique. L'identité de rue et d'enseigne, entre le *Péregrin* de François Dassy et la *Translation* de Pierre Odin, permet de croire que ce dernier volume sortit des presses d'Alain Lotrian, vers 1530 ou 1531.

(2) Charles VIII, dont la naissance amena le pèlerinage au Puy de sa mère, vit le jour au château d'Amboise, le 30 juin 1470.

Digitized by Google

feuillet on lit ce titre : « *La Nativité du Roy Charles VIII avec l'hystoire de Nostre-Dame du Puy en Auvergne.* » Le troisième feuillet numéroté I commence par les mots : « *Congratulation « et graces de la Nativité de Charles ainsné, fils du Roy Loys « onziesme de ce nom, daulphin du Viennois.* » Dans un cadre bleu et or, au-dessus du texte, est un dessin représentant un écu aux armes, partie de France, partie de Naples et de Jérusalem, surmonté d'une couronne royale et soutenu par deux anges aux ailes bleues et robe verte, le tout sur fond marron pointillé et vert. La *Nativité* de Charles VIII se termine au feuillet 8 *recto* et vient immédiatement après l'introduction à l'*Histoire de Nostre-Dame du Puy*. C'est au feuillet 9 *verso* que commence cette histoire, dont le texte est accompagné de dessins compliqués et très gracieux en couleurs éclatantes et d'une extrême vivacité. Nous ne réimprimons naturellement que la portion de cet admirable manuscrit, relative à Notre-Dame du Puy, et pour obtenir un texte aussi pur que possible, nous avons collationné soigneusement ce manuscrit avec l'imprimé de 1530.

Pierre Odin, dont nous avons point à refaire la biographie suffisamment connue par diverses notices (1), était un prêtre très charitable, voué aux belles et bonnes œuvres, et par dessus tout d'une éminente piété. Il y avait de plus sous les dehors austères de cette haute figure sacerdotale un artiste, que le radieux printemps de l'évangélisation vellave devait singulièrement émouvoir. Aux cœurs tendres, aux âmes vraiment religieuses le mystère est doux et sacré. Ces tableaux primitifs de l'église d'Anis, ouverts comme les scènes de l'Éden, sur un frais et agreste paysage : l'autel du sacrifice, les « fuytes » du cerf, la rosée de neige qui blanchit une chaude journée de juillet, l'enceinte future de la ville décrite par des aubépines, la grande roche de Corneille ornée de fleurs, et dans ce décor rustique, au sein des fêtes bénies de la nature, l'apparition majestueuse et le divin sourire de la Sainte Vierge, puis les sages discours et les actes plus sages de

(1) Voir surtout *Médicis*, I, 17, 44, 134, 258.

Digitized by Google

ces augustes vieillards, Saint Vosy et Saint Scutaire, puis encore les allégresses de la foule, les cantiques, les prodiges de la pierre des Fièvres; il y avait là autant de gracieuses peintures bien propres à attendrir, à échauffer les cœurs et les imaginations, que le doute n'avait point encore touchés de son aile noire.

Mythologie chrétienne, disent les sceptiques, chimères, songeries de l'adolescence, et dont les générations modernes, en leur âge mûr, doivent faire le deuil! Soit, mais ces chimères sont belles et douces, et elles valent bien les douteuses théories de nos archéologues. A quoi viennent aboutir tant de recherches sur les origines de la ville du Puy, sinon à de constantes déceptions et à des hypothèses contradictoires? La science eût-elle pu nous dispenser ce que la tradition nous offre : la noble lignée de nos premiers évêques, l'érection des oratoires de Saint-Vosy et de Saint-Agrève, des *basilicas propinquas* citées par le fameux passage de Grégoire de Tours, le transfert au Puy du siège de *Ruessio,* la pléiade des Saints du début : Georges, Marcellin, Paulien, cette série, en un mot, d'événements et de personnages, que l'érudition était impuissante à découvrir et qu'elle se trouve incapable de remplacer?

Schiller dit dans son *Don Carlos* qu'il faut porter respect aux illusions de sa jeunesse. Ce mot de poète est vrai pour l'histoire. Salut à nos légendes! Outre la part de vérité incontestable qu'elles renferment, elles ont cette valeur pratique d'être un vivant témoignage de l'état des esprits, du moi, du subjectif, comme on dit chez nos voisins, à un moment donné de l'existence d'un peuple ou d'une province. Elles dénotent comment pensaient et aimaient nos pères, sur le sol de la patrie restreinte, que nous foulons après eux, elles nous rappellent leurs joies et leurs espérances en ces heures lointaines où soufflait l'invisible, où chaque fait terrestre se revêtait d'une parcelle de l'infini, où l'on vivait dans *l'au-delà*. Notre époque est rétive à toute poésie intime ou chantée. Pauvre poésie! Source limpide où s'abreuva la vieille France! Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset ont clos le cycle, exhalé le cri suprême de la Muse. L'alouette gau-

Digitized by Google

loise ne fera plus entendre sa note claire et matinale. Les lauriers sont coupés et qui sait s'ils reverdiront? Les esprits préoccupés de l'avenir s'attristent et s'effrayent de cet envahissement de la prose universelle, et pour mieux dire, de l'invasion d'un matérialisme implacable. Ils interrogent anxieusement le lendemain d'une société, qui ne reflète plus, suivant l'expression d'un libre penseur, (1) que l'image d'un bien-être croissant au milieu d'une croissante vulgarité.

Le burin d'Albert Durer a gravé une figure inoubliable : *La Melancolia*. Dans une sombre retraite, sous le ciel gris, une femme jeune, aux traits purs, penche sur une main livide sa tête morne. Quels orages ont pâli ce front de vierge? L'absence de tout signe religieux aux murs de la cellule, les in-folio, le compas, le scalpel, étalés sur la dalle, expliquent la douloureuse énigme. Cette femme, qui hier encore priait, a mordu à l'arbre de la science. La blonde Ève n'est plus qu'une sybille désolée.

La sublime allégorie du maître allemand exprime l'antithèse des âges de foi et des âges de doute; elle met en face de notre énervant scepticisme la foi robuste de nos ancêtres. De même les légendes, recueillies par Pierre Odin, retracent nos vieilles croyances avant le règne des rationalistes. Ils ne se résignaient point, les vieux Vellaves, à cette pensée que Dieu abandonne ici-bas sa créature, et qu'après nous avoir lancés dans la vallée de larmes, il détourne de nos misères son regard impassible. L'intervention de la Providence dans les actes de l'individu, et à plus forte raison dans la vie d'un groupe d'hommes, cette intervention octroyée par grâce spéciale au Puy, ville élue entre toutes et marquée du sceau des rédemptions chrétiennes, leur semblait un dogme inviolable : ils vivaient dans une époque imprégnée de mysticisme, et c'est pourquoi les légendes, venues jusqu'à nous à partir du IX^e^ siècle, forment la plus vive expression, en matière historique, des opinions et des sentiments de nos ancêtres.

Si les légendes, en passant du domaine populaire dans les offi-

(1) Feu le sénateur Schérer.

Digitized by Google

ces religieux, n'ont plus subi de modification depuis le IXe siècle, il s'en suit que Pierre Odin a été le fidèle organe des idées et des croyances, qu'acceptaient les temps antérieurs. Ce point est d'importance et mérite qu'on s'y arrête.

Les traditions populaires, avons-nous dit, ne varient plus et prennent une assiette immuable dès qu'elles ont franchi le seuil sacré : elles subissent alors, qu'on nous passe le mot, le phénomène de la cristallisation. Parmi les livres liturgiques, qui garnissaient l'autel ou les pupitres, on en distinguait trois principaux : le Légendaire, le Passionnaire et les Dyptiques. On appelait Légendaire, écrit Durand dans son *Rationnal* (1), le recueil où étaient rapportées la vie et la mort des confesseurs : on ouvrait ce livre aux fêtes de ces confesseurs, comme on lisait le Passionnaire aux commémoraisons des martyrs (2). Les Dyptiques ou Catalogues des Morts évoquaient les noms des bienfaiteurs de l'église et autres personnes vénérables, disparues de ce monde, et recommandaient ces âmes envolées aux prières des fidèles (3). Une pensée commune inspirait ces trois livres : il y était toujours question des antiques souvenirs et des illustrations plus ou moins éclatantes de l'église indigène. Dans le Légendaire et le Passionnaire, comme dans les Dyptiques, le patriotisme local et religieux était sans cesse rajeuni et fortifié. C'est ainsi que les *Vies* de nos Saints vellaves étaient lues chez nous aux temps d'Adalard, à chaque office et tous les jours de dimanche et de fête, comme elles l'avaient été aux premiers siècles de notre histoire. Ces lectures ressemblaient à celles que l'on fait actuellement au Mois de Marie et l'on ne peut douter de l'ancienneté de cette pratique, puisqu'elle existait sous la primitive église, et qu'on la voit consignée dans les écrits des Pères..... « *Rogo, domine beatissime Augustine, ut hunc libellum sanctæ plebi jubeas recitari...* » Voilà ce qui se trouve au sermon 31 de

(1) Durandus, lib. VI. *Rat.* c. 1, n. 29.
(2) Ducange, *Vos Legenda* et *Legendarius*.
(3) Ducange, *Vo Diptycha; Tablettes*, III, 251.

Digitized by Google

Saint Augustin, *de Divers.* et autre part chez le même docteur : « *Hæc... de quibus libelli dati sunt, qui recitarentur in populis* » *(De civitate Dei* XXII, 8; Cf. *Id. Serm.* 29, *de Divers.* et Evodius *de Mirac. S. Stephani, Cap.* 2).

Ces lectures publiques étaient prescrites par les conciles (1) et, les fidèles les écoutaient debout comme l'évangile lui-même (2). Ces édifiants récits redisaient non seulement les mérites des confesseurs locaux mais encore les gloires des saints exotiques; ils rappelaient la vertu de Saint Martin refusant de combattre, celle de Tarachus abandonnant l'armée par respect pour la foi, l'héroïsme de Maximilien, qui repoussant comme chrétien la marque militaire, paya de sa vie sa noble résistance (3), et tant d'autres faits glorieux, qui dorent le berceau et l'âge héroïque du Christianisme. Baronius *(Annales ad annum 446),* parle des prédications faites au peuple sur le sang de Sainte Sophie : « *Cujus rei gratia kal. nov. in facti memoriam ea historia recitari consuevit.* » En 496 le pape Gélase interrompit cette pratique, mais pour un motif spécial, afin de distinguer les livres authentiques des livres apocryphes, « parce que, disait-il, on ne connaît pas les auteurs de ces Actes, et que des mains peu sûres ou ignorantes les ont surchargés de détails inutiles ou suspects (4). »

Récitées aux fidèles dans les offices des dimanches et fêtes, en un temps où la religion tenait une si grande place dans tous les esprits, et transmises au dehors par de nombreux pèlerins, nos légendes recevaient de la haute notoriété de notre sanctuaire une consécration nouvelle. Même avant l'an mil l'Église du Puy jouissait d'un imposant prestige : l'épiscopat de Guy d'Anjou prouve ce qu'il y avait en elle de force et de vitalité. L'affluence des pèlerins était si grande à notre basilique en ces âges reculés que Guy

(1) *Concil. Carthag.,* III, c. XLVII — Mabillon. *Litt. Gall.,* pp. 20, 21, 39, 385, 405, 407, etc.

(2) Cœsar Arelat. *Serm.* 95 (n° 300, dans l'*Appendix* des Œuvres de Saint Augustin).

(3) Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au* VIII^e *siècle.* Paris, in-4°, Imprimerie impériale, 1856, *Préface,* p. LXXXI.

(4) *Essais d'histoire religieuse,* par Gaston Boissier, *Revue des Deux-Mondes,* 1886, p. 813.

Digitized by Google

d'Anjou dût pourvoir à la sépulture des pieux visiteurs, surpris par la mort dans l'accomplissement de leur dévotion. Il ordonna, rapporte D. Estiennot, que les évêques, les chanoines, décédés au Puy, et même les pèlerins, qui viendraient à mourir en visitant l'autel de la Sainte Vierge, seraient enterrés dans le cloître de Saint-Pierre-le-Monastier, et lui-même y choisit sa tombe (1). L'évêque Étienne de Mercœur (1051-1053), s'inquiéta lui aussi des derniers devoirs à rendre aux gens du dehors qui succomberaient dans notre ville, et comme Guy d'Anjou, il assigna pour dernier gîte le même cloître de Saint-Pierre aux pèlerins, morts en route ou dans leur séjour au Puy... *in sepulturam omnes peregrinos venientes vel transeuntes* (2)... Ce pèlerinage du Mont Anis, si honorable et si fructueux (3), rappelait chaque jour à nos pères les prodiges de l'évangélisation vellave : aussi étaient-ils munis vers 850 et 900 d'idées et de principes très fermes, bien arrêtés, sur les origines de leur église, et ces idées prirent d'autant plus de consistance que les gloires religieuses de leur ville s'affirmaient davantage. Le renom de l'Église du Puy allait sans cesse en grandissant. Au dire de l'écolatre Fulbert d'Angers, l'auteur des *Miracles* de Sainte Foix, les pèlerins abondaient chez nous entre l'année 1017 et l'année 1020, époque où l'écolâtre écrivit sa notice : Fulbert rapporte que les Angevins se rendirent jadis en dévotion vers l'illustre et populeuse cité, qui avait abdiqué son vieux nom d'*Anicium* pour prendre celui du *Puy-Sainte-Marie*... *Profecti sunt nuper* (4) *quidam ex nostris Andegavensibus ora-*

(1) Voir ci-dessous, p. 284.

(2) *Ibid.*, p. 336.

(3) Le pèlerinage de Notre-Dame du Puy semble néanmoins avoir été contrebalancé, aux x^e^ et xi^e^ siècles, par celui de Saint Michel d'Aiguilhe. Il y avait aux pieds du rocher un hôpital destiné aux pauvres et aux pèlerins, et que la beauté de ses proportions fait appeler *Xenodochium, pulcherrimam quoque ac honestam domum*, dans la charte du 7 mars 1088, donnée par le doyen du chapitre, Guillaume de Goudet. Il y avait aussi près de cet hôpital un cimetière et une élégante chapelle, dite de Saint Clair, mal à propos qualifiée par certains auteurs de *Temple de Diane*. (Voir *Tablettes*, I, 198, note 4, et VIII, 374-6.)

(4) L'expression de *nuper* prouve que le pèlerinage des Angevins avait eu lieu bien avant l'époque où écrivait Fulbert, probablement dans la seconde moitié du x^e^ siècle.

Digitized by Google

tionis gratia ad illustrem et populosam illam urbem, quam pene deleto antiquiore nomine, quod Anicium fuisse videtur, nunc Podium Sanctæ Mariæ vulgares appellant (1)... Quelques années après (1051) et dans sa bulle à l'évêque Pierre de Mercœur, le pape Léon IX proclamait « que dans l'église du Puy plus que dans toute autre la Bienheureuse Vierge Marie recevait un culte éminemment spécial et filial d'honneur, de vénération et d'amour de la plupart des fidèles de toute la Gaule... *Virginis Dei genitricis Mariæ digna reverentia, cujus in hac ecclesia Aniciensi, quæ et Vallavensis seu Podium Sanctæ Mariæ dicitur, specialius et præcordialius præ cæteris ecclesiis sibi dicatis, colitur, amatur, veneratur memoria a cunctis qui circumquaque universa morantur in Gallia* (2). »

La première croisade et le rôle mémorable, qu'y joua notre Adhémar de Monteil, portèrent à son apogée l'illustration de notre église. Son pèlerinage devint de plus en plus un rendez-vous national. Des foules épaisses, accourues des quatre coins de la France et du dehors, gravissaient chaque semaine et presque chaque jour les marches de la basilique. Cette vogue éclatante de notre sanctuaire était favorisée par les moyens de publicité, plus communs qu'on ne pense au moyen âge. Il y avait des *Guides* pour les lieux de dévotion, grands et petits, illustres ou simplement locaux, et dans ces manuels de poche les étrangers trouvaient des indications sur l'église qu'ils allaient visiter et les stations diverses de la route. L'usage de ces itinéraires remonte très haut : celui de Bordeaux à Jérusalem fut composé vers l'an 333 de notre ère, et la littérature hagiographique abonde en récits de pèlerinages aux Saints-Lieux. Au v^e^ siècle la *Vie* de Saint Martin, distribuée aux abords du tombeau de l'apôtre et au loin, eut, suivant le mot de M. Edmont Le Blant, un

(1) Ce passage, rapporté par Oddo de Gissey, édit. de 1644, pp. 138-9, ne se trouve pas dans les *Vies* imprimées de Sainte Foix. *(Acta Sanctorum BB. De Sancta Fide*, etc., die VI, octobr. T. III, réédit. Palmé, pp. 263-329.)

(2) Le texte de cette bulle de Léon IX se trouve dans les *Tablettes*, I, p. 218 et la *Velleyade*, pp. 36 et 37.

Digitized by Google

très vif succès de librairie (1). Nous ne possédons aucun guide du pèlerin à Notre-Dame du Puy, mais un tel opuscule a forcément existé ; on en trouve la trace dans certains manuscrits. Il va de soi que nos légendes ne purent que se graver et s'accentuer en passant par ces petits carnets, que lisaient chez nous et ailleurs un grand nombre de personnes dévotes. Le peuple vellave, par une conséquence bien naturelle, devait répugner à toute innovation dans ces histoires édifiantes, redites constamment à ses oreilles et à son cœur par les chants liturgiques ou les enseignements de la chaire, et répétées à l'envi sous les voûtes de la cathédrale par des légions de pèlerins.

La preuve certaine que nos légendes se maintinrent dans leur pureté native, c'est que leur partie la plus saillante, l'Apostolicité de l'Église d'Anis, se trouve intégralement reproduite dans les Martyrologes d'Adon, d'Usuard, de Notker-le-Bègue, de Raban-Maur, qui sont du IX^e^ siècle, puis dans le livre de Flodoard, écrit au X^e^ siècle, pour rebondir dans les discussions du concile de Limoges, réuni en l'année 1031 (1). La légende de Saint Georges, associée à celle de Saint Front, avait donc persisté et duré puisqu'elle provoqua au XI^e^ siècle les plus ardentes controverses. On ne discute, dans une grave assemblée religieuse, que ce qui est debout, ce qui résiste. D'autre part, une légende attaquée a besoin pour se défendre d'être irréductible, toujours identique : son prestige se mesure à sa solidité. De là il faut conclure qu'au temps du concile de Limoges les légendes vellaves étaient les mêmes que deux siècles auparavant.

Ces légendes se sont-elles altérées depuis l'année 1031 jusqu'à Pierre Odin ? Ici nous marchons sur un terrain plus ferme : les documents surgissent, en petit nombre, il est vrai, mais suffisants pour affirmer la permanence de nos traditions hagiographiques. De l'église et du foyer, les légendes de l'évangélisation vellave

(1) *Inscriptions chrétiennes*, etc., d'Edmond Le Blant, *Préface*, p. CVII; Cf. *Dialogues* de Sulpice-Sévère, I, XXIII.

(2) Voir sur les délibérations de ce concile notre article : *Un mot sur l'Apostolat de Saint Georges*, dans les *Tablettes*, II, 355 et suiv.

Digitized by Google

passèrent dans la littérature du cru, dans la poésie locale. Or, la poésie et la littérature avaient chez nous, du XI^e^ au XIII^e^ siècle, leur expression par excellence dans les Cours si improprement appelées Cours d'Amour.

II

Les Cours d'Amour! Il n'est pas de sujet où la fantaisie se soit plus librement donné carrière, où l'on ait mieux divagué et déraisonné. Il est certain aujourd'hui que ces prétendus tribunaux de la jurisprudence érotique étaient tout simplement les académies (1) de l'époque, des Jeux-Floraux plus amples et

(1) L'expression de Cour d'Amour est moderne. On trouve chez les auteurs du moyen âge ces termes de « Court d'Amour ou d'Amours » dans le sens de cortège, de palais du dieu ou de la déesse d'amour : au temps de Charles VI, la *Court d'Amour* ou *Court amoureuse* était une société de gens de plaisir, qui prétendaient rappeler les scènes mythologiques de Cupidon et de Vénus, mais jamais on ne rencontre ces mots de Cour d'Amour pour désigner un tribunal plus ou moins régulier, rendant des décisions entre plaideurs ou plaideuses, sur de vrais litiges. C'est le trop fameux Jean de Nostredame ou Nostradamus, qui, dans ses *Vies des poètes provençaux*, écrites au XVI^e^ siècle, a le premier lancé dans la circulation cette légende bizarre d'une judicature instituée pour faire droit sur des instances fort scabreuses, et sans réfléchir que l'Église, si puissante aux XI^e^ et XII^e^ siècles, n'eût jamais toléré une institution propre tout au plus à légaliser l'adultère et à sanctionner le désordre des mœurs. Les romanesques fioritures de Nostradamus ont été suivies et amplifiées par de graves écrivains; elles procèdent surtout d'un ouvrage très curieux, le *Tractatus de arte honeste amandi*, que composa vers 1230 un homme d'église, André, devenu plus tard et en dépit de son livre, chapelain du pape Innocent IV. Il existe, en effet, dans ce traité à la fois léger et dogmatique un certain nombre de jugements d'amour, mais M. Gaston Paris, en deux articles très suggestifs (*Journal des Savants*, de novembre et décembre 1888) et consacrés à l'examen d'un essai sur les Cours d'Amour par un érudit de Copenhague, M. E. Trojel, a démontré d'une façon péremptoire que ces jugements sont de purs traits d'esprit, des jeux de société et non des solutions provoquées par les parties sur des différents réels.

Au moyen âge, le goût pour les « débats » était général; c'était un divertissement très commun que de « partir un jeu », ce qui consistait à proposer le choix entre deux réponses possibles à une même question. La personne, conviée à la lutte, devait soutenir la réponse adoptée par elle, tandis que celui qui avait offert

Digitized by Google

plus variés que ceux de Toulouse, des tournois littéraires où les beaux esprits et les artistes disputaient sous les yeux d'un aéropage féminin les prix de la musique, de la science et de la poésie. Ce qui a donné le change sur la nature de ces réunions, c'est

le défi était obligé de défendre la thèse contraire. La *tenson* était la formule poétique de ces paris engagés entre des dames de la noblesse, des troubadours, poètes et « clercs » plus ou moins renommés. Ces controverses, établies le plus souvent sur un thème érotique, ces *jocs d'amor*, *jocs enamoratz*, *plaits d'amor*, se terminaient toujours par une sentence que prononçait une dame de compétence reconnue en métaphysique galante. Des femmes du plus haut rang, la reine Aliénor, l'épouse divorcée de Louis VII, sa fille, la comtesse Marie de Champagne, la comtesse Ermengarde de Narbonne, jouèrent maintes fois ce rôle d'arbitre, et leurs décisions ont été conservées par les récits du temps. On donnait aux assemblées, où se discutaient les « jeux partis » amoureux, le nom de *Cour*, parce que ces assemblées se tenaient d'habitude dans les salons aristocratiques de l'époque ou cours seigneuriales. Ce même nom de *Cour* servait aussi à désigner toute réunion « d'apparat ou de fête », d'où vient qu'on l'appliqua aux sociétés mondaines, aux réjouissances artistiques, qui accompagnaient au Puy la solennité de l'Assomption. Si l'on examine de près les trop brefs passages des Chroniques, où il s'agit des *Cortz del Puoi*, on y cherche en vain les tribunaux institués pour juger des procès en règle, donner tort ou raison aux parties, louer ou blâmer leur conduite, infliger des peines ou décerner des récompenses : ces tribunaux n'ont jamais existé que dans les élucubrations de Nostradamus et dans les écrits sans autorité d'auteurs crédules, qui s'en sont rapportés au célèbre falsificateur du moyen âge.

Dans ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, 1781, Paris, t. II pp. 16 et suiv., Lacurne de Sainte-Palaye rappelle que, pour se délasser de ses travaux, le cardinal de Richelieu faisait soutenir devant lui des thèses sur l'amour, et que, pour complaire à son fondateur, l'Académie française traita dans ses premières séances des sujets de haute galanterie; de même, l'on vit à l'hôtel de Longueville les personnages des deux sexes les plus qualifiés et les plus spirituels du siècle de Louis XIV lutter à qui raffinerait le mieux sur les délicatesses du cœur, à qui ferait sur ce chapitre les distinctions les plus subtiles. Les interminables romans de Mlle de Scudéry ne cessent d'exalter et d'idéaliser la tendresse chevaleresque et platonique. L'austère Pascal ne put échapper lui-même à la mode de son temps. Son morceau sur *les passions de l'amour*, découvert par Victor Cousin, est justement admiré. L'Hôtel de Rambouillet avait si bien mis en vogue les doctrines quintessenciées d'une galanterie plus ou moins mystique, qu'il ne fallut rien moins que les satires de Molière pour avoir raison des Précieuses. Toutes proportions gardées et en faisant la différence des temps et des mœurs, les Cours d'Amour n'étaient au fond que les Hôtels de Longueville et de Rambouillet du moyen âge.

M. Gaston Paris, avec sa lucidité et son érudition habituelles, a démontré que

Digitized by Google

qu'on y cultivait de préférence la casuistique galante, inventée et mise à la mode par la Chevalerie. Les Cours du Puy... *Cortz del Puoi* ou *del Puei*.... étaient célèbres: les gens de haut lignage, les précieuses du temps, les jeunes nobles munis d'une certaine instruction, et surtout la tribu inquiète et besogneuse des lettrés

dans les cours seigneuriales et autres assemblées publiques ou domestiques, décorées aussi de ce nom de Cour, il n'y a jamais eu ni juges ni plaideurs au vrai sens de ces termes, et que les discussions, *jeux partis*, développements poétiques, chants ou plaidoyers, prose et vers, n'ont jamais roulé que sur des cas imaginaires, et étaient le fait de littérateurs, d'artistes, quelquefois de pédants, d'oisifs et d'abstracteurs de quintessence. Pour se rendre compte des fables débitées sur les Cours d'Amour, il faut se rappeler que les anciens auteurs qui ont traité de ces matières, et spécialement Martial d'Auvergne et Nostradamus, écrivaient à distance, alors que ces *Cours* n'étaient plus qu'un lointain souvenir. Ces auteurs ont brodé à leur aise, ils ont tiré de leurs propre crû une foule de théories et d'évènements sur des fêtes et des jeux où la jurisprudence n'eut jamais rien à faire. Les *Arrêts* de Martial d'Auvergne, procureur au Parlement de Paris, dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, ne sont que les lourdes gaietés d'un légiste, qui plaqua sur des espèces, ainsi que disent les avocats, légères ou grivoises, le langage et les formalités de justice, comme d'autres avaient imité la procédure romaine dans l'instance censée introduite et plaidée contre le Christ par le diable au tribunal de Dieu le Père.

Il est fâcheux que de véritables érudits, tels que Gallaup de Chasteuil, Legrand d'Aussy, le président Rolland (*Recherches sur les prérogatives des Dames chez les Gaulois et sur les Cours d'Amour*, Paris, 1787), le très estimable Raynouard, César Cantù, Henri Martin, et parmi nous un homme d'un grand mérite, notre cher et bien regretté ami, le respectable Mandet, se soient laissé prendre aux chimères de Martial d'Auvergne et de Nostradamus. Passe encore pour les copistes et imitateurs à la suite, Antony Méray, par exemple, qui dans un livre aux allures scientifiques : *La Vie au temps des Cours d'Amour*, Paris, Claudin, in-8, 1876, n'a fait que rééditer le jargon sentimental et les billevesées romanesques, dont nous a si longtemps abreuvés la fade littérature du premier empire! Mais l'histoire, qui vit de réalités, doit secouer ce clinquant et ces oripeaux. Il faut en finir avec le genre insipide, dit genre troubadour. Les Ménestrels sont à peine supportables chez Walter Scott, et les Abencerrages, même de Châteaubriand, ne nous disent plus rien. Pour avoir la vraie note et encore bien attrayante sur un sujet, que l'affectation et le parti-pris ont teinté d'une forte nuance de ridicule, on doit renoncer au sempiternel *Beau Dunois*, aux écrivains à mandoline, et s'en tenir aux Chroniques originales du moyen âge, aux recueils des *Poésies des Troubadours*, par Raynouard ; au *Lexique* de Roquefort; à l'*Histoire de la Poésie Provençale*, de Fauriel; à l'*Essai sur les Cours d'Amour*, de Frédéric Diez, traduction de Roisin, Paris, 1842; aux *Troubadours*, de Baret, Paris, 1867; il faut surtout se mettre au pas des

Digitized by Google

et des clercs, s'y donnaient rendez-vous pour faire assaut de grands sentiments, d'amplifications pompeuses et de rimes sonores. On chantait et on versifiait beaucoup dans ces jours de liesse. Les défis s'échangeaient, les concerts et les poésies coulaient à flots. Les Dames couronnaient les vainqueurs, ceux qui

récents travaux d'Allemagne, d'Italie, de Danemarck, de Hollande, de Russie et de France sur la littérature romane, travaux qu'analyse sommairement M. Gaston Paris dans les deux articles précités du *Journal des Savants*.

Pour en revenir à notre Velay, il est certain que les fêtes littéraires ou chevaleresques, tenues au Puy, principalement dans le grand jour de l'Assomption, ne reçurent jamais au moyen âge le titre de Cours d'Amour, mais simplement celui de *Cortz*, auquel l'on ajouta *del Puoi* ou *del Puei*, en langue vulgaire. L'expression latine *Podium Sanctæ Mariæ*, de topique et propre à notre ville, devint bientôt générique et s'appliqua à une institution répandue sur plusieurs points de la France. D'après M. Gaston Paris, le nom de ces « puis d'amour » que l'on rencontre fréquemment dans les villes du Nord, ne vient pas comme on le croit d'ordinaire (voir cependant P. Paris dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 643), du *podium*, sur lequel se seraient assis les juges des concours poétiques : *pui* en ancien français n'a jamais le sens « d'estrade », pas plus que *podium* en latin du moyen âge, du moins en France. M. Gaston Paris estime, au contraire, que les *puis* du nord de la France furent tous à l'origine, des « puis Nostre Dame » et que leur nom n'est autre que celui même de la ville du Puy Notre-Dame en Velay, où se célébraient des fêtes, des réunions savantes et poétiques, dont les textes nous ont gardé plus d'une trace, et qui, sans doute, à l'origine étaient consacrées uniquement à la glorification de la Sainte Vierge. Nous ne pouvons donner ici à cette observation importante de M. Gaston Paris les développements qu'elle mérite. Bornons-nous à constater que l'habile médiéviste, l'homme qui fait loi en matière d'érudition romane, est d'accord avec nous pour donner aux *Cortz del Puei* et aux réjouissances qu'elles amenaient une source religieuse. C'est notre pèlerinage et notre cathédrale qui firent du Puy Sainte-Marie, pendant deux siècles, un foyer artistique et littéraire.

M. Francisque Bouillier, l'ancien doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, a fait avec beaucoup de science et de goût l'histoire des divers centres littéraires et scientifiques de nos provinces. Il est regrettable qu'il n'ait pas poussé plus haut son étude des origines, et se soit contenté de cet aperçu trop sommaire : « Dans diverses parties de la France, il y a eu, même avant la renaissance des lettres, des cours d'amour où l'on traitait des questions galantes, des académies poétiques, de gaie science ou de gai savoir, comme celle des Jeux Floraux à Toulouse, ou bien celle des Gieux sous l'ormel à Douai, du Puy de la Conception à Rouen, du Petit Puy du Mois à Lille, dont les origines se perdent dans le moyen âge. Mais le mouvement littéraire, d'où sont sorties les modernes académies de lettres et de sciences, date seulement de la seconde moitié du XVIIe siècle. » (*L'Institut et les Académies de province*, Paris, Hachette, 1879, in-18, p. 6.)

Digitized by Google

avaient le mieux *trouvé*. Les œuvres de la Muse courtoise évoquent maints souvenirs des Cours du Puy : « Jory, dit Simon de Montfort à l'un de ses compagnons d'armes sous les murs de Toulouse, Jory, ne m'épouvantez pas : que celui qui ne sait se décider au moment critique ne se hasarde pas à prendre l'épervier à la Cour du Puy ! » (1). Cette conquête de l'épervier est un trait de mœurs bien curieux. Ainsi que nous l'apprennent plusieurs romans d'aventures, l'épervier aux XII^e^ et XIII^e^ siècles formait dans les fêtes publiques l'attribut de la beauté. L'oiseau, juché sur un perchoir, revenait à toute demoiselle ou dame que son cavalier voulait gratifier de ce cadeau, mais il fallait que le donateur s'engageât à soutenir les armes à la main la supériorité de sa belle. Dans la Cour du Puy, la prise de l'épervier avait une toute autre signification : c'était un acte de haute libéralité. La fête (2) entraînait des frais considérables et donnait aux seigneurs de l'Aquitaine, réunis dans nos murs, l'occasion d'étaler cette générosité fastueuse, l'une des grandes vertus du code chevaleresque. Parmi les barons, il s'en rencontrait toujours un prêt à se ruiner et à prendre à son compte toute la dépense. Un cérémonial particulier servait à manifester cette

(1) *Joris, so ditz lo coms, nom detz espaventer,*
Qui no sap cosselh prendre l'ora que l'a mestier;
Ja a la Cort del Poi no prengua l'esparvier!

(Chanson de la Croisade contre les Albigeois, édit. Paul Meyer, in-8°, Paris, 1879, t. I, p. 324.)

(2) La bonne humeur et la gaîté régnaient dans la vieille et *douce* France. Malgré toutes ses misères, et, peut-être à cause de ses misères, le moyen âge aimait à oublier, à s'ébattre ; alors tout était prétexte aux amusements du peuple : victoires et batailles, naissances des princes, disparition d'un fléau, entrées de rois ou de grands personnages, il ne survenait pas d'événement heureux sans démonstrations publiques. D'autre part, chaque ville, chaque bourg et presque chaque village avait son grand jour où se célébrait une solennité locale, tantôt religieuse et tantôt mondaine. L'Assomption était le « triomphe » de notre ville : la Cour jouait chez nous le même rôle que la Bravade d'Aix, la fête du Roi de l'Epinette à Lille, la fête du Roi de Plaisance à Valenciennes, la fête de la Mère folle à Dijon, la fête de la Tarasque à Tarascon, la fête de la Gargouille à Rouen, etc.

Digitized by Google

intention. Dans un coin de la salle, se tenait un personnage, l'épervier au poing. Le gentilhomme, qui voulait se faire honneur de sa largesse, allait droit à l'épervier, s'en emparait et était alors proclamé seigneur de la Cour. Le moine de Montaudon, issu d'une grande famille de Vic en Auvergne, ayant obtenu de son abbé (celui d'Aurillac) licence et congé de mener la vie séculière, fut élu seigneur de la Cour du Puy et conserva ce titre jusqu'à la clôture de la fête : « *e fo faich seigner de la Cort del Puoi Sanita Maria et de dar l'esparvier. Lonc temps ac la seignoria de la Cort del Puoi, tro que la Cort se perdet* » (1).

Les divertissements de l'esprit n'étaient point seuls en faveur dans la *Curia Aniciensis :* il y avait également place pour les luttes corporelles, si chères à cette société féodale, avide de politesse et d'élégance, mais éprise surtout de force et de bravoure. La lice était maintes fois rougie de sang, et plus d'un écuyer gagna ses éperons dans ces joutes dangereuses. Bertrand de Born et son frère Itier, fils du célèbre troubadour, Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, furent l'un et l'autre armés chevaliers dans la Cour du Puy, en l'année 1192 (2) : toutefois, la

(1) Voir *Choix de poésies originales des Troubadours*, de Raynouard, Paris, 1820, t. V, p. 264 ; la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, édit. Paul Meyer, t. II, p. 399, à la note, et *Histoire de la Poésie provençale*, par Fauriel, Leipzig et Paris, 1847, t. II, pp. 190-3. — Millot, dans son *Histoire des Troubadours*, Paris, 1774, t. III, pp. 158-9, s'est trompé lourdement sur l'obtention de la seigneurie à la Cour du Puy par le moine de Montaudon.

(2) La famille de Born, originaire du Limousin, mais établie dès le commencement du XII^e^ siècle dans le château d'Hautefort en Périgord, fit de nombreuses libéralités à l'abbaye cistercienne de Dalon, fondée en 1114 par le bienheureux Géraud de Sales. (*Gall. Christiana, Eccl. Lemovicensis*, t. II, col. 624-8.) C'est dans le Cartulaire de Dalon, ou plutôt dans l'extrait de ce Cartulaire, fait en 1680, par Gaignières, que se trouve la charte suivante, qui relate la création au Puy, comme chevaliers, des deux fils de Bertrand de Born : « *Bertrandus de Born et Iterius, fratres, facti novi milites, donamus donationes quas Bertrandus, pater noster, jam olim fecerat in Podio de Conchis, etc., anno 1192, apud Dalonium, in manu domini Geraldi abbatis, præsentibus Girberto priore, Raimundo de Condat, Petro Mainardi, monachis Dalonis, Ademaro de Brossac, converso, Testis : Bernardus de Juliac, miles. Postea venientes ad castrum Autafort, omnia prefata concessimus coram patre nostro Bertrando de Born et noverca nostra Philippa in presentia Ademari d'Eissando et Gauberti de Valle, mona-*

Digitized by Google

partie vraiment originale de ces solennités consistait dans les défis poétiques qu'échangeaient trouvères et jongleurs. C'était à qui produirait la meilleure pièce de vers, le discours le plus subtil, le chant le plus harmonieux. Les rivaux subissaient les épreuves d'un véritable concours, ainsi que l'atteste un document, le soixante-quatrième récit des *Cento novelle antiche* (texte de l'édition de 1525), lequel, selon la remarque de Diez (*Leben u. Verke d. Troubad.*, p. 532), semble être la *razos* de la fameuse chanson *Atressi com l'orifans* (1). Cette LXIV[e] nouvelle constate que, quiconque se trouvait riche de biens et de cœur, se saisissait de l'épervier et pourvoyait à tous les frais de la Cour tenue en cette année. En outre, quatre *approvatori* ou mainteneurs, commis à l'examen des pièces du concours, signalaient les bonnes, rejetaient les mauvaises et désignaient aux Dames les *mieux faisants*, ceux qu'elles devaient applaudir et couronner: (2) c'est d'après toute apparence un concurrent malheureux qui se vengea de son échec à la Cour du Puy Sainte-Marie, avec l'arme des poètes, par ce couplet discourtois :

En Velay l'on mit en musique
Les traitrises de Ganelon,
Pour se garder de semblable pratique
On a depuis fait ce dicton :
Te défie en Velay
Et du clerc et du lay (3).

chorum Dalonis. Testes Petrus Guidonis, Helias Petri, Helias de Pairinac, Geraldus Ademari, milites. In ipso anno ante hanc concessionem ultimam fuimus facti novi milites apud Podium Sancte Marie. » (*Poésies complètes de Bertran de Born*, etc., par Antoine Thomas, Toulouse, 1888, p. 153, et Bibl. nat., fonds latin, n° 17120, f° 6 v°, Cartulaire de Dalon.)

(1) Sur cette *Cancó* qu'aurait fait entendre Richard de Barbezieux dans une Cour du Puy-Sainte-Marie, voir les *Troubadours*, de Baret, pp. 73 et suiv. ; Millot, t. III, pp. 87 et 88 ; Mandet, *Histoire du Velay*, Le Puy, 1861, t. III, pp. 312 et suiv.

(2) La *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, édit. Meyer, t. II, p. 399, à la note.

(3) *En Velaic si fan joglar*
Del saber de Ganelo,

Digitized by Google

La grande notoriété des Cours du Puy trouve naturellement son explication dans le grand pèlerinage, qui attirait chez nous une foule d'étrangers de tout rang, et offrait ainsi un auditoire tout porté, un public nombreux aux jongleurs, troubadours et trouvères en quête de *los* et de *renom*. C'était surtout au 15 août que brillait la Cour du Puy. Cette fête de l'Assomption, si radieuse encore en notre ville il y a quarante ans, se célébrait au XII^e^ siècle dans nos églises et sur nos places publiques, avec une pompe et un éclat exceptionnels. En ce jour d'allégresse, on venait de fort loin, même d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et d'Angleterre pour s'édifier dans notre cathédrale... *orationis gratia*... et prendre part ensuite aux réjouissances mondaines. Les tournois chevaleresques et les cartels poétiques succédaient aux cérémonies religieuses. Après avoir écouté les prédications et joui de la noblesse du service divin, on se délectait tour-à-tour aux passes-d'armes, aux accords de la rote ou de la mandoline, aux dissertations savantes des prud'hommes, aux mélopées des *Tensons* et des *Sirventes*. Cette coïncidence des joies profanes et de la piété la plus vive est peut-être une des causes de la popularité énorme de notre sanctuaire, et elle est attestée par les chroniqueurs des XII^e^ et XIII^e^ siècles. Tout le monde connaît l'aventure des Chaperons blancs, Pacifères, Congréganistes de la Sainte Mère de Dieu... *Capuciatores, Paciferi, Congregatores Sanctæ Matris Dei*... mais sait-on pourquoi le rusé chanoine de Notre-Dame souffla au naïf charpentier Durand une supercherie dont les heureux débuts aboutirent au tragique ? C'est que la guerre entre Alphonse II, roi d'Aragon, et le comte de Toulouse, Raymond de Saint Gilles, avait, en l'an 1182, étendu ses

Per ço es dit qu'en si gar
Si quol proverbi despo :
Que not fises en Velay
Ny en clergué ny en lay.

D'après les *Mémoires de l'Histoire du Languedoc*, de Catel, 1633, Toulouse, in-f°, p. 311, ce désobligeant sixain eut pour auteur le troubadour Raymond de Castelnau, qui vivait en 1252.

Digitized by Google

ravages dans le pays vellave, déjà bien éprouvé par les routiers qui infestaient ses alentours (1). Les états des deux belligérants touchaient à nos frontières : le souverain espagnol possédait la vicomté de Gévaudan avec Grèzes pour chef-lieu et ses annexes en parérie de Langogne et de Pradelles (2). Les plateaux nus et glacés, qui avoisinent Châteauneuf-Randon, s'appellent encore le *Palais du Roi*. Le contre-coup de la lutte entre Alphonse d'Aragon et le comte de Toulouse avait donc rebondi en Velay. Des troupes de brigands désolaient les abords de notre province : les pèlerins, marchands, chevaliers, ménestrels, chanteurs et littérateurs de toute sorte n'osaient plus se diriger vers le Puy. De là grand dommage pour la fête de l'Assomption, pénurie de tenants et de curieux pour la Cour, et perte très sensible pour le commerce indigène. C'était bien pis qu'un arrêté municipal sur les processions. L'interdit pesait à la fois sur la piété, le plaisir et les affaires.

Cette détresse de notre ville inspira au chanoine l'idée d'une croisade contre les *Pillarots*... (3) *Peleagri*... gens de sac et de corde, qui ribaudaient, volaient, tuaient sur les grands chemins et ruinaient le pèlerinage, source de bien-être et de richesse

(1) L'*Art de vérifier les dates*, Paris, 1783, t. I, pp. 745-6. — D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, édit. Du Mège, t. IV, pp. 294-6.

(2) *La vicomté du Gévaudan sous la domination des comtes de Barcelone et des rois d'Aragon*, par M. Ferdinand André, dans les *Documents relatifs à l'histoire du Gévaudan, 3e partie, Documents antérieurs à 1790*, Mende, Privat, 1885, in-8°, pp. 353-78.

(3) C'est sans doute en souvenir de ces routiers, hordes sans frein, lie et rebut de toutes les dépravations du temps, qu'on appelle encore dans nos campagnes *Pillarots* les vagabonds, les gens sans aveu, les nomades de triste mine. En ville, l'expression s'est adoucie et ne sert plus qu'à désigner les bohèmes à métier excentrique, les industriels douteux et ambulants, les gagne-petit. *Pillarot*, dans le patois du Puy, est à peu près synonime de *Fataïre* ou marchand de peaux de lapin, revendeur de loques et de guenilles. Le *fataïre* représente en notre cité le chiffonnier parisien : il en a les allures fantasques, le langage pittoresque. Tous les métiers, qui ont pour théâtre la rue avec ses petits bonheurs et ses perpétuels incidents, n'engendrent point la mélancolie. Rien de plus gai que l'étameur napolitain, le ramoneur savoyard, si ce n'est le rémouleur des tableaux de Téniers. On dit chez nous : *rire comme un fataïre*.

Digitized by Google

pour toute la contrée. Le pauvre Durand s'en allait à droite et à gauche, racontant que la Sainte Vierge lui était apparue et il remettait à chacun une image de Notre-Dame avec ces paroles en exergue : « *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem* » (1). Nos populations ressentirent alors ce pieux courroux, qui, trois siècles auparavant, au cours de l'année 994 (2), avait suscité dans le concile de Saint-Paulien l'une des premières manifestations de la *Trève de Dieu*. Les intérêts matériels n'étaient pas moins froissés en 1182 que les pratiques religieuses. De là naquit cette *Confrérie des Chaperons blancs*, qu'on vit dégénérer trop vite en révolte sanglante, mais dont le caractère primitif fut celui d'une ligue organisée pour la défense de notre église et le maintien de l'ordre public. Les chroniqueurs s'accordent à constater le trouble apporté par la truanderie des *Pillarots* à la grande solennité du 15 août et à son cortège de réjouissances locales. « Les princes, les nobles et le peuple, dit Rigord, au récit de ces merveilles de Dieu (l'apparition de la Vierge au charpentier Durand) se réunirent au Puy, le jour de l'Assomption, comme ils avaient coutume de le faire chaque année » (3). Le Prémontré de Saint Marrien insiste sur les assemblées qui avaient lieu dans notre ville au 15 août, et il détaille les avantages qu'en retiraient les habitants et la basilique. « Selon une vieille coutume, dit-il, qui avait jeté beaucoup d'honneur et de lustre sur la cité d'*Anicium* ou du Puy, les seigneurs du voisinage se réunissaient dans cette ville, chaque année, à la mi-août, dans le seul but de faire montre de leur largesse : celui d'entre eux, qui déployait le plus de profusion et dépensait son bien sans compter, était reconnu comme le premier de tous par la munificence. La presse

(1) *Oddo de Gissey*, édit. de 1644, pp. 352-8.

(2) C'est à tort que dans notre article des *Tablettes*, III, pp. 1-37, intitulé : *Un concile vellave*, nous avons placé en 1004 le concile de Saint-Paulien, qui eut lieu en réalité au cours de l'année 994. Nous reviendrons plus amplement sur ce point dans l'*Appendice*.

(3) *Rigordus*, *De gestis Philippi Augusti*, dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, de D. Brial, réédit. Palmé, Paris, in-f°, 1879, t. XVII, p. 12.

Digitized by Google

des marchands n'était pas moins grande que le concours des nobles; les gens du Puy profitaient de cette affluence de visiteurs, et leur cathédrale s'enrichissait des dons et offrandes des peuples » (1). Ce dernier passage est très significatif : on y prend sur le fait la rencontre d'une fête religieuse avec les divertissements mondains de la Cour. A cette solennité déjà nationale du 15 août, il y avait au Puy une foule de hauts et menus personnages, grâce au double attrait de la dévotion et du plaisir.

Dans ces concours publics, où jongleurs, troubadours et ménestrels, hommes de cloître et hommes du monde s'ébattaient en fantaisies légères, où l'on put voir beaucoup d'artistes forains, tels que Bertrand de Born, Guiraut de Calenson, le moine de Montaudon, Guiraut Riquier (2), lutter d'inspiration et de verve contre nos chanteurs indigènes, Pons de Chapteuil, Guillaume de Saint-Didier, Pierre Cardinal, dans ces concours publics, on ne s'adonnait pas exclusivement aux subtilités d'amour, aux préciosités galantes, et la lice s'ouvrait à des sujets plus sévères, à de plus hautes pensées. S'ils célébraient de préférence les joies terrestres, les troubadours ne négligeaient point les choses du ciel : ils abordaient la théologie et la philosophie avec le même entrain que les libres propos et les joyeux devis. Deusde ou Dieudonné de Prades, chanoine de Maguelonne, l'un des plus fins *trouveurs*

(1) *Chronique du Chanoine Prémontré de Saint-Marrien* (mal à propos qualifiée de *Chronique du moine anonyme de Laon)* dans le recueil des *Historiens des Gaules*, rééd. Palmé, t. XVIII, p. 705.

(2) Guiraut de Calenson, jongleur de Gascogne, vivait dans la première moitié du XIII[e] siècle. Il a laissé une quinzaine de pièces très remarquables par le tour, l'enjouement et la grâce. Guiraut Riquier, de Narbonne, a beaucoup écrit. Il s'attacha à diverses cours : à son suzerain direct, le vicomte Amaury, au roi de Castille, Alphonse X, à Pierre III d'Aragon, et rechercha les bonnes grâces de Saint Louis. Il reste de ce troubadour provençal des Pastourelles, des Aubades (*alba*, chant de l'aube), des Sérénades (*serena*, chant du soir), des lettres et discours. Ses œuvres sont datées de 1264 à 1294. (Millot. t. III, pp. 239 et suiv.) — La célèbre *Cancó* de Guiraut de Calenson, sur le « Menor ters d'amors » fut, selon Guiraut Riquier, qui l'a longuement commentée, lue et applaudie à la Cour du Puy. (Mahn, *Werke d. Troubad*, t. IV, p. 199, et *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, édit. Paul Meyer, t. II, p. 399, à la note.)

Digitized by Google

de la Langue d'*Oc*, composa sur les quatre vertus cardinales un poème, qui se termine par cet hommage à notre évêque, Étienne de Chalencon (1220-1236) : « Allez, ô mes vers, dit le poète du Rouergue, allez droit au Puy, et daigne le Seigneur vous conduire sans encombre là où réside l'évêque Estève. Si vous le trouvez, ne doutez point d'être bien accueillis, honorés et gracieusés ; dites-lui de suite : c'est Deusde de Prades qui a fait cet ouvrage. Ici est la fin de mon poème. Que le nom de Dieu soit béni ! » (1). C'est ainsi que dans ce milieu raffiné, sur cette arène à la fois guerrière, élégante et mystique de la *Cort del Puoi,* venaient éclore les fleurs et les fruits du printemps de notre littérature. Les ancêtres des félibres trouvaient chez nous, aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, une large et cordiale hospitalité. Maint virtuose paya sa bienvenue par des ballades en l'honneur de la Sainte Vierge et de Saint Georges. Cette ville du Puy, alors si monumentale, si sacerdotale, offrait au luth facilement ému des troubadours un thême intarissable de concerts, d'amplifications et de poésies. L'aurore du Christianisme en Velay, les miracles de nos premiers apôtres, les divines largesses de la Mère de Dieu, les trésors spirituels du temple d'Anis, quelle série de motifs pour les compositions lyriques ou musicales, dont raffolaient les têtes ardentes et les cœurs tendres de ces populations si inflammables de l'Aquitaine ?

(1)

Romanz, vay t'en tot dreg al Puog,
Seignor ti do ses tot enuog,
Zo es l'avesques En Estèves,
E, s'el trobas, paor no t leves
Que ben non sias acullitz;
E ben houratz e ben grazitz ;
E diras li tot suavet :
Daude de Pradas mi tramet.
Aquest romanz es finit,
Dieus ne sia benesit.

(*Lexique roman,* de Raynouard, Paris, 1844, t. I, p. 570, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.)

Digitized by Google

III

Cette disgression sur les Cours du Puy, loin de nous éloigner de notre thèse sur la permanence des légendes vellaves, nous y ramène et la fortifie. Protégées par l'esprit conservateur, propre à l'Église, et garanties de toute atteinte sous la garde jalouse des érudits et des poètes, ces légendes traversèrent sans dévier l'âge d'or de la Poésie Provençale. Elles s'enrichirent, il est vrai, d'un assez fort contingent à propos de cette image de la Vierge noire, qui a tenu une si grande place dans notre sanctuaire. Au dire de certains auteurs, cette statuette avait été apportée d'Afrique par Saint Louis en personne, mais il faut renoncer à cette hypothèse quoiqu'elle ait encore un certain crédit dans nos traditions locales. Le P. Théodose affirme avoir vu de ses propres yeux un sceau du Chapitre remontant à l'année 1206, et où la Vierge noire était représentée avec son enfant au giron (1). Vital Bernard, prieur de Saint-Étienne-Lardeyrol, rend le même témoignage : « La traditive, écrit-il, nous a laissé que cette image a esté faicte par le prophète Jérémie, qui avoit eu révélation de la Saincte Vierge, et donnée par le roy ou Soldan d'Égypte, où Jérémie fut lapidé, à l'un de nos roys qui n'est pas (comme je pense) S. Louis, ayant veu dans nos archives un hommage fait en l'an 1206, avant sa naissance, qui ne fut que l'an 1215 du règne de Philippe-Auguste, où le sceau du Chapitre représente la Saincte Vierge tenant le petit Jésus devant, en la même posture qu'on voit maintenant en la saincte image : preuve invincible et sans repart que desjà nous l'avions. Ceste précieuse image n'est pas la seule qui ait esté faicte avant la naissance de la Saincte Vierge : les Gaulois du temps des Druydes en adoroient une autre sur la montagne de Chartres, au beau milieu

(1) Voir ci-dessous, pp. 134-5.

Digitized by Google

de la forêt sacrée » (1). L'attribution au moyen âge de la Vierge noire à Saint Luc (2) semble un indice très important pour faire remonter au pèlerinage celtique, établi sur les cimes du mont Anis, avant l'ère chrétienne, cette image qui ne serait autre qu'une Isis, convertie par la foi nouvelle en représentation de la Mère de Dieu. — Quoiqu'il en soit de cette question si grave, dont l'examen ne peut se faire par voie incidente, et si l'on excepte cet élément mal démêlé encore et introduit dans la croyance locale par la dévotion à la Vierge noire, on constate que nos légendes subsistèrent dans leur fond essentiel du vivant et après la mort de Saint Louis. Vincent de Beauvais, qui florissait en 1230, retrace la mission de Saint Georges à peu près dans les mêmes termes qu'employait, un siècle auparavant, l'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable. Le manuscrit 3550, fonds latin de la Bibliothèque nationale, dont l'écriture est du XIII^e^ siècle, ren-

(1) *Le Chanoine ou traité du nom, dignité, office, vie et mœurs d'un chanoine, par Vital Bernard, prestre et chanoine de l'Église Cathédrale Angélique N.-Dame du Puy, docteur ès droicts et prieur de Sainct-Étienne, très utile à tous ecclésiastiques. — Au Puy et se vendent à Lyon, par Hiérosme de La Garde, à l'Espérance, MDCXLVII;* pp. 61-2.

(2) C'est le verset de la Sulamite dans le Cantique des Cantiques: *Nigra sum sed formosa*, qui a fait attribuer à Saint Luc beaucoup de Vierges sur bois peint en noir. Cette croyance populaire est répandue surtout en France et en Italie. Les plus renommées entre les Vierges noires de l'Italie sont : celle des religieux des Saints Sixte et Dominique, celle de Sainte-Marie Majeure, celle de l'*Ara Cœli*, à Rome ; celle de la *Salute*, à Venise ; celle de Notre-Dame de la Garde, à Bologne; celle de Sainte-Marie Majeure, à Naples, et enfin, la plus célèbre de toutes, celle de Notre-Dame de Lorette.

A Alt-Œttingen en Bavière; à Einsielden, à l'ermitage de Saint Meinrad près de Zurich, en Suisse ; en Pologne, à Czenstochowa, la Vierge noire attire de nombreux pèlerinages. En Russie, on cite la Vierge noire de la cathédrale de Rostoff, et celle de Saint-Wladimir, placée au Kremlin, dans la grande cathédrale de l'Assomption.

En France, il y a une Vierge noire à Notre-Dame de Fourvières, à Lyon ; à Notre-Dame de Liesse, à Laon ; à la cathédrale de Chartres ; à Marseille, dans le souterrain de l'abbaye de Saint-Victor. Enfin, Paris possède lui-même une Vierge noire, honorée longtemps à l'église de Saint-Étienne des Grés, démolie au commencement de ce siècle, rue Saint-Jacques. Cette Vierge décore aujourd'hui la chapelle du couvent de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres.

Digitized by Google

ferme un itinéraire des Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, et signale aux pieux touristes les reliques à visiter dans chaque station... *Corpora Sanctorum quœ a peregrinis Sancti Jacobi visitanda sunt...* Or, ce manuscrit en parlant de Saint Front, l'un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, associe à la mémoire de l'apôtre du Périgord celle de son compagnon, le prêtre Georges de Velay. Le lectionnaire des Frères Mineurs du Puy, qui remonte au XIV^e^ siècle, rappelle identiquement mais avec plus d'ampleur l'évangélisation du Velay par Saint Georges.

Au XIV^e^ siècle, dans la plupart des églises de France et en particulier dans l'église du Puy, les légendes subirent une phase décisive. Nos traditions religieuses, obstinément maintenues par la liturgie et les tournois oratoires ou poétiques des Cours du Puy, sortirent du sanctuaire ou des milieux savants pour prendre place dans la littérature courante et dans l'hagiographie populaire. Pendant que les offices et les cérémonies pieuses défendaient à l'intérieur du temple les croyances locales de toute intrusion, au dehors les érudits recueillaient les actes de nos temps primitifs et en fixaient le texte pour les simples profanes. Entre autres écrivains, Bernard Guidonis, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, mort évêque de Lodève en 1331, assigne, dans son *Sanctorale*, à nos légendes un modèle, et pour ainsi dire un type, que se borneront à reproduire les *Propres* modernes de Just de Serres et de Henry de Maupas.

Nous voici maintenant à l'époque de Pierre Odin, et il est permis de croire que nous avons suivi sans lacune trop sensible la filiation de nos légendes vellaves depuis le IX^e^ siècle. En recueillant cet héritage de tant de générations chrétiennes, l'abbé de Saint-Vosy a rendu au Velay un service qui mérite à sa noble mémoire une gratitude durable : cet excellent homme, avons-nous dit, était doublé d'un artiste. Les belles fresques de la Bibliothèque du Chapitre attestent la pureté et l'élévation de son goût (1) : de plus, il aimait les livres, surtout ceux qui traitaient

(1) Voir sur ces peintures murales le rapport de Mérimée, dans le *Moniteur universel* de 1850.

Digitized by Google

de la chère église, sa mère adoptive, où il se dépensa sans compter et laissa plusieurs monuments de son zèle et de sa munificence. Dans cette bibliothèque qu'il avait fait « peindre et estouffer », et garnie d'ouvrages « qui n'y estoient point » (1), se trouvaient sans doute des manuscrits sur les premiers temps de notre province. L'existence de ces manuscrits est attestée par la dédicace, qu'adressa Pierre Odin à la reine Charlotte de Savoie, dédicace où il est parlé « de la miraculeuse fondation du Saint Temple et Oratoire du Mont d'Anis » et du « procès sur ce jadis eu par aucuns historiens dévotz, lequel piéca il avoit translaté du latin en la langue de France ». Pierre Odin n'était donc que le traducteur de pièces latines, qui, malheureusement, ne sont pas venues jusqu'à nous. Ces pièces originales et d'une haute antiquité ne pouvaient être que des récits de nos temps apostoliques, ces récits dont nous venons de suivre la fortune à travers un si long espace, et le terme de procès employé par Pierre Odin dénote que ces transcriptions primitives avaient subi l'épreuve des commentaires et des controverses. Nous avons donc, avec l'œuvre de Pierre Odin, la traduction de documents bien antérieurs au XV^e^ siècle. Ainsi, grâce au digne abbé, la chaîne de nos légendes ne s'est jamais rompue. Dans le texte remis sous les yeux du lecteur se reflètent comme en un miroir toutes les traditions de l'Église vellave, et si l'on réfléchit que ce texte forme la source principale où puiseront à l'avenir non seulement l'hagiographie et la liturgie, les sanctoraux, les missels et les bréviaires, mais encore nos écrivains et historiens : Mathurin des Roys, Théodose de Bergame, Odo de Gissey, Frère Théodore, on sera d'accord avec nous pour reconnaître dans la *Translation* de Pierre Odin le patron ou tout au moins le précieux canevas de nos premières annales religieuses.

On lisait chez nous au XV^e^ siècle, moins sans doute que de nos jours, puisque l'invention de Guttemberg franchit assez tard nos montagnes, mais il y avait alors dans nos murs bon nombre

(1) *Médicis*, I, 135.

Digitized by Google

d'esprits curieux des choses locales. La race des archéologues date de loin en Velay. Outre le bibliophile Nivelelmus, du x^e^ ou xi^e^ siècle, notre ville peut citer avec orgueil parmi ses amateurs et collectionneurs du temps jadis un fin lettré, simple laïc, comme Nivelelmus, Guillaume Grassegals, qui vivait au temps de Louis VII, gagna probablement son titre de chevalier dans la troisième Croisade, et consacra ses doctes loisirs à colliger le meilleur manuscrit de l'*Historia Francorum*, de Raymond d'Agiles, manuscrit dont un exemplaire fut probablement consulté par Médicis, dans la Bibliothèque du Chapitre (1).

Pierre Odin continua la lignée des chercheurs vellaves. C'est d'abord pour la petite élite des hommes d'étude qu'il fit son œuvre et ensuite pour cette grande et humble tribu des fidèles, dont ces *livrets*, remplis d'enluminures naïves ou de traits à la main, caressaient la fibre religieuse et patriotique. L'auteur nous apprend lui-même que les copies de sa plaquette couraient le public de notre cité. C'est sans doute une de ces copies qu'il donna lui-même à Charles de France, duc de Berry, en mars 1469, lorsqu'il fit visiter la librairie du Chapitre à ce prince « qui estoit clerc » et se trouvait alors en dévotion à Notre-Dame d'Anis (2).

Au point de vue de la forme, nous avons dans la *Translation* un échantillon littéraire digne qu'on s'y arrête. La poésie du traducteur manque de souffle et d'éclat, mais sa prose est de bonne venue, très simple et surtout très claire. La phrase court, limpide, et offre rarement ces tours embarrassés, ces expressions archaïques, ces lourdeurs de style, qui rendent si pénible la lecture de tant d'écrivains de la même époque. On ne trouve pas surtout dans la diction de cet opuscule les idiotismes méridionaux dont fourmillent nos auteurs de terroir. C'est que le dijonnais Pierre Odin se servait d'un instrument mieux poli, le Français du nord et du centre, qui fut toujours en avance sur les dialectes d'Aquitaine. La langue d'*oil* fut modernisée plus

(1) *Médicis*, I, 67 et 68.
(2) *Médicis*, I, 258.

Digitized by Google

vite que la langue d'*oc* : elle s'est affranchie avant sa rivale des servitudes du moyen âge. Les littérateurs vellaves n'ont jamais bien secoué le joug du latin et du roman : c'est pourquoi ils conservent en dépit des progrès de leurs alentours un petit air suranné, qui, du reste, loin de déplaire, leur donne du sel et de l'allure. Médicis semble aussi vieux que son devancier Pierre Odin. Comparez les vers de ce dernier à ceux de Hugues Davignon. A part quelques nuances d'archaïsme, on croirait les deux poètes contemporains, et cependant il a coulé plus d'un siècle et demi entre la « fourme » du dijonnais et les rimes du vellave.

L'opuscule de Pierre Odin ne fut imprimé qu'après avoir couru environ cinquante ans en feuilles manuscrites, mais il semble avoir joui, même avant les honneurs typographiques, d'une grande popularité : il avait ouvert la voie. L'exemple dut, paraît-il, être suivi au XVI^e^ siècle par divers auteurs ecclésiastiques ou laïques, dont les travaux, les *livrets*, les noms même n'ont point eu de lendemain. Le seul ouvrage du XVI^e^ siècle, sur l'Église du Puy, qui nous soit arrivé, fut écrit par un prêtre, comme Pierre Odin, homme de piété et de savoir, et, ce qui n'est pas à dédaigner, homme du crû : Mathurin des Roys, natif de Montfaucon, curé de cette ville et chanoine de Notre-Dame. Il s'en est fallu de bien peu que ce livre ne nous ait, lui aussi, échappé. Nous serions réduit à constater son existence par les simples mentions des recueils bibliographiques, si nous n'avions eu la bonne fortune d'en découvrir un exemplaire au fond de la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

IV

Cet exemplaire, probablement unique, et dont communication nous a été faite avec la plus libérale courtoisie par l'auteur de la *Fille de Roland*, M. Henry de Bornier, administrateur-conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, est un petit in-4° ou

Digitized by Google

grand in-8°, à reliure en veau fauve du dernier (?) siècle et à tranches rouges, imprimé en caractères gothiques, sur papier vergé à 6 pontuseaux : il mesure 19 centimètres de hauteur, en largeur 12 centimètres et demi; il contient 36 feuillets non numérotés, 71 pages d'impression avec 35 lignes à la page, deux feuillets blancs, l'un en tête, l'autre à la fin du volume; il est divisé en 14 chapitres indiqués dans la table préliminaire, placée aux pages 10, 11, 12. A la page 1 se trouve un faux titre, dont la première ligne « S'ensuyt la charge » est imprimée en caractères de 9 millimètres de hauteur, le reste comme dans le corps du livre. Au-dessous de ce titre, occupant toute la page 1, on remarque une vignette sur bois de 12 centimètres et demi de hauteur sur 10 centimètres et demi de largeur, représentant dans une niche ou dais de forme gothique la Vierge avec l'Enfant Jésus au giron. En bas de la Vierge on voit un écusson aux armes de France, avec fleurs de lis. Deux anges, l'un à droite, l'autre à gauche de la niche, soutiennent chacun des deux mains un flambeau allumé. La même gravure décore le *recto* du cinquième feuillet. C'est à la page 9 qu'on lit le vrai titre : « La Fondation et érection de la saincte, dévote et miraculeuse église, etc. »

L'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal contient 26 lettres illustrées et 17 petites gravures, indépendamment des deux grandes dont il vient d'être parlé. Ces 17 petites gravures sur bois, à simple trait et du type le plus naïf, forment des ornements de pure fantaisie, sans rappel des paysages ou des monuments de notre ville : elles occupent les pages 12, 17, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 29, 31, 32, 34, 49, 56, 58, 62, 64. Celle de la page 12 représente deux personnages agenouillés devant une idole noire, debout sur un piédestal, et qui paraît être l'Apollon, adoré, dit-on, à Polignac. Le dieu s'appuie de la main droite sur un bouclier et brandit de la main gauche une sorte d'étendard. A la page 27 est une gravure représentant Saint Georges sur son lit de mort, entouré de plusieurs assistants. Au bas de la page 32, trois ouvriers taillent des pierres : à côté d'eux est une

Digitized by Google

machine à roue pour élever les matériaux. A la page 34, quatre personnages portent un reliquaire sur leurs épaules. A la page 56, le roi Dagobert et un homme d'armes chevauchent vers la Terre-Sainte. A la page 15, ligne 8, commence la lettre adressée au Chapitre du Puy par l'auteur « *Epistola directa*, etc. », et à la page 17, débute la lettre en français : « Je, Mathurin des Roys, etc. » Au bas de la page 71 on lit : « Cy finist la fondation, etc. »

Les manchettes, en petite gothique ou caractères du xv^e^ siècle, sont toutes en latin. Elles garnissent les marges des pages 13, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 44, 45, 49, 50, 51, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 67, 68, 69, 70. Comme beaucoup d'écrivains de son époque, des Roys étala dans son livre toute son érudition, même lorsque cette érudition se produisait par des hors-d'œuvre, sans aucun lien avec le sujet. Les notes ou citations en manchettes, empruntées à l'Écriture Sainte, à la théologie du temps, aux auteurs de l'antiquité, n'ajoutent au texte que des généralités sans valeur historique, et voilà pourquoi nous avons cru pouvoir sans inconvénient supprimer ces manchettes. Nous devons également avertir le lecteur que des deux vignettes de notre réimpression la première seule figure dans l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal.

L'ouvrage de Mathurin des Roys, composé partie en poésie et partie en prose, comme dit Odo de Gissey (1), ne sortit qu'en 1523, à Lyon, des presses de Claude Nourry, dit le Prince. Après avoir parlé en détail du volume, il semble juste de dire quelques mots de l'imprimeur. L'art typographique fut pratiqué à Lyon dans la première moitié du xvi^e^ siècle par des hommes d'élite : François Juste; Huguetan; Jean de Tournes, qui avait son atelier rue Raisin, à l'enseigne des *Deux Vipères;* le souabe Sébastien Gryphe, dont la marque était un griffon sur un cube enchaîné à un globe ailé avec cette devise : *Virtute duce comite*

(1) *Discours anecdotiques*, édit. de 1644, p. 224.

Digitized by Google

fortuna; Jean et François Frellon; Étienne Dolet et plusieurs autres dont les éditions gothiques font aujourd'hui la joie des bibliophiles. A côté de ces noms célèbres, il convient d'en placer un moins connu et qui mérite pourtant de survivre : celui de Claude Nourry, dit le Prince, établi à Lyon, près de Notre-Dame de Confort, où se trouvait à cette époque le quartier des imprimeurs. On croit que Claude Nourry travaillait déjà pour son compte à la fin du XV^e^ siècle, et on lui attribue la *Grant dance Macabre des hommes et des femmes, etc., Lyon, le xviij iour de feurier 1499,* in-fol. goth. fig. sur bois; mais cette attribution, quoique vraisemblable, n'est pas sûre. Ce qu'il y a de certain c'est qu'en 1501 Claude Nourry était en plein exercice; en cette année parut la *Grant dance macabre des hõmes et des fẽmes, historiee et augmentee de beaux dis en latin...* (à la fin) : *Cy finist la dance macabre... le Debat du corps et de lame, la complainte de lame dampnee. Exoration de bien vivre et de bien mourir, la vie de lantechrist, les xv signes et le jugement. Imprime a Lyon sur le Rosne par Claude Nourry le dernier jour d'aoult mil cinq cens et ung;* pet. in-fol. ou très grand in-4°, goth. de 38 ff. sig. a-g. avec un grand nombre de figures sur bois. On connaît de Claude Nourry d'autres éditions de divers ouvrages, éditions qui atteignent dans les ventes des prix considérables. On cite surtout un livre dont nous avons déjà parlé (ci-dessus, page x) : *Le Dialogue tres elegãt intitule le Peregrin, traictant de lhonneste & pudique amour cõcilie par pure & sincere vertu, traduict de vulgaire Italien en langue Frãcoise par maistre Francois dassy... et nouuellement imprime a Lyon. On les vend a Lyon en la maison de Claude nourry dict le Prince, pres Nostre Dame de Confort.* (Au dernier feuillet r°) : *Cy finẽt les trois liures du Peregrin traslatez de vulgaire Italien en langage Francois, nouuellement imprimez a Lyon par Claude nourry dict le Prince. Lan de grace mil cinq cens vingt et huict. Le xx du moys Dauril;* in-4° goth. de 6 et CXLVIIJ ff. à longues lignes. La marque habituelle de Claude Nourry, qui ne se trouve pas au livre de Mathurin des Roys, figure au titre d'un autre volume du au même imprimeur : *Ogier le Dannoys etc acheue a Lyon sur le Rosne le septiesme iour de*

Digitized by Google

novebre lan de grace mil ccccc xxv. — In-4° de 116 ff. à longues lignes, sig. a-p. fig. sur bois. Cette marque est un carré avec la légende sur les quatre côtés : *Cor contritum et humiliatum Deus non despicies. Psalmo 50.* Au milieu du carré sur fond losangé se détache un écu chargé d'un cœur couronné et soutenu par un lion rampant. Une autre marque de Claude Nourry consiste en un arbre mort, à branches coupées, et que supporte un écusson sur lequel se lisent les lettres C. N., ledit écusson soutenu en outre par un cerf et un chien.

Claude Nourry était mort avant 1533. Certains auteurs excipent d'un acte consulaire de 1533 pour lui donner une fille mariée à Pierre de Vingle, imprimeur à Genève. — Cette famille de Vingle ou de Wingle venait de Picardie : on trouve à Lyon un Jean de Vingle, picard, imprimeur de 1494 à 1511. — Les mêmes auteurs prétendent même que Claude Carcant « relaissée » de Claude Nourry, était déjà remariée en 1533 à un autre imprimeur, Pierre Sainte-Lucie, lequel aurait pris le surnom du premier mari de sa femme. Au dire d'autres bibliographes, Pierre Sainte-Lucie aurait tout simplement épousé la fille de Claude Nourry, et cette opinion très probable s'appuie sur une édition du *Pérégrin*, de 1533, laquelle ne parle pas de Pierre Sainte-Lucie et se borne à cette annonce : *Imprimez a Lyon par Claude Carcand, relaissee de feu Claude nourry dict le Prince, demeurant aupres de Nostre Dame de Confort. Lan de grace mil cinq cens trente troys. Le vingtieme iour du moys doctobre.* — In-4°, goth. de 6 et CXLVIIJ feuillets.

Pierre Sainte-Lucie, dit le Prince, maintint à un rang honorable l'établissement de son beau-père. Il avait pour marque son chiffre en rébus et au-dessous une main tenant un grand bassin, dans lequel sont deux yeux avec cette inscription : *Oculi mei semper ad Dominum. Psalm. 24.* Il vivait encore en 1568, puisqu'il réimprima au cours de cette année *La Grand danse macabre des hommes et des femmes, historiee... On les vend a Lyon sur le Rosne, en la maison de Pierre Sainte-Lucie dit le Prince, pres Nostre Dame de Confort. Lan mil ccccc lxviij.* — In-4°, goth. de

Digitized by Google

40 ff. orné de 59 figures. Cette édition n'est pas goutée de Brunet, qui blâme son mauvais papier, mais défend la date indiquée de 1568, quoique pour donner de l'importance à ce livre médiocre on ait dit, dans un catalogue imprimé à Paris en 1857, que cette date était inexacte et devait être de 1528 au plus tard, ce qui fit porter à 385 francs l'exemplaire annoncé (1).

V

Le nom de Mathurin des Roys est connu de bien peu de gens et le livre de l'excellent curé n'a pas eu meilleur sort : auteur et livre ont été ensevelis, même dans le passé, sous une couche épaisse de silence. Odo de Gissey réfute une assertion de Mathurin des Roys et semble n'avoir pas vérifié sa critique sur le volume lui-même, lequel se trouvait sous la garde du chanoine Pierre Sigaud, l'archiviste bien connu du Chapitre. — Aussi, notre cher jésuite, si exact, si consciencieux d'habitude, a-t-il commis un *lapsus* de belle taille. Il fait vivre Mathurin des Roys en 1419 (2) et lui attribue une dédicace au doyen du Chapitre de cette époque, le cardinal Amédée de Saluces. La *Gallia Christiana*, qui a fait tant d'emprunts à Odo de Gissey, répète dans l'*Ecclesia Aniciensis*, t. II, col, 744, les mêmes erreurs. Or, Mathurin des Roys, curé de Montfaucon, et, suivant la *Gallia Christiana*, prieur aussi de Saint-Didier, écrivit son épitre liminaire au doyen, Geoffroy de Tours, et aux grands chanoines, le

(1) *Notes* de M. Aimé Vingtrinier, le courtois et érudit bibliothécaire de la ville de Lyon, et de M. Louis Chaleyer, l'aimable et si complaisant bibliophile de Firminy ; *Lyonnaisiana*, de Gustave Véricel, Lyon, 1879, pp. 26 et suiv. ; *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, par Bréghot du Lut et Péricaud aîné, Lyon et Paris, 1839, in-8°, p. 207 ; *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle*, par Péricaud aîné, Lyon, 1852, 2e partie, p. 2 ; *Manuel* de Brunet, Paris, Didot, 1861, t. II, col. 493 et 494, et 1863, t. IV, col. 172.

(2) *Discours anecdotiques*, édit. de 1644, p. 224.

Digitized by Google

12 mai 1519... *Ex Monte Falcone, æde ac sede regali, hac luce duodecima maii Incarnationis Dominicæ millesimi quingentesimi decimi noni...* L'anachronisme est juste d'un siècle. Odo de Gissey n'a pas consulté le volume, tenu sous clef par le vigilant Pierre Sigaud, les auteurs de la *Gallia Christiana* pas davantage, l'abbé Sauzet, pour sa *Bibliographie*, encore moins, et voilà comment les erreurs se faufilent et restent.

Pour le fond des idées, c'est-à-dire les évènements légendaires, il n'y a dans le livre de Mathurin des Roys rien de véritablement nouveau. Le curé de Montfaucon se borne à reproduire les mêmes récits que Pierre Odin. On sent que la tradition est fixée sur les points capitaux de nos origines, et nous n'avons pas besoin de redire pourquoi cette tradition, immuable depuis le IX^e^ siècle, n'a point varié aux époques suivantes. Entre Mathurin des Roys et Pierre Odin il n'y a de divergence que sur les légendes incidentes et secondaires, nées après le cycle initial, écloses aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, celle par exemple de la Vierge Noire. D'après l'opinion vulgaire, cette célèbre image avait été façonnée par Jérémie ou Saint Luc, tandis que les gens éclairés étaient d'avis, comme nous l'avons déjà dit, qu'elle avait été rapportée d'Afrique par Saint Louis, au retour de sa première expédition en Égypte. Mathurin des Roys émet, lui, à ce sujet, une assertion étrange : il veut que le donateur de la Vierge Noire ait été le roi Dagobert. Pourquoi Dagobert ? Les raisons fournies par Mathurin des Roys, à l'appui de son dire, sont puériles, et Gissey n'a pas eu de peine à en faire justice. Les nouveautés du curé de Montfaucon, à propos de la grande image, sont néanmoins dignes de remarque. Elles révèlent, si l'expression n'est point trop forte, l'état psychologique de nos populations au XVI^e^ siècle sur les fondements de leur histoire. Pour les récits primitifs, la croyance est universelle ; ce qui regarde Saint Georges, Saint Vosy, Saint Scutaire, ce qui tient à l'évangélisation, à la dame de Ceyssac, à la Pierre des Fièvres, etc., personne ne s'avise d'y contredire. Il y a prescription, pas l'ombre d'une critique. Les poètes et les dramaturges respectent ces données héréditaires. Voyez Claude Doléson :

Digitized by Google

il a sinon la verve du moins l'instinct imaginatif des hommes de théâtre. Dans son *Mystère* (1), il voudrait bien piquer par des ressorts inédits l'attention du spectateur, toutefois, il se garde bien d'altérer les légendes primitives. Ce domaine est fermé à l'invention scénique, mais pour la statue miraculeuse et l'épisode du Soudan, l'auteur se met à l'aise; il brode sans contrainte. C'est que pour Claude Doléson comme pour Mathurin des Roys et pour tout le monde la tradition des premiers temps est inviolable; celle, au contraire, qui a pris naissance au moyen âge, n'a pas obtenu le consentement universel : elle se prête à l'hypothèse, à l'amplification.

La forme, chère à Mathurin des Roys, la forme métrique n'a de prix dans son histoire qu'à titre de spécimen de notre vieille poésie et comme imitation des antiques procédés des Livres Saints, où les vers s'entrelacent si fréquemment avec la prose. Il n'y a pas à s'en dédire : si l'on excepte deux ou trois de nos troubadours, le Velay, avant 1789, n'a point produit de véritable poète; ni au XVII^e^ ni au XVIII^e^ siècles nous n'avons rien qui approche de quelques inspirations lyriques de notre époque et de notre terroir. Hugues Davignon est tout bonnement plat et insipide. Le cardinal de Polignac n'a guère dépassé la mesure d'un lauréat d'académie. Il ne faut donc chercher dans Mathurin des Roys ni l'originalité ni même l'érudition véritable : son livre n'en est pas moins très intéressant par certains détails inédits sur notre église, et surtout par l'inventaire ou plutôt la description de l'Hôtel-Dieu au XVI^e^ siècle. On trouve dans le morceau, qui ouvre le volume, des renseignements précieux sur notre grand établissement de charité, et qui prouvent combien possédait encore, en 1519, de lustre et d'importance le vieux *xenodochium* légendaire de l'évêque Bénigne. Pour ne citer qu'un seul trait, Mathurin des Roys constate que les enfants trouvés d'alors étaient maternellement nourris à l'hôpital jusqu'à sept ans, et qu'à

(1) Il est à peine besoin de rappeler que cette œuvre naïve est imprimée à la fin du deuxième tome de Médicis.

Digitized by Google

partir de cet âge « selon que l'on voit leur complexion, dis-
« position ou qualité on les traicte et met lon aulcuns à aprendre
« lettres à l'escole, les aultres à mestier selon la qualité et dispo-
« sition de leur personne ou entendement aux despens dudit
« hospital. » Il n'y a donc rien de nouveau en notre ville, et nos pères connaissaient et surtout pratiquaient aussi bien et mieux que nous l'enseignement gratuit, sinon laïque, pour l'enfance délaissée et malheureuse.

Mathurin des Roys appartenait à une vieille famille de bourgeoisie, autrefois très en vue dans l'église et la judicature. Ce digne docteur Charreyre, qui connaissait à fond son arrondissement d'Yssingeaux, avait bien voulu à notre requête fouiller les archives de Montfaucon : il y avait trouvé sur les des Roys ce que nous allons écrire, mais rien avant la dernière moitié du XVI^e^ siècle. M. Chassaing, d'autre part, nous a communiqué un acte du 17 juin 1495, où figure la *major et sanior pars* du Chapitre du Puy : « *Reverendi patres egregiique ac venerabiles viri*
« *domini Petrus Odini, jurium doctor, abbas Sancti Evodii, Petrus*
« *Boverii* (1), *juris utriusque licentiatus, forisdecanus minor, Clau-*
« *dius Coralhe, Johannes Rocherii, Anthonius Bruni, Gabriel*
« *Fronthalerii, Johannes Simardi, Anthonius et Petrus Civeyracii,*
« *Johannes Guitardi, Johannes Luqueti, Johannes de Beulenco,*
« *Garinus de Alzonio, Anthonius Cyveyracii senior, Michael de*
« *Castellanis, Ludovicus Cayrolis, Anthonius Chati* (2), *Johannes*
« *Maurini, Maturinus de Regibus, tam licentiati quam baccalarii*
« *in legibus quam decretis, canonici ecclesie cathedralis Beate*
« *Marie Aniciensis...* » Le dernier chanoine de cette liste et probablement le plus jeune ou le dernier promu est notre Mathurin des Roys, et le premier en rang se trouve Pierre Odin. Nos deux auteurs, assis sur les mêmes stalles et chantant les mêmes offices, vécurent donc dans l'intimité jusqu'en 1502, année où

(1) Le syndic du Chapitre pour cette quête d'Espagne, dont il est question aux *Tablettes*, III^e^ et IV^e^ volumes, *Rapports de l'Église du Puy avec l'Église de Gironne et le Comté de Bigorre.*

(2) Probablement un Chapt (de Rastignac ?).

Digitized by Google

mourut l'abbé de Saint-Vosy, et il est naturel de présumer que Pierre Odin ne fut pas sans influence sur la vocation historique de son confrère du Chapitre.

A quelle époque Mathurin des Roys devint-il curé de Montfaucon et prieur de Saint-Didier-la-Séauve? C'est ce que nous n'avons pu découvrir. On ignore même la date de sa mort : il est probable, du moins, qu'il vivait encore en 1523, lorsque son livre vit le jour. Après lui, sa famille ne fit que prospérer. On cultivait beaucoup le droit écrit à Montfaucon : auprès du bailliage royal plaidaient et consultaient des avocats de solide mérite. Les Chabanacy, les Marnas, les de Lagrevol, qui ont fourni à notre époque des magistrats de premier ordre, formaient, sous l'ancien régime, les étoiles de ce barreau. A côté d'eux brillaient les des Roys. On trouve à Montfaucon, en 1572, Sébastien des Roys, bachelier en droit; en 1573 et 1576, noble Claude des Roys, et vers 1590 eut lieu une fondation des Petites-Heures pour le 29 août, avec la pension annuelle de 25 sols, par Antoine des Roys, curé de Montfaucon. Le 25 août 1625, mourut d'apoplexie Gaspard des Roys, docteur et avocat, qui fut enterré dans la tombe de ses prédécesseurs. Nos amateurs placent à un rang honorable dans leurs bibliothèques : *Le Traité des Substitutions // proposé par espèces // interrogats et responses // divisé en six parties // par Pierre Des Roys, advocat en parlement natif // et habitant de Montfaucon en Vellay // à Lyon // chez Iean Champion, marchand libraire // demeurant à la Place du Change // M DC XXXXIV // avec permission.* Au milieu du titre on voit un écusson entouré d'une couronne de feuilles avec *étoiles en abîme, accompagnée de trois couronnes royales de 2 et 1*. Ce volume in-4° de 136 pages se divise en six parties et est dédié à *noble Guillaume de Sève, seigneur de Laval, conseiller du roy en la séneschaussée & siège présidial de Lion* (1).

Les des Roys continuèrent à faire bonne figure dans leur ville natale et aux alentours : le domaine du Petit-Robèque, près

(1) L'abbé Laurent cite de travers ce livre dans son *Almanach* de 1787, p. 134.

Digitized by Google

de Montregard, leur appartenait. Ils prirent alliance avec les Demeure, les Chabanacy, les Baillard de Senoux. Le 20 novembre 1651, dame Vitale des Roys, femme de Marcellin Chabanacy, notaire aux Oulmes, paroisse de Raucoules, fonda un office pour les premiers dimanches de Carême. Une branche de la maison des Roys, établie à Yssingeaux, conquit un rang honorable dans la bourgeoisie commerçante de cette ville et parvint aux honneurs du Consulat. Près de Montfaucon existe encore une ferme dite des Roys que possède la famille Demeure. Nous laissons aux généalogistes le soin de rechercher si les des Roys de Montfaucon ne formaient pas la tige des Colin des Roys, propriétaires d'une terre noble dans la commune du Brignon, canton de Solignac-sur-Loire (1). Il nous a même été affirmé que dame Alice des Roys, fille de M. des Roys, intendant général des finances du duc d'Orléans, et mère de Lamartine, était issue de la famille des Roys de Montfaucon. Rien dans les *Confidences,* où le grand poète parle beaucoup de sa mère, ne confirme ce dire (2).

Un contemporain de Mathurin des Roys, noble homme, maître Jacques David, docteur en chacun droit et juge royal au bailliage de Velay, le même qui, à l'entrée de François Ier au Puy, le 18 juillet 1533, salua le monarque d'une belle harangue, s'était, lui aussi, beaucoup occupé de l'histoire de Notre-Dame. Il fit paraître trois écrits, que nous avons inutilement pourchassés dans maints dépôts publics : sans Du Verdier de Valprivas nous ignorerions jusqu'à l'existence de ces ouvrages, dont voici les

(1) D'après toutes las apparences et certains renseignements qui nous ont été fournis à la dernière heure, il n'y avait aucun lien entre ces deux familles.

(2) Tous ces renseignements bibliographiques et généalogiques proviennent du docteur Antoine Charreyre, d'Yssingeaux, que nous avons eu le chagrin de perdre le 27 octobre 1888. Médecin habile, M. Charreyre était de plus un amateur des plus éclairés : il s'occupait beaucoup d'histoire locale et avait sur le pays une fort belle collection de livres, manuscrits, estampes et gravures, dont il ouvrait les trésors avec une obligeance inépuisable. Son bel exemplaire de Théodose de Bergame nous a servi pour notre réédition. M. le docteur Charreyre a laissé un grand vide dans les lettres vellaves.

Digitized by Google

titres : « *Historia dedicationis Ecclesie Podii Aniciensis, sacrœque imaginis (ibi per longa temporum curricula veneratœ) constructionis et translationis, per egregium dom. Jacobum David, in utroque jure licentiatum, civitatis Aniciensis, brevi stylo edita, impressa Avenioni, in-4°, apud Johannem de Channey, anno Incarnationis Domini 1516. — Tractatus de imagine Mariæ Virginis, etc., 1520. — Chants royaux, Ballades et Rondeaux, à l'honneur et louenge de la très sacrée Vierge Marie, avec une oraison, Lyon, 1536. Il y avoit dans ce dernier ouvrage trois chants royaux, quatre ballades, dix rondeaux et l'oraison* (1). » Les titres de ces écrits en révèlent

(1) *Bibliothèque françoise de Du Verdier*, etc., *continuée par Rigoley de Juvigny*, Paris, 1773, t. IV, p. 177. Cf. *Bibliographie de la Haute-Loire*, par l'abbé Sauzet, dans le t. XIV des *Annales de la Société d'Agriculture*, p. 550 ; *Médicis*, I, 310, 342 ; le *Manuel*, etc., de Brunet, édit. de 1861, t. II, col. 535. — Jacques David avait étudié le droit à l'Université de Valence, ce qui peut-être explique pourquoi il fit imprimer ses ouvrages dans une ville du Midi, à Avignon. — Il nous en coûte de dire que cet auteur, dont on aimerait à respecter la mémoire, fit mauvaise fin. Il se trouva gravement compromis dans l'un des grands scandales du siècle, dans ces poursuites criminelles qui atteignirent chez nous, au cours des années 1543-1544, presque tout le monde judiciaire. Médicis raconte à demi-mot ces poursuites, et, malgré sa réserve, nous donne la plus affligeante idée de la magistrature à cette époque. Le vicomte Armand de Polignac, dit le *Grand Justicier*, prit en main la vindicte publique, et c'est grâce à sa ferme initiative que les personnages les plus sûrs de l'impunité, entre autres Imbert Coreau, lieutenant du prévôt de la maréchaussée en Velay ; Jacques Maurin, seigneur du Béage et de Châteauneuf, bailli du Velay ; Jacques David, juge royal au bailliage ; Jean Montagnac, juge à la Cour commune pour l'évêque, et plusieurs autres magistrats ou leurs lieutenants, avec bon nombre d'avocats, clavaires, enquesteurs, sergents, etc., se virent traduits au parlement de Toulouse, sous l'accusation de vols, abus de pouvoir, concussions et méfaits de tout genre. Par arrêt du 1er avril 1544, furent condamnés : Imbert Coreau, à la peine de mort ; Barthélemy Maurin, aux galères perpétuelles ; Jacques David et Jean Montagnac, au bannissement pour la vie : tous les biens des coupables furent en outre confisqués au profit du roi. Imbert Coreau subit le dernier supplice à Toulouse, pendant la Semaine Sainte de l'année 1544, et son corps fut mis en quatre quartiers : ce misérable devait à la débauche, dont sa figure portait les ravages sinistres, le sobriquet de *Nez d'argent*. La terrible affaire, où Jacques David joua un si triste rôle, semble avoir jeté la consternation dans nos parages : le cours de la justice fut interrompu quelque temps au Puy, faute de magistrats pour siéger : la plupart des membres des tribunaux, ainsi que leurs auxiliaires, étaient fugitifs ou sous les verroux. Notre chroniqueur n'ose s'étendre sur un procès dont les éclats blessaient tant de familles honorables de sa connaissance.

Digitized by Google

l'inspiration religieuse. C'étaient probablement des opuscules dans le goût de l'époque, des dissertations édifiantes, de pieux commentaires où s'entremêlaient, avec plus ou moins d'art et d'agrément, la science, les souvenirs classiques, et sans doute aussi la poésie, car les hommes les plus graves de cette époque se laissaient aller volontiers à taquiner la Muse. Dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, on ne trouve en fait de productions vellaves sur Notre-Dame du Puy que les *Orationes duæ*, prononcées par le père jésuite Étienne Guyon dans une cérémonie scolaire (1). Pendant les guerres de religion, deux voyageurs de marque, — l'âge d'or des pèlerins est passé, l'ère des touristes commence, — le célèbre Jacques-Auguste de Thou, l'auteur de la première grande histoire de France, et l'archéologue florentin, Gabriel Simeoni, firent un séjour dans notre ville sans accorder, le premier dans ses *Mémoires* ou *Commentaires*, le second dans ses *Dialogues* (2), le plus léger hommage à notre basilique. Il

« Le faict, écrit-il, à racompter est estrange... Si dis que meilleur est de ce me taiser pour le présent qu'en dire plus aultres choses que par trop pourroient retenir nostre sermon. » (*Médicis*, I, 394; Cf. pp. 391, 392 du même volume, et 533 à la note). La noblesse de robe, qui formait dans notre ville une caste véritable par la fortune et les alliances, mit du temps à se remettre de ce rude coup de 1544. On voit cependant les Maurin se relever peu-à-peu, et une Christine David épouser, vers la fin du XVIe siècle, Géraud Marcland, lieutenant-général de la Chaise-Dieu, veuf en premières noces de Clauda de La Varenne de Valards.

(1) Les *Orationes duæ* eurent deux éditions; la première a pour titre : *Stephani Guyonii e Societate Jesu Orationes duæ, prior de veteri Aniciensium pietate et doctrina, posterior de prisca consulatus Aniciani dignitate, Lugduni, apud Joannem Pillehotte, 1593, cum permissione superiorum.* — (petit in-8° de 113 pages). La seconde édition, d'après la *Bibliothèque historique de la France*, de Lelong et Fevret de Fontette, t. IV, n° 45662, a le même titre, si ce n'est que le mot *Aniciani* est remplacé par celui d'*Aniciensis*, et que l'édition porte la date de 1613.

(2) Voir l'article de M. Lascombe : *M. de Thou en Velay*, dans les *Tablettes*, II, 234-42. — Nous possédons les vieilles éditions des *Mémoires* de M. de Thou et des *Dialogues*, de Simeoni. L'exemplaire de notre de Thou, aux armes du marquis d'Aubais, a pour titre : *Viri illustris Jacobi Augusti Thuani regii in sanctiore consistorio consiliarii, et in supremo regni senatu præsidis amplissimi, Commentariorum de vita sua libri sex. MDCXXI* (sans lieu). Notre Simeoni a ce titre : *Le Sententiose imprese, et Dialogo del Symeone con la verificatione del*

Digitized by Google

faut attendre le commencement du XVII^e^ siècle pour rencontrer Théodose de Bergame. Celui-là clot la série de nos hagiographes; Odo de Gissey, son émule, monte d'un cran : il est, au vrai sens du terme, un historien.

VI

C'est chose à peu près reçue que le livre de Théodose de Bergame est une quantité négligeable et n'offre pas d'intérêt sérieux : *Habent sua fata libelli !* Ce jugement téméraire vient sans doute de ce que très peu de personnes ont consulté cet ouvrage, devenu, malgré sa date relativement récente, une curiosité bibliographique. Nous n'en savons que trois exemplaires dans le département et de la seconde édition. Pour la première édition, il faut la citer par ouï-dire. Après vingt ans de recherches, nous n'avons pu mettre la main sur ce *rara avis*. Eh bien! l'opinion commune est dans son tort. Le petit volume de Théodose de Bergame n'est pas du tout à dédaigner et il mérite l'estime des connaisseurs. Outre certains documents qu'on ne trouve que là, il contient de bonnes indications sur les pèlerinages de l'époque, sur les notabilités contemporaines, entre autres Chabron, le doyen Jean Laurens, sur la cathédrale, ses reliques, ses inscriptions lapidaires, et enfin sur divers aspects de la vie religieuse de nos aïeux. Ce livre, œuvre de bonne foi, et, pour mieux dire, de pure foi, a cet avantage de former un répertoire complet de nos légendes et de les retracer avec une onction et une simplicité vraiment touchantes. On sent que cet Italien, transplanté en France, éprouve pour notre Madone les tendresses

sito di Gergobia, la geografia d'Overnia, la figura et tempio d'Apolline in Velay & il suo hieroglyfico monumento, nativita, vita et epitaffio. Al sereniss. duca di Savoia. In Lyone, apresso Gulielmo Roviglio. 1560. Con privilegio del Rè. Le format est l'in-8°. Le titre porte dans un cadre le vers d'Ovide : *Os homini sublime dedit cœlumque videre(sic).*

Digitized by Google

de sa terre natale. Ne demandez point à l'élève de Saint Charles les spéculations arides de la science. Le P. Théodose croit et aime : il ne va point au-delà. D'autres ont mieux écrit sur notre ville, lui a plus aimé. C'est un moine du moyen âge, enfermé dans le monde de la prière, un reclus épris d'idéal, un mystique comme l'auteur de l'*Internelle Consolation*, et c'est à dessein qu'en parlant du P. Théodose nous évoquons le moyen âge. Il y eut en France et en Velay, aux débuts du XVII^e^ siècle, une seconde jeunesse, un arrière-printemps du Catholicisme. Elle refleurit la couronne des saints et des héros : ils reparurent les temps de Saint Dominique et de Saint François. Des Ordres se fondèrent, les anciens se rajeunirent par la réforme. Pour parler comme un vieil annaliste, Raoul Glaber, le Velay revêtit une seconde fois la « belle robe blanche des églises ». La Visitation s'installa en notre ville dès 1630 ; les Capucins y étaient venus quelques années auparavant Nos campagnes s'enrichirent d'hôpitaux, maisons d'école, confréries, Tiers-Ordres : douces primevères de cette belle Renaissance (1). On comprend ce que dût être le livre d'un moine élevé et vieilli dans ce milieu. Ce livre est un cantique, il reflète une époque de foi moins naïve mais aussi ardente qu'au XIII^e^ siècle : il est le témoin éloquent de ces existences claustrales d'autrefois, remplies d'immolations, parfumées de bonnes œuvres, et dont notre temps, incertain et médiocre, ne saurait fournir même une pâle copie.

Les prénom et nom véritables de Théodose de Bergame sont inconnus. Du moment où il prenait l'habit, le capucin renonçait à tout lien de famille, se choisissait lui-même un patron céleste et ne se qualifiait plus que d'après son lieu d'origine. Notre auteur naquit à Bergame en Lombardie dans le courant du XVI^e^ siècle. Il était loin de l'âge de discrétion en 1584, l'an où mourut Saint Charles Borromée. Nous savons, en effet, que le

(1) Sur le renouveau catholique en France et en Velay au commencement du XVII^e^ siècle, voir les *Tablettes*, II, 146 et suiv.

Digitized by Google

P. Théodose grandit sous la discipline de l'illustre archevêque, en reçut tous les ordres jusqu'à la prêtrise et se donna son premier maître pour constant modèle. Engagé dans l'Institut Séraphique, il quitta l'Italie et vint en France à une époque facile à déterminer, au moins d'une manière approximative.

Les Capucins, branche puînée et collatérale des Frères Mineurs, furent institués en Italie, vers 1526, par Mathieu de Baschi : ils prirent un essor rapide mais n'apparurent en France que sous Henri III, en vertu d'une bulle du pape Grégoire XIII, du 6 mai 1574. Leur premier monastère s'installa bientôt après à Paris, dans la rue Saint-Honoré, d'autres disent à Meudon. Nos provinces virent bientôt accourir d'au-delà des Alpes de nombreuses colonies du nouvel ordre, accueillies par toutes les classes et surtout par le peuple avec une faveur extrême. A partir de 1582, les Capucins essaimèrent sur le territoire français, au nord, au centre et surtout en Languedoc. Le P. Théodose, suivant son propre témoignage, vint au Puy avec son Provincial, en 1588, sur l'appel de la vicomtesse de Polignac (1), pour essayer une fondation. Cette tentative ne réussit pas, sans doute à cause des désordres et des troubles de la Ligue dans nos contrées. De 1588 à 1600, l'existence du Père se dérobe, absorbée par ses œuvres apostoliques, accomplies à droite et à gauche, humblement et sans bruit. On sait tout au plus que le P. Théodose prêchait le carême à Thonon, en 1600, puis le silence se fait de nouveau sur le saint homme. On doit croire néanmoins qu'il préludait à cette époque à l'établissement de la maison anicienne. Il avait du moins planté sa tente et élu son domicile préparatoire dans notre ville à partir de 1601 ou de 1602, car il se qualifie lui-

(1) Il s'agit probablement de Philiberte de Clermont-Tallard, vicomtesse douairière de Polignac, veuve, depuis le 28 novembre 1562, de François-Armand, vicomte de Polignac, dit le *Grand Justicier*, et morte seulement en 1604. Il se pourrait que le P. Théodose ait voulu désigner Françoise de Montmorin de Saint-Hérem, veuve, depuis 1584, du jeune vicomte Louis-Armand; toutefois cette dame, en l'année 1588, semble avoir été trop occupée soit de son récent mariage avec le sénéchal de Chaste, soit des affaires politiques du temps, pour songer à la fondation d'un couvent de Capucins.

Digitized by Google

même de gardien du couvent du Puy en 1605. L'installation de ce couvent ne fut définitive qu'en l'année 1610 — Burel dit 1609 — où l'on planta une croix sur les assises de la chapelle, consacrée, en 1613, par l'évêque Jacques de Serres(1). Il est à croire que, dès 1605, le Père faisait sa principale résidence au Puy et rayonnait de là pour ses missions dans les contrées voisines. En 1614, en 1615, il se trouvait certainement chez nous, à poste fixe. Le 16 octobre 1617, il érigea dans la chapelle de Saint-Antoine, en l'église de Saint-Victor-Malescours, la Confrérie du Rosaire. En 1618, il prêchait le carême à Langeac : Jacques Branche, curé de cette ville, dit merveilles du bon capucin et des fruits de son zèle. Le P. Théodose fonda, en cette année 1618, la Confrérie du Rosaire à Langeac et dans d'autres paroisses limitrophes. En 1619, il attestait un miracle arrivé dans notre cathédrale, et prenait dans son certificat le titre de prédicateur et vicaire du couvent des Capucins du Puy. (Voir ci-dessous, p. 243.) Quoique couvert d'infirmités, il ne se lassait pas de traverser en tous les sens les pays d'Auvergne, pour appeler les fidèles au service de « celle à laquelle il avait sacrifié ses travaux ». Une plume contemporaine peint au vif l'apôtre dans ses pérégrinations évangéliques. « Malgré son grand âge, « dit le P. Panassière, il courait en quantité de provinces, par le « Velay, le Vivarais, l'Auvergne, les Cévennes, le Rouergue, « tout chargé de rosaires, de scapulaires, de menottes d'escla- « vage et autres livrées de la Reine du ciel, sollicitant les « peuples, avec un zèle merveilleux, de s'engager à l'honorer et « à la servir d'une manière particulière » (2).

(1) Voir sur les Capucins du Puy, Burel, 499, 504, 505, 525.

(2) Pour éviter des répétitions inutiles, nous avertissons le lecteur que tous nos renseignements sur la biographie du P. Théodose ont été puisés dans les *Annales des Frères Mineurs Capucins*, traduction du P. Caluze, 2 vol. in-4°, Paris, 1675; la *Vie de la Mère Agnès*, par M. de Lantages, Le Puy, Delagarde, 1675, *passim*, et surtout la deuxième édition, par l'abbé Lucot, Paris, in-8°, 1863, t. I, 123, II, 373, 374, 375, 376, 675, 677; la *Vie des Saincts et Sainctes d'Auvergne et du Velay*, par Jacques Branche, édit. Marmeisse, t. II, 286 et suiv., et l'*Histoire admirable* elle-même.

Digitized by Google

Le temps qu'il n'employait pas à ces pieuses excursions, le Père le consacrait à son couvent du Puy, et surtout à la cathédrale, où il s'adonnait avec la plus louable assiduité à la réception et sanctification des pèlerins. Respecté et chéri du peuple, il entretenait d'affectueux rapports avec la plupart des hommes distingués de notre ville : dans son livre, il parle comme d'un ami de Gaspard Chabron, l'historiographe de la maison de Polignac. Tout le Chapitre de Notre-Dame l'avait en haute estime : c'est le doyen, Jean Laurens, qui lui fournit la plupart des matériaux de l'*Histoire admirable* (1). Trois mois avant sa mort, il eut des conférences avec la Mère Agnès. « Le serviteur « de la Mère de Dieu, dit M. de Lantages, ayant ouï la Mère « Agnès à loisir, l'assura fort positivement que c'était l'esprit « de Dieu qui la conduisait. Les résolutions qu'il lui donna sur « ses ravissements et apparitions lui portèrent de grandes con- « solations et lui firent confesser que le P. Théodose était un « grand méditatif et qu'il avait de grandes lumières sur ces « matières si relevées (2) », et M. de Lantages continue par de très intéressants détails sur les conversations de la Bienheureuse avec notre auteur.

Le P. Théodose était à peine arrivé, le 23 juillet 1625, à Ambert, pour y remplir son office habituel, qu'il fut pris de

(1) On sait, par un témoignage contemporain, que le vénérable Jean Laurens, digne continuateur des Nivelelmus, des Grassegals, des Pierre Odin, avait le goût des livres et surtout l'amour des choses locales, qu'il collectionnait beaucoup et ouvrait volontiers ses portefeuilles aux chercheurs de l'époque : « Ainsi que je le « remarque, dit Chabron, aux mémoires de M. Laurens, doien de ceste église, « official et grand-vicaire de M. du Puy, personnage pour son grand mérite « méritant ses grandes charges, et auxquelles véritablement ceux qui de nos jours « ont mis au jour l'histoire de l'Église Notre-Dame du Puy, et des évesques « d'icelle, sont redevables de la plus grande partie de ce qu'ils ont dit et rapporté « dans leurs livres, pour y avoir travaillé des premiers fort sérieusement et « utilement, avec si peu d'ambition qu'il a fort libéralement communiqué et fait « part de ses belles mémoires et labeurs non seulement à ces auteurs, mais à « tous ceux qui l'en ont requis. » (*Histoire de la Maison de Polignac*, chapitre XII).

(2) *Vie de la Mère Agnès*, édit. Lucot, t. II, pp. 374-6.

Digitized by Google

douleurs violentes et mourut sur les quatre heures du soir, dans la demeure de la famille Céléron. Ses obsèques furent célébrées le lendemain en grande pompe, et il fut enterré dans l'église de Saint-Jean, à la place réservée aux prêtres et religieux. On conserva ses habits comme des reliques; sa tombe devint bientôt le rendez-vous de nombreux pèlerinages. Jacques Branche raconte plusieurs miracles accomplis sur cette tombe en faveur d'habitants du Velay. Avec l'ancien régime disparut cette dévotion qui semble avoir possédé un grand crédit dans nos parages. On ne conserve plus à Ambert qu'un souvenir assez confus du bon capucin, et nul signe, aucune inscription n'indique aux fidèles les restes de l'homme de Dieu (1).

L'œuvre du P. Théodose, où par un phénomène d'assimilation très commun chez les méridionaux se rencontre le pur langage vellave, dépourvu de tout italianisme, parut d'abord sans nom d'auteur, en 1616, à Lyon, chez Louis Muguet (2). Cette

(1) Lettre de M. Vernhet, curé d'Ambert, du 13 mai 1886.

(2) La bibliographie lyonnaise est très pauvre en renseignements sur Louis Muguet, et M. Vingtrinier lui-même, le maître reconnu de cette bibliographie, n'a pu nous fournir que peu d'indications à l'égard de cet imprimeur. Louis Muguet demeurait rue Mercière, comme tous ceux qui exerçaient son industrie. On connaît de lui plusieurs éditions de belle venue : le *Plaidoyé de Me Jacques de Montholon, advocat en la cour... pour les Jésuites contre l'Université*, 1612: *Discours sur la dignité du sacerdoce*, etc., par le P. Jacques Coren, observantin, 1615 ; *Chorus poetarum*, etc., Lugduni, 1616. C'est chez Louis Muguet que parut, en 1620, la première édition des *Discours* d'Oddo de Gissey. Notre exemplaire, édition de 1620, qui provient de la vente Yéméniz, est très pur, en papier de forte résistance et en caractères d'un type correct. La vignette du titre avec sa Vierge noire, le monogramme IHS, deux écus blasonnés, dont l'un aux armes de la ville du Puy, deux cierges ardents à chaque côté, soutenus par deux anges aux ailes éployées, et au bas de l'autel fleurdelysé le fameux distique : *Ni caveas crimen* etc., est l'œuvre d'un burin délicat.

L'Annonciation, qui orne le titre de l'*Histoire admirable*, du P. Théodose, constituait-elle la marque de Louis Muguet? Nous ne saurions le dire. Le fils de Louis Muguet, Claude, fut lui aussi imprimeur-libraire à Lyon, à l'enseigne du *Bon-Pasteur*. Sa marque de 1676 était, en effet, un bon pasteur portant une brebis sur ses épaules.

Un François Muguet, très probablement issu de la même famille que les Muguet de Lyon, était imprimeur-libraire à Paris, en 1674 et 1678, à l'enseigne

Digitized by Google

première édition est introuvable et elle dut avoir un faible tirage. « Ce petit livret, dit l'imprimeur dans son *Avertissement* de 1620, avoit esté bien veu et reçeu d'un chacun et tellement recherché que cy peu qu'il y en a eu a esté dispersé de part et d'autre. » Ce devait être un ouvrage de piété, l'un de ces manuels des pèlerins, très portatifs, de dimensions modestes et de prix accessible, comme on en voyait autrefois des piles entassées, parmi les scapulaires et les médailles, dans les boutiques à plein vent de la rue des Tables, aux pieds de la cathédrale. M. Chassaing, qui a tenu dans ses mains, il y a quelques années, un exemplaire de cette première édition, nous a affirmé que le volume était de format plus que médiocre, d'humble apparence, avec très peu de feuilles et sur papier grossier : une plaquette populaire. La seconde édition, sortie également des presses de Louis Muguet, Lyon, 1620 (1), nous a été prêtée, nous nous

de l'*Adoration des Trois Rois*. Sa marque représentait, en effet, les Trois Mages prosternés en prière devant l'Enfant Jésus. Son chiffre commercial était un cœur surmonté d'une croix avec les deux initiales F. M. et au-dessous, dans le cœur même, se trouvait une étoile accompagnée de trois points. (*Notes* de MM. Vingtrinier, bibliothécaire, et Auguste Brun, libraire, à Lyon.)

(1) Cet exemplaire du docteur Charreyre, peut-être unique en ce bel état de conservation et d'intégrité, mérite d'être décrit. C'est un petit in-12, relié en maroquin rouge, à tranches dorées. Le relieur moderne, peu soigneux, a trop rogné les marges et a même légèrement entamé les deux feuillets de la table des chapitres. Le volume débute par un titre et deux feuillets liminaires, contenant le premier la dédicace, le second l'avant-propos. Au milieu de la page du titre est une vignette sur bois, que nous avons reproduite, représentant une Annonciation.

A la fin du volume, composé de 264 pages, se trouvent cinq feuillets contenant l'approbation de l'Ordinaire du Puy, celle du P. Général des Capucins, les Litanies de la Sainte Vierge, en latin, une approbation du texte des Litanies par le doyen Jean Laurens, la table des chapitres et l'*Errata*.

L'impression de cette édition de 1620 est assez défectueuse : l'orthographe de l'époque n'est pas toujours respectée, les titres des chapitres ne se suivent pas à partir du xvie. Il y a beaucoup d'abréviations dans le texte. Le papier est celui de Hollande, assez grossier, mais de résistance. Au commencement le titre, la dédicace et l'avant-propos ne comptent pas dans la pagination ; il en est de même à la fin pour l'approbation de l'Ordinaire et ce qui suit.

L'ouvrage du P. Théodose n'a été connu ni du P. Lelong, ni de Fevret de

Digitized by Google

plaisons à le redire, par le regretté docteur Antoine Charreyre, dont on retrouvait constamment la main et le cœur dans toutes les bonnes œuvres bibliographiques. Notre réimpression est absolument *fac-simile*, moins le format, la pagination et les abréviations.

Le succès de l'*Histoire admirable* du P. Théodose dut être pour beaucoup dans la publication des *Discours anecdotiques*, du P. Odo de Gissey, imprimés en 1620, à Lyon, chez le même Louis Muguet, mais en plus beau format : l'in-18, et avec un luxe de caractères, une élégance et une correction bien rares alors pour les ouvrages de lecture courante. Le compatriote de Pierre Odin, le bourguignon Odo ou Eudes de Gissey, dont le précieux livre finira bien par se rééditer aussi un de ces jours, est redevable de sa vogue constante à l'heureux mélange de l'hagiographie et de l'histoire. Le respectable jésuite, qui resta plusieurs années au Puy et y exerçait les fonctions de vice-recteur du Collège en 1609 (1), parle en maints endroits du P. Théodose, qu'il dut connaître et fréquenter : ces deux religieux étaient faits l'un pour l'autre; ils se correspondaient par le zèle, la piété et le commun amour de notre église. Le jésuite, toutefois, a bien une autre portée que le capucin. Le P. Théodose est un homme de cloître, un « clerc », comme on disait au moyen âge, uniquement préoccupé d'édification. Sorti de bon lieu, puisqu'il était le parent des Lévis-Ventadour, Odo de Gissey a plus d'ouverture d'esprit, il possède de belles parties de l'historien : la recherche des sources, le respect des textes; il est érudit et fureteur, il se pique de littérature et soigne sa forme; il est, en un mot, homme de style et de science. Sans lui nous serions privés de titres hors de pair; nous n'aurions ni les diplômes d'Adalard et de Raoul, ni beaucoup d'autres documents d'une importance

Fontette, ni de Brunet. Dans sa *Bibliographie de la Haute-Loire (Annales de la Société d'Agriculture*, t. XIV, p. 550), l'abbé Sauzet cite l'édition de 1620, mais sans donner aucun détail. Le format est mal à propos indiqué comme un in-16.

(1) *Recherches historiques sur le Collège du Puy*, par Joseph Denais, *Tablettes*, VI, 351.

Digitized by Google

capitale. Le jésuite ne peut néanmoins faire oublier complètement son devancier, et les deux écrivains doivent être confondus dans une même gratitude, car ils nous ont rendu le même et généreux office, celui de maintenir en son intégrité primitive notre légende dorée.

VII

Si Thomas Gray, dans son élégie sur un *Cimetière de village*, a pu saluer d'une plainte touchante les trépassés inconnus, qui eussent été peut-être des Hampden ou des Cromwell et dorment sous le vert gazon sans épitaphe, quels regrets ne devait pas le poète aux morts dignes de mémoire, à ceux qui menèrent une vie active, utile, féconde, et ont à peine laissé un vague souvenir? Le quatrième auteur, dont nous publions l'œuvre, ou plutôt une des œuvres, figure parmi ces victimes de l'ingratitude humaine. A part quelques amoureux du passé, qui s'inquiète aujourd'hui de D. Estiennot, l'un des esprits cependant les plus distingués d'un siècle qui en produisit un si grand nombre? C'est la première fois, croyons-nous, qu'apparaît au grand jour de la publicité un manuscrit d'une certaine étendue de cet infatigable travailleur. On a beaucoup emprunté à ses quarante-cinq volumes inédits d'extraits, documents, mémoires, notices et matériaux de toute sorte : la *Gallia Christiana* a largement puisé dans cette importante compilation, et les religieux de Saint-Maur ont beaucoup profité des trésors qu'ouvrait à tout venant leur confrère avec la plus insoucieuse générosité. De tant d'écrits et de veilles il reste une trace obscure. Il semble qu'il en est dans le monde de la science comme dans les sphères administratives, où l'on n'accorde rien qu'aux solliciteurs et aux hommes de bruit. C'est que D. Estiennot était un diplomatiste passionné, un paléographe hors ligne, un vrai savant, et, pour tout dire, l'un de ces

Digitized by Google

artistes convaincus, dédaigneux de la gloire, qui ne demandent leurs joies qu'à l'accomplissement de leur pensée ou de leur rêve. Il n'a jamais songé à sa réputation : il trouva le bonheur dans la poursuite de ses études et le plaisir de sa conscience. Nous considérons comme un devoir de rompre cet anonymat volontaire, et, peut-être donnerons-nous un bon exemple aux autres diocèses, dont les annales eussent périclité sans l'initiative de ce vaillant pionnier de l'archéologie. D'autre part, il se présente à nous une occasion propice de mettre en relief certains aspects trop négligés du XVII^e^ siècle.

Il est de bon ton aujourd'hui de jeter l'anathème à cet âge classique, comme si notre époque, qui a perdu des provinces, avait le droit de dénigrer son aînée, qui en gagna de si belles. Les hommes de guerre, d'église ou de lettres, qui forment l'éblouissant cortège de Louis XIV, ne peuvent sans doute cacher ce qu'il y avait de fragile dans un édifice d'apparence si majestueuse. Il n'est pas besoin des coups d'épingle ou de stylet de Saint-Simon pour découvrir dans l'orbite du Roi Soleil les petitesses à côté des grandeurs, la médiocrité politique en face des pompes de Versailles, l'infirmité d'institutions basées sur l'apothéose d'un seul homme, et, du reste, la fin et le lendemain du règne de Louis XIV proclament mieux que toutes les critiques l'incurable misère du despotisme. Il n'en demeure pas moins vrai que le XVII^e^ siècle est un noble et glorieux temps, qui a jeté sur la France un lustre incomparable. Quels généraux que Condé et Turenne ! Quels ministres que Louvois et Colbert ! Quels évêques que Fénelon, Bossuet et tant d'autres ! Comme cette cour, ces académies, ces salons respirent la fierté des âmes, l'élévation des sentiments et surtout la bonne compagnie ! Le ton général de politesse et de savoir-vivre, la décence d'allures et de conversation, cette aristocratie hautaine mais insensible aux cupidités vulgaires, cette bourgeoisie instruite, laborieuse et pieuse, tous ces hommes et toutes ces choses révèlent un monde solide, de croyances assises, de traditions fortes, un monde tel qu'on n'en reverra plus dans nos cohues démocratiques. Les

Digitized by Google

simples écrivains possédaient eux-mêmes un certain cachet de gentilhommerie : un financier, si bien remplie que fût sa caisse, les saluait le premier; Racine refusait une invitation à la table du prince de Conti, pour manger une belle carpe avec ses *pauvres enfants;* on disait alors M. de Voiture, M. de Balzac, M. de Labruyère, et ces égards sociaux étaient mérités à ces hommes d'élite par le respect de leur art et de leur personne, par une tenue réservée et digne, quelquefois même arrogante (c'est le cas de Voiture), par une probité irréprochable.

Entre tous les gens de lettres du XVII^e^ siècle il convient de distinguer les purs érudits, les curieux et les chercheurs. On peut ne pas goûter les doctrines du jansénisme, mais il faut s'incliner devant les solitaires qui les enseignaient. Sans parler de têtes de premier ordre, comme Domat et Pascal, on doit rendre hommage aux simples érudits de Port-Royal : Nicole, Lemaistre, Sacy, Duvergier de Hauranne, les Arnaud, tous munis d'un savoir considérable, de l'abnégation la plus entière, d'une sincérité parfaite, tous dévoués à la science et à l'Église. On ne peut trouver de carrière plus respectable que celle de Ducange. Marié, père de famille, trésorier du roi à Amiens, cet homme, certainement unique, trouvait temps pour élever lui-même ses fils, vaquer à sa charge, entretenir ses relations dans le monde officiel, et du même coup écrire ces *Glossaires* grecs et latins, cette *Histoire de Byzance*, véritables épopées de l'érudition, où le sens historique devient du génie (1). A côté de Ducange, son ami et rival, Étienne Baluze, accomplit lui aussi de prodigieux tours de force, et l'on se demande comment un seul auteur a eu le loisir et la santé nécessaires pour composer des œuvres de cette taille et de ce nombre. Baluze avait moins de sérieux dans la vie que Ducange : il aimait la bonne chère, ne se refusait pas au plaisir, il était assez jaloux et personnel, mais ses faiblesses

(1) Les Anglais, dit le *Menagiana*, « ne pouvaient comprendre que Ducange eût fait son dictionnaire », et, cent ans après, Gibbon disait encore que l'Allemagne n'avait rien à opposer à cet esprit né au milieu de la nation *frivole et étourdie* des Français.

Digitized by Google

furent chèrement expiées par les disgrâces qui assombrirent la fin de son existence, et les plus honorables amitiés protègent sa mémoire. La liste serait longue des gens du monde adonnés à l'étude, tels d'Herbelot l'orientaliste, les deux Valois, l'hébraïsant Cotelier, Renaudot le journaliste, Guy-Patin père et fils, etc., et qui conquirent l'estime universelle autant par leur conduite que par leur capacité. Tenons-nous-en, pour les laïcs, à deux simples amateurs (1).

Vyon d'Hérouval, d'une ancienne et recommandable famille de robe, se livra jeune encore à la recherche des vieilles pièces et des documents inédits : il forma un cabinet splendide et si libéralement ouvert à tous qu'on décerna à son très serviable possesseur le surnom de Père de la République des Lettres. Roger de Gaignières, écuyer de la maison de Guise, réunit une immense quantité de matériaux historiques ; ses portefeuilles constituent l'un des fonds les plus riches de notre Bibliothèque nationale. Ce galant homme montra ce que peuvent la ténacité d'une idée fixe et la passion de la science aux prises avec des difficultés de toute sorte et la médiocrité des ressources. Aidé de son valet de chambre, auquel il avait communiqué le feu de sa vocation, et d'un modeste dessinateur nommé Boudan, très habile pour les vues et les esquisses, il rassembla un nombre incroyable de gravures, images, estampes, soit en original, soit en copies et *fac-simile*. Ses titres scellés, ses portraits d'évêques et officiers de la couronne, ses inscriptions, autographes, sceaux, pierres tombales, restent encore l'une des meilleures sources d'informations sur les monuments, les arts et les mœurs de l'ancienne France. Toujours en route et

(1) Voir sur l'érudition aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles la belle introduction que M. Léopold Delisle a mise en tête de son *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, Paris, in-8°, Durand, 1856 ; les *Sources de l'Histoire de France*, d'Alfred Francklin, in-8°, *passim*, et surtout l'excellent ouvrage de M. Emmanuel de Broglie, sur *Mabillon et la Société de l'Abbaye de Saint-Germain des Prés, à la fin du dix-septième siècle, 1664-1707*, Paris, Plon, 1888, 2 volumes in-8°. Ce dernier livre nous a beaucoup aidé pour notre article sur D. Estiennot.

Digitized by Google

sans cesse à l'affût des découvertes, il n'épargnait ni peines ni dépenses pour acquérir ou tout au moins *croquer* un morceau rare, un fragment, le plus mince débri. Dans ses excursions archéologiques il frappait à la porte des monastères bénédictins et y était toujours accueilli comme un hôte impatiemment attendu. Gaignières était non seulement un collectionneur émérite, mais encore un critique d'un flair délicat, et, par dessus tout, un caractère d'une loyauté à toute épreuve.

Une chose à noter et moins étrange qu'elle ne le semble au premier abord, puisqu'elle dérive de la nature des choses, c'est la séparation presque complète, au XVII^e^ siècle, entre le monde des littérateurs et celui des érudits. Ces deux classes de gens de plume ont l'air de peu se connaître et de n'avoir entre eux que des rapports fugitifs. Dans la littérature proprement dite on ne rencontre presque jamais les noms des érudits, et ces derniers, à leur tour, parlent très peu des écrivains les plus célèbres. M^me^ de Sévigné, qui lit les Pères de l'Eglise, Le Tasse, La Fontaine, Bourdaloue, et se tient au courant de tout ce qui sort de Port-Royal, ne dit pas un mot de la Congrégation de Saint-Maur, et par contre, les Bénédictins gardent à peu près le même silence sur les productions littéraires du siècle. Dans une de ses lettres à Brossette, son confident intime, Boileau s'exprime d'un ton dédaigneux sur le compte de D. François Lamy, philosophe d'une valeur sérieuse et ami de Fénelon. Réciproquement et aux yeux de notre compatriote, D. Jacques Boyer, l'auteur des *Satires* et de l'*Art poétique* est M. Boileau tout sec (1).

Cette indifférence mutuelle des littérateurs et des érudits s'explique par la diversité des travaux. Les hommes d'imagination, les artistes en style et les remueurs d'idées sont condamnés à la lutte, et la lutte engendre les jalousies et les haines. Les débats théologiques, même entre Fénelon et Bossuet, dégénèrent en personnalités offensantes. Le *genus irritabile vatum* se révolte contre les bourdonnements de la critique. Corneille ne peut se

(1) *Journal* de D. Jacques Boyer, pp. 90 et 341.

Digitized by Google

défendre d'une certaine aigreur contre Racine, et l'auteur de *Britannicus* souffre de la rivalité d'un Pradon. Dans les bureaux d'esprit, il y a des escarmouches perpétuelles, une guerre quotidienne d'épigrammes, des froissements d'amour-propre, des rancunes implacables. Ce ne sont point seulement des pédants ridicules, des Scudéry et des abbé Cotin qui se déchirent entre eux : Perrault, Chapelain, Quinaut, Ménage ont leurs blessures à guérir, leurs défaites à venger. Il suit de là que le monde littéraire est très mêlé, très houleux, semé d'orages, et que ses membres prêtent à la discussion. Sans parler des gazetiers, comme Loret, que l'on paie, et des libellistes, que l'on bâtonne quand ils ne vont pas à la Bastille ou sur la place de Grève, les plus nobles poètes ne peuvent s'affranchir des piqûres cuisantes ou des atteintes mortelles. Racine, qui a voulu se mêler des affaires de l'Etat, succombe sous un regard courroucé de Louis XIV ; La Fontaine est traité comme un vieil enfant sans conséquence, que sa dernière garde-malade trouve trop bête pour que Dieu ait le courage de le damner ; Molière subit les rebuffades des grands seigneurs, et le roi est obligé de faire manger lui-même celui que les courtisans repoussent de leur table. En somme, les littérateurs du XVII^e^ siècle, ceux qui marquent, sont en général d'honnêtes gens, qui ont leur quant-à-soi dans la vie privée, savent se tenir debout, commandent l'estime par leur correction domestique, et pourtant ils sont moins prisés que les érudits et n'obtiennent pas les mêmes prévenances ; leur situation dans le monde pêche souvent par quelque endroit. Est-ce l'attitude militante, sont-ce les coteries et les querelles qui leur font tort, ou bien la bile, les nerfs, les écarts inévitables du tempérament littéraire déteignent-ils sur leur conduite publique ? Peut-être, et en tout cas il y a un je ne sais quoi qui leur manque, peu de chose en vérité, un grain, un léger grain de *respectability*, que leur refuse ou leur dispute la société contemporaine.

Pour les simples érudits, confinés d'habitude dans leurs bibliothèques, cellules ou cabinets, ils se livrent à une besogne qui, loin d'irriter, apaise. Ils vivent moins dans le présent que

Digitized by Google

dans le passé. Ils sont reçus avec les attentions les plus flatteuses à la cour, dans les académies et les cercles aristocratiques. Le roi lui-même, quoique très ignorant en matière d'antiquités, a toujours, quand ils viennent lui offrir leurs ouvrages, un mot aimable qui retentit au dehors et fait loi. Louis XIV connaissait Mabillon et l'appelait couramment le plus savant homme de son royaume (1). Le monarque comprenait sans doute que dans l'érudition bénédictine il y avait une force, un prestige qui s'ajoutaient aux autres gloires du siècle. D'autres religieux de la Congrégation de Saint-Maur, entre autres D. Félibien, l'historiographe de la ville de Paris et de l'abbaye de Saint-Denis, jouissaient des bonnes grâces royales, et les courtisans n'avaient garde de faire échec à la faveur du maître. Le tout-puissant Père de La Chaise, membre de l'Académie des Inscriptions, usait de son influence au profit de ses confrères; il se piquait d'être fin connaisseur en médailles et protégeait le fameux numismate Vaillant. Les ministres, et surtout Colbert, les plus hauts personnages du clergé, de la noblesse et de la magistrature tenaient à honneur de lier commerce avec les érudits. Il y avait là sans doute un peu d'affectation ou de mode, et cette vogue des antiquaires a lieu de surprendre. Il n'est pas d'époque où le véritable moyen âge ait été moins compris qu'au XVII^e^ siècle. A part une petite élite, les contemporains de Louis XIV se souciaient peu du temps jadis où ils ne voyaient qu'un long et ténébreux chaos; le gothique leur semblait barbare, ils ne goûtaient que cette architecture grecque ou romaine, dont les Invalides et le Val-de-Grâce offrent le type lourd et compassé quoique empreint d'une certaine grandeur. Fénelon s'exprime en termes qui font peine

(1) On raconte à cet égard une curieuse anecdote. L'archevêque de Reims amena un jour Mabillon dans le cabinet du roi, où se trouvait Bossuet : « Sire, dit l'archevêque, j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le plus savant homme de votre royaume. » — Bossuet et Le Tellier ne s'aimaient pas — et Bossuet de dire aussitôt : « M. l'archevêque de Reims devrait ajouter « et le « plus humble. » — La vanité de Le Tellier était proverbiale. (Emm. de Broglie, t. I, pp. 126-7.)

Digitized by Google

sur nos vieilles cathédrales (1); Mabillon lui-même semble peu comprendre la grandeur mystique du style roman ou byzantin (2), et, de fait, rien n'est plus contraire aux temps féodaux, si mouvementés, si touffus, si ondoyants, où la fantaisie et l'invention débordent, que le monde correct et bien aligné de Louis XIV.

Est-ce la loi des contrastes qui assignait quand même une bonne place aux archéologues dans une société si peu enthousiaste du moyen âge ? La loi des contrastes n'expliquerait rien; il y a autre chose dans cette antinomie singulière. Ainsi que nous venons de le dire, les contemporains opposaient sans doute à l'humeur guerroyante des littérateurs, à leurs luttes, à leurs querelles, la sérénité des hommes paisibles, amoureux de solitude, dépourvus d'ambition, uniquement occupés de titres et de diplômes, absorbés dans une œuvre unique où ils consumaient leur existence, et qui ne se révélaient aux vivants que par des in-folio à forme compacte et monumentale. L'érudition, en effet, de cette époque est avant tout désintéressée et spéculative. Les fouilleurs du passé songeaient rarement à tirer parti de leurs trouvailles au profit d'une œuvre personnelle, à utiliser pour leur propre compte leurs abondantes récoltes. Ils faisaient de l'art pour l'art. Ils n'avaient point cette qualité ou ce défaut qu'on nous reproche tant de nos jours, et qui consiste à traduire immédiatement en réalités politiques ou littéraires les pures abstractions ou les simples recherches. Leur principal objectif était la découverte et la restitution des titres ; ils croyaient avoir suffi à

(1) Dans son discours de réception à l'Académie française, Fénelon blâme en termes très précis l'architecture de la cathédrale de Chartres. Fleury disait à son tour que l'architecture du moyen âge « qui est effectivement arabesque, n'est ni vénérable ni plus sainte pour avoir été appliquée à des usages saints », et il ajoute que « ce serait une délicatesse ridicule de ne vouloir pas entrer dans des églises bâties de la sorte, mais que ce serait un aussi vain scrupule de n'oser en bâtir d'un autre style ». Tel était l'avis de Mabillon : il comprenait mieux que personne la beauté et la grandeur du catholicisme, mais il ne se sentait pas tressaillir à la vue des monuments religieux du vieux temps, ou tout au moins ses livres n'expriment rien de pareil. Il n'avait pas la fibre architecturale du moyen âge. De même, Boileau faisait remonter toute notre littérature à Ronsard.

(2) Emm. de Broglie, t. I, pp. 76 et 77.

Digitized by Google

leur tâche quand ils avaient mis en pleine lumière un événement, une institution, un personnage, l'histoire d'un règne, la monographie d'un cloître célèbre, et dans un cadre plus large une série de faits ou de siècles, non par des raisonnements, des appréciations et des hypothèses, mais par des textes, des dates, des inscriptions, des pièces authentiques. Ils faisaient leur gerbe et se contentaient de l'engranger. A d'autres les fruits ou les glanes de la cueillette et l'honneur d'en appliquer les résultats à des œuvres vivantes et originales ! L'érudition historique restait ainsi un art à part, cultivé avec ferveur, mais réduit à de rares adeptes et caché pour ainsi dire dans un sanctuaire, comme le sont aujourd'hui les hautes mathématiques, l'égyptologie, l'étude des langues orientales, d'où vient que les érudits jouissaient, au XVII^e^ siècle, de l'estime un peu craintive dont les hommes ne sont pas avares envers ceux qui vivent en plein idéal et se tiennent sur les sommets ou dans les lointains. Ce qui ajoutait au prestige de l'ancienne érudition, c'est qu'elle n'était ni frondeuse ni révolutionnaire et ne servait pas, comme il arrive trop souvent à l'heure actuelle, de point de départ à l'impiété, à la ruine des croyances, au mépris des institutions et des lois. Les savants professaient tous, du moins dans leurs écrits, le culte de la religion et le respect du pouvoir : jamais une parole dangereuse, une attaque indirecte, une critique malsonnante ne s'échappait de leur plume contre l'autorité légitime. Au point de vue politique comme au point de vue chrétien ils étaient essentiellement orthodoxes et conservateurs. Ils ne devaient donc exciter ni les ombrages de la censure, ni les appréhensions de l'Église, ni les susceptibilités des foules, et il ne pouvait en être autrement. L'érudition avait alors pour principaux asiles les monastères, la Sorbonne, les collèges tenus par des religieux ou des prêtres, et pour chefs d'attaque, pour interprètes quasi officiels les moines de la Congrégation de Saint-Maur. Sans méconnaître la valeur du contingent fourni par des laïcs comme Baluze, Ducange, Vyon d'Hérouval, Clairambault, Fontanieu, Laurière, les Du Chesne et les Valois, il est juste de dire que la science et

Digitized by Google

l'archéologie, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, furent avant tout bénédictines et qu'elles restèrent marquées du sceau de ce vénérable institut dont la naissance et le rôle méritent qu'on s'y arrête quelques instants.

Il faut distinguer dans l'histoire de l'Ordre de Saint Benoît, au XVII^e^ siècle, deux générations distinctes : celle du début, de la restauration de l'antique ferveur, du rajeunissement des études ; et la seconde qui, profitant des succès de sa devancière et pourvue d'une vitalité robuste, dressa cette série de grandes œuvres et de sources nationales où la France et l'étranger ne cessent encore de puiser.

C'est en l'année 1604 (1) que le P. Didier de La Cour, procédant à une réforme attendue par l'Église, inaugura dans la ville de Verdun en Lorraine la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe : « Ramener les moines de Saint Benoît à l'observance exacte de leur règle, a-t-on dit avec justesse, remplir par le travail de l'intelligence les heures que les pratiques de cette règle pouvaient laisser libres ; appeler ainsi la science en aide à la piété, de sorte que celle-ci fût le but et celle-là le moyen (2) » : voilà l'objet principal de la rénovation accomplie par Didier de La Cour. Constitué par un bref du pape Clément VIII, en date du 7 avril 1604, le nouvel institut fit bientôt la conquête de tous les vieux et célèbres monastères de la Lorraine et de la Franche-Comté, et quand son fondateur mourut, en 1633, il avait déjà pris une assiette importante. C'est de cette belle école de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe que sortirent

(1) Didier de La Cour avait commencé son apostolat même avant l'année 1598.

(2) *Une réforme monastique au* XVII^e^ *siècle*, par Alphonse Dantier, dans la *Revue contemporaine*, 1858, p. 729. — Il y eut, nous l'avons déjà dit, au lendemain des guerres civiles et au début du XVII^e^ siècle, une véritable renaissance religieuse que signalèrent les créations de nouveaux Ordres par Saint Vincent de Paul, le cardinal de Bérulle, Saint François de Sales, et les réformes de DD. Didier de La Cour et Bénard, celle des Chanoines de Saint-Augustin par Pierre Fourrier, et celle des Prémontrés par Gervais Lairuel. Nous avons essayé de décrire cette nouvelle aurore chrétienne dans notre Velay, à propos de la fondation de la Visitation en 1630. (Voir ci-dessus, p. L.)

Digitized by Google

les Calmet, les Petit-Didier, les Rémy Ceillier, et que vint surtout le souffle généreux d'où naquit la Congrégation de Saint-Maur. En l'année 1612 et pendant un voyage qu'il fit à Paris, D. Didier de La Cour avait eu l'occasion d'entretenir un jeune religieux, D. Laurent Bénard, prieur du collège de Cluny, et lui avait inspiré le dessein d'accomplir pour les couvents de France ce qu'il était en train d'exécuter lui-même en Lorraine. D. Bénard se mit aussitôt à l'œuvre : après des luttes douloureuses, il obtint, en mai 1618, du chapitre général de Saint-Vannes, assemblé à Mansuy-lès-Toul, qu'il serait établi une autre congrégation bénédictine, indépendante de celle qui commençait déjà à prendre son essor. D. Bénard fut chargé d'appliquer cette mesure, et avec le concours de religieux dévoués : DD. Maur Tassin, Adrien Langlois, Martin Taisnières, Anselme Rolle, Colomban Regnier, Athanase de Mongin, tous de la maison de Saint-Vannes, il propagea la réforme dans les maisons de Saint-Rémy et de Saint-Faron de Reims, à Corbie, à Saint-Fiacre de Meaux, aux Blancs-Manteaux, à Paris. Dans le courant du mois d'août 1618, des lettres-patentes du roi Louis XIII, réalisant le vœu exprimé par les États-Généraux de 1614, consacrèrent l'érection de la congrégation naissante, dont le vocable de Saint-Maur fut acclamé dans l'église des Blancs-Manteaux, le 5 septembre 1618. Le 2 novembre suivant, on tint dans ce même cloître des Blancs-Manteaux le premier chapitre général, où D. Taisnières fut élu supérieur avec DD. Bénard et Rolle pour assistants. Par un bref du 17 mai 1621, le pape Grégoire XV approuva la réforme, qu'une bulle spéciale d'Urbain VIII devait, le 21 janvier 1621, confirmer et doter de plus amples privilèges. Tels furent les commencements de l'institut de Saint-Maur, qui a jeté tant d'éclat sur la résurrection bénédictine et où se détachent, avec une netteté frappante, les deux générations successives dont il vient d'être parlé (1).

(1) Si l'on veut se rendre bien compte des deux réformes de Saint-Vannes et de Saint-Maur à leur début et dans leurs développements originaires, il faut se

Digitized by Google

Dans sa période initiale d'organisation, c'est-à-dire depuis la première entreprise de D. Laurent Bénard jusqu'à la mort de ce réformateur, survenue en 1620, et ensuite pendant le supériorat-général de D. Grégoire Tarisse (1630-1648), la Congrégation de Saint-Maur fut surtout occupée à s'asseoir, à se discipliner, mais au cours de cette période elle-même, où domina l'élément religieux et ascétique, les fils régénérés de Saint Benoît fournirent à la science de nobles tributs. D. Hugues Ménard, fils d'un secrétaire de la reine Catherine de Médicis, fit paraître, en 1629, son *Martyrologe,* et, en 1642, son *Sacramentaire* du pape Saint Grégoire-le-Grand : avant lui, D. Bénard avait composé, de 1616 à 1619, ses principaux livres, sous les titres de *Parœnèses chrétiennes*, d'*Instruction monastique* et de *Police régulière tirée de la règle de Saint Benoît*, trois ouvrages trop oubliés et qui, sous l'enveloppe extérieure un peu fruste, sous la forme empreinte des défauts du siècle, cachent, dit un excellent juge, « une onction souvent pleine de charmes, avec une hauteur de vues, une tendresse de cœur dans laquelle respire toute la charité du génie chrétien. On y rencontre parfois la pénétrante douceur de Saint François de Sales, le trait vif et acéré de Montaigne, la fine et élégante simplicité d'Amyot (1). » Notre ami, M. Lascombe, a cité dans sa *Correspondance bénédictine* plusieurs passages des *Parœnèses* et loué, en termes excellents (2), ces productions monastiques, destinées moins à satisfaire une curiosité vaine qu'à régler les mœurs et à répandre l'amour des plus hautes vertus. Parmi les écrivains qui composent l'école primitive de la Congrégation de Saint-Maur, il faut rappeler D. Anselme Le Michel, l'auteur d'une histoire en trois volumes in-folio, restée manuscrite, de l'abbaye de Marmoutiers; D. Simon-Germain Millet, le traducteur des *Dialogues* de Saint

reporter, comme nous, aux divers historiographes bénédictins: DD. Jean-François, Ziegelbauer, Le Cerf, à l'article d'Alphonse Dantier dans la *Revue contemporaine*, et surtout à l'*Histoire littéraire*, etc., de D. Tassin, *Préface* et *passim*.

(1) *Une réforme monastique*, p. 744.

(2) *Tablettes*, t. III, pp. 89 et suiv.

Digitized by Google

Grégoire et l'adversaire souvent heureux du célèbre « dénicheur de saints », le docteur de Launoy ; D. Thomas du Four, dont on consulte encore la grammaire hébraïque. Tandis que D. Athanase de Mongin, prieur de Saint-Germain des Prés, composait pour ses religieux toute une série de traités spirituels, que D. Bernard Planchette publiait la *Vie* de Saint Benoît et celles des *Grands hommes* de son Ordre, d'autres Bénédictins aussi laborieux, tels que D. Martin-Jean Huynes, avec la monographie en quatre volumes de l'abbaye de Saint-Florent ; D. Daniel-Georges Viole, avec ses compilations sur le diocèse et la ville d'Auxerre ; D. Jean-Simon Genoux, par son *Histoire de La Chaise-Dieu ;* D. Adrien Langlois, par ses *Énervés de Jumièges ;* D. Claude Chantelou, par sa *Bibliotheca Patrum ascetica,* sans compter l'appoint de DD. Bénetot, Godin, de La Motte, Jouault, Lesueur, Philibert et de beaucoup d'autres (1), préludaient aux grands travaux que devait plus tard exécuter la Congrégation sur les villes, monastères, diocèses et provinces ecclésiastiques de la France.

Le premier supérieur-général, D. Tarisse, homme avant tout d'action et d'initiative, voulut donner aux études, qu'il poussait dans toutes les voies, un foyer central, et il choisit pour cet office la vieille abbaye de Saint-Germain des Prés (2). Ce monastère, né pour ainsi dire avec la monarchie française, cette citadelle sacrée de la capitale, qui avait subi l'assaut des Normands et formé durant tout le moyen âge avec sa vaste enceinte, ses flèches, ses clochers, ses remparts et ses vassaux, une haute seigneurie féodale et cénobitique, n'était plus au sein de Paris et par suite de démolitions successives qu'une Thébaïde encore

(1) Voir dans l'*Histoire littéraire,* etc., de D. Tassin, l'article consacré à chacun de ces religieux.

(2) Le monastère des Blancs-Manteaux avait d'abord servi de maison-mère à l'institut de Saint-Maur, mais il ne pouvait suffire aux exigences d'une grande administration et Saint-Germain des Prés devint chef-d'ordre. Sur l'abbaye de Saint-Germain des Prés, voir l'ouvrage de M. Emmanuel de Broglie, *passim,* et *Mon vieux Paris,* de Drumont, pp. 139-166.

Digitized by Google

imposante, lorsqu'il devint, en 1631, la tête et la résidence principale de la Congrégation de Saint-Maur. Les bâtiments claustraux furent agrandis et restaurés, tout en conservant une allure monacale; la basilique, commencée par l'abbé Morard, avec l'aide de Pierre de Montereau, l'architecte de la Sainte-Chapelle, reçut les décorations un peu fastueuses du style de l'époque; le Trésor garda sa Châsse de Saint Germain, merveille du XIII^e siècle, qu'on ne montrait qu'un seul jour de l'année; les archives et la bibliothèque s'enrichirent d'une foule de livres rares et de manuscrits précieux. Seules, les cellules des reclus conservèrent leur aspect rigide : une couchette, une table et une chaise en bois, un prie-Dieu, un bénitier d'étain ou de terre, un chandelier grossier avec un fer mobile pour « baisser ou hausser la chandelle », une lampe de cuivre ou de fer-blanc, deux ou trois images de dévotion : c'était tout. Les religieux observaient l'abstinence perpétuelle; la viande n'était permise qu'à l'infirmerie. Si l'on se souvient que, d'après le rapport si connu du lieutenant de police, La Reynie, l'entretien annuel de chaque moine revenait à 437 livres et quelques sols, il faut convenir que les Bénard, les Lantenas, les Jacques Boyer, les Mabillon, les Marcland, les Morel et autres « pieux fainéants » n'étaient point pour leur époque une charge trop lourde (1).

Telle qu'on la voyait au XVII^e siècle, avec son grand air, ses recueillements, ses silences et ses allures pacifiques, cette vieille maison de Saint-Germain des Prés forma bientôt une sorte d'académie, un rendez-vous hospitalier et du ton le plus aimable pour la cour et la ville. Sous les arcades du cloître ou dans le grand parloir se réunissaient d'habitude les cardinaux de Retz et de La Rochefoucauld, les évêques de Lisieux et de Cahors, le P. Gondrin, général de l'Oratoire, M. de Châteauneuf, garde des sceaux, et, en compagnie de ces hauts personnages, des magistrats épris de graves plaisirs ou des gentilshommes rassasiés des tumultes du monde : tous attirés en cette studieuse retraite par le

(1) Emm. de Broglie, t. I, pp. 16 et 17.

Digitized by Google

goût des arts chrétiens et le charme des belles conversations. Là venaient aussi des docteurs de Sorbonne pour discuter de théologie et d'exégèse, et même des beaux-esprits, des gens de lettres, que ne pouvaient satisfaire les théories galantes et les frivolités prétentieuses de l'Hôtel de Rambouillet. Tous ces visiteurs cédaient le pas au premier président Molé, l'ami intime du P. Tarisse, une figure historique en qui se personnifiait l'alliance naturelle de la justice et de la religion. Telle était la bonne renommée de ce cercle, à la fois séculier et claustral, que le premier ministre, Richelieu, au faîte de sa puissance, ne craignit pas de venir un jour, dans le monastère, soumettre à D. Hugues Ménard certain cas épineux sur un passage de Quintilien, cas débattu le matin même avec Pierre Corneille, et s'entendit donner tort au profit du poète (1). La reine Anne d'Autriche s'intéressait beaucoup aux travaux des Bénédictins : elle avait une grande confiance dans les lumières de D. Tarisse et ne manquait pas d'appeler cet honnête homme, ce directeur inflexible, aux retraites qu'elle avait coutume de faire au Val-de-Grâce (2). Ainsi, la Congrégation de Saint-Maur croissait chaque jour en force, en instruction, en vertus, et déjà en 1640 et 1645, vingt ans environ après l'achèvement de la réforme, elle avait produit un bel ensemble d'œuvres durables. Les temps d'épreuve étaient passés : quelques maisons de province, la Chaise-Dieu entre autres (3), frémissaient bien sous le joug du nouveau régime, mais ces résistances particulières avaient peu influé sur le développement général de l'Ordre. L'élan était donné et ne s'arrêtait plus. La première génération des Mauristes s'était préoccupée avant tout de régularité monastique et elle avait restreint son essor dans le domaine de la science religieuse; elle avait vécu sur cette idée fondamentale de DD. Bénard et Didier de La Cour qu'il fallait

(1) *Une réforme monastique*, etc., pp. 753-4.

(2) *Ibid.*, p. 757.

(3) Voir dans l'*Auvergne au moyen âge*, de Dominique Branche, pp. 303-7, les difficultés que rencontra l'agrégation de l'abbaye de la Chaise-Dieu à l'institut de Saint-Maur, opérée en 1604 par le cardinal de Richelieu.

Digitized by Google

agir sur le cœur plus que sur l'esprit, former des âmes pures pour obtenir de fermes intelligences, et faire des savants avec des saints. La seconde génération, plus libre de ses mouvements et sûre de son avenir, put se donner carrière, élargir son horizon, et, tout en restant dévouée à l'Église, se lancer dans le grand courant de l'érudition laïque et nationale.

Cette seconde génération, dont l'avènement coïncide à peu près avec la seconde moitié du siècle, eut pour chef véritable un homme de haut savoir et de caractère vraiment antique. D. Luc d'Achéry « qu'on peut regarder après D. Tarisse comme « le père des études et le restaurateur des lettres dans l'Ordre de « Saint Benoît (1) », fit profession le 4 octobre 1632 et ne quitta plus Saint-Germain des Prés depuis l'année 1637. Le souvenir de ce digne religieux évoque un tendre et mélancolique respect. Malade dès l'enfance, rongé par une affection très douloureuse et incurable, il puisa dans sa foi ardente et dans son amour du passé la force d'accomplir des prodiges de travail, qui accableraient aujourd'hui dix hommes valides. Pendant quarante-cinq ans, ce héros, ce martyr de l'érudition, ne quitta l'infirmerie que pour la bibliothèque, auprès de laquelle ses confrères, par une délicatesse touchante, voulurent l'ensevelir. A l'infirmerie, âme naïve et douce, il tressait des bouquets pour les autels; à la bibliothèque, esprit perçant et judicieux, il ceuillait d'autres fleurs sous la rouille des siècles et la poussière des parchemins (2). On doit à D. Luc d'Achéry d'admirables ouvrages, le *Spicilège* entre autres et les éditions de Lanfranc et de Guibert de Nogent, mais on lui doit surtout et en grande partie la plus belle gloire bénédictine, son disciple, son compagnon préféré, celui que dans le cloître on appelait Dom Jean et que la postérité salue du simple nom de Mabillon, qui vaut tous les titres. Autour de Mabillon rayonne une pléiade d'hommes supérieurs : DD. Michel Ger-

(1) D. Tassin, p. 105. Ce fut pendant son voyage en Italie (mai 1685) que Mabillon reçut la nouvelle de la mort de D. d'Achéry « qu'il avait toujours, dit-il dans son *Iter Italicum*, p. 36, regardé comme son père ».

(2) *Mon vieux Paris*, p. 149.

Digitized by Google

main, Thierry Ruinart, Bernard de Montfaucon, Guy-Alexis Lobineau, Hyacinthe Morice, Martin Bouquet, François Lamy, et dans cette liste, qui pourrait être plus longue, se place en bon rang le religieux dont nous avons spécialement à parler : D. Claude Estiennot.

Claude Estiennot de la Serre ou de la Serrée (1) était un peu le cadet de Mabillon (2), qui l'avait précédé dans le cloître : malgré

(1) L'année 1639 semble bien être celle qu'il faut assigner à la naissance de D. Estiennot, *(Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, par Courtépée, édition de 1847 (la première est de 1774), Dijon, in-8°, t. III, p. 617, et *Mémoires historiques sur une partie de la Bourgogne*, par l'abbé Breuillard, Avallon, 1857, in-12, p. 322). Néanmoins, Courtépée (t. IV, p. 26, de l'édition de 1847), se contredit et fait naître D. Estiennot en 1658 : il y a là une erreur évidente, puisque D. Estiennot fit certainement profession en cette année. — La famille Estiennot ou d'Estiennot était l'une des meilleures, sinon des plus anciennes, du bailliage d'Avallon : elle remontait à François Estiennot, écuyer, seigneur de Montferrand en 1551, dont les deux fils, Claude et François, exercèrent l'un et l'autre la charge de contrôleur du grenier à sel de Semur. Les descendants de Claude suivirent le parti des armes ; on remarque parmi eux un maître d'hôtel du roi, capitaine de Noyers en 1607, et plusieurs autres capitaines. Ils prenaient, au dernier siècle, les titres de marquis et comte de Vassy. (Jugement de décharge du droit de franc-fief en 1742.) Furent admis à la chambre de noblesse de Bourgogne : N. d'Estiennot de la Serrée, 1671 ; — Antoine-Claude d'Estiennot, écuyer, seigneur de la Borde, ancien capitaine au régiment de Condé-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, 1766. On trouve parmi les gentilshommes qui assistèrent aux États-Généraux de Bourgogne : 1674 et 1682, François d'Estiennot, seigneur de Vassy ; — 1766, Marie-Eustache d'Estiennot, seigneur de Vassy ; — 1781, Antoine-Louis-Marie d'Estiennot, chevalier, comte de Vassy. — Un d'Estiennot envoya, le 28 mars 1789, sa procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux.

Alliances : Blanchefort, Bretagne, Loppin, Caillet, Comeau, du Deffend, Chaugy.

Fiefs : Vassy, Valogny, la Serrée, Pisy, la Borde, Richebourg.

Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, alias *de deux quintefeuilles de même, et en pointe d'une perdrix aussi d'or.* (Renseignements fournis par M. de Charmasse, archéologue très distingué d'Autun. — Cf. *La Noblesse aux États de Bourgogne*, par Beaune et d'Arbaumont, Dijon, in-4°, 1864, pp. 43, 52, 74, 78, 92, 131, 141, 181, 225.) — Pour les détails biographiques et personnels à D. Estiennot, voir ci-dessous, pp. 259-66.

(2) Mabillon naquit le 23 novembre 1632, dans le village de Saint-Pierremont, au diocèse de Reims, de simples cultivateurs, d'une piété et d'une probité insignes. Il fit profession le 7 septembre 1654 tandis que D. Estiennot ne prononça ses vœux solennels que le 13 mai 1658.

Digitized by Google

la différence d'âge, D. Estiennot n'en garda pas moins sur son éminent ami un ascendant qui s'explique par l'opposition des caractères. Mabillon, cet esprit de portée si vaste, était dans la pratique de la vie le plus simple des hommes. Nature aimante et paisible, il se trouvait sans défense au milieu de la société, et il ne put se tirer de quelques affaires délicates qu'à force de naïveté et de candeur. D. Estiennot, au contraire, était une intelligence vive, alerte, un peu subtile, très aguerrie aux difficultés, et qui eut pu réussir non moins dans la diplomatie que dans la diplomatique. Il connaissait les hommes, gardait son sang-froid à travers les intrigues et donnait de très bons conseils aux gens dans l'embarras. Mabillon suivait ses avis et s'en trouva fort bien dans maintes occurrences. Chez D. Estiennot, il y avait deux choses ordinairement peu d'accord : l'amour de l'érudition et le sens pratique. Le moine, avide de textes et de vieilleries, le pèlerin de la science, le remueur infatigable de l'antiquité... *noster Claudius Stephanotius indefessus rerum antiquarum indagator*... comme disait Mabillon (1), révélait au moment voulu de précieuses aptitudes pour le gouvernement et les affaires. — Cette alliance, au reste, de l'esprit de conduite ou d'administration avec les austérités de la vie religieuse, n'est pas rare dans l'histoire des hommes d'église. Les meilleures têtes politiques, les plus habiles ministres de l'ancien régime avaient noms Suger, d'Amboise, Ximénès, Granvelle, Richelieu. — Dans une sphère bien plus humble et chargé de devoirs infiniment plus modestes, D. Estiennot n'en conquit pas moins par son entregent et son esprit délié une grande influence parmi ses confrères. On comptait avec lui, on s'inquiétait de son opinion et il tenait une place notable dans un milieu rempli de gens de haut mérite.

Ce milieu, qui avait pour noyau et centre principal la société et l'abbaye de Saint-Germain des Prés, abondait en figures originales du temps de D. Estiennot. Nous connaissons le per-

(1) Voir ci-dessous, p. 367.

Digitized by Google

sonnel de cette société vers 1620 et 1630 : il est piquant de rechercher quels étaient à une époque postérieure les hôtes de la noble maison bénédictine. Les gens de cour, les évêques, les magistrats y coudoyaient de modestes abbés ou de simples érudits, tels que Sainte-Beuve, Cousin, d'Herbelot, Chastelain, un cousin de Racine : Ellie Dupin, Caillé du Fourny, les deux Bulteau, Villiers et beaucoup d'autres dont les Lettres ont gardé le souvenir. Il y avait aussi ceux que l'on pourrait appeler les grands amis de l'Ordre : l'archevêque de Reims, Le Tellier; son neveu, l'abbé de Louvois, « homme savant et aimable, dit Saint-Simon, que les Jésuites empêchèrent d'être placé, qui eût été un très bon évêque (1), » et qui, faute de mieux, rendit de très grands services comme bibliothécaire du roi ; le cardinal de Bouillon, cet ambitieux dévoyé; le cardinal de Coislin, l'austère évêque de Metz; son neveu, le duc de Coislin, évêque d'Orléans, qui légua à la bibliothèque de l'abbaye les 400 manuscrits grecs, dont il avait hérité du président Séguier, son grand-père; le président Le Pelletier, que Saint-Simon qualifie de « vraiment homme de bien » ; le premier président de Harlay, dont le même Saint-Simon a fait une si terrible peinture ; le duc d'Aumont, membre de l'Académie des Inscriptions; les deux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, les amis si connus de Fénelon ; Bossuet; Fénelon lui-même, dont l'amitié pour Mabillon survécut aux tristes débats du *quiétisme,* etc., etc.

En dehors de tous ces personnages et de sa clientèle de savants français, l'abbaye entretenait des relations très étendues à l'étranger. Malgré les guerres et les difficultés des communications, il y avait alors une vaste correspondance établie dans toute l'Europe, entre les hommes de travail et d'étude. La poste, le coche, cet ordinaire dont parle si fréquemment Mme de Sévigné, servaient de véhicule à ces rapports internationaux, à cette propagande scientifique. Le commerce épistolaire remplaçait la Presse, les journaux, les revues et nos autres

(1) Saint-Simon, édit. Chéruel, t. XV, p. 138.

Digitized by Google

moyens de publicité actuelle. Les érudits de chaque nation voulaient savoir ce que leurs confrères faisaient dans leur pays, où ils en étaient de leurs découvertes, ce qu'ils pensaient de tel livre, de telle doctrine; ils s'interrogeaient mutuellement, discutaient à distance, s'éclairaient à tour de rôle et avaient ainsi organisé à travers les douanes et les frontières une véritable franc-maçonnerie de la littérature, des arts, de la philosophie et de l'histoire. La langue latine, dont l'usage était alors si répandu, favorisait beaucoup ce libre-échange des produits intellectuels. On s'écrivait d'un bout à l'autre de l'Europe, et il est vraiment curieux d'assister à l'assaut de demandes et de réponses, à ces courants de dissertations, commentaires, avis et propos de toute sorte, engagés entre écrivains ou amateurs, de croyances, de mœurs, de religion différentes, qui ne s'étaient jamais vus, ne se connaissaient que de réputation et se tendaient de loin une main amie sur le terrain commun de la libre recherche et de la pensée indépendante. Quand les touristes français s'en vont aujourd'hui à Londres, Amsterdam, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, ils s'étonnent de l'amas de lettres conservées dans les dépôts publics de ces capitales et qu'expédièrent au dehors nos diplomates, généraux, ministres et érudits des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. On leur montre surtout la correspondance des Bénédictins, correspondance qui perpétue sur la terre étrangère le souvenir vénéré de ces religieux et se distingue par l'aménité du style, le sérieux des appréciations, l'urbanité chrétienne et le culte exclusif de la vérité. En 1847, Valéry, le savant bibliothécaire de Versailles, fit paraître la *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie* (1), et cette excellente publication, qu'on devrait bien rééditer et compléter, fait voir

(1) Le titre du recueil de Valéry est un peu plus long : *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie, contenant un grand nombre de faits sur l'histoire religieuse et littéraire du* XVII^e^ *siècle, suivie de lettres inédites du P. Quesnel à Magliabecchi, bibliothécaire du grand-duc de Toscane, Cosme III, et au cardinal Noris, accompagnée de notices, d'éclaircissements et d'une table analytique*, Paris, Guibert, 1847, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

dans leur familiarité intime non seulement les deux grands Bénédictins mais encore un certain nombre de leurs confrères, dignes eux aussi d'être connus de près.

Pour ne parler que de Mabillon, le plus en vue des moines de Saint-Maur, on trouve qu'il était en rapports suivis avec la plupart des hommes éminents de l'Europe savante : il recevait des lettres de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de l'Angleterre et des Pays-Bas. Le célèbre Gale, professeur à Londres, écrivait en lui envoyant un de ses ouvrages : « Je vous offre, ô vous qui êtes l'ornement de notre siècle, un exemplaire des historiens d'Oxford, et je vous prie de l'accepter comme témoignage de ma reconnaissance (1). » Une autre célébrité anglaise, Henry Smith, après avoir fait un long séjour à Paris, transmettait à Mabillon des copies de pièces manuscrites, pour la collation desquelles il avait sollicité en faveur du religieux l'obligeance de professeurs de l'université d'Oxford, tels que Cotton et Williamson (2). Le grand Leibnitz, qui se piquait non moins d'érudition que de philosophie et de mathématiques, se rappelait fréquemment à l'amical souvenir de Mabillon, qui lui envoyait des notes, des extraits, des livres rares, et Leibnitz, tout en rendant de son mieux ces bons offices, se montrait plein de déférence pour un homme si prodigue de ses loisirs et de ses peines « alors, lui disait-il, que les ouvrages dont vous avez enrichi et enrichissez encore le public rendent votre temps extrêmement précieux (3). » De Trèves, d'Augsbourg, de Ratisbonne, de Constance, du Danemark même arrivaient à l'auteur de la *Diplomatique* des consultations, des demandes de conseils, et, celui qu'on regardait partout comme un maître, un arbitre en matière d'archéologie chrétienne, ainsi que l'attestent les onze volumes in-folio de sa Correspondance, déposés à la Bibliothèque nationale, ne manquait jamais de répondre avec une douceur et une modestie

(1) *Correspondance des Bénédictins*, Bibl. nat., fonds français, 17679, f° 124.
(2) Emm. de Broglie, t. I, p. 143.
(3) *Ouvrages posthumes* de D. Jean Mabillon et D. Thierry Ruinart, Paris, 1724, in-8°, t. I, pp. 493-4.

Digitized by Google

charmantes. Parmi ces correspondants exotiques, on rencontre les premiers Bollandistes dont l'œuvre gigantesque commençait à donner des résultats très appréciés (1). Les rapports entre Mabillon et le P. Daniel Papebrock s'inaugurèrent d'une façon qui honore également les deux religieux. Dans sa *Diplomatique,* dont la première édition parut en un magnifique volume in-folio, chez la veuve Billaine, au Palais-Royal, Paris, 1681, le Bénédictin avait attaqué certaines théories du Jésuite et en avait démontré l'inexactitude. Loin de concevoir une ombre de rancune, le P. Papebrock écrivit à son contradicteur la lettre suivante : « Je vous avoue que je n'ai plus d'autre satisfaction d'avoir écrit sur cette matière que celle de vous avoir donné occasion de composer un ouvrage aussi accompli. Il est vrai que j'ai senti d'abord quelque peine en lisant votre livre, où je me suis vu réfuté d'une manière à ne pas répondre; mais enfin, l'utilité et la beauté d'un ouvrage si précieux ont bientôt surmonté ma faiblesse, et, pénétré de joie d'y voir la vérité dans son plus beau jour, j'ai invité mon compagnon à prendre part à l'admiration dont je me suis trouvé rempli. C'est pourquoi ne faites pas difficulté, toutes les fois que vous en aurez occasion, de dire publiquement que je suis complètement de votre avis. *Tu porro, quoties res tulerit, audacter testare quam totus in tuam sententiam iverim.* Aimez-moi, je vous prie, je ne suis pas un savant, mais je désire m'instruire (2) ». La réponse de Mabillon est empreinte de la même bonne foi et de la même cordialité : « A mon retour d'Allemagne, écrit-il à Papebrock, on m'a remis la lettre dans laquelle vous exposez votre sentiment sur mon

(1) La plus grande entreprise littéraire des temps modernes, la publication des *Acta Sanctorum,* conçue par le jésuite Rosweyde en 1607, préparée par ses soins, reprise après sa mort par Jean Bollandus en 1629, inaugurée en fait par un groupe de jésuites, où figurait Papebrock, en 1643, interrompue par la Révolution française en 1796, a été réorganisée en 1837. De 1837 à 1882, le collège Bollandien, qui s'est renouvelé plusieurs fois, a donné les tomes VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII de tout le mois d'octobre. Le collège était composé en 1885 des PP. Van Hoof, Backer et Charles de Smedt.

(2) *Abrégé de la Vie de Mabillon,* par D. Ruinart, p. 85.

Digitized by Google

ouvrage. Je ne puis me lasser d'admirer une si grande modestie, jointe à une érudition si profonde. Je n'en connais pas d'exemple aussi illustre. Quel est, en effet, le savant qui, vaincu dans la discussion, a jamais eu le courage de l'avouer et de proclamer publiquement sa défaite? Vous le faites au delà de tout ce qu'on peut dire, et il ne vous suffit pas d'être le premier par la science, vous voulez l'être encore par la modestie. Mais, loin de moi de m'enorgueillir de mon succès : je préférerais être l'auteur de cette lettre si humble plutôt que de concevoir une vaine gloire pour mon ouvrage. Priez Dieu qu'il m'accorde, à moi qui cherche à vous imiter dans la science, d'être digne aussi de vous suivre dans la voie de l'humilité chrétienne (1). » Ces assurances réciproques d'estime et d'affection n'étaient point de banales formules de politesse, et Mabillon attesta plus tard la sincérité de ses sympathies à propos d'un incident très pénible pour Papebrock. Lorsque les premiers volumes des *Acta Sanctorum* eurent été condamnés par les inquisiteurs espagnols (2), Mabillon protesta contre cette énormité et se fit un devoir d'en écrire au cardinal Colloredo : « Une sentence aussi injuste, disait-il à cette Éminence, aussi inique pourrait peut-être être supportée si la vente la lecture et les bons fruits de cet ouvrage n'étaient empêchés dans toute l'Espagne par ce décret si mal fondé. A ce mal je ne vois pas d'autre remède que l'autorité du Saint-Père, qui seul peut protéger contre une censure aussi inique une œuvre immense, très utile et nécessaire à l'Église catholique tout entière, lui rendre

(1) *Ouvrages posthumes* de D. Jean Mabillon, etc., t. I, p. 460.

(2) Dans un article très remarquable paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1885, pp. 169 à 199, sur les travaux des Bollandistes actuels, M. B. Aubé a vigoureusement stigmatisé la sotte querelle cherchée au P. Papebrock et à ses confrères par les docteurs de l'université de Louvain et la condamnation plus sotte encore des inquisiteurs de Tolède. La levée de boucliers contre les savants et respectables jésuites avait débuté par un in-4° de 650 pages, avec ce titre criard : *Exhibitio errorum quos P. Daniel Papebrochius S. J. suis in notis ad Acta Sanctorum commisit contra Christi paupertatem, ætatem, etc., etc.....* Cologne, 1693. Ce gros livre, justement oublié, dit M. Aubé, est un des chefs-d'œuvre de l'ineptie humaine.

Digitized by Google

son prix et sa valeur en rapportant le décret si précipité et si peu fondé de l'Inquisition d'Espagne. Certes, la vérité blessée et le service fort compromis de l'Église en cette occasion, semblent exiger ce service de Votre Éminence(1). » La cour de Rome, en effet, ne ratifia pas la décision des inquisiteurs de Tolède : cette ridicule échauffourée tomba d'elle-même, et les Bollandistes se remirent paisiblement à leurs travaux. Depuis cette époque, le P. Papebrock voua une gratitude profonde à Mabillon : il le consultait fréquemment, provoquait ses avis sur les *Acta,* lui soumettait même ses difficultés pécuniaires, ses luttes avec des imprimeurs trop avides (2).

De toutes les correspondances nouées à l'étranger par Mabillon et son entourage, il n'en est pas de plus intéressante que celle qui vient de cette Italie, doublement chère aux Bénédictins comme siège principal du Catholicisme et comme la terre classique de la haute érudition. La Congrégation possédait à Rome, sur le mont Pincio, dans le côté gauche de la *Strada Gregoriana,* une Procure qui était à la fois une hôtellerie pour les voyageurs de l'Ordre, un asile ouvert à tous les hommes d'étude, et même un bureau d'esprit et un centre de nouvelles. C'est par l'entremise officieuse du procureur-général, chargé de toutes les affaires de l'institut auprès de la cour romaine, que Mabillon se tenait en rapports réguliers avec les érudits italiens, en tête desquels il faut nommer six prélats des plus considérables : les cardinaux Barbarigo, Bona, Noris, Casanata, Colloredo et d'Aguirre. Le cardinal Barbarigo, évêque de Padoue, surnommé le Borromée du XVII^e^ siècle, fondateur dans sa ville épiscopale de chaires d'hébreu, de syriaque, de chaldéen, d'arabe et d'une imprimerie en caractères orientaux, témoignait par de fréquentes missives sa tendre estime pour Mabillon. Le cardinal Bona, qui faillit être pape à la mort de Clément XI et dont les chances à la tiare provoquèrent cette gracieuse épigramme :

(1) *Correspondance de Mabillon*, Bibl. nat., fonds français, 19649, f° 288.
(2) Emm. de Broglie, t. I, pp. 147-8.

Digitized by Google

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit :
Forte erit ut liceat dicere Papa Bona.
Vana solœcismi ne te conturbet imago,
Esset Papa bonus si Bona Papa foret.

ce cardinal, érudit lui-même de forte race, eut avec Mabillon, sur les *Pains Azymes,* une controverse fort courtoise, qui se termina par un traité du Bénédictin sur la question, traité dédié par l'auteur à son adversaire lui-même (1). Le doux et affable prince de l'Église ne dédaignait pas de se faire le copiste à Rome de Mabillon : il racontait lui-même qu'il avait obtenu la grâce de faire pour son ami des recherches dans la bibliothèque de la reine Christine de Suède, mais, au dernier moment, il s'aperçut qu'il n'avait pas la liste des manuscrits désirés : Mabillon n'avait oublié que ce détail, et son correspondant l'en raillait avec une malicieuse bonhomie. Le cardinal d'Aguirre, Bénédictin espagnol, ancien professeur à l'Université de Salamanque et éditeur à ses frais des Conciles d'Espagne, portait le plus vif intérêt à la personne et aux écrits de Mabillon : « Heureux êtes-vous, lui mandait-il, vous à qui, par la grâce divine, il est donné de pouvoir joindre une vie si religieuse et une observation stricte des règles à une érudition si profonde et un travail si assidu de l'antiquité ecclésiastique et des Saints Pères !... A la fin de mars, j'espère pouvoir quitter l'Espagne et traverser la France. Je voudrais bien que vous puissiez venir au moins jusqu'à Lyon, où je resterai quelques jours chez les Anisson. Si la chose ne vous paraît pas trop difficile, écrivez-moi par l'ordinaire de France quel jour à peu près vous pourriez me donner rendez-vous à Lyon (2). »

Non moins dévoué à la Congrégation de Saint-Maur était le cardinal napolitain Casanata, bibliothécaire de la Vaticane, dont Saint-Simon, ordinairement peu commode pour la cour de

(1) *Dissertatio de pane eucharistico azymo ac fermentato*, etc., dans les *Ouvrages posthumes* de Mabillon, etc., t. I, pp. 101-84.

(2) *Correspondance des Bénédictins*, Bibl. nat., fonds français, 17678, f° 10.

Digitized by Google

Rome, fit en 1686 ce court et bel éloge : « Rome perdit en Casanata un de ses plus illustres cardinaux par sa piété, par sa doctrine, par le nombre et le choix des livres qu'il ramassa et par le bien qu'il fit aux lettres (1). » Le cardinal Leander Colloredo professait, lui aussi, une sincère amitié pour Mabillon. Voici comment il lui annonça l'ouverture du conclave où fut élu Clément X : « Au moment d'entrer au conclave pour la création d'un nouveau pontife, je me sens obligé de vous écrire pour que vous aidiez par vos prières et celles de vos confrères cette entreprise ardue et redoutable. Le besoin pressant de l'Église militante et la bienveillance à l'égard d'un ami vous en font un devoir, afin que, Dieu aidant, il soit élu un pontife qui soit selon le cœur de Dieu et remplace en perfection le très saint pontife Innocent XI. Car ayant été auprès de lui à sa mort, je sais avec quelle grandeur d'âme il rejeta de lui toutes les choses de ce monde et ne se laissa attacher par aucun lien de la chair et du sang. Fasse donc le ciel qu'il sorte de ce conclave un nouveau Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie, de qui nous puissions écrire de nouveau comme du très saint Innocent, qu'il ne se passait pas la moindre chose et qu'il ne passait rien aux siens ! (2) »

Nous ne saurions prendre congé du Sacré Collège sans dire un mot de l'un de ses plus illustres membres, Henri Noris, numismate habile, qui dédia son volume de médailles syro-macédonniennes à Mabillon et lui envoyait de temps à autre des souvenirs de confraternité littéraire. Ce bel esprit délicat maniait supérieurement la fine ironie : revêtu fraîchement de la pourpre, il dépeignait avec beaucoup de gaîté, dans une lettre à Magliabecchi, le désarroi d'un moine et d'un érudit livré tout-à-coup aux misères de l'étiquette. « Malgré tous mes soins, disait-il, je ne puis finir d'arranger ma demeure, qui ne peut contenir les vingt-huit personnes qui forment ma cour. J'ai acheté cinq

(1) Saint-Simon, édit. Chéruel, t. II, p. 376.

(2) *Correspondance de Mabillon*. Bibl. nat., fonds français, 19651, f° 163.

Digitized by Google

carrosses et je possède huit chevaux. J'ai dépensé plus de mille scudi pour ma chapelle, et je répète souvent avec Sénèque ce qu'il dit dans le XIV^e^ livre de Tacite : *Ubi est animus ille modicis contentus?* — Je n'ai plus de pieds pour marcher, parce que les cardinaux ne peuvent aller à pied à travers Rome. Je n'ai plus de mains pour écrire, parce qu'un secrétaire *ab epistolis* se tient à mes côtés pour le faire à ma place, pas plus que pour me verser à boire, un autre *a potionibus* étant là pour me rendre cet office. Si je veux me vêtir, trois valets de chambre m'entourent, et je joue le rôle d'une statue qu'ils viennent habiller. Le pis est, et ce qui me rend le plus malheureux, c'est que, dès huit heures du matin, le temps ne m'appartient plus, et qu'il me faut le consumer à donner des audiences ou à assister à des congrégations. Aussi, je puis dire comme Saint Paul aux Galates : « Je vis, mais non plus pour moi. » Une seule chose me console dans cette grande métamorphose, c'est de penser que sa description vous fera rire (1). »

A ces correspondants étrangers des Bénédictins il faut en joindre d'autres de moindre rang et qui ont laissé un nom dans la littérature italienne : Fontanini, antiquaire consommé, qui défendit avec beaucoup d'âpreté et de verve les principes de la *Diplomatique;* Louis Sergardi, poète irascible, savant fougueux, mais animé du plus beau zèle pour l'Ordre de Saint Benoît et l'ami dévoué de Mabillon, qu'il consultait fréquemment sur des points d'histoire religieuse; Fabretti, Ciampini, etc. Si l'on sort de Rome, on trouve dans les autres villes de la péninsule des correspondants non moins assidus de l'abbaye de Saint-Germain des Prés : à Parme, le bénédictin Bacchini, le maître de Muratori, l'homme pieux et savant que Maffei appelait *Italiæ et sæculi decus*, et dont tous les vœux se bornaient à cultiver dans un petit coin les lettres, quand on lui imposa la charge d'économe de son couvent. « Dans le lieu où je suis, écrivait-il à Mabillon le 15 février 1687, il me faut obéir à des gens qui

(1) Valéry, t. III, p. 15.

Digitized by Google

croient faire assez de s'occuper des affaires temporelles...; il me faut accomplir ces affaires de bon cœur et avec zèle à cause de l'obéissance où m'engage la profession que j'ai embrassée; sans doute, cela vient du bon vouloir de Dieu, et j'y acquiesce de bon cœur. C'est à peine si je puis employer à l'étude quelques heures de la nuit; tout le reste est occupé aux soins de la maison (1). » Un autre Bénédictin de Parme, Arcioni, poète, architecte, diplomatiste, se rattachait à Mabillon par les liens d'une commune amitié pour le savant par excellence de l'Italie au XVII^e^ siècle, Antoine Magliabecchi, travailleur acharné, tête encyclopédique, un vrai Pic de la Mirandole, mais caractère bourru, ombrageux, désagréable. Magliabecchi, bibliothécaire de Florence, redouté de tous, de son maître lui-même, le Grand-Duc Cosme III de Médicis, n'avait que de bonnes paroles pour Mabillon, dont la modestie et le savoir le touchaient : « Je suis on ne peut plus confus, lui écrivait-il le 12 septembre 1684, de l'honneur que, par excès de courtoisie, vous m'avez fait en me nommant dans votre immortel traité de la *Diplomatique*. Soyez sûr que j'estime à sa valeur, c'est-à-dire infiniment, un si grand honneur, que je n'aurais jamais eu l'ambition de désirer (2). » Mabillon n'était pas en reste de compliments : « C'est un grand bonheur pour moi, disait-il dans une lettre adressée au savant florentin le 31 mars 1681, d'avoir le bien de votre connaissance, puisqu'elle ne m'est pas moins honorable qu'avantageuse. Les lettres obligeantes que vous prenez la peine de m'écrire, les pièces que vous y joignez, me sont des preuves de l'un et de l'autre, etc. (3). » On peut lire dans le recueil de Valéry une foule de lettres sur ce ton amical et où Magliabecchi et Mabillon se témoignent réciproquement une confiance et une sympathie profondes.

On s'oublierait avec plaisir dans ce monde ondoyant et bigarré des érudits italiens du XVII^e^ siècle, mais si l'on réfléchit que ce

(1) Valéry, t. II, pp. 214-5.
(2) *Ibid.* t. I, pp. 26-7.
(3) *Ibid.* t. I, pp. 10-11.

Digitized by Google

commerce d'informations et d'épîtres, cet échange perpétuel de livres, de commentaires, de pièces inédites, ces communications savantes et incessantes, ce vaste courant international, en un mot, de labeurs et de recherches, venait aboutir par le canal de Mabillon à l'abbaye de Saint-Germain des Prés ; si l'on ajoute que Mabillon n'était point seul à recevoir des lettres et à en écrire et que son entourage fouillait partout dans les villes étrangères où il y avait des manuscrits, des bibliothèques et des amis des lettres ; si l'on se rappelle enfin que toutes ces correspondances du dehors étaient lues et commentées par le cénacle, moitié religieux et moitié laïque, qui tenait ses assises dans la vieille abbaye du roi Childebert, on se fera une idée assez nette de la vie claustrale au XVII^e^ siècle, des habitudes et des procédés d'érudition de l'ancienne société française : on se rendra compte surtout de l'influence prépondérante exercée par Mabillon et ses frères en travail et en piété sur la marche des arts et de l'histoire au cours du règne de Louis XIV. Le mot d'ordre, venu des cellules ou du parloir de Saint-Germain des Prés, excitait comme une croisade, animait les couvents, les collèges, les académies, et provoquait dans tous les centres studieux une noble émulation, une vigoureuse propagande. On comprend alors les voies et moyens employés pour l'élaboration des grandes œuvres bénédictines. Ces œuvres n'avaient rien de hâtif : elles se préparaient lentement et avec le concours de tous les monastères de l'institut, dans ces calmes retraites, où, comme le chant perpétuel, la *laus perennis* des premiers âges chrétiens, le travail ne chômait jamais. De même que sur le champ de bataille, le soldat qui tombe est aussitôt remplacé dans le rang, chez les Bénédictins, la tâche, ravie aux morts ou aux infirmes, était de suite reprise par des mains valides. Lorsque, sur l'ordre du Chapitre Général, Mabillon ou tout autre mettait sur le chantier une entreprise nouvelle, vite une circulaire en avisait toutes les maisons de France, et chacune alors d'envoyer qui son trésor, qui son obole, son contingent plus ou moins riche de pièces et de mémoires.

En dehors de son Ordre, Mabillon faisait appel à ses correspon-

Digitized by Google

dants, et il en avait beaucoup, aussi bien en France qu'à l'étranger. Comment s'y prenait-il, avec sa chétive santé, pour tenir tête à tant de gens, avides de son écriture, pressés de recevoir ses conseils, des gens qui l'aidaient sans doute de leurs offices, mais lui prenaient une part notable de ses heures si occupées, et suffire en même temps à la prière, au chœur, aux tournées archéologiques, à la préparation et composition de ses ouvrages? On ne s'explique ces miracles d'activité que par la continuité du travail, le sage emploi de chaque minute, l'invariable régularité des habitudes. On ne lui faisait guère crédit : c'était à qui pourrait le relancer, lui dérober une lettre, un billet, un petit mot, et il cherchait parfois des excuses pour des retards ou un silence trop naturels. « Il est vrai, disait-il un jour, que j'écris peu à présent et que je me restreins à ce qui est nécessaire, n'ayant pas moyen de fournir aux embarras que suscite le séjour de Paris, à moins que l'on ne se retranche (1). » Il venait à Mabillon des correspondants de toutes les provinces. A Rouen, c'était Émery Bigot, l'ami de Ménage, amateur, curieux de toutes choses, touriste, philologue, sans cesse à l'affût des vieilleries, continuellement aux prises avec les bouquinistes, et dont la Collection rappelle aujourd'hui à la Bibliothèque nationale son honnête et respectable mémoire. Émery Bigot adorait les recherches pour le seul plaisir de les faire, ce qui est la marque de la véritable vocation, et il ne songeait, dans ses trouvailles, qu'aux autres, surtout à Ducange. « Souvent, dit Vigneuil de Marville, il me montrait ses tablettes chargées de remarques grecques et latines et me disait : Voilà du butin pour notre ami (2). » Ces mêmes services, il les rendait à Mabillon avec une bonhomie ingénue : « Je vous renvoie, lui écrivait-il un jour, mon Révérend Père, le papier que vous avez eu la bonté de me communiquer; je n'y ai pas ajouté grand'chose, parce que je suis à mes champs où je n'ai point de livres, et, de plus, parce qu'il est très difficile de pouvoir

(1) *Correspondance* de Mabillon, Bibl. nat., fonds français, 19649, f° 143.
(2) *Mélanges d'histoire et de littérature*, de Vigneul de Marville, t. II, p. 211.

Digitized by Google

juger de la signification de ces mots-là sans voir le texte tout du long ; comme ces mots peuvent être corrompus, il n'y a que le sens et la suite qui puissent vous apprendre les véritables leçons (1). » Le billet suivant, écrit à Ducange, montre avec quelle bonne grâce Émery Bigot exerçait son rôle d'érudit *ad honores,* de servant et préparateur littéraire : « Rouen, ce 16 septembre 1685. — Monsieur, je suis très fâché d'avoir tant tardé à vous remercier de la bonté que vous avez eue de m'instruire de tout ce qui se passe à Paris dans la littérature. Je vous assure que ce m'a été une grande joie que de lire et relire votre lettre. Par un excès de bonté, vous m'avez envoyé ce que vous aviez autrefois remarqué touchant le comté de Mortain, dont je vous suis très obligé. Je voudrais avoir quelque chose qui pût vous être utile pour quelqu'un de vos beaux et grands ouvrages, mais peu de chose échappe à votre diligence. Cependant, comme nous voilà aux vendanges, jetez, s'il vous plaît, les yeux sur le papier ci-joint, et voyez s'il n'y a point quelque petit grapillon qui vous ait échappé. Je ne puis lire présentement le *Commentaire sur l'Odyssée.* Je m'en vais à la campagne où on ne parle point de grec. Il y a huit jours que je songe quel petit livre latin j'y pourrai porter. Je ne veux point de livre qui m'attache et qui demande quelque attention, parce que je n'aurai pas le temps de lire longtemps de suite. Peut-être que le hasard décidera cela (2). »

A côté d'Émery Bigot et parmi les familiers et les aides forains de Mabillon, il convient de citer Antoine Faure, docteur de Sorbonne, grand-vicaire de l'archevêque de Reims, vertueux prêtre « qui passait, dit Spanheim, pour un des plus habiles docteurs qu'il y eût en France, dans les matières de l'antiquité ecclésiastique et des canons, d'ailleurs dans la connaissance générale des livres (3). » Puis venaient d'autres amis de l'Ordre, l'abbé de Fleury, dont l'*Histoire ecclésiastique* eut jadis une si grande

(1) *Cabinet des manuscrits,* par Léopold Delisle, t. I, p. 328.
(2) *Ibid.,* t. I, p. 329.
(3) *Relation de la cour de France,* p. 273.

Digitized by Google

vogue et tient encore un rang honorable dans la littérature sacrée ; Du Guet, le fameux janséniste, celui qu'on appelait le Fénelon de Port-Royal ; l'abbé Nicaise, de Dijon, collectionneur émérite, épistolier à tout rompre ; les deux imprimeurs de Lyon, Anisson, auxquels l'on doit des chefs-d'œuvre de typographie ; et une foule d'autres religieux ou hommes du monde, qui ne se faisaient faute d'écrire à Mabillon ou à la colonie de Saint-Germain des Prés, et en recevaient d'exactes réponses sur les sujets les plus divers et notamment sur l'archéologie chrétienne.

La France était encore couverte, au XVII^e^ siècle, de monastères bénédictins, et dans la plupart de ces maisons, surtout depuis la réforme de DD. Bénard et Didier de La Cour, vivaient un ou plusieurs moines, adonnés d'une façon toute particulière à l'étude, et qui, tout en recevant les exemples et les conseils de Mabillon, regardé d'un consentement unanime comme le chef de la nouvelle école historique, lui rendaient la petite monnaie de ses grandes pièces, en diplômes, estampes, croquis et indications de toute nature. C'est ainsi que l'on trouve parmi ces disciples et correspondants de province, Pierre Alliot, abbé de Moyen-Moustiers, l'auteur de ce premier *Pouillé Général,* que nous avons mis nous-même à contribution pour notre propre *Pouillé du diocèse du Puy ;* son frère, Hyacinthe, abbé de Sénones, et des moines appartenant aux abbayes célèbres de Farmoutiers, Signy, Chalis, Cîteaux, Cluny, Prémontré, Saint-Wandrille. Toutes ces maisons, relevant de l'Ordre de Saint Benoît ou d'autres règles, reconnaissaient la suprématie littéraire de Saint-Germain des Prés, et s'y adressaient pour leurs projets d'étude, travaux et publications. Dans cet échange de missives fraternelles, où il s'agit presque toujours de difficultés, de recherches, de points à débattre, de dates à fixer, de manuscrits et de vieux livres, chacun parle de l'ouvrage qu'il a sur le métier et s'inquiète de l'entreprise annoncée du confrère : la plupart de ces correspondants n'en veulent qu'à Mabillon, l'interrogent, invoquent son expérience, et comme rançon de leurs importunités, lui font passer quelque offrande dont il pourra garnir ses archives. C'est à travers

Digitized by Google

ce va-et-vient de communications savantes qu'apparaissent, faisant cortège à l'auteur des *Annales,* les très pieux et très laborieux moines de Saint-Maur : Guillaume Bastide, Jean Durand, Guillaume Filastre, Antoine Durban, Denis de Sainte-Marthe, Michel-Félibien d'Avaux. Les copies, notes, épîtres, jaunies par le temps et qui portent ces respectables signatures, dénotent une singulière liberté d'esprit et une franchise remarquable entre ces hommes de foi et d'étude. Les témoignages sympathiques, les félicitations, les compliments abondent dans ces lettres que conservent les rayons de la Bibliothèque nationale, mais parfois la critique se fait jour et elle est reçue, comme elle est faite, avec une cordiale sincérité. C'est ainsi que Mabillon écrit à D. Filastre : « Vous faites voir que vous m'aimez, en prenant la peine de me marquer vos sentiments touchant nos petits ouvrages, et vous m'obligez en me faisant voir les défauts que vous y remarquez. Je me rends très volontiers à la correction que vous faites du passage de Glaber, et je vous avoue que cet endroit m'a toujours fait de la peine, et que ce n'a été que l'évidence, qui paraissait dans l'édition de M. Du Chesne, qui me l'a fait donner en ce sens. Si l'on réimprime quelque jour cette pièce, je profiterai de votre avis, qui est fort bon (1). »

En vérité, notre époque, qui use tant de papier et d'encre à publier des inepties, des malpropretés, ou tout au moins des choses éphémères et vaines, devrait bien s'en prendre à cette Correspondance bénédictine, disséminée un peu partout en Europe, et dans laquelle on puiserait à mains pleines de la bonne, utile, très édifiante et très instructive littérature. On trouve dans ces monceaux de lettres non seulement de la vertu, de la piété, de la science, mais souvent des nouvelles politiques, de rapides aperçus sur les évènements, des anecdotes piquantes, de tristes coups-d'œil sur les misères du peuple, et jusqu'à des annonces de librairie où il est question de Racine. On y voit figurer aussi des personnages fort maltraités par les contempo-

(1) *Correspondance* de Mabillon, Bibl. nat., fonds français, 19652, f° 329.

Digitized by Google

rains, et qui, vus dans leur particulier, se rachètent beaucoup de l'odieux ou du ridicule attaché à leur souvenir, tels par exemple que le cardinal de Bouillon, dont les lettres familières et les épanchements intimes révèlent un grand seigneur aimable, bienveillant, presque simple ; et cet évêque de Noyon, François de Clermont-Tonnerre, si connu par sa morgue aristocratique, par la réception railleuse que lui fit l'abbé de Caumartin à l'Académie française, et qui, dans ses rapports avec Mabillon, semble le meilleur et le plus accommodant des hommes. L'évêque de Grenoble, Le Camus, si spirituel et si original malgré sa vie austère, est, dit Mabillon, un cardinal « digne d'être visité par une reine de Saba, s'il s'en trouve quelqu'une (1). »

D'autres figures de marque se profilent dans cette galerie : Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, janséniste intraitable, mais un Père de l'Église par le renoncement, la frugalité et la sainteté ; Henri de Barillon, évêque de Luçon, qui, dit Saint-Simon « ne sortait presque jamais de son diocèse, où il menait une vie tout-à-fait apostolique. Il était fort estimé et dans la première considération dans le monde et parmi ses confrères (2). » Entre temps, la Correspondance bénédictine fournit des noms plus modestes : des chercheurs locaux, des amateurs de petite ville ; des régents de collège à la poursuite d'une monographie diocésaine ou d'un problème d'histoire religieuse et qui sollicitent des renseignements et des titres ; des magistrats inférieurs, comme M. Marquette, conseiller au présidial de Laon, qui jouissait assez des bonnes grâces de Mabillon pour le charger de ses achats de livres. Mais le plus souvent ce sont des hommes de haute qualité ou de mérite reconnu qui écrivent au grand Bénédictin : des capitaines illustres, comme le maréchal de Noailles ; des magistrats de haut rang, les Ormesson, les Harlay, les Bouhier. Dans cette brillante compagnie apparaît un nom cher aux lettres, celui du marquis de Sévigné, le fils de l'immortelle épistolière, le désabusé qui

(1) Valéry, t. II, p. 29.
(2) Saint-Simon, édit. Chéruel, t. II, p. 274.

Digitized by Google

commença par Ninon de l'Enclos et finit par Port-Royal. C'était d'habitude à Mabillon, pris comme le maître par excellence des études sacrées, qu'on s'adressait de la France et du dehors, mais parfois on invoquait simplement l'assistance du prêtre vertueux, que sa mansuétude bien connue rendait secourable à toutes les disgrâces humaines. Parmi ces correspondants ou correspondantes d'un genre spécial, on avise de très grandes dames, par exemple la princesse Christine de Salm, abbesse de Remiremont, qui fit appel aux lumières du Bénédictin pour introduire la réforme chez ses chanoinesses, perverties par le relâchement et les plaisirs. D'autres religieuses de petite condition, telles que Madame Germain, sœur de D. Michel Germain; Madame Drouyn de Sainte-Brigitte; et de haut parage, comme Madame de Villars, abbesse de Sully; la sœur Ignace de Fitz-James, carmélite de Pontoise; Madame de Blémur, auteur d'ouvrages ascétiques qu'on pourrait relire avec fruit; Madame de Rébeville, abbesse de Montvilliers; s'entretenaient par lettres avec Mabillon et en recevaient des réponses admirables quant à la doctrine, mais du style le plus simple, le plus dénué d'apparat. Il n'est point jusqu'à la sœur Louise de la Miséricorde qui n'ait écrit au Père une touchante épître que l'ancienne duchesse de La Vallière termine par un mélancolique retour sur ses « crimes passés (1) ». Ces lettres féminines convient à des réflexions de plus d'une sorte; elles démontrent surtout le caractère des éducations d'autrefois, absolument chrétiennes et sans mélange de laïcisme moderne. Sans doute, les dames du XVII^e^ siècle eurent leurs faiblesses, mais elles conservaient au milieu des orages de la vie l'ineffaçable empreinte du couvent. Madame de Sévigné faisait ses délices de certains ouvrages de piété, et elle n'était pas seule de son goût : on lisait autour et au-dessous d'elle les théologiens, les moralistes, et les femmes de la bourgeoisie, comme celles de la noblesse, prouvaient que la culture intellectuelle et religieuse ne préjudicie chez la mère et l'épouse

(1) *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, t. II, p. 27.

Digitized by Google

ni aux charmes du foyer ni aux vertus domestiques. En définitive, les Correspondances, dont il vient d'être fourni un aperçu, forment un lien de famille entre la Congrégation de Saint-Maur et les femmes du grand siècle : c'est toujours l'érudition bénédictine qui exerce son bienfaisant empire. En sanctifiant les lettres et la science, Mabillon et ses confrères en avaient propagé le culte chez l'un et l'autre sexe, dans toutes les classes de la société.

Qu'on ne nous reproche pas ces détails sur l'érudition bénédictine, car il n'est pas possible de mesurer la valeur de cette érudition, si l'on n'en étudie la source, les instruments et les procédés ! La source ? Elle jaillit d'une Renaissance monastique, du retour d'un Ordre très nombreux et très important à ses origines. L'institut de Saint-Benoît s'était de longue date assigné pour mission d'attirer l'homme à Dieu par le travail et de propager ici-bas le règne de l'esprit. Les réformes de Saint-Vannes et de Saint-Maur visèrent surtout à réaliser cet idéal primitif et à mettre en pratique la parole si connue de Bacon, que le sentiment religieux est l'aromate qui empêche la science de se corrompre. Les instruments de cette rédemption ne pouvaient être que des fils dévoués de l'Église. Quant aux procédés, ils consistèrent, ainsi qu'on vient de le voir, dans l'échange des idées et la communion des efforts. Dans toute œuvre collective, religieuse ou littéraire, il faut donner une large part aux méthodes pratiques, et il était, croyons-nous, très intéressant de dire par quels moyens les fils de Saint-Benoît reconquirent, après un long interrègne, une deuxième et féconde jeunesse. Si nous avons insisté sur ce centre principal des études, Saint-Germain des Prés, c'est, qu'en effet, à ce centre aboutirent longtemps tous les travaux de la Congrégation de Saint-Maur : l'exemple et les modèles partaient de là ; on y décidait des vocations, des sujets à traiter, on y recrutait les capacités et les bonnes plumes. Il eut été difficile de comprendre, en dehors du cadre de la célèbre abbaye et du rayonnement de Mabillon, la carrière volontairement obscure et profondément utile du très distingué religieux auquel il faut revenir.

Digitized by Google

Engagé fort jeune dans l'Ordre, D. Claude Estiennot fit ses études de théologie et resta quelque temps au Séminaire de Pontlevoy en qualité de régent, mais ses supérieurs démêlèrent vite chez lui de rares aptitudes, un goût prononcé pour l'histoire et surtout une grande faculté de travail. D. Luc d'Achéry le signala comme un sujet exceptionnel, l'aida de son patronage et lui obtint le poste de sous-prieur à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, dont le cardinal de Bouillon, titulaire du bénéfice, commençait à faire une très belle résidence. Mabillon venait parfois y visiter le cardinal, et c'est là sans doute, vers 1670, que commença entre D. Estiennot et son confrère, encore peu connu, une solide amitié, qui ne devait que s'accroître par la communauté des goûts et malgré la différence des caractères. D. Estiennot débuta dans l'érudition par un coup de maître : il n'avait d'abord songé qu'à une petite monographie de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, mais peu à peu il élargit son plan et embrassa tout le Vexin, encouragé qu'il fut dans cette entreprise par les exhortations de D. d'Achéry, comme en témoigne le billet que voici : « Il m'a été bien doux, mon très cher Père, d'apprendre que vous disputez aux vers et aux mites de vieilles chartes qui ont résisté aux injures de ces ennemis, et que pour faire l'histoire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, vous consacrez vos soins et vos veilles à tirer de la poussière et à mettre en plein jour les anciens manuscrits de cette maison. Tous les hommes instruits applaudissent à ces ouvrages, qui non seulement intéressent l'histoire, mais servent encore à former les bonnes mœurs, à expliquer les Saintes Écritures et à répandre la foi catholique. C'est pourquoi Saint Jérôme, parlant de lui-même, a dit : « Pour enseigner ce que j'avais appris, il m'a fallu avoir recours non à mes propres ressources, c'est-à-dire à l'orgueil et à la passion, mais à l'autorité des hommes illustres de l'Église. » Courage donc et continuez votre marche dans cette belle carrière. Adieu, et quand vous monterez à l'autel pour le Saint Sacrifice, ne m'oubliez pas. Paris, en l'abbaye de Saint-Germain des Prés, le 11 novembre 1670 ; votre très

Digitized by Google

dévoué en Notre-Seigneur Jésus-Christ : Luc d'Achéry, moine de Saint-Benoît (1) ».

Sous de tels auspices, la nouvelle recrue de la science ne pouvait qu'agir bien et vite. Le premier volume de l'ouvrage intitulé : *Historiæ regalis monasterii Sancti Martini supra Viosnam et contra muros Pontis Isaræ in Vulcassino Franciæ libri tres,* contient la série des abbés avec notice individuelle, depuis la fondation du monastère, en 1069, jusqu'en l'année 1670. Ce premier volume, achevé en 1671, était dédié au cardinal de Bouillon, grand-aumônier de France, abbé de Tournus, de Saint-Ouen, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Vaast, etc. Le deuxième volume, terminé en janvier 1672 et dédié à M. d'Aguilenguy, vicaire général à Pontoise, doyen de l'Église et du Chapitre de Saint-Mellon, renferme le catalogue des principaux bienfaiteurs de Saint-Martin, avec des articles sur leurs familles et sur les nobles du Vexin, religieux de la maison, ou qui avaient été inhumés dans le cloître, ou qui encore avaient été associés aux prières de la communauté. Le troisième volume comprend les *Preuves* des deux premiers (2).

Ces trois volumes *in-folio,* restés inédits, concilièrent à Dom Claude, comme on prit l'habitude de le dénommer, l'estime des

(1) *R. P. Domno Claudio Estiennot, abbatiæ S. Martini Pontisarensis subpriori. — Perjucundum mihi fuit audire, mi carissime Pater, te in eruendis vetustioribus chartis, quæ cum blattis et tineis rixantur, quæque supersunt, illustrandis abbatiæ S. Martini Pontisarensis pulvere obsitis monumentis, operam navare ac studium impendere, ut inde historiam conficias. Id scribendi genus optimum censent viri omnes eruditi, cum de rebus non modo historicis agitur, verum de iis etiam quæ ad mores probe instituendos, ad exponendam S. Scripturam, et ad fidem catholicam asserendam attinent. Unde S. Hieronymus de seipso loquens infit :* Ut docerem quæ didiceram, non a meipso, id est, præsumptione, passione præceptore, sed ab illustribus Ecclesiæ viris. *Macte igitur animo, et quo pede cæpisti pergere non desinas. Vale et dum ad aram sacra facies, mei ne obliviscaris. Parisiis, in monasterio Sangermano die* XI *novembris 1670. Tuus in Christo obsequentissimus, Lucas Acherius, M. B.* — (D. Tassin, p. 181.)

(2) Le manuscrit de D. Estiennot est déposé aux Archives municipales de Pontoise. Voir les *Annales de la Vie de Louis VI,* par A. Luchaire, in-8°, Paris, 1890, pp. 5 et 104.

Digitized by Google

connaisseurs et lui valurent surtout l'inappréciable avantage de fortifier ses relations avec Saint-Germain des Prés, d'entrer plus avant dans le commerce des hommes d'église ou du monde qui formaient le cercle habituel de cette abbaye, et enfin de mettre le sceau à son intimité avec Mabillon. Ces trois années 1670, 1671, 1672, où D. Estiennot puisa les meilleurs exemples et reçut les plus solides encouragements au foyer même des études bénédictines, achevèrent de tremper sa vocation et en firent le rude copiste, le fureteur avide et jamais rassasié, l'antiquaire ingénieux, le docte et infatigable voyageur qu'on va bientôt voir à ses pièces. Il ne pouvait y avoir pour un néophyte d'école plus féconde que celle de ces hôtes de Saint-Germain des Prés, celle de ces maîtres et pères vénérables : D. Vincent Marsolle, le supérieur-général, D. d'Achéry, D. Martin, D. Mabillon. Tous ces religieux et leurs disciples étaient taillés sur le même modèle; on ne vit jamais travailleurs plus résolus. Leur existence quotidienne peut être recomposée à coup sûr : on les suit par la pensée du chœur à la bibliothèque, et de la bibliothèque à leur pauvre cellule. Les besoins matériels tenaient peu de place dans ces vies solitaires, constamment éclairées par les espoirs d'en-haut. Outre le maigre perpétuel, la règle multipliait les jeûnes; les longs offices du jour et de la nuit ne souffraient aucune absence, sinon en cas d'infirmité grave. Les aises les plus simples et quelquefois les soulagements indispensables restaient inconnus. Un religieux d'une génération postérieure, D. Antoine Rivet de la Grange, l'auteur principal de l'*Histoire littéraire,* travailla jusqu'à la dernière année de sa vie dans une chambre sans feu du cloître manceau de Saint-Vincent. Lorsque son encre était gelée, il l'approchait du fourneau de l'infirmerie ou de la cuisine, et c'est cette plume, cette main, réchauffées par un misérable artifice, qui tracèrent les douze premiers volumes d'un ouvrage admirable! (1)

(1) Voir dans les *Causeries du Lundi*, édit. de 1855, de Sainte-Beuve, t. VIII, pp. 220-33, l'article sur l'*Histoire littéraire de la France,* et spécialement les pages 224-5. — Par une bizarre coïncidence, l'homme qui ressemblait le moins à D. Rivet, l'abbé Prevost, quand il était à Saint-Germain des Prés, avait proposé

Digitized by Google

Ce mépris de la chair élevait le cœur et la pensée des Bénédictins dans les plus hautes régions du devoir. Chacun ne vivait, ne respirait que pour l'œuvre personnelle ou collective. Comme ces pèlerins de la première croisade, obsédés et hantés par la vision de la Terre-Sainte, et qui, à chaque bourgade du chemin, demandaient si ce n'était pas là Jérusalem, la chevalerie mystique de Saint-Maur plaçait sans cesse en face de ses adeptes le *votum* espéré, les *desiderata* poursuivis. *Vitam impendere vero,* cette devise de Jean-Jacques convenait mieux aux disciples de Saint-Benoit. DD. d'Achéry et Mabillon ne croyaient point que l'antiquité chrétienne dut perdre à l'exactitude et au plein jour. C'est ce que disaient ces deux maîtres dans la circulaire où ils annonçaient la publication des *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti,* et Mabillon n'a cessé jusqu'à sa mort de protester de son invincible répugnance pour tout déguisement historique. « Quoi, s'écriait-il dans sa droiture, on voudrait séparer la piété d'avec la vérité! Peut-il donc y avoir contre la vérité une piété véritable et sincère? Où est-il permis d'en proposer une qui ne soit pas véritable? (1)... On veut, écrivait-il encore, que je ne dise que les choses avantageuses, mais cela est : 1° contre l'amour de la vérité, dont les religieux doivent faire plus particulièrement profession que les autres en suivant et aimant Jésus-Christ, qui est la vérité même; 2° cela est contre la sincérité que les personnes du dehors attendent de nous; 3° contre l'humilité et la modestie qui conviennent à notre état : les fausses idées ne servant qu'à entretenir l'amour-propre des

lui aussi, un plan de l'*Histoire littéraire,* « plan agréable, expéditif, dit Sainte-Beuve dans la même causerie, p. 223, et qui n'entrait pas dans celui de D. Rivet, dont l'originalité était dans le complet même ». Prevost, engagé dans l'Ordre en 1721, s'échappa par des moyens romanesques de Saint-Germain des Prés, au cours du mois de juillet 1728. Voir sur l'abbé Prevost et les Bénédictins, les *Derniers Portraits littéraires* de Sainte-Beuve, édit. de 1855, Paris, Didier, pp. 443-55.

(1) *Abrégé de la Vie de Dom Jean Mabillon, prêtre et religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, par Dom Thierry Ruinart, religieux de la même Congrégation,* 1 vol. in-12, Paris, Veuve Muguet et Charles Robustel, rue Saint-Jacques, *au Palmier,* 1709, p. 62.

Digitized by Google

religieux qui voudraient se parer des choses qui ne leur appartiennent pas. Enfin, cela est entièrement opposé au véritable intérêt de l'Ordre, puisqu'il n'y a rien de si préjudiciable à une histoire que d'y faire paraître de la partialité, car pour lors le vrai n'y est presque plus croyable, et les adversaires, sous prétexte de quelques endroits où l'on s'est flatté, croient être en droit de tout rejeter, même les choses les plus sûres (1). »

Un autre sentiment qui, après nos malheurs de 1870, doit particulièrement nous toucher, c'est le patriotisme des Bénédictins, leur tendresse pour le sol natal. D. Maur Audren de Kerdrel, le père de l'histoire de Bretagne, recommandait à ses disciples, DD. Antoine Le Gallois, Alexis Lobineau, Denis Briant et Joseph Rougié, commis à la préparation des matériaux de cette histoire, de rechercher « tout ce qui peut servir à l'illustration et à la gloire de la France (2) ». A cette parole généreuse répondait, après un siècle, la voix d'un Dominicain non moins grand par le cœur que par le génie oratoire : « Nous appartenons à la France, disait Lacordaire, par notre baptême, par ses malheurs et ses besoins, par notre foi profonde en ses destinées, par notre âme tout entière; nous voulons vivre et mourir ses enfants et ses serviteurs (3). » C'est ainsi que chez les Bénédictins comme chez Lacordaire la science avait fait un pacte avec les deux plus grandes choses d'ici-bas, la religion et la patrie. On conçoit qu'avec un pareil idéal les membres de la Congrégation de Saint-Maur aient tenu peu de compte du souci habituel des écrivains et des artistes : la renommée. Les ambitions les plus légitimes semblent inconnues à ces hommes de renoncement. C'est à peine s'ils signent leurs œuvres; ils n'oublient jamais de mettre à côté de leur nom celui du confrère qui leur a fourni même un très faible appoint, et souvent ils se contentent de la simple qualité de moine de Saint-Benoît.

(1) Emm. de Broglie, t. I, p. 34.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 35-6.

(3) *Correspondance du R. P. Lacordaire et de Madame Swetchine, publiée par le comte de Falloux*, Paris, Didier, 1865, in-18, p. 221.

Digitized by Google

Dans un pareil milieu et sous de tels maîtres D. Estiennot devint rapidement, par son travail et son application, un érudit modèle, toujours prêt et se faisant un jeu des plus arides besognes. Il fut choisi pour un office très important et qui exigeait des qualités diverses. Chargé d'explorer les manuscrits, titres et monuments écrits ou lapidaires, relatifs à l'histoire ecclésiastique des provinces, il devait s'attacher principalement aux chartriers et archives des cloîtres situés dans le centre ou le midi de la France et sur lesquels on n'avait encore que peu de chose : il reçut, comme on dit aujourd'hui, une mission scientifique en vue surtout de l'Aquitaine.

Avant de commencer ses tournées méridionales, il partit en 1672 pour la Flandre, en compagnie de Mabillon. Ce dernier a laissé un court récit de cette promenade archéologique, dans une lettre de la même année, en date du 25 août (1). Les deux religieux visitèrent les divers couvents de la Gaule Belgique : Saint-Amand, Gembloux, Tournay, Gand, Ypres. Reçus partout avec affection et respect, ils fouillèrent les bibliothèques, collationnèrent les manuscrits et revinrent chargés d'un lourd bagage d'extraits et de notes. L'attitude des deux touristes est révélée par leurs écrits et leurs biographes. Mabillon était le même en route que dans sa cellule. Toujours calme et placide, il ne songeait qu'à son objectif, se contentait de peu, s'accommodait de tout, des mauvaises places dans le coche, des longues étapes à pied, des averses, des intempéries et autres misères du chemin : sa seule préoccupation était d'arriver au monastère où devait avoir lieu la halte « avant Complies, pour n'occasionner aucun dérangement (2) ». A voir ce moine d'apparence débile, humblement vêtu, son petit paquet à la main, on n'eut guère deviné le savant envié par l'Europe à la France. « Il était réglé, dit Ruinart, sur les chemins comme dans le cloître... Jamais il ne s'accorda rien

(1) *Correspondance de Mabillon,* Bibl. nat., fonds français, 19649, f° 22, et 19659, f° 124.

(2) Emm. de Broglie, t. I, p. 273.

Digitized by Google

que ce que la règle permet pour se dédommager de la fatigue du voyage. Son abstinence était plus austère sur les chemins que dans le monastère, par la difficulté de trouver ce qui convient à notre genre de vie, ce qui lui est arrivé particulièrement dans les voyages d'Italie et d'Allemagne, où les hôtelleries ne sont pas si commodes qu'en France. Ses habits étaient fort pauvres. Jamais de linge ni de commodités contraires à nos usages; il souffrait avec patience les injures du temps et les incommodités des voitures, sans jamais se plaindre de rien, offrant aux autres avec joie ce qui était le plus commode, pour se réserver le plus dur et le plus pauvre pour lui-même (1). » D. Ruinart ajoute à cette peinture un trait bien typique : Mabillon ne se faisait pas faute de mendier son pain à la porte des couvents. Tel était en voyage l'homme que D. Estiennot eut l'honneur de suivre dans les Flandres, aux mois d'août et de septembre 1672, et il était digne d'une pareille compagnie : il ne se refusait à aucune fatigue, toute heure le trouvait dispos; il pouvait rester dans une bibliothèque une journée entière sans se lasser d'écrire (2). D'humeur souriante, d'esprit facile, il égayait le travail par des saillies joyeuses qui déridaient souvent le front pensif de Mabillon.

Après ce début, la vie de D. Estiennot était fixée pour toujours : il devait être et fut un pionnier de l'érudition, un chercheur en camp volant, l'homme des grand'routes et des sentiers de traverse, des stations rapides et des courses à l'improviste. De 1672 à 1683, il changea fréquemment de résidence. Lorsqu'il avait épuisé un diocèse, il allait s'installer dans un autre, s'y arrangeait un gîte provisoire, remuait toutes les archives, s'abouchait avec les amateurs du crû, copiait à force, dressait des inventaires, des notices, s'efforçait en un mot de restituer aussi largement que possible les annales religieuses de la contrée où il avait planté sa tente. C'est ainsi qu'on le voit en déplacements

(1) *Abrégé de la Vie de D. J. Mabillon, etc.*, par D. Thierry Ruinart, pp. 134-5.

(2) Valéry, t. I, p. 55.

Digitized by Google

continuels pendant une dizaine d'années, ici moine de la Chaise-Dieu, là prieur d'Ambronay, une autre fois prieur de Bonne-Nouvelle, et toujours occupé d'une besogne différente. On le trouve surtout en Aquitaine, c'est-à-dire dans les pays en deçà de la Loire.

En 1673 et 1674, il rédigea six volumes in-folio sur les Antiquités bénédictines de Bourges et de Poitiers. Voici le titre des trois volumes de Bourges : *Antiquitatum in diœcesi Bituricensi Benedictarum — Pars prima complectens Asceteriorum fundationes, status varios, Abbatum, Abatissarumque brevia elogia, præcipuorum item Benefactorum nomina, piasque donationes, quœ in tabulariis dictorum Cœnobiorum reperta, et ex ipsis transcripta fuerunt. — Pars altera complectens Ordinis Benedictini in eadem diœcesi fundationes, monasteriorum, Abbatum, Abbatissarumque catalogos, præcipuorum Benefactorum nomina, virorumque in eisdem tum sepultorum, tum vitam monasticam professorum seriem, tum probationes et bene multos dictorum Asceteriorum authenticos. — Pars tertia, Chronicon Cazalense seu Archisterii S. Petri olim de Cazali-Molano, nunc de Cazali-Benedicto historia.* Les deux premières parties sont dédiées au R. P. Dom Vincent Marsolle, alors supérieur-général de la Congrégation. D. Estiennot marque dans son hommage à D. Marsolle que c'est pour suivre l'exemple de ses Pères qu'il se voue à l'histoire, et que s'il obtient l'agrément des supérieurs, il consumera sa vie à fouiller partout et à en extraire ce qu'il trouvera d'utile pour la postérité et pour lui-même. Il y exprime sa passion pour l'étude par ce vers :

Immorior studiis et amore senesco sciendi.

En l'année 1675, il fit deux volumes sur les diocèses d'Angoulême et de Saintes. Les années 1676 et 1677 furent bien remplies : il les employa à parcourir les diocèses de Limoges, du Puy, de Périgueux, de Sarlat, de Clermont, et à rédiger six volumes, toujours in-folio, sur ces cinq diocèses. C'est en 1677

Digitized by Google

qu'il séjourna en Velay : la *Gallia Christiana* (1) signale en cette année sa présence dans le monastère de la Séauve-Bénite, où il fut reçu par l'abbesse, Catherine du Prat des Cornets. En 1678, il composa trois volumes sur les diocèses de Saint-Flour, de Lyon et de Belley; en 1679 et 1680, le Languedoc, la Gascogne et le Comtat-Venaissin lui fournirent la matière de cinq autres tomes, et il donna en 1682 le dernier in-folio de ses *Antiquités bénédictines* sur le diocèse d'Orléans. Il consacra l'année 1683 et une partie de l'année 1684 à mettre la dernière main aux seize volumes des *Fragmenta historiæ Aquitanicæ*.

Tout compte fait, D. Estiennot avait trouvé moyen, dans une période de douze à treize années, de réunir quarante-cinq volumes de titres, chartes et documents, avec des dissertations ou des notes qui éclairent les textes, et il avait tout écrit de sa main, sauf un petit nombre de pièces copiées par l'un de ses confrères, D. René Du Cher. Cette masse énorme de matériaux n'avait pu s'obtenir que sur place, en se transportant dans les monastères de campagne, en fouillant les archives publiques et privées, éparses sur divers points de la France, par le déchiffrement d'une foule de grimoires et par un choix long et pénible dans une mer de papiers et de parchemins. Il fallait pour cette tâche une ferveur à toute épreuve aussi bien qu'une santé robuste. Dans une lettre, en effet, à Mabillon, D. Estiennot confesse qu'il s'est résigné bien des fois à jeûner tout le jour pour ne pas perdre un instant, et à ne prendre de nourriture que vers les sept heures du soir. De tous ces trésors, il n'a rien publié : jamais homme, nous le savons, ne fut moins piqué de la gloriole; c'était un de ces ouvriers utiles, qui sèment sans penser à la moisson, se vouent aux œuvres d'autrui, et, à force de s'oublier eux-mêmes, autorisent les ingratitudes de la postérité. Il a beaucoup aidé Mabillon : il lui envoyait sans cesse de l'inédit avec des commentaires et au besoin des redressements pour les *Analecta*, la *Diplomatique*, les *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*. La lettre, qu'a publiée

(1) *Ecclesia Aniciensis*, t. II, col. 779.

Digitized by Google

M. Lascombe (1), et envoyée par D. Estiennot à son confrère déjà célèbre, atteste avec quel soin l'explorateur des chartriers de province défrayait de ses trouvailles les écrivains de son Ordre. C'est évidemment après cette lettre et les titres dont elle était accompagnée que Mabillon fit, dans ses *Acta Sanctorum* et sur *Ruessio*, la note rectificative que nous publions ci-dessous, pages 367-70. Les autres services rendus par ce dévoué pourvoyeur à l'érudition des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles méritent les plus grands éloges. Les premiers tomes de la *Gallia Christiana* regorgent d'emprunts faits à sa collection. D. Estiennot était de plus un observateur sagace, un critique avisé : il avait le don, le flair des diplômes, et sa connaissance de tous les secrets de la paléographie lui assurait à Saint-Germain des Prés et ailleurs une autorité que Mabillon se plaisait à reconnaître. Au retour de son voyage littéraire en Bourgogne... *Itinerarium Burgundicum*... en juin 1682, Dom Jean s'arrêta dans le couvent de Bonne-Nouvelle, à Orléans, dont son ami était alors prieur : « Je l'ai trouvé, dit-il, infatigable comme toujours dans son ardeur à réunir les antiquités des églises voisines (2). » — Nous savons que Bonne-Nouvelle était un de ces monastères, où les supérieurs envoyaient momentanément D. Estiennot, avec un titre ostensible, pour lui donner une assiette convenable et lui permettre surtout de parcourir et de fouiller les alentours. — D. Claude ne s'endormait point dans ces haltes et ces fugues : il avait l'œil ouvert sur Saint-Germain des Prés, y transmettait ses nouvelles, ses réflexions, ses cueillettes archéologiques, en recevait à son tour le souffle de la capitale et se tenait ainsi en plein courant des progrès et des découvertes.

Cette activité, cette haute culture, ce rare savoir avaient assuré un grand crédit à D. Claude et suggérèrent l'idée aux supérieurs d'utiliser ses aptitudes sur un plus vaste théâtre : il fut nommé en 1684 procureur général de la Congrégation de Saint-Maur, à Rome. Ce poste, depuis la brouille du roi de France et du pape,

(1) *Tablettes*, III, 518-21.
(2) Emm. de Broglie, t. I, p. 285.

Digitized by Google

était difficile et exigeait pour celui qui en était revêtu les qualités propres aux diplomates de carrière : le tact, le discernement, une excessive prudence. D. Estiennot se posa de suite comme s'il eût vieilli dans l'art des négociations, mais, chose digne de remarque, tout en vaquant au temporel de son Ordre, il s'occupa surtout de ses intérêts littéraires. Il se fit dans la cité pontificale l'ambassadeur de la science, et tout le temps qu'il dérobait aux affaires il l'employait à visiter les bibliothèques, à *courtiser* (1) les manuscrits, à fréquenter les antiquaires dont Rome abondait, et surtout à maintenir ses relations avec les savants de sa nation. Le modeste logis de la *Strada Gregoriana* devint bientôt le rendez-vous de tous les hommes distingués de la colonie française; les touristes de marque, les amateurs et les pèlerins y recevaient un accueil empressé; il va sans dire que les religieux de toute robe avaient la meilleure part dans cette hospitalité chrétienne : D. Estiennot se faisait leur cicérone pendant tout leur séjour ou se mettait de loin à leur disposition pour ce qui concernait leurs études ou leurs ouvrages. C'est ainsi que, dès 1687, il collationna pour D. Ruinart les divers manuscrits italiens de Grégoire de Tours (2), et contribua beaucoup à l'admirable édition que fit paraître son confrère, seulement en 1699, et dont nous avons fait nous-même notre profit pour notre *Appendice*. D. Claude guidait ses compatriotes dans les bibliothèques, auprès des connaisseurs et érudits romains, leur facilitait l'abord des puissants, leur faisait part de ses propres richesses, leur témoignait en un mot une complaisance inépuisable. L'un de ses biographes, le P. Ziegelbauer, dépeint en traits justes et précis ce rôle si original de D. Estiennot : « A peine était-il parti de France qu'il montra sur les chemins l'érudit doublé d'un homme d'affaires. Arrivé à Rome, il s'empressa d'envoyer à Mabillon les observations et remarques qu'il avait recueillies sur sa route pour les *Actes des Saints* et les *Annales Bénédictines*. Pendant les quinze années qu'il résida dans la ville éternelle, il

(1) Expression de D. Michel Germain.

(2) *Historia Francorum*, édit. Ruinart, *Præfatio*, cap. 124.

Digitized by Google

n'oublia jamais ses confrères de Saint-Germain des Prés, voués comme lui au culte des lettres. L'illustre érudit Mabillon lui dut pour sa part une masse innombrable de renseignements, tant pour les choses de Rome que pour les abbayes italiennes. Toutes les bibliothèques s'ouvraient devant ce ministre de la littérature. Il avait si bien su vaincre la défiance naturelle au pays, que tout homme de cœur au delà des monts se faisait un mérite et une gloire de l'aider de ses documents et de lui faciliter son office de vulgarisateur de la science (1). »

On avait donné à Dom Claude pour *socius* à la Procure un religieux de valeur, D. Jean Durand, qu'il ne faut pas confondre avec D. Ursin Durand, le collaborateur de D. Martène. Ce compagnon de D. Estiennot était un Breton du diocèse de Saint-Malo, de capacité remarquable, très laborieux et fort spirituel. On conservait autrefois à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés deux gros volumes de sa façon, bondés de vieux titres et de notes savantes. Cet érudit avait aussi collaboré avec D. François Delfau, pour la révision des Œuvres de Saint Augustin, mais ayant été soupçonné d'avoir pris part à un libelle du temps, l'*Abbé commendataire,* il fut contraint de se dépayser et d'accepter cette position de coadjuteur à la Procure (2). Dom Claude s'entendit très bien avec son commensal, qui avait ses propres goûts. « Dom Jean Durand, écrivait-il de Rome à Mabillon, le 30 décembre 1684, qui vous salue, aimant autant que moi l'étude, nous y passons assez souvent sept à huit heures par jour. Cela nous occupe, nous divertit et ne vous sera pas inutile. Je ne croyais pas devoir avoir si facilement tout ce que je souhaitais dans ce pays-ci, mais j'y ai trouvé encore deux ou trois exemplaires du *De Re Diplomatica*, que j'ai donnés fort à propos, et cela a fait un bon effet; car en ce pays-ci, le secret pour avoir est de donner. Ainsi, quand vous nous enverrez de vos livres,

(1) *Historia Rei litterariæ Ordinis Sancti Benedicti*, etc., de Ziegelbauer, *Pars prima*, pp. 425-6.

(2) *Bibliothèque générale des Écrivains de l'Ordre de Saint Benoît*, de D. Jean François, t. I, pp. 268-9.

Digitized by Google

nous vous enverrons des nôtres. Voyez si vous n'aurez pas besoin de quelque chose de ce qui suit... » et D. Estiennot envoie la liste à son confrère de 34 manuscrits des bibliothèques romaines. La même lettre dépeint la situation qu'avait déjà prise à Rome D. Estiennot et le rôle d'intermédiaire qu'il y jouait pour le plus grand bien des savants : « *Pax Christi,* écrivait-il, Mon Révérend Père, je vous souhaite une bonne et heureuse année, et vous assure de mes amitiés et services, celle-ci et toutes les autres *in æternum et ultra.* Vous avez dû recevoir trois ou quatre de mes lettres, sur lesquelles j'attends réponse, et savoir ce dont vous aurez besoin des bibliothèques Vaticane et de la reine de Suède, dont nous sommes les maîtres. J'ai vu les manuscrits de celle de la reine et en ai tiré douze ou quinze de cartulaires, chroniques, etc., que vous aurez dans nos tomes de fragments. On m'a prêté le catalogue de tous les manuscrits de l'Italie, mais je ne l'ai que d'hier et n'ai pu encore en faire des extraits... (1) »

Si nous n'étions déjà édifié sur ce point, ces lettres écrites de Rome par D. Estiennot nous apprendraient la part importante, quoique anonyme, de collaboration apportée par lui aux grands travaux de Mabillon. Ce dernier n'était point le seul à profiter de l'humeur serviable et de l'incroyable facilité de travail de Dom Claude. Les membres de la société de Saint-Germain des Prés, Baluze, Ducange, DD. Ruinart et Michel Germain ; celui qu'on appelait « le bon M. Louis Bulteau », ce commis de la Congrégation de Saint-Maur, auquel sont dédiées les *Antiquités bénédictines* du Puy ; son frère Charles, qui lui avait succédé dans sa charge de secrétaire du roi ; D. Placide Porcheron, etc., s'adressaient à la même porte et n'y frappaient jamais en vain. « D. Jean Durand, mandait D. Estiennot, de Rome, à Charles Bulteau, le 23 décembre 1684, est allé à la *Stamparia,* pour dresser le catalogue des cardinaux que vous souhaitez, et vous l'aurez au premier ordinaire. Envoyez-nous, je vous prie, les

(1) Valéry, t. I, pp. 47-51.

Digitized by Google

journaux, vous nous ferez plaisir... Le livre de M. Maimbourg, *De l'Église de Rome,* est ici regardé avec tous les yeux, et on ne doute pas qu'il n'y soit censuré(1)... » Suivent dans cette lettre, comme dans beaucoup d'autres de D. Estiennot, des anecdotes sur le pape, la cour pontificale, la chronique de Rome. On trouve ainsi dans notre auteur certains côtés dignes d'attention, c'est-à-dire un esprit très éveillé, bien au fait des choses du jour, un véritable nouvelliste qui ne s'ensevelit pas dans les archives, et, comme on dit, est dans le mouvement.

Lorsqu'il écrit à Mabillon, on voit que D. Estiennot cherche à se contenir, mais avec d'autres amis il se gêne moins, il s'échappe et il mêle sans façon les historiettes, les petits scandales, les plaisanteries, aux plus graves sujets. C'est ainsi que dans une lettre à Mabillon, du 6 janvier 1685, il annonce qu'il travaille *infatigablement* à faire des recueils, qu'il amasse l'hiver pour l'été et afin d'avoir d'assez bonnes pièces pour lui en faire présent... « J'ai l'index, dit-il, des manuscrits grecs qui sont beaux, mais je n'ai pu encore avoir celui des latins qui nous accommoderait bien mieux. J'ai aussi celui d'une partie des manuscrits de Venise. A Florence, vous verrez tout sans peine; ainsi votre voyage ne vous peut qu'être avantageux, et au reste, Rome, un consistoire, etc., sont à voir. Le Mont-Cassin vous sera ouvert; on me l'a promis, et Dom Jean ou moi vous tiendrons compagnie. Vous verrez Sublac (Subiaco) et quantité d'autres lieux; ainsi venez et commencez par apprendre à parler l'italien, car sans cela vous pâtirez sur la route et vous embarrasserez ici les gens si vous leur parlez latin(2)... » Voilà du sérieux, rien ne détonne, mais la lettre à Charles Bulteau(3), du 3 mars 1685,

(1) Valéry, t. I, pp. 45-7.

(2) *Ibid.*, t. I, pp. 51-2.

(3) Charles Bulteau passait une partie de son temps à Saint-Germain des Prés, où s'était retiré son frère. Il mourut doyen des secrétaires du roi, en 1710, à l'âge de 84 ans. On connaît de lui deux ouvrages : un *Traité de la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne,* et les *Annales Francici ex Gregorio Turonensi ab anno 458 ad annum 591.*

Digitized by Google

est moins réservée : l'humeur sarcastique se fait jour. Dom Claude se plaint qu'on lui envoie des journaux de France qui font pitié, — il s'agit pourtant des *Nouvelles de la République des Lettres*, rédigées par Bayle, Jacques Bernard, Jean Barrin et J. Leclerc, et qui parurent à Amsterdam, de 1684 à 1718 ; — il préfère de beaucoup les *Gazettes* de Hollande. — Qu'eût dit la police de Louis XIV, si on lui avait rapporté ce propos ? — Il parle d'antiques, de médailles, de démarches pour obtenir l'entrée de certaines collections, de séances à la Vaticane depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et, tournant bride tout-à-coup, il se prend à raconter des facéties de carnaval, à faire des réflexions sur le *far-niente* italien, sur l'économie du pape Innocent XI, la misère des basses classes, l'astuce des ambitieux : « On ne pense ici qu'à *campare,* c'est-à-dire qu'à ce qui peut servir à s'avancer et à se mettre à son aise, *panis et spectacula*. Peu de bien, si on ne peut en avoir beaucoup, mais jouir de ce bien et vivre sans s'incommoder et en prenant toutes ses aises, voilà le génie du pays; et un habile homme est celui qui, comme disait il y a quelque temps un cardinal, *sa camminare*. Je ne sais pas, disait-il, ni la théologie, ni l'histoire ecclésiastique, ni etc., mais je sais vivre et vivre à la cour (1).» Tel est le ton de D. Estiennot dans sa correspondance intime. Le procureur-général était un esprit libre, qui ne s'en laissait ni conter ni imposer par personne et voyait clairement au fond des choses. Épris d'érudition et d'art, religieux convaincu, dévoué de tout cœur à l'Église, il n'était dupe d'aucun préjugé, d'aucune secte, d'aucune coterie, et gardait son franc-parler sur les hommes, même sur les cardinaux et le pape. Il ne faut pas oublier non plus qu'on se trouvait alors dans la période la plus aigue du gallicanisme et que Dom Claude appartenait à cette génération, née au lendemain des guerres civiles, toute chaude encore des grandes luttes religieuses, empreinte du génie de Montaigne et de Henri IV, et que le despotisme niveleur du

(1) Valéry, t. I, pp. 53-7.

Digitized by Google

Grand Roi n'avait point atteinte dans sa sève native. Les écrivains, en effet, les érudits, les poètes, qui virent le jour dans la première moitié du XVII^e^ siècle, ont moins d'art, moins de goût et de fini que leurs successeurs, éclos en plein règne de Louis XIV, mais ils possèdent en revanche plus d'entrain et de franchise, ils sont plus nature, comme disent les peintres, ils sont mieux affranchis des fictions sociales et des procédés littéraires.

Il y a plus de quarante ans qu'un auteur justement regretté appréciait le recueil formé par Valéry de plus de 400 lettres, écrites entre 1680 et 1737 par les Bénédictins de Saint-Maur, entre autres D. Estiennot, et leurs amis et connaissances d'Italie. « Ces lettres, disait Charles Louandre, tiennent sagement le milieu entre la critique des protestants et la critique des jésuites. Elles sont précieuses en ce qu'elles nous font connaître, dans leur intimité bienveillante, ces Benédictins de l'École française, fervents dans leurs croyances comme des moines de la primitive Église, mais polis dans leur élégante simplicité comme les grands seigneurs de Versailles, soumis au pape, mais dévoués à leur pays, respectueux pour la tradition, mais toujours prêts à défendre la vérité historique. Elles sont précieuses, car on y voit, trois ans après la déclaration de 1682, la cour de Rome jugée par les prêtres les plus orthodoxes et les plus saints de l'Église gallicane. Elles sont précieuses enfin, en ce qu'elles montrent quelle était, dans les ordres savants, la vie du cloître au XVII^e^ siècle (1). » En face de ces éloges, qui n'ont pas vieilli, sur la Correspondance bénédictine, il faut tout d'abord placer les lettres de Mabillon. Ce dernier saint de l'ordre de Saint-Benoît, comme l'a si bien appelé Charles Louandre, se montre, dans ses confidences épistolaires, non seulement avec ses qualités souveraines de travailleur et d'érudit, mais encore et surtout avec son âme, à la fois si haute et si simple. L'homme qui avait refusé une pension du roi, de peur d'outrager Dieu et d'abaisser sa propre dignité d'écri-

(1) *Mabillon, les Bénédictins français et la Cour de Rome au* XVII^e^ *siècle*, par Charles Louandre, *Revue des Deux Mondes*, 1847, pp. 325-44.

Digitized by Google

vain, en disant : « Que penserait-on de moi, si pauvre et né de parents pauvres, j'étais venu dans ce cloître pour y chercher ce que le monde ne m'eût jamais donné (1)? » cet homme était aussi grand par le cœur que par la science. Pas un mot ne blesse dans ses lettres intimes où il parle sans apprêt, au vol de la plume; c'est toujours la même charité, le même amour de l'Église, le respect inviolable des personnes, une constante indulgence, le goût de la pauvreté, du *nesciri in solitudine,* l'ardeur au travail, mais c'est toujours aussi la même soif de la vérité, la même indépendance dans la critique, et nous dirions, si le mot n'était pas trop fort pour un esprit aussi placide, la même horreur du faux, de l'apocryphe, de l'affirmation sans preuves.

Sans doute Mabillon avait le coup d'œil trop juste pour n'être pas choqué de certaines choses et de certains personnages de l'Italie et de Rome, et l'on sent dans ses lettres soit une tristesse, soit même une légère malice en certaines rencontres et lorsque la superstition ou l'intolérance apparaissent de trop près à sa froide et équitable raison, mais en loyal serviteur de l'Église, il ne s'en prend qu'aux faiblesses humaines, et le trait émoussé qu'il décoche n'effleure même pas le domaine interdit à sa conscience. Parmi ses confrères, disciples ou compagnons d'études et de voyages, il en est deux, qui, sans cesser eux aussi d'être des prêtres intègres et des moines très édifiants, se montrent plus vifs, plus délibérés, moins sujets aux scrupules. Ce sont les PP. Michel Germain et Claude Estiennot. Pour ce dernier, son âge, ses services lui conféraient le droit de parler librement et comme un égal à Mabillon, mais D. Germain se tenait un peu plus sur la réserve. Engagé par des vœux solennels dans l'Ordre le 19 octobre 1663, il s'était associé dès le début et avec une tendresse filiale aux travaux de Dom Jean et était devenu l'un de ses élèves favoris : il vivait côte à côte du maître qu'il considérait comme un père, l'accompagnait fréquemment dans ses courses et il rédigea la plus grande partie du quatrième livre de la

(1) *Revue des Deux Mondes*, article de Charles Louandre, 1847, p. 329.

Digitized by Google

Diplomatique (1). Or, ce religieux picard joignait à des connaissances profondes un esprit très prime-sautier, une bonne humeur intarissable; il avait de plus la tête très chaude et n'entendait pas raillerie sur la supériorité de l'érudition française et de l'Église gallicane. Quant on vantait trop fort la science italienne : « Nous avons, disait-il, d'habiles gens en ce genre d'études, qui feront la loi aux étrangers quand il leur plaira, aussi bien sur cet article que sur les autres (2). » Aux ultramontains, qui faisaient trop les renchéris, il répondait sans façon que la France ne manquait pas d'hommes pour « leur relever la moustache (3). » Ces saillies et boutades, que l'on trouve aussi bien chez D. Estiennot que chez D. Germain, dans le recueil de Valéry, forment un contraste piquant avec la phrase grave, magistrale, quelquefois un peu terne à force d'être mesurée, de Mabillon. Ce contraste est surtout mis en relief par le commerce épistolaire que provoqua le voyage de l'auteur des *Annales* en Italie, voyage resté célèbre et qui dura d'avril 1685 au 2 juillet 1686.

Mabillon a consigné le souvenir de cette longue et docte odyssée dans l'un de ses ouvrages les plus connus : l'*Iter Italicum* (4) : il avait déjà accompli plusieurs tournées au profit de son Ordre et de ses travaux; pour cette fois, il voyageait aux frais du trésor royal; il avait une mission officielle. Le chancelier Le Tellier l'avait chargé d'acquérir en Italie des livres et des manuscrits pour le compte de l'État, et il le fit accompagner par

(1) D. Tassin, p. 152-4.

(2) *Revue des Deux-Mondes,* article de Charles Louandre, 1847, p. 329.

(3) *Ibid.*, p. 332.

(4) *Museum Italicum seu Collectio Veterum Scriptorum ex bibliothecis Italicis eruta a D. Johanne Mabillon et D. Michaele Germain, presbyteris et monachis Benedictinœ Congr. S. Mauri, Tomus primus in duas partes distinctus. Prima pars complectitur eorumdem Iter Italicum litterarium,* etc. *Lutetiœ Parisiorum,* 1687, 2 vol. in-8°, *apud Viduam Edmundi Martin, Johannem Boudot et Stephanum Martin, in via Jacobea, ad Solem aureum.* — Une seconde édition parut en 1724, à Paris, chez Montalant, *ad ripam PP. Augustinianorum prope montem S. Michaelis,* in-4°, 2 vol.

Digitized by Google

Jacques, l'un des deux Anisson, de Lyon, et par le *fidus Achates*, D. Michel Germain. D. Thierry Ruinart, devenu à partir de 1682 le collaborateur de Mabillon, et qui luttait avec D. Germain de zèle et de tendresse pour leur commun maître, aurait bien voulu être de la partie, mais il dut rester à Saint-Germain des Prés, et il supportait mal l'absence de son vénéré patron, il tremblait pour cette santé si fragile et si précieuse : « Que Dieu lui accorde de mener à bonne fin de semblables voyages ! » écrivait-il au bibliothécaire de Saint-Gall, le confident de ses inquiétudes (1). Nous ne suivrons pas la pieuse caravane dans ses diverses étapes : l'*Iter Italicum*, plusieurs relations de nos jours et surtout l'ouvrage de M. Emmanuel de Broglie fournissent à cet égard de très intéressants détails. Il nous suffit de retenir des divers épisodes de la route ou des haltes ceux où se trouva mêlé D. Estiennot.

Après avoir traversé les Alpes par le Mont Cenis, parcouru le Piémont, visité Turin, Milan, Padoue, Vérone, Bergame, Brescia, Venise, Ravenne, et avoir été partout fêtés par les monastères et les savants, les touristes parvinrent sans bruit, le 15 juin 1685, aux portes de cette ville de Rome, que Mabillon appelle dans une langue un peu pompeuse : « l'abrégé du monde, la mère de tous les mortels. » D. Estiennot, qui avait suivi de l'œil l'itinéraire des voyageurs et s'était renseigné sur chaque incident de leur route, les guettait à la Procure et leur avait même préparé une réception avec quelques amis. « Ils arrivèrent ici samedi, écrit-il le 19 juin à D. Ruinart, à cinq heures du matin ; nous les attendions le même jour, mais seulement le soir, et nous avions pris nos mesures pour aller au-devant d'eux, M. l'abbé Dyrois, M. l'abbé d'Essamied, et quelques autres de nos amis ; mais, ou leur modestie ou leur diligence prévint les petits honneurs que nous leur voulions faire. J'ai mis en main de Dom Jean Mabillon nos recueils ; il y a trouvé l'*Apologie* de Manassès, les *Statuts* d'Ebbon et quelques autres pièces dont je crois qu'il envoie copie

(1) Alphonse Dantier, *Rapport sur les Correspondances bénédictines*, p. 448.

Digitized by Google

de quelques-unes à Monseigneur l'archevêque de Reims... » Voilà bien les érudits ! leur passion ne connaît pas de retards. Ces hôtes tant désirés sont du premier coup mis à la tâche. A peine D. Mabillon a-t-il passé une nuit à la Procure que D. Estiennot lui vide ses portefeuilles. Il est vrai que l'on ne néglige pas d'autres soins : « Nous avons fait prendre, ajoute D. Estiennot, à Dom Jean une petite médecine, car nous l'avons trouvé un peu échauffé, outre que c'est une pratique qu'on observe ici à l'égard des nouveaux venus, que de les purger par avance pour les disposer à l'air de Rome, qui est extrêmement grossier et dangereux dans les chaleurs (1)... » Mabillon fut très sensible à ce bon accueil, et il en exprime sa gratitude en termes simples et émus dans l'*Iter Italicum* : « DD. Estiennot et Durand, écrit-il, nous reçurent avec de grands témoignages de charité et d'amour, non seulement à cause de notre communauté de patrie et de religion (au sens monastique), mais encore pour l'intimité toute particulière qui s'était formée entre nous depuis longtemps à cause de nos études. J'ai déjà parlé maintes fois avec éloge de Claude Estiennot, l'autre était Jean Durand : tous deux sont aussi vertueux que savants, et vaquent non pas tant aux affaires de notre Congrégation, qui certes ne sont pas étendues à Rome, qu'à tout ce qui peut favoriser nos travaux et utiliser nos recherches. Nous demeurames chez eux près de sept mois ; pendant cet espace de temps nous pumes à loisir visiter les bibliothèques, les édifices sacrés et les anciens monuments de cette ville éternelle, dont la beauté et la grandeur, tant pour les ruines que pour ses constructions modernes, dépassent de beaucoup ce que la renommée et les auteurs en rapportent (2). »

Ce passage de l'*Iter Italicum* confirme ce que nous avons déjà dit de la maison du Mont Poncio. C'était moins une résidence administrative, une légation d'affaires, qu'une savante hôtellerie, un centre d'études, une station académique pour les érudits, les

(1) Valéry, t. I, p. 65.
(2) *Iter Italicum*, pp. 45-6.

Digitized by Google

artistes, les archéologues, quelque chose comme notre *École Française* actuelle de Rome. Mabillon était là dans son centre. Entouré d'amis sincères, très fiers de lui, très attentifs à tout ce qui pouvait le servir, il s'était mis à la besogne presque au débotté. Arrivé le 15 juin, il écrivait le 19 à Charles Bulteau pour lui parler du manuscrit d'Arone, où il avait cru discerner le nom de Gersen, l'auteur supposé de l'*Imitation de Jésus-Christ*, pour lui signaler les mausolées de Ravenne et lui parler des amitiés que lui prodiguaient à l'envi les cardinaux d'Estrées et Casanata(1). A partir de ce moment, il y a un échange continuel de lettres entre DD. Mabillon, Estiennot, Germain et Durand, d'une part, et les Bénédictins de France ou les savants d'Italie, d'autre part. Le principal objet de ces épîtres collectives, où chacun des quatre religieux insère son paragraphe, c'est la littérature sacrée, la science chrétienne; mais au second plan se glissent les nouvelles politiques ou ecclésiastiques, et, dans ce tournoi d'informations, c'est D. Estiennot qui tient le dé du reportage et y jette sa verve communicative. Le 26 juin, il rend compte, de concert avec D. Jean Durand, à Charles Bulteau,des nombreuses visites faites par les nouveaux débarqués aux cardinaux, prélats et diverses personnes de qualité. « C'est un devoir, est-il dit dans cette lettre, dont on ne peut se dispenser, mais qui ne laisse pas de fatiguer. Le R. P. Dom Jean Mabillon, qui est assez délicat, comme vous savez, n'a pas laissé de s'acquitter de cette obligation avec beaucoup d'assiduité, et néanmoins il se porte assez bien, grâce à Dieu, et ne paraît pas avoir encore ressenti aucune incommodité de l'air de Rome. Je vous parlai, le dernier ordinaire, du régal que Monseigneur d'Estrées lui fit... La réputation du R. P. Dom Mabillon était grande en ce pays-ci, et il la soutient fort bien par son érudition et par sa modestie... », et à la fin de la lettre, D. Estiennot répète qu'on ne saurait rendre à son confrère « plus d'amitiés et d'honneurs qu'on lui en témoigne(2). » Le

(1) Valéry, t. I, pp. 66-7.
(2) *Ibid.* t. I, pp. 67-9.

Digitized by Google

3 juillet, en écrivant toujours à Charles Bulteau, le procureur-général l'entretient de manuscrits, du *Peregrinius*, et lui déclare que « nos voyageurs sont ici fort caressés et visités jusqu'à l'accablement (1) ».

D. Estiennot pensait à tout en maître de maison courtois et affable. Il savait que D. Ruinart ne pouvait se consoler d'avoir été laissé au logis et qu'il se montrait un peu triste de la préférence accordée pour l'expédition à D. Germain. Aussi envoyait-il, le 30 juillet, à l'exilé de France ces paroles aimables : « Je ne sais pas ce que le P. Mabillon vous mande, mais je suis fort persuadé qu'il vous chérit, et vous devez l'être. Dom Jean Mabillon s'expliquera avec vous plus amplement, à ce que je crois, sur cet article. Dormez en repos, mais ne faites pas l'oraison de quiétude comme certaines gens, qu'on nomme ici *Quiétistes*, la font ; ce sont des nouveaux illuminés, qui donnent tout à l'esprit et ne veulent rien refuser au corps, rejettent les prières vocales, pénitences, mortifications, etc. Il y en a bon nombre en prison qui auront tout loisir d'y faire l'oraison de quiétude ; cependant on examine les écrits du docteur Molinos pour lui faire ensuite son procès ; nous vous en manderons les suites. Nous sommes tous en paix, en santé, et occupés à nos bibliothèques et antiquailles à l'ordinaire. Nous aurons soin de nos voyageurs et nous les renverrons, Dieu aidant, en santé et contents des gens de lettres et des bibliothécaires de Rome. Dom Jean Durand vous salue. Je suis en vérité, etc. (2). »

Ce séjour de DD. Mabillon et Michel Germain dans la ville éternelle fut l'époque la plus heureuse de la carrière de D. Estiennot. On le voit, d'après ses lettres, constamment occupé de ses hôtes : il les accompagne partout, multiplie leurs relations dans le haut et moyen personnel de la cour papale et parmi les savants, exhume pour eux les manuscrits, fait à leur intention de larges razzias dans les collections publiques et particulières : son zèle ne se ralentit jamais, il prodigue à ses chers pèlerins les attentions

(1) Valéry, t. I, pp. 74-5.
(2) *Ibid.* t. I, pp. 88-9.

Digitized by Google

les plus délicates, et entre temps la correspondance des quatre religieux de la *Strada Gregoriana* avec les amis de l'autre côté des Alpes, les Bulteau, D. Placide Porcheron, D. Ruinart, comme avec les érudits italiens, surtout Magliabecchi, continue de plus belle (1). Tantôt c'est D. Michel Germain, ou D. Mabillon, ou D. Durand, ou D. Claude, qui tient seul la plume, tantôt, et le cas arrive fréquemment, les quatre Bénédictins se cotisent pour la missive et en signent à part quelques lignes ; on a de cette façon une bigarrure piquante : quatre styles différents, quatre humeurs diverses. Ces lettres, pleines de renseignements sur les arts, l'histoire, les hommes et les écrits de l'époque, n'ont point eu le sort qu'elles méritent : elles devraient être mieux connues et figurer sinon en première ligne du moins à un rang très honorable de notre littérature classique. Et qu'on ne dise pas que ces Bénédictins ont le style lourd et distillent l'ennui, comme l'a insinué Voltaire (2) ! Ils aiment volontiers à sourire, même à rire; ils saisissent fort bien le côté plaisant des choses, et maints récits, échappés à leur verve, sont d'un comique discret mais incisif. D. Germain a des fougues, des entraînements, de petites colères qui amusent : il se plaît à décrire les tribulations de grand'route, les jeûnes inattendus, les friponneries des aubergistes, les gîtes pleins de puces et de punaises (3).

D. Jean Durand possède, lui aussi, le don de cette raillerie modérée et spirituelle, qu'on pourrait appeler la raillerie ecclésiastique : « Monsieur, écrit-il de Rome, le 20 septembre 1686, à Charles Bulteau, la promotion que le Pape a faite au commencement de ce mois et dont je vous écrivis l'ordinaire dernier, a causé des sentiments bien différents dans cette cour. Ceux qui ont été promus et ceux qui prennent quel-

(1) Lire la suite de la correspondance bénédictine, dont nous ne pouvons donner que de courts fragments, dans les trois volumes de Valéry.

(2) Voir la lettre de Voltaire à Cideville, du 6 mai 1733, donnée par Sainte-Beuve, dans ses *Causeries du Lundi*, article déjà cité sur l'*Histoire littéraire de la France*, pp. 225-6,

(3) Valéry, t. I, p. 168.

Digitized by Google

qu'intérêt à leur élévation en ont témoigné bien de la joie. Les autres, au contraire, qui espéraient être du nombre des promus, et leurs amis, ont bien de la peine à dissimuler leur chagrin. M. le patriarche Altoviti, entre autres, a fait davantage éclater le sien. Ce bon seigneur était un des plus anciens prélats de Rome, d'une probité reconnue, d'une naissance illustre, et qui, sous le pontificat précédent, avait souffert persécution jusqu'à essuyer les mousquetades pour plaire au premier ministre de ce pontificat-là. Heureux s'il eût souffert pour la justice, il serait au rang des Confesseurs, n'ayant pu arriver à la pourpre des Martyrs! Il avait même, selon les apparences, toujours eu bonne dévotion d'être cardinal, et il avait d'autant plus de sujet de l'espérer sous le pontificat présent, que le Pape avait toujours témoigné faire état de sa personne et lui donnait souvent des audiences assez longues et assez favorables. Le jour que le Pape tint le consistoire, où Sa Sainteté créa les cardinaux, Monseigneur Altoviti, qui se doutait que le Pape dût faire ce jour-là la promotion, ordonna à l'un de ses gens de se trouver au palais à l'issue du consistoire pour savoir ce qui s'y était passé. Cet homme qu'il avait envoyé, voyant qu'on publiait la promotion, au sortir du consistoire, s'informa si le patriarche Altoviti en était; mais, soit qu'on voulût lui donner du plaisir pour un moment ou qu'on se moquât de lui, on lui dit qu'oui. Aussitôt il courut au palais de son maître lui donner cette nouvelle, qu'on pouvait appeler bonne si elle eût été vraie. Monseigneur Altoviti la crut tout bonnement et en attendait la confirmation par les visites et les compliments de ses amis. Mais quand il vit que personne ne venait le congratuler, et qu'ayant entendu nommer les nouveaux cardinaux, il ne se vit point du nombre, sa joie se changea en un tel chagrin qu'il serait difficile de l'exprimer. Enfin, il prit une résolution assez extraordinaire. Il écrivit d'abord deux lettres, l'une au pape et l'autre au cardinal Cibo, où apparemment il décharge son cœur et se plaint de l'injustice qu'il prétend lui être faite, et les ayant envoyées au palais, il monta en chaise et s'en alla à Camaldoli, ou à Vallombreuse ou en quelque autre lieu fort

Digitized by Google

retiré se faire ermite. Dieu se sert de toute sorte de moyens pour nous attirer à lui. Je souhaite que celui-ci vienne de lui et qu'il lui plaise donner à ce nouveau solitaire l'esprit de solitude et intérieur, le don de persévérance dans cet état, et qu'après l'avoir détaché du monde par une voie si extraordinaire, il l'unisse uniquement à lui. Les autres prélats de Rome, qui aspiraient au cardinalat, n'ont peut-être pas eu moins de chagrin dans le cœur que le patriarche Altoviti, mais ils ne l'ont pas fait éclater si haut; aussi tous n'ont pas la vocation à la vie érémitique (1). » Ce morceau n'est-il pas enlevé? N'est-ce pas du Sévigné, du La Bruyère et du plus exquis ?

Les Bénédictins ne se hasardaient pas facilement sur le terrain politique, mais ils disaient quelquefois leur mot sur les évènements du jour, et ce mot, quoique enveloppé de prudence, est toujours à point. Ils s'étaient vite aperçus de la froideur et même de l'aversion que la cour pontificale éprouvait pour le gouvernement français. Les prétentions hautaines de Louis XIV et surtout les quatre articles de 1682 avaient créé entre le pape et le roi un véritable état de guerre. Aussi Mabillon ne manque-t-il pas de constater l'indifférence qui accueillit à Rome la grande et déplorable mesure religieuse de 1685 : « On dit, écrit Mabillon, que l'on ne fera rien pour marquer la joie que ressent le pape de la suppression de l'Édit de Nantes (2). » Et Michel Germain, discourant sur ce sujet, dit à son tour : « M. le cardinal d'Estrées, voyant que le pape ne fait rien pour marquer la joie des conversions de France, fait, dit-on, des préparatifs qui iront jusqu'à 10,000 écus pour faire de la solennité chez nos bons voisins (3). » De pareils traits sont du reste assez rares sous les plumes bénédictines : ce que les religieux de Saint-Maur font passer avant tout c'est l'érudition, et leurs lettres regorgent d'anecdotes et de nouvelles sur les bibliothèques, les manuscrits,

(1) Valéry, t. I, pp. 321-3.
(2) Emm. de Broglie, t. I, p. 399.
(3) *Lettres de Michel Germain*, Bibl. nat., fonds français, 19645, f° 42.

Digitized by Google

les savants colloques, même les friandises littéraires et surtout les antiquailles, suivant le terme de D. Estiennot.

Après un séjour fort occupé de quatre mois à Rome, les chers pèlerins tirèrent vers Naples, et là comme ailleurs, ils n'eurent des yeux, Mabillon surtout, que pour les vestiges des temps passés. Ils marchaient à travers ces riantes campagnes, silencieux et graves, emportant dans leur âme le recueillement du cloître, et sans ressentir ou du moins exprimer nos enthousiasmes modernes et souvent factices pour les beautés de la nature. C'est cette absence de tout pittoresque subalpin qui fait en quelque sorte l'originalité de ce récit de voyage. Mabillon, dans son *Iter Italicum*, ne parle qu'une fois du soleil et du climat, à propos de ce site merveilleux de Naples, qui lui rappelle cette exclamation de Virgile :

Ver ibi perpetuum...

DD. Mabillon et Michel, en effet, n'allaient point en Italie chercher des prétextes à paysage, des sujets de tableaux, ces thèmes descriptifs, ces déclamations banales, où se complaisent nos impressionnistes du jour, et qui ne servent en définitive qu'à encadrer une personnalité encombrante. Archéologues et érudits, ils se bornaient à interroger dans la vieille terre de Saturne, la *magna parens frugum*, *magna virum*, les secrets de son histoire, les reliques de son passé. Sur la fin de novembre 1685, après avoir été horriblement écorchés par un hôtelier de Caienello, ils gravirent les rampes escarpées du Mont-Cassin et s'installèrent dans ce couvent historique, dont ils se mirent de suite à explorer les cinq cents manuscrits du Chapitre et la bibliothèque moins riche. De cette visite au Mont-Cassin, nous ne voulons retenir qu'un détail dans l'*Iter Italicum*, parce que ce détail touche à notre histoire vellave. Mabillon déclare avoir cherché dans les archives du couvent les *Vies* de Saint Maur et de Saint Placide, les deux disciples bien-aimés de Saint Benoît. Pour Saint Placide, le premier apôtre bénédictin de la Sicile, il

Digitized by Google

trouva trois *Vies :* l'une apocryphe ou tout au moins fortement interpolée, mal à propos attribuée au moine Gordien, et qu'il avait publiée lui-même dans ses *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, t. I, pp. 44 et sq.; la seconde, composée par Paul Diacre, moine du Mont-Cassin; la troisième ou plutôt l'épître liminaire de la troisième, due à un auteur simplement désigné par son prénom et son lieu d'origine : *Stephanus Aniciensis* (1). Cet Etienne serait-il le neveu de Guy d'Anjou et son successeur à l'évêché du Puy, cet intrus qui, réfugié au Mont-Cassin après sa déchéance prononcée par le concile de Rome en 998, aurait, sur les instances des religieux, retouché ou plutôt traduit du grec en latin les *Actes* de Saint Placide? Nous avons soutenu l'affirmative (2) et il nous eût beaucoup souri de trouver la confirmation de cette thèse soit dans l'*Iter Italicum*, soit dans les *Annales Ordinis S. Benedicti,* t. I, p. 39, soit dans la *Sicilia sacra*, de Rocco Pirro, Palerme, 1733, t. II, *passim;* mais ces ouvrages se taisent sur la personnalité du *Stephanus Aniciensis*, dont l'épître dédicatoire est seule venue jusqu'à nous. Toutefois, d'imposantes autorités : l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, pp. 511-12, et D. Rémy Ceillier, dans son *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* réédit. Bauzon, t. XII, p. 894, paraissent suffisamment garantir l'identification d'Étienne de Gévaudan avec l'auteur qui écrivit la dédicace de la *Vie* de Saint Placide.

D. Estiennot n'avait pas accompagné DD. Mabillon et Germain, mais il les suivait à travers pays d'un regard amical. Dans une lettre de fin octobre 1685, à Charles Bulteau, D. Germain rendait compte de la station au Mont-Cassin (3), et le 20 novembre suivant, D. Estiennot faisait le même rapport à D. Ruinart (4). Le 4 décembre, D. Durand mandait ceci de Rome et toujours à D. Ruinart : « Nos voyageurs sont heureusement arrivés ce matin et en bonne santé. Ils sont très satisfaits de leur voyage; comme

(1) *Iter Italicum*, p. 125.
(2) *Tablettes,* V, 413-23.
(3) Valéry, t. I, pp. 155-60.
(4) *Ibid.*, t. I, pp. 165-6.

Digitized by Google

je crois que vous en aurez un jour le détail, je ne m'efforcerai point de vous en dire les particularités (1). » Le détail prévu arrivait, en effet, dans une longue lettre de Michel Germain, en date du 6 décembre, à D. Claude Bretagne, prieur de Saint-Germain des Prés (2). Dans le second séjour que fit Mabillon à Rome, du 4 décembre 1685 au 5 février 1686, on voit toujours à ses côtés le fidèle Estiennot, dont le principal souci est d'ouvrir à son hôte les portes des bibliothèques, d'aplanir les obstacles quand il faut se débattre avec des collectionneurs récalcitrants, tels que cette maussade et folle Christine de Suède, de déterrer l'inédit le plus poussiéreux, d'augmenter en un mot le butin qui fera plus tard l'ornement de nobles et solides publications. Dès que Dom Jean eut quitté Rome, D. Estiennot l'escorta de ses lettres et se plut à grossir son docte viatique. Enfin, les deux touristes rentrèrent à Saint-Germain des Prés, le 2 juillet 1686, et Mabillon chargé, comme il l'écrit lui-même, des dépouilles de l'Italie, en possession de rames de papier couvertes d'écritures, ainsi que le dit à son tour Michel Germain, se mit de suite à classer et à utiliser ses matériaux. En 1687, il publiait son *Museum Italicum* et il le dédiait à l'archevêque de Reims, promoteur du voyage.

Pour D. Estiennot, il restait à son poste de la Procure, toujours actif, occupé du petit train temporel de son Ordre, et voué surtout à sa mission de correspondant littéraire, de coadjuteur anonyme des œuvres d'autrui. Les lettres qu'il écrivit, de l'année 1688 jusqu'à sa mort, aux membres de la Congrégation, et que l'on peut lire soit à la Bibliothèque nationale, soit dans l'utile recueil de Valéry, abondent en détails sur les recherches dont ne cessent de l'accabler Mabillon, ses confrères et les autres érudits : on y trouve également une assez bonne part faite aux nouvelles de Rome, aux anecdotes sur le pape et la prélature, aux évènements religieux, aux livres gros et petits de l'époque, et même aux menues histoires qui vont jusqu'aux épigrammes de Pasquin. A lire ces lettres, pleines de sel et d'agrément, d'un style très vif

(1) Valéry, t. I, p. 175.
(2) *Ibid.*, t. I, pp. 178-85.

Digitized by Google

et de l'allure la plus dégagée, on se prend à croire que leur auteur eût fait de notre temps un journaliste *di primo cartello*. Dom Claude ne s'en tenait pas du reste à ces amusettes et aux antiquailles : il vaquait à des occupations plus sévères. Doué comme il l'était, avec son savoir et sa dextérité pratique, il avait acquis une certaine influence auprès du pouvoir, dans la daterie et les congrégations romaines. On l'appréciait beaucoup à la cour pontificale; les trois papes sous lesquels il vécut à Rome : Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII, lui accordèrent leur confiance. C'est pourquoi il possédait un crédit véritable, dont il usa toujours pour son Ordre, pour Mabillon surtout, comme dans la célèbre polémique engagée entre son confrère et l'abbé de Rancé.

Dans son livre sur la *Sainteté et les devoirs de la vie monastique,* qui parut en 1683, le réformateur de la Trappe avait émis des principes au moins contestables. Il prétendait que les religieux doivent, pour obéir à la loi elle-même de leur institution primitive, au véritable esprit de leur rôle ici-bas, pratiquer un ascétisme sans limites, s'astreindre au travail manuel, à la prière, au silence, et s'abstenir de l'étude, de l'enseignement et en général de toute œuvre intellectuelle. Ce ne fut qu'un cri dans les Ordres savants et surtout chez les Bénédictins. « Il veut donc nous renvoyer à la charrue! » écrivait D. Germain dans un accès d'indignation. Rancé comprit qu'il avait été trop loin, et que ses doctrines, bonnes peut-être au temps des Pacôme et des Antoine, seraient difficilement admises par les gens rassis et convenaient peu aux âges modernes. Il fit quelques concessions de forme, et dans un nouveau livre publié en 1685, sous le titre d'*Éclaircissements de quelques difficultés que l'on a formées contre le Traité de la sainteté et des devoirs de l'état monastique*, il apporta certains tempéraments à l'absolutisme de son premier écrit, dont il maintenait toutefois le principe fondamental. D. Estiennot ne prit pas d'abord parti sur la question (1), mais il

(1) Voir les lettres de D. Estiennot sur les débuts de cette grande controverse, au t. I de Valéry, pp. 157, 183, 184, 187.

Digitized by Google

fallut bien se décider lorsque Mabillon eut publié en 1691 son *Traité des Études monastiques*. La controverse se passionna aussitôt, prit un caractère très grave entre deux hommes aussi en évidence que l'auteur de tant d'écrits fameux et l'illustre solitaire. Il y eut un beau tournoi, vigoureusement soutenu de part et d'autre, et dont les phases ont été trop souvent racontées pour avoir ici à les redire (1). D. Estiennot se prononça au fort de la querelle et avec franchise pour son confrère. Il faut lire chez Valéry ou dans l'ouvrage de M. Emmanuel de Broglie, à propos du différend qui partagea le monde religieux de l'époque, les lettres envoyées de Rome par le procureur-général de la Congrégation de Saint-Maur : elles témoignent comme toujours du bon sens, de l'esprit net et pratique du religieux très recommandable qui les écrivit.

Dans une autre querelle, aujourd'hui fort oubliée et qui intéressait également Mabillon, D. Estiennot eut à prêter son concours amical et nécessaire à l'homme qui possédait ses sympathies profondes. Il s'agissait cette fois-ci de la *Lettre d'Eusèbe sur les Saints Inconnus — Eusebi Romani ad Theophilum Gallum Epistola de cultû Sanctorum Ignotorum*. — Dans ce mémoire, qui était un acte de courage aussi bien que de sincérité, Mabillon soutenait avec infiniment de prudence et d'érudition que tous les corps retirés des Catacombes ne doivent pas être considérés comme des reliques, et il mettait pour la première fois au jour, sur les marques propres à distinguer les restes des martyrs d'avec ceux des simples fidèles, des idées alors neuves, mais tombées aujourd'hui dans la science courante. Le sujet était délicat au XVII^e siècle, et Mabillon eut à subir de vives attaques, surtout à Rome. D. Estiennot le renseignait exactement et lui exprimait même la crainte que la *Lettre d'Eusèbe* fût déférée à l'Index. C'est afin de conjurer cette extrémité affligeante pour son âme si candide et si chrétienne que Mabillon rédigea

(1) Ce grand débat est exposé avec beaucoup de détails, soit dans l'ouvrage de M. Emm. de Broglie, t. II, pp. 97-196, soit dans l'*Histoire de Rancé et de sa réforme*, etc., par l'abbé Dubois, in-8, Paris, Ambroise Bray, 1866, t. II, pp. 261-387.

Digitized by Google

sous forme d'épître à D. Estiennot — *Fratris Johannis Mabillon Commonitoria Epistola ad Claudium Estiennot, procuratorem generalem Congregationis Sancti Mauri in curia Romana, super Epistola de cultû Sanctorum Ignotorum. Quæ in hac epistola offendiculo fuerant, fusius explicat aut refellit.*— une dissertation justificative où il revenait sur son thème et en démontrait par d'irréfutables arguments la parfaite orthodoxie.

En même temps que D. Estiennot employait toutes les ressources de son zèle et de son influence pour empêcher des procédures ecclésiastiques — qui, du reste, n'eurent pas lieu — contre la thèse inoffensive d'Eusèbe, ainsi que l'attestent plusieurs de ses lettres insérées au tome troisième de Valéry et dans les *Ouvrages posthumes de Mabillon* (1), il se trouvait mêlé à une autre querelle, d'une bien autre importance pour le monde catholique, celle du *Quiétisme*. L'abbé de Chantérac, établi à Rome afin d'y suivre dans l'intérêt de Fénelon, son parent et son ami, la grosse affaire des *Maximes des Saints*, se montre dans sa correspondance très dur à l'égard de D. Estiennot, et le représente comme le principal agent de Bossuet et de l'archevêque de Reims, comme un fauteur de machinations et de conciliabules, un intrigant « auquel personne ne pouvait se fier sans imprudence, mais qu'il était bon néanmoins de voir et de cultiver (2). » Il paraît même que Mabillon dut

(1) Dans les *Ouvrages posthumes*, etc., 1724, tome I^er^, troisième partie, pp. 209 à 364. se trouvent la *Lettre d'Eusèbe*, première et deuxième éditions, avec un certain nombre de dessins, deux Appendices, des inscriptions, divers *Instrumenta*, plusieurs lettres en latin et en français, écrites soit par Mabillon à divers personnages de Rome, soit par Estiennot à Mabillon, à propos de la *Lettre d'Eusèbe;* puis enfin la *Commonitoria Epistola*, finissant ainsi : « *Vale. Parisiis, V nonas julii anno MDCXCVIII.* Honoramus reliquias Martyrum, ut eum, cujus sunt martyres, honoremus. Honoramus servos ut honor servorum redundet ad Dominum. *Hieron. in Epistola ad Riparium contra Vigilantium.* »

(2) *Correspondance sur l'affaire du Quiétisme*, dans les *Œuvres complètes* de Fénelon, Paris, Vivès, 1851, t. IX, pp. 237-8. Au même tome IX se trouvent divers passages (pp. 250-1, 257, 274, 315 et 405) où l'abbé de Chantérac donne des renseignements, soit à l'abbé de Langeron, soit à Fénelon lui-même, sur les faits et gestes de D. Estiennot dans la grande querelle.

Digitized by Google

prévenir son confrère de ne pas se compromettre dans un conflit qui mettait aux prises « de si grands prélats », et que le supérieur-général enjoignit au représentant de la Congrégation à Rome d'observer entre les deux adversaires une exacte neutralité. Sur ce point qui importe beaucoup à la mémoire de D. Estiennot nous avons voulu avoir le cœur net, et après vérification d'un assez grand nombre de documents et surtout de la correspondance de Bossuet, de Fénelon et des Bénédictins, il nous a semblé juste de ne point s'en rapporter aux insinuations ou accusations de l'abbé de Chantérac, l'agent honnête mais partial de l'archevêque de Cambrai, et de reconnaître que l'attitude de Dom Claude, malgré son dévouement incontestable à l'évêque de Meaux, fut des plus loyales dans le procès historique soulevé par les *Maximes des Saints*.

Ce qui prouve encore mieux que D. Estiennot n'était point voué corps et âme, comme le prétend l'abbé de Chantérac, aux intrigues et aux controverses du *Quiétisme*, c'est qu'à l'époque de ces irritants débats, il vaquait avec sa vieille ardeur et son assiduité infatigable à ses travaux d'érudition. A cet égard, les lettres confidentielles du procureur-général et de ses confrères, qu'on peut lire au même tome troisième de Valéry, fournissent une certitude absolue. Au moment où la lutte de Bossuet et de Fénelon atteignait son paroxysme, D. Estiennot gardait le plus grand calme et menait son existence habituelle. Il restait le copiste intrépide, le serviteur bénévole, la providence des érudits en peine, le déterminé pourchasseur de vieux parchemins, que nous connaissons, il collationnait des manuscrits, cherchait des variantes, découvrait des sources nouvelles pour les sujets nouveaux d'histoire ou d'archéologie, mais il ne devait pas voir cette splendide édition de Grégoire de Tours, à laquelle il avait consacré tant de soins (1). Le 9 mai 1699, il écrivait à D. Ruinart, l'auteur de cette édition prête à paraître : « La nouvelle de la mort de Dom Placide (Porcheron) m'a surpris

(1) Cette édition parut à la fin de 1699.

Digitized by Google

et affligé. Voilà bien de braves gens et de bons sujets que la Congrégation perd en peu de temps. Cette perte est considérable. Je prie Dieu qu'il nous conserve ceux qui nous restent. J'ai de la joie que le R. P. Dom Denis de Sainte-Marthe ait succédé au défunt dans sa charge de bibliothécaire. Je suis persuadé qu'il s'en acquittera bien et avec honneur pour la Congrégation. Si vous et lui voulez entretenir quelque commerce de lettres et de nouvelles avec nous, nous vous enverrons celles de ce pays-ci... Je souhaite une parfaite santé au R. P. Mabillon, que je salue. Mais je crains que ces morts n'avancent la sienne; c'est peu de chose que la vie, et il n'y a pas grand fonds à en faire (1). » Il y avait dans ces paroles mélancoliques un pressentiment, comme une vision de la mort prochaine. Le 19 juin 1699, D. Estiennot, après avoir dit la messe, fut saisi d'un froid horrible, qui dura quatorze heures et se compliqua d'une grosse fièvre. Un médecin provençal qui jouissait de sa confiance lui administra de l'eau-de-vie, mais à peine le malade eut-il pris ce remède qu'il en vint tout de suite au pire : il n'eut que le temps de recevoir les derniers sacrements et expira dans les bras de D. Bernard de Montfaucon, qui se trouvait alors à Rome, et de D. Guillaume de la Fare, le successeur à la Procure de D. Jean Durand. Ses obsèques et son inhumation eurent lieu dans l'église des Mineurs de la Trinité du Mont (2).

Cette perte fut vivement ressentie à Rome et dans la Congrégation de Saint-Maur. Les cardinaux d'Aguirre et Casanata exprimèrent publiquement leurs regrets, et ce dernier prince de l'Église écrivit à Mabillon une lettre de condoléance, qu'on peut lire dans l'*Histoire littéraire* de D. Tassin (3). Mabillon resta inconsolable; toutes les fois que le nom du défunt venait à ses lèvres ou sous sa plume, il laissait échapper un cri de douleur. Dans sa Préface du premier volume des *Annales* (4), il rend

(1) Valéry, t. III, pp. 60-1.
(2) D. Tassin, p. 180.
(3) *Ibid.*, p. 181.
(4) Édition de Lucques, 1739, t. I, *Præfatio*, p. XXXIX, n° 29. A la même Pré-

Digitized by Google

hommage aux deux principaux auxiliaires de cette belle œuvre : l'un, D. Estiennot, qui lui a fourni une masse de documents; l'autre, D. Hugues Lantenas, de pieuse mémoire, qui l'a également aidé de transcriptions diverses (1). Outre les éloges décernés à D. Estiennot par les autres écrivains ou historiographes de l'Ordre : DD. Vincent Thuillier, Jean François, Tassin, Ziegelbauer, Philippe Le Cerf, il faut rappeler que le P. Denis de Sainte-Marthe, dans sa noble introduction au tome premier de la *Gallia Christiana* (2), a loué les services exceptionnels rendus par l'auteur des *Antiquités Bénédictines* et des *Fragments historiques* à la science chrétienne.

Tous ces hommages posthumes ont été résumés avec bonheur dans cette page que nous empruntons à M. Emmanuel de Broglie : « Ce vaillant érudit, qui portait dans sa passion pour la science et le travail une ardeur toute militaire, laissait derrière lui une œuvre vraiment prodigieuse, près de quarante-cinq volumes in-folio, tous fruits du plus patient et du plus dur labeur. C'était là avoir été vraiment fidèle à cette belle devise qu'il avait prise dans un de ses premiers ouvrages : *Immorior studiis et amore senesco sciendi.* Avec sa verve intarissable, sa prodigieuse faculté de travail, son habileté à se conduire dans le monde et à se reconnaître au milieu des intrigues qui se nouent toujours autour du pouvoir, Claude Estiennot forme un des types les plus curieux de la société érudite du XVII^e^ siècle. La poussière des vieux livres qu'il avait tant aimés semble avoir recouvert son nom, et l'oubli s'est fait vite sur cet infatigable ouvrier de la science; à le découvrir ainsi, maintenant qu'il ne reste plus de lui que les in-folio, fruits de ses veilles, consultés par les seuls érudits, il semble qu'on retrouve

face, p. XXXI, n° 10, Mabillon fait l'éloge de Louis Bulteau et de son ouvrage sur les Moines d'Orient.

(1) D. Hugues Lantenas, l'un des plus solides travailleurs de la Congrégation, et qui mourut en odeur de sainteté au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme, le 20 mars 1701, était né au Puy, où sa famille occupait un rang très honorable.

(2) *Gallia Christiana,* etc., t. I, Paris, 1716, *Præfatio.*

Digitized by Google

comme les ossements gigantesques d'une race disparue. On est effrayé quand on pense à la somme de travail nécessaire pour mener à fin les entreprises littéraires qu'il a accomplies, sans bruit, sans renom, sans chercher à en avoir, par seul amour de la science et pour accomplir la tâche que l'obéissance religieuse lui imposait. Aucun rayon de gloire ne vint récompenser ce rude travailleur, qui laissait derrière lui une œuvre si étonnante. Ce sont là de ces vies tout absorbées dans une unique préoccupation, comme nous n'en connaissons plus guère, et qui ont contribué à donner à leur siècle cette grandeur solide dont le secret semble perdu (1). »

Nous ne saurions mieux faire que de clore par ces lignes d'un auteur, auquel nous devons beaucoup de renseignements, cette notice sur D. Claude Estiennot, et on ne nous enviera pas le plaisir de croire que nous avons fait acte d'équité et même de piété littéraire en réveillant le souvenir d'un homme de vertu et de savoir, l'un des meilleurs soldats de cette grande et pacifique armée bénédictine, qui a fait tant d'honneur à la France, à la religion et aux lettres.

Les *Antiquitates in diœcesi Vellavorum seu Podiensi et Aniciensi Benedictinæ,* que nous publions ci-dessous d'après le texte original (2), forment un volume in-quarto, avec reliure moderne, et dont le numérotage aux *recto* et *verso* commence au *Caput* I *(Abbatia S. Evodii).* En tête se trouvent trois feuillets sans pagination : le premier contient le titre, le second la dédicace, le troisième l'*elenchus*. Le papier très résistant est en pur fil de Hollande. Sur le feuillet de garde se lit cette mention, d'une écriture de notre siècle : *S. Germ. Lat. 543.* On distingue dans le manuscrit quatre écritures : la première et la plus fréquente est très lisible, très courante et d'une belle venue ; la

(1) Emm. de Broglie, t. II, pp. 230-1.

(2) Le manuscrit a été mis à notre disposition par ordre ministériel, et M. Léopold Delisle, administrateur-général de la Bibliothèque nationale, nous a fourni pour nos copie et collation toutes les commodités et délais nécessaires, avec la haute courtoisie dont il est si prodigue envers les chercheurs de province.

Digitized by Google

seconde, qui a tracé le premier feuillet des *Probationes* de Saint-Chaffre et la bulle du pape Clément, est non moins facile à lire quoique moins ferme; une troisième main, très nette, a tracé la *Chronique de Saint-Pierre-le-Monastier*. Il existe une quatrième écriture, assez courante mais peu agréable, signalée par un petit nombre d'annotations ou additions en marge. La simple vue du manuscrit semble confirmer ce dire des biographes, que D. Estiennot a transcrit de sa propre main la majeure partie des vingt-six volumes des *Antiquités Bénédictines*.

L'œuvre de notre auteur sur le Velay a perdu beaucoup de son importance, depuis que les vastes compilations de ses confrères, surtout la *Gallia Christiana*, en ont vulgarisé les fruits et les ont lancés dans le domaine public. On peut dire aussi que D. Estiennot, peu familier avec nos régions, n'a pas toujours bien identifié les noms de lieux et de personnes. Il a commis des erreurs qu'excuse une recherche hâtive, notamment à propos de de la *Villa Vobregio*, indûment logée par lui en Velay (1), et de la grande bulle qu'il attribue au pape Clément IV, lorsque, d'après toute apparence, cette bulle émane du pape Clément VI, puisqu'il y est question de l'évêché de Saint-Flour, érigé en 1317 (2). Mais ces imperfections ne doivent pas faire oublier que D. Estiennot est le premier en date qui ait conçu et exécuté l'entreprise d'une histoire régulière et documentée sur les établissements religieux de notre diocèse. Sans lui peut-être l'*Ecclesia Aniciensis* du P. Denis de Sainte-Marthe eut été bien écourtée et très insuffisante. D'autre part, il y a dans les *Antiquités Bénédictines du Puy* un grand nombre de renseignements et de titres qu'on poursuivrait vainement ailleurs. La *Chronique de Saint-Pierre-le-Monastier*, qui jette tant de jour sur nos évêques des x^e^ et xi^e^ siècles, semble devoir à elle seule justifier l'utilité de notre publication.

(1) Voir ci-dessous, p. 358.
(2) *Ibid.*, pp. 320-8.

Digitized by Google

VIII

Nous avons à dire quelques mots de l'*Appendice*. — Il est regrettable que l'on ait si fort négligé les dix premiers siècles de notre histoire locale. On semble croire que le Velay n'a d'existence tangible qu'à partir de Guy d'Anjou, tant les époques antérieures à cet évêque tiennent peu de place dans nos auteurs. Sans doute, il y a beaucoup d'obscurité et peu de documents sur les périodes gallo-romaine, mérovingienne et carlovingienne de notre province, et l'étude de ces temps lointains, pour ce qui concerne le Velay, offre des lacunes considérables, mais s'en suit-il qu'il faille désespérer de la recherche et regarder comme stérile un champ qui réserve plus d'une surprise ? Nous ne l'avons pas cru, et pour obtenir des résultats pratiques il a fallu renoncer aux discussions, aux hypothèses, nous attacher aux textes, à l'épigraphie, aux monuments, à ces ouvrages de Grégoire de Tours, de Sidoine Apollinaire, d'Idace, de Jordanès, dont on n'a pas tiré le parti désirable, et tâcher surtout d'appliquer à nos origines ou à nos temps légendaires les conquêtes de la science moderne. Ainsi, la question capitale de l'évangélisation vellave nous a paru devoir être posée sur des bases nouvelles. Si l'on démontre que la propagation de la foi chrétienne ne s'est pas fait attendre en Gaule, et que spécialement cette propagation s'est produite de bonne heure dans les contrées limitrophes de la nôtre, n'aura-t-on pas pris une forte avance pour la solution du problème? Constater la prompte victoire de l'Évangile à nos portes et dans notre voisinage, c'est assurément proclamer la diffusion rapide des mêmes doctrines sur notre propre sol. A cet égard, les affirmations gratuites ne sont guère de mise, et nous avons préféré bien poser la difficulté. C'est pourquoi nous avons donné les textes primitifs et fondamentaux dont usent, chacun pour le succès de

Digitized by Google

leur cause, les grégoriens et les traditionnalistes. La comparaison de ces textes est instructive. Quand on examine sans parti pris ces passages de Grégoire de Tours, de Sulpice Sévère, ces Actes de Saint Saturnin, dont se prévaut l'école grégorienne, y trouve-t-on les arguments précis, les raisons décisives, propres à détruire les traditions apostoliques d'un grand nombre de nos églises?

Nous n'avons point donné par fragments les textes litigieux et avons tenu à reproduire ces textes dans leur intégrité. Une expression, une phrase, quelques lignes détachées d'un livre, révèlent rarement la pensée véritable de l'auteur. Ce qui précède et suit le passage cité en est presque toujours la meilleure explication. Tels sont les paragraphes 4 et 5 du troisième article de l'*Appendice,* qui relatent deux épisodes de la vie de Saint Martin. Si l'on se borne aux quelques mots de ces récits qu'on a jetés dans les controverses, le grand apôtre du IVe siècle apparaît comme le premier introducteur du Christianisme dans le Chartrain et la Tourraine; mais du rapprochement de ces mots avec l'ensemble qui les encadre, il ressort que Sulpice Sévère n'a point dit ce qu'on lui fait dire, qu'il laisse au contraire entendre que dans les *pagi*, où le saint opéra ces miracles, il y avait déjà une petite communauté chrétienne. On peut faire la même remarque sur les expressions célèbres de *tunc primum intra Gallias martyria visa* et de *serius trans Alpes Dei religione susceptâ*, dont use le même Sulpice Sévère dans son *Histoire sacrée*, à propos de la persécution de Marc-Aurèle. Ces expressions, prises à part, diraient beaucoup; rattachées soit au livre dont on les tire, soit aux autres ouvrages qui traitent du même sujet, elles signifient tout simplement qu'en Gaule le pouvoir impérial avait jusqu'aux environs de l'année 140 toléré ou méprisé les Chrétiens, et qu'il ne songea à les pourchasser que lorsqu'il les crut dangereux pour l'ordre public et les croyances officielles. — On pourrait multiplier les réflexions de ce genre sur les citations que font les grégoriens. Les clartés qui jaillissent de la reproduction *in extenso* des textes valent mieux que tous les commentaires. La critique y retrouve ses droits et la vérité y gagne.

Digitized by Google

Le même scrupule de transcription sans lacune des documents nous a guidé dans l'article de *Saint-Paulien*. Nous avons réuni, sous la rubrique de *Ruessio*, tout ce que disent de notre primitive cité épiscopale les auteurs les plus recommandables : dans l'antiquité, Strabon et Ptolémée ; chez les modernes, Adrien de Valois, Mabillon, Lebeuf ; de notre temps, Desjardins et divers géographes ou annotateurs de la Carte de Peutinger. Nous avons ainsi condensé en quelques pages un bloc de notions et de renseignements que le lecteur embrasse d'un coup d'œil et dont il peut se servir pour sa recherche personnelle.

On a fait et on refera probablement l'objection que toutes les pièces imprimées en notre volume se trouvent dans des collections diverses où il est facile de les étudier. Eh ! sans doute, il est permis aux amateurs riches et de loisir d'aller à la Bibliothèque nationale ou dans d'autres dépôts publics, soit de Paris, soit des autres grandes villes, et d'y consulter à leur aise les ouvrages de DD. Mabillon, Martène, Ruinart, d'Achéry, les recueils de Migne, de Gruter, de D. Bouquet et D. Brial, les *Monumenta Historiæ Germanica*, les beaux volumes de la *Société de l'Histoire de France*, les diverses éditions de Grégoire de Tours, les Historiens orientaux et occidentaux des Croisades ; mais combien y a-t-il de gens parmi nous qui puissent s'offrir le luxe de ces déplacements coûteux ? Nous n'avons point écrit notre volume pour les érudits de profession, qui y trouveraient peu de ressources, mais pour nos compatriotes, amoureux du pays natal, et qui ne peuvent satisfaire leur goût d'études, faute des commodités indispensables. Imaginez-vous dans un repli de nos froides montagnes, pendant les longues réclusions d'un hiver rigoureux, un digne vicaire, plein de bonne volonté, qui ne demanderait pas mieux que de s'instruire sur l'histoire religieuse du diocèse, et même d'y apporter le petit contingent des chroniques de sa paroisse. Ce brave homme est arrêté court aux premiers pas : il manque des outils élémentaires de travail, il n'a à son service ni les Bollandistes, ni la *Gallia Christiana*, qui sont absents, au reste, de notre bibliothèque de la ville, il ne possède même pas Odo de Gissey et le

Digitized by Google

Frère Théodore, dont les exemplaires se font rares; rien ne l'encourage, tout lui fait obstacle, et il finit par rayer de son programme cette érudition vellave qu'avec certaines aisances il eut cultivée et peut-être honorée. C'est pour ce vicaire et autres érudits en herbe que nous avons fait ce livre. Ne réussirions-nous qu'à procurer à l'histoire locale un faible lot de vocations, que nous nous croirions amplement dédommagé de nos peines.

Sous ce titre de : *Géographie, gouvernement et administration du Velay gaulois et gallo-romain*, nous avons tenté une œuvre difficile et dont les résultats ne correspondent point à l'effort, mais peut-être aurons-nous frayé une voie. Sous prétexte que les textes manquent pour les sept premiers siècles de notre ère en Velay, et que tout ce que nous avons sur ces époques primitives provient d'une série de légendes ressassées et épuisées, on s'est mis à considérer comme valeur négligeable et à sauter à pieds joints non seulement la période apostolique et légendaire, mais encore toute l'époque mérovingienne et même l'époque carlovingienne de notre pays. Nos écrivains ne s'occupent sérieusement de notre province qu'à partir de 950 ou 970. C'est pour réagir contre cette tendance fâcheuse que nous avons rassemblé sur les premiers siècles de notre histoire certains textes de Grégoire de Tours, délaissés on ne sait trop pourquoi par nos prédécesseurs, et que, de plus, nous avons dressé un tableau du Velay aux I^er^, II^e^, III^e^, IV^e^, V^e^, VI^e^ et commencement du VII^e^ siècles, à l'aide des récentes données de la science et des trouvailles de l'archéologie tant allemande que française. Depuis une quarantaine d'années, en ce qui touche la Gaule, le cercle des connaissances s'est agrandi sensiblement. Grâce aux Mommsen, aux Renier, Duruy, Desjardins, Fustel de Coulanges, Viollet et Longnon, on sait mieux aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les procédés administratifs des Romains, à l'égard des peuples subjugués par Jules César, sur la constitution des cités et des territoires, les franchises municipales, les pouvoirs locaux, le culte, les finances, les divisions politiques et militaires. Avec ces notions d'ensemble sur les Gaules, il nous a été permis de descendre du général au particulier et de dépein-

Digitized by Google

dre l'organisation de la cité vellave, d'après les types similaires et assez bien connus d'autres cités soumises à Rome. En cette matière, le procédé d'analogie est des plus légitimes. Il n'y a aucune raison de croire que la cité libre des Vellaves fut taillée sur un autre modèle que telle autre cité libre, sur laquelle nous possédons des renseignements d'une netteté suffisante. Du reste, nos deux inscriptions de l'impératrice *Etruscilla* à Saint-Paulien, et d'*Argutus* à la cathédrale offrent des points de repère très précieux pour caractériser les deux attributs principaux de notre cité sous la domination romaine : la liberté, c'est-à-dire l'exemption du *stipendium* ou tribut de guerre, et le titre de colonie nominale. C'est autour de ces deux inscriptions que nous avons fait pivoter nos remarques sur le régime intérieur de la peuplade vellave, depuis l'empereur Auguste jusqu'à la fin du IIIe siècle.

En même temps que nous tâchions de jeter un peu de lumière sur les destins de notre contrée à l'époque des Romains, il nous semblait utile d'analyser à grands traits et en usant des sources originales les phases diverses de l'empire en Gaule, les bienfaits de ce gouvernement, puis sa décadence et sa chute, ce qui nous permettait du même coup, et toujours par voie d'analogie, de décrire sur notre propre sol l'état des biens et des personnes, la hiérarchie des diverses classes, familles sénatoriales, peuple et esclaves, les institutions, la justice et surtout l'organisme officiel dont relevaient nos aïeux. Nous avons conduit cette description administrative, politique et sociale du Velay, en passant par la soumission de cette province d'abord aux Goths, ensuite aux Franks, jusqu'au cours du règne de Théodebert II, en Austrasie (612). Loin de nous la témérité de croire que cette description, qui comprend plus de six siècles, soit complète et définitive! Nous avons tracé un cadre, rien de plus, et laissons une bonne marge à ceux qui voudront le remplir. Nous nous permettons de signaler aux recherches futures ce qui a trait aux sentiments, aux mœurs, aux idées religieuses du Velay après les écroulements du Ve siècle et le triomphe en Gaule des tribus frankes. La fin tragique d'*Andarchius* en dit long sur les abaissements de la race

Digitized by Google

conquise, mais les belles figures de la femme du vellave Georges, gouverneur ou comte d'Auvergne, et du vaillant Allyre, nous apprennent aussi qu'au cours de ces époques troublées et sanglantes, il y avait encore en Velay de l'honneur et de la vertu. Il y avait aussi un levain bien prononcé des vieilles superstitions païennes, et si nous avons accompagné d'assez longs commentaires l'aventure du magicien en 591, c'est que dans cet épisode se trouvent le symptôme et la marque de l'état psychologique de notre province au temps de Grégoire de Tours. La magie et la sorcellerie ont joué malheureusement, et à toutes les époques, un rôle important dans nos parages, et ce serait méconnaître un des grands facteurs de la vie morale de nos pères que de ne pas tenir compte de ces névroses historiques.

Dans le livre que nous offrons au public, comme dans nos précédents essais, nous avons donné la place d'honneur à l'élément religieux. Rien de plus naturel, puisque nous réimprimons les *Vieilles Histoires de Notre-Dame du Puy*, mais d'autres motifs nous dictent cette préférence pour nos gloires catholiques et sacerdotales. Depuis plus de trente ans que nous étudions notre ville et notre diocèse, nous nous sommes de plus en plus confirmé dans cette conviction que cette ville n'a été célèbre que par son pèlerinage, que ce diocèse a dû surtout son lustre et sa prospérité à ses cloîtres et à ses églises. Supprimez la cathédrale, l'évêque, le chapitre, notre moyen âge est découronné. Adhémar de Monteil, Guillaume de Chalencon, Antoine de Sénecterre, Henri de Béthune, Mgr de Galard, sont nos véritables grands hommes, nos héros dont personne ne conteste le haut prestige. Si le Puy-Sainte-Marie a pu dès le XIe siècle attirer les regards de l'Europe entière, c'est que sa basilique jouissait en France et au dehors d'un éclat incomparable. Les *Cortz del Puoi*, qui eurent sur le développement littéraire des XIe, XIIe et XIIIe siècles une influence profonde, étaient, comme nous l'avons fait voir, issues de la fête du 15 août. Les parties vraiment épiques de nos annales : les luttes du roi Eudes contre les Normands, sous les murs d'Anicium, en 892 ; l'annonce officielle de la *Trève de Dieu* au concile

Digitized by Google

de Saint-Paulien, en 994, la participation d'Adhémar de Monteil et de nos chevaliers à la première croisade, le concours spontanément offert par notre province à l'œuvre de la rédemption nationale du temps de Charles VII, les guerres de la Ligue, tous ces événements ne procèdent-ils pas de la foi religieuse? Dans nos campagnes, il est peu de bourgs et de villages qui ne doivent leur naissance ou leur extension soit à une abbaye, soit à un prieuré, soit même à un simple bénéfice claustral. Notre terre du Velay, en un mot, est toute imprégnée de parfums chrétiens. Dans ces longues heures d'affres et de tristesses, qui composent pour la plus grande part la vie de l'humanité au moyen âge, il n'y eut qu'une voix pour en imposer aux insolences de la force : la voix de l'Église. Parmi ces populations foulées et gémissantes, dont la plainte nous arrive à travers un intarissable sanglot, il ne restait aux natures simples et paisibles que le refuge du cloître.

Nous écrivons ces lignes dans un asile solitaire, dont les maîtres, de pauvres Trappistes, nous accordent le double bien de l'affection et de l'hospitalité. L'hiver est précoce, terrible, dans ces hauteurs glacées de l'Ardèche. La chaîne cévenole, qui commence presque au seuil du couvent, déroule ses énormes coulées sous un vaste et blanc linceul. Le Mont Lozère ne laisse voir que ses pics neigeux. Du fond des vallées profondes et de tous les points de l'horizon assombri, au milieu de la bise et de la tourmente, se déchaînent de Saint-Laurent-les-Bains, de Luc, de Saint-Étienne-de-Lugdarès, de formidables raffales, qui battent la maison cistercienne et menacent à chaque instant de l'engloutir. Nous sommes là cependant, seul, rassuré, tranquille, en un chaud réduit, près de la bibliothèque, et chaque frisson des vitres étoilées par le givre, chaque assaut de la tempête du dehors, auquel répondent de l'intérieur du monastère, comme un doux écho, les psalmodies de Tierce et de None, nous font sentir le charme inexprimable de cette heure de recueillement et de paix en face des colères de la nature. Nous n'avons jamais si bien compris la pensée à la fois religieuse et philosophique qui

Digitized by Google

créa au moyen âge tant de retraites où le cœur et l'esprit, sous l'aile de la foi, retrouvaient l'espérance, tant de cloîtres où il n'y avait d'autres orages que ceux de la pensée, d'autres angoisses que celles des fins dernières, où les fils de Saint Bernard répétaient ce cri magnifique échappé à leur fondateur : « Ma chair n'est pas de fer et d'airain, je suis homme, sujet au péché, esclave de la mort, et j'ai horreur de ma mort et de la mort des miens... *mortem meam et meorum horreo.* »

Un autre motif — et celui-là de conscience — a guidé notre étude vers les aspects religieux de l'histoire vellave. Affranchi de préjugés et dépourvu d'ambition, nous sommes de notre temps, et, comme disait Lacordaire, nous en avons tout aimé. L'expérience nous apprend qu'aucun siècle ne ressemble à son devancier, que les idées marchent, et qu'à vouloir lutter contre les courants invincibles il n'y a ni gloire ni profit. Les choses et non les mots nous touchent. C'est pourquoi les mots de république et de liberté ne nous font point peur. La démocratie, qui déjà sous Royer-Collard coulait à pleins bords, a forcé maintenant ses digues et inonde tous ses alentours. Il semble puéril de bouder l'évidence et de combattre l'inévitable ; mais cette démocratie, puissante aujourd'hui comme une force de la nature, irrésistible comme un élément, ne court-elle pas de son plein gré au suicide ? A force d'indiscipline et faute de savoir se gouverner, il est à craindre qu'elle n'aboutisse au chaos. Elle nie Dieu, elle persécute l'Église, elle déserte les voies du spiritualisme : tristes signes pour son avenir ! Chose vraiment inconcevable ! Tandis que les républiques anciennes ont toutes senti la nécessité du frein religieux, et que, de nos jours, les républiques de l'Amérique du Sud, la Suisse et les États-Unis honorent le Catholicisme et le saluent comme une barrière morale et sociale de premier ordre, dans la France républicaine on bafoue le Christ, le divin protecteur des humbles, des pauvres, des affligés ; on déchire les pages de cet évangile où la démocratie est enseignée dans ses revendications les plus pures. Qu'est-ce à dire, et où est la raison de cette étrange hostilité ?

Digitized by Google

L'agitation antisémitique, qui se propage dans toute l'Europe avec une intensité significative, est, comme tous les grands courants d'opinion, mêlée d'erreur et de vérité. Quand on s'indigne de la vieille haine du juif contre le chrétien, il faudrait se demander si cette antipathie n'a point sa justification dans des injustices séculaires. On fait du juif le type de l'agioteur, de l'usurier, sans réfléchir que, d'une part, la loi de Moïse interdisait le prêt à intérêt, et que, d'autre part, les écumeurs de Bourse se rencontrent ailleurs que dans la synagogue. Nous ne sommes pas touché davantage par d'autres reproches. Le juif, dit-on, n'a pas de patrie. — Y a-t-il si longtemps qu'on lui accorde une nationalité? — Il n'est ni agriculteur, ni ouvrier, ni peintre, ni poète; il est insensible à tout ce qui ne se monnaye pas, il ne fait point œuvre manuelle, il trafique du travail des autres. — Combien y a-t-il de chrétiens qui jouent ce rôle d'exploiteur ou l'envient quand ils ne peuvent le jouer ? — Il est riche et thésaurise. — Dans nos temps de concurrence et de libre échange, il ne tient qu'à celui qui désire la fortune d'imiter l'économie et l'esprit de suite des fils de Jacob. — Tout cela n'est pas très sérieux, et, à part les monopoles sur les matières premières et la concentration des capitaux dans quelques mains en cas de conflit avec l'Allemagne, ne mérite pas d'exciter l'action des pouvoirs et de la Presse. Mais il y a dans la prépondérance juive une chose autrement grave et dont il importe de se préoccuper.

Un écrivain juif a dit le vrai mot. Le judaïsme, avoue M. James Darmesteter, dans une brochure intitulée : *Coup d'œil sur l'histoire du peuple juif,* « le judaïsme qui, dès la première heure, a toujours été en guerre contre la religion dominante, que ce fût celle de Baal, de Jupiter ou du Christ, est enfin arrivé à un état de pensée qu'il n'a pas à combattre, puisqu'il y rencontre ses instincts et ses traditions ». On ne saurait mieux dire et avec plus franchise que tout ce qui nuit au christianisme profite au judaïsme, et que la coïncidence est entière entre un certain idéal moderne et l'idéal traditionnel et « charnel » des juifs? Or, quel est cet idéal traditionnel et charnel? Il est à peu près avéré que les

Digitized by Google

Hébreux ne se sont point élevés à la conception de la vie future, et la meilleure preuve que le dogme de l'immortalité de l'âme leur était inconnu, c'est que dans leur littérature sacrée il n'en est question qu'à deux ou trois reprises et en termes fort équivoques. De telles croyances, comme on l'a dit avec beaucoup de justesse, ne se dissimulent pas si bien qu'on puisse les faire dépendre d'un mot ou de l'interprétation d'une métaphore; elles pénètrent tout le langage, on les reconnaît dans toutes les actions de ceux qui les professent (1). La maxime que les disciples du Christ, qui étaient tous juifs, eurent le plus de peine à admettre, c'est que le royaume de Dieu n'est pas de ce monde. Les juifs conviennent aujourd'hui que Moïse est muet sur les peines et les récompenses de l'autre vie, ils vont même jusqu'à dire que la doctrine de l'immortalité de l'âme est incompatible avec le monothéisme pur et peut même engendrer de grossières superstitions. En fait, les juifs ont toujours cru et croient encore que tout est fini pour la créature humaine avec la mort, avec l'entrée dans le *Sheol,* que nos aspirations doivent se borner aux choses d'ici-bas, et qu'il appartient au sage de ne point franchir l'horizon terrestre : « Or, sus donc! mange ton pain en liesse et bois ton vin avec bonne humeur... Que toujours tes habits soient blancs, que les parfums ne cessent de couler sur ta tête! Savoure la vie avec la femme que tu aimes, tous les jours de ce court passage que Dieu t'a donné d'accomplir sous le soleil, car voilà ton lot et le salaire de tes peines ! »

Cette philosophie épicurienne du temps de Salomon, cette traduction anticipée et poétique du sec panthéisme de Spinoza, s'accorde si bien avec les instincts et le génie de la race juive, que ses fils la mettent en pratique sous nos yeux et de la façon la plus ouverte. L'Israélite moderne est un positiviste résolu, qui sait le prix du temps et ne songe, comme ses ancêtres du désert, qu'au veau d'or; il s'est débarrassé de tout préjugé historique, il

(1) Article de M. Brunetière sur la *France juive*, de Drumont, *Revue des Deux Mondes*, de 1886, p. 700.

Digitized by Google

s'accommode des empires comme des démocraties, il récolte les fruits du champ qu'il n'a pas labouré, et jouit sans remords, au milieu des œuvres d'un art délicat et des images du plaisir qu'il a épuisé, des dépouilles des badauds, des croyants et des actionnaires. C'est que pour l'Israélite moderne tout est vanité, sinon la richesse, et que l'enjeu de la vie humaine gît tout entier dans ce monde. Il estime que c'est folie de poursuivre des chimères religieuses ou métaphysiques, alors que la réalité nous presse de jouir d'elle ou de nous défendre contre ses atteintes, et voilà pourquoi le christianisme, qui sans interdire les joies profanes nous convie à les mépriser, est si impopulaire à l'heure actuelle, tandis que le judaïsme, avec ses théories optimistes et sceptiques, sent les hommes venir à lui, tout comme Satan disait au Christ : « Les royaumes de la terre seront à toi. »

Affirmerons-nous que ces funestes doctrines soient le fait exclusif du Talmud ? Ce serait trop dire, nous pensons même que les chrétiens, par le temps qui court, auraient trouvé ces doctrines tout seuls. Il n'en est pas moins hors de doute que les juifs donnent le ton à notre société contemporaine et que leurs succès communiquent à leur épicuréisme un crédit redoutable. Là est le vrai danger, là se trouve la justification des ligues antisémitiques. La société européenne se sent attaquée dans ses moelles, dans son for intérieur, dans ses principes vitaux, car les foules se modèlent partout sur les supériorités sociales — où se trouvent-elles aujourd'hui ces supériorités sinon dans la ploutocratie ? — et les pauvres gens, les trois quarts de l'humanité, croient sans peine que les idées qui enrichissent sont les seules légitimes. Notre France, dont le sang s'appauvrit chaque jour, se laisse de plus en plus envahir par l'étranger : il est à craindre que son âme finisse par se perdre au contact des invasions homicides qui la démoralisent. Le cosmopolitisme intellectuel est pire qu'une défaite. Un peuple n'a d'avenir qu'à charge de conserver ses arts, sa littérature et ses croyances.

C'est le devoir des éducateurs et conducteurs des peuples de lutter contre les entraînements exotiques et sémitiques, mais

Digitized by Google

nous, simples lettrés, humbles érudits de province, nous avons notre place dans le camp des défenseurs de l'âme nationale. En célébrant la petite patrie, nous poussons à mieux honorer la grande. Le sol natal devient d'autant plus cher qu'il nous rappelle un plus grand nombre de souvenirs honnêtes ou glorieux, et nous estimons que c'est faire acte de bon citoyen que d'évoquer l'ancienne France dans l'une de ses plus intéressantes provinces.

A cette satisfaction patriotique s'ajoute le charme de caresser, sans lucre, en dehors de toute vanité, une œuvre qui nous sourit. Le bonheur, après tout, se compose de joies cachées et de contentements intimes. A notre avis, le moine rigide, macéré, indigent, ce Mabillon, que nous avons loué de notre mieux, goûta une somme de jouissances infiniment plus grande que le banquier juif, saturé de luxe et d'écus, « qui finit d'une maladie de la moelle épinière, au fond d'un hôtel bien capitonné des Champs-Élysées, en regrettant que la vie soit si courte et le plaisir si fugitif (1) ». Notre âge, fertile en théories voluptueuses, a fourni toutefois, même dans les rangs mondains, de touchants exemples d'ascétisme artistique ou littéraire. Augustin Thierry, qui avait donné à son pays tout ce que lui donne un soldat, mutilé sur le champ de bataille, disait au terme de ses jours si éprouvés : « Aveugle et souffrant sans espoir et presque sans relâche, je puis rendre ce témoignage qui, de ma part, ne sera pas suspect : il y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même : c'est le dévouement à la science (2). » Un autre blessé du travail, invalide lui aussi de l'érudition, Alphonse Dantier, malade et près de la mort, disait en 1865 du fond du prieuré de Rémalard : « Augustin Thierry s'écriait : « Depuis longtemps j'ai fait alliance avec les ténèbres » ; sans prétendre me comparer à l'éminent historien, comme lui du moins je puis dire : « J'ai fait alliance avec la douleur », recon-

(1) Renan. — *L'Ecclésiaste*, *Revue des Deux Mondes* de 1882, p. 752.
(2) *Dix ans d'études historiques*, Préface, *in fine*.

Digitized by Google

naissant quel refuge, quelle espérance, l'étude sérieuse et calme nous offre dans les mauvais jours (1). » C'est avec de tels exemples et sous l'inspiration des mêmes mobiles que nous avons fait ce premier volume, dont nous espérons bien donner la suite; et, pour accomplir un devoir de juste gratitude, il convient de rendre hommage à ceux qui nous ont prêté assistance par la communication des vieux livres et la transcription ou collation des textes : MM. Chassaing, l'éditeur de Médicis et l'auteur de tant de publications qui lui assurent le droit de haute bourgeoisie en Velay; Antoine Vernière, de Brioude; Gustave d'Adémar, employé aux archives du Sénat; Henri Mosnier, chef des services administratifs à l'Imprimerie nationale; nos amis Lascombe et Payrard; et surtout le P. Joseph, ancien prieur de Notre-Dame-des-Neiges, qui nous a si généreusement aidé de la belle bibliothèque, seul luxe de sa pauvre maison.

O chère ville du Puy! C'est en vain que tu changes d'aspect et que les traces du moyen âge disparaissent de tes rues, veuves d'emblèmes religieux : ta cathédrale te reste et avec elle le témoin d'un passé illustre. Tu seras toujours la cité de Guy d'Anjou, d'Adhémar de Monteil, d'Henri de Béthune, la cité du grand pèlerinage! Étudier ton histoire a été la vraie joie de ma vie, le doux réconfort d'une carrière, que son obscurité n'a point soustraite à la douleur. D'autres de tes fils t'ont plus honorée, mieux servie. — Moi, je t'ai aimée.

Abbaye de Notre-Dame-des-Neiges, novembre 1889.

(1) Les *Monastères Bénédictins d'Italie, Souvenirs d'un voyage littéraire au delà des Alpes*, édit. de 1867, Préface, *in fine*.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE ODIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Sensuit la fon datiō de la Sain

cte eglise et singulier oratoire de Nostre Dame du Puy Trans late de latin en fracoys. Et cō ment le devot ymage fut trou ve par hieremye le prophete.

On les vend a Paris en la rue neufve Nostre Dame A lenseigne de lescu de France.

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉDICACE

TRÈS haulte & très excellente princeſſe & ma ſouveraine dame, pour ce que par aventure voſtre dévotion n'eſt pas au long infourmée de la miraculeuſe fondation du ſaint temple & oratoire du mont d'Anis, autrement nommé le Puy, où l'une des citez de voſtre royaulme eſt aſſize, j'ay eſté meu, pour vous du tout certiffier, faire en ce petit livret eſcripre le procès ſur ce jadis eu par aucuns hiſtoriens dévotz, lequel piéça je meſmes ay tranſlaté de latin en la langue de France afin que plus ayſeement gens ignorans de lettre puiſſent participer & communiquer à ce qu'à tout bon creſtien eſt honneſte de ſavoir, & meſmement à ceulx qui en ceſte glorieuſe dame des cieulx, mère de noſtre Saulveur, ont amour & affection. Combien qu'il pourroit eſtre qu'en tant de copies qui en ont eſté levées aucunes nouvelles en ſoient venues à voz oreilles, mais il me ſemble que par ma main, qui ay ceſte choſe examinée, pour ce que ſouvent les eſcripvains y advertiſſent ſobrement, vous en aurez mieulx & plus ſceurement la vérité & pourrez plus avant cognoiſtre des dignitez, prééminences & vertus du ſaint lieu & croy que la bonne dévotion que le Roy & vous avez à ceſte glorieuſe dame n'en ſera pas mendre.

Se l'éage & la ſanté du petit homme l'euſſent peu ſouffrir ou attendre, autre meſſage que moy ne vous euſt faitte l'oblatîon de ce préſent, ou j'euſſe attendu en ce lieu meſmes voſtre bonne &

Digitized by Google

joyeuſe venue dont le bruit murmure encore de par de ça. Pour laquelle raiſon en toute humilité & ſubjection je le vous envoye par ce pourteur; vous ſuppliant, très haulte & très excellente princeſſe, qu'il plaiſe à voſtre bonne grâce le recevoir & avoir à gré, & que le bon vouloir récompenſe la petiteſſe du don & au ſeurplus moy avoir dorénavant en voſtre bonne ſouvenance & eſpéciale recommendation. Il n'eſt plus aucune Médée en terre, qui par médecines fiſt Ezon, père de Iazon, retourner à la joneſſe & éage d'homme vertueux. Auſſi n'eſt-il plus aucune Hébé, déeſſe de Joventut, ne ſemblables perſonnages auſquelz je me peuſſe conſeillier & avoir recours. Tel que je ſuiz, ma ſouveraine dame, tant que j'auroy au corps vie, ſeroy toujours preſt d'obéir comme raiſon eſt à voz bons commandemens, priant celle tréſorière des grâces de la Déité qu'elle vous adreſſe de ce règne mortel au règne pardurable ſans fin.

C'eſt la tranſlation telle comme ſe ſuit & premièrement la introduction du tranſlateur.

S'enſuit l'iſtoire tranſlatée du latin en françois de la fondation & du lieu miraculeux de ceſte ſainte Egliſe & ſingulier oratoire de Noſtre-Dame du Puy & de l'invention de ſon dévot ymage, fait par Iérémie le prophète, longtemps devant l'Incarnation de Jéſu Criſt. Et premièrement commence le prologue du tranſlateur en ceſte fourme.

Glorieuſe & prudente,
Auprès de Dieu préſidente
En ſa ſouveraine court,
Où en gloire eſt évidente
La Trinité réſidente,
Bonne à qui cheſcun acourt !
En ta bonté n'a riens court,
Cheſcun vers toy fuit & court,
Et doibt bien avoir attente.
Ung ſeul à toy ne recourt
Que ta pitié ne ſecourt,
Cheſcun de toy ſe contente.

Digitized by Google

Qui te veult ſans renchérir
Bien honnourer & chérir,
Vierge Dame très haultaine,
Jamais ne pourroit périr ;
Ainçois ſe voit rémérir
De ta largeſſe certaine.
O des cieulx bon cappitaine!
O précieuſe fontaine
Où Dieu vint le baing quérir,
Pour laver nature humaine!
Ton très ſaint acueil me mayne
Vers toy pour grâce acquérir.

A toy m'en viens affuyant,
De ton ayde confiant,
Pour achever mon empriſe,
Très humblement ſuppliant
Qu'en tes vertus ampliant
J'aye ceſte euvre compriſe;
Dieu, que chelcun croit & priſe
Baſtit en toy l'entrepriſe,
Nous envers ſoy raliant
D'aler reſcourre la priſe
Que l'ennemi avoit priſe
En Eve contrariant.

Tant monſtra de ſa puiſſance
La divine cognoiſſance
Pour toy, par toi, & en toy,
Que de ſa bonne plaiſance
Pardonna la deſplaiſance
De Adam & de ſon deſroy.
Tu fis alloyer la loy
De la très creſtienne loy
Par ton humble obéiſſance,
Comment ce fut ne pourquoy
Nature en ſceut aſſez poy,
Mais ſoy fut ſa ſouffiſance.

Digitized by Google

La ſainte unie Trinité
Feniſt en toy infinité
Par affinité infinie.
Ça bas vint la divinité
Pour finir noſtre finité
Par fin mortelle indiffinie.
Lors fuſt achevée & finie
La grant ſentence diffinie
Par toute la Trine unité,
Il n'eſt qui contre diffinie
Ne qui de ſon dit la fin nye,
Puisqu'il eſtoit diffinité.

En toy, Marie, s'affina
A nous cellui qui ja fin n'a.
Pour noſtre miſère finer
Son ſang la finance fina,
Lors qu'en la croix la vie fina
Et voult pour nous a Dieu finer.
Chier luy conſta nous affiner
A bien purgier & affiner
La fin qu'Adam nous confina.
Ton humilité définer
Le fiſt ſans aultre confiner
Qui de mort nous déſaffina.

Dieu fut noſtre frère & affin
Pour toy, Vierge benoiſte, afin
Que euſſions part en ſon paradis
Et en ſa gloire qui n'a fin.
Il nous ayma bien de cueur fin
Dès qu'il naſquit de toy jadis.
De prophètes plus que ja dix
Te preſchèrent d'œuvre & de dis
Parmy la terre en maint coffin ;
Et à ſa neſſance je dis
Qu'a chanter furent esbaudis
Anges, chérubin, céraphin.

Digitized by Google

O Dieux! que grant fu ce miſtère
Qui nous getta du cymetère
Des grans abiſmes infernaulx,
Et nous miſt ſus en la frontière
De la ſainte gloire rentière
De tes richeſſes éternaulx!
Là conquis tu droiz maternaulx
Pour nous, qui noz biens paternaulx
Raquittas, Vierge très entière,
Forfaiz furent par noz deffaulx ;
Mais toy qui ne faillis ne faulx
En fuz la léal héritière.

Dès que tant Dieux ſe démonſtra
Quen toy toute nature oultra
Et te leva de terre ès cieulx,
A toy ſervir nous remonſtra
Pour les biens qu'en toy acoultra
Plus qu'en toutes & beaucop mieulx.
On doibt chérir toy & tes lieux
Et honnourer, jones & vieulx,
Veue l'amour qu'il te monſtra.
Tu fus le joyel précieulx
Pour qui Dieu fut ſi gracieux
Que paſſée la mort oultre a.

On ne ſauroit dire combien
Tu vaulx, car ſe nous ſavons bien,
Tu es cauſe de noſtre vie.
Tu traictas à Dieu le moyen
De le mectre à noſtre lyen.
Telle grace as tu deſſervie :
Donques doibs tu eſtre ſervie,
Qui noſtre franchiſe aſſervie
Recouvras, cheſcun le ſcet bien.
Se tu ne nous euſſes plévie
Des biens dont tu es aſſervie,
De noſtre ſalut ne ſeuſt rien.

Digitized by Google

Les grans vertus qui en toy ſont,
A celer mie ne ſe font.
Mal fait ſeroit de les couvrir;
A tous ceulx qui viennent & vont
Et la congnoiſſance n'en ont,
Se doibvent dire & deſcouvrir.
Dieu fit ſon grant trézor ouvrir
Sans ſa deyté apovrir
Où tu puiſas du plus parfont.
Si as de quoy tous ſecourir,
Et ceulx qui veulent acourir
Envers toy par toy ſe refont.

Pourtant afin que méritoire
Me ſoit en ton ſaint oratoire
Du Puy, aucun ſervice fayre,
Ay je fait ung préparatoire
De mettre en romans tout l'iſtoire
Du lieu & de ſon ſaint affayre,
Si que les laiz en puiſſent traire
Choſe qui puiſt leurs cuers attraire
D'avoir de toy ſouvent mémoire;
Ainſi que je l'ay ſceu extraire
Et veu en ung livret retraire
Si que cheſcun le doyve croire.

S'enſuit (1) la proſe de l'expoſicion du latin en ceſte fourme à l'onneur & loenge du Filz de l'omme & de la Mère de Dieu, ou le bon aide de celluy meſmes tout puiſſant, à l'augmentation de ſa ſainte foy catholique & à mémoire perpétuelle pour le temps advenir.

S'enſuivent par ordre aucuns miraculeux faitz, veuz ou temps paſſé en la montaigne d'Anis en laquelle eſt à préſent fondée & aſſiſe la grant égliſe & eſleu le préſent ſainct oratoire de la très ſaincte glorieuſe Vierge Marie en la ville & cité du Puy.

(1) Toutes les rubriques qui suivent sont à l'imprimé en lettres rouges et les citations latines sont soulignées de même couleur.

Digitized by Google

PROLOGUE

Pluſieurs gens en ce monde & meſmement ceulx qui ont entendement déſirent ſur toute bien avoir cognoiſſance des choſes paſſées afin que à l'exemple d'icelles puiſſent mieulx pourveoir à celles advenir & les préſentes gouverner. Et comme toute mémoire & vie humaine ſoyent de petite & courte durée & peu gens au jourd'uy joyſſent du privilège de vielleſſe, & les jones ſe treuvent à honte & déshonneur parler & ſavoir des choſes dévotes & divines & par oultrecuidance meſpriſent les grandes merveilles que Dieux a peu & peut faire, ou bon lui ſemble; pour ce afin que nul ne puiſſe prétendre ignorance pour ores ou autreffois de ce que noſtre benoît Saulveur Jéſu Criſt en ſes autres plus grans faiz, depuis que s'eſt deignié révéler & manifeſter aux creſtiens, & par ſa débonaire bonté après ſa doloreuſe paſſion & glorieuſe réſurrection, voulu remonſtrer aux habitans du diocèſe du Puy & petit pais de Velay, a ſemblé bon & prouffitable à toute diligence preſchier & publier ce que j'ay trouvé enſemble aſſemblé de diverſes hiſtoires & croniques par maintz orateurs & hiſtoriens révélées & eſcriptes. Et ſe ceſt euvre n'eſt digne d'aucune loenge & guerredon envers Dieu, néantmoins la confiance d'en avoir grâce & pardon de la benoiſte Dame me donnera hardement de manifeſter les merveilleux ſecrez & miraculeuſes opérations, mutées & couvertes de ſon très dévot oratoire & précieuſe ymage & de ſon lieu ſingulièrement eſleu en ceſte cité du Puy, diſant avec le Pſalmiſte : *Memor fui operum Domini quia memor ero ab initio mirabilium tuorum.* « J'ay eu mémoire des merveilleuſes euvres du Seigneur tout puiſſant, car du commancement jusques à la fin j'auroy remenbrance de ſes grandes merveilles. »

Comment Saint Pierre commença de preſchier à Romme.

On liſt pour vray ès hyſtoires & croniques anciennes des bienéurés ſains que tantoſt après la paſſion & réſurrection de Noſtre

Digitized by Google

Saulveur, l'an XLV, Saint Pierre, apoſtre & vicaire de Jéſus Criſt, partit des parties d'Orient & s'en vint à Romme; après que par l'eſpace de quatre ans il y ot demouré & qu'il ot preſchié en Antioche par l'eſpace de ſept ans, & illec tenu le ſaint ſiège appoſtolique & où premièrement il preſcha & eſcript le nom de Dieu & de la foy creſtienne, & en icelle ot confermé le peuple romain, & fit eſcripre l'Evangile de Monſeigneur Saint Marc. Et par l'eſpace de vingt-cinq ans preſcha moult victorieuſement la parole du prophète, diſant : *In omnem terram exivit ſonus eorum & in fines orbis terre verba eorum.* « Le ſon & le bruit des appoſtres eſt yſſu en toute terre, & leurs parolles juſques ès fin de tout le monde terrien. »

Comment Saint Pierre envoya Saint Georges & Saint Front ès parties de France.

Et par aucun temps, en tenant illec le ſaint ſiège apoſtolique, ordonna publier & preſchier la parole de Dieu & eſtabli pluſeurs preſtres, diacres & ſoubz-diacres. Et comme il ſe recorda que Dieu lui dit & à ſes autres diſciples : « Je vous envoierai deux & deux par tout le monde preſchier mon Evangile à toute créature, » envoya ès parties de Gaules, qui eſt maintenant appelée France, Saint George & Saint Front, qui furent des diſciples de Jéſu Criſt, préſent en ſa benoiſte cène, quant il preſcha & inſtitua le Saint Sacrement de ſon glorieux corps & de ſon précieux ſang.

Comment Saint George moruſt ou chemin.

Incontinent prinſe ceſte légation par lesditz deux ſainctz diſciples, après qu'ilz orent cheminé par l'eſpace de trois ou quatre jours, icelluy Sainct George rendit l'eſperit à Dieu, & fu par ſon compaignon ſur le chemin honnorablement enſepveli. Et ce fu comme par la volenté & permiſſion divine, afin que par ſa mort fut leur délégation démonſtrée plus merveilleuſement & mieulx

Digitized by Google

certiffiée, & la puiſſance du nom de Noſtre Seigneur plus loée & cogneue (1).

Comment Saint Front retourna à Romme & comme Saint George reſuſcita miraculeuſement.

Après le décès de Saint George tantoſt Saint Front, qui ſeul eſtoit demouré en ſa légation, a grant deul & regret ſ'en retourna à Romme & annuncia à Saint Pierre ce que avenu leur eſtoit ou chemin, de la mort de George ſon compaingnon. Ce voyant le Saint vicaire de Dieu ſe dreſſa, & comme inſpiré du vouloir de Dieu, bailla au dit Saint Front ſon baſton épiſcopal, en luy diſant: « Retourne au lieu où eſt George, & quant tu l'auras défenſevely, dy lui en ceſte manière : liève-toy ou nom de Noſtre Seigneur Jéſu Criſt & va ès parties de Gaules, ainſi que Pierre vicaire de Dieu le t'a ordonné. » Et tant exploitta Saint Front que celluy qui fu touché du baſton de Saint Pierre reſuſcita incontinent, lequel baſton eſt gardé & monſtré bien miraculeuſement aujourd'uy en l'Egliſe collégielle de Saint George en la ville de Saint Paulian, & oncques pûis l'Eveſque de Romme ne porta baſton épiſcopal.

Comment ſaint George converti le peuple de Velay à la foy creſtienne.

Demourant illec le benoît Saint George, diſciple de Jéſu Criſt, prélat & éveſque du pays, ainſi envoyé comme dit eſt par Monſeigneur Saint Pierre, prince des apoſtres, ſelon le pſalmiſte diſant : *Redemptionem miſit Dominus populo ſuo, mandavit in eternum teſtamentum ſuum;* « Noſtre Seigneur a envoyé la rédemption & le ſalu à ſon peuple & a ordonné ſon teſtament tenir & garder pardurablement : » & par la vertu divine & de ſa ſainte

(1) Ce paragraphe est dans l'imprimé mais il ne se trouve pas dans le manuscrit.

Digitized by Google

prédication converti le peuple d'icellui pais & fiſt édiffier en la dicte vielle cité l'égliſe diocéſane & le lieu cathédral, abaty les ydoles auſquelz ſacrifioit le peuple & principalement l'ydole d'Apollo, lequel eſtoit maiſtre & ſeigneur des autres ydoles & ſimulacres du pais, ſervy & aouré ou chaſteau de Polloingnac, & en faiſan grans ſignes, miracles & vertus ou nom de Noſtre Seigneur Jeſu Criſt & de ſa benoicte Mère réduit icellui peuple à la ſaincte foy catholique, & furent faiz les premiers Creſtiens de ce royaulme de France, baptiſez ou [nom] du Père & du Filz & du Saint-Eſperit.

Comment le peuple vénoit devers ſaint George.

Ce voyans les habitants du païs d'environ, vindrent en grant habondance gens de toutes pars ouïr ſa ſainte prédicacion, à la bonne aide & confirmation du Seigneur Tout-puiſſant, approuvant ſes parolles, qui règne ſans fin.

Comment une ſainte matrone révéla à ſaint George le lieu pour édifier l'Egliſe du Puy.

Croiſſant la bonne prédication en laquelle le ſaint Eveſque looit ſouverainement la Vierge Marie Mère de Jéſu Criſt, entre les autres dévotes créatures aloit & venoit par devers lui une vénérable matrone d'icellui païs laquelle avoit ſingulière dévotion envers icelle Vierge, & lui annonça en ſes ſecrez & en vraye confeſſion comme elle avoit continuellement en dormant pluſeurs viſions & dénonciations, eſquelles icelle benoicte Vierge Marie ly mandoit qu'il feiſt édiffier à l'onneur d'elle une égliſe en la montaigne d'Anis, laquelle eſt en Velay entre deux rivières de Borne & de Dolézon, où il y a deux mons aſſemblez, & au plus hault eſtoit figuré ung autel de ſacrifice lequel ſe nommoit le Puis d'Anis. *Mons in quo bene placitum eſt Deo habitare in finem,* ſelon les paroles du prophète: « C'eſt la montaigne en laquelle le bon plaiſir de Dieu eſt venu finablement habiter & demorer. »

Digitized by Google

Comment ſaint George vint au lieu qu'il trouva plain de nège au cuer d'eſté.

Le ſaint & treſſage paſteur, enclinant bénignement ſes oreilles à la voix & continuelle révélation de la très dévote matronne, acompaingnié du clergié & du peuple, ainſi que à prélat appartient, le XI^e^ jour du moys de Juillet, régnant le ſoleil ſoubz le ſigne du Lyon en la force de ſa ſervente chaleur, ſe tranſporta en icelle montaigne, & là il trouva le lieu environné & couvert de nège & la fourme d'ung autel comme en une pierre nayve & tout entour les fuytes d'ung cerf, démonſtrant la pourprinſe que Dieu & ſa benoiſte Mère avoient eſlevé de l'édiffice du temple & du ſaint oratoire, leſquelles luy donnèrent foy d'icelle révélation, dont il regratia noſtre Seigneur diſant avec le Pſalmiſte : *Benedictus Deus in donis ſuis & ſanctus in omnibus operibus ſuis. Et narrantes laudes Domini & virtutes ejus & mirabilia que oſtendit eis.* « Benoit ſoit Dieu en ſes dons & ſanctifié ſoit il en toutes ſes œuvres, & ilz racomptèrent les grandes loenges de Noſtre Seigneur & ſes belles vertus & les merveilles qu'il leur démonſtre viſiblement devant leurs yeulx. »

Comment ſaint George fiſt fermer le lieu de boyſſons.

Ce lieu eſtoit merveilleuſement hault & difficile à monter, plain de roches, boyſſons, arbres, hayes & eſpines bien eſpeſſement, comme ung déſert, juſques au plus hault de la montaigne, appelée Cornille. Au pié de laquelle avoit une petite plaine & la roche en fourme d'autel. Et comme icelluy ſaint Eveſque vy la petite plaine couverte de nège ou cuer d'eſté contre l'ordre de nature, merchée & compaſſée des pas d'ung cerf, conſidérant eſtre vrayes les ſecrètes révélations de la bonne dame, diſpoſa en ſon courage illec édiffier ung temple à l'onneur de très bieneurée Vierge Marie, & que ſon ſiége épiſcopal qu'il tenoit en la ville de ſaint Paulian ſeroit illec transféré & tranſlaté. Et fiſt fermer tout environ

Digitized by Google

ce lieu ainſi eſleu tant que la nège en comprenoit & que le cerf en avoit meſuré d'arbres & de forts boiſſons, ſi que beſte n'y peuſt entrer, ordonnant & dédiant dès adonques icellui lieu terrible à eſtre maiſon de Dieu & porte du ciel ſelon l'Eſcripture, diſant : *Terribilis eſt locus iſte.* Et auſſi ſoy conformant au prophète qui dit : *Teſtimonia tua credibilia facta ſunt nimis ; domum tuam decet ſanctitudo in longitudine dierum.* « O ſire, tes teſmoignages ſont moult à croire; il appartient bien à ta maiſon toute ſainɛteté & honnetteté à tousjourſmais. »

Comment ſaint George treſpaſſa.

Après petit de temps le benoit ſaint George occuppé de vielleſſe paya autre fois le devoir de nature. Et à ceſte occaſion demoura la choſe en cellui eſtat ſans ſortir auɛtre effeɛt. Par ſi long temps ſix ou ſept Eveſques, bien ſaintz hommes & religieux, ſuccédèrent à l'Egliſe de ladiɛte ville & cité laquelle eſt aujourd'uy appellée ſaint Paulian. Et combien qu'ilz fuſſent aſſez informez des ſainɛtes euvres de ſaint George leur prédéceſſeur, néantmoins ilz n'oſèrent préſumer d'entreprendre icellui édifice ne tranſlater le ſiège, que par ſi ſaint homme & de grant vertu envoyé par Monſeigneur ſaint Pierre, premier vicaire de Jéſu Criſt, comme dit eſt, avoit en la diɛte ville & cité eſté fait & fondé.

Comment ſaint Vouſi fu éveſque du Puy, & la religieuſe lui révéla l'édiffice de l'Egliſe.

L'eſpace d'ung grant temps paſſé, ſuccéda audit ſiége épiſcopal ung très religieux ſaint homme aorné de divine & humaine ſapience appellé Vouzy. Et combien que par pluſeurs fois, dès l'entrée de ſa profeſſion épiſcopale, par divine & évidente révélation, feuſt ammoneſté dudit édiffice & de la tranſlation du ſiége, néantmoins en fut il aucunement tardif & négligent. Mais advint que ou bourg de Ceyſſac demouroit une moult notable & dévote

Digitized by Google

religieuſe, laquelle eſtoit de noble extraction de Polloingnac, accouchée ou lit, malade & grandement occupée de paraliſie & de fiévre continue; icelle bonne dame avoit très grande dévotion & toute eſpérance d'obtenir gariſon de ſon enfermeté à la glorieuſe Vierge Marie. Si eut en viſion en ſon dormant que une dame l'ammoneſtoit qu'elle ſe feiſt mener à ſa famille au Puy d'Anis, & ſommeillaſt illec ſur la pierre qui eſt loing deſſoubz l'aire ou autel que ſaint George avoit ſoubz ſigné; laquelle pierre eſt aujourd'uy ou my des clers, ſelon ce que dit le prophète : *Si dormiatis inter medios cleros penne columbe deargentate & poſteriora dorſi ejus in pallore auri.* C'eſt à dire : « ſe vous dormez ou my de deux clers vous trouverez les plumes de la colombe blanche & nette comme argent & le derrière de ſon dos en paleur d'or. » Et ainſi en ce faiſant la bonne dame religieuſe recouvreroit ſanté d'ame & de corps laquelle choſe elle fit, eſpérant avoir alègement de ſa maladie, ſi comme elle ot depuis.

Comment la religieuſe du commandement de l'ange ala en la montaigne d'Anis.

Incontinent que la dévote religieuſe, bien laſſée & travaillée avecques ſa meſnée, fut arrivée ſur la montaigne, elle s'endormy & environ la mynuit, ainſy que toutes choſes tiennent ſilence ſur la terre, lors qu'elle fu levée de dormir, elle ſe dreſſa & ouy grant leeſle & joye démener en plaiſant armonie de chanſons & en grande clarté merveilleuſe. Et comme par les anges elle fu menée & conduicte devant l'autel, vy la glorieuſe Vierge Marie ſéant ſur icellui lieu, environnée de grande compaingnie d'anges & de pucelles, loans Dieu & la dicte Vierge Marie, laquelle parla à icelle religieuſe, diſant: « Va & nonce à Vouzi, l'éveſque, ce que tu as veu & lui dy qu'en reméde & ſalut des languiſſans & des pécheurs face icy édiffier en mon nom une maiſon en laquelle le ſiége épiſcopal ſoit tranſlaté, ainſi que la bonne dame veuve l'avoit dit à George ſon prédéceſſeur. »

Digitized by Google

Comment la religieuſe révéla à ſaint Vouzy ce qu'elle avoit trouvé ſur la montaigne d'Anis.

Et pour ce ſans aucun délay icelle ſaincte religieuſe ala devers le dit Éveſque & lui noncia tout ce qu'elle avoit ouy de la Vierge Marie, diſant: « J'ay longuement languy en paraliſie & fièvre continue, & par la ſaincte interceſſion d'icelle Vierge, en qui j'avoye toute eſpérance de ſanté, je ſuis toute ſaine & hettie. Et environ heure de minuy, que ma meſnée fut endormie & que j'eſtoye en oroiſon lez une pierre faicte en ſemblance d'un autel au Puy d'Anis, m'apparut icelle dame, diſant: « Va & dy à Vouzi qu'en ce Puy & en ceſte pierre fourmée à manière d'autel me face édiffier une égliſe en laquelle ſoit tranſlaté le ſiége épiſcopal. Et ſe croire ne le veult ta gariſon lui ſera teſmoignage de vérité. Et que tous ceulx qui dorénavant vendront en ce lieu en mon nom recevront ſemblable ſanté d'âme & de corps. »

Comment Saint Vouzi éveſque monta ſur la montaigne.

Saint Vouzi eſtant en oroiſon, oyant la miraculeuſe révélation de la très ſaincte religieuſe, après qu'il ot plouré & fait pénitence par l'eſpace de trois jours, inſpiré du Saint Eſperit & adjouſtant plaine foy aux parolles d'icelle religieuſe, aſſembla grande compaignie de clergié & de peuple & en montant ſur la ſainte montaigne dit : *Terribilis eſt locus iſte.* « Sire Dieu, ce lieu eſt terrible, icy ſera la maiſon de Dieu & la porte du ciel, & icy habitera Dieux juſques à la fin & exaulcera les prières des pécheurs qui y vendront & leur ſera miſéricorde. » Et ce fait il pria Dieu dévotement en diſant : *Emitte lucem tuam & veritatem tuam, quia me deduxerunt in montem ſanctum tuum & in tabernacula tua.* « Envoye nous la lumière; car ce ſont ceulx qui m'ont eſmeu & amené en la montaigne ſaincte & en tes tabernacles. »

Digitized by Google

Comment Saint Vouzi ala devers le pape à Rome pour l'édification de l'Égliſe.

En cellui meſmes temps Calixte eſtoit pape de Romme. Saint Vouzi ſe tira par devers lui & lui compta toutes les choſes, qui faictes avoient eſté tant du premier Éveſque ſaint George comme depuis. Et lui demanda conſeil dudit édiffice faire au nom de la Vierge Marie. Le pape y adjouſta foy diſant : *Domum tuam decet ſanctitudo in longitudinem dierum.* « Sire, il appartient à ta maiſon toute ſanctitude & netteté, tant qu'il aura jours ou monde. » Et après commanda que ce qui avoit eſté commencié feuſt achevé ou tiltre de la benoiſte Vierge Marie du Puy. Et lui bailla & déléga en compaignon ung homme de grande prudence & doctrine nommé Scrutaire. Et ces deux compaingnons venant vers la montaigne du Puy reſcriprent ſur le chemin au clergié & peuple de Velay comme Vouzi avoit exploictié tant de la conſtruction du temple que de la tranſlation du ſiège épiſcopal, en les ammoneſtant en ceſte manière : *Magnificate Dominum mecum & exultemus nomen ejus in id ipſum.* « Magniffiez Noſtre Seigneur avecques moy & exaulcez ſon nom en ſoy-meſmes. »

Comment Saint Vouzy & Scrutaire vindrent de Romme.

Les ſains Prod'ommes Vouzy & Scrutaire, venuz au mont d'Anis, mirent à effect l'édiffice délibéré & ordonné de faire à la loange de Dieu & à l'onneur de la glorieuſe Vierge Marie, ſa mère, en telle manière que à grande & prompte diligence d'ouvriers l'Égliſe fu ediffiée ſelon la meſure miraculeuſement démonſtrée, l'an de l'Incarnation Noſtre Seigneur deux cens & douze ès jours de Saint Calixte lors pape de Romme.

Digitized by Google

Comment Saint Vouzy & Scrutaire voulurent retourner à Romme & receurent miraculeuſement les reliques au perron de Couſſac.

Après que o le bon aide de Dieu l'euvre de ladicte Égliſe fut achevé & ediffié ſoubz le tiltre de la glorieuſe Vierge Marie, leſdiz Sains Vouzi & Scrutaire, conſidérans la unction & conſécration de la dicte Égliſe eſtre nécceſſaire, propoſèrent d'aler de rechief à Romme, & lorſqu'ilz orent erré environ ung mille du Mont d'Anys lez la rivière de Loire, en ung lieu appellé de Courſac virent venir au devant d'eulx deux viellars veſtus en aubes blanches, qui les interroguèrent où ilz aloyent. Auſquelz ilz reſpondirent que à Romme quérir licence & auctorité du Saint Père de la conſécration & dédication de l'Égliſe nouvellement édiffiée au Puy d'Anis. Lors leſdiz deux viellars reſpondirent qu'il n'eſtoit point de néceſſité y aler & qu'ilz s'en retournaſſent, en leur diſant en ceſte manière: « le Saint Père de Romme vous envoye ces deux coffretz plains de precieuſes reliques pour honneur d'icelle ſaincte égliſe, à la loenge de Noſtre Seigneur Jéſu Criſt & de la benoicte Marie ſa mère, & à voſtre retour trouverez les portes de ladicte égliſe cloſes & fermées ainſſi que les avez leſſées. Leſquelles incontinent à voſtre venue ſe ouvreront de par elles & les cloches ſonneront ſans aucun aide & verrez icelle égliſe toute embrazée de lumière & l'autel conſacrée & ouoint d'uyle céleſtiel & miraculeux par les anges de Dieu, & pourrez dire avec le Pſalmiſte : *Et narraverunt laudes Domini & virtutes ejus ac mirabilia que fecit in loco ſancto ejus,* c'eſt à dire qu'ilz racompteront les loenges de Noſtre Seigneur & ſes vertus & les merveilles qu'il a faictes en ſon ſaint lieu. »

Comment ilz trouvèrent l'Égliſe dédiée & ſacrée par leſdiz anges.

Prins & receu les diz deux coffretz baillez par iceulx deux ſaintz viellars, en donnant foy à leurs parolles s'eſvanouirent de leurs

Digitized by Google

yeulx & furent ravis d'une nue qui les emporta juſques au ciel. Et incontinent Saints Vouzy & Scrutaire envoyèrent au lieu & mandèrent quérir le clergié & le peuple en leur mandant que Dieux avoit fait grace & miſericorde à ceſte ſaincte Égliſe ſur tous les tabernacles de creſtienté, & tantoſt alèrent au devant, oyant les grandes merveilles de Dieu & en dévote proceſſion, chantans ympnes & loenges vindrent à l'égliſe de Dieu. Lors oyſſiez cloches ſonner d'elles-mêmes, les portes de l'égliſe ouvrir de leur gré & trois cens cierges que les anges avoyent alumez à l'environ, qui ambraſoient & enluminoyent toute l'égliſe, & le ſaint autel, auquel aujourd'uy continuellement eſt conſacré & ſacrifié le précieux ſang de Jéſu Criſt & la benoiſte dame ſervie, enoint de ſaint huile & merquié par l'opération des anges, ainſi que les deux ſaints prod'ommes l'avoyent dit par avant. Et en rendant loenges à Dieu commencèrent à chanter : *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur. Laudate Dominum omnes gentes. Laudate eum omnes populi. Ut ſciant quia manus tua hec eſt & tu Domine feciſti eam. Et edifficavit ſanctificium ſuum & in terra quam fundavit in ſecula.* « Toy, Dieu, loons-nous, toy, Seigneur, confeſſons-nous. Toutes gens, loez Noſtre Seigneur, tous peuples, loez le, afin qu'ilz ſachent que ce ſont euvres de ta main, & que tu as fait ces merveilles & y a édiffié ton ſanctifice en la terre qu'il a fondée & eſleue durant les ſiècles. » Il a rempli le tabernacle de la vielle cité & a eſleue ceſte montaigne, laquelle il a amée & en laquelle ont eſté ouys notoirement les anges, chantans & loans la ſaincte Vierge en pſeaulmes & nocturnes.

Comment les anges chantèrent & comme la circunciſion de Noſtre Seigneur fu portée à l'Égliſe.

Finablement icelle ſaincte Égliſe ainſi eſlevée, édiffiée & merveilleuſement ordonnée, fu bien deu & convenable la décorer & aorner de belles vertus, ainſi que miraculeuſement fu par deux anges prédoée & munie, pour ce que ce fut & eſt l'égliſe par deça les mons & la mer premièrement avant toutes les autres dédiée

Digitized by Google

ou nom de la benoiſte Vierge Marie, de laquelle ſe peut dire la parolle du prophète : *Fundamenta ejus in montibus ſanctis, glorioſa dicta ſunt de te, civitas Dei.* « Les fondemens d'icelle égliſe ſont ès montaignes ſainctes. O cité de Dieu, tant de glorieuſes merveilles ſont dictes de toy. » En toy reſplendit la précieuſe circunciſion du benoiſt Jéſu Criſt & d'icelle ſainte circunciſion eſt ſolemnizée la feſte & ſolennité de ladicte égliſe en chans & ympnes angéliques. Et n'eſt mie trouvée en eſcript que telle loenge ſoit chantée en terre à l'onneur de Dieu & de très ſaincte Mère la Vierge Marie ailleurs qu'en la dicte égliſe.

Les reliques & précieux corps ſains qui ſont en l'égliſe.

En celle dévote égliſe & ſaint oratoire donques repoſe ladicte ſaincte circunciſion de Noſtre Saulveur Jéſu Criſt de laquelle en la rénovation de l'an & au jour de l'Aſcenſion eſt faicte ſolennelle remembrance. Et ausdiz jours en grant honneur & dévotion eſt porté en proceſſion icellui coffret. En oultre ſont en la dicte égliſe & repoſent une pièce de la ceinture de la Vierge Marie, deux de ſes ſoliers, de ſon lait & de ſes cheveux & partie de la nape ſur laquelle Dieux fiſt la ſaincte cène; & une couppe en laquelle il beuvoit en ſon enfance, le cuevre chief, plain de taches de ſang, duquel les humains ſecrez du précieux corps de Jéſu Criſt pendant en la croix furent couvers, une partie de sa dure couronne & de ſon benoit ſuaire, du fuſt de la vraye Croix en grande quantité; une pièce des reliques du pain dont Noſtre Seigneur Jéſu Criſt en ce monde avecques les poiſſons raſſaiſia V^m^ hommes, de la manne glorieuſe que Dieux envoya du Ciel au peuple d'Iſraël, eſtant ou déſert aveques Aaron; le ſenglon ou corroye o laquelle Aaron ſacriffioit à Dieu en l'Ancien Teſtament, en laquelle corroye, ſe bien eſt adviſé, fu pourtrait l'ymaige de la Vierge qui devoit enfanter; plus y eſt un des potz eſquelz Jéſu Criſt eſtant és nopces mua l'eau en vin & en fiſt boire à Archedéclin; le doy de Saint Jehan Baptiſte, le chief de Saint Andrieu, les bras de Saint Lau-

Digitized by Google

rens & de Saint Euſtace, partie du doy de Saint Jaques le mineur; ung des ſains Innocens, Tullie & Téturlin, Gale, Florent, Conſorce & Dominin y gifent dans leurs propres corps; & deux des cierges qui par les anges furent alumez en la ſaincte dédication de ladicte égliſe.

Comment ces choſes ont eſté manifeſtées.

Et pour ce que nous avons commandement de noz pères notifier, manifeſter & racompter ces choſes aux enfans qui naiſtront, leſquelz ſemblablement, afin qu'ilz enſuyent les commandemens de Noſtre Seigneur que nous leur aurons enſeignés, ces choſes conſidérées, ce que devant a eſté dit & ſe dira cy après & que de divers cayers & volumes a eſté tiſſu & extrait, eſt & ſera à la loenge de Dieu & de ſa benoicte Mère, car trop longuement ont ceulx de Velay teu & diſſimulé par nonchaleure oublieuſe & tenu à ingratitude les grans bénéfices que Dieux leur a donnez & les merveilles qu'il leur a démonſtrées, quant il a ce ſaint lieu & dévot oratoire eſleu pour ſa ſingulière habitation & demorance, ouquel il a voulu conſtruire & édiffier le tabernacle de ſa Treſſainte Mère, diſant par le prophète: *Tu archa ſanctificationis mee & hoc tabernaculum ſanctificavit altiſſimus.* « Tu es l'arche & l'eſcrin de ma ſanctiffication & icelluy tabernacle a Dieux grandement & merveilleuſement ſanctifié & privilégié de précieux dons. »

Comment le dévot ymage de la Vierge Marie fu fait avant l'advénement de Jéſu Criſt par Iérémie le prophète.

Doncques ſe peut dire que celle arche eſt & repréſente le dévot ymage de la benoicte Vierge Marie, lequel ymage eſt préſenté & poſé en l'autel miraculeux de ſon égliſe, & lequel ymage devant la tranſmigration de Babilone & la deſtruction, qui par Nabuchodonoſor fu faicte en la cité de Jéruſalem, le ſaint prophète Iérémie divinement inſpiré, à qui fu révélé que le temple ſeroit deſtruit,

Digitized by Google

fiſt faire & oſta l'arche du Teſtament du dit Temple, laquelle bien ſoubzſignée & ſcellée du ſeing de Dieu en une pierre recloſe & mucée entre deux montaingnes avec tout ce qui dedans eſtoit ou lieu ou Moyſes & Aaron furent enſeveliz & enterrez, ainſi qu'il eſt eſcript ès hiſtoires ſcolaſtiques. Et le Saint Iérémie prophétiſant bailla que une pucelle enfanteroit le Filz de Dieu, qui prendroit char humaine en elle par la vertu du Saint Eſperit, & que à celle heure cherroyent les ydoles des Egyptiens, ainſi que depuis advint après ſa glorieuſe Nativité, lorſque Marie avecques ſon enfant & Joſeph entrèrent en Egipte pour la crainte de Hérode.

De quel boys fu fait icellui ymage.

Et voulant icelluy ſaint prophète Iérémie ſubroguier & logier ou lieu de l'arche du Teſtament icellui dévot ymage repréſentant l'arche de ſanctification, en laquelle ſe concevroit le beneuré fruit, qui romproit la conſédération faicte par Adam entre l'omme & l'ennemi ainſi qu'il le prophétiza, pour celle ſignifiance fiſt faire & entaillier à l'onneur de Dieu, & en remenbrance de ce qu'il avait prophétizé, ycellui ymage d'une pucelle tenant ſon enfant en ſon giron de boys de cétin, qui eſt ſemblable à ung aubeſpin, excepté qu'il n'a point d'eſpines, & eſt de telle nature qu'il ne peut poulrir ne par feu ne peut eſtre brulé comme le cédre, duquel l'arche fu faite. Et ces choſes narre Saint Iéromie en ſon prologue, où traictié de *l'Arche & du Tabernacle de Dieu,* qui dit que de ceſt arbre ne ſe treuve en nul autre lieu, fors entre Arabie & le mont de Sinay.

Comment le dit ymage fu ſainctement gardé en l'Ancien Teſtament.

Or fu icellui dévot ymage, ainſy fait par l'ordonnance du prophéte Iérémie, baillé en Egipte aux preſtres de la loy de Moyſe pour eſtre honnouré & gardé, leſquels le tenoyent & aouroyent en ung lieu ſecret du temple. Et après que icellui ſaint prophéte

Digitized by Google

fu par les Juifz lapidé pour ce qu'il les reprenoit & blamoit de ydolatrie, les Egiptiens en furent moult dolens & le plaingnirent & regretèrent grandement, pour ce qu'il leur avoit donné pluſieurs bons conſeilz & révélé maintes prophécies & pour ce l'enſevelirent bien honnourablement. Et comme par aucun trait de temps ces choſes feuſſent venues à la cognoiſſance de pluſieurs & meſmement de Ptholomée, lors roy d'Egipte, & que les preſtres de la loy faiſoyent obſécrations au dit ymage, leur demanda dont ce venoit, en diſant qu'ilz commettoyent ydolatrie, leſquelz reſpondirent que ce qu'ilz en faiſoyent eſtoit des tradicions & des enſeignemens de leurs pères, & qu'ilz le tenoyent du ſaint prophète Iérémie, ayans ferme créance que les choſes avendroyent ainſi comme il les avoit dictes.

Comment l'ymage fu mis ou tréſor de Babylone.

Ladicte obſécration ainſi longuement tollérée, laquelle les Egyptiens en leur loy réputoyent à ydolatrie, pour les grans merveilles qu'ilz oyrent dire cheſcun jour & les miracles que Dieu démonſtroit en icellui ymage, le roi Ptholomée la print & oſta auſdiz maiſtres de la loy & la tint en ſes temples & égliſes. Et ainſy que aucunes anciennes croniques récitent en la deſtruction qui fu faicte des Egyptiens après celle de Jéruſalem, Nabuchodonoſor fiſt mettre cellui ymage ou trézor de Babylone & illecques fu tranſportée & gardée. De toutes ces choſes parla grandement le Maiſtre des hiſtoires en la ſcolaſtique, en la rubrique *Du relief & des demourans des Juifs après leur deſtruction.*

Comment ung roy de France ala en la terre ſainte & paſſa au Puy d'Anis.

Et demoura en nonchaloir juſques à ce temps de Noſtre Seigneur Jéſu Criſt & finablement après ſa ſaincte paſſion & réſurrection, lors que le peuple payen & gentil de Velay, moyennant la vertueuſe prédication de Saint George, premier éveſque & pré-

Digitized by Google

lat, fu converty à la foy catholique, comme deſſus eſt dit, advint & succèda le temps de Saint Vouzy, ſemblablement éveſque d'icellui pays, lequel tranſlata le ſiége épiſcopal de la vielle cité à l'Egliſe du Puy d'Anis; de laquelle pour les précieuſes reliques, vertus & miracles, que Dieux démonſtroit en icelle, ou nom & honneur de la Vierge Marie ſa mère, courut fame & fu grant renommée en la maiſon de France, ja convertie à la dicte foy creſtienne peu après l'édification de la dicte égliſe, ainſi qu'on trouve eſcript ès anciennes croniques des roys de France. Et après le temps de Cloys, premier roy creſtien en France, ung très creſtien & dévot roy ſuccèda à la couronne, lequel fut meu d'une très grande dévotion d'aler viſiter la ſaincte terre d'oultre mer où Noſtre Saulveur Jéſu Criſt ſouffri mort & paſſion. Mais premièrement ſe penſa qu'il yroit au Puy d'Anis viſiter l'Egliſe & ſaint oratoire édiffié par ung roy de France à l'onneur de la Vierge Marie & ainſi le fiſt. Et puis s'en ala pélerin en la ſaincte terre en Jéruſalem, où il demoura faiſant grant pélerinages & dévotions par l'eſpace de trois ans & demy.

Commant le ſoldam de Babylone donna l'ymage à ung roy de France.

Sa dévotion bien acomplie, ayant toute ſon entention à la Vierge Marie, pour honneur de laquelle il avoit ſurtout en ſingulière & ſouveraine affection ſon ſaint oratoire du Puy, déſiroit y porter aucunes reliques & pour ce que retourner ſe vouloit en ſon royaulme, demanda congié au grant ſoldan en lui diſant: « Combien que indigne j'ay viſité les lieulx ſains eſquelz Noſtre Seigneur Jéſu Criſt a fait merveilleuſes choſes, & pour ce s'il te plaiſt, je déſire retourner ou pais de ma nativité. Je te remercie les plaiſirs que tu m'as faiz. Adviſe s'il eſt aucune choſe, ſaulve la foi catholique, que tu vueilles que je face pour toy & à mon povoir je l'acompliray. » Et ſur ce le gran ſoldan reſpondy : « Avant ton département je te veul monſtrer mes privez ſecrez & mes grans tréſors & ſe tu y treuves choſes qui ſoyent à ta plaiſance, je les te donne & veul que tu les ayes & faces emporter. »

Digitized by Google

Du lieu où eſtoit l'ymage.

Et le roy qui fu ſage & bien enſeingné, inſpiré de Noſtre Seigneur, demanda à une femme, qui plus prouchaine & agréable eſtoit au dit ſoldan & plus ſavoit de ſes privez ſecrez, lequel eſtoit cellui joyel en ſon tréſor qui plus valoit & ouquel il prenoit plus de plaiſance. Laquelle reſpondy & introduit le roy diſant que c'eſtoit l'ymage d'une pucelle qui tenoit ſon enfant en ſon giron, que avoit faicte Iérémie le prophète, pour repréſenter ce que par lui avoit eſté prophétiſié que une Vierge enfanteroit; car le jour qu'il ne véoit ou aouroit ledit ymage il ne povoit eſtre plaiſant ne joyeux.

Comment le précieux ymage fu apporté par celluy roy de France en l'Egliſe du Puy, où ſe font miracles innumérables.

Et comme il entra oudit trézor ou il vy joyaulx infiniz moult précieux les regarda & viſita en grant diligence & tous lui eſtoyent puantz & deſplaiſans, juſques à ce qu'il ot veu le ſaint & joyeux ymage. Et incontinent meu de grant affection diſt audit ſoldan en ceſte mannière: « Je ne demande tes richeſſes ne déſire tes trézors & ne veul autre choſe ſeulement fors qu'il te plaiſe moy donner ceſt ymage faict en remembrance de la benoicte Vierge Marie. Et je te prometz de la porter & colloquier à tousjourmais en aucune égliſe pour eſtre gardée & honnourée continuellement. » Mais jaçoit ce que le dit ſoldam euſt mieulx amé lui donner le plus riche & précieux joyel de ſon trézor, néantmoins à grant regret & tant envis que voulentiers la lui donna, dont il lui rendi grandes grâces & mercis. Et avec le dit ymage icellui roy de France s'en retourna en ſa terre. Et quant il ot fait ſon paſſage de mer, la première cité où il entra en ſon royaulme fu celle du Puy. Et en grande ſolennité hympnes & loenges pour l'acompliſſement & ſatisfaction de ſon pélerinage, le donna & préſenta à l'égliſe &

Digitized by Google

ſaint oratoire de ladicte Vierge Marie, où elle eſt & repoſe aujourd'uy. Et en laquelle Dieu pour honneur de ſa Mère démonſtre cheſcun jour grans miracles & vertus & y viennent à reméde gens de toutes parties & nations tant par terre comme par mer. — Et ainſi en effect ſe treuvent toutes ces choſes eſcriptes ès anciennes croniques & hiſtoires.

Le tranſlateur (1).

Explicit ce que j'ay trouvé
Par les hyſtoires approuvé
De ton égliſe, Sainte Dame,
Sans que j'aye riens controuvé
Du lieu comme il fut eſprouvé
Et ſacré ſans ayde d'ame,
Comme eſt ymage qu'on réclame
De boys, qui ne craint feu ne flame
En ton oratoire eſlevé,
Dout eſt renom & telle fame
Qu'il n'eſt creſtien, homme ne femme,
Qui n'y eſpoire eſtre ſaulvé.

Qui peut loer pour abrégier
Aſſez ce ſaint lieu de légier?
Nature ſe y deſmeſura
Quant Dieux y fiſt l'eſté négier,
Ung cerf pour l'égliſe aſſegier
Le tour de ſes pas meſura.
Saint George qui mort endura,
Reſuſcité tant procura
Qu'il fiſt le païs alégier
Des ydoles qu'il conjura,
Et en ſaincte foy les jura
Pour ès cieulx leurs ames logier.

(1) Aux hasts des lettres soulignées se trouvent au manuscrit des figures et dessins grotesques à la plume, très délicats et d'un admirable coloris.

Digitized by Google

N'oublier ne ſe fait mie
Ton ymage que Iérémie
Fiſt faire en la loy ancienne,
O très ſainte de Dieu amie
Et à l'ennemy ennemye,
Née ſoubz loy moyſienne!
La ſentence prophécienne
Prinze en la court céleſtienne
Fu bien par toy déſandormie,
Pour fonder la loy creſtienne
Qui eſt vraye phiſicienne
De l'infernelle empédimie.

Puiſque véons que ceulx de loing
Te viennent à leur grant beſoing
En ceſt ton ſaint lieu réclamer,
Ce nous doit eſtre aſſez teſmoing
Nous qui ſommes prés, d'avoir ſoing
Te veoir ſouvent, chérir, amer,
Devant ton ymage clamer
Mercy de noſtre mal amer
En chandelles noſtre plain poing,
Tant que te puiſſons enflammer
A nous getter hors de la mer
Et mettre en gloire en quelque coing.

Vierge, ſelon mon peu ſavoir
Ainſi que je l'ay peu ſavoir,
J'ay ceſte hyſtoire tranſlaté
De latin ſi qu'on le puiſt voir,
Et en romans le concevoir
Pour eſtre à cheſcun relaté.
Se j'ay mal peſtry ou paſté
Vers celluy qui m'a rachaté
M'en veulles pardon faire avoir,
Je n'en veul eſtre flaté,
Preng en gré que n'aye gaſté
Le temps en faiſant mon devoir.

Digitized by Google

Je te prie finablement
En ton oratoire humblement
Devant-ton trés dévot ymage,
Que me gardes féablement
Comme tien, qui totalement
Te fais de corps & d'ame hommage.
De déshonneur & de dommaige
Me deffens, car en toy, Dame ay je
Mon eſpérance entièrement.
Secours me en ce mondain ramage
Si que devant le juge mage
Je vive pardurablement. — Amen.

Pour toy loer en bonne entention
Les cuers mouvoir d'avoir dévotion,
En ce ſaint lieu de contemplation
Digne & dévot de la Vierge Marie,
Faicte a eſté ceſte tranſlation
Par quelque ſot à l'inſtigation
D'ung chappellain plain de diſcrétion
Et de vouloir qui de riens ne varie.

Pour gens layes qui ne ſcevent de lettre
J'ay en françois voulu ce tableau mettre.
Ce j'ay erré je m'en veul bien ſoubzmettre
A l'amender au dit de Sainte Égliſe
A qui je doy tout leſſier & commettre.
Car je puis bien en vérité promettre
Que ja erreur ne vouldroye commettre,
Sans me blamer qui vouldra ſi le lyſe.

Pour publier ce qui n'eſtoit ſceu
J'ay cy eſcript ce qu'ailleurs j'ay leu.
Celui qui m'a à ce faire meu
Si que mémoire en ſoit longue & durable,
De cuer dévot comme l'avez veu,
Et moy qui ay fait le mieulx qu'ay peu,

Digitized by Google

Soyons ès cieulx en la fin receu
Avec les ſains en gloire pardurable. — *Amen.*

S'enſuit oroiſon moult dévote à la benoiſte Vierge Marie.

Vierge mére très glorieuſe,
Dame du royaulme céleſtre,
Sainſte pucelle précieuſe
A qui pareille ne peut eſtre;
En qui Dieu a pour homme neſtre
Sa chambre en terre retenu,
J'aoure, & benoitz puiſſent eſtre
Tes piez qui ont Dieux ſouſtenu!
Ave Maria.

Royne du hault troſne divin
En qui Dieux vint le ſaint corps querre,
Qu'on ſacre de pain & de vin
Cheſcun jour pour grâce conquerre,
Tu nous as fait des biens acquerre
Qu'onques nulle telz n'apporta,
Benoiſt ſoit en ciel & en terre
Ton ſainſt ventre que Dieu porta!
Ave Maria.

Amie de la Trinité,
Nul qui de toy face mémoire
Ne de ta haulte dignité
Ne péry, ceſt choſe notoire.
Tout ton ſervice eſt méritoire,
Benoit ſoit pardurablement
Ton cuer qui te fiſt en Dieu croire
Et l'amer ſi parfaiſtement!
Ave Maria.

Bien eureuſe Dame des cieulx
Qui portas au monde nouvelles

Digitized by Google

Du ſalut de jones & vieulx,
Feis ceſſer toutes querelles
Vers ton filz, belle ſur les belles,
A qui noſtre paix as tractié ;
Benoictes ſoient tes mammelles
Qui ont tel porteur alaictié !
Ave Maria.

O nourrice du roys des roys
De qui nulle auſtre n'eſtoit digne,
Pour abatre les grans des roys
De noſtre infernelle ruine,
Près de Dieu place nous aſſigne.
Garde que ne ſoyons péry ;
Benoictes ſoyént, ſaincte & digne,
Tes ſainctes mains qui l'ont nourry !
Ave Maria.

O joyeuſe eſtoille de mer
Ou nulle autre clarté n'approuche,
Benoictes doit on réclamer
Sainctes & dignes ſans reprouche
Tes lèvres & ta ſaincte bouche,
Qui de noſtre rédemption
De doulz baiſiers où nulz n'atouche
Lui firent conſolation !
Ave Maria.

Gloire des anges & d'archanges,
Leeſſe des ſains pardurable,
De ta pitié ne nous eſtranges.
Vers Dieu nous ſoyes ſecourable,
Benoict ſoit ton nez aimable,
Flour de toute virginité,
Par qui doulceur incomparable
Sentis de ſon humanité !
Ave Maria.

Digitized by Google

O très benoiſte & bien eureuſe
A qui toutes ne ſont pareilles,
Eſtre nous veulles amoureuſe
Et à nous aidier t'appareilles,
Benoiſtes ſoyent tes oreilles,
Qui ſi ſouvent ont eſcouté
Doulces parolles nompareilles
De ton trés doulx fils redoubté!
Ave Maria.

Trézorière de toute grâce,
Nous te requerrons humblement
Que nous puiſſons veoir ta face
Suz en gloire finablement.
Que benoiſts ſoyent haultement,
Vierge qui tant de biens nous fiz,
Tes yeulx qui ſi dévotement
Ont regardé ton très doulx filz!
Ave Maria.

Sainſte, des pécheurs réconfort,
Périr ne peut qui te réclame,
Conforte nous après la mort.
Ton filz pour nous prie & enflame,
Benoiſt ſoit ton corps & ton âme,
Que Dieux ſans nulle fiſtion
A conſacré, benoiſte Dame,
De toute bénédiſtion! — *Amen.*
Ave Maria.

En ce tableau que j'ay eſcript
Verrez tranſlaté par eſcript
Comment ceſte égliſe fu faiſte,
Qui l'ymage dévot deſcript
De la Mère de Jéſu Criſt,
Dont mainſte perſonne eſt refaiſte.

Vous qui paſſez & repaſſez

Digitized by Google

Et en deviſant treſpaſſez,
De voz ſoulas qui paſſeront
Tournez voz yeulx aux faiz paſſez
Du Dieu des viſz & treſpaſſez,
Car tous autres treſpaſſeront!

Voz yeulx légiers & enclinez
A vanité cy déclinez
Vers ce tableau en ce reclin,
De vous pourmener déclinez,
Et à ces motz vous enclinez
Afin que Dieux vous ſoit enclin!
Ave Maria, Deo gratias.

Digitized by Google

MATHURIN DESROYS

Digitized by Google

Digitized by Google

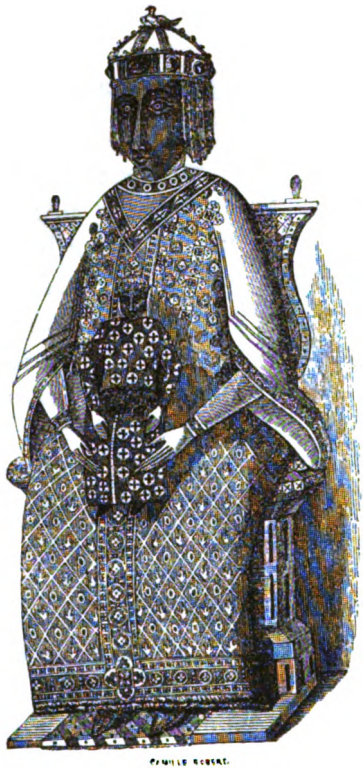

S'ensuyt la charge, noblesse et bonne ordonnance de l'hospital de Nostre Dame et ville du Puy, pour esmouvoir et inciter tous dévotz crestiens et crestiennes à donner et eslargir de leurs biens temporelz, affin d'estre rémunérez et participans des spirituelz.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROLOGUE

Pour confondre faulx raporteurs & meſdiſans non doubtans offendre Dieu le Créateur ne leur prochain, confys en péchié & tellement endurſis qu'il ne leur ſouffit & ne ſont pas ceſſaſiez de leurs péchiez commis actuellement par négligence & meſpris de faire aulcun bien & ſurvenir és néceſſiteux en ayant ſoing & ſolicitude de leurs poures âmes, ne des pies cauſes & euvres de miſéricorde envers les poures & leurs palays qui ſont les hoſpitaulx & réduyts d'iceulx, mais de leur povoir & non deue aſtuſſe diſent mal d'iceulx, meſmement du dévot & béniſt palays de Dieu & de ſes poures l'hoſpital du Puy Noſtre Dame, ay icy miſe tout groſſièrement la grandiſſime charge & deſpenſe d'icelle maiſon Dieu, pour inciter les cueurs piteux, dévotz & plains de généroſité à dévotion & à faire bien & eſlargir libéralement de leurs biens terreſtres, affin d'eſtre rémunérez & participans des céleſtes & ſoient accumulez tant eulx vivans que après la mort ès biens, aulmoſnes, dévotions, prières, oraiſons & ſacrifices qui ce ſont audit hoſpital & maiſon Dieu du Puy, qui a eſté occaſion me mouvoir à eſcripre groſſipédallement & mettre en mémoire & rédiger la charge & grande deſpenſe d'icelle maiſon Dieu.

Et premièrement pour ce que nous devons mériter & gaigner paradis en ce mortel & tranſitoire monde par ſervices divins, prières, ſacrifices, aulmoſnes & oraiſons, y a audit hoſpital une belle & dévocieuſe égliſe deſſoubz la prédicte égliſe Noſtre Dame, là ou a ung curé ayant expreſſe charge des âmes des poures décédans & faiſans bien audit hoſpital, lequel a trente livres de revenu tous les ans & ſa belle vie.

Item, y a neuf preſtres diſans matines & veſpres & toutes les heures canoniques ſans riens obmettre ne plus ne moins que en ladite égliſe ſupérieure Noſtre Dame, leſquelz preſtres ſont logez

Digitized by Google

de chambres & logis ſouffiſant, livrez tous les jours de pain, vin, chair ou aultre viande & companaige ſelon le jour; ont chaſcun xxx livres, ſans les avantaiges de meſſes, mortailles & aultres aulmoſnes tant ſecrettes que publiques & tant en commun que en particulier, & portent pour enſeigne ſur l'eſpaule les armes du rédempteur Jéſucriſt, c'eſt aſſavoir la croix bleue.

Item, en après y a une dame maiſtreſſe & ayant charge des poures dudit hoſpital & douze aultres filles ou femmes veſves, honneſtes & caritatives, portans ung grant manteau noir juſques à terre & la croix bleue & le grant chaperon abbatu, toutes mangeans & beuvans enſemble; monte quarante livres pour chaſcune & davantaige, comprins habillemens & les manteaulx & ſont illecques nuyt & jour pour ſervir les poures malades eſtans audict hoſpital fort caritativement en les nettoyant, blanchiſſant, couchant & levant ſelon que le cas le requiert & la diſpoſition ou exigence des malades illec eſtans.

Item, y a audict hoſpital une femme fort exercitée & expérimentée en ſon art qui eſt à lever enfans, qu'on appelle vulguairement la baille ou aultrement la ſaige femme; laquelle on tient léans expreſſement pour lever enfans, car quelque poure femme enſeinte que ce ſoit qui ne a de quoy ſe alimenter ne faire ſa géſine eſt reçeue léans, baignée, nourrie & entretenue, avecques bon lict, linge, chambre, feu de meſmes ſelon le temps & par ladicte baille avecques aultres à ce députées, juſques à ce qu'elles ſont relevées, honneſtement ſervies ſans payer denier ne maille quelconque, dont aulcuneffoys en y a merveilleuſement grant nombre. Ladicte baille ou ſaige femme a xxv livres de gaiges, abillée & acouſtrée, ſa chambre de meſmes.

Item, y a ſix nourriſſes ordinaires léans quelque temps que ce ſoit, qui ne ſont que allaicter enfans quant ſont portez léans, car il eſt à préſuppoſer que de x, xx, xxx lieues l'on apporte léans enfans, tant de nuyt que de jour & les laiſſent à la porte dudict hoſpital ſans ſcavoir dont ilz ſont, ne qui eſt père ne mère, ſi ce n'eſt qu'il en y a qui laiſſent au berſeau ou ſur l'enfant en eſcript : ceſt enfant eſt baptiſé & s'appelle par tel nom, ou n'eſt pas bap-

Digitized by Google

tiſé. Leſquelz enfans ſont léans par ladicte baille ou nourriſſe, allaictez, chauffez, nourris & ſurvenus juſques à ce qu'il vient quelque femme ou nourriſſe demander s'il y a nulz enfans à nourrir, qui eſt charge inextimable; leſquelles nourriſſes ont cent ſolz de gaiges & leur belle vie traictées bien & honneſtement, comme à nourriſſes appartient.

Item, y a ung homme ſur les champs, lequel eſt commis à viſiter les nourriſſes qui nourriſſent les aultres enfans ſur les champs par le pays affin de ſcavoir ſe ilz ſont bien traictez & auſſi pour ſe enquérir & chercher s'il y a point d'aultres nourriſſes qui ſoient preſtes à nourrir enfans quant ilz ſurviennent, affin de les y conduyre. Coſte ledict homme, allant ou venant, deſpenſe ou gaiges cent livres.

Item, y a ès deſpens dudit hoſpital ceſte année XVIIIXX XIIII enfans à nourriſſe ſur les champs. Coſte chaſcun enfant ſix florins, linge, berſeau & aultres enfantelins acouſtremens. Cecy ma teſmoigné moyennant ſerment le miniſtre dudict hoſpital, qui eſt une charge & choſe merveilleuſe, euvre de grant pitié, plaine de miſéricorde. Pour ce ne fais aulcun doubte que ceulx & celles qui donnent ou envoyent linge, fillet ou aultres biens pour ſurvenir à ceſte inextimable néceſſité & charge ne ayent grandiſſime mérite envers Dieu & rémunération éternelle. Car en ce bien caritatif faiſant, les nudz ſont reveſtus, les famélitans ſont reſſaſiez, ceulx qui n'ont logis ſont chauldement & ſongneuſement albergez & logez, & davantaige leſditz enfans orphelins leſquelz ſont fruſtrez d'amour paternelle & maternelle & hors d'eſpérance de jamais ne les congnoiſtre, ne parent ne amy qu'ilz ayent en ce monde, mais d'iceulx totallement deſtituez & privez & ſont donnez & portez, ainſi que dit eſt, dudict hoſpital ſont entretenus & nourris. Et puis, quant ont perdu le lait on les rend audit hoſpital auquel lieu ſont ſongneuſement nourris juſques qu'ilz ſont de leage de ſept ans & ſelon que l'on voit leur complexion, diſpoſition ou qualité on les traicte et met lon aulcuns à aprendre lettres à l'eſcole, les aultres à meſtier ſelon la qualité & diſpoſition de leur perſonne ou entendement aux deſpens dudit hoſpital, ou on les met au ſervice

Digitized by Google

de ſeigneurs & bonnes maiſons. Les filles ſont auſſi ſongneuſement par leſdictes femmes nourries & entretenues en bonnes mœurs juſques à leage de douze ans, & puis on les colloque en mariage & ſont douées & vercherées au deſpens dudit hoſpital ſelon le party où l'on les colloque, qui eſt choſe grande, digne de louange & ſingulière commémoration preſchable par toute creſtienté. Car elle eſt occaſion de la ſalvation de tant de âmes & corps qui ſeroient en voye de perdition, qui ſont par ce ſoullaigement mys hors des dangiers, gens de bien ſaulvez par ce moyen & obligez toute la reſte de leur vie à prier Dieu le Créateur pour tous les bienffaicteurs dudit hoſpital & maiſon Dieu qui les ont mys hors de néceſſité & de perdition totalle.

Item, y a audict hoſpital cinq aulmoſniers pour donner ès poures, leſquelz ont leur livraiſon de pain, de vin, chair, veſtiayre & gaiges comme les aultres preſtres dudit hoſpital & habituez, leſquelz auſſi aydent à ſervir léans audict hoſpitâl.

Item, y a ung médecin docteur ou licencié à grans gaiges, lequel ne faict que viſiter & donner remède auſditz poures malades léans en ordonant ce que leur eſt néceſſaire pour la convaleſcence des infirmitez eſquelles Dieu par ſa providence les a conſtituez; enſemble ung apothicaire, homme industrieux en ſon art, bien expérimenté, pour fournir à ce que par ledict médecin eſt ordonné, ſoit par recepte, conſultation, régime ou aultrement.

Item, y a ung barbier expert en ſirurgie, aux gaiges dudit hoſpital.

Item, y a deux cuiſiniers, l'ung pour les ſains, l'aultre pour les malades; deux varletz, & deux chamberières pour apreſter à menger, ſervir & deſſervir à la néceſſité; le tout à gaiges & grande deſpènſe dudict hoſpital.

Item, y a ung adminiſtrateur illec par meſſeigneurs les chanoines inſtitué, homme de bien & conſciencieux, lequel pourvoiſt à toutes les charges de léans, soy donnant garde de tout, lequel rend compte de tout à meſditz ſeigneurs les chanoines à ce par le vénérable chapitre députez : lequel adminiſtrateur a cent livres de gaiges; & y a deux de meſditz ſeigneurs les chanoines députez

Digitized by Google

maiſtres & gouverneurs dudit hoſpital & ſont une chaſcune année à ce députez, des plus apparens pécunieux & riches, affin de fournir ès grans frays & charges ſurvenans journellement à ladicte maiſon, car maintesfoys leur fault fournir mille livres de leur propre bourſe, aulcunesfoys plus largement.

Item, y a ung recepveur léans, lequel tient compte de la recepte de tout ce qu'il ſurvient léans tant par rentes, fondations, veuz, aulmoſnes, queſtes & aultres choſes à luy baillées & par luy receues par inventayre, à ſoixante livres.

Item, y a une aultre office de panetier, nommé célérier; gaiges ou ſa vie monte ſoixante livres.

Item, y a ſept paſtres, hommes barbus & virilles pour garder le beſtial dudict hoſpital, comme ſont beufz, jumens, vaches, brebis & moutons, leſquelz ont grans gaiges; montent groſſe ſomme de deniers & grande deſpenſe; peult monter le tout cccc livres.

Item, plus y a audict hoſpital quatre vaches au plus & ung vachier pour les nourrir & garder, & tyrer le lait ordinairement pour leſditz enfans qui ſéjournent léans, attendans où ilz ſeront logez & envoyez pour nourrir : monte gaiges ou deſpenſe LX livres.

Item, y a ung certain mollin près de ladicte ville où il a deux femmes nourriſſans chapons, oayes, canars, pigeons, poules & aultre volatille en grande quantité pour ſurvenir ès malades & poures dudict hoſpital & pour recueillir les œufz deſdictes poules : monte chaſcun an deſpenſe ou gaiges cent livres.

Item, y a en divers lieux cinq ou ſix cens moutons & aultres beſtes à cornes, graſſes, preſtes à tuer pour leſdictz poures; monte deſpenſe ou gaiges des bergiers ccc livres.

Item, fault quatre beufz ou vaches graſſes tuer toutes les ſepmaines, tant pour faire les livrayſons des deſſuſdictz preſtres que pour la deſpenſe ordinaire de léans & douze moutons ſans les poulailles & aultre volatille ordinaire.

Item, nombre faict par moy eſcripteur en Dieu & conſcience ceſte ſepmaine comprins malades & ſains ſont audict hoſpital neuf

Digitized by Google

xx et vi perſonnaiges beuvans, mengeans, couchans & levans, non comprins en ce les predictz enfans qui ſont ſur les champs à nourriſſe au nombre deſſuſdict de xviiixx xiiii, qui ſont en nombre bien calculé occlx perſonnaiges.

Item, y a, oultre ce, deux mulletiers & cinq mulletz pour fournir boys pour chauffer leſdictz malades & aultres léans, car il fault faire divers feux. Monte la deſpenſe & gaiges deſdictz mulletiers & mulletz, bourre & ferre, cc. livres.

Item, y a, oultre ce, deux gros varletz pour nettoyer les eſtables & aultres immundicitez de léans, & auſſi pour faire certaines vignes & jardins avec deux bonnes femmes; monte viixx livres.

Item, y a ung procureur ou ſolliciteur de tous les affaires & pourſuytes de léans, lequel ne faict que voyagier, car il eſt à préſuppoſer qu'il fault aller à Paris, en Picardie, Eſpaigne, Piémont, & en divers pays, comme en court de Paris, Tholoſe, Bordeaulx, Grenoble, à la pourſuyte des cauſes & pour ſoy donner garde des queſteurs. Monte deſpenſe ou gaiges ordinairement de quatre à cinq cens livres, tous les ans.

Item, pour ce qu'il y a grant nombre de peuple eſt néceſſaire que juſtice y ſoit adminiſtrée, y a baille & juge & greffier à gaiges ordinaires. Monte cinquante livres.

Item, y a audict hoſpital à la louange de Dieu unes moult belles orgues & organiſte à gaiges, leſquelles orgues ſont à la décoration du divin ſervice, louange de Dieu & resjouiſſement deſdictz poures, tant ſains comme malades, car elles ſont moult belles.

Item, ſont receuz & repeuz léans tous poures allans & venans & conſtituez en vieilleſſe de lxx ans en ſus; & tous impotens qui ne pevent travailler, ne gaigner leur poure vie ſont livrez & nourriz ſongneuſement juſques à la fin de leurs jours, & ſecourus & fournis de tout ce qu'il leur eſt néceſſaire, leur vie durant, dont en y a de telz qui y ont demeuré xxv ans; & quant ilz décèdent de ce monde ſont faictz obſèques & funérailles, ſonnant les cloches & grant luminaire honorablement & tous les prédictz preſtres chantent à l'intention du treſpaſſé, tant en commun que en

Digitized by Google

particulier; qui eſt charge incompréhenſible & deſpenſe inextimable.

Item, audict hoſpital a gens diſcretz & doctz chanoines & aultres preſcheurs pour les conforter & exhorter à bien mourir & à prendre patience en leur adverſité & maladie.

Or n'eſt à mettre en oubly ne en derrière la grande & exceſſive deſpenſe qu'il ſurvient à ladicte maiſon en temps de peſte, car les peſtiférés & infectz habandonnez & deſtituez de leurs prochains parens & amys, ne ſachans où ſe rendre ne à quel ſainct ſe vouer, ſe veullent rendre audict hoſpital, qui ne ſeroit choſe décente de les meſler avecques les ſains ne les aultres malades d'aultres maladies, dont meſditz ſeigneurs les chanoines Noſtre Dame ont acouſtumé, comme ſeigneurs pitéables plains de urbanité & bénivolence, faire ung réduyt pour recueillir leſditz poures infectz & peſtiférés dedans certain jardin & terres qu'ilz ont ſéparé & loignet de ladicte ville & hoſpital au deſpens de ladicte maiſon, là où ilz ſont ſervis, alimentez & viſitez & palpez deſdictz médecin, barbier & ſirurgien, & fournis de tout ce qu'il leur eſt néceſſaire & poſſible, dont convient que meſdictz ſeigneurs les chanoines y fourniſſent tant que leur prébende ce peut eſtandre & oultre, qui eſt choſe moult caritative ſurvenant à extrême néceſſité, occaſion que pluſieurs mourroient qui évadent la mort à cauſe dudit ſervice & ſecours, dont meſdictz ſeigneurs les chanoines en ſont grandement à priſer & louer & méritent eſtre reguerdonnez en ce monde & en l'aultre.

Item, y a une belle confrarie & dévote audict hoſpital de laquelle ſont toutes les dignitez, chanoines & aultres habituez de ladicte égliſe Noſtre Dame, qui ſont en nombre ſept vingtz quatorze preſtres, ſans ceulx dudit hoſpital & aultres de la cité & diocèſe du Puy en merveilleux & exceſſif nombre, leſquelz boyvent & mengent tous enſemble le jour de ladicte confrarie & célèbrent meſſe pour les bienffaicteurs dudit hoſtel Dieu & confrères aſſociez en ladicte confrarie. Et dit l'on, oultre l'office accouſtumé en ladicte égliſe & hoſpital pour toutes les octaves, meſſe à dyacre & ſoubzdyacres en grant ſolennité de muſique & orgues à la louange

Digitized by Google

de Dieu & Noſtre Dame, tous reveſtus de chappes ſolennellement comme à Noël, qui eſt belle choſe & dévocieuſe à veoir, avec groſſe ſonnerie de cloches & aultres décorations eccléſiaſtiques à la louange de Dieu & Noſtre Dame, prians Dieu pour tous les confrères tant préſens que abſens & bienffaicteurs dudit hoſpital. En laquelle confrarie a pardon & indulgence plénière & grans privilèges octroyez eſditz confrères par pluſieurs ſainctz pères de Romme, en payant certaine petite ſomme de deniers à ce ordonnée ſelon la ſaiſon quant aux préſens, beuvans & mengeans, & aux abſens en y envoyant chaſcun an la ſomme de cinq deniers tournois audit hoſpital ou en les baillant au procureur ou queſteur à ce député, & ce faiſant ſont accumulez & aſſociez en tous les bienffaictz, aulmoſnes, meſſes, jeunes, ſuffraiges & prières, qui ſe font non ſeullement en ladicte égliſe, mais en tout le dyocèſe du Puy, qui eſt ung bien inextimable, lequel chaſcun doit procurer de gaigner. Et qui par négligence ou meſpris ne tacheroit & ne ſe mettroit en ſon devoir de ſon povoir à eſtre de ladicte confrarie & participant des biens deſſus dictz, cuyde qui ne ſeroit hors de dangier de peine ſouffrir en ce monde & en l'aultre par le contempt & meſpris d'ung ſi ſolennel ſervice & bien ſouverain envers Dieu pour le ſalut des âmes. Et qui en ſera, avec aultres biens faictz aura après ſon treſpas la joye perdurable laquelle nous doint le père, le fils & le benoiſt ſainct Eſperit. *Amen.*

FINIS.

BONNE EST LA GRACE DES ROYS.

Digitized by Google

La fondation et érection de la Saincte, dévote et miraculeuse église de Nostre Dame du Puy, bastie par révélations divines. Ensemble les noms des sainctes et miraculeuses reliques en la pluspart qui y reposent. Pareillement la charge et nubleſse de l'hospital d'icelle église et cité du Puy.

Digitized by Google

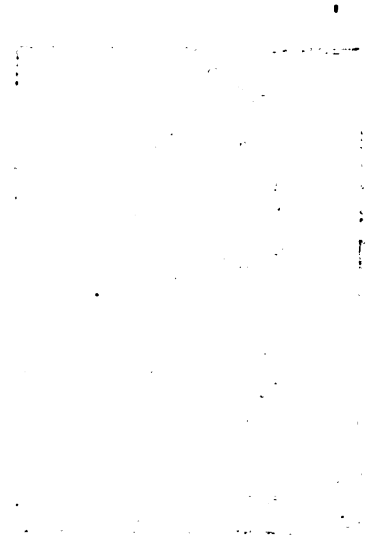

Digitized by Google

PROLOGUE.

La fondation & érection de la ſaincte, dévote & miraculeuſe égliſe de Noſtre Dame du Puy, baſtie mirifiquement par révélations & annunciations, providences & intelligences divines, conſacrée céleſtement par myſtère des anges, enſemble l'approbation du vray jubilé qui eſt en icelle en certain jour; lequel temple eſt convenable & ſemblable au temple de Salomon, tant pour les révélations prédictes, la ſituation, que la forme & ſignes d'icelle, enſemble probation du ſainct ymaige qui repoſe en icelle dévote égliſe, faicte par la main de Jhérémie, le ſainct prophète, avant l'avènement de Jéſucriſt cinq cens cinquante ans, *in quinta etate,* ne de quoy eſt faicte ledict ymaige, pourquoy fut faicte, ne comment fut icy par grâce céleſte portée & donnée au roy de France par les mains du ſouldan; enſemble aultres grans myſtères en approbation de la ſaincte foy catholique par eſcriptures & actes ſouffiſans & ſalutaires doctrines, fructueuſes inſtructions, tant en langue diſerte & latine ſoubz le doulx & melliflueux languaige confit en ſens de dame théologie & rhétorique que auſſi francigeur, locution & langue vernacule tant proſaïque que verſificatoire, comme l'on pourra veoir par la teneur & diſtinction des chapitres & table qui s'enſuyt.

Cy après eſt la table de ce préſent livret :

Au premier chapitre commence la érection & baſtiment mirifique du ſainct & dévot oratoire & égliſe de Noſtre Dame du Puy, première & cathédratique ſans métropolitan ne ſupérieur que noſtre ſainct père le pape, uſant de palle par eſpécial privilège.

Digitized by Google

Au ſecond chapitre.

Comment ſainct Front print le baſton paſtoral de la main de monſeigneur ſainct Pierre, & s'en retourna au lieu auquel avoit enſevely ſainct George, pour le faire reſſuſciter.

Au troiſieſme chapitre.

Comment leſditz ſainctz vindrent au pays de Vellay & arrivèrent à Sainct Paullien, deux lieues près du Puy, que l'on appelle encore la vieille cité, & auprès d'icelle a une place & chaſteau nommé Polignac, là où eſtoit le dieu Appollo, adoré par les Velleyans, leſquelz leſditz ſainctz par prédication convertirent de leur folle erreur & les baptiſèrent, & ladicte ydole fut démollue.

Au quatrieſme chapitre.

Comment ſainct George & ſainct Front ſe deſpartirent l'ung de l'aultre en grans regretz pour mettre fin à leur commiſſion donnée par monſeigneur ſainct Pierre, dont ſainct Front alla en Piéregort, dont fut éveſque.

Au cinquieſme chapitre.

Comment fut révélé à une dévote femme qu'elle incitaſt ſainct George à baſtir l'égliſe ſoubz le tiltre de Noſtre Dame au mont Danys, maintenant nommé le Puy, car ne plus ne moins que a eſté procédé au baſtiment du temple Salomon ainſi a eſté procédé en ceſtuy-cy premièrement par révélation, ſecondement par la ſituation, tiercement par opération, finablement par miracles.

Digitized by Google

Au ſizieſme chapitre.

Comment ſainct George avec ladite dame & aultres dévotes perſonnes partirent de Sainct Paullyen pour eſlire lieu convenable & décent pour baſtir & ériger ladicte égliſe, lequel luy fut miraculeuſement monſtré, premièrement par la neige qui tumba le XI jour de juillet audict lieu & non ailleurs, ſecondement par la piſte d'un cerf ou ange en forme d'icelluy.

Au ſeptieſme chapitre.

Comment ſainct George treſpaſſa & demeura l'euvre imparfaicte juſques à ce que ſainct Voyſi fut éveſque du Puy & là fit baſtir ladicte égliſe.

Au huytieſme chapitre.

Comment le ſiège épiſcopal fut tranſlaté de Sainct Paullyen au Puy & fut révélé à une religieuſe qui demeuroit à un lieu nommé Sen(ſey)ſac.

Au neuvieſme chapitre.

Comment ſainct Voyſi fut moult esbahy quant il veit ycelle religieuſe guérie de lèpre, car bien la congnoiſſoit.

Au dixieſme chapitre.

Comment ladicte égliſe fut faicte à grant diligence en forme merveilleuſe, toutes ſur pilles & voultes.

Digitized by Google

Au chapitre unzieſme.

Comment ladicte égliſe fut ſacrée divinement, enſemble les ſainctes reliques qui repoſent en ycelle.

Au douzieſme chapitre.

Comment ledit ymaige avant le treſpas de Jhérémie fut par luy baillée aux preſtres de la loy de Moyſe, affin d'eſtre honnorée & précieuſement conſervée.

Au treizieſme chapitre.

Comment ledit ymaige fut apporté en ceſte ſaincte égliſe par ung roy trés-creſtien de France, nommé Dagobert, filz du roy Clotayre le ſecond.

Au quatorſieſme chapitre.

Comment ledit Dagobert propoſa d'aller en terre ſaincte pour mériter paradis, auquel le ſouldan donna ledict ymaige, non point de franche volunté mais fut contraint ainſi le faire par permiſſion divine.

Le propos & délibération de l'acteur & la forme & manière qu'il veult tenir eſt tripartite, c'eſt-à-dire triviale ou en troys façons de parler : c'eſt aſſavoir en latin pour les clercz affin de mieux prouver ſes actes & vérifier, lequel latin ſera au marge par manière de gloſe & expoſition ; l'aultre partie ſera en françoys pour gens layz, & pour ce que aulcuns prennent plaiſir & ſe délectent en ryme, les aultres ayment la proſe, il tâche les conten-

Digitized by Google

ter chaſcun en ſa qualité & endroit. Et commence ſur ce propos par une ballade.

BALADE.

En invocant la ſaincte trinité
Et troys perſonnes en une déité
Tripliquement ce livre veulx eſcripre;
Latin en gloſe pour clercz de dignité,
Puis le françoys en toute urbanité,
Par ryme & proſe ainſi l'entens deſcripre;
Rayſon me meut, car pluſieurs veullent lire
Latin, francoys, & ne ſcevent eſlire
Ne expliquer des compoſeurs l'entente :
Bien eſt heureux qui ung chaſcun contente.

L'ung prend plaiſir au latin qui eſt en gloſe
Et l'aultre veult le ſeul françoys en proſe,
D'aultres en y a leſquelz veullent la ryme,
A leurs vouloirs nullement ne me oppoſe
Car ès lecteurs complaire je diſpoſe,
C'eſt mon plaiſir ainſſi le détermine,
Premier moteur des cauſes me illumine
Qui a tout fet & le tout extermine,
Et donne luſtre à l'oeuvre très patente.
Bien eſt eureux qui ung chaſcun contente.

Si ma parole eſt ung peu rudiculle,
Pourquoy de lire les vouloirs ſi reculle,
Vous pardonrès le vice de ignorance,
Pas je ne ſuis Démoſtènes, ne Tulle,
Ne Béroſus lequel ſans faulte nulle
Fut langue d'or, nommé par ſa éloquence,
Velleyan ſuis, nommye, nourry en France,
Ce meſt dommaige & ès lecteurs ſouffrance
Tout lieure âme & ſon ghas & ſa tante.
Bien eſt eureux qui ung chaſcun contente.

Digitized by Google

Prince d'honneur, donne moi ceſte grâce
Que en mon pachoys & ma langue trop graſſe
Je puiſſe eſcripre choſe qui ſoit décente,
Et que au vray ceſte euvre je parface,
Sans nul erreur à nully ne m'efface;
Bien eſt eureux qui ung chaſcun contente.

Epiſtola directa dominis decano & canonicis dicte ſancte eccleſie Anicienſis & cunctis aliis devotis lectoribus ſequitur.

Maturinus de Regibus, inutilis & indignus canonicus creatus Anicienſis, humili ac ſincera commendatione cum reverentia & ſalute debita preſens opuſculum quamvis minimum tamen veridicum dirigit. Quod aggredi me inducit fervens devotio cum intentione recta, maximè cùm generoſus animus propriis commodis relictis ad ampliandum divinum cultum & publicas utilitates devotioneſque populares animabus ſalutiferas excitandas intendere debeat. Non enim poſſumus amare quod neſcimus & ignoramus, aut colere & conſervare quod non amamus. Cùm igitur templum Podience ſacratiſſimum virgini dicatum & primum ob reverentiam ipſius (ut piè creditur) conſtructum, necnon ymago ſancta prophetico & miſtico opere manufacta, que inibi suum in terris elegit habitaculum & tabernaculum, quod ſanctificavit altiſſimus, divinis & occultis ſint fulcite miſteriis pluribus ignotis, tam propter priſcorum longiſſimorum temporum antiquitatem & annoſitatem, memorias hominum excedentem, quam etiam facti admirabilis altitudinem, ad illa elucidenda veſtriſque paternitatis dominationibus propalenda operam dedi efficacem. Preſertim cum virtuoſi rerum geſtarum laude dignarum notitiam habere deſiderent, et noſtra memoria ſit labilis, vitaque breviſſima & pauci ſeneſcant, juvenes vero ſcientiam parvipendant, potiſſima divina geſtorum mirabilia atque dei archana & occulta miſteria inſtructabiliaque humane fragilitati ac curioſitati non poſſunt perſtringi; igitur, ne lateat quod Deus dignatus eſt ſua largitate in hac veſtra regione Vallavienſi & habitantibus in ea elargire, in approba-

Digitized by Google

tione & oſtentione vere dilectionis ac criſtiane & catholice fidei augmentum, hyſtorias ſacras & antiquas cronicas in diverſis locis diſperſas, ac per antiquos ſcriptores nebuloſe nobis traditas perpenſo & laborioſo ſtudio decrevi explanare. Cum in nulla re hujus ſeculi ſic oblectentur preclara ingenia, quam in ſtudio explanationis rerum divinarum, in quibus pietas fidei non vacillat, dilectio charitatis augetur & Criſti ſervitus comprobatur, ſed quis precor hominum tam eruditus quam prudens tamque circumſpectus qui in tanto miſterio ſententiam dare ſufficeret? Cur cum Abachuc clamare cogor: *Domine, conſideravi opera tua & expavi.* Verum, pater reverendiſſime denique ac lectores clariſſimi, admiranda valdè ac tremebunda ſunt archana Dei nec perſcrutanda, ſed pia devotione & contemplatione credenda. Et preſertim ea que fabricatione tante ſancte & miraculoſe ymaginis, necnon electionis ſui tabernaculi & veſtre ſancte eccleſie Anicienſis quam ſanctificavit altiſſimus, latitant, et quoniam tam arduam rem non minus divinam quam humanam & admirabilem miſteriis plenam humana non poteſt amplecti fragilitas nec lingua ſatis laudare, cum vox emiſſa pereat & littera ſcripta manet; cum propheta dicam: *Lingua mea & calamus ſcribe velociter ſcribentis;* per me diverſis in codicibus & ſecretis ipſius baſilice & alibi variis voluminibus hyſtoriis ac ſecretis dilatata accumulare veraciter & diligentiſſime attentavi. Que ſi bene ſcripta acceptare & ſi correctione digna ſupportabiliter emendare dignemini; ficque denique opuſculum noſtrum paternitati veſtre reverendiſſime dignitatibuſque veſtris acceptabile, lectoribus utile, poſteris dignum atque ob memoriam colendiſſime virginis laudabile & glorioſum in ſecula. Valete, reverendiſſime preſul & antiſtes ac benefactor ampliſſime ac domini mei ſelices. Ex Montefalcone in Vallavia, ede ac ſede regali, hac luce, XII maii, anni Incarnationis dominice M.CCCCC.XIX.

Digitized by Google

Epiſtre dirigée audict Seigneur & ès lecteurs du préſent livret en françoys.

A l'honneur, louange & gloire éternelle du largiteur de toutes grâces duquel au commencement de ceſte euvre & de toutes aultres le nom doit eſtre invoqué, ſubſécutivement à la révérence de la ſacrée mère de Dieu, dont le dévot & ſainct ymaige repoſe au ſainct oratoire jadis nommé Montdanys & maintenant le Puy, première égliſe cathédratique ſans métropolitan ou ſupérieur ſur elle que noſtre ſainct père le pape, uſant de palle, fondée & érigée ſoubz le tiltre de Noſtre Dame, laquelle égliſe a eſté divinement conſacrée ainſi que cy après moyennant la grâce du Sainct Eſperit ſera élucidé, & ledit ymaige auſſi par grace céleſte y a eſté translaté, laquelle repréſente la clère eſtoille veſpertine ou matutine décourant & portant fruit par remèdes confortables & ſolacieux en ces montaignes & ſaxeuſes régions Velleyanes autant que la clère planette Vénérienne embelliſt le ciel et dont les rays de vertus & conſolations par quotidiens & évidans miracles réverbèrent non ſeullement en ceſt pays de Vellay, mais en toutes nations juſques ès régions ſeptentrionalles que les anciens hyſtoriens nomment gens eſtrange & barbare & juſques ès tartariens dont ſont procèdez les Turcz, eſquelz aſſez ſouvient de la grandiſſime perte qu'ilz firent quant perdirent ledit ſainct ymaige, de laquelle perte ſont encores & feront juſques à fin du monde piteux & inſaſſiables regrets & non ſans cauſe, lequel ymaige nonobſtant que ſoit brune reſplendiſt eſditz pays & nations comme fait la belle eſtoille journalle dicte heſpérus, c'eſt à dire portant lumière, précurcerreſſe du ſoleil & de l'aube du jour ; le droit ſouhait des pélerins, l'eſpoir des navigans, le déſir des laboureurs & ſoulas de tout le genre humain ; & pour ce que pluſieurs l'extiment humainement & manuellement ſans plus eſtre faicte, & en ceſt ſainct oratoire tranſlatée & portée, qui eſt extimation frivole, vague, plaine de fabuloſité ainſi que clèrement ſera après élucidé, car elle eſt fulſie de miſtères & grandes pronoſtications, providances

Digitized by Google

& intelligences contenant fructueuſe ſubſtance ſoubz bois noircy, painct de diverſes couleurs, incombuſtible & imputrible, à pluſieurs incogneu ;

Je, Maturin des Roys, chanoine créé en voſtre dicte égliſe, natif & curé de Montfalcon, ſiége & ville royalle audit pays de Vellay & voſtre très humble ſubject, orateur & procureur en voſtre court ſpirituelle, qui ſuis groſſier d'entendement & ne ſuis Béroſus de Caldée, acteur tant renommé, lequel en éloquence & bien eſcripre floriſſoit au temps de Alexandre le Grant, & auquel ſelon Pline en ſon hyſtoire naturelle les Athéniens pour ſa grande éloquence firent en leur univerſité une ſtatue publique à ſa ſemblance, ayant la langue dorée ; qui ne me répute béatifié ne décoré des ſupernelz dons de grâce du plaſmateur, ne ay l'entendement ouvert ne cérafique pour entreprendre de rédiger ung ſi hault & déifique ouvraige, plain de divins miſtères célez & incogneus ès humains, lequel doit eſtre plaiſant & eſt duyſant à lire à tous dévotz cueurs remplis de généroſité, & auſſi pour les grans biens & honneurs que j'ay reçeu en mon tendre eage de ladicte dame & meſſeigneurs les doyen & chanoynes décorans effectivement ycelle égliſe par quotidiens divins ſervices, affin que ne ſoye reprins de vicieuſe meſcongnoiſſance & ingratitude & que ma langue n'eſt ſouffiſante ne baſtante à louer ne épiloguer ung ſi hault & incongneu miſtère, y ay voulu employer la main libérallement, pour exciter auſſi les cueurs des poures pécheurs à dévotion, en publiant & manifeſtant les ſecretz & choſes, comme dit eſt, célées & à pluſieurs occultes & incongneues, pour donner auſſi occupation honneſte, ſaincte, dévote, contemplative, fertille & non infructueuſe ès lecteurs du préſent livret. Et ſi ma parolle ſent ſon groſſier pays & eſt rudiculle, elle n'eſt point adulatoire ne tayſant vérité, ains eſt corroborée & prouvée par actes ſouffiſans & eſcriptures. Et ſi ſupplie à vous, mon Seigneur, & prie ès liſeurs qu'ilz ne pregnent les choſes ſynon en bonne part & excuſent les faultes par bénivolence avec le bon poète Virgi. qui dit : « *Non omnia poſſumus omnes* », c'eſt à dire que tous ne povons, ne ſcavons pas tout, & tous povons & ſcavons tout.

Digitized by Google

En ceſt premier chapitre commence la érection & baſtiment mirifficque du trés ſainct & dévot oratoyre & excellente égliſe de Noſtre Dame du Puy, première & cathédratique, ſans métropolitain ne ſupérieur que noſtre ſainct père le pape, uſant de palle par eſpécial privilège.

Chapitre premier

Chaſcun ſcet bien, & le cas eſt notoire,
Sans inſtrumens ne actes de notoire,
Que le jeudi avant la Paſſion
De Jéſucriſt, ayant compaſſion
Du genre humain, d'ung vouloir ambicieux
Pour nous donner le royaulme des cieulx
Le ſacrement de l'autel ordonna,
Son précieux corps ès apoſtres donna :
C'eſt noſtre foy, ainſi le croy pour voir,
Et néantmoins il leur donna pouvoir,
Comme ſeul Dieu précepteur & bon maiſtre,
De relaxer, abſouldre & remettre
Macule de âme par vices & péchez
A tous chreſtiens qui en ſeroient empeſchez,
Leur pardonnant la peine & l'offenſe,
Car de ce faire il leur donna puiſſance
Sa bas en terre, la choſe eſt véritable,
En leur diſant qu'il auroit acceptable
La hault ès cieulx ce que ſeroit remys
Sa bas en terre, rien ny ſeroit obmys :
Or eſt il vray que après ſon aſcenſion
Monſieur ſainct Pierre, ſans nulle diſſention,
Sans ſymonie, trafigue, ne réplicque
Fut érigé au ſiège apoſtolique,
Et eut les clefz & puiſſance planière
De tout abſouldre, la choſe eſt plénière,
De peine & coulpe le tout remet enſemble
Noſtre ſainct père, quant luy plaiſt & bon ſemble ;
C'eſt noſtre foy, ainſi croyre le fault

Digitized by Google

Sans varier ne y faire deffault.
D'Antioche à Romme par ſes journées parvint
Sans rien obmettre, car trés bien luy ſouvint
Des grans doctrines & trés ſainctes parollès
De ſon bon maiſtre, pas ne les tint à folles;
Car il leur diſt en parolle trés ronde
Et commanda que allaſſent par le monde,
En publiant la ſaincte eſcripture
Et l'évangile à toute créature;
Dont par bon zelle ſainct George appella
Auſſi ſainct Front qui pas n'en appella;
Leur commandant que en Gaule ilz s'en vinſent
Tout hardiment, & jamais n'en revinſent
Que les francoys ne fuſſent baptiſez
Et deuſſent ilz eſtre martyriſez.
De trés bon cueur à ce faire s'offrirent,
Dont puis après de grans tourmens ſouffrirent,
Péché ſeroit & trés grant vitupère
De tranſgréder le mandat du ſainct père.
Le membre doit obéiſſance au chief
Ou aultrement il luy viendroit meſchief;
Sainct George & Front, de franc vouloir tous plains,
Tant cheminèrent & par mons & par plains,
Qu'ilz abordèrent près du pays de France,
En démonſtrant la vraye obéiſſance.
Or permiſt Dieu, par un cas trés fatal,
Que à ſainct George il ſurvint ung grant mal,
Dont il mourut & de fait treſpaſſa.
Alors ſainct Front plus avant ne paſſa,
Mais de ſes yeulx tendrement mainte larme
Il larmoya, en priant Dieu pour l'âme
Du bon ſainct George, dont le corps miſt en terre;
Et tout à cop s'en tourna à grant erre
Devers ſainct Pierre en la cité de Rome,
Auquel il diſt & récita en ſomme
Du bon ſainct George le décès & treſpas,
En larmoyant, cela n'y failloit pas.
Triſtes nouvelles ce furent à ſainct Pierre;

Digitized by Google

Serrans le cueur plus dures que une pierre,
Hélas quel dueil!
Penſer povez que maintes larmes d'œil
Lors il getta, que pas n'eſtoit ſon vueil
Qu'il fuſt ainſi.
Les yeulx en hault, les mains joinctes auſſi,
Diſant : mon Dieu, hélas, & que eſt cecy,
Secourez moy,
Car bien ſcavez que ne ſuis ſans eſmoy
D'avoir perdu ung tel pilier de foy,
Hélas! quelle perte!
Chaſcun le ſcet, la choſe eſt trop aperte,
Par ſes mérites il aura la deſſerte
De paradis.
En piteux termes il uſa de beaulx ditz
Priant : mon Dieu, hélas, ne m'eſcondis
De ma requeſte ;
Ton plaiſir ſoit ſans faire aultre enqueſte
Qu'il reſſuſcite, pour faire la conqueſte
Des poures âmes,
Non point par lance, ne par puiſſance d'armes,
Dagues, n'eſpées, ne boucliers, ne guizarmes,
Mais par parolles
Sainctes, dévotes, baillées par parabolles
Des évangiles, que pas ne ſont frivolles,
De noſtre maiſtre.
Mon doulx Jéſus plaiſe toy icy mettre
Ta volunté, & que vueilles remettre
Dans le corps l'âme ;
Je t'en ſupplie, auſſi fais je ma dame
Ta ſaincte mère, que lièvе ſoubz la lame
Le corps humain.
Sans différer d'aujourd'huy à demain
Diſant cecy il tenoit en ſa main
Ung bel baſton
Lequel bailla en diſant à bas ton :
Front, or allez, avancez vous, dict on
Sur le tumbeau

Digitized by Google

Du tant bon George, lequel eſtoit ſi beau,
Deſmarchez viſte, vollez comme corbeau,
Car Dieu le veult;
Trop bien ſcavez que c'eſt celluy qui peult
Donner ſanté à celluy qui ſe deult
Entièrement,
Prenez ce baſton paſtoral hardiment,
Appellez George lequel dort vrayement
Et qui Dieu cite;
Car à ce faire mon bon ange me incite.
Luy commendant que de mort reſuſcite;
Il ſera fait :
Et puis tous deux ſi mettrés à effait
Le bel ouvraige, lequel ſera parfait
Et profitable.
Allez y toſt, comme ſervant notable,
Sans varier ayez propos eſtable,
Ny faillez pas.

Comment ſainct Front print le baſton paſtoral de la main de monſeigneur ſainct Pierre & s'en retourna au lieu auquel avoit enſevely ſainct George pour mettre à effect ſa commiſſion & le faire reſſuſciter.

Chapitre II

Le bon ſaint Front, quant ouyt les nouvelles,
Grant joye eut, car moult luy furent belles;
Le baſton print en vraye foy ſervante,
Ceux qui ayment Dieu ne fault que ſoient rebelles
A leurs prélatz, car les rayſons ſont telles.
Le droit le veult, ſoit varlet ou ſervante,
De franc vouloir de cela je me vante.
De pyé lègier, ainſi que le vent vente,
S'en retourna, je vous dys, à grant erre,
Là ou ſainct George il avoit mys en terre,
Et quant fu là, comme prudent & ſaige,
Pour accomplir ſa charge & meſſaige,

Digitized by Google

Deſſus la tombe, ſi bien en ſuis recors,
Frappa du baſton d'ung aſſeuré couraige
Au nom de Dieu qui conduyſoit l'ouvraige.
Incontinent vécy lever le corps,
Chans mélodieux par armonieux accors;
Penſez quel joye tous deux receurent lors,
De gayeté rendant à Dieu louanges,
Car ilz eſtoient acompaignez des anges.

Comment leſdicts ſainctz vindrent au pays de Velay & arrivèrent à Saint Paul-lyen, deux lieues près du Puy que l'on appelle encores la vieille cité, dont près d'icelle a une place & chaſteau nommé Polignac moult forte & rochière, là où eſtoit le Dieu Appollo adoré par les Velleyans, leſquelz leſditz ſaintz par prédications convertirent de leur folle erreur & les baptiſèrent, & ladicte ymaige fut démolue.

Chapitre III

En continuant touſiours leur bon propos
Les deux diſciples ſans ſéjor ne repos,
En peu de temps, ſans faire long délay,
Tant cheminèrent qu'ilz vindrent en Vellay.
Beſoing eſtoit, car tous les Velleyans
Dudict pays eſtoient treſtous payans,
Bien abuſez comme nation folle,
Si adoraient Apollo, une ydolle
Au prédit Roch de Pollignac aſſiſe,
Place rochière de trés grand entrepriſe;
Là où ſainct George ferventement preſcha
La loy de Dieu, dont pluſieurs deſpécha
Des lyens du diable en fayſant grans miracles,
Les incrépant comme démoniacles
Dont leur erreur du tout amortiſa,
Hommes & femmes ſans nombre baptiſa,
Et leur ydolle bien riche ſans vallue
Il rua jus & ſi fut demollue
Et myſe au feu, car Dieu l'avoit permys.
Sainct George lors fut érigé & mys

Digitized by Google

Pour vray paſteur des poures brebiettes
Dudit pays, leſquelz n'eſtoient que beſtes.
A Sainct Paullyen ſon ſiége érigea
Et ſi trés bien ſon peuple dirigea
Qu'ilz furent tous à la loy convertis
Jeunes & vieulx, voyre grans & petis.

Comment ſainct George & ſainct Front ſe deſpartirent l'ung de l'aultre & prindrent congé en trés piteux regretz & ſoupirs, pour mettre fin à leur explet & commiſſion, laquelle commiſſion avoit eſté donnée à yceulx par monſeigneur Sainct Pierre, dont le glorieux amy de Dieu, ſainct Front, alla en Piéregort, dont fut éveſque.

Chapitre IIII

BALLADE

Sainct George diſt à ſainct Front, ſon bon frère,
Qu'il s'en allaſt, ainſi le failloit faire,
En Piéregort, pour fayre ſon devoir,
Pour acomplir le mandat du ſainct père,
En déteſtant l'oultraige & vitupère
Qu'on fait à Dieu pour biens mondains avoir;
Et qu'ung ſeul Dieu ſans aultre a povoir
De nous donner & ſanté & pourvoir
Après la mort de vie perdurable
La hault ès cieulx à touſiourſmes durable.

Bien dur leur fut, n'en doubtez, le deſpart,
L'ung d'ung coſté & l'aultre d'aultre part,
Prenans congié ainſi que font amys,
Si l'ung ſouſpire à l'aultre le cueur part.
Pour agréger les brebis dans le parc
D'amour parfaicte riens n'y avoit obmys,
L'explet ilz firent pourquoy eſtoient transſmys,
Pour récompenſe ilz en furent remys
Au lieu tant beau reluyſant & eſtable
La hault ès cieulx, à touſiourſmes durable.

Digitized by Google

Sainct Front s'en va pour faire ſon explet
En Piéregort, ſans plus mener long plet,
Dont fut éveſque, pour preſcher vérité,
Le cueur de l'homme ſur tout à Dieu fort plet :
Car du pſaultier mieulx en vault ung coplet
Que le tout dire en pure vanité.
Qui de cueur ſert, il a bien mérité
Qu'il ayt ſa part & qu'il ſoit hérité
Du grant tréſor ſupernel, profitable
La hault ès cieulx, à touſiourſmes durable.

Prince des roys, plaiſe toy nous induyre,
Baille doctrine que nous puiſſions réduyre
Ton poure peuple de l'erreur miſérable,
Car l'ennemy ne tâche que à ſéduyre;
Donne nous grâce que le puiſſions conduyre
Là hault ès cieulx, à touſiourſmes durable.

Comment fut révélé à une dévote femme qu'elle incitaſt Sainct George à baſtir l'égliſe ſoubz le tiltre Noſtre Dame & à l'honneur d'icelle au mont Danys, maintenant nommé le Puy. Auquel chapitre, ſi bien eſt entendu, & épilogue *(quod litera occidit, ſpiritus vivificat)* lyrés & trouverés évidamment que ce a eſté œuvre céleſte & diviñe plus que humaine, car ne plus ne moyns que a eſté procédé au baſtiment du temple Salomon ainſi a eſté obſervé & procédé en ceſtuy ycy, premièrement par révélation, ſecondement par la ſituation, tiercement par opération & finablement par miracles.

Chapitre V

En ce temps là il y avoit une dame
De Sainct Paullien ou de bien près native,
Saincte dévote tachant ſaulver ſon âme,
Car bien tenoit la vie contemplative
En meſpriſant la mondaine & active.
Sur une roche elle prenoit repos,
De Noſtre Dame ſi fut incitative
Baſtir l'égliſe, de quoy tenons propos.
Ung ange vint ainſi qu'elle dormoit,

Digitized by Google

Lequel luy diſt en ung mot céraphique :
Réveillez vous, allez vous en tout droit
Au bon Sainct George de tous biens munifique,
Et luy dirés que égliſe magnifique
Au mont Danys, qu'on appelle le Puys,
Face baſtir ſur toutes déifique,
Ou tous creſtiens auront joye & apuy.

Comment Sainct George avec ladicte dame & aultres dévotes perſonnes du pays partirent de Sainct Paullyen pour venir veoir le lieu miraculeux révélé à ladicte femme au mont Danys, pour trouver & eſlire lieu convenable & décent pour baſtir & ériger ladicte égliſe, lequel luy fut miraculeuſement démonſtré, premièrement par la neige qui tumba le xi jour de juillet audit lieu & non ailleurs, ſecondement par la piſte d'ung cerf ou ange, en forme d'icelluy prinſe par permiſſion divine, par leſquelles choſes congneurent le vouloir de Dieu & en quel lieu ladicte égliſe devoit eſtre érigée.

Chapitre VI

De juillet le unzieſme jour
Sainct George, ſans faire ſéjour,
Au mont Danys ſe tranſporta
Et au plus hault du roch monta
Et ſon clergie ſemblablement,
Pour veoir la façon ne comment
Et le lieu où ſeroit aſſiſe
Ceſte dévote & ſaincte égliſe;
L'ung diſoit hault & l'aultre bas,
Car à ce ne s'accordoient pas,
Mais du Ciel il tumba ung ſigne,
De neige plus blanche que cygne,
A plain mydy au propre lieu
Ou eſtoit le vouloir de Dieu
Qu'on esdifiast l'oratoire;
Qui fut miracle trop notoire,
Conſidéré que nul n'a eſté
Audit pays que en eſté
Y veit ainſi tumber la neige,

Digitized by Google

Nul ne la veu auſſi nay je.
Dont par ycelle furent contrains
S'en retourner demy eſtains,
Voicy la nuyt qui s'approcha,
Dont chaſcun d'illec deſpécha
Et ny demeura homme humain
Juſques au matin lendemain
Que ung chaſcun y retourna,
Dont le lieu ung cerf contourna
De long, de travers, de quartier,
Juſques au roch ou eſt l'autier
Là ou le cerf ſe repoſa,
Et lors Sainct George propoſa
Là ériger le tabernacle
Du temple ſainct & habitacle
Et glorieulx & ſainct ymaige,
Et pour donner forme à l'ouvraige
Il ne ceſſa ne jour ne nuyt
Qu'il euſt fermé le circuyt
De l'égliſe, comme de Dieu ſerf,
Ainſi que avoit marché le cerf,
Et de ce faire fut diligent
Sans eſpargnier ne or ne argent.

Comment Sainct George ce pendant trépaſſa par permiſſion divine de ce mortel monde en l'aultre, par quoy ladicte euvre demeura ainſy imparfaicte longtemps & juſques à ce que Sainct Voiſy fut évеſque du Puy, lequel fit baſtir ladicte égliſe par aultre nouvelle révélation divine & lors fut tranſlaté le ſiége épiſcopal de Sainct Paullyen au Puy.

Chapitre VII

Maint bon preudhomme en ſon vouloir propoſe
Baſtir chaſteaux & palays & égliſes
Dont le Créateur, qui eſt là hault, diſpoſe
Quant il luy plaiſt & romp les entrepriſes,
Mains princes ont haultes euvres pourpriſes,

Digitized by Google

Cuydans baſtir & chaſteaulx & palays,
Qui la mort prent dont perdent les empriſes,
Et tout demeure dont ilz ne ſont pas lays.
Le bon Sainct George eſtant en ce propos
De ériger & baſtir ceſte égliſe,
D'un cop ſoudain par le dart d'Atropos
Si fut frappé & ſurpris de main miſe,
Pas ne perdit ſa peine ne la miſe
Qu'il avoit prins, bien fut reguerdonné,
Car lors ſon âme en gloire fut remiſe
En Paradis lequel luy eſt donné.

Comment ladicte œuvre demeura imparfaicte longtemps & après fut parachevée & ledict ſiège épiſcopal tranſlaté de la cité vieille appellée Saint Paullyen au Puy, ainſy que Dieu l'avoit permys & fut révélé à une noble religieuſe de la maiſon de Pollignac, qui demeuroit à ung lieu nommé Sen(ſey)ſac, environ une lieue du Puy, laquelle révéla la viſion à l'éveſque.

Chapitre VIII

Pour ce que guères l'on ne priſe
Aulcune choſe ou entrepriſe,
Quant que ſoit bonne ne bien faicte,
Si elle ne eſt du tout parfaicte,
Puis le temps du trés bon Sainct Pierre
L'on ne y miſt mortier ne pierre,
Mais demeura ainſi longtemps
Juſques à l'an qu'on dit deux cens
Après Sainct Georges le treſpas,
Lequel paſſa le mortel pas,
Auquel après qu'il décéda
Le bon Bénigne ſuccéda.
Puis après vint Aurélius,
Marcellin & Armentarius,
Puis Sainct Voiſy, qui de cueur fin
Au baſtiment ſi donna fin,
Et alla à pape Calixte,
Homme trés ſainct & à Dieu mixte,

Digitized by Google

Qui luy donna bénédiction,
Auquel diſt la révélation,
Qui y envoya de grans dons
Très bien fulcis de grans pardons.
Ledict Sainct Voiſy lors régnoit,
Son ſiège à Sainct Paullyen tenoit,
Lequel eut par révélation
Du ſiège faire tranſlation
De Sainct Paullyen au mont Danys;
Dont à préſent tenons devys.

Une dame religieuſe de la maiſon de Pollignac, laquelle faiſoit ſa demeurance près du Puy à ung lieu nommé Sen(ſey)ſac, qui eſtoit par permiſſion divine paralytique & fébricitant, laquelle ſervoit & avoit ſingulière dévotion à Noſtre Dame, laquelle alla dormir par ſingulière dévotion & révélation angélique au mont Danys, cloz & circuit de hayes & buiſſons, comme dict eſt, lequel lieu faiſoit miracles tous les jours depuis le temps Sainct George, & veit Noſtre Dame aſſiſe ſur la pierre qui fait l'aultel, laquelle ſe apparut à elle avec légion d'anges & luy diſt qu'elle révélaſt à Sainct Voyſi qu'il batiſt en ce lieu ladicte égliſe à ſon nom : Et puis veit une aultre pierre nayve aſſez longue, lourde & paultrière loing d'icelle, xxiiii pas ou environ, ſur laquelle elle avoit dormy & repoſé la nuyt & reçeu entièrement ſanté & eſtoit guérie, luy diſant en oultre qu'elle s'en allaſt à Sainct Voyſi, éveſque, luy dire & notifier la viſion deſſus dicte & qu'il fiſt l'autel de ladicte pierre quarrée ſans y riens toucher par main de ouvrier ne marteau, & en ſigne de ce, y trouveroient quatre croix plaines de ſaint huylle, devant laquelle pierre le cerf s'eſtoit mys à genoulx & repoſé la nuyt que la neige tumba au moys de juillet en ladicte montaigne, comme dict eſt. Et pour plus grande approbation de vérité révélaſt audict éveſque la ſanté receue par la grâce de ladicte Dame, mère de Dieu, & par la vertu de ladicte pierre, laquelle eſt encores audit lieu où eſtoit pour lors & fait pavé à ladite égliſe, tout ainſi nayfve qu'elle eſtoit & l'aultre qui eſtoit quarrée, comme dict eſt, fait l'aultel Noſtre Dame où jamais ouvrier ne toucha ne

Digitized by Google

oſa toucher, pour ce qu'ilz y trouvèrent les quatre croix oinctes de ſainct & miraculeux huylle divinement.

Ladicte pierre, ſur laquelle ladicte religieuſe dormiſt & reçeut ſanté & eut ladicte viſion, eſt de une braſſe & demye de long ou environ, aſſez lourde & paultrière & eſt au pavé de ladicte égliſe du Puy au devant de la petite porte par laquelle entre en ladicte égliſe de ſa maiſon épiſcopale, Révérend Père en Dieu, Monſeigneur du Puy. Dont pluſieurs foys en y a trois, quatre ou pluſieurs ſur ladite pierre dormans, quant ſont fébricitans, dont illec par vertu de ladicte pierre & permiſſion divine reçoyvent ſanté & guériſon, & ce tous les jours eſt expérimenté & approuvé, qui eſt choſe de foy moult corroborative, *& ſic locus ſanctificat hominem & non homo locum.*

RONDEAU SUR CE PROPOS

Les faictz de Dieu ſont indicibles,
Chaſcun le veoit par expérience,
Es mortelz incompréhenſibles,
Tant ſoyent clerz ou plains de ſcience.
L'on veoit miracles très viſibles
Sur celle pierre à puiſſance;
Les faictz de Dieu ſont indicibles,
Il n'y a fièvres ſi terribles,
Quant on y dort en bonne fiance,
Que ne deviengnent inſenſibles;
Je l'ay veu ſur ma conſcience.

Comment ladicte dame révéla ladicte viſion à Sainct Voyſi lequel fut moult esbahy quant il veit ycelle dame guérie, car bien la cognoſſoit, laquelle le incita à baſtir ladicte égliſe, ainſy que luy avoit eſté révélé, & tranſlata ledict ſiège épiſcopal de Sainct Paullien au Puy, ainſi que de fait fut acomply par laps de temps & bien briefvement.

CHAPITRE IX

Alors ladicte matronne,
Tant bonne,

Digitized by Google

A Voyſi récita l'effect,
Luy diſant comment ſa patronne,
Que tout donne,
Le bien ycy luy avoit faict,
Car tout ſon corps, qu'eſtoit infect,
Fut refect
Depuis que au mont Danys monta,
Dont à Sainct Voyſi tout compta.
Encores luy diſt plus avant,
Bien ſcavant,
Que illec ſon ſiège tranſlataſt
Et qu'il ſi tint doreſnavant,
Hault au vent,
Et que jamais ne l'en oſtaſt
Ne que à ce faire ne doubtaſt,
Mais s'apreſtaſt,
Pour le ſalut de ſa poure âme,
Ainſi que luy diſt Noſtre Dame.
Quant Sainct Voiſy ouyt le rapport
Et deſport
Que ycelle dame luy compta,
Pape Calixte luy donna port
Et ſupport,
Car devers luy ſe tranſporta,
Auquel tout le cas reporta
Et ennorta
Qu'il y employaſt de ſes dons,
Comme dit eſt, & grans pardons,
Et luy bailla ſon ſecrétaire,
Qui lors eſtoit Sainct Scrutaire,
Pour compaignie & conducteur,
Qui eſtoit de Romme ſénateur ;
De Romme vint en diligence,
De intelligence
De mettre pieds & mains en euvre;
Pas ne le tint à négligence,
Car en France
Cherchèrent ouvriers & maneuvre,

Digitized by Google

Sans ſéjourner une ſeulle heure,
Sans demeure,
Firent venir maſſons à force;
A la baſtir chaſcun ſe efforce.

Comment ilz firent faire ledict baſtiment à grande diligence en forme merveilleuſe toute ſur pilles & voultes.

Chapitre X

Ledit baſtiment acomplirent
Iceulx maſſons & la parfirent
Sur toutes aultres ſumptueuſe,
Qui bien la comprent monſtrueuſe,
Conſidérée la ſituation
De ce ſainct lieu & habitation,
Qui bien la mire & contemple,
L'on ne veit oncques plus bel temple
Ne plus dévot ne ſumptueux,
Car guières n'en y a de tieulx,
Nonobſtant que la gent fallourde
Sans eſperit la trouvent lourde,
Guières n'en y a par où l'on entre
Comme en ycelle parmy le ventre,
Je ne mentz non plus que évangiles,
Car toute ſe ſouſtient ſur pilles,
Nommer povons donc ce ſainct lieu :
Porte du Ciel, maiſon de Dieu,
Et dire ce qui eſt récité :
Terribilis eſt locus iſte.
Dont *ſatis conſtat per acta*
Quæ omnia hæc fuere acta
Divinitus non aultrement,
A l'oeil on le voit clèrement.
Sur ce paſſaige pas ne fault tayre
Du ſainct ouvraige le hault myſtère,
Car divin eſt & bien pourpris

Digitized by Google

A gens lettrez, qui ont bien apris
Les euvres ſainctes & l'eſcripture,
Qui ſont patentés à la créature
Qui eſt lettrée & bien docte,
Ainſi qu'on peult lire ſans doubte
Es gloſes myſes en leur endroit,
Par les marges fondées en droit.
Pourquoy conclus pas ne devine
Que ceſte égliſe eſt bien divine,
Sans y doubter la choſe eſt ample,
Edifiée comme le temple
De Salomon ne plus ne mains,
Qui ſont ouvraiges non humains,
Tranſcendans les euvres terreſtres,
Raiſon pourquoy car ſont céleſtes.
Bien ſont conformes les ſituations
Des ſainctz lieux & révélations,
Qui furent faictes au temps jadis
Par les bons anges de paradis,
Abraham, David & leurs ſemblables;
C'eſt noſtre Bible, pas ne ſont fables,
Lyſes les gloſes qui vouldra lyre,
Car il n'y a harpe ne lyre
Ne inſtrumens mieulx accordez,
Si vous prie, liſeurs, concordez
Le texte & gloſe tout enſemble,
Plaiſir y prendrés, ſe me ſemble.

Finis erectionis ſancte eccleſie Anicienſis.

S'enſuyt le ſacre de ladicte égliſe divinement faict, ainſy que ſera après élucidé & bien prouvé, enſemble les ſainctes & dévotes reliques ou la plupart d'icelles qui repoſent, & font beaulx & grans innumérables miracles tous les jours en ladicte égliſe.

Chapitre XI

Et pour ce que tous baſiliques
Et lieux dévotz, où ſont reliques,

Digitized by Google

Fault qu'ilz ſoient netz en purité,
Pour prier Dieu de cueurs pudiques,
En foy conſtante & loy uniques,
En déboutant iniquité,
Voyſi, Scrutaire, plains de équité,
Pour la ſacrer en briefve ſomme,
Délibérérent aller à Romme.
Pas ne parvindrent à leur entente,
Car ſacrée fut ſans longue attente;
Tout pour certain divinement
L'approbation fut apparente,
Cela eſt cler, ce me vante,
Ou l'eſcripture divine ment.
Deux anges vindrent au devant
Leur annoncier le ſainct conſacre,
Vollans plus viſte que nul ſacre,
Leur diſant qu'ilz s'en retournaſſent
Et plus avant ne cheminaſſent,
Car Dieu l'avoit ainſi permys,
Et que à croire ne doubtaſſent,
Ains que le diſſent & révélaſſent
Es Velleyans leurs bons amys,
Car Dieu du Ciel cy y avoit mys
Et eſlargy ſa grant puiſſance,
En la conſacrant ſans doubtance.
Esbahys furent de ces nouvelles
Et forts joyeulx, car eſtoient belles,
Dont reſpondirent à peu parolles:
Nous vous croyons comme fidèles,
Mais ceulx du Puy ſont ſi rebelles,
Qui diront que ce ſont frivolles,
Et qu'on les paiſt de parabolles;
Car gens ſans foy ſi requiert ſigne
Par teſmointz, par eſcript ou ſigne.
Pour teſmoignaige ilz trouveront
Trois cens grans cierges, qui bruſleront
Divinitus par les pilliers,
Les campanes ſe esbranleront

Digitized by Google

Tout à parelles & ſonneront,
Qu'on diroit que ſont troys milliers
Tant religieux que ſéculiers.
Tous yront veoir ce grand miracle
En ce ſainct lieu & habitacle.
Pour mieulx priſer & honnorer
Ce dévot temple & décorer
Des dons de Dieu trés magnifiques,
A deux genoulx pour vénérer,
Tous ſe mirent pour adorer
Deux grans plains coffres de reliques,
Leſquelz baillèrent tant ſcientifiques
Pour les porter en ce ſainct lieu:
Tel eſtoit le vouloir de Dieu.
Les deux ſainctz hommes ſi le creurent,
Et les reliques ſi reçeurent,
Dont rendirent à Dieu louanges,
L'euvre divine bien congneurent,
Car tout à cop plus n'aperceurent
Les annonciateurs ou vrays anges.
Lors les cloches, par voix eſtranges,
Sonnèrent ſons tant mélodieux,
Que jamais ne ſonnèrent mieulx.
Quant l'on ouyt mener tel feſte,
Petis & grans lièvent la teſte,
Quaſi ravys de l'armonie,
Tous y coururent ſans nulle arreſte,
De y monter chaſcun ſ'appreſte,
Cryans treſtous: Vierge Marie,
Allons au temple, je vous prie,
Voycy révélations couvertes,
Toutes les portes furent ouvertes,
L'on veit les cierges en grant lumière,
Tant reluyſans et ſans fumière,
Qui eſtoient céleſtes par les pilliers,
Faiſant feu d'eſtrange manière.
Troys cens en y a, ce n'eſt pas guière,
Plus allumoyent que troys milliers,

Digitized by Google

L'on veit eſpéritz familiers,
Leſquelz rendoyent à Dieu louanges;
N'en doubte nul, c'eſtoient vrays anges.
Sainct Voiſy & Scrutaire arrivèrent
Sur ce propos, leſquelz trouvèrent
Les gens du Puy dedans le temple,
Qui d'une lieue ſ'en retournèrent,
Et les deux coffres apportèrent
Pleins de reliques tous deux enſemble,
Dont de grant peur que l'on les amble,
Ont eſté mys par gens diſcretz
Dedans l'égliſe en lieux ſecretz.
Auſſi les cierges que vous dys,
Ici bas tranſmys de Paradis,
Si ſont encore deſſoubz l'autier,
Excepté deux, qu'on voit touſdys
Bien enchaſſez, pas ne meſdys,
Dont l'ung des deux n'eſt pas entier,
Le roy Louys n'eut d'ung quartier
Qu'il demanda bénignement,
Lequel emporta dignement.

Puisqu'il vient à propos de parler des reliques icy après ſ'enſuyvent les aultres ſainctes reliques, leſquelles ſont en ladicte ſaincte égliſe, leſquelles ne doyvent eſtre myſes en derrière, mais manifeſtées à tous vrays catholiques & zélateurs de la foy & loy creſtienne, pour illec en ce ſainct oratoire recourir à Dieu, à Noſtre Dame & icelles ſainctes reliques & ès corps ſainctz qui repoſent en ladicte ſaincte égliſe, affin de recepvoir ſanté tant ſpirituelle que corporelle.

Mettant toutesfois à part & pour la fin non point par oubly le dévot et ſainct ymaige Noſtre Dame ſur les aultres reliques auctentique reliquiayre; de laquelle ſera dicte la façon & manière comment fut faicte, par qui, ne pourquoy, ne que c'eſt, car ce n'eſt pas charpenterie fabrille ne humaine, comme dict eſt au prologue de ce petit livret; ains eſt euvre prophétique, miraculeuſe, faiſant

Digitized by Google

miracles, divine, céleſte, comme l'on pourra entendre quant l'on parlera de ceſt affaire cy-après.

Pour vray & bulle qui en faict la déciſion,
Dans ceſte égliſe eſt la Circonciſion
Du rédempteur & saulveur Jéſucriſt.
Chaſcun le voit; il n'y fault aultre eſcript,
Qu'eſt ung joyau le plus précieux du monde,
Pour nous laver de tout péchié immunde,
Sur terre n'a reliquiayre plus chier
Que de Jéſus ſon propre ſang & cher.
Il y a auſſi de la ſcincture
De Noſtre Dame nette & pure.
Auſſi y a il qui, n'eſt pas lait,
De ſa ſubſtance & propre laict,
Pareillement de ſes cheveux,
Car les ay veus, dire le veulx.
Derrier l'aultel ſont les ſoliers,
Qu'on monſtre à preſtre & ſéculiers,
Leſquelz ſont enchaſſez d'argent
Pour donner baiſer à la gent.
Auſſi eſt au tréſor ſans faille
Une grant pièce de la toaille,
Où Noſtre Seigneur fit la cène,
Laquelle eſt entière & ſeine,
Excepté que fut meſpartie,
Dont trouverez l'aultre partye,
Affin que à tous il en ſouviengne,
Dedans ſainct Pierre qui eſt à Vienne.
Quant Jéſus avoit appétit
De boire, quand eſtoit petit,
Sa coupe y eſt de fine agathe :
Je vous dys riche qui ne ſe gaſte,
Laquelle faict de grans miracles
A frénétys & démoniacles.
C'eſt un joyau bien triumphant,
Quant femme veult faire enfant.

Digitized by Google

Et boit dedans, puiſque travaille,
A cop eſt délivré ſans faille.
Que dirons nous du couvre chief
Que Noſtre Dame portoit au chief,
Qui fut ſur ſon corps eſtandu,
Quant de la croix fut deſcendu?
Au tréfor eſt ſans point de faulte,
Voire ſanglant, car en ſa faulte,
Elle eſſuya partie des playes :
Les gouttes du ſang y ſont vrayes,
Chaſcun les peult veoir à veue d'œil,
Et qui les voit doit avoir dueil
Dedans ſon cueur & compaſſion
De Jéſucriſt la grande paſſion,
Auſſi de ſa douleur amère,
Enſemble celle de ſa mère,
Car ſang & eaue elle ſuya,
Voyant les playes que eſſuya
De ſon voil ſainct tant mirifique,
Piteux à veoir & déifique.
Grant quantité y a du ſainct fuſt
Où le Rédempteur pendu fuſt;
Auſſi y a il, partie très bonne,
Une pièce de ſa couronne,
Pareillement un reliquiaire
Du béniſt & dévot ſuaire,
Où repoſa ſon ſacré corps
Après ſa mort, dont ſuys recors;
Et de la manne glorieuſe,
Que Dieu tranſmiſt tant délicieuſe
Es enfans eſtans ès défers,
Leſquelz eſtoient de ſain des hers :
Et tous mys ſans chanvre ne lin,
Entre la deſcendue de Hélin
Et le grant mont de Sinay;
Pareillement auſſi n'y a il
Divins ouvraiges non pas peings,
Si a pour certain des propres pains

Digitized by Google

Qu'il multiplia, dont reſſaſya
Cinq mille hommes aſſez y a,
Sans comprendre femme ne enfans,
Ce ſont reliques triumphans.
Pour parler plus avant nous auron
Le grant ſurſeint que avoit Aaron,
Quant à Dieu il ſacrifioit
Et en celluy ſe confioit,
Qui fait miracles quotidiens,
A poures, riches & mendians,
Surtout à femmes mariées
Quant ſont brehaynes ou ariées,
Que n'ont nulle génération;
En le ſeignant par dévotion,
Fruyt de leurs corps ſi porteront
Dedans l'année & enfanteront.
Pour monſtrer ſigne paſtoral
Y eſt le palle ou pectoral,
Lequel portoit pour faire hommaige
A Dieu Aaron & ung ymaige
De Noſtre Dame fort ſubtile,
Laquelle fit une ſibile,
Ainſi le croy divinement,
Longtemps avant l'avénement.
Tous ces joyauly ſont en fin or,
Enchaſſez léans au tréfor.
Et pnis ſans point changer propos,
Dedans l'égliſe a l'ung des potz
Dont l'eaue Jéſus mua en vin.
Je l'ay veu : pas ne ſuis devin,
De marbre eſt façon de ydrye
Que on baiſe ſans ydolatrie,
Qui en a vouloir & dévotion,
Qui fait miracles ſans fiction,
Je scay bien où il eſt par cueur,
Il eſt à l'entrée du cueur.
Précieux joyel auſſi y aſſiſte
Le propre doy ſainct Jehan Baptiſte,

Digitized by Google

Duquel il diſt ce beau mot là :
Ecce agnus Dei, voyez le là,
De ce doy là il monſtra Dieu.
Puis y a du corps ſainct Mathieu,
Et pour guérir du mal des dens
Le bras dextre de ſainct Laurens,
Bien enchaſſé en riche chaſſe;
Auſſi la main de ſainct Euſtaſſe;
Elle y eſt, foy que je doy,
Et une grant partie du doy
De ſainct Jaques le mineur,
Qui eſt de grace illumineur.
Aultres reliques plus de cinq cens,
Auſſi y a il des Innocens,
Et meſmement derrier l'aultier
Il en y a ung qu'eſt tout entier,
Auquel il ne fault que la teſte,
Qui eſt fort piteux & honneſte.
En après y a, ſi en suis recors,
Pluſieurs martyrs en propre corps,
Qui ont acquis paradis par force,
Comme ma dame ſaincte Conſorce :
Auſſi le corps de ſainct Florant,
De ſainct Dompnis sur tout fleurant,
Qui eſtoit jeune juvenceau ;
Les deux ſolliers de ſainct Marceau,
Richement enchaſſez, qu'on deſqueuvre,
Qui les veult veoir, car on les euvre ;
Puis y eſt, que ſouvent l'on bayſe,
Le bras droit précieux ſainct Blayſe,
Auſſi le corps de ſaincte Onzine,
Qui eſt des fours la médecine :
Le tout y eſt ſans fantaſie
De dame ſaincte Anaſtaſie.
Il y a auſſi dedans ung coffre
Grant quantité de ſainct Chriſtofle,
De ſainct Cyprien & Tertulin,
De ſainct Victor & ſainct Prothin,

Digitized by Google

Auſſi de ſaincte Ségollène,
Sainct Scrutaire & ſaincte Hélène.
Auſſi y a il en ce meſme lieu
Des os de ſainct Bartholomieu,
Pareillement du bon ſainct homme,
Que on dit ſainct Jehan Griſoſtome,
Qui fut grant clerc amy de Dieu,
Du bon apoſtre ſainct Mathieu,
De ſainct Fériol & ſainct Quentin,
De ſainct Germain & ſainct Fauſtin;
Pareillement illec aſſiſte
Du veſtement ſainct Jehan Baptiſte,
Auſſi une aultre bien dottée
Des os de ſaincte Dorothée,
Auſſi de ſaincte Eliſmonde,
Du ſépulchre du Saulveur du monde.
Temps ne papier ne me ſcauroit ſouffire,
Si je vouloye, tout ce que y eſt, eſcripre:
Car il en y a plus de dix foys autant,
Et ce climat s'en doit tenir content,
Qui eſt décoré par ces ſainctes reliques,
Et grâces rendre à Dieu trés magnifiques;
Dont pour le préſent m'en deſcharge,
Car en y a d'aultre une charge.

Explicit les reliques.

En ce chapitre eſt déclaré comment le ſainct ymaige Noſtre Dame du Puy fut faicte, par qui, ne de quoy; & l'effait qui réſulte de ce que je entens deſcripre touchant ce glorieux & sainct ymaige, reliquiayre trés-digne & dévot, & la cauſe & raiſon qui me meut & incite à ce faire ſi eſt, car quant les lecteurs & auditeurs entendront non pas ſeullement la merveilleuſe mais miraculeuſe & opération divine par main prophétique compoſée, ilz en ſeront plus doctz, ſcavans & enclins à vénérer ycelle ſaincte ymaige par ſingulière dévotion & contemplation.

Digitized by Google

L'Acteur.

Quelle mémoire des choſes auctentiques
Seroit il ores ne des preudons antiques,
Si ce n'eſtoit de leurs faictz le tranſcript,
Dont l'on a faict de moult belles croniques,
Livres à force hyſtoires magnifiques,
En grant volumes rédigez par eſcript,
Semblablement de la mort Jéſucriſt,
Fors ſeullement ce que en povons lyre?
De veue d'œil l'on en ſcauroit riens dire.
Monſtrez m'en ung qui veiſt jamais Adam,
Le premier père, Moyſe, Abraham,
Cayn auſſi, ne ſon doulx frère Abel?
Où eſt celluy qui ayt veu Balaan,
Salmon le ſaige, Naaſon ne Roboan,
Jhéroboan, Nembrot, Zorobabel,
Le roy David, ne Abſalon le Bel?
Et toutesfoys nous en tenons grant conte,
Par les beaulx motz que la Bible en raconte.
Où eſt celluy qui veiſt jamais Noé,
Devant que fuſt tout le monde noyé,
Excepté luy & tous ceulx de ſon arche?
Où eſt celluy qui ayt veu Joſué,
Hector de Troye par ſa force loué,
Plus que nul aultre qui fuſt onc en ſa marche?
Tout eſt pourry par la mort qui deſmache,
Sans eſpargnier ne Céſar ne Pompée,
Deſquelz liſons la fin anticipée.
Monſtrez m'en ung qui viſt onc Alexandre,
Que mil ans a & plus qu'il eſt en cendre?
Tant exaulcé perſonne tant humaine,
Lequel ne fut de couraige ſi tendre,
Que tout le monde ne voulſiſt condeſcendre
Et rédiger à ſon parfaict demaine,
Sa grant puiſſance & majeſté haultaine,

Digitized by Google

Se preuve elle par nulle créature?
Non vrayement fors que par l'eſcripture
Ainſi eſt il de ce précieulx ymaige,
Qui eſt brunette, à qui faiſons hommaige,
Et eſt ouvraige, je vous dys déifique,
Car Jhérémie, qui eſtoit homme tant ſaige,
La charpenta en ſon printemps & éage,
Prénoſticant par bouche prophétique,
Pour l'exaucer je l'ay mys en praticque;
J'ay tant cherché que j'ay trouvé le fruyt,
Au vray l'ay mys ainſi comme s'enſuyt :

Quanta vidimus & audivimus patres noſtri annunciaverunt nobis. Exempla majorum, que ſunt incitamenta & ſomenta virtutis, nullum omnino erigerent aut ſervarent, niſi pia ſolicitudo ſcriptorum & triumphatorum inertie diligentia eadem aliquid ad poſteros transmiſiſſet. Et iterum idem. Quis Alexandros ſciret aut Ceſares, quis stoichos aut peripatheticos miraretur, niſi eos inſignirent monumenta ſcriptorum? Quis apoſtolorum aut prophetarum amplexanda imitaretur veſtigia, niſi eos poſteritati divine littere conſecraſſent? Hec Joannes Solobrienſis prologo Pollicrationis :

Nihil finiſtrum de virginibus
Dicatur, nec de regibus.

Nous liſons que Noé, après le déluge, enſeigna & diſt à la vérité la création du monde ès Caldéans & tout le temps paſſé juſques à ſon temps & le miſt en eſcript. Et Noé l'avoit aprins de son père Lamech, lequel en avoit eſté informé par ſon grant père le ſainct prophète Enoch, avant qu'il fuſt tranſlaté en Paradis terreſtre. Et ledict Enoch l'avoit ſceu du premier père Adam, qui de ce fut adverty par révélation divine. Par ainſi le bon prince Noé, après le déluge, ſe voyant ſeul roy & empereur & ſeigneur de toute la terre univerſelle, car il n'y avoit au monde que luy après le déluge & ſa femme Tithéa, Sem, Cam & Japhet, leurs enfans, Pandora & Noégla, il eſcripvit pour mémoire perpé-

Digitized by Google

tuelle de grans ſecretz & choſes bien merveilleuſes, tant paſſées que à venir. Et luy eſtant ès montaignes d'Arménie enſeigna ſes enfans & famille en ſaincte théologie, c'eſt aſſavoir en la congnoiſſance de Dieu & des choſes appartenantes au divin ſervice, à faire auſſi & obſerver cérémonies & ſacrifices & dévotz & contemplatifz ymaiges par ſainceté & religion. Et oultre ce les inſtruit & endoctrina en toutes bonnes meurs & vertus, aborrant & déteſtant ſur toutes choſes ydolatrie & ſimulacres; car en toute bonne ſapience il tachoit les endoctriner. De toutes leſquelles choſes il compoſa de beaulx livres & auſſi des ſecretz des choſes naturelles & vie active, leſquelz livres eſcripvoit en eſcorce d'arbres & aultrement par ſculptures & impreſſe laxables, car lors n'y avoit uſaige de papier ne parchemin que bien peu, deſquelz livres en a ung en ladicte égliſe du Puy. Et iceulx livres deſpuis les preſtres de Cithie & d'Arménie gardèrent en leurs tréſors ſecrètement en grande révérence. Et à ceſte cauſe ledict Noé fuſt appellé Ogiges en langue de Cithie, qui vault autant à dire comme illuſtre & ſouverain preſtre, grant patriarche & ſacrificateur. Or, par ces raiſons, je ne treuve point qu'il fiſt ne commandaſt faire ceſt ymaige. Mais Jhérémie le prophète, avant l'advènement de Jéſucriſt, cinq cens cinquante ans, *in quinta etate,* ſans faulte nulle, fit manuellement & charpenta ce glorieux & dévot ymaige. L'on pourroit demander pour quoy ne qui fut la cauſe incitative qui le meut à ce faire. La raison ou reſponce je la laiſſe à Dieu, lequel ſcait toutes choſes, *Quoniam non omnium que ab antiquis & majoribus conſtituta ſunt ratio reddi ſolet :* C'eſt-à-dire que toutes choſes anciennement faictes par les majeurs ne ſe pevent bonnement raiſons aſſigner ne rendre reſponce certaine. Mais de ceſte matière la première ſe peult aſſigner par révélation divine; pourquoy je dis : *A domino factum eſt iſtud & eſt mirabile in oculis noſtris.* La ſeconde raiſon par eſperit de prophécie de Esaye, lequel prophétiſa que les ydoles tumberoient quant une vierge enfanteroit, ce qui advint, car quant Noſtre Dame & Joſeph fuyoient en Egypte, les ydoles tumboient par là où ilz paſſoient d'ellés meſmes. Aussi le temple qui eſt encores à Romme, appellé

Digitized by Google

aujourduy *Templum pacis,* qui eſt une belle & ſingulière dévote égliſe, en la batiſſant pour ce qu'elle eſtoit de merveilleuſe matière forte & durable par artifice fut dit prophétiquement : *Iſtud templum diſruet quando virgo pariet ;* ce que advint la nuyt que Jéſus noſtre rédempteur naſquit. Une aultre raiſon j'ay pourpriſe en mon petit & imbécille entendement, c'eſt qu'il y eut ung homme nommé Bélus, père de Ninus, roy des Babyloniens & Assyriens, lequel fonda & fut érecteur de la grant cité de Ninive, & ceſtuy Bélus veſquit ſoixante cinq ans, & aulcuns l'appellèrent Saturne, pour ce que obſcurèment régna & cuydoient qu'il fuſt Dieu, auquel ſuccéda Ninus qui fut le premier inventeur de ydolatrie, ainſi que je treuve par les hyſtoires anciennes, car il fit faire une ydole ou ſimulacre bellualle à la ſemblance de ſon père Bélus, & commanda à ſes ſubgectz qu'ilz adoraſſent ledict ymaige, en luy faiſant porter chandelles, lumière, pain & vin par manière de oblation ou ſacrifice en luy attribuant honneurs divins, car ce Bélus après le déluge & après Nembroth, filz de Cam, vint, qui par ſes haultes entreprinſes & faictz belliqueux & victorieux fut ſurnommé Jupiter, & par le moyen de ſon dict filz quaſi déifié quant au monde, dont le bruyt des ydolatres, comme dict eſt, print origine, car ainſi que Jéſucriſt eut divers noms & pluralité d'iceulx, auſſi eut ceſtuy Bélus, & ſelon la diverſité des langues il fut diverſement nommé, c'eſt aſſavoir Behel, Behohégor, Bahal, Bahalyn, Belzébub & aultrement par divers noms, deſquelz la ſaincte eſcripture en divers paſſaiges fait mention, & meſmement ainſi que met Béroſus de Caldée au V livre de ſes *Déflorations.* Et ce Ninus fut le premier qui inſtitua temple pour ſacrifier à ſon père Bélus & conſéquemment à Juno ſa mère, & les eſleva, comme dict eſt, au milieu de la cité de Babylone qui fut le commencement de ydolatrie. Et ce Ninus tua le roy des Batrianans, duquel Sainct Auguſtin au XXI livre de *la Cité de Dieu,* en ſon quatorſieſme chapitre, récite que incontinent qu'il fut ne il riſt, qui ſemble eſtre contre nature. Pour mieulx régner après ſon père fit grande guerre à ſes voyſins, & pour ce que le peuple eſtoit rude & groſſier, non entendant ne ayant congnoiſſance d'armes,

Digitized by Google

ledict Ninus ſubjuga Aſie, & fut le premier prince oriental. Et pour ſa fierté & meſcongnoiſſance ordonna que toute perſonne vicieuſe qui auroit commis ou perpétré cas de criſme, par lequel euſt la mort déméritée, en ſe rendant audit ymaige de ſon père, pardon & rémiſſion auroit & abolition du cas & criſme perpétré, excepté lèſe majeſté. Dont à l'exemple d'icelluy pluſieurs dolans & marris ou par amour & gloire de leurs pères treſpaſſez commencèrent à faire ſemblables ymaiges. Et le dyable, lequel eſt cault & ſubtil & ne tâche que à faire ydolâtrer les gens & ſéduyre de l'amour divine, conſidérant icelle curioſité, ſe muſſoit & entroit dedans ycelles ymaiges & rendoit reſponce & parlementoit ès gens, diſant yceulx eſtre déifiez & dieux, qui eſtoit ung gros abus & erreur contre la majeſté divine. Dont Jhérémie lequel ſcavoit toutes choſes paſſées & par eſperit de prophécie ycelles à venir, car il commenca à prophétiſer en l'eage de douze ans & fut ſanctifié au ventre de ſa mère, abourriſſant toute ydolatrie & infection contre Dieu & ſa ſouveraine puiſſance, manuellement fabrica & charpenta ce glorieulx & ſainct ymaige. Laquelle rayſon, après la lecture de ce que dit eſt en pluſieurs aultres volumes, j'ay pourprinſe en mon petit & imbécille entendement.

En ce chapitre eſt contenu de quoy eſt faict ledict ymaige.

Le dict ymaige eſt d'un boys appelé ſetin, lequel boys ne ſe peult par feu bruſler ne par eaue pourrir & eſt pareil à l'aubeſpin, excepté qu'il n'a point telles eſpines & reſſemble proprement au cèdre par haulteur, car il eſt merveilleuſement hault & grant, duquel la glorieuſe Dame faict mention en ſes cantiques : *Quaſi cedrus exaltata ſum in Lybano,* &c. Et de ſemblable boys de ſetin eſtoit faicte l'arche de Noé, ainſi que raconte ſainct Jhéroſme en ſon prologue & tracté qu'il a faict *de Archa federis* & du ſainct tabernacle; & de ce boys ou de ſemblable ne ſe treuve ſi ce n'eſt en Arabye ou au mont de Sinay.

Digitized by Google

Comment le dit ymaige, avant le treſpas de Jhérémie, fut par luy baillé ès preſtres de la loy de Moyſe, affin d'eſtre honnorée & précieuſement conſervée, laquelle choſe ay myſe par ryme en tenant ma promeſſe faite au commencement de ce livret, affin de contenter et repaiſtre les eſperitz de ung chaſcun de ma poſſibilité.

Chapitre XII

Langtemps après que l'ymaige fut faicte
Par Jhérémie, homme ſainct & prophète,
Il la bailla par grant vénération
Pour eſtre miſe en lieu de dévotion,
Es mains des preſtres de la loy moſaique,
Non pas en celles du peuple judayque,
Pour la garder en trés grant révérence,
Leur afferment ſur ſa foy ſans doubtance
Que une vierge le Saulveur concepvroit
De tout le monde & le racheteroit
Sans faulte nulle, dont de fait ilz le creurent,
En grant triumphe l'ymaige ſi reçeurent
Et la gardèrent, ainſi que gens diſcretz,
En leurs tréſors, je vous dy bien ſecretz,
Dont les Juifz, forcenez par envie,
Délibérérent faire perdre la vie
Au bon prophète Jhérémie pour cela,
Qui les ſecretz ſupernelz ne cella.
Les faulx Juifs de faict le déboutèrent
Comme ydolâtre & ſi le lapidèrent,
Dont il mourut, & de faict treſpaſſa,
Prophétiſant comme martyr paſſa
Le mortel pas, dont le corps ſi fut mys
Par leſditz preſtres, comme de Dieu amys
Des Egyptiens, qui eſtoient moriginez
Par ſon moyen & bien endoctrinez,
Dedans la terre en trés grant révérence.
Ayant recours & toujours remembrance
Au ſainct ymaige, qu'il leur avoit baillée,

Digitized by Google

Comme dit eſt, & de ſa main taillée,
Faveur donnoit à leurs néceſſitéz,
Les relevant de maulx perplexitez;
De jour, de nuyt, quant ilz y avoient recours,
Sans faulte nulle ilz y trouvoient ſecours.
Sur ce temps là vint le roy Ptolomée,
Prince d'Egypte, de trés grant renommée,
Auquel fut dit que les preſtres avoyent
Certain ymaige, lequel ilz adoroyent,
Dont leſditz preſtres Ptolomée appella
Par devant luy, dont nul n'en appella,
En leur diſant : ypocrites folaſtres,
Quelcun m'a dit que eſtes ydolaſtres,
Et que vous faictes à Belzébub hommaige
En adorant une brunette ymaige,
Que vous avez au tréſor triumphant,
Laquelle tient au giron ung enfant;
Que je la voye, allez la moy quérir
Incontinent, ou vous feroy mourir.
Lors leſditz preſtres ne s'esbayrent mye,
Ains eſpérans en ce que Jhérémie
Le bon prophète leur avoit récité,
En leur tréſor, qui eſtoit en la cité,
Ledit ymaige révérement ſi prindrent
Et ſur la table devant le roy la miniſdrent,
En luy diſant que le bon Jhérémie
Leur avoit dit que une Vierge Marie
Enfanteroit le Rédempteur du monde,
Luy requérant que en ce lieu net & munde
La conſervaſt & bien s'en trouveroit,
Et néantmains, ſi bien luy requéroit,
Contre ennemys luy ſeroit ſecourable,
En ſes requeſtes bien juſtes favorable;
Leſquelz le roy de cueur parfait ſi creut,
Ledict ymaige à teſte nue reçeut,
Bien s'en trouva à ſes néceſſitez,
Amye luy fut en ſes adverſitéz
Par ung longtemps juſques à ſon treſpas,

Digitized by Google

Lequel il ſceut, de ce n'en doubtez pas.
Or advint il après ſa mort longtemps
Que l'on desfit les Jhéroſolymitans,
Ung peu après les poures Egyptiens,
Qui fut ouvraige de gens maſtins & chiens,
Ledict ymaige fut trouvé au tréſor,
Tranſporté par Nabuchodonoſor
En Babylone, très ſainctement gardée,
Par le Souldan bien ſouvent regardée,
Comme eſt eſcript par hyſtoires antiques
En ung beau livre, titullé des Reliques
Des faulx Juifz, non dignes de mémoire,
Qui de grants faitz raconte mainte hyſtoire.

Comment ledict ymaige fut apporté en ceſte ſaincte égliſe par ung roy trés creſtien de France, nommé Dagobert, filz du roy Clothayre le ſecond.

Chapitre XIII

Aulcuns ont attribué ceſte gloire & louange, qui eſt quaſi céleſte, au roy Pépin, pour ce que les roys de ce nom Pépin ont longuement régné en France & ont faict euvres & faitz belliqueux, preux & victorieux, dignes de ſinguliere mémoyre & récordation. Mais il n'eſt poſſible à mon petit entendement, eu regard & bien calculé le temps que leſditz roys ont régné, ainſi que appert par les Croniques de France. Car Pépin le friſque deſcendit de la noble lignée du grant Hercules de Lybie & non pas du petit Hercules Grec, ainſi que eſt freſchement & récentement récité au premier livre des *Illuſtrations de Gaule,* œuvre digne de louange, en grans & éloquens termes & exquis nouvellement compoſée par monſieur maiſtre Jehan Le Mayre, grant hyſtorien, orateur & ſecrétaire de ma dame illuſtriſſime dame Anne de Bretaigne, deux foys royne de France, c'eſt à dire vraye eſpouſe à deux roys ſubſécutivement l'ung après l'aultre, c'eſt aſſavoir Charles de Valoys & Louys, duc d'Orléans, que Dieu abſolve. Car tout ainſi que les pépins produiſent les vignes & les vignes les rayſins & les rayſins le vin, de

Digitized by Google

laquelle liqueur la majeſté divine eſt ſervie par quotidiens ſacrifices, auſſi ſachez que pareillement les Pépins ont produyt les roys de France trés creſtiens, Charles & Louys, deſquelz les bienffaictz & proeſſes victorieuſes ſont innumérables, tant envers Dieu, l'égliſe militante & ſainct ſiége apoſtolique, comme envers le monde. Mais pour ce ne ſ'enſuyt il pas que ledit Pépin ny aultre de ce nom ayt faict ceſt bien ſingulier, ne décoré ce pays de Vellay ne cité du Puy d'avoir apporté ledict ſainct ymaige, auquel pays par adventure ne furent oncques. Et pour ce le tout diligemment enquis, je donne ce loz & gloire au roy Dagobert, filz du roy Clotayre le ſecond, lequel en ſa jeuneſſe fut prince aſſez libidineux, ſubgect & enclin à ſes plaiſirs & voluptez, & mena vie lubrique, car il avoit ordinairement huyt femmes concubines ſur grandes hacquenées & paleffroys, acouſtrées richement & pompeuſement, oultre meſure chevauchans par pays quant & quant luy, de quoy fut moult meſpriſé. Et eſpouſa deux femmes, dont l'une avoit nom Geltrude, & pour ce qu'elle eſtoit ſtérille & ne pouvoit avoir nulz enfans, ſe remaria à une aultre nommée Nautilde. Et ne ayans aulcuns enfans par la ſtérillité de ſes femmes, d'une concubine appellée Regnetronde eut ung filz, lequel baptiſé à Orléans eſtant ſur les fons de bapteſme par Haribert, frère dudict Dagobert, ſon parrin, fut nommé pour ſon propre nom Sigibert, & ainſi que le preſtre le baptiſoit & eſtoit de néceſſité de reſpondre *Amen* par le parrin ou aſſiſtans, eulx eſtans amuſez ou en nonchallance de reſpondre *Amen,* l'enfant, qui eſtoit né ce jour, reſpondit aſſeureement à haulte voix *Amen,* qui ne fut choſe ſans eſtre miraculeuſe & divine, laquelle choſe enſemble aultres actes ſinguliers & euvres faictes par ledict Dagobert ay icy miſes par ſingularité.

Ledict Dagobert, par ſucceſſion de temps, miſt les péchez en arrière & tous vices & ſe appliqua à toutes bonnes vertus & ſainctes euvres, & pour ce que gens vertueux ſont l'exemplaire & réduction des vicieux, nonobſtant que ce qui ſ'enſuyt icy ne viengne à propos, pour ce que je y ay trouvé de choſes ſingulières, ay icy deſcript partie de ſa vie pour les raiſons deſſus dictes & aultres à ce me mouvans.

Digitized by Google

Ledict Dagobert eſtant jeune & bas eage fut baillé à l'éveſque de Mès pour eſtre inſtruit en lettres, & luy eſtant en ſon primeage, ainſi que les Françoys & meſmement nobles ont de couſtume, s'en alla chaſſer & trouva ung cerf, lequel longuement excité & vené, laſſé par trop courir, quérant lieu de repos, ſ'enfouyt devant les chiens en ung lieu ou village appellé Catulle ou Catullaine que l'on dict à préſent Sainct Denys de France, dont en ce lieu avoit une groſſe & merveilleuſement grande pierre ſoubz laquelle les corps des benoitz ſainctz Denys, Ruſtique & Eleuthère eſtoient enterrez & eſtandus, là où eſtoient depuis le martyre par eulx reçeu pour la ſoy de Jéſucriſt ſecrément revérez, le cerf, comme dit eſt, chaſſé, ſe coucha pour prendre illec repos ſur ladicte pierre : les chiens, par continuelz abboys ſuivans le cerf & leur proye, quant furent à l'entour, voyans le cerf, ſe couchèrent & ne fut permys ès veneurs ne chiens aborder ledict cerf, dont ledict Dagobert, illec arrivé & la choſe cogneue, ſe miſt illec à repoſer, & admiratif à merveilles de ceſt affaire & incité dès l'heure à grande & ſingulière dévotion, fit lever ledict cerf de deſſus ladicte pierre avec une petite gaule, lequel paſſa parmy tous les chiens & veneurs, teſte levée & évada, dont dès l'heure & avant que partir de là ledict Dagobert fi fermer & circuyr ladicte pierre de hayes, pierres & buyſſons par ſigne admiratif, affin que nulles aultres beſtes ne abondaſſent illec & que le lieu fuſt honneſtement conſervé. Or, eſt à préſuppoſer que peu après ledict Dagobert, par fortune en chevauchant pays, va trouver ung ſien magiſter ou précepteur nommé Sadragéſille, lequel recordant que une foys en ſa jeuneſſe luy avoit tyré les cheveulx, luy fit arracher la barbe & ſi le fit deſpoiller tout nu & battre de verges, tout ainſi que ledict Sadragéſille luy avoit fait en ſa jeuneſſe, ce que venu à la notice du roy Clotayre, père dudict Dagobert, commanda que ſon filz fuſt prins affin d'eſtre puny de ce mesfait & oultraige & miſt cent hommes pour prendre ledict Dagobert, lequel ſ'enfouyt & ſ'en alla rendre par manière de liberté, protection & franchiſe, ſur ladicte pierre, comme dict eſt, cloſe & circuye de haies & buyſſons, eſpérant que ledict lieu ne luy ſeroit moins ſecourable qu'il avoit eſté au prédict cerf, qui eſtoit évadé de ſes pourſuyvans, c'eſt aſſa-

Digitized by Google

voir veneurs & chiens, ce qu'il fit, dont ne fut poſſible ès gens de ſon père Clotayre approcher ne aborder de luy, & là print repos & ſommeilla ſur ladicte pierre; & ce pendant l'ung des pourſuyvans alla au roy Clotayre luy racompter l'affaire, lequel roy y alla en perſonne, cuydant que ce fuſt faintiſe ou invention & pour ſupporter ledict Dagobert, & ce pendant ſon dit filz en ſommeilant veit & ouyt en viſion ung ange, lequel luy diſt : Tu es à ſeurté par nous qui ſommes ſoubz ceſte pierre & nous appellons Denys, Rustique & Eleuthère, ainſi que trouverès par noz eſcriptz, qui ſommes icy enſepvelis après la mort voluntairement par nous pour la ſoy & amour de Dieu, le Créateur, reçeue, lequel veult que ſoyons plus honneſtement vénérez & enſepvelis. Sur ce propos ledict Clotayre arriva illec, lequel incontinent qu'il veit ſon filz Dagobert, fut ſurprins de ſemblable viſion, & lors ledict père bayſa tendrement ſon enfant en luy pardonnant & donnant ſa bénédiction, & miſrent incontinent gens en euvre & firent deſterrer leſdictz corps ſainctz & mettre en une bierre d'or maſſif, & firent baſtir ung temple & monaſtère merveilleux, lequel eſt encores entier & l'appelle Sainct Denys en France. Vray qu'il n'eſt pas ſi riche qu'il eſtoit pour lors, car il eſtoit couvert de fin argent maſſif, lequel fut deſcouvert par ung roy nommé Clovys, après la mort dudict Dagobert, pour ce qu'il y eut en France famine merveilleuſe, & le diſtribua ès poures pour avoir du blé & puis fit deſcouvrir ou ouvrir ladicte bière en laquelle eſtoient leſditz corps ſainctz, mais en la prenant il enragea. Après le baſtiment & fundation de ladicte égliſe Sainct Denys faite par ledict Dagobert, il y ordonna ung marché, duquel fit maiſtres & gouverneurs les ſerviteurs de ladicte égliſe, que l'on appelle aujourd'huy le Landit, & leur donna de grans & merveilleux revenus; laquelle édification & temple pleut moult & fut trés agréable à Dieu, le Créateur, pour ce qui ſ'enſuyt.

Ladicte égliſe baſtie, comme dit eſt, ledict Dagobert convoqua pluſieurs éveſques & prélatz pour ycelle conſacrer & dédier le vingt & troiſieſme jour de février, & comme ilz euſſent ordonné faire ce myſtère, la vigille, ung poure homme vint, difforme &

Digitized by Google

infect de lèpre, priant le gardien d'icelle égliſe que il luy permiſt paſſer la nuyt en icelle, ce qui luy fut ottroyé. Et ledict lépreux eſtant eſveillé, perſévérant en oroyson, veit clèrement Jéſucriſt accompaigné de ſainct Pierre et de sainct Paul avec les benoïtz martyrs ſainctz Denys, Ruſtique et Eleuthère, lequel en habit pontifical fit l'office de dedicace, & y'celluy office accomply, diſt au lépreux : Quant les éveſques vindront demain ycy & le roy Dagobert les accompaignera pour faire le ſacre & dédicace de ceſte égliſe, tu leur diras que ilz ne y touchent point, car elle eſt conſacrée par moy qui ſuis le Rédempteur du monde. Lors ledict lépreux luy diſt : Voluntiers le diroy ainſi que le commandez, & de faict je l'ay veu, mais à peine me croyront-ilz de ce. Lors Noſtre Seigneur paſſa la main au viſaige dudict lépreux & print & getta la lépre d'icelluy ladre contre une pierre en la muraille, là où encores à préſent ung chaſcun la peult veoir & l'ay veue n'y a pas longtemps, qui eſt choſe miraculeuſe, car elle eſt en ladicte pierre englutivée & viſible. Et pour ce que encores ledict lépreux doubta que lesditz Dagobert, éveſques & prélatz ne le voulſiſſent croyre, appella en teſmoignaige ung crucifix, qui eſt encores en ladicte égliſe. Le lendemain, ledict roy Dagobert, les éveſques & prélatz entrérent en ladicte égliſe de ſainct Denys pour ycelle dédyer & conſacrer, & tantoſt ledict lépreux leur annonça les choſes & actes prédictz, de la quelle choſe le roy & les prélatz furent moult eſmerveillez, enſemble ſa guériſon & lépre gettée contre ladicte pierre & muraille, & après qu'il leur eut tout compté l'affaire il appella pour teſmoing ledict crucifix. Adonc le crucifix parla haultement tant que le roy & les éveſques le peurent bien entendre & diſt : Il eſt vray; dont leſditz éveſques ſe abſtindrent du conſacre de ladicte égliſe. Et c'eſt la cauſe pour laquelle le vingt & troiſieſme jour de février grande multitude de peuple va en ceſte égliſe de loingtain pays, croyant fermement y eſtre le vray jubilé, ainſi que par telz ſignes & opérations noſtre ſaincte égliſe du Puy a eſté conſacrée & ledict pardon ottroyé le unzieſme jour de juillet. Doncques depuis celluy temps ledict Dagobert ne fit jamais que cheminer & voyaiger, quérant lieux con-

Digitized by Google

templatifz, ſainctz & dévotz, & viſitant yceulx par vraye foy & meſmement les lieux de noſtre rédemption, eſquelz Jéſucriſt avoit ſouffert ſes pénalitez. Il fonda la riche abbaye de Sainct Pierre de Wincembourg en Allemaigne, en la cité de Strasbourg, en entrant à Val le Rin, dont au portal de ladicte abbaye entre les aultres choſes ſont en eſcript les vers icy après eſcriptz, gravez en pierre, parlans à la perſonne dudict Dagobert; toutesfoys ilz ſont fort caducz & quaſi illiſables :

Rome, Francorum Dagobertus rex, Romanorum,
Pollicitus votum Chriſto, quod compleo totum,
De venia certus ego rex Dagobertus.

Comment ledict Dagobert propoſa d'aller en la terre ſaincte pour mériter paradis, en viſitant les lieux ſainctz des pénalitez du Saulveur & Rédempteur du monde, auquel le Soldan donna ledict ymaige, non point de franche volunté, mais car il fut contrainct ainſi le faire par permiſſion divine & non aultrement, ainſi que l'on pourra entendre par la teneur de ce qu'il ſenſuyt.

Chapitre XIIII

Nul roy ne prince ne peult eſtre priſé
En ſon pays mais pluſtoſt meſpriſé,
Chaſcun le veoit par expérience,
Prince qui veult honneur, loz, puis ſcience,
Doit prendre peine, je vous dys, & travaulx
En conqueſtant par pays, mons & vaulx,
Là ou à tiltre & très bonne querelle
Faiſant juſtice, ſi aulcun ſe querelle,
Sans diſtinction tant au poure que au riche,
Et libéral, car ung prince qu'eſt chiche,
Il perd ſon loz & doit donner pour Dieu
Es indigens, viſitant lieu pour lieu
Tous ſes ſubgectz, & les tenir en crainte
Par vraye amour & non pas par contrainte,
En meſpartant à ung chaſcun ſa part.

Digitized by Google

Le pellican aux oyſellons meſpart
Son propre ſang, pour leur donner la vie:
C'eſt Dagobert, lequel avoit envie
De Dieu ſervir & de ſaulver ſon âme,
Comme bon prince il ſervoit Noſtre Dame,
Très bel eſtoit & de noble faconde,
En voyageant il alloit par le monde
Par dévotion, laquelle n'eſtoit ſaincte;
Si propoſa d'aller en terre ſaincte,
Pour viſiter par trés grant dévotion
Les lieux dévotz, où fit la rédemption
Noſtre Saulveur, Rédempteur Jéſucriſt:
Leu les avoit et trouvez par eſcript.
En y allant, parmy le Puy paſſa,
Et veit l'égliſe laquelle compaſſa,
La trouva belle entre les autentiques;
Les tréſors veit, les pardons, les reliques,
Dedans ycelle il print grant dévotion,
De ſes péchiez eut vraye contrition,
En faiſant veu, que quant retourneroit,
De ſon povoir il la décoreroit,
Et y donroit de ſes biens largement;
Le veu il fit bien ſolennellement.
Il tint promeſſe ſans point faulſer ſa foy:
Fort lait ſeroit meſmement à ung roy
Promettre choſe qu'on ne voulſiſt tenir,
Car Dieu ſans aultre les fait entretenir,
Et les eſlièvе en mageſté royalle,
Dont fault tenir la promeſſe loyalle.
Tant chemina & par mer & par terre,
Dévotement, ſans faire bruyt ne guerre,
En vraye foy, je vous dys, non pas fainte,
Qu'il aborde dedans la terre ſaincte,
En larmoyant deſſus ces ſacréz lieux
A groſſes larmes qui luy tumbaient des yeulx,
Des gens menoit, je vous dys, d'apparence,
Fort Gorgias qu'il avoit prins en France,
Dont Infidèles ſi furent mutinéz,

Digitized by Google

Ayans grant paour qu'ilz fuſſent maſtinéz
Par les Creſtiens, qui ſont leurs adverſaires;
Dont le Souldan envoya des courſaires
A diligence parlementer au roy,
Luy demander dont venoit ce deſroy,
Marcher ainſy dans une eſtrange terre
Sans ſaufconduit, luy intimant la guerre,
En prohibant ſur peine de ſa vie
Ne marcher oultre, ſe il n'avoit envie
D'eſtre aſſailly, je vous dys, lendemain.
Bien humblement, le bonnet en la main,
Le roy leur diſt en parolles bénignes :
Que viſiter il vouloit les lieux dignes
De Jéſucriſt & ſes pénalitéz,
Qui ont eſté grandes par prodigalitez,
Sans plus la moindre eſtoit trop ſouffiſante
Pour racheter cent mondes & duyſante,
En demandant de ce faire licence
Au grant Souldan & ſa magnificence,
Par dévotion paſſaige demandoit,
Et au Souldan il ſe recommandoit;
Leur démonſtrant qu'il n'eſtoit pas en armes
Pour mener guerre mais le ſalut des âmes.
Quant les meſſaiges ouyrent ſa prudence,
Son noble train, ſa façon, contenance,
Furent joyeulx, abattans leur fierté :
Gens luy baillèrent, ſaufconduit à ſeurté
Pour le conduyre & monſtrer les ſainctz lieux;
Mais il penſa, & le print pour le mieulx
Que au Souldan il yroit en perſonne,
Si fiant en Dieu, qui le tout apperſonne.
Qui leva l'œil, il ne le fault pas dire,
Car le Souldan, lequel eſtoit plain d'ire,
Fut fort joyeulx quant ouyt le rapport.
En grans navires, je vous dys, juſques au port,
Vint au devant du bon roy Dagobert,
Le receuillir & mettre en ſon aubert.
Le bon Jhéſus ceſt ouvraige braſſa;

Digitized by Google

A nue teſte l'ung l'aultre embraſſa,
Comme ſont princes en offrant leur pays;
Creſtiens & Turcz en eſtoient esbahys
Et fort joyeulx de leurs humanitéz,
Auſſi des offres & grans urbanitéz :
Dont le Souldan pour mieux le feſtoyer,
Fit tendre rues, ſes tréſors deſployer,
Pour mieulx monſtrer ès Creſtiens ſa puiſſance,
Par ſa fierté & trés grande bobance
Et par ſa gloire il faiſoit ces deſroys,
Et luy diſoit qu'il avoit ſèze roys,
Tous ſes ſubjectz par vraye obéyſſance,
Plus grant le moindre que n'eſt le roy de France.
Et pour mieulx faire & monſtrer bonne chière,
Il fit venir ſa concubine chière
Parler au roy, laquelle l'entretint
A mode turque & grans parolles tint.
Par ſon nom propre ſi s'appelloit Margin,
Femme ſubtille & de très grant engin.
A tous propos Dagobert, le bon roy,
Par motz dévotz leur parloit de la foy :
En ce faiſant il perdoit bien ſon temps,
Et que pys eſt en eſtoient malcontens.
Par aulcuns jours illecques ſéjourna :
Dont le Souldan tréſors habandonna,
En luy monſtrant de grande pierrerie,
Force finance & grande orphévrerie.
Ceſtoit merveilles que de veoir ſon tréſor,
Et perlerie enchaſſée tout en or;
Car les maulvais Noſtre Saulveur guerdonne
En ceſtuy monde & de grans biens leur donne,
Pour récompenſe d'aulcuns biens que ilz font
Aucunes foys, car nulz biens ne ſe font
Qui ne ſe treuve en ce monde ou en l'aultre :
Cela eſt vray, il eſt eſcript ſans faulte,
Auſſi nul mal que puny il ne ſoit
Icy ou ailleurs, c'eſt ce qui nous déçoit.
En regardant à ces précieulx joyaulx,

Digitized by Google

Le Souldan diſt : Mon cueur & mes boyaulx
Si ſont à vous, roy creſtien de renom,
Paſſez le mot, pas ne diroy de non,
Demandez moy le joyau plus plaiſant
Et le plus riche qui vous ſera duyſant,
De trés bon cueur je le vous habandonne,
Emportez le, juſques à ma couronne,
Il ſera voſtre, tant ſoit il précieux.
Lors le bon roy en termes gracieux
Le mercya de ſa grande largeſſe,
Le requérant que il luy tint promeſſe
Après diſner, cependant penſeroit
Ung petit don lequel demanderoit.
Et lors donna quelque bague de France,
Que peu valloit & de peu d'importance,
A celle femme que le Souldan tenoit
Pour concubine & bien entretenoit.
Après diſner de ſon cas deviſa :
Lors elle diſt & le roy aviſa
Que le Souldan ſi avoit ung ymaige,
Qui le gardoit en tous temps de dommaige
Des ennemys en toute adverſité,
Qui fut trouvé dedans la grant cité
De Babylone, je vous dys, au tréſor
Du puiſſant roy Nabuchodonoſor;
Et ſi luy diſt en parolles très ronde:
C'eſt ung joyau le plus précieux du monde,
Que plus tient chier, je le vous certifie.
Demandez le, car je le vous affie,
Il eſt dévot encore plus précieux,
Voyre plus digne qu'on ſaiche ſoubz les cieulx,
En vous priant ne me decellez mye,
Car c'eſt l'ymaige lequel fit Jhérémie,
Quand il vivoit, je l'ay leu par eſcript,
Lequel diſoit que ung nommé Jéſucriſt
Seroit conçeu au ventre de pucelle,
Qui enfanteroit en démonſtrant ycelle.
Chier luy ſera n'en doubtez le deſpart,

Digitized by Google

Et néantmains en ung tréſor à part
Il tient l'ymaige, de peur qu'on ne la vôye.
C'eſt voſtre cas, voſtre Dieu ſi l'envoye
Vous aſſeurant, ſi une foys l'avez,
Et la priez en la foy que ſcavez,
Des biens aurès, je vous dys, à planté.
Lors le bon roy, de franche voulenté,
La mercya de ſes bonnes nouvelles,
Car moult luy pleurent & ſi luy furent belles;
Tantoſt après le Souldan appella
Le roy de France, qui pas n'en appella,
Et bras à bras l'ung l'aultre promena;
Après beaucop au tréſor le mena
Pour luy monſtrer ſa fierté & largeſſe,
Reitérant de rechief ſa promeſſe,
Que le plus chier des joyaulx luy donnoit
De franc vouloir & lui habandonnoit.
Lors le bon roy, ainſi que prince humain,
A teſte nue, le bonnet en la main,
Le mercya à la mode françoyſe,
C'eſt la nation ſur toutes plus courtoyſe;
Ledict ymaige ſà & là regarda,
Pas n'y eſtoit, le Souldan s'en garda
De la y mettre, car elle eſtoit à part,
Très bien cachée en quelque aultre part.
Mais le bon roy, par dévotion encline,
Qui tout ſcavoit par bouche concubine,
De ſa promeſſe l'appella & de foy
Que la luy tint comme doit faire ung roy,
Sans la faulſer ne ſans diſſimuler,
Car mot royal ne ſe doit reculler.
Lors le Souldan ſi se miſt à soubzrire,
Et de rechief ſi luy tourna redire
Qu'il luy donnoit des joyaulx le plus riche
Et qu'il le print, car il n'eſtoit pas chiche,
Ne de ce vice oncques ne fut taché.
Lors le roy diſt qu'il luy avoit caché
Certain joyau, lequel n'eſtoit pas là,

Digitized by Google

Qu'il demandoit nommye de ceulx là,
En luy priant en très bénign langaige
Tenir promeſſe & qu'il vouloit l'ymaige,
Que Jhérémie une foys avoit faicte
De boys ſetin, laquelle eſtoit brunette.
Lors le Souldan ſe miſt à ſouſpirer,
De l'eſcondire il tachoit conſpirer,
Marry eſtoit, dont mainte larme d'œil
Lors il getta de grant courroux & dueil,
Priant au roy s'il luy eſtoit poſſible
Prendre aultre don qu'il luy fuſt plus duyſible,
Voyre la reſte de tout ce qu'il avoit,
Car de bon cueur le tout il luy donnoit,
En luy priant que pour ceſte heure là
Se déportaſt de ceſt ymaige là,
Et qu'il luy pleuſt ne l'en point deſſaiſir :
En ce faiſant luy feroit grant plaiſir.
Auquel le roy, par ung vouloir eſtable,
Si reſpondit, comme prince notable,
Qu'il ne vouloit aultre choſe qu'il euſt,
Fors que l'ymaige, laquelle il luy pleuſt
De luy monſtrer & faire délivrer.
Le Souldan diſt : Je t'ayme mieux livrer
Tous mes tréſors, & le choys je t'en donne,
Fors que celluy treſtous les t'abandonne.
Le roy luy diſt : Aultre tréſor ne veulx.
Lors le Souldan ſe tira les cheveux
Auſſi ſa barbe, quaſi tout eſperdu,
Jurant Mahon que il avoit perdu
Tout ſon eſpoir & richeſſe & confort.
Après beaucop la fit porté au ſort
Révérement, mais beaucoup demeura.
Quant on la vit, ung chaſcun l'adora,
Dont le Souldan tumba paſmé en terre ;
Le roy le print & leva à grant erre,
En luy diſant : Grant Seigneur & grant maiſtre,
N'ayés regret, car je la feroy mettre
En lieu dévot, où ſera décorée

Digitized by Google

Par tous Creſtiens & très bien honnorée,
De leurs prières pas ne ſeras exempt,
Quant leur diroy que m'en as fait préſent.
Lors le Souldan ſes regretz appaiſa,
A deux genoulx l'ymaige ſi bayſa,
En larmoyant tendrement l'embraſſa,
Et peu à peu ſa douleur ſe paſſa.
Donc ſur le champ, ſans attendre à demain,
Il la livra, teſte nue, de ſa main,
En ſuppliant au noble roy de France
Qu'il la reçeut en très grant réverence.
Congié ſi prindrent, comme font bons amys,
Lors l'ung de l'aultre, car Dieu l'avoit permys,
Le roy ſ'en vint, ſans ſouffrir nul dommaige,
Joyeux & friſque portant ledit ymaige
Très dignement & pour ſa ſaulvegarde,
Aultre ne quiert de ennemys n'avoit garde,
Sans protecteur ne aultre ſaufconduyt,
Fors que l'ymaige, laquelle le conduyt
Sain & gaillart, ſans nul mal ne ſouffrance,
Par mer ou terre qu'il arriva en France.
De ſes promeſſes trés bien luy recorda :
Tant chemina que au Puy aborda,
Dont le clergé, comme doct & ſcavant,
En grant triumphe luy vindrent au devant,
Chantans grans hymnes, mélodieux cantiques,
Tous reveſtus en portant les reliques,
Il deſcendit, ycelles adora,
Dont de grant joye mainte larme pleura ;
De âme, de corps & de ſes biens hommaige
A Dieu il fit, lors préſenta l'ymaige
Es bons chanoines d'icelle ſaincte égliſe,
Leur notifiant comment l'avoit acquiſe
Tout en pur don, à ce ne failloit mye,
Sans oublier le facteur Jhérémie,
Ne le regret que le Souldan reçeut
Après l'octroy, car trés bien il le ſceut,
En leur priant ſurtout quant qu'eſt au monde

Digitized by Google

Nul ne approche, s'il n'eſtoit net & monde,
Car le Souldan luy avoit faict requeſte
Que aïnſi fuſt ſans plus faire d'anqueſte.
L'ymaige print, en ſon cueur propoſa
De la loger, ſur l'autel la poſa
Bénignement, dont chaſcun l'adora
Dévotement & tendrement pleura;
Les ungz chantoient : *O Immaculata;*
L'aultre : *Salve;* l'autre : *Inviolata;*
Et les clergeons chantoient : *Gaudeamus;*
Et les chanoines : *Te deum laudamus;*
Il n'eſt beſoing que plus avant je en die,
Bedons & orgues, penſez quel mélodie!
Et non ſans cauſe bien povoient mener joye
D'avoir conquis des tréſors la Montjoye.
Or, prians tous ce glorieux ymaige,
Attribuant à Noſtre Dame homaige,
Quelle conſerve de toute adverſité
Le populaire de la noble cité
Du mont Danys, ſans en prendre délay,
Non obmettant le pays de Vellay,
Ne tous Creſtiens, qui la réclameront
En ce ſainct lieu & la viſiteront!
Exaulſées ſoient leurs requeſtes & ditz!
Après la mort nous donne paradis!

Amen.

Aulcunes briefves oroiſons dirigées à la glorieuſe Dame, Mère de Dieu, & à la louange dudict ſainct ymaige.

Nulla adeo vivax animi ſolertia, nulli
Tam felix aderit florentis gloria lingue,
Ut Marie poſſit laudes equare loquendo.
Que data ſunt illæ, nunquam mortalibus ullis
Antea conceſſit nec poſt concedet Olimpus.

Digitized by Google

Par manière d'oroiſon audict ſainct ymaige.

Arbre fleury, verdoyant, vertueux,
Branche d'honneur, portant fruict sumptueux,
Voir reluyſant & mirouer magnifique,
Fruict odorant, délicat, amoureux,
Confortatif, ès pécheurs ſavoureux,
Vraye doulceur, liqueur aromatique,
De grâce plaine rencontre politique,
Quant je te voy ma joye quadruplique,
Vive couleur plus que tout aultre ymaige,
Gaye touſiours de bonté pacifique,
De tout mon cueur à toy louer m'aplique,
De âme & de corps à toy je rends hommaige.

RONDEAU

Dévot ymaige par trés grant dignité,
Viaire exquis plain de bénivolence,
Fait l'on vous a par trés grant providence
Pour ſecourir à noſtre humanité;
Vous eſte celle que Dieu a limité
En ce climat par divine excellence,
Dévot ymaige!
En contemplant voſtre bénignité
Joyeux je fuis & mys hors de ſouffrance,
Et ne croy poinct qu'au royaulme de France
Soit la pareille en toute urbanité;
Dévot ymaige!

Digitized by Google

Oroiſon à Noſtre Dame entrejambée, laquelle ſe peult dire comme giſt & auſſi au rebours, par croyſement, entrelaſſement, par rompeure & ſincopement, par le milieu rétrogradant. Et pour ce que à gens nouveaulx ſembleroit eſtre intrinquée affin que mieulx la puiſſent entendre, ay couché ce qu'il ſenſuyt :

En ces huyt lignes ſans riens rabatre,
En a octante & deux foys quatre,
Quant les heuz faictz m'en apperceuz,
Dont pluſieurs y ſeroient déçeuz :
En lettres eſt le nom du maiſtre,
Droit au commencement du mètre,
Et ſi les adjouſtez enſemble,
Son nom trouverès, ce me ſemble.

OROISON

D'ame très digne, ô glorieuſe ymaige,
En toy me fye, à toy ay mon cueur mys,
Royne bénigne, garde moy de domaige,
Elas, mamye, par toy ne ſoye obmys!
Guyde mon âme, quant du corps partira,
Jéſus, ton filz, là me vueille conduyre,
Bonne & grant Dame, ne ſcay quel part yra,
Ung bien ne fys, plaiſe toy la réduyre
Sus hault ès cieulx!

Pour l'aprobation du pardon & vray jubilé qui eſt en ladicte égliſe divinement concédé & ottroyé & de tout temps, au moins deſpuis le bon ſainct Pierre inviolablement obſervé, tantes & quantes foys qu'il advient que les feſtes de l'Annunciation Noſtre Dame & le jour de la Dominique Paſſion ou Vendredi aoré tumbent ou concurrent enſemble. Et auſſi le jour de la dédicace d'icelle ſaincte égliſe.

Touchant les actes qui concernent la foy
Il ny fault texte de chapitre ou loy.
Choſe prouvée mérite confondroit,

Digitized by Google

C'eſt loy divine en équité & droit.
Mais ignorans, leſquelz ſont ſans ſcience,
Es faictz divins demandent expérience,
Dont Jéſus diſt à l'apoſtre Thomas :
En moy aſ creu pour ce que veu tu m'as ;
Heureux ſeront ceulx là qui me auront creu
Par vraye foy & ne me auront point veu !
Or, diſons mieulx, en un acte notoire
Ny fault eſcript ne acte de notoire ;
Notoire eſt il à creſtienté publique ?
Sans contredit oppoſant ne réplique,
Que quant advient la ſaincte Annunciation,
Que eſt concurrente au jour de la Paſſion
Du Rédempteur & Saulveur Jéſucriſt,
Dans ceſte égliſe il n'y fault nul eſcript,
Jubilé y eſt, & rémiſſion planière ;
Sans contredit la choſe eſt planière
Sans nul procès ne aultres relations,
Ainſi que conſte par révélations,
Qui ſurent faictes au conſacre jadis
Par leſdictz anges venus de Paradis,
Que chaſcun voit par vieilles ſculptures,
Gravez en pierre à mode d'eſcriptures.
Mais plus avant parlons de Magdaleine,
Qui fut abſoulte, la choſe eſt certaine ;
Sur ce paſſaige & propos ne larron
La rémiſſion, que Dieu fit au larron
Qui fut pendu avec Jéſucriſt,
Leur bailla l'en ne bulle ne eſcript?
Non vrayement, ne aultre atteſtatoire ;
Or eſt-il vray, la choſe eſt notoire
Sans inſtrument, tout leur fut pardonné,
Et quant & quant paradis ordonné ?
Noz grans ayeulx & proaves d'iceulx,
Tous noz anceſtres ont eſté pareſſeux
De y venir en grant dévotion,
Et vraye foy quérir rémiſſion
De leurs péchiez & gaigner l'indulgence ?

Digitized by Google

De toutes pars en grande diligence
Hongres, Angloys, de Suyſſe, d'Allemaigne,
De Hybernie, d'Eſcoſſe, de Bretaigne,
De Romme, Naples, de Chypre, de Veniſe,
Et de Pollagre, d'Eſpaigne & de Friſe,
Des baſſes Indes, auſſi d'Eſclavonnie,
Voyre de Egypte, pas ne fault qu'on le nye,
Tous, au dict jour, y viennent à grant erre;
Dieu le permet, lequel jamais non erre,
Auſſi l'égliſe & ſiège apoſtolique,
Car jamais pape ne y trouva réplique
Depuis ſainct Pierre, ne nul légat auſſi,
Qui ont bien ſceu ce grant pardon ycy,
Sans le publier par régions loingtaines,
Qui ſont les preuves, je vous dys, plus certaines
Sans nul object ne contrariété,
Pour affermer la notoriété;
Le droit le dict, je vous dys, pour le moins,
Il doit ſouffire au plus de dix teſmoingz.
Mais ceſte cy ſe preuve par cent mille,
Sans point mentir non plus que l'évangille,
Car ferme foy & vraye préſumption
Dudit pardon fait clère probation.
Abus ſeroit le croyre aultrement.
Mais diſons mieulx, parlons plus clèrement,
Pour gaigner temps & que ne le perdons :
Ung ſimple éveſque il donne des pardons
Quarante jours par raiſon ſubſiſtante,
Ung arceveſque il en donne cinquante,
Mais s'il advient qu'ilz conſacrent égliſe,
Lors plus en donnent par leur puiſſance acquiſe,
Ung an ou tant durant la dédicace;
Le droit permet que ainſi il le face.
Mais le Sainct Père donne pardon tout ample,
Quant il conſacre aulcune égliſe ou temple;
Cela eſt cler, il n'y fault nulz teſmoingz,
Et Dieu du Ciel & en donra il moins?
Non vrayement, ſes actes ſont parfaictz,

Digitized by Google

Il eſt tout cler & prouvé par les faictz,
Jamais partie du péchié ne remiſt
Mais tout enſemble quant ſon vouloir y miſt.
A il au monde une ſeulle perſonne
Qui ſceuſt monſtrer les conſacres de Romme
Ne des égliſes, ne auſſi des unions?
Non vrayement, mais par opinions;
Touchant eſcript il n'eſt nul qui les treuve :
Mais l'opinion ſi ſert au fait de preuve.
Par quoy conclus & pour vray je maintiens
Par ces raiſons & par foy je ſouſtiens
En confondant, ſi aulcun a babillé,
Que en ceſte égliſe eſt le vray jubilé,
Quant il ſurvient deſdictz jours concurrance;
Bien erreroit qui en feroit doubtance.
Or ſupplions à Jéſus plain d'honneur,
Que de noz vices il nous ſoit pardonneur!
Par ſa puiſſance infinie & par don
Soyons abſoulz en gaignant ce pardon!
Meſchans ſerons ſi ce grant bien perdons,
S'il eſt poſſible or gaignons ces pardons!
Au jour prédit, mais que ſoyons en vie,
Bien fol ſeroit qui ne auroit envie
De le gaigner affin d'eſtre ſaulvé :
Au ſainct ymaige diſons treſtous : *Salve!*

Honneur au Roy des Roys!

S'enſuyvent certains mètres gravez en pierre à l'entrée de la porte baſſe de ladicte égliſe appelée las Taullas, par où l'on entre au millieu de ladicte égliſe, leſquelz furent gravez en la érection d'icelle :

	Exposition en francoys.
Ni caveas crimen,	Si ton corps péchié porte,
Noli contingere limen;	N'aproche ceſte porte;
Nam regina poli	Car la royne des cieulx
Vult fine ſorde coli.	N'ayme nulz vicieux.

Digitized by Google

A l'entrée d'une des grandes portes, nommée le Fort, ſont les vers cy après eſcriptz :

	Exposition.
Lubrica ſi fuerit vita,	Si ta vie eſt lubrique,
Tunc limina vita;	Garde d'entrer céans;
Sanctaque ne violes,	Mal netz en lieu pudique
Dum mala carnis oles.	Si ſont très mal ſéans.

Au deſſous de une fontaine d'eaue doulce, moult cordialle, dedans le cloz de ladicte égliſe, gravez en pierre ſont ces vers, en laquelle à bonne & ſeure garde toutesfoys l'on en donne à boire à gens de bien & à malades & y treuvent grans remédes :

	Exposition.
Fons ope divina	Ceſte fontaine où picine
Languentibus eſt medicina;	Eſt des malades la médecine;
Subveniens gratis,	Et donne ſanté ſans deffault
Ubi fallit ars Ypocratis.	Où la ſcience d'Ypocras fault.

Cy finiſt la fondation de la ſaincte & dévote égliſe de Noſtre Dame du Puy. Imprimée nouvellement à Lyon par Claude Nourry dit le Prince. L'an de grâce mil CCCCC. XXIII. le XIII[e] jour de Février.

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉODOSE DE BERGAME

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE ADMIRABLE

DE L'ÉGLISE DE

NOSTRE DAME DU PUY

ET DE

L'IMAGE ET MIRACLES D'ICELLE,

RECUEILLIE PAR LE

R. P. F. THÉODOSE DE BERGAME

Prédicateur de l'Ordre de S. François,

ET PAR LE MESME DE NOUUEAU AUGMENTÉE.

A LYON

CHEZ LOVYS MVGVET

En rue Mercière.

M DCXX

Auec approbation des Docteurs & Priuilèges.

Digitized by Google

Digitized by Google

A Monſievr,

Monſievr de Morniev, ſeignevr de Gramon, conſeiller du Roy en la ſéneſchauſſée & ſiège préſidial de Lyon.

Monſievr,

En l'année ſix cens ſeize je prins l'hardieſſe vous offrir un petit liuret, intitulé : *l'Hiſtoire admirable de l'Egliſe Noſtre Dame du Puy & de l'Image d'icelle,* & ſoubs voſtre authorité le mettre en lumière, pour en faire participantes les âmes zélées à l'amour de la ſacrée Vierge ; & ayant recogneu qu'il auoit eſté bien veu & reçeu d'vn chacvn, & tellement recherché que cy peu qu'il y en a eu a eſté diſperſé de part & d'autre, (l'autheur l'ayant augmenté), ie me ſuis réſolu le faire renaiſtre, & vous ſupplier comme ie faicts de tout mon cœur, le receuoir encores ceſte fois d'une main auſſi fauorable qu'il vous pleuſt le receuoir la première fois, ovtre le bien qu'en receuront beaucoup d'âmes : Ie vous en auray une perpétuelle obligation & un déſir de vous teſmoigner auec excez d'affection que ie ſuis véritablement,

Monſievr,

Voſtre très humble & très obéyſſant ſerviteur,

Louys MVGVET.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Av nom de la très-ſaincte Trinité & de la glorieuſe Vierge Marie : Ie frère Théodoſe, religieux de l'ordre de S.-François, Capucin, déſirant qu'vn chacun ſoit plus enflammé aux loüanges de ſa diuine Maieſté, vrayement loüable en toutes ſes œuvres, & ſingulièrement en la Glorieuſe Vierge Marie, & en l'honneur qu'il luy plaiſt, qui luy ſoit particulièrement déféré en la montagne du Puy, ville capitale du Vellay, prouince de France, ay le plus brieſvement qu'il m'a été poſſible recueilly l'hiſtoire & les raiſons de ceſte déuotion, monſtrant l'origine & les progrez d'icelle, comme l'on verra au diſcours ſuiuant, diſtingué en vingt-quatre *(sic)* chapitres

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

NOSTRE DAME DV PVY [1]

Sainct George Apoſtre de Vellay commence à baſtir l'Egliſe Cathédrale du Puy, par le commandement de N. Dame.

CHAPITRE I.

Sainct George Apoſtre & premier Eueſque de Vellay fut vn des ſeptante deux diſciples de noſtre Sauueur & Rédempteur IESUS-CHRIST, ſe rendit à luy & le ſuiuit, fut baptiſé par Sainct Pierre, & après l'Aſcenſion de IESUS-CHRIST reçeut le S. Eſprit auec les autres Diſciples, & comme eux preſcha le ſainct Euangile.

Or Sainct Pierre ayant demeuré ſept ans Eueſque d'Antioche, tranſporta ſon ſiège à Rome, & ſe ſouuenant d'auoir la charge ſpirituelle de tout le monde, enuoya partout des Diſciples pour le conuertir à la foy chreſtienne, au nombre deſquels fut noſtre S. George, lequel après l'auoir ordonné Eueſque, il l'enuoya avec S. Front en France. Mais à fin que ceſte miſſion paruſt plus miraculeuſe, Dieu permit que ces deux ſaincts perſonnages, eſtans arriuez près du lac de Bolſéne, Sainct George tombaſt malade & y mouruſt. Dequoy Sainct Front reſta tellement affligé,

(1) Le lecteur s'apercevra aisément que l'on a voulu conserver autant que possible à cette réédition l'orthographe, la ponctuation et les formes archaïques de l'Imprimé de 1620 *(Note de l'Editeur)*.

Digitized by Google

qu'après auoir donné ſépulture au ſainct corps, il réſolut de quitter ſon voyage, & de faict s'en retourna tout court à Rome, diſtant de trois à quatre iournées de là, où ayant les larmes aux yeux, raconte au S. Père le triſte ſubiect d'vn ſi ſubit retour. Le ſainct après quelques paroles de conſolation luy donna ſon baſton paſtoral & luy dit : Prenez courage (mon fils) & que ce ſiniſtre éuénement ne vous face point deſpartir d'vn ſi loüable deſſein : mais retournez d'où vous eſtes venu, & mettez ce baſton ſur le corps de George voſtre compagnon, il reſuſcitera ſans doute & vous continuerez voſtre voyage. Choſe eſtrange ! les paroles furent ſuiuies de l'effect, & ces deux fortunez compagnons pourſuiuans leur deſſein, en preſchant la ſaincte foy & confirmant leurs prédications par miracles, arriuèrent en fin au Vellay, Prouince de France. S'eſtans donc acheminez à la capitalle ville du pays nommée pour lors *Ciuitas Vetula,* nommée proprement *Vellanum,* en vulgaire *Vellau,* donnant le nom de Vellay au païs dépendant d'icelle, & après la tranſlation du ſiège Epiſcopal au mont d'Anys fut appelée *Touſians;* comme encor à préſent S. Paulian : y eſtant donc arriuez firent entendre au peuple le motif de leur venue, & luy annonçant IESUS-CHRIST le conuertirent à la foy, & firent abattre & ruiner de tous poincts l'Idole d'Apollon qu'il adoroit ſolennellement à Polignac, où meſme l'on en monſtre encor auiourd'hui quelques reſtes. Or le peuple nouuellement conuerty print vn tel gouſt aux vertus & héroïques déportemens de S. George, qu'il l'eſleut & retint pour ſon Paſteur l'an de l'Incarnation de Noſtre Seigneur 49, & ſainct Front prenant congé de luy, après auoir eſgallement partagé le baſton paſtoral de S. Pierre, s'en alla à Périgueux, où il conuertit le peuple & y finit ſes iours comblez de ſaincts & miraculeux effects. La moitié de ce baſton de S. Pierre, que retint S. George pour teſmoin de ſa réſurrection, eſt la partie ſupérieure ornée d'vn bouton d'yuoire, & eſt gardée ſoigneuſement auec les Sainctes reliques au reliquaire de l'Egliſe collégiale de S. George de la ſuſditte ville de S. Paulian.

Digitized by Google

Première Révélation de baſtir l'Egliſe Cathédrale de N. Dame du Puy.

CHAPITRE II

Le Cardinal Baronius mal informé des tiltres de noſtre S. George, ne luy donne en ſon martyrologe que celuy de Preſtre & non pas d'Eueſque. Or ce digne Prèlat continuant les deuoirs de ſa charge, un iour certaine Damoiſelle du pays, veſve & fort déuote à la glorieuſe Mère de Dieu, le vint trouuer & luy dit : Monſeigneur, ie ſuis venüe à voſtre Réuérence pour l'aduertir d'vn des plus rares & merveilleux éuénements que le monde aye iamais cogneu. Il y a quelque temps qu'eſtant poſſédée d'vne ardente fieure, certain perſonnage d'vn doux & vénérable aſpect m'apparut vne nuict, & ſemblant fort marry de mon mal & déſireux de ma ſanté, me dit : leuez vous (ma fille) & montez au ſommet de la montaigne plus proche d'icy (qui eſtoit ce mont tant renommé du Puy), vous y verrez des merueilles & y receurez indubitablement la guériſon que vous ſouhaittez. Je le creus (Monſeigneur) & effectuant de tous poincts ſon fauorable aduis, ie me rendis dès le matin, accompagnée de quelques vns de mes domeſtiques, à la cime de la montaigne, non ſans vne incroyable douleur & trauail. Paruenuë que j'y fus, & l'ayant toute parcourüe de l'œil, ie trouuay en un coing d'icelle vne groſſe pierre taillée en forme d'Autel, près de laquelle me ſentant fort trauaillée, & de la rigueur du mal & de l'excez du trauail, ie m'aſſis & endormis à meſme inſtant. Mais au fort de mon ſommeil (i'atteſte le Ciel de la vérité de mon dire) ie vis ſur ceſt Autel vne Reine très belle, richement parée & entourée d'vne multitude infinie d'Anges, & comme ie me fus informée de quelqu'vn de la troupe qu'elle eſtoit : C'eſt la Mère du Roy de l'Vnivers (me reſpondit-il), qui a choiſi ce lieu pour y eſtre honorée, & à ces fins veut qu'on y édifie vne Egliſe à ſon honneur : & pour confirmation de ceſte vérité elle vous rend fauorablement voſtre

Digitized by Google

première conualeſcence. Cela dit, toute ceſte compagnie s'eſuanoüit, & à l'inſtant m'eſueillant en ſurſaut, ie me trouvay entièrement ſaine & affranchie de ma fieure, ſans que iamais deſpuis i'en aye senty le moindre eſguillon. Du deſpuis i'y ay remonté ſouuent, & à la vérité, Monſeigneur, i'y ay veu tant de rares & fréquentes merueilles, que ie me ſuis enhardie de vous en venir aduiſer. Au diſcours de ceſte vertueuſe Dame le bien-heureux Paſteur iugea auſſi-toſt que ce mont ſeroit vn lieu ſainct, que Dieu & ſa glorieuſe Mère honoreroyent de leurs viſites & illuſtreroyent de miracles, pour la gloire de leur nom & pour le proffit des ames. Et de fait ayant réſolu d'y baſtir vne Egliſe, il en communiqua pluſieurs fois au peuple en public & en particulier, & l'y voyant porté, ayant préalablement donné aduis à ceſte Damoiſelle de ſ'y trouuer pour luy monſtrer la place, il y monta vn iour accompagné de la plus grande partie du peuple : Mais ô eſtrange prodige ! comme il fut arriué à la cime d'iceluy, bien que ce fuſt au fort des plus aſpres & exceſſives chaleurs de l'année, il la trouua toute couuerte de neige, & y voyant l'Autel & la trace des fondements de l'Egliſe faicte par les pieds d'un cerf, il ſ'eſcria rauy d'eſtonnement : Ce lieu véritablement eſt ſainct & deſtiné à des rares merueilles, & puis que ceſt la volonté de Dieu que i'y édifie vne Egliſe à l'honneur de la glorieuſe Vierge ſa Mère, i'exécuteray ſon déſir ſelon la forme qu'il nous en a miraculeuſement preſcrite, & pour rendre le lieu plus venérable i'y tranſporteray le ſiège Epiſcopal du pays.

Sus donc mes enfans, enfermons ſans plus différer ce vénérable lieu de hayes, ſuiuant les veſtiges que le Ciel meſme nous en en trace, à fin que les beſtes ne le prophanent & foulent aux pieds : à ces paroles tout le peuple miſt unanimement la main à l'œuvre auec une telle ardeur & promptitude, que preſque vne meſme heure en vit le commencement & la fin. Cela faict & le lieu eſtant de tout point clos & dédié, ils s'en retournèrent béniſſans Dieu & ſa glorieuſe Mère, en la vieille ville, où le S. Paſteur penſant aux moyens d'effectuer ſon project, fut préuenu par la mort & contraint par la volonté de Dieu d'en laiſſer l'accompliſſement à vn autre.

Digitized by Google

De la ſeconde Révélation de baſtir la ſuſditte Egliſe.

CHAPITRE III

Le bien heureux S. George doncques qui auoit fondé l'Egliſe Cathédrale de Vellay en la vieille ville par le commandement de ſainct Pierre, Vicaire de IESUS-CHRIST, ayant fini ſes iours le dixieſme de Novembre, fut enſeuely en l'Egliſe qu'il y auoit fait baſtir à l'honneur de la Mère de Dieu, & ſuiui en ſa dignité d'Eueſque de quatre grands perſonnages, parfaicts en toutes ſortes de ſainctes héroïques vertus, qui ſ'acquittèrent fort dignement de leur deuoir & maintindrent touſiours le peuple de Vellay en la foy & religion chreſtienne. Mais combien qu'ils reçeuſſent diuers aduis du Ciel de continuer le deſſein de leur prédéceſſeur, ils ne l'oſèrent iamais, toutesfois craignants d'entreprendre ſur l'authorité du Prince des Apoſtres, de laquelle la première auoit eſté baſtie.

Après ceux-cy par la prouidence diuine ſuccéda en l'Eueſché Euodius, ou ſelon le vulgaire Voſi, homme de ſingulière piété & doctrine, lequel comme les autres, fuſt inſtamment prié par tout le peuple de baſtir ceſte Egliſe, de peur que Dieu ne chaſtiaſt enfin leur négligence & meſpris de ſes aduertiſſemens.

A ceſte inſtante prière du peuple Dieu adiouſta vne ſeconde réuélation, accompagnée d'vn nouueau miracle faict en la perſonne d'une déuote Dame de la très-Illuſtre maiſon de Polignac, qui habitoit pour lors au bourg de Ceiſſac près du Puy où elle meſme le raconta au S. Eueſque, y eſtant allé pour quelque affaire particulier. Monſeigneur (luy dit-elle auec vne humble & profonde réuérence), ſ'il vous plaiſt de me le permettre, ie vous diray les merueilles qui me ſont arriuées, & d'où la Roine des Cieux meſme m'a commandé de vous donner aduis. J'eſtois ces iours paſſez affligée d'une grieſue paralyſie, accompagné d'une fieure ardente & preſque continue, quand voyant mon mal incurable,

Digitized by Google

& tous les ſecours & remèdes humains inutiles, ie recourus à la vraye Mère de miſéricorde, la glorieuſe Vierge Marie, me iettant entre ſes bras & me réſignant entièrement à la volonté de ſon très-cher Fils : Et certes mon recours ne fuſt point vain : car peu de temps après, ceſte fauorable Aduocate des pauures affligez m'apparut en mon ſommeil, & d'vn viſage propice & bénin me dit : Ma fille, ſi vous voulez obtenir guériſon, faictes vous conduire dès auſſi toſt que vous ſerez eſueillée en la prochaine montaigne nommée Puy Danis; la couruée vous ſera pénible & faſcheuſe, mais la récompenſe en ſera mémorable & glorieuſe. A la cime du mont vous trouuerez vne petite plaine cloſe d'vne haye & dans icelle vous verrez vne pierre fort grande, & vn peu plus haut vne autre beaucoup plus petite, faicte en forme d'Autel. Que ſi voſtre foibleſſe & laſſitude vous conuie au repos, vous vous repoſerez ſur la plus grande, & ie vous promets qu'à voſtre reſueil vous vous trouuerez toute conſolée & guérie. I'obéis & ſuiuis de point en point ce ſalutaire précepte, auſſi i'en trouuay le ſuccez conforme à ſa promeſſe & à mon déſir : car ayant quelque temps ſauoureuſement ſommeillé, ie vis un Ange qui me pouſſant doucement, me dit : Eſueillez-vous, femme bien fortunée, eſueillez-vous & venez deuant le prochain Autel, où l'Empérière des Cieux & de la terre vous appelle pour luy rendre graces de la ſanté qu'elle vous a procurée. A ces mots ie m'eſueillay en ſurſaut & vis (ha ! ce récit m'emporte & rauit encor de merueille) vne clarté incroyable en pleine nuict & ſur l'Autel la glorieuſe Vierge eſclatante d'vne grace & beauté nompareille, enuironnée d'une troupe infinie d'Anges & de ſainctes Vierges, l'air réſonnant de tous coſtez d'un harmonieux concert de muſique. Ie me iettay alors toute eſtonnée à ſes pieds, & luy ayant rendu graces au mieux qu'il me fut poſſible, elle m'inuita fort doucement à remercier IESUS-CHRIST, ſon Fils, autheur de tout bien, & me dit : Allez-vous-en à voſtre Paſteur, & luy dittes de ma part, que pour l'allégeance & ſecours des pauures pécheurs languiſſans, il me face icy baſtir un temple, auquel il tranſportera le ſiège Epiſcopal du Vellay, ſelon l'aduis que i'en donnay à George

Digitized by Google

ſon prédéceſſeur par l'entremiſe d'vne autre femme, & pour preuue de ceſte vérité, faictes luy voir & luy racontez voſtre miraculeuſe guériſon, l'aſſeurant que tous ceux qui parfaictement zélez viendront d'oreſnauant en ce lieu receuront une ſemblable faueur. Cela dit, la bénigne Dame & toute ceſte ſaincte compagnie diſparut, & me trouuant entièrement guérie & franche de tout mal, ie m'en reuins dès qu'il fut iour avec toute ma famille. Maintenant donc ie me viens acquiter enuers vous de la commiſſion dont elle m'a honnorée, vous ſuppliant très affectionnément, Monſeigneur, de l'effectuer au pluſtoſt, avec proteſtation que ie vous fay de ne faire réſerue ny eſpargne du peu de moyens que Dieu m'a donné pour l'aduancement d'vne ſi bonne œuvre.

Réſolution de S. Voſi de baſtir l'Egliſe cathédrale de la ville du Puy.

CHAPITRE IV

Elle dit ainſi, & le vénérable Prélat eſgallement eſtonné & ioyeux d'vn ſi eſtrange miracle, réſolut d'accomplir ce céleſte aduertiſſement, mais auant que rien entreprendre, il en voulut encor ſonder la vérité auec les armes de l'Egliſe. C'eſt pourquoy il commanda à tout ſon peuple de ieuſner trois iours durant, pendant leſquels vn Ange luy apparut, & luy aſſeura & commanda le meſme, auquel il promit d'obéïr ſans plus différer. Cela eſtant venu à la cognoiſſance du peuple, ce ne furent que réſiouiſſances, que chants d'allégreſſe & ſolennelles proteſtations d'y contribuer chaſcvn ſelon ſa portée : mais à fin que l'entreprinſe fuſt rendue plus célébre & authentique, l'on iugea qu'il ſeroit expédient que S. Voſi allaſt à Rome pour en faire le rapport au Pape & en receuoir ſon opinion & licence.

Digitized by Google

Sainct Voiſi va à Rome enuiron l'an 224 de l'Incarnation du Fils de Dieu. S. Calixte Pape luy accorde ſa requeſte & l'accompagne de dons & d'un excellent Architecte, nommé Scutaire.

CHAPITRE V

Ceſte réſolution priſe, & le ſainct Paſteur ayant pris congé de ſon peuple, accompagné de ſes prières & de l'aſſiſtance de ſon bon Ange s'achemina à Rome, où il arriua en fin ſans empeſchement environ l'an de l'Incarnation de IÉSUS-CHRIST deux cens vingt-quatre, régnant Héliogabale & ſéant au ſainct ſiège Apoſtolique ſainct Calixte, Romain de nation, qui régna cinq ans, & fut martyriſé ſous l'Empereur Alexandre le quatorzieſme d'Octobre. Sainct Voſi doncques s'eſtant préſenté au S. Père, luy fit éloquemment le récit des miracles précédents & du motif de ſon voyage; récit qui luy fut ſi agréable qu'il luy accordaſt ſur le champ meſme ſa requeſte, & outre ce luy fit des beaux & rares préſens, & entre autres luy donna vn excellent Architecte nommé Scutaire, pour édifier ce Temple ſomptueux de la Mère de Dieu, à laquelle il en auoit fait baſtir vn tout fraiſchement à Rome, que l'on nomme encor *Saincte Marie delà le Tybre,* comme en faict foy le Bréuiaire Romain réformé. Or les Romains, comme ils ont dompté tout le monde par leurs armes, ont eſté auſſi fort ambitieux de le ſurmonter & d'éterniſer leurs noms par la ſtructure des Coloſſes, aqueducs & autres ſuperbes baſtiments. C'eſt pourquoy il eſt vray-ſemblable que ce Scutaire, pour rendre l'édifice plus beau & digne de ſon object, choiſit les artiſans de ſa langue qu'il recogneut plus experts, & capables de comprendre & mettre ſon deſſein en œuvre. Tout eſtant donc preſt & ayant reçeu la bénédiction de ſa Saincteté, ceſte bonne compagnie partit de Rome pour ſ'en venir au Puy Danis.

Digitized by Google

Du baſtiment de l'Egliſe de N. Dame du Puy & du ſacre miraculeux d'icelle par la main des Anges.

CHAPITRE VI

Le déuot peuple de Vellay attendant avec impatience ſon bien-aimé Paſteur, reçeut en fin les nouuelles tant déſirées de ſon retour & de l'heureux ſuccez de ſon voyage, auec commandement de ſa part de ſe diſposer à receuoir honorablement un grand perſonnage que le S. Père luy auoit donné pour aſſiſtant & Architecte de l'œuvre. Cependant les bons Pélerins marchans en toute diligence arriuèrent au Puy, & Scutaire ayant recogneu le lieu, auec les maiſtres maſſons qu'il avoit choiſi, fit vn plan & modelle du Temple qu'il vouloit conſtruire ſelon les traces & le cerne qu'en auoit fait S. George, & à meſme temps fit dreſſer des pauillons & loges pour le commencement : Dès auſſi toſt donc qu'il y evſt ſuffiſante prouiſion de matériaux, l'on mit la main à l'œuvre & la première pierre fut ſolennellement poſée par le ſainct Eueſque, aſſiſté de tout le peuple, bruſlant de déuotion & grandement déſireux de voir la fin de ce diuin ouvrage. Cependant que l'on batiſloit, Sainct Voſi & ſon compagnon eurent l'honneur & le contentement de voir fort ſouvent la bien-heureuſe Vierge, qui les conſoloit & animoit à la conduicte & perfection de ce ſainct Temple, lequel en peu de temps fut paracheué & baſti d'vn art vrayement admirable, & d'vne eſtoffe ſi bonne, que mal gré l'iniure du temps il ſ'eſt maintenu en ſon entier iuſques icy, & il n'y a point de doute qu'il ne demeure en ceſt eſtat iuſqu'à la fin du monde. Il n'eſtoit donc plus queſtion que de conſacrer ceſte Egliſe, mais le S. Paſteur, voyant qu'il n'auoit point de reliques, réſolut auec ſon compagnon Scutaire de retourner au S. Père pour en auoir. Le ſoir donc qu'ils eurent pris ceſte réſolution, ils fermèrent eux meſmes les portes de l'Egliſe, & ayant pris congé du peuple partirent le lendemain auant-iour ; mais lors qu'ils furent près de la

Digitized by Google

riuière de Loire à vn quart de lieuë loin du Puy ils virent comme une nüe claire, & en icelle deux vénérables vieillards habillez de blanc, dont ils demeurèrent à l'abord aucvnement eſtonnez; ſ'eſtans néantmoins auſſi toſt r'aſſeurez & ſainct Vofi les ayant hardiment approché il leur dit : Où va cela, Meſſieurs, qui eſtes vous? Quel motif vous enmène en ce quartier? Excuſez-moi, ie vous ſupplie, ſi ie me diſpence ſi librement à ceſte curieuſe recherche. Nous ſommes (répartirent-ils) Ambaſſadeurs du S. Pontife de Rome, enuoyez à l'Eueſque Vofi & ſon compagnon Scutaire, & leur portons en ces coffres des Reliques dignes de tout honneur & réuérence. S'il eſt ainſi (répliqua le S. Prélat) vous voilà au bout de voſtre voyage : car ie suis, quoy-qu'indigne, ceſt Eueſque que vous cherchez, & ce mien compagnon eſt ce Scutaire, qui me fut donné pour aſſiſtant au baſtiment de l'Egliſe, dédiée à l'honneur de Dieu & de ſa glorieuſe Mère, laquelle ayant eſté en fin conduitte à ſa perfection par la grace de Dieu & la prudence de ce mien compagnon, & ne manquant rien plus de tout ce que l'on y ſçauroit ſouhaitter que le ſacre & dédicace d'icelle, nous allions tous deux de ce pas à Rome vers ſa Saincteté pour luy en faire le rapport, & obtenir de luy des pardons & ſainctes Reliques; mais s'il eſt vray que vous nous en portiez, & qu'il vous plaiſe nous les donner, nous les receurons avec une infinie obligation & honneur, vous ſuppliant de venir avec nous à la ſaincte montaigne, où l'Egliſe eſt nouuellement baſtie. Ce n'eſt pas noſtre deſſein, interrompirent les vieillards, de paſſer outre. Vous donc qui vous dittes l'Eueſque que nous cherchons, prenez ces deux coffrets de reliques, le prix & dignité deſquelles vous apprendrez de ces breuets que voicy & vous en retournez en la ville; mais afin que vous ne faſſiez rien avec précipitation & indécence, aduertiſſez tout le peuple de venir pieds nuds en proceſſion au deuant de ces précieuſes reliques, & puis tous enſemble vous en irez auſſi pieds nuds au ſainct lieu. Or afin de vous confirmer ceſte vérité & vous leuer toute crainte & ſoupçon, que cecy ne ſoit quelque illuſion ou menſonge, ſçachez que lors que vous arriuerez aux portes de l'Egliſe, leſquelles vous auez ſi bien fermées, elles s'ouuriront

Digitized by Google

d'elles meſmes, & que vous trouuerez dans icelle trois cens & douze cierges allumez, & l'Autel oingt & marqué du ſainct Huille & auſſi que vous entendrez un chant harmonieux des Anges, & ſentirez une très-ſouëſue odeur. Cela dit, les deux vieillards ſ'eſleuans en l'air diſparurent, laiſſans le ſainct Eueſque & le déuot Scutaire eſgallement ioyeux & eſtonnez, leſquels après vne pieuſe action de graces conclurent entr'eux que Scutaire iroit de ce pas aduertir le peuple de ce bonheur ineſpéré & mettre ordre aux ſolemnitez & cérémonies de la proceſſion, & que le S. Prélat demeureroit cependant en prières deuant les ſainctes Reliques : le lieu ſ'appelle Corſac. La proceſſion donc venuë, & le S. Eueſque ſ'eſtant deſchauſſé & reueſtu de ſes habits Pontificaux, prit les ſainctes Reliques & tout d'un pas graue & déuot ſ'acheminèrent au ſainct lieu, où ils ne furent pas pluſtoſt que les portes ſ'ouurirent d'elles meſmes, & l'Egliſe, ſelon le préſage des vieillards, ſe trouua eſclairée de trois cens douze cierges ardens, réſonnant d'vn harmonieux concert de muſique, & reſpirant vne odeur incomparablement douce & agréable : ce qui eſmeut l'aſſiſtance à rendre avec des larmes de ioye des graces infinies à Dieu & à ſa glorieuſe Mère. Le ſainct en fin arriué à l'Autel, & le trouuant fraichement oingt & marqué du ſainct Huille, repoſa ſur iceluy les ſainctes Reliques, puis l'ayant faict parer de linges néceſſaires & ayant chanté ſolennellement la Meſſe de la Dédicace ſacra le corps de l'Egliſe, le vnzieſme de Iuillet & déclara que par l'authorité du S. Père le Pape le ſiège Epiſcopal eſtoit dès lors transféré de Velau vieille Ville en la nouuelle nommée Puy Danis & en Latin *Anitium*.

C'eſt pourquoy ſelon le plus aſſeuré & probable calcul que nous auons peu recueillir des vieux manuſcrits & liures imprimez, nous tenons que l'édification de la très-ſacrée Egliſe de Noſtre Dame du Puy Danis fut commencée ſous Calixte premier Pape & martyr, & paracheuée & ſacrée ſous Corneille auſſi Pape & martyr, enuiron l'an de grace deux cents cinquante quatre du temps de S. Voſi, Eueſque de Vellay; deſpuis Dieu a illuſtré ce S. lieu de tant de rares merueilles, que non ſeulement ceux du

Digitized by Google

Vellay mais encor tous les habitants du monde y ſont venus, & y viennent encor à foule en pèlerinage. C'eſt pourquoy pluſieurs à l'exemple de Meſſieurs les Chanoines y firent baſtir des maiſons, ſi bien que ceſte montaigne auparauant incognüe & inhabitée eſt aiourd'huy vne des plus belles villes du Languedoc & des mieux peuplées & renommées du monde. L'on la commença à baſtir l'an de la création du monde, cinq mille quatre cens vingt & quatre, & de l'Incarnation de noſtre Seigneur IÉSUS CHRIST deux cens vingt quatre.

Il ne ſaut paſſer ſous vn ingrat ſilence que ce déuot Scutaire, légat du Souverain Pontife & aſſiſtant de ſainct Voſi, ayant veu tant de grands miracles, perdit le ſouuenir de ſa patrie, & renonçant à tous biens & honneurs qu'il y pouuoit prétendre & eſpérer, fit vœu de ne ſe départir iamais de ce ſacré ſéjour, priuilégié du titre de Chapelle Angélique; & de fait il y arreſta de tous poincts ſon affection & demeure, & y veſcut auec vne telle réputation & vertu, qu'après le treſpas de Sainct Voſi, il fut vnanimement eſleu & ſurrogé en ſa place, & créé Eueſque & Père du pays, où en fin après s'eſtre très-dignement acquitté de ſa charge, il mouruſt chargé d'honneur & d'années.

Tradvction de la Proſe qvi ſe chante le iour de la Dédicace de l'Egliſe Noſtre Dame du Puy.

George Diſciple de S. Pierre,
Ce merueilleux Temple de pierre
Auoit clos d'un buiſſon eſpais :
Surpris de la mort rauiſſante,
Du buiſſon la roſe naiſſante
Voſi cueille en ce lieu de paix.
Vne ſaincte Religieuſe,
Et paralitique & fiebureuſe,
Quittant ſon liſt & ſa maiſon,
Monte, par la Vierge inſpirée,
Sur l'Anis, montaigne ſacrée;
Pour y demander guériſon.

Digitized by Google

La Vierge alors ſe manifeſte
Auec vne troupe cœleſte,
Dedans cet enclos prétieux,
Luy dit que d'vn loz perdurable,
Guérie d'vn mal incurable,
Elle doit honorer les Cieux.
Et puis que par ſon entremiſe
Elle eſtoit en ſanté remiſe
Et faicte ſenſible au repos :
Qu'elle doit pour ceſte merueille,
S'en aller à la cité vieille
Pour dire à Voſi ces propos:
Ie trouue un lieu bien aggréable,
Où Dieu veut eſtre ſecourable
Aux néceſſitez des mortels :
C'eſt où ie veux qu'on me réuère
Et que le vieux ſiège on transfère,
Dreſſant à mon nom des Autels.
Le Prélat, à ceſte nouuelle,
Teſmoigne une créance telle,
Qu'il prend volonté d'aborder
Le ſouverain Paſteur de Rome,
Que l'Eſprit ſainct inſpire comme
Sa demande il doit accorder.
Auec maint & maint priuilège,
Il reuient du ſacré collège,
Scutaire eſt ſon aſſocié :
Parlants du Temple & de l'aſſiette,
La neige fond deſſus leur teſte ;
Jules en eſt ecſtaſié.
Par vn ſingulier bénéfice,
Ayans acheué l'édifice,
Le ſainct Père ils veulent reuoir :
Ne pouuant de ceſte cloſture
Sacrer la ſaincte architecture,
Qu'ils n'euſſent de luy le pouuoir.
Non loing de la ville ils rencontrent
Deux graues vieillards qui leur monſtrent

Digitized by Google

Des Reliquaires ſacrez :
Prenez, diſent-ils, ce gage,
Il n'eſt pas beſoing de voyage,
Et ſ'éuanoüiſſent après.
Eſtans de retour, ô miracle !
Les portes du ſainct Tabernacle
S'ouurent d'elles meſmes ſoudain,
D'une voye extraordinaire
L'air brille de maint luminaire,
Paitri par angélique main.
Eſpris d'une lieſſe extrême,
Ils voyent l'Autel oingt de crême
Par les meſmes eſprits aiſlez :
Ainſi fut donc le ſanctuaire
Sacré pour vn lieu de prière,
Et les miſtères réuellez.
Voſi & Scutaire dédient
Le reſte de ce Temple, & prient
L'éternelle diuinité,
De vouloir ſe rendre propice
A ceux qui deſpoüillez du vice,
Viendroient implorer ſa bonté.

De la déuote Image noire de Moſtre Dame, qui eſt au grand Autel, & premièrement comme elle fuſt faicte avant l'aduènement de IÉSUS CHRIST, par le Prophète Iérémie. 2. De quel bois. 3. Comme elle fut ſoigneuſement gardée. 4. Et finalement comme elle fut donnée par le Souldan de Babylonne à vn Roy de France, qui le porta & en fit vn préſent à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy.

CHAPITRE VII

Ce qui a fort augmenté la déuotion de l'Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame du Puy eſt l'image noire qui eſt ſur le grand Autel d'icelle, laquelle de ſoy ſuffiroit à rendre ceſte Egliſe renommée par tout le monde. Car qui a iamais cauſé ce tant célébre pèlerinage de Noſtre Dame de Montſerrat que l'inuention d'vne Image de

Digitized by Google

Noſtre Dame en ceſte fameuſe montaigne? Ie laiſſe à part l'incomparable chappelle de Laurette, & beaucoup d'autres déuotions anciennes de Rome & de toute l'Italie qui prouiennent de quelques miraculeuſes images de Noſtre Dame, comme entre autres celle de Creye à l'occaſion d'vne image d'icelle faicte par S. Luc, que S. Euſébe Eueſque de Verſeil & Martyr y mit, l'ayant apportée de Paleſtine.

Mais qui ne ſçait le grand concours de Pèlerins à Lucques, Ville principale de Toſcane, à la miraculeuſe Image de Noſtre Dame qui eſtoit à vne des portes de la Ville, & depuis tranſportée à l'Egliſe de S. Pierre, & à Mondeuic en Piedmont à ceſte miraculeuſe Image, & à Reggio en Lombardie pour vn meſme ſubject, & plus fraichement à Montagu en Flandres pour vne telle Image trouuée en vne plante de cheſne, qui a ſemé au cœur des fidelles une telle foy & déuotion, que par le moyen du bois du meſme cheſne ſe ſont faicts & ſont continuellement des grands miracles. O France, qui portes méritoirement le titre glorieux de très-Chreſtienne, tu n'as beſoin de ſortir de tes limites, pour viſiter les Images miraculeuſes de Noſtre Dame! Tu as celle de Chartres, faicte par les Druides beaucoup auant ſa naiſſance. Tu as celle de Lieſſe apportée du Ciel meſme pour la conuerſion d'vne Princeſſe Idolaſtre. Tu as la ſouſterraine en l'Egliſe du Port en Clermont, faicte il y a plus de quatorze cens ans. Tu as auſſi celle de Vallée Fleurie en Foreſts, & auſſi celle de Mians en Sauoye, où abordent les Proceſſions meſmes du Dauphiné en l'Egliſe des Pères Cordelliers de l'Obſervance.

Mais ô trois & quatre fois heureuſe ville du Puy, toutes ces Images doivent vn infiny retour à la tienne, ſoit pour ſon excellence & antiquité, ſoit pour la dignité du lieu qui la poſſède, eſtant en vne Egliſe ſi célèbre, ſi féconde en merueilles & merueilleuſe en ſon origine! Or pour parler de l'antiquité de ceſte Image, l'accident du feu qui bruſla & les liures & ce qui eſtoit dans l'Egliſe (fors ce ſacré Reliquaire qui fut ſeul préſervé du feu, ſoit ſurnaturellement ſoit naturellement pour eſtre du bois de Sethim, qui eſt incorruptible & réſiſte au feu meſme) & le peu

Digitized by Google

de curioſité des Preſtres de ce temps-là de remettre par eſcrit ce qu'ils en auoyent leu, cauſe en cecy des grandes incertitudes & nous dérobe la parfaicte congnoiſſance de beaucoup de choſes qui la concernent : toutesfois à fin de ne frauder le pieux Lecteur de ce que i'en ay peu recueillir des Autheurs & mémoires plus dignes de foy, ie diray : Que Iérémie, ce ſi grand & renommé Prophète, né au bourg d'Anathon, ſanctifié au ventre de ſa Mère, qui préſagea la deſtruction de Hiéruſalem & la captiuité du peuple Hébrieu, & la voyant de ſes propres yeux la déplora amèrement, prédit auſſi l'Incarnation du Fils de Dieu & de parole diſant : *Vne femme,* c'eſt la Vierge Marie, *enuironna un homme parfaict :* c'eſt à dire par miraculeuſe conception enclorra le Fils de Dieu fait Homme parfaict en ſon ventre, & auſſi d'effect la repréſentant en vne Image de bois qui eſt celle meſme du grand Autel de l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, où elle eſt dépeincte deuant ſon très-cher Fils dans ſon giron. Et à fin qu'elle fuſt de plus longue durée il la fit faire de bois de Sethim, qui eſt au dire de ſainct Hiéroſme ſur le Prophète Iſaye, vne ſorte d'arbre croiſſant au déſert entre l'Arabie & le mont Sinay, ſemblable à l'aubeſpin, fors qu'il n'a point d'eſpines & que la plante eſt plus grande : il eſt de nature incorruptible & qui ne craint ny le feu ny la pourriture. Il eſt auſſi très-fort & beau & luiſant ſur tous autres bois, quand il eſt mis en œuure.

C'eſt le bois duquel Dieu commanda à Moyſe de faire l'Arche du Teſtament. Il ſ'appelle Sethim à cause de ce qu'il croit en vn terroir ainſi nommé.

Les Saincts Pères, enſeignez par le S. Eſprit, dient que l'Arche de Noel & celle de Moyſe eſtoyent des vrayes & expreſſes figures de la glorieuſe Vierge Marie. C'eſt pourquoy le ſainct Prophète Iérémie, pour nous mieux inſinuer le myſtère de la ſaincte Incarnation, fit faire l'image de Noſtre Dame du bois dont eſtoit faicte l'Arche du Teſtament, qui la repréſentoit & la mit en ſa place au Temple ; & puis ayant fait ſecrettement porter l'Arche en la montaigne où eſtoyent enſevelis Moyſe & Aaron, la cacha en vne cauerne incogneüe à tout autre que luy. Ceſte image

Digitized by Google

donc eſtant demeurée au Temple & grandement honorée par les Preſtres fuſt emportée par iceux au temps du pillage & deſtruction du Temple en Egypte, où ils furent auſſi toſt imitez par les Egyptiens en l'honneur qu'ils luy rendoyent, ſe faiſans eux-meſmes des Images ſemblables qu'ils adoroyent fort affectionnément, pour autant que le S. Prophète leur prédit que lors que ceſte Vierge enfanteroit & entreroit en Egypte, leurs Idoles tomberoyent par terre & qu'ils recevroyent la vraye foy & cognoiſſance de Dieu. Auſſi par le moyen de ce préſage & de pluſieurs autres biens & commoditez qu'il leur procura & obtint par ſes prières il entra en une telle eſtime & réputation parmy eux, qu'ils l'honoroyent tous à l'enuy, & après ſa mort eſtant extrémement irritez contre les Juifs, qui l'auoyent lapidé, l'enſeuelirent auec un dueil & regret incroyable le plus honnorablement qu'il leur fut poſſible.

L'image donc de Noſtre Dame ayant eſté ainſi tranſporté de Iudée en Egypte, Ptolémée, Roy d'icelle, voyant qu'elle eſtoit grandement honorée, & ayant apris la cauſe de ceſt honneur, la mit en ſon thréſor, l'honorant grandement & la tenant pour la plus rare & chère pièce qui fuſt en iceluy : auſſi i'eſtime que ce fut luy qui y fit enchaſſer les Agathes au lieu des yeux que nous y voyons encor. Par ſucceſſion de temps ce thréſor vint ès mains des Soldans de Babylonne, qui chériſſoyent & honoroyent auſſi ſur tous leurs autres ioyaux ceſte vénérable Image.

Cependant Dieu ayant appellé au Chriſtianiſme les Roys & le Royaume de France, Clouys II, fils de Dagobert, déſirant de viſiter les ſaincts lieux où Noſtre Sauueur auoit fait l'œuure de noſtre Rédemption, voulut auant que paſſer la mer viſiter ceſte tant renommée Egliſe de Noſtre Dame du Puy, où ſon ame s'enflamma tellement de l'amour de ceſte glorieuſe Vierge, qu'il fit vœu que s'il pouuoit retourner ſain & ſauf de ſon voyage il y feroit vn préſent digne d'un Roy & d'vn lieu ſi vénérable & auguſte.

Ce très-chreſtien & très-déuot Monarque donc eſtant en fin heureuſement arriué en la Paleſtine & s'eſtant très-dignement acquitté des deuoirs d'vn vray Pèlerin par vne humble & déuote

Digitized by Google

viſite de tous les lieux plus ſaincts & dignes de vénération, pour ſe revancher de l'honneur que luy auoit faict le Souldan de Babylonne luy ayant envoyé un Ambaſſadeur exprès, qui luy fit compagnie par tout où il voulut, & pour ne deſmentir la naturelle courtoiſie des François, il réſoluſt de le voir & remercier en perſonne de ceſte faueur. La réſolution priſe, le voilà qui prend la route de Babylonne, & s'y eſtant en fin rendu, il vint faire la réuérence au Souldan & le remercier de ſa courtoiſie & en reuanche d'icelle luy offrir ſon eſpée & tout ce qui deſpendoit de luy, ſauf la foy chreſtienne. Le Souldan alors voyant l'honneſte franchiſe de ce Prince, luy fit un offre réciproque de tout ce qui relevoit de ſon pouuoir & après luy avoir fait tous les accueils & plus ſomptueux traictemens dont il ſe peut aduiſer, pour luy faire voir tout ce qui eſtoit de ſa grandeur & magnificence le mena en ſon cabinet où eſtoyent ſes thréſors, le priant d'y prendre ſans exception ce qui luy agréeroit le plus, n'eſtimant pas que le Prince François deuſt faire cas de l'Image de Noſtre Dame, qui eſtoit cachée en vn coing d'iceluy. A ceſte ſemonce le Roy qui auoit dès-ja remarqué aux careſſes extraordinaires que luy faiſoit la femme du Souldan, qu'elle luy portoit quelque particulière affection, luy demanda ſecrettement quelle pièce du thréſor ſon mary chériſſoit le plus : C'eſt l'Image d'vne pucelle (luy reſpondit-elle) qui tient ſon enfant en ſon giron, que fit jadis Iérémis le Prophète, lors qu'il préſagea qu'vne Vierge enfanteroit le Sauueur du monde, car le iour qu'il ne la void & adore point il ne peut eſtre ny ioyeux ny content.

A ces mots le Prince très-Chreſtien ayant diligemment parcouru de l'œil tout le cabinet & apperceu ceſte Image en vn coing, il en conçeut un tel déſir, que meſpriſant tout le reſte du thréſor, il ſ'en vint au Souldan, & lui dit : Très-puiſſant & magnanime Monarque, puis qu'il plaiſt à voſtre libéralité de m'offrir tant de biens & de me donner le choix de tout ce que vous auez de plus cher au monde, à fin que ie ne ſemble abuſer de voſtre courtoiſie, ie vous demande ſeulement ceſte Image de pucelle que ie vois là. Le Souldan alors ſe voyant ainſi trompé en ſon opinion, demeura tellement eſtonné & ſurpris, qu'oubliant preſque ſon offre, il com-

Digitized by Google

mençoit à chercher des prétextes & artifices pour s'en excuſer, quand ſa femme qui poſtpoſoit toute choſe au contentement du Prince Chreſtien, luy dit : Ha ! Monſeigneur, que voulez-vous faire ? Souuenez-vous de voſtre parole & à quoy elle vous oblige. Que diroit-on de vous & en quelle eſtime vous auroit-on, non ſeulement en Egypte mais par tout le monde, ſi l'on venoit à ſçavoir que vous euſſiez fait une telle brèche au deuoir que d'auoir manqué de foy au premier Roy de l'Europe ? Le Souldan à ces mots r'entrant en ſoy-meſme & comme s'eſueillant d'un profond ſommeil il changea de diſcours : Prince Chreſtien, dit-il, puis que ie voy que voſtre demande ne procède d'vn infame appétit des richeſſes, mais d'une loüable curioſité de poſſéder ce qui concerne voſtre foy, comme eſt l'Image que vous déſirez, bien que ce ſoit le joyau que ie chéris & priſe le plus, néantmoins préférant voſtre mérite à mon propre contentement, ie la vous accorde & vous en fais dès maintenant vn préſent.

Ie laiſſe à penſer à toute ame zellée au ſervice de Dieu & à l'augmentation de ſa foy, de quelle ioye & conſolation fut comblé le cœur de ce vertueux Prince, & quelle ſorte de compliment il ne fit pour le plus dignement remercier d'un ſi ſignalé préſent. Chargé donc d'vn ſi cher butin, il ſ'embarqua au plus toſt pour faire retour en France, où eſtant très-heureuſement arriué, il ſe vint premièrement acquitter de ſon vœu & rendre graces en l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, où il fit préſent de ceſte précieuſe Image, qui augmenta tellement la déuotion de ce ſainct lieu, qu'à cauſe de la grande multitude de miracles qui s'y ſont faicts deſpuis, il ſemble que toute la déuotion de l'Egliſe procède de ceſte ſeule Image.

Il faut néantmoins aduertir icy que touchant ceſte ſaincte image il y a eu deux autres opinions ; vne tient que ce fut ſainct Charles le grand qui l'apporta, l'autre dit que ce fut S. Loys. L'occaſion de la diverſité des opinions eſt d'autant que l'on treuue que ces trois Princes & Roys ont eſté en la terre ſaincte ; que Clouis ſecond fils de Dagobert y ait eſté, Nicollas Gilles hyſtoriographe François en fait foy, diſant que Clouis ſecond fut en la terre ſaincte

Digitized by Google

& y demeura ſept ans, ſemblablement la légende manuſcripte de la vie de ſaincte Bautheux, femme dudit Clouis, trouuée en l'abbaye de Chelles, fondée ou enrichie par ladicte Bautheux au Diocèſe de Paris, maintenant imprimée & adiouſtée à l'Hiſtoire de la Vie des Saincts, recueillie par Maiſtre Pierre, vieil Docteur en Théologie en l'vniverſité de Paris. Clément Marchand & autres Docteurs rapporttent que ledict Clouis fut en la terre ſaincte où il demeura quelque temps, quoy que pluſieurs Hiſtoriens l'accuſent de fénéantiſe & ayent paſſé ſoubs ſilence ledit voyage.

Sainct Charles le Grand ſelon pluſieurs & graues autheurs a viſité & parcouru la terre ſaincte, quoy que i'en eſtime tel diſcours *deliramenta vetularum*. De ſainct Loys il ne faut pas douter qu'il n'ait eſté en la terre ſaincte, veu que ſa légende au bréuiaire romain porte qu'il y a faict deux voyages pour la conqueſte ſur les Sarazins. Le premier fuſt entreprins par luy courant la 32. année de ſon aage & 20. de ſon règne, où après la prinſe de Damiette & autres conqueſtes il fut deffait par les Sarazins & faict priſonnier & racheté auec les ſiens auec grande somme d'argent, & à ſon retour Bernard de Montagu, Eueſque du Puy, eut l'honneur de le recepuoir venant à viſiter l'Egliſe de Noſtre Dame, enuiron l'an 1254, luy ayant auparauant faict le préſent de la ſaincte Eſpine, l'an 1239. Le ſecond voyage il l'entreprint enuiron la 50. année de ſon aage & y décéda de maladie contagieuſe.

Mais que ce ſainct Loys ait apporté au Puy la ſaincte Image de Noſtre Dame, cela eſt du tout faux, car icelle ſaincte Image de Noſtre Dame qui ſe voit à préſent ſur le grand Autel, ſe trouue y avoir eſté dix ans deuant la naiſſance dudict S. Loys neuuieſme de ce nom, Roy de France, fils & ſucceſſeur de Loys huictieſme; car iceluy ſainct fuſt conçeu de ſa mère Royne Blanche ſtérile (comme eſtant aagée de 40 ans) par les prières de ſainct Dominique & de la confrairie du ſainct Roſaire, l'an 1216, ſainct Dominique preſchant à Paris, & ſuccéda à ſon Père l'an 1228. Que ceſte ſaincte Image fuſt au Puy auant la naiſſance dudit S. Loys, il appert manifeſtement par le ſceau de l'an 1206, appoſé en la carte du fief du chaſteau & terre de Mazengon en Vellay, que le

Digitized by Google

ſieur de ladicte terre rend à Meſſieurs du Chapitre de Noſtre Dame; ledict ſceau repréſente naïſvement la ſaincte Image qui ſe voit ſur le grand Autel.

Or Meſſieurs les Chanoines taſchèrent de la conſerver toujiours avec vn ſingulier honneur & reſpect, & de faict ils la lauent couſtumièrement le vendredy ſainct auec du vin & l'eſponge, & la parent des plus riches & prétieux ornements qu'ils ayent; anciennement on la lauoit deux fois l'année, ſçavoir eſt la ſepmaine auant la Natiuité de Noſtre Seigneur & la ſepmaine ſaincte, ainſi que l'on collige de la narratiue & diſpoſitiue de l'arreſt obtenu au parlement de Paris, l'an 1408, par le chapitre contre Meſſire Héliac de l'Eſtrange, lors Eueſque du Puy, touchant les oblations faictes au grand Autel ordinaire; ils la monſtrent fort librement à tous ceux qui la déſirent voir, ne la recélans ou couurans, comme l'on faict beaucoup d'autres à Rome, Florence, Luques, Regio & autres, que l'on ne peut voir qu'auec grand peine ou à certains iours de l'année ſeulement.

Meſſire Pierre Odin, Docteur és droicts, Chanoine & Abbé ſéculier de ſainct Voſi en l'Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame du Puy, eſtant député & enuoyé vers le Roy Loys vnzieſme qui eſtoit pour lors à Tours, l'an 1476, pour les affaires du Chapitre, par vne lettre, laquelle eſt dans les archif de la dicte Egliſe, qu'il eſcriuoit de Tours audit Chapitre, dit que ledict Roy eſtant de retour du voyage qu'il auoit faict à Noſtre Dame de Beſnarl en Poictou, & luy ayant faict la réuérence au lieu de Montis, le 18 de Feburier, luy offrit de la part dudit Chapitre vne Image de Noſtre Dame du Puy, laquelle il reçeut auec beaucoup de contentement. On croyoit, dit-il, qu'il la vouluſt donner à la Royne qui eſtoit nouuellement arriuée à Tours, mais il commanda qu'on la miſt à ſon chapeau & en euſt déſiré vne ſemblable pour donner à la Royne.

Nigra ſum ſed formoſa tamen, dilectaque Chriſto,
Ac mihi deuotis candida ſemper ero.

Digitized by Google

Noire ie ſuis, mais en beauté ie paſſe
Toute clairté du Soleil radieux;
Ceux qui ſeront humbles & déuotieux,
Verront vn iour de ma beauté la face.

Vierge, de qui le Cieux de ta chaſte poidrine
Par ſaincte eſlection vn temple de Dieu fut,
Lors que le ſainct Eſprit d'vne vertu divine,
Par le vouloir du Père en toy le fils conçeut.

L'image de Noſtre Dame a eſté pluſieurs fois portée par la ville en proceſſion & pourquoy.

CHAPITRE VIII

Vn pieux hiſtorien de la famille de Mèje, qui a eſcrit en deux thomes les antiquitez de la ville du Puy, dont i'ay recueilly tout ce petit traicté & de quelques autres mémoires, tant imprimez qu'eſcrits à la main, que m'ont fourny meſſieurs les Chanoines de l'Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame & notamment monſieur Lucquets, monſieur Bernard & monſieur Sigaud & encor plus anplement monſieur le Doyen de Laurens, fort curieux recherchcur des antiquitez, ce pieux hiſtorien, dis-ie, r'apporte dix proceſſions ſolemnelles, eſquelles l'on a porté ceſte ſaincte Image, pour des occaſions & néceſſitez fort vrgentes, commencant ſeulement dès l'année de grace mil deux cens cinquante ſix. Non que l'on n'en euſt fait pluſieurs auparauant, mais l'iniure du feu l'a priué & nous auſſi d'vne ſi rare & chère cognoiſſance, n'ayant rien en cela voulu auancer qu'il n'euſt préalablement cogneu certain & digne de créance.

En l'an doncques mil deux cens cinquante ſix, le iour de la ſaincte Croix de May aux Rogations, elle fuſt ſolennellement portée & la foule y fut ſi grande que quatorze perſonnes furent eſtouffées parmy la preſſe.

Digitized by Google

L'an mil trois cens ſeptante cinq elle fuſt auſſi ſolennellement portée en proceſſion aux trois iours de Rogations.

L'an mil quatre cens & quatre, le huictieſme de Iuin, à cauſe de l'intempérie & mauuaiſe diſpoſition du temps pour les fruictz de la terre, on la porta fort déuotement hors l'Egliſe où l'on auoit dreſſé un théatre, & de là auec icelle on béniſt le pays, non ſans vn grand proffit, car le temps ſe rendit propice & tel que l'on le déſiroit.

L'an mil quatre cens ſoixante & le huict, le iour de la Dédicace de l'Egliſe, vnzieſme de Iuillet, elle fut portée en proceſſion par toute la ville tapiſſée & richement parée, où l'on repréſenta, à divers perſonnages, pluſieurs belles & pieuſes hiſtoires. Ceſte proceſſion fut faicte par le commandement de Loys de Valois, XI de ce nom, Roy de France pour obtenir lignée.

L'an mil quatre cens huictante elle fut auſſi portée en proceſſion le iour de la feſte de la Purification de Noſtre Dame, pour la ſanté publicque, d'autant que l'on voyoit mourir tous les iours vne multitude infinie de perſonnnes.

L'an mil cinq cens & trois ſur la fin du mois de iuillet, & le temps eſtant fort contagieux & la ville eſtant preſque demeurée déſerte & deſpeuplée de ſes habitans par leur mort ou par leur fuite, les Conſuls qui y eſtoyent demeurez obtindrent de Meſſieurs les Chanoines de faire vne proceſſion générale, auec la ſainte Image par toute la ville, les portes d'icelles demeurans fermées & eux-meſmes ſ'aidans à la porter, ce qui ne fut ſans fruict Dieu mercy.

L'an mil cinq cens douze, le iour de la Dédicace de l'Egliſe de N. Dame, elle fut portée en proceſſion générale pour pluſieurs iuſtes & légitimes conſidérations.

L'an mil cinq cens vingt-cinq au mois d'auril elle fut auſſi portée en proceſſion générale à cauſe de la priſe du Roy deuant Pauie, qui auoit eſté prins le 24 feburier de la meſme année & conduit en Eſpagne à l'Empereur Charles cinquieſme, racheté l'année ſuiuante 1526.

Deſpuis ce temps là l'on ne trouue point que l'on l'aye portée,

Digitized by Google

fors qu'en l'an mil cinq cens ſeptante cinq le iour de l'Aſſumption de Noſtre Dame à l'occaſion d'vn grand pardon.

Et en l'année 1578 la ville du Puy eſtant affligée de peſte, qui deſpuis le mois de Septembre 1577 auoit faict mourir grand nombre d'habitans excédant de cinq à ſix milles, Réuérend Père en Dieu, Meſſire Anthoine de Sénetaire, Eueſque de la ville du Puy & Compte de Vellay, à la prière des Conſuls & habitans de la ville, ordonne de l'aduis de ſon Chapitre, que la ſaincte Image de N. Dame ſeroit proceſſionnalement portée par la dicte ville auec prière & voeu à Dieu & à la très-ſacrée Mère & Vierge de faire ceſſer la maladie, ce que fut exécuté, & auec toute déuotion & culte extérieur : la dicte ſaincte Image fut portée proceſſionnalement par quatre Seigneurs Chanoines, pieds nuds, eſtans premier conſul Sire Pierre Ranquet, marchand du Puy, perſonnage vénérable & déuot à la Saincte Vierge & Dame. Huict iours après chacvn vit ce miracle éuident que la ditte contagion ceſſa, & l'Hoſpital S. Sébaſtien, où les peſtiferez ont leur retraicte, fut toſt après vuide de malades & les maisons infectes dans la ville parfumées & nettes.

Ce miracle l'année ſuiuante produit les effects, car la peſte eſtant en quelques endroits du Diocèſe du Puy, par la fréquentation que les habitans faiſoient en ladicte ville, quelques maiſons d'icelle furent affligées de la maladie, laquelle ſoudain ceſſa au moyen d'vn vœu faict par la communauté d'icelle ville à Noſtre Dame de Laurette, à l'Egliſe de laquelle fut enuoyé vn citoyen portant l'Image de Noſtre Dame du Puy en argent. L'année ſuiuante le Réuérendiſſime Eueſque, au Sinode après Paſques, ordonna que l'on ne porteroit plus aucune Image des Saincts en proceſſion, ce que l'on a eſtroictement obſerué iuſques à préſent. Or il faut noter que la couſtume de porter les Images des ſaincts en proceſſion eſt très-ancienne, notamment celles de Noſtre Dame, comme nous liſons auoir eſté practiqué à Conſtantinople au temps du ſiège de la ville ; & à Rome une Image faicte par ſainct Luc fut portée en proceſſion par le commandement de S. Grégoire Pape & Docteur de l'Egliſe au temps de la grande contagion, qui

Digitized by Google

ceſſa par les mérites & interceſſions de Noſtre Dame ainſi honorée en ſon pourtrait. En la ville de Clairmont en Auuergne le peuple eſt couſtumier, lors qu'il se void en quelque inſigne affliction, de faire le meſme honneur à l'Image de Noſtre Dame, qu'il nomme la ſouſterraine & on la tient la plus ancienne de toutes celles d'Auuergne. Et de faict ceſte année paſſée, ils l'ont ſolemnellement portée en proceſſion après Paſques contre l'intempérie de la ſaiſon & les troubles du Royaume, où l'on veid du moins mille filles habillées de blanc, toutes deſcheuelées & à pieds nuds, le reſte du peuple ne teſmoignant & reſſentant en ſes actions moins de zelle & de piété, ce qui n'a eſté ſans vn éuident proffit du Pays & du Royaume. Il eſt vray qu'il eſt quelque fois expédient de ſurſeoir pour vn temps les choſes plus ſainctes & loüables pour obuier à tout abus & meſpris indiſcret : comme l'Egliſe a faict de la communion des perſonnes laïques du Sainct Sacrement ſous les deux eſpèces : mais lors que le déſordre eſt retranché & que la Religion reprend ſon premier eſclat l'on reprend auſſi les anciennes cérémonies & façons de nos deuanciers; comme i'eſpère que le Révérendiſſime Eueſque & le vénérable Chapitre de l'Egliſe Cathedrale du Puy n'auront point les mains liées pour remettre ſur pieds les antiques honneurs & déuotions à l'Image de Noſtre Dame, après qu'ils auront entièrement retranché tant de ſortes d'abus qui ſe ſont gliſſez parmy nous, à quoy faire Dieu les veilles aſſiſter de ſon S. Eſprit pour conduire le tout à ſa gloire, à l'augmentation de la foy & au ſalut de ſon peuple.

Du grand Pardon & Jubilé qui ſe célébre de toute antiquité en icelle Egliſe, toutes & quantes fois que le iour du Vendredy Sainct ſe rencontre au iour de la Feſte de l'Annonciation de Noſtre Dame le 25 Mars.

Puiſque nous ſommes ſur le propos des proceſſions où l'on a porté la ſaincte Image, i'adiouſteray icy vn diſcours qui n'eſt pas de peu de conſéquence, prins du premier liure de l'Autheur de *Podio,* où fort ſoigneuſement il remarque l'antiquité du Pardon

Digitized by Google

ou grand Jubilé concédé par nos Saincts Pères les Papes à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, toutes & quantes fois que le iour du Vendredy Sainct ſe rencontre au vingt-cinquieſme de Mars, iour de la Feſte de l'Annonciation de la Vierge, & le iuſtifie tant pour l'ancienneté des proceſſions énoncées au Chapitre précédent, que par pluſieurs autres preuues, dont ie feray après luy un bref & racourcy rapport.

Il parle doncques de la célébration de ce fameux Jubilé, célébré ſept fois en deux cens ans, & préſuppoſant qu'il a eſté practiqué dès la Dédicace de l'Egliſe, rapporte ſeulement ce qu'il en a peu recueillir des mémoires dignes de foy.

En l'année mil quatre cens & ſix fut célébré le grand Pardon & Jubilé du Puy, auquel moururent ſept perſonnes à faute de bon ordre. L'an mil quatre cens dix-huict, fut auſſi célébré ce Jubilé, où le meſme manquement ioinct à la grande foule des Pélerins qui y abordèrent de toutes parts cauſa la mort de trente cinq perſonnes.

En l'an mil quatre cens vingt-huict il fut auſſi célébré, mais auec vn tel ordre & vne ſi bonne police pour les vivres & la réception des Pelerins qu'il n'y mes-arriua rien, Dieu mercy.

En l'année mil cinq cens & deux l'on fit la meſme célébration, & bien que les deux années précédentes l'on euſt gaigné le grand Jubilé de Rome que l'on faiſoit de cinquante en cinquante ans & maintenant de 25 en 25 ans, néantmoins contre la commune opinion de tous (comme l'appétit de la déuotion eſt inſatiable) il y afflua un ſi grand nombre de pélerins que les chemins n'eſtans capables de les recevoir, ils furent contraints de paſſer en pluſieurs lieux par les terres, iardins, vignes & préries. Et quoy qu'on euſt pas fait grande prouiſion de vivres, Dieu néantmoins y pourveuſt ſi bien que tout alla comme l'on déſiroit, excepté que la grande preſſe des Pèlerins en eſtouffa & fit mourir pluſieurs.

Aux années mil cinq cens treize, vingt-trois & trente-neuf, le ſainct Jubilé fut auſſi célébré auec vn ſi bon ordre & préuoyance, que bien qu'il n'y euſt peut eſtre vne moindre foule de Pélerins

Digitized by Google

qu'aux précédents, le tout néantmoins réüſſit par la grace de Dieu au gré & contentement de tout le monde.

Deſpuis l'année mil cinq cens trente neuf le Jubilé ne ſ'eſt point rencontré à l'occaſion des dix iours, qui furent ſouſtraits du Calendrier du temps du Pape Grégoire XIII. Mais i'eſpère que nous en verrons bien toſt vn, qui ſera Dieu aydant en l'an mil ſix cens vingt deux & vn autre en l'an mil ſix cens trente trois & le troizieſme en l'an mil ſix cens quarante quatre.

APPROBATIONS DE CE SAINCT PARDON.

Par les mémoires & remarques faictes dans vn petit liure eſcrit à la main par R. Maiſtre Pierre Luſtri, Preſtre Religieux de l'Ordre de S. Dominique, au Couuent appellé de ſainct Laurens aux faux-bours de la ville du Puy, qui vivoit l'an 1488, du temps de Meſſire Godefroy de Pompadour, Eueſque du Puy, eſt rapporté en meſmes termes Latins, ce que ſ'enſuit:

Notandum quod Matthæus Auinontis, Doctor antiquus & prudens Confeſſor, narravit ſuo tempore veniſſe Anicium ſecretarium Reginæ Angliæ, qui in confeſſione & extra confeſſionem dixit ſe habuiſſe in manibus Bullas ſeu indultum conceſſum Eccleſiæ Beatæ Mariæ, quoties feſtum Annunciationis concurrit cum die Veneris ſancta, ſed non fuit auſus portare timore mortis & promiſit ſi mitterent ad ipſum quod obtineret a Regina tales bullas, & ſic prædicti canonici, tento conſilio, miſerunt poſt ſecretarium Dominum Gerardini, fratrem fratris Georgij Lamberti, ſed non eſt reverſus nec habuerunt ullum reſponſum. C'eſt à dire en bon Françaiſ à fin que chacun entende :

Il faut aduertir que maiſtre Matthieu Auinon, docteur ancien & confeſſeur bien aduiſé, a raconté que de ſon temps vint en pélerinage en ceſte ville du Puy vn Secrétaire de la Royne d'Angleterre, lequel dit en Confeſſion & hors de Confeſſion qu'il avoit eu en ſes mains les bulles du Jubilé octroyé en l'Egliſe Cathédrale

Digitized by Google

de la B. Vierge Marie, toutes & quantes fois que la feſte de l'Annonciation ſe rencontreroit au iour du Vendredy ſainct, mais craignant la mort il n'auoit pas eu le courage de l'apporter au Puy, néantmoins il promit à Meſſieurs du chapitre d'obtenir de la Royne ladicte Bulle & l'envoyer ſ'ils luy enuoyent vn meſſager. Lors Meſſieurs ayant conclu au chapitre enuoyarent après ledit Secrétaire le Sieur Gérardin, frère de frère George Lambert, mais il ne retourna point & n'eurent aucune reſponſe.

En ce ſainct & vénérable iour, auquel Noſtre Seigneur voulut ſouffrir la honte & les douleurs de la croix pour nous affranchir des ſupplices éternels, pluſieurs choſes dignes d'une particulière remarque ont eſté faictes, dont un Poëte a réduit les principalles en vers :

Salue feſta dies, quæ vulnera noſtra coërces;
Angelus eſt miſſus, eſt Chriſtus in cruce paſſus,
Eſt Adam factus & eodem tempore lapſus,
Ob meritum decimæ cadit Abel fratris enſe,
Offert Melchiſedech, Iſaac ſuperponitur aris,
Eſt decollatus Chriſti Baptiſta beatus,
Eſt Petrus ſaptus, Jacobus ſub Herode peremptus,
Corpora ſanctorum cum Chriſto multa reſurgunt,
Latro dulce tamen per Chriſtum ſuſcipit Amen,
Eſtque conceſſa plenaria ſanctae Eccleſiae Anicienſi venia.

I'ay dit cy deſſus, là ou i'ay parlé du grand concours des Pèlerins en ce ſainct Jubilé, que le nombre en fut merueilleuſement grand, mais il l'euſt eſté beaucoup plus, ſi quelques accidents ne leur en euſſent rauy le moyen & fermé le paſſage.

Le premier deſquels fut la guerre cruelle qui eſtoit entre les Roys de France & d'Angleterre aux pays de Picardie & de Flandres.

Item la guerre qui eſtoit pour lors entre les Roys de France & d'Eſpagne.

Et en fin les mauvaiſes intelligences d'entre ſa Majeſté & Charles, Duc de Bourbon. Ces occaſions doncques oſtèrent aux Fla-

Digitized by Google

mans, Anglois, Picards, Italiens & Eſpagnols tout moyen & commodité de faire ce ſainct voyage & néantmoins comme i'ay dès-ja dit, le nombre des Pèlerins fut ſi grand, que s'il l'euſt eſté plus, ie ne ſçay ſi la ville les euſſe peu receuoir.

Mais eſt-il bien poſſible (me dira quelqu'vn) que l'on y vienne d'Angleterre, d'Eſpaigne & d'Italie pour y gaigner le pardon? Et pourquoy non? L'on y eſt bien venu autrefois des parties plus reculées de la Grèce. Et qu'ainſi ne ſoit, en l'an mil cinq cens & deux certains Grecs y vindrent à ceſt effect, auſquels Meſſieurs les Chanoines, pour leur teſmoigner le contentement qu'ils recevoyent de leur pieuſe viſite, monſtrèrent vne Bible Grecque, qui eſt en leur Egliſe, laquelle vne de leurs femmes leut avec vne très-grande facilité, & généralement ce qui eſtoit de plus rare & ſingulier en ce vénérable lieu.

2. Ce qui en deſtourna auſſi beaucoup de ce déuot pèlerinage furent les impoſtures & impieux blaſphèmes de quelques téméraires prédicants, qui preſchans le Careſme en pluſieurs endroits, contre toute iuſtice & de leur authorité privée crioyent à pleine teſte contre ce ſainct Iubilé, prophanans & deſchirans imprudement l'honneur du ſacré habitacle de Noſtre Dame du Puy: mais ce forfait ne demeura pas impuny, car un déuot Preſtre du Diocèſe de Bourges raconta un iour en la ſaincte Egliſe de Noſtre Dame qu'vn de ces volages Prédicateurs s'eſtant enhardy en ſemblables invectives, affirmant à ſes Paroiſſiens que le Pardon du Puy n'eſtoit qu'une pure bagatelle & le pélerinage que l'on y faiſoit un zèle indiſcret & une peine de tous poincts inutile, n'euſt pas plus toſt proféré ces paroles, que ſa chaire & luy tombèrent en terre, où il deuint ſoudainement auſſi noir qu'vn charbon. Dequoy tous les aſſiſtans reſtèrent merueilleuſement effrayez & ſe recommandans humblement à la Vierge, vindrent preſque tous luy rendre graces & gaigner le Pardon en ſon Egliſe du Puy, racontans publiquement ce miracle.

Ce récit ainſi faict par ce bon Preſtre, un vénérable Chanoine de ladicte Egliſe, appellé meſſire Pierre des Fayes, Official, prit la parole & dit qu'il auoit autreffois leu dans les vieux regiſtres &

Digitized by Google

mémoires de leurs archiues, qu'vn tel indiſcret ſe mit ſur les meſmes détractions & paſſant outre pour mieux confirmer ſon blaſphème adiouſta : Ie vous proteſte & aſſeure, Meſſieurs qui oyez ma prédication, que ce Pardon du Puy, que l'on nous haut-loüe tant, n'eſt qu'vne pure fauſſeté, ſans aucune efficace ny approbation & tel ie m'offre de le ſouſtenir & veux mourir tout maintenant de male-mort, au cas qu'il ne ſoit ainſi que ie le dis. Mais à peine euſt-il achevé de dire, qu'il tomba roide mort au grand eſtonnement des eſcoutans, augmentant plus l'honneur de ce ſainct Pardon par ſon effroyable chaſtiment, qu'il ne l'auoit peu diminuer par ſes calomnieux menſonges.

En ce meſme temps vn tel Sermonneur nommé Mégret, en voulut faire autant à Lyon, pourſuiuant par manière de dire, à cors & à cry l'honneur & la vérité de ce S. Pardon : mais il n'en euſt pas meilleur marché que les autres : car dans peu de temps après il fut pris & puny comme ſectateur de ceſt impie & maudit Apoſtat Martin Luther.

3. Ce pardon a eſté en troiſieſme lieu approuué par la prolongation qu'en fit le Pape Martin V au ſainct Concile de Conſtance en ceſte manière.

Le Magnanime Prince Sigiſmond de Luxembourg, vingt-cinquieſme Empereur des Allemans, déſireux d'extirper le ſchiſme qui régnoit pour lors en l'Egliſe de Dieu, fit aſſembler vn Concile général en la ville de Conſtance, où tous les plus idoines & ſuffiſans Docteurs en Théologie que l'on peut choiſir tant en France qu'aux autres parties de l'Europe furent députez; entre leſquels fut le bon Eueſque du Puy, Meſſire Elie de l'Eſtrange, très-docte & zélé Predicateur, lequel après le Concile tenu en l'an mil quatre cens dix-huict, ſe ietta aux pieds du Pape Martin nouuellement eſleu & luy ayant pieuſement remonſtré que l'Egliſe du Puy iouiſſoit de toute ancienneté du ſainct Iubilé, lors que le grand Vendredy & la feſte de l'Annonciation de Noſtre Dame ſe rencontroyent en meſme iour, mais qu'à cauſe de la trop grande affluence du peuple, qui y arriuoit ce iour là, pluſieurs demeuroyent fraudez de ce bien, le ſupplia de le prolonger de ſon exu-

Digitized by Google

bérante grace, iuſques au Mardy de Paſques ſubſécutiuement. Ce que le ſainct Père luy accorda & auſſi toſt luy en fit expédier vne Bulle, laquelle deüement ſignée & plombée il apporta en l'Egliſe, comme l'on la void encore auiourd'huy & au premier pardon qui fut bien toſt après, Meſſieurs du Chapitre l'exécutèrent ſelon ſa forme & teneur, faiſant durer le pardon iuſques au Mardy après Paſques.

4. I'adiouſteray icy pour quatrieſme raiſon la Bulle du Pape Evgène IV, Vénitien de nation, confirmatiue de ceſte Indulgence, dont la teneur ſ'enſuit :

Evgène, ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu, à tous fidelles Chreſtiens, qui ces préſentes lettres verront : Salut & Apoſtolique bénédiction. La ſplendeur de la gloire paternelle, qui par ſa clarté ineffable illumine le monde, fauoriſe bénignement les vœux affectueux des fidelles, lors principalement quant leur déuotieuſe humilité eſt aydée par vne pieuſe libéralité & zèle charitable. Attendu donc (ainſi que nous auons apprins) que le Chapitre général de nos fils bien aymez, les Frères de l'Ordre des Preſcheurs, ſe doit célébrer à la feſte prochaine de Pentecoſte en leur maiſon ou couuent de noſtre cité d'Avignon, pour la conſeruation de l'intégrité & vérité de la foy Chreſtienne & ſalut des ames, & par ainſi eſtant notoire leur maiſon en ſes édifices & ſtructures auoir beſoin de grandes réparations & n'auoir moyens ſuffiſans pour receuoir, frayer & entretenir en ce temps là ſi grande multitude de frères & réparer & reſtaurer tels édifices, s'ils ne ſont aydez par la charité & pieux ſuffrages des fidelles Chreſtiens : Nous, déſirant que ledit Chapitre ſoit deuëment célébré ſelon la loüable couſtume dudit Ordre & que l'Egliſe dudit Couvent ſoit fréquentée avec conuenable reſpect, à ce qu'auſſi les fidelles Chreſtiens y accourent plus volontiers, & contribuent plus promptement leur aſſiſtance pour les édifices néceſſaires de l'Egliſe, maiſon & couuent des prédits frères, qu'ils ſe verront pour cela meſme eſtre plus abondamment remplis du don de la grace céleſte; Nous confians en la miſéricorde de Dieu tout-puiſſant & de ſes bien-heureux Apoſtres Pierre & Paul, à tous vrays pénitents & confez, qui deſpuis les

Digitized by Google

premières veſpres de ladicte feſte de Pentecoſte, incluſivement iuſques aux veſpres de la troiſieſme férie immédiatement ſuiuante, viſiteront avec déuotion ladicte Egliſe & ſelon leurs facultez & moyens aſſiſteront & contribueront pour la réception des frères, pour la célébration du Chapitre ou réparation & conſtruction des prédits édifices; Concédons & octroyons la meſme Indulgence & rémiſſion des péchez, que gaignent ceux qui viſitent l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, au iour de l'Annonciation de la Bien-heureuſe Vierge, quand ladicte feſte ſe rencontre le Vendredy ſainct. Les préſentes ſeulement valables pour ceſte fois. Donné à Florence l'an de l'Incarnation de noſtre Seigneur mil quatre cent quarante vn, le cinquieſme iour de Janvier & l'onzieſme de noſtre Pontificat.

Ceſte copie eſt extraicte de la bulle originaire & collationnée auec ladicte bulle, par moy Iacques Giraldi, du Diocèſe du Puy, cytoyen & habitant d'Avignon, notaire public par authorité Apoſtolique & Impériale, en foy & teſmoignage dequoy, moy notaire ſuſdit, me ſuis icy ſoubſcry de ma propre main & ſigné de mon ſeing manuel, le douzieſme iour de Mars, l'an de la Natiuité du Seigneur, mil quatre cens quarante deux. — *I. Giraldi.*

V. Pour cinquieſme raiſon de l'approbation de ce Iubilé ie rapporteray vn petit traicté, qu'en fiſt feu maiſtre Guillaume Montagnal, viuant licencié ès droicts & Iuge de la Cour ordinaire du Puy, mot à mot, ſans y rien altérer (1).

Commençeant aux queſtions qui ſe peuuent & doiuent tirer des choſes prémiſes.

Premièrement on demande ſi c'eſt de l'eſſence & néceſſité de ladicte Indulgence généralle octroyée à la ſaincte Egliſe du Puy, qu'on exhibe & monſtre la Bulle de l'Indulgence ou ſon eſcry & texte, ou bien conſidérant l'antiquité du faict ſurpaſſant la mé-

(1) Ce Guillaume Montaignac siégeait comme juge à la Cour commune en 1499 et 1502. Sa dissertation était écrite en latin et *Médicis, II,* 353 *et suiv.* en donne quelques passages dans cette langue. Nous ne reproduisons cet obscur et indigeste factum, traduit par le P. Théodose, qu'à titre de spécimen de l'érudition juridique de l'époque. *(Ed.)*

Digitized by Google

moire de tout homme & deſpuis la primitiue Egliſe & temps de la fondation de ladicte Egliſe du Puy, inſtituée par les Pontifes Romains, on doit pieuſement & catholiquement croire & iuger qu'elle aye eſté concédée & ſi ladicte preuue eſtant encor par commune renommée notoire à toute nation viuant ſoubs la ſaincte foy Catholique, comme a eſté clairement monſtré cy deuant, ſuffit & iuſtifie légitimement.

Pour la vraye déciſion de ce doubte, on peut apporter que ce qui a eſté narré cy deſſus en la contingence du faict ſemble ſuffire parce que les coniectures n'ont lieu ès choſes certaines mais bien aux incertaines : *L. Continuus actus § cum ita .ff. de Verbor. oblig.* & l'éuidence d'un faict ſi notoire n'a beſoin d'eſtre aydée d'aucune preuue pour cecy faict : *L. C. euidentia de accuſat.* quant le faict paroit ſi vray & ſi notoire qu'il ne demande aucune preuue : *Art. ff. in integr. reſtit. L.* 1, parce que les choſes notoires ne requièrent accuſation ny preuue : *ff. de adult. L. 2 § ſi publico & C. de teſt. l. nullum :* car tout notoire ne veut point de preuue, comme tient la gloſe finale *In d. c. euidentia.* Ce que le Prophète preuue au Pſal. 93 diſant : *Tes teſmoignages ſont aſſez croyables, ta maiſon requiert toute ſaincteté pour iamais.* Eſtant dont ladicte Indulgence ſi générale & notoire en toute nation Chreſtienne, qui eſt ſoubs le Ciel, il n'eſt beſoin d'aucune preuue, d'autant que la cognoiſſance du fait opère d'auantage que la notice du droict : *Glos. in cle. 1. de ſepult.* Et la choſe notoire opère en tant que la preuue ſoit légitime en iugement : *Bal. in marg. vers. xxxviij.* C'eſt pourquoy le notoire n'a beſoin de preuue : *L. emptorem, in prin. & § 1 & ibi Bart. de ac. & empt- L. ciues & ibi Bal. C. de accus. c. 3 de teſt. cog.*, que le notoire eſt préſumé & preuué par dix teſmoïgnages, comme remarque *Bal. in annot. quod locum. C. de Coll.* Et beaucoup plus eſt-il preuué par la grande multitude que perſonne ne pouuoit conter, laquelle vit l'Apoſtre S. Jean, & laquelle ainſi qu'il teſmoigne cy devant en l'Apocalypſe, rend plus que notoire ladicte Indulgence : parce que cela eſt dit eſtre notoire, qui tout cler & manifeſte à tous, & qui ne ſe peut nier ſans rougir. *Imo. in c. ſi-*

Digitized by Google

cut de coha. cleric. & mulierum, & ſe voit, *in c. veſtra eo tit.* & remarque *Bal. in L. cum fratrem c. ad S. C. ad sylleianum;* mais il eſt très-certain que ladicte Indulgence appert à tous, comme il eſt déclaré cy deſſus; doncques elle ne peuſt eſtre niée par aucun ſans rougir : parce que ce qui eſt notoire de faict opère le meſme que ce qui eſt notoire de droict en l'opinion : *Innoc. in. c. 2. de dila. de Imo. & doct. in c. inter cæteras, de re iudic.;* & partant il ne faut inſiſter ny rechercher à monſtrer & prouuer ladicte Indulgence mais ſelon l'intention des Pèlerins à la gaigner & acquérir leur ame à Dieu immortel; parce que Dieu ne iuge pas ſelon les œuvres, mais ſelon le cœur & l'intention : *xxij q. 5. periurare.* Car il interroge le cœur & non la main: *xiiij q. 5. C. ſed quod,* & ne conſidère tant ce qui ſe fait, comme auec quelle intention il ſe fait : *xvij. q. 9. c. ſi a Sacerdotib.* Et ſainct Iſidore dit que l'œuvre eſt prouuée bonne ou indigne par l'intention; & S. Ambroiſe : l'œuvre faicte ſans intention n'eſt méritoire ny déméritoire, & Bède : les œuvres ſont diſcernées ſi elles ſont de lumière ou de ténébres par le mérite de l'intention : *& glo. Matth. 12. c.,* l'intention eſt le thréſor du cœur, de laquelle Dieu iuge les œuvres : elle fait auſſi que les maléfices ſont diſtinguez par la volonté & le propos : *ff. de furt. L. qui iniuriæ de ſent. exco. cum voluntate & merito.*

Reſte à rechercher l'intention, le cœur, la fin, la volonté & le propos du lucre de ladicte Indulgence & non de l'exhibition ny de ſa iuſtification inſtituée deſpuis la primitiue Egliſe & dès la fondation d'icelle, pour laquelle antiquité & longue durée toutes choſes ſubſtantielles ſont préſumées eſtre interuenues à ladicte Indulgence & auoir précédé; car bien que l'action ne ſoit extérieurement préſumée, ſi elle n'eſt prouvée : *L. quæcumque §. ſi ff. de public. & ibi Ang. & per. doct. in L. ſciendum. ff. de verb. obl.,* toutesfois cela n'a lieu icy à cauſe de la longueur du temps & antiquité du fait, pour laquelle on préſume la ſolemnité externe & le fait extrinſèque auoir précédé, & tout auoir eſté bien & droictement & ſolemnellement fait ainſi que tient ſingulièrement : *Ang. in d. l. ſciendum de verb. obl.* diſant le texte eſtre

Digitized by Google

ſingulier, *In l. ſi filius C. de petit hæred,* & en ceſt endroit eſt noté cela par les Docteurs : *Bart. Ang. & Imo. & Ludo. in l. qui in aliena ff. de acquir. hæred. per illum textum, in verbo, quod ſi non audierit,* & tiennent *Hoſt. Io. Ang. in c. Albertus de teſti, in c. illud de præſumpt :* qu'vn clerc eſt préſumé bien inſtitué quand il a tenu long temps l'Egliſe, comme Recteur, parce qu'on préſume que les Supérieurs viſitans ſouuent leurs Egliſes auoir veu leurs tiltres, ny les ſubjets l'euſſent ſouffert tans de temps ſans tonſure : de meſme eſt préſumé & notoirement comprouué ladicte Indulgence auoir eſté deüément inſtituée parce qu'il y a eu deſpuis trés-long temps en ladicte Egliſe des Supérieurs, qui l'ont viſitée continuellement, voire des Vicaires de *Ieſus-Chriſt* eſlevez au ſeſte de l'Apoſtolat, leſquels on préſume auoir veu & concédé ladicte Indulgence, ny des Péres tant ſignalez, ny encor les Pélerins euſſent toleré cela ſ'ils ne l'euſſent veu, approuué ou confirmé pour cecy fait : *not. ſing. per But. & Imo. in c. inſinua. de procur. & domi. in c. ordinarij § 1. de off. ordi. L. 7. & de Anchar. in c. 1. de reg. iuris in C. & Io. de ana. in c. licet de ſimo. & Imola in c. ex frequentib. Iusti :* cela meſme confirme : *Ludo. in D. L. ſciendum. & in con. 252. incip. pro deciſ. ver.*

Touchant la troiſieſme queſtion, où il dit que ſi on a concédé à quelqu'vn il y a ia longtemps immunité des charges, on préſume que le conſentement des cytoyens y ſoit interuenu ; pour cecy fait l'entière déciſion de Balde *in L. pen. cod. de comm. diuid.,* où il confirme après la gloſe que ſi des frères ont poſſédé dix ans durant par moitié & eſgalles portions quelques biens, on préſume qu'ils ayent fait diuision entre eux, ainſi que luy meſme dit icy : *& in L. licet c. de iur. delib. & in con. quædam puella & Bart. in con. incip. mulier quædam habens amplum patrim.* etc. ; eſt ſemblable ce qu'eſcrit *Anch. in c. nemo de conſecr. diſtinct. 1.* diſant que quand on doute ſçauoir mon ſi en la fondation d'vne Egliſe, l'authorité Epiſcopale y eſt interuenue, certainement on préſume qu'ouy, quand le lieu a eſté long temps réuéré pour Egliſe : ainſi faut-il préſumer par vne préſomption

Digitized by Google

indubitable & preuue très-aſſeurée que ladicte Indulgence, concédée à ladicte Egliſe du Puy en ſon commencement, a eſté confirmée authentiquement ſaincte & Apoſtolique à cauſe de l'éuidence & cognoiſſance du fait notoire par tout le monde, comme il appert par ladicte continuation du fait, pour cecy fait ce qu'a voulu dire Fréderic, *in con. c. 30. incip. factum tale eſt quædam domus, etc., & Ludo. d. l. ſciendum .ff. de verb. obl.* & plus amplement par *Pet. de pœnit. in. ſua carta Epiſcopali c. 4;* eſt ſemblable ce qu'eſcrit prolixement *Alex. conſ. incip. ſuper primo dubio quod quæritur,* où il eſt amplement prouué qu'en vn fait préſumé dés-ja deſpuis long-temps eſt préſumée la ſolemnité y eſtre ſuruenue & qu'vne eſcriture très-antique eſt préſumée pour le tabellionat du Notaire qui la fait. Appartient encor à cecy meſme ce que remarque Frédéric : *in conſ. 37 talis caſus eſt quidam nomine dirulus ad filium,* où il dit qu'on préſume la profeſſion d'vn homme marié auoir eſté célébree auec toute ſolemnité de droit, tant de la part de la femme mariée promettant continence que de la part de luy meſme, quand il a demeuré long-temps paiſiblement comme vray profez; fait encor ce que remarque *Alex. in conſ. 409. incip. vis facti narratione in fine,* qu'vn long-temps eſcoulé eſt préſumé pour la ſolemnité, de l'octroy d'une choſe emphyteutique, & dit l'auoir expreſſément remarqué *But. in .c. ea noſcitur de his quæ ſi. a præla. ſine conſenſu capit;* ſemblable remarque faict auſſi *Card. in. cle. 1. 9. de cler*, diſant que s'il appert de l'vnion on préſume le tout avoir eſté solemnellement paſſé, quoy qu'il n'exprime la longueur ou briefveté du temps. Convient encor le dire d'Innocent, *in c. ſuper his .3. coll. de accuſ.* quand il dit celuy eſtre préſumé ſoubs-diacre, qui a longuement exercé le ſoubz-diaconat & eſt ſuivy par *Panor. in c. ſicut de re iudic. & Bueri in c. ſuper quatuor de cler. peregr. & c. 1. de eo qui futuro ordinem ſuſc. & in c. peruenit de empt. & vendit. & Bal. in c. dudum. cle. 1. de elect. Hoſt. & Card. in c. 2. de cler. percuſſ.* Fait encor pour cecy ce que dit *Bal. in repetitione l. cum de in rem verſo ff. de vſur. & Bart. in l. litibus .C. de agri &*

Digitized by Google

cenſ. lib. 10. & ex l. 2. § ex contrario ff. de acquir. poſſ. & Ang. in l. male agitur, C. de præſcr. anno, & ſpecu. in tit. de loca § nunc aliqua & text. in c. 1 de conſuet, rect. ſen. & in c. 1 qualiter olim ſen. alie. pot.; auxquels lieux ſe trouue pleinement que qui a iouy long temps d'vne choſe comme vn Emphitéote, eſt préſumé avoir eſté inueſti dès le commencement du tiltre légitime, bien qu'il ne le monſtre pas, comme ſe void là pleinement : tout de meſme ladicte ſaincte Egliſe du Puy, qui ſi notoirement en vn iour tant célébre a eu ladicte Indulgence pleinière, manifeſte à toute la Chreſtienté par tout le monde à cauſe de ſon antiquité, ſurpaſſant tout ſouuenir d'homme, faict préſumer auoir eſté légitimement inueſtie & octroyée par vn tiltre légitime & par ſacrez Apoſtoliques & divins codicilles concédée, & n'eſtre beſoin de les faire paroiſtre. Cecy eſt encor confirmé par *Alex. in conſ. ſuis quæſt. 79. in conſ. incip. circa principium, de quo quæritur in. 6 coll.* où il dit notablement que la ſolemnité du traicté & conſentement du chapitre eſt préſumée, encor que l'inueſtiture ne die mot de cela, quand il ſ'eſt paſſé vn long-temps. Il rameine quelques choſes qui ont eſté dictes cy deuant, & cela eſt irrèfragable, parce que la longue obſeruance, ſcience & patience de ceux avec leſquels la choſe a eſté paſſée, fait encor qu'elle ſoit préſumée : que ſi dès le commencement de l'acte & conceſſion de ladicte Indulgence elle ne fuſt eſté octroyée, ou bien qu'elle l'euſt eſté mais illégitimement, elle n'euſt eſté tolérée, mais impugnée par ceux qui auoyent notice du défaut de ladicte conceſſion, & nullement fuſt eſté receuë des Catholiques par tout le monde. L'octroy de laquelle Indulgence eſt pleinement prouué par les Eſcritures antiques de ladicte ſaincte Egliſe du Puy & par ſes meſmes liures authentiques & très anciens documens & Bulles faictes d'eſcorce d'arbres, faiſans mention de ce qui a eſté cy deuant dit; leſquels liures authentiques & eſcritures tres-anciennes de ladicte Egliſe & cité & la preuue par renommée des faicts très-antiques, c'eſt à ſçauoir ſurpaſſant toute mémoire d'hommes ſuffit & prouue entièrement ſelon Innocent *in c. quid per etc. c. veniens, de verb. ſig.* & tiennent de part & d'autre *Anto. &*

Digitized by Google

Bal. in l. cum ſuper .C. de rei vendit. & in. l. proprietatis C. de prob. & in l. conuenticulum C. de Epiſc. & cler. in l. non ignorat. C. qui accuſare poſſ. & in l. in bonæ fidei. C. de re cred. & l. exemplo & ſacr. Eccl. ſanct. & ang. ſe diſant auoir obtenu de fait : *in l. citius ff. qui mo. pig. vel Imp. ſol & l. atqui natura §. cum me abſente ubi bona gloſ. ff. de nego. geſt. & archi. in c. inter memoratas 16. q. 3. & not. plene per Anto. & doct. in c. veniens de teſt.* pour cela on apporte la loy *monumentor. C. de relig. & ſumptib. fun.* où l'eſcriture approuue les choſes eſcrites & gravées en marbre ou autres pierres des geſtes anciens ; à cecy faict la loy *ſi arbiter. ff. de proba.* en laquelle eſt dit qu'ès choſes excédantes la mémoire ſuffit l'approbation par commune renommée : *text. cum glo. in l. in ſumma § idem .ff. de aqua plu. arc.* & la raiſon eſt parce qu'és choſes qui ſont hors de ſouuenance, le teſmoignage de l'auoir entendu, qui eſt moindre choſe, eſt valable : *C. licet ex quodam, etc. tua nos de teſti.* Doncques le teſmoignage de la renommée & des eſcritures anciennes pour l'éuidence d'vn fait ſi notoire, qui eſt fort en ſoy, eſt beaucoup plus valable ; pour le meſme ſubjet ſont les notes de Balde, *in l. cum aliquis C. de iure delib.* quand là il dit qu'ès choſes très-antiques le droict eſt prouué par inſtrumens & eſcritures anciennes, d'autant que par icelles la commune opinion eſt prouuée, qui en ſemblables cas eſt tenue pour vérité comme il ſe lit : *in c. cum cauſam de proba.* De meſme la générale renommée de ladicte Indulgence, non en vne prouince ſeulement mais en tous les endroits de la Chreſtienté, preuue entièrement, parce que la renommée générale preuue pleinement ſans aucvn doubte ſuyvant les nottes de *Bal. & DD. in L. conventiculam. C. de ſacro ſanct. Eccl.* où il r'apporte vn certain Cardinal auoir dit, quand bien l'Egliſe Romaine n'auroit aucuns regiſtres & inſtruments de ſes citez, qu'il ſuffit qu'elle aye une générale opinion. Balde dit ſemblablement en ladicte authentique : *quas actiones C. de ſacro ſanct. Eccl.* où il dit principalement ès choſes qui ſont réputées notoires, allégant Innocent *in c. cum cauſam de materia calum.* Balde ſemblablement en ladicte loy

Digitized by Google

proprietatis où il dit le meſme, ſpécialement és domaines vniverſaux, comme ſeroit des Roys & Barons ou territoires de citez & ſemblables, allégant l'annotation : *in d.* § *cum me abſente;* parce que deſſus il appert notoirement qu'il ne faut plus chercher ny inſiſter, comme font certains puſillanimes qui croyent mieux ſentir contre la doctrine de l'Apoſtre, qu'il n'eſt expédient ſur l'exhibition & publication desdictes lettres de l'Indulgence, à raiſon de l'éuidence du fait, de ſa notoire démonſtration & grande antiquité ſurpaſſant la ſouuenance de tous hommes, & parce qu'en la primitiue Egliſe & deſpuis le temps de la fondation de ladicte Egliſe & la chére de l'Apoſtre ſainct Pierre ou des bienheureux S. George, ſainct Fronton & ſainct Martial, ladicte Indulgence a eſté portée, faicte, ordonnée & inſtituée de Dieu & des ſacrez Pontifes aux commencemens & primices de ladicte ſaincte Egliſe. Il faut donc rechercher l'intention, le cœur, l'eſprit, la volonté & le propos du gain de ladicte générale & plénière Indulgence ès cœurs des pénitens vrayement confez & contrits, à raiſon de quoy a eſté ſatisfait à ladicte queſtion pour lesdicts pèlerins, viſitans déuotement & catholiquement ledit iour du grand Vendredy & Annonciation de Noſtre Dame & accourans en affluence à vne tant ſaincte & magnifique maiſon de la Mère de Dieu pour le ſalut des fidelles & gain de ladicte Indulgence, leſquels Pèlerins ſont dits ſoldats de *Iéſus Chriſt* & le ſont en effect, & ſingulièrement dit Balde : *in auth. omnes peregrini C. comm. deſucced. & Felinus in c. cauſam de præſcript.* où il tient que ſi auec la iouyſſance d'vn ſi long temps concourt la renommée du priuilège, affin que pour la difficulté de prouver une choſe ſi antique le droit de la partie ne périſſe, elle eſt prinſe & préſumée pour priuilège & ne ſert de dire que le ſeul temps monſtre cela : ain-çois la préſomption du priuilège prouuée par la longue renommée ; comme clairement eſtime Imola, après Balde, *& Card. in d. c. cauſam de præſcr. & domi. in c. 2.* §. *fin. de deci. L. 6. & Card. in quadam ſua ſubſcriptione facta ad conſilium Zilioli de cautelis, quod incipit : cum hæc eſt queſtio*, & eſt imprimé après les conſeils de Pierre de Anchara & fait bien pour cecy la déciſion

Digitized by Google

dixieſme : *an in regula qui contra,* où il tient qu'encor que l'vnion des Egliſes ne puiſſe eſtre introduicte par aucun laps de temps, comme veut *Hoſtienſis en c. quodam de vi. & hon. cler. & in summa de ſuppl. negl. præl. 1. coll.* iaçoit que l'on prouue que les Egliſes ayent eſté long temps poſſédées & vnies, que l'vnion toutesfois eſt prouuée par préſomption, allégant ce qu'il a dit audit canon *cum Apoſtolica,* & cela meſme remarque gentement *Old. concil. 295 & Card. in cle. 1. circa de iure patron. gloſ. in cle. 1. in verb. ad menſam de exceſſ. præl. & Pet. de Anch. in conc. 1. 57 in q. Eccleſiæ in fine.* De meſme eu eſgard à ladicte renommée notoire en la ville & que ladicte Indulgence a eſté long temps prouuée en ladicte Egliſe, elle eſt eſtimée Indulgence ſans autre preuue.

Ce que deſſus eſt encor approuué en diverſes manières par l'excellent maiſtre ès ſacrées lettres, maiſtre Ambroiſe de Symenterio, Docteur de Paris, natif du Puy, par la prédication qu'il fit ſolennellement au Clergé & au peuple, eſtant en générale & ſolennelle proceſſion en la place du Martoret iouxte la croix, le iour célèbre de la Dédicace miraculeuſe de la meſme ſaincte Egliſe du Puy, qui tumbe le unzieſme du mois de Juillet, où il ſouſtint, dit & conclud, entre les autres véritez qu'il propoſa, qu'il n'eſtoit beſoin de iuſtifier d'autre Indulgenee générale & pleinière concédée en ladicte Egliſe ledict iour de la Dédicace. D'autant que la Dédicace & conſécration de la meſme Egliſe du Puy fut en la primitiue Egliſe, du temps de ſainct Voſi & de Scutaire, miraculeuſe & par les Anges diuinement ſouſtenüe & conſacrée par Dieu meſme & n'en faut rechercher teſmoignage plus clair & manifeſte de la bulle, d'autant que ce qui ſe faict par eſprit diuin n'eſt ſuject à la loy, ainſi qu'il a eſté cy deſſus monſtré, ce que le meſme maiſtre de la ſacrée Théologie a inuinciblement prouué par grandes authoritez des maiſtres & Docteurs de la ſaincte Mère l'Egliſe, principalement par les raiſons ſuyvantes, ſçavoir eſt de la part de celuy qui l'a octroyée, de celuy qui l'a impétrée, & de celuy qui l'a ſcellée.

Il l'a prouué de la part du concédant : car l'Archeveſque en ſa

Digitized by Google

Prouince & l'Eueſque en ſon Diocèſe peuuent octroyer Indulgence, pourueu qu'elle ne paſſe quarante iours; voire en la Dédicace d'vne Egliſe ils peuuent concéder Indulgence iuſques à vn an & non d'avantage, comme il se void : *In C. cum ex eo. de pœnit. & remiſſ. & c. noſtro eod. tit.* Mais vn légat de la terre peut faire de droit & donner Indulgences perpétuelles, aux termes & contenu de ſa légation, comme auſſi des ordonnances perpétuelles: *de off. legati c. ult. in tex. & glos.* & le Pape ſeul en peut donner des plénières par tout le monde, parce qu'à luy ſeul a eſté donné plein pouvoir : *D. c. cum ex eo. & xxiiij. q. 1. c. quodcumque,* & ainſi Dieu conſacrant & dédiant ladicte ſaincte Egliſe du Puy, IÉSUS-CHRIST, Dieu éternel, auquel a eſté donné toute puiſſance au Ciel & en la Terre, a beaucoup plus octroyé plénière rémiſſion à ceux qui vrayement confez & pénitents viſitent ladicte ſaincte Egliſe, parce que tout de meſme que ſi le Pape l'euſt conſacrée il euſt concédé plénière Indulgence, l'Eueſque encor l'Archeueſque & Légat, comme eſt dit cy-deſſus, combien plus Dieu éternel dédiant ainſi & conſacrant ſi miraculeuſement ladicte Egliſe, a octroyé Indulgence plénière & pléniſſime audit iour de ſa Dédicace & conſécration, comme il la donna au Larron pendu en la croix, luy pardonnant & diſant pleinement : Tu ſeras auiourd'huy avec moy en Paradis : *Luc 23. Tranſſumptive de conſec. diſt. 4. c. baptiſmi vicem,* à raiſon dequoy concluant il dit qu'il n'eſt beſoin d'enſeigner ladicte Indulgence parce que, comme a eſté dit, ce qui ſe fait par l'eſprit de Dieu n'eſt ſubject à la Loy.

En ſecond lieu, il l'a prouué de la part de l'impétrant qui a eſté la très-ſacrée Vierge, Mère de Dieu, pour ſon temple miraculeuſement dédié à la loüange de Dieu éternel & de ſon immaculée mère qui l'a obtenu.

Troiſieſmement de la part de celuy qui l'a ſcelé, qui ſont les cinq playes du corps très-ſacré de IÉSUS-CHRIST & ceſte fonteine très-pure de ſon précieux coſté, deſquelles choſes tous concluent que le bénéfice de ce Thréſor ineſtimable de plénière rémiſſion a eſté octroyé comme il ſe void en ſainct Mathieu : *16 c.*

Digitized by Google

& 24. q 1. quodcumque ligaueris & 21. diſt. in nono, & à ce meſme ſubiet dit ſingulièrement *Innocent. in c. quod autem de pœnit. & remiſſione* que les Preſtres de l'ancien Teſtament ne pouuoient donner des Indulgences, pour autant que lors il n'y auoit point de clefs, ny de puiſſance de lier & deſlier & n'eſtoit cecy beaucoup uſité auant le Pape Grégoire, par ce que rarement pouuoit-on faire de ſi ſolennelles aſſemblées des fidelles & par ce qu'alors les Catholiques eſtoient ſi parfaits que rarement auoient-ils beſoin de ces choſes; & adiouſte qu'en ceſte recherche il ne faut eſtre beaucoup curieux, mais qu'il faut fermement croire que noſtre dict Sauueur (la nature duquel eſt miſéricordieuſe & libérale) met & baille touſiours d'avantage du ſien ou ſa grace & ſa iuſtice, & Dieu éternel remet à pluſieurs tous leurs péchez par la ſeule contrition, comme à David, à ſainct Pierre, à ſainct Paul, au larron & à la Magdelaine, deſquelz parle Hoſtienſis *In ſumma de pœnit. & remiſſ.* § *in quibus* & par ainſi toutes contrariétez ſont oſtées comme amplement eſt traicté aux lieux préalléguez.

Loüange à IÉSUS-CHRIST.

Les choſes parleront d'elles meſmes quand nous nous tairons.

Seneca, *De beneficijs.*

Diſcours fort remarquable du grand Jubilé de Rome, de l'an 1300, ſoubs Pape Boniface 8. prins du liure de la vie des Papes, nouuellement imprimée en France, en langage vulgaire.

Pape Boniface 8 publia la première conſtitution du grand Iubilé, non pas qu'il en ait eſté le premier inſtituteur, car il ſeroit mal-aiſé de trouuer en l'hiſtoire l'inſtitution d'vn ſi grand bénéfice, mais le motif vint de ce que la veille de Noel de l'an 1299 & ſur l'heure de Veſpres l'Egliſe de S. Pierre ſe trouua remplie d'vne grande multitude de Pélerins eſtrangers, le commun bruit eſtant parmy eux qu'autres fois à la meſme heure & en la meſme

Digitized by Google

année grande Indulgence eſtoit concédée à ceux qui viſitoient ceſte Egliſe & aſſiſtoient à l'ouuerture d'une porte appellée la porte ſaincte ; le lendemain & les iours ſuiuans le nombre s'accroit en telle ſorte & telle foule que l'on ne pouuoit plus paſſer par les ruës, ce qu'eſtant rapporté à Boniface il s'en eſtonna & commanda de rechercher les vieux regiſtres des actes de l'Egliſe, de reuoir diligemment les bulles des Papes ſes prédéceſſeurs & de feueilleter entièrement tous les papiers du thréſor Apoſtolique, mais on n'y trouua rien & n'en apparut par tout aucune cognoiſſance.

En ceſte perplexité l'on recourut ſoigneuſement aux plus anciens pour auoir par la tradition ce qui ne ſe pouuoit vérifier par l'hiſtoire & rencontra-on d'auenture un bon & déuotieux pèlerin, aagé de cent & ſept ans, lequel eſtant conduict deuant Boniface, affirme que il ſe ſouuenoit qu'il y auoit cent ans que ſon Père auoit faict le voyage de Rome pour gaigner l'Indulgence du Iubilé, & à ſon retour l'auoit exhorté de n'eſtre ny négligent ny oublieux de ſe tranſporter à Rome l'année centieſme, la veille de Noël, pour gaigner la meſme indulgence ; ce teſmoignage fut confirmé par deux vieillards François natifs de la ville de Beauuais & par pluſieurs Italiens, qui dirent auoir entendu de leurs Pères que les Indulgences eſtoient concédez en ceſte réuolution d'ans à ceux qui viſiteroient les Egliſes de Rome : ſurquoy Boniface ne voulant eſteindre ceſte ardente déuotion ny en abandonner la mémoire à la violence du temps qui rauit & emporte tout, fit vne conſtitution pour ſervir de mémoire aux Chreſtiens & ne leur laiſſer oublier l'année du Iubilé.

Pour ce de l'aduis des Cardinaux, il ordonna l'an 1300 qu'il ſe célèbreroit à Rome de cent en cent ans & voulut que ce qui ne ſe gardoit que par tradition paſſaſt pour l'aduenir en forme de loy. Mais d'autant que le terme eſtoit ſi long & la vie de l'homme ſi brieſue que l'on pouuoit dire de telles indulgences comme de deux ſéculiers : qui les voyoit ne les auoit iamais veus & ne les reuerroit iamais, le Pape Clément ſixieſme changea depuis ce temps de la célébration à l'an cinquantieſme & retrancha la moi-

Digitized by Google

tié des années, nombre fort conuenable à la rémiſſion des péchez, parce que entre les Iuifs toutes choſes retournoient en leur premier eſtat de cinquante en cinquante ans, tous debtes eſtoyent abolis, toutes iniures oubliées, les eſclaues & ſerfs mis en liberté, les trompettes ſonnoient plus haut que de couſtume & donnoient le nom à l'année.

Deſpuis le Pape Vrbain ſixieſme voulut par vne plus fréquente médecine ſubuenir à la fragilité humaine & donnant occaſion de réuérer le temps que IÉSUS CHRIST auoit demeuré ça bas parmy les hommes, ordonna que ce Iubilé de l'année ſaincte ſe célébreroit à chaſque bout de trente trois ans. Finalement Pape Paul deuxieſme racourcit le terme à 25. ans.

Ceſte hiſtoire ſert d'exemple à Meſſieurs de Noſtre Dame du Puy de procurer que ſoit confirmé par conſtitution Apoſtolique leur grand Iubilé, qui a eſté célébré ſi long temps par couſtume & tradition.

De la grande Pierre des fieures.

CHAPITRE IX

Ce qui rend encores ceſte Egliſe du Puy plus célébre eſt la guériſon que les fébricitans y recoiuent à toute heure, conformément à la promeſſe qu'en fit Noſtre Dame à ſainct Voſi par le moyen de la religieuſe de Polignac. Car l'on doit ſçavoir que comme Noſtre Dame euſt apparu à ceſte Religieuſe & luy euſt commandé de ſe coucher ſur la pierre qui eſtoit quinze ou vingt pas plus bas que l'autre (comme elle ſe void encores auiud'huy) luy promettant qu'elle y recouureroit la ſancté & tous ceux qui en feroyent de meſme; que non ſeulement elle fut de tous poincts guérie, mais que l'expérience iournalière nous fait tous les iours voir & toucher au doigt la vérité de ces promeſſes, par l'ordinaire guériſon de tous ceux qui s'y couchent auec vne piété requiſe.

Digitized by Google

Ceſte grande pierre doncques dicte communément la pierre des fieures ou fébricitans eſt vne des ſingularitez de ceſte vénérable Egliſe de Noſtre Dame, mais comme il n'y a choſe tante ſaincte ſoit-elle, que le Diable ne taſche de profaner, en l'an ſix cens, ceſte pierre par ſa ſuggeſtion ſeruit de couche pour y commettre vn adultère, comme ſ'il n'y euſt point d'autre lieu propre pour commettre vn ſi déteſtable forfaict. Le délict fut deſcouuert par réuélation diuine à deux Eueſques enſemble, à celuy de Lyon & celuy du Puy, & Dieu ne pouuant ſouffrir telle indignité enuoya le foudre du Ciel ſur l'Egliſe, qui l'ayant toute parcourue vint fondre ſur ceſte pierre & la mit en quatre pièces, en forme de croix, comme l'on void à préſent, & ainſi par le moyen du feu & du ſigne de la croix & par le miniſtère du bon Ange la repurgea d'un ſi horrible délict. Et c'eſt la ſeule raiſon pourquoy nous voyons nos Temples plus ſubjects aux foudres & au feu que les autres baſtimens, Dieu les purifiant en ceſte façon lors que nous les auons pollus par nos impiètez & exécrables ſacrilèges.

A ceſte occaſion ſi l'on ne veut de tous points frauder les malades de ce bien d'y coucher la nuict, l'on ne le doit permettre au moins qu'à vn à la fois ſoit maſle ou femelle, l'accouplement d'iceux eſtant fort dangereux & ſuſpect, imitant en cela noſtre mère ſaincte Egliſe, laquelle a retranché la couſtume de veiller les nuicts des feſtes aux Egliſes pour eſuiter les abus & ſcandales qui s'y commettoyent ordinairement.

Vincent de Beauuais, de l'Ordre des Frères Preſcheurs, homme docte, bien verſé en Philoſophie, Théologie & en l'Hiſtoire, qui a eſcrit l'hiſtoire univerſelle du monde iuſques à l'an 1250 en deux Tomes qu'il appelle *Speculum morale,* leſquels liures ſont en l'ancienne Bibliothèque de l'Egliſe de Noſtre Dame, r'apporte en la troiſieſme partie du ſacrilège local, *diſt. 21.* de la 2 partie du *Miroir moral,* de la vérité de la cheutte du foudre en l'Egliſe de N. Dame du Puy en ces termes suiuans :

Item notandum quod Dominus loca ſacra ſæpe punit, ex eo quod profanantur, quia aliqua inhoneſta in eis fiunt, ſicut propter mala quæ fiebant in Templo Domini, vt creditur, ſuſtinuit quod Nabu-

Digitized by Google

zardan concremaretur, 4 Reg. 25, & ab Antiocho ſpoliaretur, 2. Machab. 1. Titus ciuitatem & templum ſubvertit & combuſſit & omnino deſtruxit, ſicut patet Oroſii lib. 5. Item Archiepiſcopus Lugdunenſis aliquando quæsiuit a quodam fratre Predicatore unde erat quod loca ſacra plerumque fulminibus ferirentur & frequentius quam loca profana, & cum frater reſponderet ei quod ſibi occurrebat, reſpondit Archiepiſcopus quod expertus erat quod ideo Deus loca ſacra puniebat vel concremando, vel alio modo, propter inhoneſtates quæ ibi male fiunt, & adiunxit quod de nouo viſitaverat Eccleſiam Beatæ Mariæ Podienſis, qui locus eſt valde venerabilis & multis divinis miraculis & beneficiis illuſtris & a multis frequentatus, in quo dicitur eſſe & oſtenditur calceamentum B. Virginis & digitus quo Joannes Baptiſta Dominum demonſtrauit : ibi etiam, ut dicitur, Sarraceni Occidentales mittunt munera, ut B. Virgo eos liberet à fulguribus & tempeſtatibus & agros ſuos ; ibi parum antequam veniſſet dictus Archiepiſcopus fulgur ceciderat & etiam ipſos lapides parvimenti combuſſerat, quod multis fiebat in ſtuporem, cum autem rediret ab ipſa eccleſia dictus Archiepiſcopus & iviſſet cum Podienſi epiſcopo ad quemdam locum (qui Sylua vocatur monialium), c'eſt à ſçavoir La Séauve qu'eſt vn Monaſtère de Nonains de l'Ordre de Cyſteaux diſtant du Puy ſept lieües près la ville de Sainct Didier & dans le Vellay, *ad viſitandam quamdam ſanctimonialem, quam B. Virgo curauerat, quæ fuerat gutta, fiſtula & aliis morbis ita corroſa & perforata, ut interiora apparerent, viſitata itaque a B. Virgine & ſubito curata hoc datum ei fuit, ut ſingulis ſabbathis in extaſim rapta, multas ibi reuelationes acciperet, cum dicti prælati quæſiviſſent ab ea, quæ eſſet cauſa dictæ fulminationis, ait quod duæ perſonæ adulter & adultera, cum non haberent alium locum ubi ſine ſuſpicione conuenire poſſent, locum illum ſuo peccato contaminauerunt ; ideo Dominus locum illum voluit purgare & dixit dictus Archiepiſcopus quod Epiſcopus Podienſis ei poſtea dixerat, quod inuenerat per utriuſque perſonæ confeſſionem, peccatum quod commiſerant, ita verum eſſe, ut eis dicta ſanctimonialis dixerat.*

Item in quadam abbatia (ut dicebat illius loci abbas) accidit quod cum monachi eſſent ſimul congregati in choro, tonitruum maximum intonuit & in dicta Eccleſia fulgur cecidit comburens pavimentum & quædam loca, quoſdam autem majores monachos, paruis innocentibus intactis remanentibus, vulneravit ad mortem, per ſinum

Digitized by Google

horum ſubtiliter intrans & pilos inferiores radens & urens & loca illa inferiora grauiter lædens. Hæc Vincentius.

Des Roys de France qui ont viſité Noſtre Dame du Puy.

CHAPITRE X

Svr toutes les nations la France a eſté décorée de Roys déuots à Noſtre Dame. Vincent de Beauvais r'apporte que Charlemagne fiſt baſtir à Aix la Chapelle en Allemagne où il tenoit ſon ſiège Impérial vne Chapelle à l'honneur de Noſtre Dame, magnifique, enrichie de pierres de grande valeur; les Roys ſes ſucceſſeurs, ſuiuants ſes veſtiges, ont viſité les lieux de pèlerinage & entre autres celuy de Noſtre Dame du Puy.

Louys le ieune, autrement Louys VII, qui à la ſemonce de S. Bernard alla en Hiéruſalem contre les Infidèles, à ſon retour fut au Puy, l'an 1145, du temps de Pierre ſecond, Eueſque du Puy.

Sainct Louys, l'an 1254, du temps de Meſſire Bernard de Ventadour, Eueſque du Puy, reuenant de ſon voyage de Syrie, fut au Puy rendre ſes vœux & actions de graces, auquel Eueſque enuoya de la ville de Sens vne des ſainctes Eſpines de la couronne de Noſtre Seigneur; ainſi que la lettre dudit Roy, laquelle eſt dans les archifs de l'Egliſe de Noſtre Dame, le teſmoigne ſuffiſamment: il ſe trouva auſſi au Puy au Iubilé de l'an 1255.

Philippe le Hardy, ſon fils, ne forligna de la déuotion de ſon père, qui viſita le meſme lieu par déuotion reuenant du voyage d'Afrique, où le Roy ſainct Louys mourut à Thunis & en icelle armée ledit Philippe fut proclamé Roy.

Charles VI, du temps d'Iterius Eueſque, accompagné de ſes oncles, Meſſire Iean de Berry & du Duc de Bourgongne, toucha des eſcroüelles au Puy & diſna au Chaſteau d'Eſpaly, permit

Digitized by Google

aux Conſuls de la ville du Puy de porter les robbes d'eſcarlatte, les portant auparauant perſes ; ce fuſt en l'année 1394.

Du temps de ce Roy, l'an 1418, la ville du Puy fuſt aſſiégée par le Prince de Bourgongne, les conducteurs de l'armée eſtans le Prince d'Orange & le Sieur de Rochebaron, ce qu'occaſionna les habitans l'année ſuiuante de faire des foſſez à l'entour de la ville. Ceſte année ne fut faicte en la dicte ville aucune proceſſion de la Feſte Dieu, comme on collige des comptes des Secrétains de Noſtre Dame de ladicte année, où il eſt dit :

Eſt ſciendum quod dicta proceſſio non fuit facta propter multitudinem gentium armatarum congregatarum per Dominum de Rupebarone, qui proditorie volebat capere urbem Anicienſem, ſed cooperante V. Maria, protectrice ipſius villæ, non venit ad intentum, imo fuerunt turbatæ dictæ gentes armorum quæ fuerunt ante villam dicta die.

De meſmes par les comptes des Secrétains de l'année 1043 *(sic)* ledit Roy eſtant tombé en quelque manie, le 19 iuin en ladicte année, l'Image ſaincte de Noſtre Dame fuſt portée en proceſſion pour la ſanté dudit Roy au Fort de Noſtre Dame, les Seigneurs Viſconte de Polignac et le Comte de Monlor portans d'vn coſté & le Clergé de l'autre.

Charles VII, ſon fils, l'an 1422, reuenant de Languedoc pour eſteindre les feux, qu'au ſouffle des Ducs de Bourgongne & de Sauoye, le Prince d'Orenge, par la prinſe de Niſmes & du Pont-Sainct-Eſprit, & le Sieur de Rochebaron auoyent allumé en Languedoc & en Vellay, prend le chemin dudit Vellay pour s'en retourner en France : comme voicy arriué qu'il fuſt à Eſpaly, Chaſteau de l'Eueſque du Puy, la nouvelle du décez de ſon père luy eſt apportée, accompagnée de la mort d'Henry V, ſon Compétiteur & incontinent fuſt proclamé Roy à Eſpaly & dans la ville du Puy au grand contentement du peuple, comme Du Hallian (1) & autres hiſtoriens François le teſmoignent : ledict Roy fuſt pluſieurs fois avec ſa femme au Puy par déuotion.

(1) *L'Errata* dit : lisez *Tillet. (Ed.).*

Digitized by Google

Après luy Louy XI, ſon fils, auec ſa femme vint au Puy & y a eſté quatre fois; l'an 1475, y eſtant, donna à l'Egliſe de Noſtre Dame pluſieurs marcs d'argent pour faire la chatraide, c'eſt à dire la niche, chaire ou throſne dans lequel l'Image de Noſtre Dame eſt logée, vn verre de criſtal de grand prix qu'on y void encor auiurd'huy, fiſt porter en proceſſion l'Image de Noſtre Dame pour avoir lignée : ledit Roy a eſté extrèmement déuot à Noſtre Dame, l'Image de laquelle il portoit au chappeau au lieu d'vn enſeigne, & à la ſalle du Palais de Paris, où ſont tous les pourtraits des Roys de France dans des niches, il eſt mis à genoux deuant l'Image de Noſtre Dame. Robert Guagin, général de l'ordre des Trinitaires, lequel a eſté employé par nos Roys en qualité d'Ambaſſadeur tant en Eſpagne qu'en Angleterre, dit en la vie dudict Louys :

Introducta quoque eſt authore Ludouico conſuetudo campanam hora meridiana (ut in noctis crepuſculo ſolet) pulſandi, quo tempore populus, vno poplite humi deflexo, Angelicam diuæ Mariæ ſalutationem, obtinenda publicæ pacis gratia, religioſe exhiberet. Qui mos hactenus diligenter a pleriſque ſervatur.

Ladicte inſtitution eſt vérifiée par des patentes dudict Louys, affichées en vne table dans l'ancienne Bibliothèque de l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy.

Ledict Roy donna pluſieurs priuiléges aux chanoines de ladicte Egliſe, ainſi qu'appert par des patentes de l'année 1476, leſquelles ſont en la layette 6. de la Thréſorerie dudit Chapitre ſoubs la Cotte 5. & par icelle dit que le Roy de France & le Dauphin Viennois eſtans dans ladicte ville, en entrant en l'Egliſe de Noſtre Dame, portent l'habit de Chanoine de ladicte Egliſe : ce qui fuſt pratiqué par Charles VIII. son fils, & ce colligé des mémoires anciennes, faites par un Chanoine de ladicte Egliſe, eſcriptes dans un vïeïl Miſſel en ces termes :

Anno Domini milleſimo 430 (sic) *& die decima quinta menſis Maii, quæ fuit in vigilia Aſcenſionis Domini, Illuſtriſſimus princeps Dominus Carolus Regis Francorum filius, Delphinus Viennenſis, Bituricenſis & Turonenſis dux, Comeſque Pictavenſis, regnum regens, in præſenti Ciuitate Anicij venit & in Eccleſia B. Mariæ Anicienſis cum habitu intravit & per dominos Guillelmum de Chalanconio*

Digitized by Google

epiſcopum, decanum & Capitulum fuit in dicta Eccleſia Canonicus receptus, & in portali Clauſtri Sancti Georgii per dictos dominos epiſcopum, decanum & capitulum etiam fuit receptus (1).

Le meſme, eſtant Roy, reuenant de ſon heureux & triomphant voyage d'Italie, l'an 1495, en action de graces viſita ladicte Egliſe & en après celle de Sainct Michel, où Meſſieurs du Chapitre, qui ſont Seigneurs dudict lieu, luy auoyent préparé la collation, comme réſulte des comptes des Secrétains de Noſtre Dame ladicte année (2).

Le Roy François, le grand, inſiſtant aux veſtiges de ſes prédéceſſeurs, y a eſté deux fois & donna des Chandeliers d'argent à ladicte Egliſe.

Les Roys auſſi eſtrangers : René, Roy de Sicile, accompagné de pluſieurs Mores, la Reyne auſſi de Sicile, l'an 1418.

Les Roys de France ne ce ſont pas contentez de viſiter ladicte Egliſe mais encor l'ont décorée de pluſieurs priuilèges.

Louys le Gros, du temps d'Humbert Eueſque du Puy, l'an 1134; Philippe de Vallois, l'an 1347, comme réſulte de ſes patentes données à Autun en Bourgongne, lequel confirme les dons de l'haute, moyenne & baſſe iuſtice que le chapitre de Noſtre Dame ha au cloiſtre, c'eſt à dire à la partie ſupérieure & plus haute de la ville du Puy, en laquelle eſt le roc de Cornelie & les domicilles des Chanoines, comme auſſi à ſainct Michel & Agullie.

Louis XI, par ſes patentes de l'an 1470 données à Amboiſe, déclare les maiſons & poſſeſſions des Chanoines affranchies de toutes tailles & ſubſides. Charles VIII, ſon fils, confirme leſdicts Priuilèges, concédez par ſon père par d'autres lettres en datte & l'an 1485.

Louys XII, que luy ſuccéda, par d'autres patentes dans leſquelles ſont incluſes celles de Louys XI & de Charles VIII, en datte du mois de Iuillet de l'an 1498, corrobore les ſuſdicts priuilèges.

(1) Le P Théodose confond Charles VIII avec son grand-père Charles VII. (*Ed.*).

(2) Le voyage de Charles VIII au Puy en 1495 est au moins douteux, malgré les affirmations des PP. Théodose et de Gissey et du Frère Théodore. (*Ed.*).

Digitized by Google

Henry premier (1) de meſmes, l'an 1547; Henri ſecond, l'an 1551; le Roy François ſecond à Remorantin, l'an 1560; Henry III, l'an 1575; Henry IIII. dict le grand, à Amiens au mois d'Aouſt l'an 1596, leſquelles ſuſdictes patentes ſont dans les Archifs du vénérable chapitre de l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy.

Des priuilèges des Eueſques du Puy.

CHAPITRE XI

Les ſouuerains Pontifes de Rome ont auſſi tellement honoré les Eueſques de ladicte Egliſe qu'on peut dire ſans flatterie que ceſt vn Eueſché des plus nobles de France : car *in temporalibus* l'Eueſque, eſtant Compte de Vellay, ne recognoit auſtre que le Roy, *in ſpiritualibus* ne recognoit autre que le Pape, eſtant exempt de la iuriſdiction du métropolitain & de plus eſt décoré de l'honneur du Pallium, qu'eſt deu par la diſpoſition du droit priuatement aux Archeveſques, leſquels honneurs furent concédez à Eſtienne 2. de Mercœur, 35e Eueſque du Puy, par Léon 9. l'an 1052 & confirmez par Paſchal II. à la requeſte de Poncius Mauricius, 37e Eueſque du Puy, reuenant du voyage de Hiéruſalem, comme appert par la bulle dudict Paſchal eſcritte en lettre Gothique fort difficile à lire, laquelle eſt dans les Archifs du ſuſdict chapitre, où ſont ces mots :

Tibi igitur, chariſſime frater Ponti epiſcope, tuiſque ſucceſſoribus decreti præſentis pagina confirmamus quicquid parrochiarum ſpeciali jure ad Anicienſem cognoſcitur Eccleſiam pertinere, manſuro merito in perpetuum decreto ſancimus, ut tam tu quam tui deinceps ſucceſſores nulli præter Romanum metropolitam ſubjecti ſint, & omnes qui tibi in eadem ſede ſucceſſuri ſunt per manum Romani pontificis, tanquam ſpeciales Romanæ ſedis ſuffraganei conſecrentur.

(1) Il faut lire sans doute : Erançois Ier, quoique ce roi soit mort à Rambouillet le 31 mars 1546. Le P. Théodose brouille un peu les dates. (*Ed.*)

Digitized by Google

Pallium vero fraternitati tuæ, plenitudinem videlicet pontificalis officii, Apoſtolicæ ſedis liberalitate conceſſum, intra Eccleſiam tantum ad miſſarum ſolemnia ſuſcriptis diebus noueris induendum, &c.

Ce qu'a eſté confirmé poſtérieurement par pluſieurs Papes, Alexander, Lucius & autres; les bulles deſquels ſont aux deux layettes *de ſancta Anicienſi Eccleſia,* dans les Archifs dudit Chapitre.

Tels priuilèges tant de lexemption du métropolitain que de l'honneur du Pallium ont donné ſubiet à ce grand iuriſconſulte Barthélemy Chaſſaneus, en la 4ᵉ partie du Catalogue de *La gloire du monde* & en la conſidération 24. & 26. de diſputer ſi l'Eueſque du Puy à raiſon de ces deux priuilèges, en vn Concile général doit précéder les autres Eueſques, quoy-que plus anciens, qui ne ſont exempts ou priuilégiez de l'honneur du Pallium.

Eſtant Eueſque meſſire Iean de Bourbon, Prince du ſang & Abbé de Cluny, meſſire Pierre Odin, Docteur ès-droicts, Abbé ſéculier de ſainct Voſi, l'an 1485, fiſt baſtir la Croix qui eſt au deuant de l'Eueſché, où y a vn Crucifix de cuivre doré & autour les Images des Apoſtres en boſſe, à cauſe que le foudre tomba en ce lieu ſur vn gros olme qui y eſtoit planté, lequel fut tout eſbranché, ce que voyant ledict ſieur Odin ſe prit à dire qu'il y dreſſeroit vn autre arbre qui ne ſeroit ſubiet au foudre. Telle eſt la traditiue de ladicte Egliſe. Ledict meſſire Odin eſtoit homme de grande réputation & de bonne vie; reuenant de Hiéruſalem il fit baſtir le ſépulcre de Noſtre Seigneur artiſtement élabouré près la porte de l'Egliſe qu'on entre au Cloiſtre à main gauche, où il eſt enterré & enchaſſé dans la muraille, la figure maſquée d'vne croix rouge de la pierre où Noſtre Seigneur tresbucha portant ſa croix auec ces mots: *Ante templum ſepulchri Domini ſitus eſt lapis ille cruce ſignatus, in quo Chriſtus benedictus baiulans crucem cecidit, qui a Chriſticolis ſumma deuotione veneratur.*

Digitized by Google

Les Saincts qui ont viſité l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy.

CHAPITRE XII

Sainct Mayol, qui vivoit l'an 954, *ſub Benedicto V. Papa,* comme eſt rapporté par le liure intitulé *Faſciculus temporum,* où il eſt appellé reſtaurateur de la diſcipline monaſtique, quatrieſme Abbé de l'ancienne, fameuſe & ſaincte Abbaye de Cluny & troiſieſme en ſainctеté, ayant ſuccédé à deux premiers Abbez ſaincts, Berno, fondateur de ladicte Abbaye, S. Odo & Aymar, vint au Puy, comme atteſte en ſa vie ſaint Odilo, cinquieſme Abbé dudit Cluny & autheur de l'inſtitution de la Feſte des ames après la Feſte de tous les Saincts, en ſes paroles ſuyvantes :

Igitur beatiſſimus Pater Mayolus orationis gratia Vallauorum adiit ciuitatem, quæ alio nomine dicitur Podium ſanctæ Mariæ, quo in loco ipſa beata Dei genitrix magno oratur conuenientium populorum priuilegio, excipitur & ei obviatur qua debetur reuerentia & iucunditate, ſanctum Eccleſiæ illius altare deoſculatur, ſolum lachrymis rigat, Cœlum laudibus replet, diuinis prædicationibus paſcit populum, circumſtant pauperes elemoſinam poſtulantes. Ecce occurrit cœcus precibus ſanitatem poſtulans; vir autem Domini miſericorditer illum repellebat, quoniam inanem gloriam metuebat, nec ideo quieſcebat pauperis improbitas; interim pauper cœcus ille diſceſſurum audit Abbatem, in itinere vero eo revertente, in loco qui dicitur monsgaudij, vulgari lingua montgauſi, [où eſt la chapelle de ſaincte Anne du coſté d'Auvergne], *unde poſſunt viatores Eccleſiam B. Mariæ ſpeculari; ibi latenter cœcus quieuit, obuiat obuianti, rapit ocius habenas equitantis. Eia ſerve Dei, inquit, nuſquam à te dimouebor, numquam laxabo frœnum donec impetrauero quod poſtulo. Adiuro te per charitatem, quæ Deus eſt, ne repellas meam petitionem : Mira res, cœcati aqua oculos lauat, ſanctas præoccupauit orationes & cœcus ſtatim factus eſt videns; ſtupent, qui aderant perterriti, indicit etiam illi illuminato ne poſt hæc diceret, ſed Deo & ſanctæ Dei genitrici grâtias referret.*

Ce ſainct a eſté en telle réputation de ſainctеté & eſt en telle

Digitized by Google

vénération en l'Egliſe de Noſtre Dame, que ſa feſte (laquelle tombe le vnzieſme de May) y eſt célébrée auec telle ſolennité qu'vn iour de N. Dame. De plus, ladicte Egliſe eſtant compoſée de deux corps, l'vn des Chanoines, l'autre de prébandiers, qu'on appelle en ce lieu choriers, ſoubſchoriers & clerſaſtres, leſquels portans le ſurpelis dans ladite Egliſe, ſont comme penſionnaires, ne pouuant réſigner ny permuter leurs places, eſtant extinguibles par mort, ce dernier pour le diſtinguer du chapitre eſt appellé le Corps de S. Mayol, & lors que ces deux corps s'aſſemblent pour traitter d'affaires entre eux communs parce que les Chanoines participent au revenu dudit corps, *& non contra,* ceſte convocation eſt appellée l'Univerſité de ſainct Mayol, compoſée des chanoines & prébendiers, leſquels ne peuuent faire aucune aſſemblee particulière dans leur maiſon de ſainct Mayol, ſans l'authorité d'un Chanoine qni y préſide & eſt nommé le Baile mage. C'eſt de long-temps qu'il y a eu eſtroitte & fort honnorable alliance ſpirituelle entre l'Egliſe de Noſtre Dame & l'Abbaye de Cluny, renouvellée l'an mil deux cens ſix, laquelle eſt de teneur comme ſ'enſuit :

Omnibus ſanctæ matris Eccleſiæ filiis presentibus & futuris notum ſit quod vetus & quaſi inueterata familiaritas inter Anicienſem & Cluniacenſem Eccleſias, præſidentibus Capitulo Anicienſi Dominis Bertrando Dei grâtia eiuſdem loci Epiſcopo & Hugone Cluniacenſi Abbate, antiqua utriuſque Eccleſiæ ſocietas, ſicut inferius continetur, innouata fuit & confirmata, videlicet quod cum Eccleſia prætaxata tali gaudeat priuilegio, quod nulli niſi tantum Romano Pontifici & Francorum Regi ſolemnem debeat proceſſionem annis ſingulis exhibendam, præelegit ſibi Cluniacenſem Abbatem, quem tertium ab antiquo in hac proceſſionis reverentia voluit & conſueuit venerari. Ita ſane quod præſens Abbas Cluniacenſis in Eccleſia Anicienſi, ſi præbendas vacantes, inuenerit, de conſilio Capituli tanquam Epiſcopus loci idoneis poterit conferre perſonis; eaſdem claves etiam omnes Theſauri Eccleſiæ ipſi Abbati in Capitulo Anicienſi Theſaurarius reſignare tenetur, & cum Epiſcopus Anicienſis præbendam non habeat canonicalem, de communi capitulo decretum eſt, quod quotiens Abbas memoratus Cluniacenſis ad Eccleſiam venerit Anicienſem, ſicut canonicus ibidem reſidens integram percipiet canonicam miſſam de ſexta ſiue meridianam, & alia ſolemnia ſunt : Epiſcopus

Digitized by Google

celebrabit, in ſede Epiſcopali, maiori more, Epiſcopi reſidebit quandiu præſens fuerit, cum nulli alij liceat præterquam ſoli Romano Pontifici & Epiſcopo ibidem reſidere. Cæterum vice reciproca ueniens Anicienſis Epiſcopus in Eccleſiam Cluniacenſem, ſolemnem debet habere ſemel in anno proceſſionem, & ſi epiſcopo Anicienſi præſenti obedientiam in Eccleſia Cluniacenſi vacare contigerit, de conſilio Capituli Cluniacenſis, de ea idoneas poterit ordinare perſonas; & ſicut ſuperius dictum eſt, quicquid honoris & reuerentiæ Abbati Cluniacenſi in hac Societate contulit Anicienſis Eccleſia, ita Epiſcopo Anicienſi Abbas & conventus Cluniacenſis conceſſerunt. Et ut non ſolum tranſitoria ſed & perenniter manſura Eccleſias iuuent memoratas, ſtatutum eſt de communi utriuſque Eccleſiæ conſenſu, quod audito obitu Abbatis Cluniacenſis, fiant in Eccleſia Anicienſi, pro ipſo tanquam pro Canonico loci exequiæ defunctorum, & ſimiliter pro Epiſcopo Anicienſi apud cœnobium Cluniacenſe fiat pro ipſo tanquam pro Monacho Cluniacenſi, & præterea ſingulis annis ſecunda die Decembris in utraque prædictarum Eccleſiarum fiat ſolemne officium pro fratribus utrobique defunctis : hoc adjecto quod quotiens breve pro Canonicis Anicienſibus defunctis Cluniacum fuerit delatum, fiat pro eis ſicut pro Monacho Cluniacenſi in capite & in membris. In Anicienſi quoque Eccleſia, matutinis horis, prima, tertia, ſexta & nona, certi Pſalmi & diuerſi pro ſtatu Cluniacenſis Eccleſiæ in diebus profeſtis dicantur; ſtatutum quoque eſt, ob maiorem dilectionem, quod ſemel in anno fiat in Eccleſia Cluniacenſi officium pro omnibus illis, qui panem, vinum, annum, Clericis Anicienſibus ſuper-pellicium portantibus legauerunt, & ad factum perpetuum Epiſcopus & capitulum Anicienſe in una parte iſtius paginæ per Alphabetum partitæ ſigilla ſua appoſuerunt, & Abbas & conventus Cluniacenſis ſigilla ſua in parte altera. Actum publice in capitulo Anicienſi anno Domini milleſimo ducenteſimo ſexto, in vigilia Epiphaniæ.

Collatio facta per me Petrum Briandi, Notarium Curiæ ſpiritualis Anicienſis, de verbo ad. verbum, infraſcripto teſte meo ſigno manuali hic appoſito, anno Domini M. IIII. die decima Decembris.

BRIANDI.

Digitized by Google

Sainct Robert, non celuy qui a eſté premier Abbé de Moleſmes &en après de Ciſteaux, duquel on célèbre la feſte le 29. Avril, né en Champagne de deux ſainćts perſonnages Thyerri & Ermgarde, nobles & grands aumoſniers, ny celuy qui fut Abbé de l'Ordre de Ciſteaux en la Prouince d'Yourck en Angleterre, ſainct perſonnage qui viuoit l'an 1137, mais celuy qui eſt natif d'Auuergne, premier abbé & fondateur de l'abbaye de la Chaiſe-Dieu en Auuergne, qui viuoit l'an mil quarante neuf du temps de Léon IX. & Henry I, Roy de France, lors qu'il voulut ietter les fondemens de ladićte Abbaye, & de l'Egliſe d'icelle recourut à Noſtre Dame, à laquelle il eſtoit fort déuot & fuſt au Puy, comme eſt teſmoigné par Surius en ſa vie, où il eſt dit que de meſme ſon compagnon, qui auoit eſté ſoldat, ayant eſté commandé par luy de chercher vn lieu commode pour leur déuotion : *Ut ceptum ſuum Dei clementia proſperaret, ad memoriam B. Virginis Anicium ire decrevit, ſciens nihil ſibi ad impetrandum efficacius, quam ſi matris apud filium patrocinio uteretur.*

Il y a eu vne ancienne affinité ſpirituelle entre l'Egliſe de Noſtre Dame & l'Abbé de la Chaiſe-Dieu, qu'occaſionna Albert, Abbé dudit lieu, de former procez contre le Syndic du Chapitre de Noſtre Dame, en complainte & maintenue des honneurs concédez par les prédéceſſeurs Eueſques & Syndics, ſemblables à ceux qu'on déféroit à l'Abbé de Cluny, comme eſt dit cy deſſus, & à c'eſt effet auroit produit vn inſtrument en datte de l'an mil 167, par lequel vouloit induire que Pierre Eueſque du Puy auec ſon Chapitre auoit accordé à Pontius, Abbé de la Chaiſe-Dieu, le reuenu d'vne chanonie de Noſtre Dame & les honneurs que l'Abbé de Cluny reçoit venant au Puy; tant procèdé que par ſentence des Arbitres, l'an mil 377, fuſt dit que pour la conſeruation de l'ancienne amitié ſeroit permis audit Abbé venant au Puy, la première fois, de iouyr ce iour de la diſtribution que les Chanoines perçoiuent dans ladićte Egliſe, comme auſſi de faire l'Office au grand Autel & qu'il ſera accueilli auec tout honneur; ladićte ſentence eſt authentiquée par les ſceaux du Chapitre & de ladićte Abbaye.

Digitized by Google

Des Reliques de l'Egliſe de Noſtre Dame.

CHAPITRE XIII

Finalement s'il y a Egliſe qui ſoit enrichie de précieuſes Reliques, c'eſt celle de Noſtre Dame du Puy, Reliques qni ſont librement & ſans difficulté monſtrées à tous ceux qui les déſirent voir par Meſſieurs les Sacriſtains députés du Chapitre. Aucunes d'icelles y ont eſté miraculeuſement apportées par les Anges & les Saincts, aucunes par pluſieurs Roys, Princes & Seigneurs, & les autres ont eſté acquiſes par l'induſtrie de Meſſieurs les Eueſques, Chanoines & habituez, le nombre & la ſorte deſquelles i'adiouſteray icy, les diſpoſant le mieux qu'il me ſera poſſible ſelon leur ordre & leur dignité.

Reliques de Noſtre Seigneur IÉSUS-CHRIST.

Premièrement vne partie de ſon prépuce, c'eſt à dire de la chair qui luy fut couppée le iour de la Circonciſion.

2. Du précieux bois de ſa très-digne & vraye Croix.

3. Une eſpine de ſa couronne, laquelle le déuot ſainct Louys, Roy de France, y enuoya par vn don ſingulier pliée dans vne lettre de recommandation.

Lettre du Roy Sainct Louys.

Ludouicus, Dei gratia Franciæ Rex, dilectis ſuis decano & Capitulo Anicienſi ſalutem & dilectionem. Præſentium tenore vobis ſignificamus, quod die qua ſuſcepimus ſacroſanctam coronam ſpineam, quæ Reuerendo capiti Jeſu Chriſti Domini noſtri fuit impoſita tempore paſſionis, de Conſtantinopoli nobis allatam, nos dilecto & fideli noſtro 23 (sic) *Epiſcopo ueſtro de eadem ſancta Corona conceſſimus*

Digitized by Google

ſpinam unam, ob reuerentiam B. Virginis & honorem veſtræ Eccleſiæ conferendam. Actum Senone anno Domini 1239 menſe Auguſto.

De laquelle lettre le Chapitre fit faire l'an 1381 deux Vidimus par devant le Juge du Bailliage de Vellay, leſquels ſont liez auec ladicte lettre dans la Thréſorerie en la layette 1. de *ſancta Anicienſi Eccleſia.*

Nicolas Gilles, chroniqueur de France, dit que Iean de Hiéruſalem, Empereur de Conſtantinople, vint en France demander ſecours contre les Sarrazins au père de ſainct Louys: ledit ſainct Louys lui demanda des Reliques de la Paſſion de Noſtre Seigneur, auquel promit la Couronne d'eſpines, laquelle eſtant arriuée en France, S. Louys luy alla au deuant auec ſes Princes iuſques à la ville de Sens, (d'où la lettre cy deſſus eſt eſcripte au Chapitre de Noſtre Dame du Puy) laquelle fit porter auec beaucoup de réuérence au bois de Vincennes & de là à la ſaincte Chapelle. Le Roy encor y alla au deuant auec ſes frères teſte nue & pieds nuds; ce fuſt l'an 1239, comme dit ledict Gilles, qu'eſt l'année de la datte de la ſuſdite lettre. Guagin tient que ce fut Balduin, Empereur de Conſtantinople, beau fils dudit Iean de Hiéruſalem, qui l'enuoya en France. L'Eueſque duquel parle la lettre de ſainct Louys eſtoit Bernard de Montagu, qui euſt l'honneur de receuoir ledit ſainct Louys, reuenant de la première expédition qu'il auoit fait en la terre ſaincte & en Syrie, & fut l'an 1254.

4. Partie de ladicte Couronne dont il fut couronné en ſa Paſſion.

5. Le très-digne couurechef ou ſainct voile de la glorieuſe Vierge Marie, duquel furent couuerts les membres ſecrets & honteux de Iéſus-Chriſt, en l'arbre de la Croix & teint par conſéquent de ſon précieux ſang.

6. Partie d'vn ſuaire où il fut enſevely.

7. Du ſépulchre de Iéſus-Chriſt.

8. De la terre ſur laquelle il ſouffrit mort & Paſſion.

9. Vne des pièces des cinq pains d'orge que Iéſus-Chriſt multiplia.

10. Vne des ſix cruches eſquelles il mua l'eau en vin.

Digitized by Google

11. De la manne que Dieu enuoya au peuple d'Iſrael dans les déſerts.

Le déuot reliquaire fut ouuert par quelque important ſubiect il y a ja long-temps, dans lequel l'on trouua en vn petit breuet ces deux vers :

Circumſiſa caro Chriſti, ſandalia clara,
Vmbilici viget hîc ac pretioſa caro.

Reliques de la glorieuſe Vierge Marie.

1. Dv laict précieux de ceſte glorieuſe Vierge.
2. De ſes ſacrez cheveux.
3. D'vne manche d'vne robbe d'icelle.
4. D'vne ceinture d'icelle.
5. Vn de ſes ſouliers apporté par ſainct Martial, Diſciple de Noſtre Seigneur, & deſpuis quelque temps Meſſieurs ont recouuré ſon pareil & les monſtrent tous deux couuerts de verre.
6. Vne couppe de verre aſſez précieuſe, en laquelle elle donnoit à boire à ſon petit enfant Iéſus.
7. Vn bouton noir qu'elle auoit attaché en vne robe du petit Iéſus.
8. Il y auoit un très-riche collier que ſe mettoit Aaron, grand Preſtre, quand il ſacrifioit, auquel eſtoit pourtraicte l'Image de la B. Vierge Marie.
9. Du ſépulcre de la glorieuſe Vierge.

Reliques de Sainct Jean Baptiſte & Apoſtres.

1. Vn doigt entier de ſainct Jean Baptiſte, duquel il monſtra IÉSUS-CHRIST aux Iuifs, diſant : Voicy l'Agneau de Dieu.
2. Partie de la Nappe, ſur laquelle IÉSUS-CHRIST fit ſa dernière Céne auec ſes Apoſtres. Aucuns tiennent que c'eſt celle ſur laquelle il diſna auec eux chez Symon le Lépreux.

Digitized by Google

3. Deux des Saincts Innocens.
4. De S. Pierre Apoſtre.
5. De S. Paul Apoſtre.
6. De S. André Apoſtre.
7. Du Chef de S. Thomas Apoſtre.
8. Partie d'un doigt de S. Jacques le Mineur Apoſtre.
9. De S. Barthélemy Apoſtre.
10. De S. Matthieu Apoſtre.
11. Des veſtemens de S. Jean l'Euangéliſte.
12. Deux ſoulliers de S. Martial, Diſciple de Iéſus-Chriſt & Apoſtre du Limoſin.
13. Vne des pierres dont S. Eſtienne fut lapidé.

Reliques des Saincts Martyrs.

1. Le bras de S. Laurens.
2. Vn bras de S. Blaiſe.
3. Vn os du doigt de S. George Cheualier & Martyr.
4. Le bras de S. Euſtache.
5. Le corps de S. Domnin.
6. De S. Chriſtofle.
7. De S. Corneille.
8. De S. Protopin.
9. De S. Canciagian.
10. De S. Cyprian.
11. De S. Victor.
12. De Griſogon.
13. De S. Ferréol.
14. De S. Théodore.
15. De S. Coſme.
16. De S. Quentin.
17. De S. Cancin.
18. De S. Agapite.
19. De S. Fœlix.

Digitized by Google

20. De S. Euſèbe.
21. De S. Eſloy.
22. De S. Sigiſmond.
23. De S. Pantaléon.
24. De S. Fortunat.
25. De S. Eleuthère.
26. De S. Libéral.
27. De S. Cludayre.

Reliques des Saincts Confeſſeurs.

1. De S. Grégoire Docteur de l'Egliſe.
2. De S. Hiéroſme auſſi Docteur de l'Egliſe.
3. De S. Paul premier Hermite.
4. De S. Anthoine Hermite.
5. De S. Machaire Hermite.
6. De S. Sulpice.
7. Le corps de S. Florent.
8. De S. Iean Chryſoſtome.
9. De S. Germain.
10. De S. Nicolas.
11. De S. Mencie.
12. De S. Ambroiſe Docteur de l'Egliſe.

Reliques des Saincte Vierges, Martyres & Veſuës

1. Vn doigt de ſaincte Anne.
2. De ſaincte Marie Magdelaine.
3. Le Corps de ſaincte Galle.
4. Le Chef de ſaincte Conſorce.
5. Le Corps de ſaincte Eugine.
6. De ſaincte Fuſque.
7. De ſaincte Ségoléne.
8. De ſaincte Hélaine.

Digitized by Google

9. De ſaincte Cécile.
10. De ſaincte Thècle.
11. De ſaincte Dorithée.
12. De ſaincte Craſſine.
13. De ſaincte Héliſmonde.
14. De ſaincte Euphémie.
15. De ſaincte Barbe.
16. De ſaincte Marie Egyptienne.
17. Deux cierges qui furent trouuez ardans par ſainct Voſi & Scutaire, lors que l'Egliſe de Noſtre Dame fut miraculeuſement conſacrée.
18. Et enfin vne multitude infinie d'autres petites Reliques de l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, comprinſes aux vers Latins par R. Pierre Sigaud, Docteur en ſaincte Théologie, Chanoine & Preſtre de la meſme Egliſe, & premièrement des Reliques qui ſont ſur le grand Autel de Noſtre Dame :

Dompnini corpus diuæ tenet ara Mariæ,
Calceolos eadem Virginis arca tenet.
Innocenti ac Vitalis, supra Virginis aram,
Reliquias geſtat ventre columba cano.

Sur le grand Autel il y a un grand cercle d'argent, parſemé de pierres auec deux lignes ou barres de meſme matière, en forme de croix dorée, & au centre dudit cercle il y a vne Colombe d'argent dorée & le ſainct Ciboire qui pend ſous ladicte colombe; en ces deux lignes ſont eſcrits ces deux pantamettres, comme ledict R. Sigaud l'a vérifié eſtant Secrétain de ladicte Egliſe en l'an 1605 :

Hoc Corpus Domini conditur in tumulo,
Cujus morte pia viuificatur homo.

Monſieur de Duranti, homme pieux & très-docte, premier préſident de Tholoſe, en ſon liure de *Ritibus Eccleſiæ*, preuue qu'anciennement la ſaincte Euchariſtie eſtoit pendue dans vn ciboire en forme de colombe d'or ou d'argent au deſſus de l'autel, comme

Digitized by Google

de meſmes en la primitiue Egliſe, ainſi que le meſme Autheur dit au chap. 19 : *De baptiſterio & ſacro fonte; moris, inquit, erat aureas & argenteas columbas in figura ſancti Spiritus ſupra diuinos fontes ſuſpensas collocare, ut apparet ex Synodo ſecunda Nicena, Actor.* 5. Le meſme Autheur, au meſme Chapitre rapporte, diſant : *Maiores noſtri per ſingulas urbes fontem ſiue locum, quem baptiſterium appellabant, prope maiorem ciuitatis Baſilicam condiderunt; quod ad vſque hæc tempora obſervatur Piſis, Florentiæ, Bononiæ, Parmæ & alijs pleriſque Italiæ urbibus, ſicut intueri licet, in quo vno tingebantur iuuenes, ſenes, divites & pauperes :* Ce que l'Egliſe du Puy, des plus anciennes de France, a retenu, car quoy qu'il y aye en ladicte Ville pluſieurs paroiſſes, ſçauoir : ſainct Hylaire, ſainct Pierre le Moneſtier, ſainct Pierre la Tour, ſainct Agrepue, ſainct George, ſainct Voſi, la paroiſſe de l'Hopital & la paroiſſe de ſainct Iean aux fauxbourgs appellée ſainct Iean, néantmoins n'eſt permis aux Curez de baptiſer en leur paroiſſe, mais eſt dans ladicte Ville vn ſeul baptiſtère près de la porte de la grand Egliſe de Noſtre Dame & dans l'Egliſe de ſainct Iean Baptiſte.

Des Reliques qui ſont dans la Chapelle de S. Paul près du grand Autel derrière le Reueſtiaire.

Hîc pars ſacrati veli eſt, pars ſacraque mappæ,
Qua facta a Chriſto cœna tremenda fuit.
Pars veneranda crucis refricet tibi dona ſalutis,
Pungat cor Ieſu ſpina dolore tuum,
Morigerique; videre licet præputia Chriſti;
Natalem Eccleſiæ lumina bina notant,
Quæ fuit Angelica (mirum) ſacrata cohorte,
Lumina ſponte micant, Tympana ſponte ſonant,
Cum clero Euodius ſupplex accedit ad aram
Virginis; attonita mente verere locum.
Multa reconduntur ſanctorum hîc pignora, diram
Herodis rabiem Corpora bina canunt,
Baptiſtæ digiti, Jacobi, Annæque videntur,

Digitized by Google

Antonij ac Blaſij Brachia ſacra pij,
Dens Magdalenæ, Andreæ, Rochique verendæ
Reliquiæ, pueri pannea fruſtra Dei.
Syndonis hîc ſacræ pars cernitur, atque cremati
Baptiſtæ cineres capſula parua tenet.
Te capiunt, Florenti, argentea vaſcula, nec non
Bartholomæi continet arca caput.
Creditur Eccleſia hæc diuæ inſignita capillis
Virginis ac mammis lacte fluente ſacris.
Non Veneris Ceſtus, caſtæ ſed zona Mariæ
Viſitur; hac lumbis cincta parit ſterilis.
Hîc Tertulinus, Conſortia, Galla morantur,
Hîc ſoleas preſul Lemouicenſis habet.
Ædibus hiſce procul, ſacris procul eſte profani,
Jure decent ſanctam pectora ſancta domum !

Traduction des vers eſcrits tout contre la ciſterne qui eſt derrière le grand Autel de N. Dame:

L'eau de cette viue ſontaine,
Par une vertu plus qu'humaine,
Rend les hommes malades ſains;
Les remèdes d'un Hyppocrate,
Dont l'art parmy le monde eſclatte,
Au pris de cette eau ſemble (sic) *vains.*

Traduction des vers eſcrits aux degrez de la grande porte du coſté de l'Hoſpital :

N'aborde, ſi tu n'es ſans crime,
De ces degrez pierreux la cime,
D'autant que la Reine du Ciel
Ne ſe plaiſt pas qu'on s'y auance,
Qu'on ne ſoit épuré d'offence
Et qu'on ait une ame ſans fiel.

Traduction des vers eſcrits à l'autre grande porte du coſté de l'Eueſché :

Digitized by Google

Déborde, ſi tu nas l'enuie
De changer de mœurs & de vie ;
Dois tu de ce temple approcher
Par vne outrecuidance folle,
Veux-tu que ton pied le viole,
Sentant le bouquin de la chair ?

Traduction des vers eſcrits à coſté de la pierre aux Fiebures :

Le peuple approchant ce rocher,
Pourueu qu'il s'y puiſſe coucher
Et que déuot il y ſommeille,
Reçoit au reſueil la ſanté.
La raiſon de ceſte merueille,
On la void eſcrite à coſté.

Traduction des vers eſcrits deſſous la ſaincte Image :

Image parfaicte du Père,
Qui m'as donné le nom de Mère
Prenant ton corps ſacré de moy,
Si de quelque bien ie te prie,
Ce nom de Mère te conuie
Que ie le reçoiue de toy.

Outre la très-déuote Egliſe de Noſtre Dame, nous auons encor pluſieurs autres Egliſes & Monaſtères tant dedans que dehors la ville du Puy. Nous dirons donc en premier lieu vn mot de l'Hoſpital, qui relève immédiatement du vénérable Chapitre de Noſtre Dame.

De la fondation de l'Hoſpital de Noſtre Dame du Puy.

CHAPITRE XIV

L'Hoſpitalité de tout temps a eſté en telle recommandation non ſeulement parmy les Chreſtiens mais encore parmy les Infi-

Digitized by Google

dèles, que toutes les bonnes villes, voire les ſimples bourgades ont érigé quelques maiſons pour y receuoir & traicter les pauures pèlerins & malades néceſſiteux ; vray eſt que la charité à cauſe des héréſies eſt tellement aujourdhuy refroidie en France que la pluſpart des Hoſpitaux ſont entièrement ruinez & les rentes d'iceux vſurpées par des particuliers qui ne redoutent ny iugement ny Enfer.

Or la diuine Providence ne voulant pas que la déuote ville du Puy fuſt priuée d'vn tel ornement, ny que les Pèlerins abordans en ceſte ſaincte montaigne dédiée à Noſtre Dame fuſſent deſpourueus de logis & de viures, y miſt ordre en ceſte manière dès le commencement que l'on baſtiſſoit l'Egliſe environ l'an de l'Incarnation de Iéſus-Chriſt deux cens cinquante & quatre; entre autres logis qui furent baſtis pour y receuoir les pélerins en fuſt vn, qui par trait de temps ſe rendit le principal & plus riche de tous, où pendoit pour enſeigne vne Teſte de bœuf.

Il arriua par ſuceſſion de temps qu'en l'année cinq cens nonante & ſix, l'hoſte de ce logis nommé Gras Manent & ſa femme, ſe voyans ſuraagez & hors de tout eſpoir d'auoir iamais enfans à qui ils peuſſent laiſſer leurs biens qui n'eſtoyent pas petits, furent diuinement inſpirez d'en faire Noſtre Dame héritière au proffit des pauures, leſquels, comme il eſt croyable, qu'ils auoyent touſiours eu en vn ſingulier amour & recommandation. Et ce qui les anima d'auantage à ceſt acte pieux fuſt le bon exemple de leur Prélat, nommé Bénigne, homme de très-ſaincte vie; car le voyant preſcher & embraſſer ſi paſſionnément la charité, & meſme qu'il donnoit libéralement tout ce qu'il pouuoit auoir aux pauures, ils dirent entr'eux : voicy véritablement vn homme de bien, amy des pauures & qui ne nous tompera point ; rendons nous à luy auec tous nos biens & ainſi nous exécuterons le proiect qu'il a pleu à Dieu de nous inſpirer. La réſolution ainſi priſe fuſt auſſi toſt effectuée ; car ces bonnes gens, eſtans allé trouuer l'Eueſque, luy remirent à l'inſtant entre les mains tous leurs biens & entre autres le logis de *la Teſte de bœuf,* auec tous les meubles & richeſſes d'iceluy pour en faire vn hoſpital pour les pauures

Digitized by Google

malades, tant de la ville qu'eſtrangers, & vne partie du grand pré, qui eſt hors la ville, & encor vne grande pièce de terre qu'ils auoyent ſur la place du Martoret, d'vne partie de laquelle ce pieux Prélat fit vn Cimetière pour enterrer ceux qui mourroyent dans l'Hoſpital : Ils luy remirent en fin généralement tous leurs biens & leurs perſonnes meſmes, pour ſeruir le reſte de leurs iours, francs de tous vains & inutiles ſoucis, à leur Dieu, comme ils en auoyent touſiours eu l'intention. Et certes ce n'eſt point ſans mérite & propos que ce bon homme portoit le nom de Gras ou *Gratus* en Latin qui eſt à dire agréable; car il a eſté vrayement agréable au monde & le ſera perpétuellement à Dieu conformément à ſon ſurnom *Manent*. Le vénérable Paſteur fut tout conſolé & ioyeux, voyant la charité de ces bonnes gens & leur louable deſſein de paracheuer ſainctement le cours de leur pérégrination de ce monde, & après leur décez, qui arriua bien toſt après, il les fit tous deux enterrer dans le vieux chapitre de ſon Egliſe Cathédrale, où l'on trouue encor ſur leur ſépulchre leur effigie auec ces mots: *Gras Manent & ſa femme;* & comme il fut curieux de les faire enſeuelir honorablement, il le fut auſſi d'exécuter leur teſtament & ordonnance de dernière volonté, faiſant de leur maiſon vn célèbre Hoſpital, auquel par ſucceſſion de temps on a laiſſé beaucoup d'autres biens, qui ſont fort fidellement adminiſtrez par Meſſieurs de Noſtre Dame, y ayant mis pour le ſeruice des malades des Eccléſiaſtiques nommez Donnez & des femmes appelées Donnades, portans la croix du Sainct-Eſprit ſur leurs robbes, qui à la vérité s'en acquittent deüement. L'on y a auſſi érigé une Confrairie du Sainct-Eſprit qui rapporte vn grand bien & proffit aux malades.

Coppie de la Bulle des Indulgences de l'Hoſpital de N. Dame du Puy & de la Confrairie de la meſme Vierge.

Sixte, Eueſque, ſeruiteur des ſeruiteurs de Dien, pour mémoire perpétuelle. Noſtre Sauueur & Seigneur Iéſus-Chriſt approchant de ſa Paſſion, par laquelle il nous a déliuré de la damnation éter-

Digitized by Google

nelle, prédit que nous aurions touſiours des pauures auec nous, nous inſtruiſant ailleurs, puiſqu'ils ſont nos prochains, de les aymer & d'exercer enuers eux les œuures de piété. Donc Nous, iaçoit qu'indigne Vicaire d'iceluy Sauveur en terre, enſeigné par ſon exemple ſalutaire, inuitons & exhortons fréquemment tous fidelles en Iéſus-Chriſt par Nos lettres d'exercer les œuures de charité enuers les pauures, & approuuons volontiers & confirmons ce que les Pontifes Romains, nos prédéceſſeurs, ont concédé à ceſte fin. La Requeſte à Nous préſentée dernièrement de la part de Nos bien-aymez fils, les Recteurs, nommez Maiſtres de l'Hoſpital des pauures du Sainct-Eſprit du Puy, contenoit, qu'en la Cité du Puy y a le prédit Hoſpital fort beau & remarquablement régi par deux Recteurs nommez Maiſtres, ſoubs la charge des bien-aymez fils le Doyen & Chapitre de l'Egliſe du Puy, & contigu à la dicte Egliſe, en la Chapelle duquel Hoſpital ſe célèbrent déuotement & ſolennellement les Meſſes, heures canoniques & autres Offices diuins, diurnes & nocturnes, par Preſtres idoines & autres Miniſtres Eccléſiaſtiques. En ceſt Hoſpital auſſi viennent & abordent de diuers endroits du monde, des pauures, des infirmes, pélerins, orphelins, veſues, femmes enceintes, enfans expoſez & autres miſérables perſonnes, qui y ſont bénignement reçeuës & charitablement traictées & ſans ceſſe aydées en leurs infirmitez, langueurs & autres néceſſitez par perſonnes déuotes de l'un & l'autre ſexe, députez à ceſt effet, & les enfans maſles expoſez ſont inſtruits aux lettres ou aux bons ars méchaniques, les filles eſtant arriuées en aage compétant ſont mariées, & tout cela aux deſpens du ſuſdit Hoſpital; & veu qu'anciennement les fruits, reuenus & prouſits dudit Hoſpital n'eſtoyent ſuffiſans tant pour ce que deſſus, que pour autres diuerses deſpenſes qu'il conuenoit faire audit Hoſpital, comme encore auiourd'huy ils ne ſont baſtans, quelques Pontifes Romains, d'heureuſe mémoire, Nos prédéceſſeurs, compatiſſant à ſi grands fraits, charges & néccéſſitez, ont concédé diuerſes Indulgences à tous ceux qui ſeroyent du bien audict Hoſpital pour ſupporter tout ce que deſſus, & ont muni ledit Hoſpital d'autres graces & priuilèges & principalement Clément IV.

Digitized by Google

Sept ans & autant de quarantaines aux ſolemnitez & feſtes de la Nativité, Circonciſion, Apparition, Réſurrection, Aſcenſion de Noſtre Seigneur Iéſus-Chriſt, de Pentecoſte, de la ſaincte Trinité, Euchariſtie & aux quatre feſtes de Noſtre Dame & durant leurs Octaves ſcavoir trois ans & tout autant de quarantaines & à chaſque iour de Careſme vn an & quarante iours & la ſeptieſme partie de la pénitence à eux enioincte. Boniface VIII, Iean XXII, Clément V, Benoit VI, Urbain V & Clément VII, Pontifes Romains & Nos prédéceſſeurs, chacun d'eux, ont relaſché à tous les bienfacteurs dudit Hoſpital vn an & ſept iours de pénitences à eux enioinctes. En après Martin V, d'heureuſe mémoire, ſemblablement Noſtre prédéceſſeur, a approuué & confirmé toutes les Indulgences & tous les priuilèges concédez par les prédits Pontifes à la meſme Egliſe & Hoſpital & aux maiſtres Recteurs & Confraires d'iceluy. Peu après Pie Pape II, de bonne mémoire, auſſi Noſtre prédéceſſeur, deuëment informé & acertené de ce que deſſus, a confirmé & approuué toutes ces Indulgences, priuiléges & octrois & les a fortifiées de ſon eſcrit Apoſtolique; ſuppléant à tous & chacun les deffauts tant de droit que de faict, ſi aucuns peut eſtre eſtoient interuenus en icelles, & néantmoins a remis ſept ans & autant de quarantaines des pénitences enioinctes à tous & chacun des fidelles en Iéſus-Chriſt de l'vn & l'autre ſexe, leſquels viſitant ou non leſdictes Egliſes, donneront quelques aumoſnes pour la réparation & conſeruation dudict Hoſpital, & ce toutes & quantes fois qu'ils contribueront; voire il a encore octroyé aux Confraires de Noſtre Dame de la meſme Société, que chacun d'eux préſens & futurs en quelque part qu'ils ſe trouueront, ſi, & après qu'annuellement ſelon les Statuts faits ou à faire par leſdits Chapitre & Chanoines, ils payent vne certaine ſomme d'argent ſcauuoir : de pouuoir choiſir un Confeſſeur idoine ſéculier ou régulier pour ſe faire abſoudre des cas qu'ils auroyent commis, réſeruez au ſiège Apoſtolique, une fois ſeulement en leur vie, mais pour tous autres cas, toutes & quantesfois que la néceſſité le requerra; comme auſſi concédé Indulgence pléniere & rémiſſion de tous leurs péchez à l'article de la mort, deſquels ils

Digitized by Google

ſeront contrits de cœur & confeſſez de bouche : ainſi qu'il eſt contenu plainement en chaſque patente de Noſdits prédéceſſeurs, faictes à ceſte fin. Et iaçoit qu'il n'y aye pas long-temps que les Recteurs dudit Hoſpital euſtent accouſtumé d'enuoyer leurs queſteurs en diuerſes Provinces, Citez, Diocèſes & autres lieux pour publier les Indulgences & receuoir les pieux ſubſides & charitez des fidelles, toutesfois d'autant qu'à lors pour certaines cauſes expreſſes il a eſté défendu par Nous & par quelques autres Pontifes Romains, auſſi Nos prédéceſſeurs, que les queſteurs ne fuſſent enuoyez pour publier les Indulgences & faire les queſtes, les prédits Recteurs, comme fils d'Obédience, dès lors n'ont enuoyé leurs queſteurs à ceſte intention, dont ce meſme Hoſpital, les pauures & autres perſonnes qui y habitent ont ſouffert beaucoup de dommages & détrimens & continuellement en endurent; mais fraiſchement ces ans paſſez, choſe pitoyable! en ces contrées, la peſte, la famine & autres diuerſes calamitez y ont régné & règnent encore de telle ſorte, que de ce siècle on n'en a iamais veu ny ouy de telles & ſi grandes, ſi bien que pour la diſette, ſi grande multitude de peuple ſe réfugioit audict Hoſpital que preſque dans ſept mois neuf mille hommes ſont morts en iceluy, & veu que la prédicte Egliſe ſoubs le ſoing & tutelle de laquelle eſt le prédit Hoſpital, ainſi qu'a eſté dit, n'auoit aucuns biens externes, dont elle peut ſubuenir audit Hoſpital & aux pauures qui abordoyent en iceluy, le Doyen & Chapitre prédict, meuz de commiſération pour ſuruenir à ce que deſſus, auroyent aliéné ou engagé pluſieurs vaſes d'or & d'argent & ioyaux précieux d'icelle Egliſe; veu auſſi, comme adiouiſtoit la meſme requeſte, que la peſte, la famine & les autres calamitez prédictes n'auoyent encor ceſſé, mais ô choſe déplorable! croiſſent de plus en plus & que partant ny l'Egliſe, ni les prédits Recteurs ont moyens dont ils puiſſent obuier aux prédictes néceſſitez, au contraire qu'ils ſeront contraints de fermer les portes dudit Hoſpital & deſnier tout à fait l'hoſpitalité aux pauures, ſi ſur cela on ne leur pouruoit de remède oportun; de la part des

Digitized by Google

Doyen, Chapitre & Recteurs prédits, Nous a eſté humblement ſupplié & demandé d'approuuer & confirmer à perpétuité toutes & chacunes Indulgences ſemblables, concédées par Nos meſmes predéceſſeurs aux bien-facteurs dudit Hoſpital, & en octroyer d'autres pour pouruoir commodément à ce que deſſus. Nous doncques, qui portons ſpécialement ledit Hoſpital aux entrailles de charité & qui ſouhaittons que les œuures de charité ſoyent feruemment exercées en icelluy, enclins à telles ſupplications, d'authorité Apoſtolique, par la teneur des préſentes, approuuons & confirmons à perpétuité toutes & chacunes Indulgences prédictes, ſuppléant à tous & chacun des défauts, qui pourroyent eſtre interuenus en icelles, & concédons par meſme authorité & certitude de ſcience aux Doyen & Chapitre & Recteurs ou Maiſtres ſuſdits de pouuoir librement & licitement enuoyer des Procureurs ou Queſteurs idoines, Religieux ou Preſtres ſéculiers de bonne renommée en quelques Prouinces, Citez, Diocèſes & lieux que ce ſoit, pour publier leſdictes Indulgences & recueillir & receuoir les pieux ſuffrages des fidelles; comme auſſi en vertu de ſaincte Obéyſſance, Nous enioignons & mandons aux ordinaires de quelque lieu que ce ſoit & à leurs Vicaires & Officiaux & aux Recteurs des Egliſes Parrochiales, de receuoir bénignement leſdits Queſteurs & Procureurs & leur preſtent ayde, conſeil & faueur pour les fins que deſſus, & qu'ils exhortent & aduertiſſent leurs ſubjects qu'ils aumoſnent quelque choſe de leurs biens pour ſuruenir à une ſi grande néceſſité des pauvres & exercer des œuures de miſéricorde ſi ſalutaires. Au ſurplus Nous octroyons par la prédicte authorité Apoſtolique, que quelconque Confeſſeur idoine, que chaſques fidelles en Iéſus-Chriſt logeans audit Hoſpital à préſent, ou logeront à l'aduenir, choiſiront, puiſſe, leurs confeſſions diligemment ouyes, concéder à ceux qui perſiſteront en ſincérité de foy, unité & obéyſſance de la ſaincte Egliſe Romaine & en Noſtre déuotion ou de Nos ſucceſſeurs, Pontifes Romains, entrans canoniquement, & à ceux auſſi qui décéderont au dit Hoſpital, au vray article de la mort, plénière rémiſſion & Indulgences de tous leurs pèchez, nonobſtant quelconques ſuſ-

Digitized by Google

penſions, prohibitions & commandemens par Nous faits au contraire, ou par le Siége Apoſtolique ou qu'il conuiendra peuſt-eſtre faire à l'aduenir. A toutes leſquelles choſes & autres contraires, quelles quelles ſoyent, Nous dérogeons par la teneur de ces préſentes, quoi qu'il fallut faire ſpéciale & expreſſe mention d'icelles, ou de toute leur teneur quant aux choſes prémiſes ſeulement, leſquelles autrement demeureront en leur force & vigueur. Et pour autant qu'il ſeroit difficile de porter les préſentes lettres à chaſques lieux qu'il ſeroit bien néceſſaire, Nous voulons & par la ſcience & authorité prédictes décrétons qu'on adiouſte plaine foy aux tranſcriptions qui en ſeront faictes d'icelles par main de Notaire public & ſcellées du ſeau de quelque Prélat, & qu'on croye fermement à icelles en tout & par tout, comme l'on feroit aux préſentes lettres, ſi elles eſtoyent exhibées ou monſtrées. Ne ſoit donc aucunement licite à perſonne de rompre ceſte Ordonnance de Noſtre approbation, conſtitution, ſupplément, conceſſion, indulte, précepte, mandement, dérogation, décret & volonté, ou par téméraire hardieſſe aller à l'encontre. Que ſi quelqu'vn préſume de ce faire, ſcache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout puiſſant & de ſes bienheureux Apoſtres Pierre & Paul. Donné à Rome, à S. Pierre, l'an de l'Incarnation de Noſtre Seigneur mil quatre cents huictante deux, le trezieſme mars & de Noſtre Pontificat le douzieſme.

L. DE MARCELLINIS.

L'original eſt dans les Archifs de l'Egliſe Noſtre Dame du Puy, dans la layette de l'Hoſpital: Sigaud, Chanoine & garde des tiltres de ladite Egliſe.

Confirmation de tout ce que deſſus par le Seigneur le Pape Paul III.

Paul, Eueſque, ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu: A nos bien-aymez fils les Doyen & Chapitre de l'Egliſe du Puy, Salut & Apoſtolique bénédiction. Quand on Nous demande choſes iuſtes & honneſtes,

Digitized by Google

la vigueur tant de l'équité que l'ordre de la raiſon requiert que cela par le ſoin de Noſtre Office ſoit conduit à ſon deü effect. C'eſt pourquoy, Bien-aimez fils en Noſtre Seigneur, Nous eſtans enclins à vos iuſtes demandes, d'authorité Apoſtolique, vous confirmons & par l'ayde de ce préſent eſcrit fortifions toutes les libertez & immunitez concédées par Nos prédéceſſeurs, Pontifes Romains, ſoit par priuilége & autres octroyes ou Indulgences à vous, à voſtre table capitulaire & à la Confraternité inſtituée ſoubs l'invocation de la Bien-heureuſe Vierge Marie en la dicte Egliſe du Puy, comme encor à l'Hoſpital des pauures du Sainct Eſprit, ioignant ladicte Egliſe, l'adminiſtration duquel & entière diſpoſition vous affirmez vous appartenir, de plus les libertez & exemptions des ſéculières exactions des Roys, Princes & d'autres fidelles de Iéſus-Chriſt, qui vous ont eſté raiſonnablement données & à voſtre table capitulaire, à la Confraternité & Hoſpital ſuſdits, mais ſpécialement les décïmes, primices, oblations, aumoſnes, cens, fruits, reuenus, queſtes, Confrairies & autres biens appartenans légitimement à la dicte table & Hoſpital, ainſi que iuſtement & paiſiblement vous en iouyſſez, ſauf néantmoins la moderation du Concile général aux prédictes décimes. Ne ſoit donc aucunement licite à perſonne de rompre ceſte Ordonnance de Noſtre confirmation & fortification ou par téméraire hardieſſe aller à l'encontre. Que ſi quelqu'vn préſume de l'attenter, ſcache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puiſſant & de ſes bienheureux Apoſtres Pierre & Paul. Donné à Rome, à Sainct Marc, l'an de l'Incarnation de noſtre Seigneur mil cenq cents trente cinq, le ſixieſme iuillet, l'an premier de Noſtre Pontificat.

Ceſte coppie a eſté tirée de ſon vray Original par Geruasij, Notaire public.

Bulle de la Confraternité de la Bien-heureuſe Vierge Marie en l'Egliſe du Puy & des Indulgences concédées à icelle par Paul V.

Paul, Eueſque, ſeruiteur des ſeruiteurs de Dieu : A tous fidelles qui ces préſentes verront, Salut & Apoſtolique bénédiction. Fai-

Digitized by Google

ſans l'Office en terre de celuy qui ſ'eſt offert luy meſme pour nous, à fin de nous déliurer par ſa mort & nous donner entrée à la patrie céleſte, Nous départons libéralement les dons ſpirituels à tous fidelles, qu'il nous a ſi abondamment acquis & laiſſé par ſon ſang, à fin qu'ils ſ'excitent plus feruemment à la Religion & piété enuers Dieu. Veu doncques, ainſi que Nous auons appris, qu'en l'Egliſe du Puy y eſt canoniquement inſtituée vne déuote Confrairie de l'vn & de l'autre ſexe, ſoubs l'inuocation de la Bien-heureuſe Vierge Marie, à la loüange de Dieu tout-puiſſant & ſalut des ames, en laquelle noz bien-aymez fils les Confraires ont accouſtumé d'exercer beaucoup d'œuures de charité, piété & miſéricorde, Nous doncques déſirant que ces Confraires de ladicte Confrairie & autres, qui ſeront auec le temps, ſ'entretienent à l'exercice de telles œuvres pies, & que de plus les autres fidelles ſoyent inuitez d'entrer en ladicte Confrairie, & que ladicte Egliſe ſoit tenue en deüe révérence; de la miſéricorde de Dieu tout-puiſſant & des Bien-heureux Apoſtres Pierre & Paul; Nous confians de leur authorité, à tous & chacun des fidelles de l'vn & l'autre ſexe vrayement pénitens & confeſſez, qui entreront en la dicte Confrairie, le premier iour de leur entrée s'ils reçoiuent le ſainct ſacrement de l'Euchariſtie, auſſi aux Confraires de la dicte Confrairie, qui ſont à préſent & ſeront pour l'aduenir, eſtant vrayement repentans & confeſſez ou du moins contrits, qui inuoqueront le nom de Iéſus de cœur, ſ'ils ne peuuent de bouche en l'article de leur mort, ſemblablement à iceux Confraires eſtans vrayement repentans, confeſſez & communiez, qui viſiteront déuotement chaſque année ladicte Egliſe à la feſte de l'Aſſomption de Noſtre Dame deſpuis les premières Veſpres iuſques au Soleil couchant du iour de telle feſte & là feront prières à Dieu pour l'exaltation de la ſaincte Mère Egliſe, pour l'extirpation des héréſies & conſeruation de la paix entre les Princes chreſtiens & pour le ſalut du Pontife Romain, d'authorité Apoſtolique, par la teneur des préſentes concédons & eſlargiſſons plénière Indulgence & rémiſſion de tous & chacun leurs péchez. D'auantage aux meſmes Confraires, eſtant vrayement pénitens, confez & commu-

Digitized by Google

niez, viſitans ladicte Egliſe ès iours de l'Annonciation, Nativité, Conception & Purification de Noſtre Dame & prians comme deſſus chaque année, ſept ans & autant de quarantaines. Finalement auſdits Confraires, toutes & quanteſſois qu'ils aſſiſteront aux Offices diuins, qui ſe doiuent célébrer ſelon l'inſtitut de la Confrairie en ladicte Egliſe ou aux congrégations publiques ou ſecrettes pour exercer quelque œuure pie, ou bien accompagneront le ſainct ſacrement quand on le porte à quelque malade, ou qui eſtant empeſchez de le pouuoir faire, entendant le ſigne de la cloche, réciteront pour le malade vne fois l'oraiſon Dominicale & la ſalutation Angélique à genoux, ou aſſiſteront aux Proceſſions ordinaires & extraordinaires, qui ſe feront tant en la prédicte Confrairie comme ès autres de la licence de l'ordinaire, & ſe trouueront officieuſement aux ſépultures des treſpaſſez, ou conſoleront les affligez en leurs adverſitez, ou receuront en leur logis les pauures Pélerins, ou mettront la paix entre des ennemis, ou diront cinq fois le *Pater* & l'*Ave Maria* pour les ames des Confraires de ladicte Conſrairie décédez en la charité de Dieu, ou en fin réduiront quelqu'vn en la voye de ſalut & enſeigneront les Commandemens de Dieu & ce qui eſt néceſſaire à ſalut aux ignorans; autant de fois pour chaſcune des œuures pies cy deſſus mentionnées, par l'authorité & teneur que deſſus, remettons miſéricordieuſement en Noſtre Seigneur ſoixante iours des pénitences à eux enioinctes ou autres deües en quelque façon que ce ſoit, & que ces préſentes pour les temps à venir durent à perpétuité. Or Nous voulons que ſi ladicte Confrairie eſt aggrégee à quelque Archiconfraternité, ou en quelqu'autre maniere eſt unie à l'aduenir pour gaigner ou participer à ces Indulgences, ou eſt inſtituée en quelque façon que ce ſoit, les précédentes ou autres quelconques lettres Apoſtoliques ne luy fauoriſent hormis celles-cy, mais que dès maintenant elles ſoient du tout nulles; que ſi à raiſon de ce que deſſus Nous auions autrefois concédé aux prédits Confrères quelque autre Indulgence à perpétuité ou pour certain temps non encore eſcheu, les préſentes meſmes ne ſoyent d'aucune force & valeur. Donné à Rome, à Sainct Marc, l'an de l'In-

Digitized by Google

carnation de Noſtre Seigneur mil fix cents douze, le 5. Feburier, de Noſtre Pontificat l'an huictieſme.

La Confrairie du Sainct Sacrement de l'Autel fuſt inſtituée au Puy, dans l'Egliſe Cathédrale, l'an 1609, confirmée par le Pape Paul V auec vne Bulle eſcripte en parchemin & lors on commença preſcher toute l'Octave :

Hoſpitale B. Mariæ Virginis omnia genera Hoſpitalium complectitur; etenim eſt noſocomium, gerentocomium, xenodochium, procotrophium, orphanotrophium, ſed præcipue & ex inſtituto eſt brephotrophium, cuius adminiſtratio ad Canonicos Eccleſiæ Cathedralis pertinet nec potuit ulla arte ab eorum manibus excuti, imo ſenatuſconſulto Tholoſano, viriliter propugnante D. Chriſtophoro Bertrando, doctore theologo, prepoſito Anicienſi ac dicti Hoſpitalis moderatore meritiſſimo, menſe prima Auguſti anno 1618 confirmata fuit. Qualitatem huius Hoſpitalis verſus ſequentes arguunt :

Quale ſit hoſpicium quæris, quorumve trophium,
Excipit expoſitos, orbos, ægroſque ſeneſque;
Lege tamen domus hæc eſt fundatrice Brephorum,
Antiquo cuius cura inconcuſſa remanſit
More penes clerum Eccleſiæ matricis & almæ,
Sicque Tholoſani ſtatuunt arreſta ſenatus.

Sigaudus Canonicus ac vicerector dicti Hoſpitalis, abſente dicto Domino Chriſtophoro Bertrando.

La Confrairie du ſainct Eſprit eſt fort ancienne audict Hoſpital; les Bayles d'icelle nourriſſent les pauures la veille de Pentecoſte & les trois iours de feſte ſuiuants, & font faire la Prédication au Cimetiére des pauures, qu'eſt appellé le Clauzel; anciennement leſdicts Bayles achettoient vn boeuf d'haute graiſſe, pour nourrir leſdicts iours les pauures, que le peuple appeloit le Bœuf du S. Eſprit, & eſtoit conduit par la ville auec des bouquets à la teſte & les violons ioüans juſques à l'Hoſpital. Ceſte ſuperſtition a eſté retranchée par les Seigneurs Eueſques & Chapitre de Noſtre Dame.

Digitized by Google

Des autres Egliſes.

CHAPITRE XV

L'an de l'Incarnation de IÉSUS-CHRIST ſix cens quarante huict ſuccéda en l'Eueſché ſainct Agripanus ou S. Agrepuë ſelon le vulgaire, qui fut martyriſé ailleurs & depuis tranſlaté en l'Egliſe Collégiale dédiée à ſainct Eſtienne du Puy, dicte après ſainct Agrepuë.

L'an mille 16 de l'Incarnation le corps de ſainct George, Eueſque de Vellay, fut tranſporté de ſainct Paulian en l'Egliſe Collégiale de ſainct George.

L'an mille cens & neuf fut édifiée l'Egliſe de ſainct Barthélemy par les Templiers, où il y a vn puits, dont l'eau proffite à beaucoup de maladies.

Il y a auſſi l'Egliſe Collégiale de S. Voſi, où ſon ſainct corps repoſe, & l'Egliſe de ſainct Pierre de la Tour qui eſt Abbatiale & Parrochiale.

L'Egliſe de ſainct Pierre le Vieux eſt au deſſus de Noſtre Dame; la Confrairie des Pénitens y auoit eſté eſtablie en l'an mil cinq cens huictante & quatre, mais ils l'ont deſpuis quittée comme trop petite & incapable de loger vn ſi grand nombre de perſonnes; elle eſt maintenant aux Religieuſes de Saincte Catherine de Sienne deſpuis l'année mil ſix cens & quatre.

De Sainct Michel.

CHAPITRE XVI

L'an de l'Incarnation de noſtre Seigneur neuf cens nonante quatre & le huictieſme de Lothaire, Roy de France, par le commandement de Meſſire Guy, lors Eueſque du Puy, fut faict & conſacré l'édifice de ſainct Michel en ce fameux rocher (dont eſt

Digitized by Google

fait mention au liure *Des Miracles du monde*) par Meſſire Truaine, Doyen du vénérable Chapitre de Noſtre Dame, lequel lieu fut donné à la Communauté de Meſſieurs du Chapitre. Il y faut monter par vnze vingts degrés taillez au roc meſme. Ce roc en toutes ſes parties eſt Angélique, la ſuprème partie auec ceſte Chapelle tant agréable & artiſtement baſtie & dédiée à S. Michel, le ſuprème des Archanges, la moyenne à ſainct Gabriel, le médiateur entre Dieu & les hommes, & l'infinie *(sic)* à ſainct Raphaël, conducteur & conſolateur des voyageurs & pélerins en l'infinie partie du monde.

L'entrée ancienne, pour arriuer à la Chapelle dudit S. Michel, eſtoit autre que celle qu'on void à prèſent, qui conduit de droit fil, car elle eſtoit à main droite de ladicte entrée moderne & à la gauche de ceux qui entrent; au frontiſpice de laquelle on lit les vers ſuiuans eſcrits en langue ancienne & mal aiſée à deſchiffrer :

Intra, ne dubites, ſi queras rite, quod optes
Jure Dei regnum moneo te quærere primum;
Terrigenas ſuperat ſuperos qui totus anhelat.

C'est à dire :

Ne crains, entre céans, ſi ſçauoir tu déſire
Où porter tes ſouhaits, ie t'aduiſe ſoudain
De rechercher le Ciel, foulant auec deſdain
La terre, comme faict là haut quiconque aſpire.

Au deſſus deſdits vers on void le Sacrifice d'Abraham de ſon fils bien-aimé Iſaac, & autour d'iceluy les vers ſuivans :

Huius holocauſtum Chriſtum docet in cruce paſſum,
Cuius amicus erit, qui ſic quæ mandat obedit.

C'eſt à dire :

C'eſt icy d'Abraham le ſanglant ſacrifice,
Qui marque du Sauueur la douloureuſe mort,

Digitized by Google

Qui gardera ſes loix viuant auec iuſtice,
Au nombre des eſleuz heureux aura ſon ſort.

Et en après en ſerpentant on venoit à la Chapelle de Sainct Raphael, & par vne voye plus aiſée, facile & demy circulaire, paſſant par la Chapelle de S. Gabriel, on venoit à la cime du Roc.

Le meſme Eueſque, qui auoit eſté auparauant Abbé de Moneſtier, diſtant de trois lieuës du Puy, baſtit & fonda au Puy l'Egliſe & monaſtère nommé Sainct Pierre le Moneſtier, de meſme Ordre de ſainct Benoiſt, comme à Moneſtier & dépendant d'iceluy, dit vulgairement Sainct Chaffre, *Theofridus* en latin, de Moneſtier, qui eſt diſtant de la Ville du Puy trois petites lieuës, fonda & fit baſtir au Puy l'Egliſe & Prieuré appellé Sainct Pierre le Moneſtier, ſerui par douze Religieux en tant que Prieuré & par vn Curé & autres Preſtres ſéculiers en tant que l'Egliſe Parrochiale, voire des premiers de la Ville, & en laquelle les Preſcheurs, qui preſchent Aduents & Careſme, y preſchent la moytié du temps, preſchant l'autre moytié à l'Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame.

Maiſtre Gaſpar Chabron, Docteur és droits & iuge des terres de Monſieur le Viſconte de Polignac, qui fera bien toſt voir au iour le fruict de ſa diligente recherche, m'a remarqué que quatre des grandes & anciennes maiſons du pays du Vellay ſcavoir eſt : de Polignac, de Chalancon, de Solignac & Ceyſſac, ſont auiourd'huy toutes réduictes & aſſemblées en celle de Polignac. Or, en l'an mil deux cens vingt-vn au mois d'octobre, Meſſire Eſtienne de Chalancon, Eueſque du Puy & Compte de Vellay, & le vénérable Chapitre de l'Egliſe Cathédrale donnèrent à Sainct Dominique, patriarche de l'Ordre des Preſcheurs, la place où fuſt baſti le Couuent auec prez & jardins, où eſtoit déſia baſtie vne petite Egliſe nommée ſainct Laurens, mais parrochiale, les paroiſſiens de laquelle furent remis & ioincts partie à l'Egliſe collégiale & parrochiale de S. George & partie à Sainct Pierre le Moneſtier. Les Religieux de Sainct Dominique donnèrent auſſi toſt de tels fruits & preuues de leur ſainctеté que tous ceux de la Ville con-

Digitized by Google

tribuarent à l'enuy pour édifier leur couuent & grande Egliſe, qu'on y voit à préſent; & principalement la maiſon de Polignac, comme teſmoignent les Armoiries à la voulte de l'Egliſe, leur a faict de belles fondations, & les Seigneurs d'icelle maiſon ont leur ſépulchre où ſont enterrez au beau milieu du chœur de l'Egliſe. Pluſieurs autres illuſtres maiſons meſmes Eueſques *(sic)* y ont eſleu leur ſépulchre. Et pour ce que ce déuot Couuent des Dominiquains du Puy ce trouua eſtre faict des premiers de leur Ordre (comme ayant eſté prins par le meſme Père Sainct Dominique), ils ont ceſte prérogatiue que quand leur Chapitre ce célèbre, le prieur du Couuent de Montpellier s'aſſit au coſté droict de leur général & celuy du Couuent du Puy au gauche.

L'année mil trois cens trente-quatre, vn vénérable Religieux de ceſt Ordre de la Ville du Puy, nommé Père Guillaume de Moleta, fit tant par ſes prières qu'il obtint de l'Abeſſe & Religieuſes du Monaſtère de Cologne en Allemagne (où ſont enſeuelies les vnze mille Vierges) le corps d'vne des Saincte Vierges nommée Achlidis, niepce de ſainct Tiriac & des Reliques du meſme Sainct Tiriac, comme auſſi des Reliques de S. Iacques, Archeueſque de Milan, frère de la ſuſdicte ſaincte Vierge & auſſi des Reliques du Père de Saincte Urſule.

L'an mil quatre cens nonante & deux fut publiée & preſchée au Puy la Confrairie du Chappellet ou Roſaire de Noſtre Dame, qui la réuéla à Sainct Dominique, laquelle deſpuis cinquante ans en çà eſt touſiours allée en augmentant en nombre, déuotions, priuiléges & pardons.

Du Couuent des Pères Conuentuels Cordeliers ſurnommez Mineurs.

CHAPITRE XVIII *(sic)*.

Tout ainſi comme ces deux grands Patriarches de Religions, Sainct Dominique & Sainct François, ſinguliers amis & liez d'vne très-eſtroitte alliance ſpirituelle, ont en vn meſme temps com-

Digitized by Google

mencé leurs Ordres, l'vn appellé des Preſcheurs & l'autre des Mineurs, ainſi leurs Couuents ont eu preſque vn meſme commencement & introduction dans noſtre Ville du Puy; car il eſt très-certain que Sainct Anthoine de Padouë, qui fut gardien de celuy des Frères Mineurs, fut contemporain de Sainct François & décéda en l'an mil deux cens trente. Il y a en ce Couuent la déuote Confrairie du Cordon, inſtituée par le Pape Sixte V.

Ce Couuent recognoit Meſſire Armand de Polignac, Eueſque du Puy & Compte de Vellay pour ſon bienfacteur, pour auoir eſlargy ledit Couuent d'une pièce de pré du Breul, qu'il donna en l'année 1257, & en l'Egliſe ſont enterrez des Eueſques, & autres maiſons Illuſtres y ont eſleu leur ſépulture, comme celle de Sainct Vidal.

Les Pères Carmes, ſous tiltre de Mendians, commencèrent preſque en meſme temps à ſ'eſpendre parmy le monde, leur origine eſtant très-ancienne comme venant du ſainct Prophète Hélie au Mont Carmel en la Paleſtine, & furent auſſi toſt reçeus en ceſte Ville du Puy; leur Couuent fut baſti des moyens que deux entre autres y apportarent, déſireux d'y eſtre reçeus comme ils furent après, trois de ſuitte furent faicts Pères pénitenſiers Apoſtoliques en l'Egliſe Cathédrale, pour en outre y faire les leçons ordinaires; vn deſquels pour le profit du public fit faire le pont qui eſt au deuant. Le vénérable Chapitre fut déſireux d'honorer leur Ordre, aſſemblé pour y célébrer leur Chapitre général l'an 1356, & en autres aſſemblées prouinciales tenues en ſuitte, le corps du Pape Clément VI. repoſant en leur Egliſe tous les iours, *Beatus Petrus,* Thomas, Patriarche de Conſtantinople, de leur Ordre, fit les Prédications iournalières; & à préſent par la diligence des Pères dudict Couuent voyons fleurir leur Confrairie, appellée de Noſtre Dame du Mont Carmel, la principale feſte de laquelle ſe célèbre le 16 iour de Juillet, & les proceſſions ordinaires ſe font le quatrieſme Dimanche de chaſque mois.

Digitized by Google

De la conſtruction du Monaſtère des Sœurs de Saincte Claire dans la Ville, l'an mil quatre cens trente.

CHAPITRE XIX

Egrégie & vénérable Dame, Madame Claude de Roſſillon, relaiſſée de feu de bonne mémoire, Meſſire Armant, vicomte de Polignac, fit conſtruire dans la Ville du Puy le Monaſtère des Religieuſes de l'Obſervance de Saincte Claire, fort auſtères & admirables en leur vie & perfections, en ayant prèalablement eu la permiſſion du Pape Martin V, du Roy de France & de Meſſire Guillaume de Chalencon, pour lors Eueſque de ladicte ville. C'eſt ceſt Eueſque qui fonda ceſte belle Chapelle de Sainct Gabriel, qui eſt au plus bas du rocher de Saint Michel, & c'eſt luy meſme qui donna à l'Egliſe de Noſtre Dame ceſte belle croſſe d'argent & mittre, deſquelles ſe ſeruent Meſſieurs les Eueſques du Puy au feſtes ſolemnelles de l'année.

De Sainct Sébaſtien.

CHAPITRE XX

L'an mil cinq cens vingt-ſix Meſſieurs les Conſuls de la ville du Puy achetèrent vn champ pour y baſtir vne chapelle à l'honneur de Sainct Sébaſtien & vn Hoſpital pour retirer les peſtiférez, à quoy on rapporta vne telle diligence que tout fut paracheué & bénit l'année ſuiuante.

Du Collège des Pères Jéſuites.

CHAPITRE XXI

Vne des religions plus néceſſaires au peuple Chreſtien eſt celle des R. Pères Iéſuites, des fruicts & exercices deſquels la ville du

Digitized by Google

Puy ne voulant eſtre fruſtrée, elle les reçeut & logea en l'an mil cinq cens huictante & huict : Ils ont la déuote Confrairie de Noſtre Dame pour le ſexe maſculin, qui n'eſt peu vtile & fructueuſe aux ames. Ce Collège doit l'vnion de ces deux beaux Priorez de Polignac & de Solignac à feu Madame la Viſconteſſe de Polignac.

Du Monaſtère de Saincte Catherine de Sienne.

CHAPITRE XXIII *(sic)*.

Comme le Séraphic Père Sainct François inſtitua des reigles & maximes de la vie Religieuſe non ſeulement pour les hommes mais encor pour les femmes : de meſme le grand Patriarche Sainct Dominique en fonda pour les femmes, que nous voyons auiourd'huy obſeruée par les Religieuſes de Saincte Catherine de Sienne. Or vn iour, vne honneſte Damoiſelle, nommée Catherine Collomb, veſue de Geruais Polaillon, voyant qu'il n'y auoit qu'vn Monaſtère de Filles, dans vne ſi grande & célèbre Ville ſous le nom de Saincte Claire & encor ſi plain de Religieuſes, qu'il falloit attendre & pourſuiure long temps & encor bien ſouuent en vain pour y auoir place, inſpirée de Dieu, elle réſolut d'en fonder vn autre ſous les reigles de S. Dominique & le titre de Saincte Catherine, & en fin ayant ſurmonté toutes les difficultez & trauerſes qui ſ'y oppoſoyent, elle vint à chef d'vn ſi généreux deſſein, tellement que le Monaſtère fut baſti & habité en l'an mil ſix cens & quatre, & elle fut des premières à prendre l'habit où elle perſévère touſiours ioyeuſement.

Or ce Monaſtère a eſté baſti dans la maiſon appellée de Chalancon, donnée par monſieur le Viſconte de Polignac, auec l'Egliſe de S. Pierre le vieux & Vicaire, qui prend de belles rentes dans la terre de Chalancon.

Comme ſemblablement le Chapitre de l'Egliſe de Noſtre Dame, l'Vniverſité de Sainct Mayol & l'Hoſpital ont des belles rentes dans les terres de la Viſconté de Polignac, la plus part à eux données par les Seigneurs de ceſte maiſon.

Digitized by Google

Du Couuent des Pères Capucins.

CHAPITRE XXIV

Comme la déuote ville du Puy reçeut volontiers l'Ordre de Sainct François dès ſon origine, elle a auſſi fort affectionnément accueilly les réformez de ceſt Ordre surnommez Capucins à raiſon du Capuce pointu qu'ils portent à la teſte. En l'an mil ſix cens & dix doncques l'on y planta la Croix & en l'an mil ſix cens & treize l'Egliſe fut ſacrée par le très Réuérend Eueſque du Puy, Meſſire Jacques de Serres, Abbé de Montebourgs & Comte de Vellay, qui auoit déſia bény la premiere pierre de l'Egliſe des Pères Jéſuites. Ce couuent a eſté baſty des aumoſnes de pluſieurs, au fond qu'a eſté payé par Monſieur le Viſconte de Polignac, dont on luy doit l'honneur de principal fondateur.

De la Chapelle des Pénitens.

CHAPITRE XXV

La multiplication des Religions réformées a non ſeulement retiré du bourbier du monde vn grand nombre de ieunes hommes, qui y eſtoyent profondément engagez, mais a encor graué dans le cœur de ceux, qui ſont liez par le ſacré neud du Mariage, vn déſir d'amendement de leur vie & vn ſincère amour de la vraye vertu & perfection chreſtienne, ſi bien que pluſieurs de nos habitans du Puy, tant Nobles qu'autres, ont érigé à l'imitation de ceux de Lyon, Tholoſe & autres bonnes villes, vne Confrérie de Pénitens, pour mieux vacquer au ſeruice de Dieu & fréquenter les Saincts Sacrements. Elle fut commencée en l'an mil cinq cens quatre vingt & quatre par trente confrères ſeulement, ſous le tiltre de Noſtre Dame du Gonfalon, & maintenant ils ſont plus de trois cens.

Digitized by Google

De ce qui eſt arriué deſpuis.

CHAPITRE XXVI

A ce que deſſus il faut adiouſter ce qui eſt arriué depuis : Et premièrement que ſe trouuant vn aſſez Ancien Monaſtère de Religieuſes en Val, à demy quart de lieüe loing de la ville, réduit preſque à rien, maintenant on le void repeuplé auec eſpérance d'aller de bien en mieux, Dieu aydant, ſoubs le tiltre de S. Auguſtin.

En ſecond lieu dans la ville meſme, proche de S. Pierre la Tour, ſ'eſtoit (il y a enuiron dix ans) aſſemblée en vne maiſon vne Congrégation de déuotes filles, ſoubs le tiltre de Saincte Vrſule, leſquelles aſpirant à plus grande perfection, ont obtenu de la Saincteté de N. S. P. le Pape Paul V, à préſent régnant, d'eſtre Religieuſes, lequel à ces fins les a reçeuës en ſa protection & incorporées en vne des principales & plus anciennes Religions Monaſtiques, pour pouuoir iouyr du thréſor des Indulgences, que Sadicte Saincteté a nouuellement eſlargies eſgallement à toutes vrayes Religions tant Monachalles comme mandiantes, les exemptant néantmoins du ieuſne & du grand Office du chœur, auquel ladicte Religion eſt obligée, à fin qu'elles puiſſent plus librement vacquer à leur inſtitut & entrepriſe, qui eſt d'inſtruire les filles en tout bon exercice conuenable à leur ſexe (& ce gratuitement) ainſi que les Pères Iéſuites inſtruiſent la ieuneſſe du ſexe maſculin, & leur enioignant ſeulement de réciter les Heures de Noſtre Dame, & les Dimanches & bonnes feſtes de l'année & toutes les Vigiles de Noſtre Dame de chanter ſeulement les Veſpres à plain chant, ieuſner tous les Samedis de l'année & toutes les Vigiles de Noſtre Dame, & dédier leur Egliſe à l'honneur d'icelle Noſtre Dame & la bien ſervir & imiter, & c'eſt pourquoy elles s'appellent Religieuſes de Noſtre Dame. Or leur Egliſe eſtant baſtie & béniſte, ſe ſont enfermées ſoubs la Religieuſe cloſture le iour de l'Octaue des

Digitized by Google

Roys de ceſte préſente année mil ſix cens dix-neuf, ſoubs la charge d'vne prudente & vénérable Religieuſe, profeſſe du meſme Ordre en la ville de Bourdeaux, laquelle par permiſſion de Sa Saincteté & de l'Illuſtriſſime Cardinal de Sourdis, Archeueſque de Bourdeaux & primat d'Aquitaine, arriua en ceſte ville auec deux autres Religieuſes profeſſes du meſme Ordre & Monaſtère, le Dimanche au ſoir quatrieſme iour de Nouembre de l'an mil ſix cens dix-huict, ſoubs la ſage conduite de Meſſieurs maiſtre Jean Mège, Docteur en Théologie, & de maiſtre Eſtienne du Clos, Notaire Royal de ladicte ville, qui partirent le vnzieſme Septembre 1618 pour les aller quérir.

Des Miracles de Noſtre Dame du Puy.

CHAPITRE XXVII

Le pieux Lecteur de ce petit traicté marquera peut-eſtre d'vn grand manquement, de manquer au principal & plus mémorable point d'iceluy, en ce que ie ne raconte point les Miracles fais par l'interceſſion de Noſtre Dame en ceſte tant renommée Egliſe du Puy, comme ont fait ceux qui ont eſcript l'Histoire de Noſtre Dame de Laurette en Italie, de Monſerrat en Eſpagne, des Hermites en Suiſſe, de Montagu en Flandres, de Creye au Montferrat, de Mondeuic en Piémont, de Reggio en Lombardie, de Carauaggio, Aro & autres au Duché de Milan, de Lucques en Toſcane, de Lieſſe de Chartres, d'Ardillières en France, de Crau d'Agde en Languedoc, de Vacciuière en Auuergne. Il eſt vray & à la vérité i'auois fait deſſein de n'en point parler du tout, ſoubs vn iuſte & pertinent prétexte, qui eſt que ſi on en vouloit raconter quoy que briefuèment tous les miracles vne rame de papier ne ſuffiroit pas pour le faire : Ioinct qu'eſtans ſi communs & fréquens, Meſſieurs les Chanoines n'en ont tenu aucun regiſtre ordinaire, & ſ'ils l'ont fait anciennement, le déſaſtre du feu nous en a priuez.

Néantmoins pour aucunement ſatisfaire au pieux ſouhait des

Digitized by Google

Lecteurs, ie les prieray en premier lieu de prendre la peine qu'ils ſeront montez en ceſte Angélique & miraculeuſe Egliſe, baſtie deſpuis quatorze cens ans, de regarder les chaines, colliers & manottes de fer, les hommes tous armez, les nauires, potences, eſtendars, tableaux & autres figures & repréſentations pendues hors & dedans icelle, & d'en demander la ſignification, & on leur reſpondra que ce ſont les mémoires & teſmoignages des graces & miracles, qui ont eſté faits par l'interceſſion de Noſtre Dame, & que ſi on en euſt gardé toutes les marques, toute l'Egliſe quoy que fort ſpatieuſe ſeroit incapable de les receuoir. Et pour moy ie croy qu'il ſeroit plus aiſé de nombrer les eſtoilles du Ciel que d'en raconter tous les miracles; toutesfois pour teſmoigner que l'enfantement de tant de graces deſpuis vn ſi long-temps n'a pas rendu Noſtre Dame ſtérile, mais qu'elle en eſt auſſi féconde que iamais, ie réciteray des vieux & nouueaux ceux que i'ay peu recouurer & vérifier.

Vieilles peintures repréſentant ès murailles de l'Egliſe diuers miracles, auec les eſcritteaux au deſſous.

Comme vn Marchand, pourſuiuy par des Archers, monta en vn clocher pour eſuiter le péril, leſdits Archers ſe diſpoſant pour luy deſcoucher leurs fleſches, ſa femme ſe mit au deuant de luy priant Noſtre Dame du Puy de le conſeruer; ſa prière faicte les fleſches auſquelles elle ſeruoit de butte tombèrent ſans l'offencer.

Comme Matthieu de Ceyret, charpentier de Carpantras, voyageant tomba en Anuèſe, riuière profonde, & ſe recommandant à Noſtre Dame du Puy en ſortit miraculeuſement.

Comme vn priſonnier mis à la gehenne, après s'eſtre recommandé à Noſtre Dame du Puy, ne peut iamais eſtre tiré en haut.

Comme vn baſtard, de la maiſon d'Apché, bleſſé à mort d'vn coup de canon, s'eſtant recommandé à Noſtre Dame du Puy, fuſt guéry.

Comme vn maſſon tombant du haut d'vne maiſon à la rue,

Digitized by Google

ſ'eſtant fort froiſſé, contraint au bout de quelque temps d'aller auec des potences, après auoir fait ſa nouuaine à Noſtre Dame du Puy, fuſt guéry.

Autres miracles eſcrits en des vieux tableaux.

Comme yn Preſtre des montaignes d'Auuergne, attaint de la lèpre, ſe voüa à Noſtre Dame du Puy & promit de donner pour offrande vn cierge d'un quintal de cire, l'an 543 *(sic)*, pour obtenir guériſon de ſa lèpre & en célébrant la ſaincte Meſſe, à la Communion il obtint guériſon & reſſentit des conſolations extrèmes, mais ne ſatisfaiſant pas à ce qu'il auoit promis, en l'an 548 Dieu permit qu'il vint encor infect de la lèpre : il creut que c'eſtoit vn chaſtiment de ſon ingratitude; il renouuella ſon vœu, fut guéry & fit rédiger par eſcrit & en peinture ce miracle.

Haut & puiſſant Prince Monſeigneur Jean, Duc d'Albène, Compte de la Marche, eſtant à Vic malade de mal chaud en frénéſie, abandonné des Médecins, ſe voüant à Noſtre Dame du Puy, fut guéry en Septembre l'an 605 *(sic)*.

Miracle tiré de l'Hiſtoire de Louys XI eſcripte par Pierre Matthieu au liure 9.

Renon de San-Chaumont, ſollicité par le Prince d'Orenge d'empoiſonner le Roy Louys II & l'ayant promis, néantmoins n'eſtant pas iugé propre par le baſtard d'Orenge, car il eſtoit François, fut mis priſonnier à Salins de la Franche-Comté, logé au chaſteau Balin, où eſtant il fit vœu à Noſtre Dame du Puy ſ'il eſchappoit ceſte priſon, d'y aller rendre ſes vœux & réuéler la machination du Prince d'Orenge; dès lors miraculeuſement les fers ſe rompirent & ſatisfiſt au vœu.

S'euſuiuent quelques miracles prins d'vn viel cartable, qui eſt ès mains de Monſieur de Laurens, vicaire général.

Digitized by Google

La ville du Puy déliurée de la Contagion.

L'an 1503 & le 30 iour de Iuillet, fuſt portée la ſaincte Image de Noſtre Dame du Puy en proceſſion par toute la ville, à cauſe de la contagieuſe peſtilence qui eſtoit en ladicte ville & dura deſpuis la feſte de Paſques iuſques à la Touſſaincts, mais néantmoins deſpuis que ladicte ſaincte Image fuſt portée la peſte s'addoucit fort, car auparauant ceux qui eſtoyent attaints de ladicte maladie ne gardoyent pas le mal l'eſpace de 24 heures, & au meſme iour que ladicte ſaincte Image fut portée, fut faict vn beau miracle éuidant deuant tout le peuple, qu'eſtoit préſent en ladicte proceſſion, tout ainſi que ſ'enſuit. Vn habitué de noſtre Egliſe, nommé Meſſire Iean Riou, Preſtre, qui auoit eſté atteint de ladicte maladie iuſques à la mort, & auoit eſté confeſſé & communié, auoit néantmoins touſiours en ſa mémoire la ſaincte Image de Noſtre Dame, luy requèrant qu'il luy pleuſt de le garder & préſeruer de mourir; il eſt à noter qu'en ladicte maladie il auoit perdu la veüe tellement qu'il ne vit rien l'eſpace de 14 iours, mais quand vint ce iour auquel (comme dit eſt) fut portée la ſaincte Image, la proceſſion paſſant deuant ſa maiſon, il ſe fit porter en rue où pluſieurs le voyants & demandans ſ'il voyoit rien il reſpondit que non; mais ainſi que la ſaincte Image paſſoit deuant luy il ſe mit à crier: Grand Dieu, miſéricorde, Noſtre Dame, aydez moy, & tout auſſi toſt il recouura la veüe & vit la ſaincte Image paſſer deuant luy & guérit de la maladie, & le peuple voyant ce beau miracle en rendit graces à Dieu & à Noſtre Dame; luy auſſi alla rendre graces à l'Egliſe & les gardes eſcriuirent ce que deſſus.

Vn honeſte homme préſerué d'eſtre noyé, ſe voüant à N. Dame du Puy.

L'an de grace 1511, le 15 d'Aouſt, feſte de l'Aſſomption de N. Dame, vint à l'Egliſe de N. Dame du Puy honorable Jean Guirard, de la ville de Syon en Vallé, lequel (comme il dit) eſtant

Digitized by Google

monté ſur vn fort & puiſſant cheval & paſſant par vn chemin fort eſtroit, tomba dans vne riuière appellée Margie, laquelle eſtoit merueilleuſement impétueuſe & profonde, & ſe voyant en tel péril, ſe reſouuint ſoudainement de Noſtre Dame & promit de venir viſiter ſon Egliſe & Image en la ville du Puy & faire ſon offrande ſ'il pouuoit eſchapper de tel danger, & incontinent ſe trouua à la riue auec ſon cheval ſans aucun mal ny crainte.

J. GARINI.

Vn enfant reſſuſcité pour auoir Bapteſme.

L'an 1530 & le ſezieſme de Iuin & iour de la Feſte-Dieu, Philippe, de la paroiſſe de Sainct Suppire près de Guares en Lymoſin, vint en pélerinage à l'Egliſe de N. Dame du Puy pour Jeanne, ſa fille, de ladicte paroiſſe, laquelle l'année précédente enuiron la fin du mois d'Aouſt, fit vn enfant mort le Mardy auant la Décolation de S. Iean Baptiſte & ſur le ſoir fut enterré, & demeura en tel eſtat iuſques au vendredy matin, auquel ſa mère plaignant la perte de l'ame, & prenant confiance en la bonté de Dieu & au pouuoir qu'a la B. Vierge Marie enuers luy, la ſupplia d'intercéder pour ſon fils, à ce qu'il peuſt auoir vie pour receuoir le S. Sacrement de Bapteſme, & en recognoiſſance de ce elle viendroit viſiter ſon Egliſe, où repoſe ſa ſaincte Image au Puy; ayant acheué ſon vœu & prière, elle fit déſenterrer l'enfant, & pour ce qu'il eſtoit loing du lieu où elle le vouloit faire porter baptiſer, fut cauſe qu'elle ny peut eſtre iuſques au Dimanche au ſoir, & alors ledit enfant fut veu & viſité par les Preſtres de ladicte Egliſe, où il y auoit plus de ſoixante perſonnes, & on cogneut vie audit enfant en pluſieurs manières, & fut baptiſé & demeura ledit enfant en telle couleur & eſtat environ ſix heures, & après fut enterré, & le ſuſdit Philippe vn an après vint rendre le vœu pour ſa fille.

Digitized by Google

Un Page déliuré de priſon.

L'an 1530 & le 28 Auril, Noble Guillaume d'Archérieu, fils de feu Anthoine, archer en ſon viuant des Ordonnances du Roy, aagé de douze ans ou enuiron, a dit & affirmé qu'il y a enuiron ſix mois que eſtant page de M. de S. Maurice, Bourguignon, homme d'armes de la compagnie de Monſieur de la Fayette, & ſe trouuant dans la ville de Villefranche au pays de Beaujolois, furent ledict Guillaume auec ſon maiſtre & pluſieurs autres de leur compagnie, tant gens d'armes que pages, prins par l'authorité de trois Préuoſts de Mareſchaux & mis dans vne groſſe Tour, près l'vne des portes de ladite ville, en laquelle Tour y auoit quatre eſtages, & au bas furent empriſonnez les maiſtres; mais ledict Guillaume auec les autres pages en nombre de quarante furent mis au plus haut deſdicts eſtages, & tous tant pages qne maiſtres furent condamnez à eſtre pendus par leſdicts Prévoſts; dequoy eſtant fort déſolez, ledict Guillaume ſe mit à genoux, priant Dieu & Noſtre Dame de luy faire la grace d'eſchapper & ſauuer ſa vie, & fit vœu de faire le pélerinage à Noſtre Dame du Puy, & après qu'il euſt dit quelques *Pater* & *Ave Maria* à genoux il ſentit que quelque choſe le print ſous les bras par le corps & le leua tout droit, & incontinent il trouua vne pierre qui eſtoit de la groſſeur d'un poing, auec laquelle il fut inſpiré de frapper contre vne des barres de fer, dont eſtoit barrée une des feneſtres de la Tour, & la barre eſtoit groſſe de la groſſeur d'vn pouce d'vn homme, & incontinent qu'il eut frappé trois ou quatre fois, ladicte barre fleſchit, & iceluy Guillaume la print & tira miraculeuſement à ſoy obeïſſant, ſans y employer plus de force que ſ'il euſt voulu ouurir la porte de la feneſtre, & incontinent qu'il euſt faict ceſte ouuerture, il ſe mit la teſte première à ſe mettre dehors à corps perdu, & lors il luy ſembla qu'vn vent le porta comme ſ'il volloit, & incontinent ſe trouua au pied de ladicte Tour en terre, les iambes vn peu pliées comme qui ſe veut agenoüiller, ſans aucun mal ny danger de ſa perſonne, & fut tout

Digitized by Google

eſtonné regardant deçà & delà, ſe voyant au pied de la muraille de ladicte ville : & ainſi tant par le vœu & réclamation que luy meſme, auſſi ſa Mère auoit faict pour luy à N. Dame du Puy eſtant certifiée de ſon empriſonnement, il eſchappa miraculeuſement & ſauua ſa vie. Ledict Guillaume eſt du lieu de Sainct Félician au Haut Viuarets, & fut faite ladicte dépoſition deuant le grand Autel de Noſtre Dame, à moy ſous ſigné, en préſence de noble Iacques de Cobladour, premier conſul, Claude du Bois & pluſieurs autres notables perſonnes, eſtans ſacriſtains M. Nicolas Prud'homme & Tannequin des Arris, & moy garde d'Autel.

PEYRAD.

Préſerués de peſte par vœu.

L'an 1534 & le 13. iour de May, eſt venu Pélerin en ceſte Egliſe de Noſtre Dame du Puy, Pierre Chicard, du lieu de Briante, près la Chartre en Berry, aſſeurant pour vray que la peſte régnant exceſſiuement audit Briande, ſa femme ſe trouua peſtiférée, auec laquelle il coucha & conuerſa par deux ou trois iours enſemble avec ſes petits enfans & meſnage, fils & filles, de laquelle peſte ſa dicte femme mourut, & comme il aduiſoit à tous moyens pour ſe préſeruer dudit mal dangereux, il luy vint inſpiration & volonté de voüer le pélerinage à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, ſ'il eſtoit préſerué. Il fit le vœu, fut préſerué auec tout ſon meſnage, & accompliſſant ſon vœu eſt venu rendre graces à Dieu & à Noſtre Dame, & a requis le miracle eſtre rédigé par eſcrit, dequoy faire il en auoit fait expreſſe promeſſe, ainſi l'a aſſeuré.

PASCALIS, *ſacriſta*.

Forte maladie guérie par vœu.

La meſme année 1534, le 3 Juin, veille de la Feſte Dieu, Noble Damoiſelle Jeanne de Court, de la paroiſſe de Charbonnières-

Digitized by Google

les-vieilles, deſſus Combroude, Diocèſe de Clermont en Auuergne, eſt venüe magnifiant Dieu & ſa glorieuſe mère, certifier que en la dernière ſepmaine du mois d'Aouſt de l'année précédente, elle tombe ſoudainement en ſyncope & telle perplexité qu'elle demeure ſans manger, boire, voir, ouyr, ny cognoiſtre perſonne, comme morte depuis le meſcredy à neuf heures du matin iuſques au Lundy venant, auquel iour dès auſſi toſt que noble Iacques Charramar, ſon mary, l'euſt voüee à Noſtre Dame du Puy, elle fut ſoudainement remiſe auſſi ſaine & gaillarde que iamais elle ait eſté, & auſſi raſſaſiée que ſi elle euſt beu & mangé ſon ſaoul; & pour ce rendant graces, a requis le miracle eſtre enregiſtré en préſence de beaucoup de peuple là accourant, & de nous Sacriſtains & gardes, ainſi eſt.

PASCALIS, *ſacriſta*.

Enfant réſuſcité & baptiſé.

L'an 1535 au mois de Septembre, Noble Matthieu de Troyes, du diocèſe de Meaux, auoit ſa femme enceinte, laquelle ayant déſia demeuré au trauuail d'enfant neuf iours & neuf nuicts ſans pouuoir mettre au monde ſon fruict, ledit de Troyes ſe voüa à N. Dame du Puy, promettant de venir viſiter ſa ſaincte Image & rendre ſon vœu en ſon Egliſe, ſi elle obtenoit la grace à ſa femme de pouuoir eſtre déliurée de ſon trauail; après lequel vœu ſa femme enfanta, mais l'enfant fut ſans vie l'eſpace de trois iours, & de rechef ledit de Troyes recommanda à la Saincte Vierge ledit enfant, à fin qu'il peuſt auoir bapteſme, & à ces fins ſe confeſſa & communia, & fiſt dire vne Meſſe à l'honneur de N. Dame, & ſa déuotion acheuée l'enfant ſe trouua en vie, fut baptiſé & veſquit 26 heures après le Bapteſme; tout ce que deſſus ledit de Troyes a teſmoigné par lettres patentes.

Digitized by Google

Bataille gaignée & guidon offert.

L'an 1542 & le Samedy 7. iour du mois d'Aouſt, fut icy en pélerinage Monſieur de Monbardon, baillif de Chalons, lequel apporta en ceſte Egliſe de N. Dame du Puy vn Guidon parſemé de cœurs & de larmes d'argent, auec vn ſainct Chriſtophle, lequel il portoit en la compagnie de Monſeigneur le Gouuerneur de Bourgoigne n'aguières en Bretaigne, où la Compagnie & luy rencontrarent leurs ennemis plus forts & en beaucoup plus grand nombre, leſquels par la volonté de Dieu ils ſurmontarent, & a aſſeuré ledit de Montbardon que ceſte victoire luy eſtoit arriuée par grand miracle, par l'interceſſion de la glorieuſe Vierge Marie, à laquelle ſ'eſtant recommandé il eſtoit eſchappé ſain & ſauf & victorieux, & venu luy rendre graces en ceſte ſienne Egliſe, & en plus grand ſigne de vérité a apporté & donné à ladite Egliſe ledit Guidon.

Enfant préſerué de mort au précipice.

L'an 1543 & le 15 d'Aouſt, Andrieu, laboureur d'Orliach, dit qu'il auoit un fils aagé de 14 mois, lequel eſtant auec ſa mère ſur vn rocher fort hault, tomba en bas, chaſcun croyant qu'il fuſt mort; mais ſon dict père Andrieu l'ayant voüé à Dieu & à Noſtre Dame, promettant de venir viſiter ſon Egliſe au Puy & ſa ſaincte Image, l'enfant fut trouué vif, ſans aucun mal ny dommage, & l'a mené icy rendre ſon vœu.

Vn Religieux réſuſcité & guéri de peſte.

Enuiron le meſme temps frère Anthoine Roz, preſtre, natif de la ville du Puy, commandeur de l'Egliſe & Abbaye de S. Anthoine de Nyſmes, eſtoit malade de trois boſſes & charbons, de telle manière qu'il en demeura mort l'eſpace de dix heures, &

Digitized by Google

fuſt faicte ſa foſſe & toutes choſes préparées pour les funérailles; cependant vne bonne femme là préſente le voüa à Dieu & à N. Dame du Puy, que ſ'il pouuoit reſuſciter & eſtre guéry il viendroit en ſon oratoire du Puy, en chemiſe & pieds nus; ceſte promeſſe eſtant faicte par ceſte femme, ledict Anthoine reſpira & guérit & deſpuis eſt venu pèlerin audit ſainct Oratoire, & ainſi a iuré eſtre véritable comme encore pluſieurs autres.

Enfant réſuſcité pour auoir bapteſme.

L'an 1548, au mois de Mars, au village d'Obſténe, de la paroiſſe de Combau en Fuſſigny, du Diocèſe de Genèue, fut faict vn miracle qui eſt tel : la femme de Guychard Raymond dudit lieu mit au monde d'vn accouchement deux enfans, l'vn mort, l'autre en vie : elle fit vœu pour le mort à la glorieuſe Vierge Marie, promettant viſiter ſon Egliſe à la Ville du Puy en Vellay : Choſe miraculeuſe, à l'inſtant l'enfant mort réſuſcita, reçeut le bapteſme & veſquit vn mois après; la mère non ingrate vint rendre ſon vœu le dixieſme de May de l'an 1549.

Vn homme tombé d'un arbre guérit.

La meſme année 1548 & le iour de Sainct Grat en la my-ſeptembre, Iean Premier, de la paroiſſe de S. Ioire en Geneuois, eſtant monté ſur arbre poyrier, tomba du haut en bas, & fut tout briſé & la teſte fenduë en deux pièces, mais ſ'eſtant voüé à Noſtre Dame du Puy, fut bien toſt guéry & accomplit ſon vœu.

Double guériſon reçeue par vœu.

La meſme année 1548, Armand Grenier, du lieu de Noſlac de Péredande, eſtant malade dans ſon lit, fit vœu à Noſtre Dame du Puy, que ſ'il luy plaiſoit luy impétrer ſanté il feroit le voyage à ſon Egliſe, offrant vne torche de cire de la peſanteur de deux liures

Digitized by Google

& feroit dire vne Meſſe ; il recouura ſanté mais il négligea ſon vœu, à raiſon de quoy peu de temps après il deuint impuiſſant de ſes bras, ne ſ'en pouuant aider en aucune manière, mais renouellant ſon vœu guérit & vint ſatisfaire le dixieſme de May de l'an 1549.

Signé : DE CLAVIÈRES.

Vne fille reçeut guériſon d'vne main fermée par ſon père treſpaſſé apparu en viſion.

Nous ſoub-ſignez, Anthoine de Combladour, Fort Doyen, Claude Rocher, Chanoines & Secrétains de l'Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame du Puy & Anthoine la Court, Guillaume Maurin, & Iean Pontet, auſſi Chanoines de ladicte Egliſe, certifions que auiourd'huy Dimanche de Paſques Flories, 30 de Mars de l'an 1550, eſt venüe en pèlerinage en ladicte préſente Egliſe, Anne Henry, ieune fille à marier (ainſi qu'elle a dit), natiſue du lieu de Borbon l'Archimbaud & fille de feu maiſtre Henry, Notaire en ſon viuant, habitant du lieu & paroiſſe Dagonges au Diocèſe de Bourges, accompagnée de Martin Henry & Lucas Peyre, dudit lieu Dagonges, ſes couſins, ayant icelle Anne les trois derniers doigts de la main droitte fermés de telle manière que ny elle ny perſonne les pouuoit ouurir, qui a dit & aſſeuré par ſerment par elle preſté, ledit feu maiſtre Anthoine Henry ſon père eſtre décédé le iour de Noël dernièrement paſſé, & que le Ieudy ſixieſme du mois de Mars ſur la fin de la nuict, elle eſtant dans la maiſon de Monſieur de la Pomerie, de ladicte Parroiſſe Dagonges, accompagnée de Iean Henry ſon frère & Iean Vincent dudit lieu, auoit veu en viſion ſon dit feu père, & de crainte & frayeur qu'elle euſt, tomba paſmée contre terre, & le lendemain Vendredy par l'aduis de ſes parens & amis, s'en alla confeſſer vers ſon Vicaire, qui l'aduertit que au cas qu'il luy arriuaſt quelque autre viſion, elle euſt ferme foy croyant en Dieu & ne s'eſpouuantant de rien, ce que luy aduint, car à la mynuict ſuyuante ledict Vendredy ſon dict feu père luy apparut derechef & le vit enueloppé & reveſtu d'vn linceul,

Digitized by Google

qui luy dit par ſemblables paroles : Anne, ma fille, n'ayes point peur, i'ay deux vœux à rendre, l'vn à Noſtre Dame de Monluçon & l'autre à Noſtre Dame du Puy, qu'il faut que tu accompliſſe pour moy, & de faict luy print la main dextre & luy ferma les trois doigts derniers en luy mettant vne pièce de monnoye diſant : voila mon offrande que tu offriras à Dieu & à ladicte Egliſe de N. Dame de Monluçon, où tu feras dire vne Meſſe à mon intention, & offriras douze chandelles de cire, ayant touſiours les trois doigts fermés auec l'argent, tellement qu'elle ne les auoit iamais ſceu ouurir iuſques à ce qu'elle euſt accomply ſon pélerinage, qui fut fait le lendemain ſamedy 8 dudit mois de Mars, audit Monluçon, où préſents les Religieux & Preſtres; incontinent qu'elle euſt rendu ſon vœu par la volonté de Dieu, elle ouurit librement ſes doigts fermés & trouua vn douzain dans ſa main, comme de ce nous a fait apparoir par lettres teſtimoniales deſdits Religieux & Preſtres. Et ſ'en reuenant dudit Monluçon, eſtant au logis de Biſeueulhe, ſon dict père luy apparut derechef, qui la print par la main & y mit dedans deux pièces de monnoye, la luy refermant auec les trois doigts comme deſſus, & luy commandant d'aller accomplir le ſecond vœu à Noſtre Dame du Puy, où eſtant arriuée, auons faict célébrer Meſſe à Meſſire Vincent Arnaudin, & ladicte Anne faict ſon offrande, & accomply le vœu de ſondict père ſe mettant à genoux, & pendant que le vénérable deſſuſdict célébroit la Meſſe au grand Autel deuant l'Image de Noſtre Dame, à l'Eléuation du corps de Dieu, ladicte Anne ſans contrainte ny force, mais de ſoy-meſme par la volonté de Dieu a ouuert ſa dicte main, dans laquelle a eſté trouué vn demy trezain & un liard qu'elle a offerts à Dieu en luy rendant graces, comme auſſi ont faict tous les Meſſieurs d'Egliſe, Chanoines & autres en grande ſolemnité & ſonnerie de cloches, en préſence de Meſſieurs les Conſuls & grand peuple de la Ville & autres eſtrangers, comme il appert plus amplement par actes & teſmoignages reçeus par maiſtre Iacques Farges, notaire Royal du Puy ſoub-ſigné, qui a ces préſentes de noſtre mandement expédiées à ladicte Anne l'en requérant.

PONTET.

Digitized by Google

Une femme de Chambéry préſeruée de mort dans vn Puy.

L'an 1552 & le 4 de May, ſire Iean, Marchand de la Ville de Chambéry en Savoye, a rapporté en la préſente Egliſe de Noſtre Dame du Puy, préſens Meſſire Anthoine la Court & Gaſpard Chardon, Chanoines de ladicte Egliſe, & pluſieurs autres, après auoir preſté ſerment ſur les mains ſacrées deſdicts Chanoines, que Ieanne ſa femme, aagée d'environ cinquante ans, le premier iour du mois d'Auril de l'année 1551, tomba par cas fortuit dans vn puis remply d'eau, dans lequel elle demeura deux iours & deux nuits ſans qu'il luy fut adminiſtré aucun aliment ny ſecours humain. Son dict mary le troiſieſme dudit mois d'Auril, allant tirer d'eau audict puits, oyant une voix de quelqu'vn qui ſe plaignoit, regardant dans le puits, apperçeut que c'eſtoit ſa femme de laquelle il n'auoit ouy nouuelles depuis deux iours, & auſſi toſt ſe mettant en deuoir de la tirer de ce danger, la ſortit ſaine & ſauue, & interrogée par ſon mary comme elle auoit eſté conſeruée, dit en loüant & béniſſant Dieu que ſçauoit eſté par la pitié & interceſſion de la glorieuſe & ſacrée mère de Dieu, ayant promis d'aller viſiter ſon Egliſe & ſaluer ſon Image en la Ville du Puy en Vellay, & en recognoiſſance d'vn tel bénéfice, le mary & la femme ſont venus pèlerins en ceſte Ville & Egliſe du Puy, pour y rendre graces à Dieu & à la B. Vierge Marie, en préſence de Meſſire Iean Delicques Capiſcol, de Meſſire Gabriel Valentin & de François Valentin, Secreſtains, Chanoines de ladicte Egliſe, Gaſpard Iouy, Guillaume Chomelis; ainſi a eſté affirmé, & moy notaire Royal préſent & receuant.

De la Fargère.

Une femme Pariſienne déliurée du trauail d'enfant.

L'an 1555, Marie, femme de ſire Pierre Polin, marchand de Paris, demeurant ſur le Pont au Change, ayant eſté par ſept fois

Digitized by Google

enceinte, n'ayant iamais peu porter ſon fruict au terme ordinaire d'enfantement, ny meſmes aucun de ſes enfans ayant eu bapteſme, après auoir eſſayé toutes ſortes de remèdes & beaucoup dépendu en vain, voyant que le ſecours des hommes luy eſtoit inutile, les laiſſa tous pour recourir à Dieu, & ce fut par les prières & interceſſion de la glorieuſe Vierge Marie, promettant de faire viſiter ſon ſainct Temple du Puy, miraculeuſement conſacré par les Anges, ſ'il luy plaiſoit obtenir la grace de pouuoir mettre au monde ſon fruict en vie, ce qu'elle obtint, & fit vne fille en bonne vie & la mère ſaine & ſauue, & ce iour 28 Avril 1556 fut baptiſée par Meſſire Claude Pomier, Preſtre, Chanoine de Saint Iacques de la Boucherie, en la ville de Paris, & pour offrande a donné un enfant de cire qu'il a apporté de Paris.

GUITARD. P. SICQUES, *Secreſtains.*

Maiſon préſeruée du feu par vœu.

L'an 1557 & le 30. iour de Ianvier, vint pélerin en ceſte Egliſe Pierre de Tartauel, du lieu de Beurieu près d'Anicy, lequel dit & affirme eſtre vray qu'au lieu ſuſnommé ſ'eſtoit mis le feu & bruſla pluſieurs maiſons deſquelles ſa maiſon en eſtoit vne, & ardoit comme les autres & n'auoit plus maiſon qu'vne grange couuerte de paille, qui eſtoit prochaine des autres, en laquelle le feu ſe mit aux quatre coings, ce que voyant ledit Pierre monta deſſus icelle, & ſe mettant à genoux la voüa à Dieu & à Noſtre Dame du Puy, & promit de faire ſon offrande de dix florins, monnoye de France, & auſſi toſt qu'il euſt fait le vœu, le feu ceſſa & ne bruſla autre choſe de ladicte grange, & les cheneuières qui eſtoyent à l'entour, & auſſi les arbres verds bruſlarent, & ce fut à la Magdeleine précédente ; ledict Pierre & Anthoine & Guillaume Miège dudit lieu auec autres l'ont teſmoigné.

Digitized by Google

Vn enfant tombé dans un puis en Eſpagne préſerué en vie.

L'an 1563 & le 17 de Septembre, Meſſire François Boſque, Preſtre de N. Dame de Vicolone, du Diocèſe de Barcelone, accompagné d'autres hommes & femmes, auec vn petit enfant appellé Hieroſme, fils de Pierre Dedo, de l'aage de ſept ans, vindrent pélerins en ceſte Egliſe, à raiſon que ledit Hiéroſme (il y auoit enuiron un an) qu'il eſtoit tombé dans vn puis de l'hauteur de 18. braſſes, où auoit de l'eau de la hauteur d'vn homme, la grand mère dudit enfant l'auoit veu tomber, laquelle le voüe à Noſtre Dame du Puy; cela fait l'on deſcendit vn homme dans le puys auec des cordes, lequel trouua ledit enfant dans l'eau en tel eſtat qu'à grand peine on luy recognoiſſoit la vie : mais ladicte grand mère reconfirmant ſon vœu l'enfant ſe porta bien, dont elle auec la compagnie l'ont mené icy rendre graces, ainſi que ledit Meſſire François & autres cinq ou ſix de la compagnie l'ont teſmoigné.

Trois iniuſtement condamnez à eſtre pendus déliurez miraculeuſement.

L'an 1577 & le 3. iour d'Auril, Martial de Maliſorque, de la paroiſſe de Berſac, du Diocèſe de Limoges, vint auec deux compagnons pélerins en ceſte ſaincte Egliſe, diſant qu'à la Sainct Michel de l'année précédente, eux trois auoyent eſté prins par la iuſtice de Beſac pour vn meurtre qu'avoit eſté fait au pays, cuydant la iuſtice qu'eux l'euſſent fait, à raiſon dequoy ils furent mis en vne forte priſon & à tort condamnez à eſtre pendus, & comme auant la ſentence prononcée ils auoyent entendu dire qu'on les vouloit pendre, ledit Martial dit à ſes compagnons : ſi on nous condamne il nous faut appeller, ie ſuis de la Confrérie de Noſtre Dame du Puy & j'ay confiance que ſi nous retournons de bon cœur à Dieu & à Noſtre Dame, elle nous ſera grace; & voüarent tous trois de ne manger chair, ny boire du vin, iuſques à ce qu'ils auroyent

Digitized by Google

ſait leur pèlerinage : Bref la ſentence ſut donnée & fauſſement & iniuſtement condamnez à eſtre pendus; ils en appellarent & furent remis en priſon garrottez, pieds & mains ſoubs bonne garde, & voicy qu'à l'heure de la minuict ſuiuante apparut en ladicte priſon ſi grande clarté, comme ſi ce fuſt eſté à l'heure de midy, & incontinent les fers & chaiſnes, dont ils eſtoyent garrottez, tombèrent des mains & des pieds en terre, & eux ſ'en allèrent librement ſans trouuer aucun empeſchement, toutes les portes ſ'eſtant quant & quant miraculeuſement ouuertes, ils vindrent rendre le vœu apportant les ferremens à ceſte Egliſe, & qui eſt admirable, iceux eſtant retournez en leur pays, Meſſieurs de la iuſtice les ont deſpuis ſouuent rencontrez & ne leur ont iamais rien demandé, veu le grand miracle qui auoit eſté fait.

Vn autre prſonnier ſauué miraculeuſement par vœu faict à Noſtre Dame du Puy.

L'an 1583, Simond Furand, de la ville de Poiſſin en Picardie, fut fait priſonnier par les Bourguignons & fut mis en vn chaſteau en priſon ayant les fers aux pieds & aux mains peſans environ 30 livres, ſe trouuant en telle néceſſité, il fit vœu à Dieu & à Noſtre Dame du Puy que s'il pouuoit eſchapper la vie ſauue il iroit tout nud auec les fers qu'il portoit en ſon oratoire du Puy, & ainſi que ſ'enſuit il eſchappa, & pour ce que les Bourguignons l'auoyent menacé que ſi dans deux iours il n'auoit ſa rançon, laquelle eſtoit de vingt eſcus, ils le feroyent mourir, luy voyant qu'il ne les pouuoit avoir, fit le ſuſdit vœu à Dieu & à Noſtre Dame du Puy, comme dit eſt, & ſon vœu acheué, luy, qui eſtoit au plus haut du chaſteau, ſe ietta en bas dans vne riuière, qui paſſe au pied dudit chaſteau & luy faict foſſé, & ce auec grande confiance en l'aſſiſtance de Noſtre Dame : au foſſé y auoit huict pieds d'eau en profondeur, & tombant au plus profond ſur le milieu de l'eau, il n'entra dedans qne iuſques aux cuiſſes, & eſtant ſorty diligemment dudit foſſé, il trouua vne pierre auec laquelle il ſe deſſéra vn pied & après l'autre & ſe mit incontinent en chemin, & ſ'en vint

Digitized by Google

audit Oratoire, pèlerin, tout nud, portant ſes fers, & ainſi l'a dépoſé le iour de N. Dame d'Aouſt, l'an 1583, ſur ſon ſerment & la ſoy qu'il doit à Dieu, en préſence de Meſſieurs les Secrétains de ladicte Egliſe.

Noſtre Dame empeſcha la mauuaiſe entreprinſe de l'Huguenot ſur ſa ville

L'an 1588, ie vins en ceſte ville en compagnie de mon R. P. Prouincial, appellé de feue Madame la Viſconteſſe de Polignac, pour traicter de nous y loger, ce que ne réuſſit pas pour lors, & ayant fait nos prières à la déuote Egliſe & ſaincte Image & autres ſainctes Reliques, vn vénérable Chanoine d'icelle, Docteur en ſaincte Théologie, qui nous fit l'honneur de nous accompagner & monſtrer tout ce qui eſtoit de remarquable, entre autres choſes nous raconta deux choſes arriuées ſeulement deux ou trois ans auparauant. Le premier fut comme Noſtre Dame, très ſoigneuſe de veiller ſur ſon bien-aymé peuple du Puy & le contregarder de tout danger, confondit les mauuais deſſains des plus perfides Huguenots de Languedoc, qui eſtoyent venus ſecrettement & nuittement à mettre le pétard à la porte de Farges, ſoubs la conduite du Sieur de Chaſtillon, fils de feu Gaſpard de Coligny, admiral de France, mais par la grace de Dieu le pétard ne pouuant prendre feu, la ſentinelle de la ville y prenant garde, donna ſignal d'alarme, qui eſpouuanta de telle façon l'ennemy qu'il ſ'enfuit honteuſement, & ont deſpuis confeſſé que de leur vie n'auoyent eu telle frayeur : en action de graces l'on fit à la ville vne proceſſion générale, en laquelle on porta ledit pétard, qui puis après fut pendu dans l'Egliſe Noſtre Dame, où ie l'ay veu au deſſus des vieux orgues, duquel on ſe ſeruit puis après à la prinſe de Soligna, & par ce moyen perdu, & tous les ans on continue icelle proceſſion générale, le troiſieſme iour de Décembre, veille de Saincte Barbe, auec prédication à la fin, & ſ'appelle la Proceſſion de Chaſtillon.

Digitized by Google

Punition d'vne femme Huguenotte.

L'autre merueille que me raconta le ſuſnommé Théologien fut de la punition d'vne femme Huguenotte, qu'auoit oſé parler mal à propos, ſe mocquant de la glorieuſe Vierge & de ſa ſaincte Image; il aduint doncques peu auparauant qv'vn honneſte Bourgeois de ceſte ville, bon Catholique au poſſible, la veille de la Natiuité de Noſtre Dame, ayant cherché des ouuriers & les voulant faire ieuſner, comme c'eſtoit ſa couſtume de ieuſner & faire ieuſner tous les domeſtiques & ouuriers toutes les veilles de N. Dame, non pas par quelque auarice ou déſir d'éſpargner qui l'incitaſt à cela, mais pour ſeule déuotion, car il leur augmentoit leur loyer pour ce faire, il ſe trouua entre autres vne femme Huguenotte, ſi mal aduiſée qu'entendant parler du ieuſne à l'honneur de N. Dame, s'eſclattant en un ris impudent & mocqueur elle dit : Comment! que ie ieuſne pour ceſte noire? Ie ne l'ay iamais veüe qu'vne fois en ma vie & ſa laydeur me cauſe vne telle eſpouuante que c'eſt mon plus grand mal de m'en ſeulement ſouuenir : mais c'eſt exécrable blaſphème ne demeura guères impuny, car à la veüe de tous elle fut auſſi toſt ſaiſie de rage, ſ'eſlançant en des geſtes & mouvements furieux, & ainſi ſans ſe recognoiſtre ny aduoüer ſa faute, elle mourut miſérablement & fut iettée en la voirie, comme charoigne indigne de la ſépulture commune des Chreſtiens.

Vn priſonnier déliuré par grace en Foreſt.

L'an 1591 & premier iour de Iuin, eſt venu pélerin en ceſte Egliſe de Noſtre Dame du Puy, Louys Lyonty, de S. Maurice en Foreſt, lequel eſtant priſonnier à Sainct Bonnet le Chaſteau en Foreſt pour certain battement, craignant eſtre mal mené de ſes biens & de ſa perſonne, pria Dieu par l'interceſſion de N. Dame qu'il luy pleuſt le déliurer, en faiſant certains vœux iuſques à ce

Digitized by Google

qu'il auroit accomply ſon voyage; le lendemain ils le ſortirent de Sainct Bonet pour le conduire à Mon-briſon ſur vn cheual lié fort rudement; quand ils furent bien auant en chemin, ayant touſiours bonne confiance en Noſtre Dame, il ſe deſlia & ſ'enfuit tout à pied avec les cordes dont il eſtoit lié, leſquelles il a porté céans & fait ſon pèlerinage.

Damoiſelle déliurée du trauail d'enfant par le vœu de ſon mary.

L'an 1594 & le Samedy 26. iour de Septembre, Maiſtre Iean Coden, Notaire de ceſte ville, vint en ceſte ſaincte Egliſe nous dire, que Monſieur Rebet en Giuodan luy auoit dit hors de ceſte ville (car il n'y oſoit entrer à cauſe de la contagion), que ſa femme eſtant enceinte auoit trauaillé quatre iours du mal d'enfant, & tellement affligée que le Jeudy auparauant on voulait auoir les Chirurgiens pour la tailler, & l'heure venue pour ce faire y eſtant aſſemblez pluſieurs hommes & femmes, iceluy Sieur de Rebet ſe mit à prier Dieu & N. Dame du Puy, qu'il luy pleuſt faire ceſte grace que ſa femme enfantaſt ſans danger ſien ny du fruict, & incontinent qu'il euſt fait ſon vœu la femme enfanta & fut bien toſt guérie & l'enfant baptiſé. Le vœu que fit ledit Sieur eſtoit de donner à Noſtre Dame du Puy demy quintal de cire, lequel auoit intention de payer en brief, & au cas qu'il mouruſt auant le payement, vouloit que l'Egliſe peuſt contraindre ſes héritiers à la payer.

La ville de Bourdeaux deſliurée de peſte par vœu faict à N. Dame du Puy.

Environ l'an 1595, Meſſire Maurice, Recteur de ſaincte Elige, & deux autres Notaires de la ville de Bourdeaux, commis & deputez par ladicte ville pour accomplir le pélerinage & vœu que ladicte ville auoit fait à Noſtre Dame du Puy, vindrent accomplir le vœu, parce que l'année précédente l'on mouroit ſi terriblement de peſte dans Bourdeaux qu'à grand peine l'on pouuoit

Digitized by Google

ſatisfaire à l'enterrement, dont ils aduiſèrent de faire dire une Meſſe ſolemnelle à fin que la peſte ceſſaſt, à la fin de laquelle Meſſe la pluſpart des aſſiſtans ſe mirent à prier Dieu & N. Dame du Puy de leur faire grace que la peſte ceſſaſt, & voüèrent à N. Dame vn Cierge de cinquante liures de cire, & incontinent qu'ils eurent fait ledit vœu & promeſſe ladicte peſte ceſſa ; eux voyants la grande grace que N. Dame leur auoit impétrée, non ingrats du bénéfice, délibérérent d'augmenter le cierge de cent cinquante liures de cire, & pour ce faire les ſuſnommez firent le pélerinage de ladicte ville de Bourdeaux le iour de la Viſitation de Noſtre Dame, qui eſt le deuxieſme de Iuillet, & vindrent deſpuis leur logis tous nuds & offrirent leur cierge de deux quintaux de cire, & outre ce firent chanter vne Meſſe ſolemnelle de Noſtre Dame ainſi qu'ils eſtoyent chargez.

Vn Maſſon bleſſé à mort guérit.

L'an 1595 & le dernier iour de Iuin, vint pélerin à Noſtre Dame Iean Boyer, Maſſon, du lieu de Bleyla en Auuergne, diſant qu'en Careſme dernier paſſé ſe trouua à Quandagues en Aragon, où il baſtiſſoit vne tour auec deux autres Maſſons, & par haſard la moitié de la tour tomba, qui eſtoit de l'auteur de neuf cannes, dont ledit Boyer ſe bleſſa contre vne pierre deſpuis l'oreille iuſques aux yeux, tellement qu'on le tint pour mort & fut porté au cimetière & faicte la foſſe pour l'enterrer, mais luy qui auoit Noſtre Dame en ſon cœur cria : N. Dame du Puy, aydez moy; l'on le laiſſa là l'eſpace de 4. heures où l'on ne luy cognoiſſoit point de vie, à raiſon de quoy de rechef on le vouloit enterrer, n'euſt eſté qu'il retourna crier : N. Dame du Puy, aydez moy; ce que voyant les aſſiſtans le portèrent au logis, où eſtant médiciné guérit, & vint rendre graces à Dieu & à N. Dame.

Digitized by Google

Vn eſclaue Vénitien déliuré par vœu.

L'an 1599 & au mois de May, cinq Galères du Grand Duc de Toſcane, conduictes par le ſieur Dom Virginio Urſini, Duc de Bracciano, abordèrent l'Iſle de Chio poſſédée par le Turc, & ayant ſaccagé la Ville & déliuré cinq cens ſeptante & ſept eſclaues Chreſtiens, non ſans perte néantmoins de pluſieurs bons ſoldats, ainſi que les Galères diſpoſoyent au retour & auoyent commencé ſ'eſloigner du port, vn des eſclaues, nommé Nicolas Franc, Vénitien de nation, qui auoit demeuré dix ans eſclaue deſdicts Turcs, ſuruint, & voyant les Galères défia en haute mer, conçeut un extrême regret d'auoir laiſſé eſchapper vne ſi belle occaſion; ſe confiant néantmoins en la diuine bonté & ſ'eſtant déuotement voüé à Noſtre Dame du Puy, il ſe ietta à corps perdu dans la mer, tout garrotté des mains qu'il eſtoit pour ſe ſauver à la nage, & ſ'affranchit en fin d'vne ſi longue & cruelle ſeruitude, & voila qu'auſſi toſt ſes chaiſnes ſe rompirent & le laiſſèrent librement nager, ce qu'vne des Galères aperceuant, elle l'attendit & reçeut. N'eſtant point ingrat donc de ce bénéfice, il ſe rendit au plus toſt qu'il peut en ceſte ville du Puy, & le 25 d'Aouſt de la meſme année, auec les fers de ſa captiuité qu'il laiſſa dans l'Egliſe de N. Dame entre les mains de R. P. Meſſire Iean de Laurens, lors Chanoine & garde de l'Autel de ladicte Egliſe & maintenant Doyen, Vicaire Général & official de l'Eueſché, qui le reçeut & me l'a depuis raconté.

Punition mémorable d'vn manquement d'accomplir le vœu.

L'an mil ſix cens, me trouuant à cauſe de la prédication en la Ville de Thone en Geneuois, vn vénérable Preſtre du lieu me monſtra en la Vallée entre les villages de Tuper & de Sapei vne métairie, laquelle iadis eſtoit fort riche & entourée d'vn bon & fertile terroir; mais elle eſt maintenant tombée en friche & ſtéri-

Digitized by Google

lité, à cauſe de l'impiété de ſes poſſeſſeurs, qui ont négligé de payer vn légat d'vne quarte de froment, voüée annuellement par leurs prédéceſſeurs à Noſtre Dame du Puy. A propos de cela ie diray en paſſant que le pays de Sauoye, des légats ſemblables faicts à Noſtre Dame du Puy, luy rendoit il n'y a pas long-temps la ſomme de trois mille francs de Sauoye, qui ſont quinze cents francs, monnoye de France; ie le ſçay par le rapport du commis de la recepte.

Déliurance d'vn ieune homme de la main des voleurs par vœu.

Vn ieune homme, à préſent Notaire de la ville du Puy, venant de Tholoze en l'aage de 23 ans, en l'année mil ſix cens quatre, au mois de Décembre, eſtant arriué auprès du pont de Tanus, déſirant arriuer à Rhodès, s'eſtant fouruoyé du chemin, fut ſurpris de la nuict & mauuais temps, en ſorte qu'après auoir longuement erré d'vn coſté & d'autre dans l'épacité d'vn effroyable bois, il arriua dans une maiſon ou pluſtoſt tanière & réceptacle de Voleurs, où eſtant l'un d'iceux Voleurs, qui ſe diſoit hoſte, dit à ſa femme qu'il falloit faire ſouper ce voyageur & le loger en vne chambrette, qui eſt au bout d'vne gallerie reſpondant ſur vn foſſé & précipice remply d'eau & buiſſons. Ce voyageur ayant recogneu qu'il eſtoit entre les mains des voleurs, ne pouuant diſſimuler du tout ſa crainte & ne pouuant manger de quelque groſſière viande qu'on luy préſenta, eſtoit ſollicité par l'Hoſte ou pluſtoſt maiſtre voleur de s'aller retirer en ceſte chambre qu'on luy avoit aſſignée, & qu'il ne falloit pas tirer peine de ſa monture, qu'elle eſtoit entre bonnes mains; ce voyageur différoit tant qu'il pouuoit ceſte funeſte retraicte, s'excuſant ſur le froid qu'il auoit, & qu'il déſiroit ſe bien réchauffer, eſpérant en ſon ame que Dieu par l'interceſſion de la Vierge Mère (le ſecours de laquelle il réclamoit en ſon cœur) pourroit bien ſuſciter quelques voyageurs, leſquels abordans à ce meſme logis le garantiront de ce manifeſte danger de mort. Ce qu'augmentoit grandement la crainte de ce meſme

Digitized by Google

voyageur eſtoit vne vieille femme, mère de c'eſt hoſte, laquelle ayant eu quelque vent de la meurtrière réſolution que ſon homicide fils & ſes deux valets auoyent pris ſur l'aſſaſſinat dc ce voyageur effrayé, luy vint dénoncer auec larmes qu'elle déplouroit grandement ſa fortune & qu'il eſtoit arriué en une boucherie; parmy ces funèbres diſcours & mortifère entretien ſuruint ceſt hoſte ou pluſtoſt oſte-vie, ayant un viſage palliſſant couvert à demy de ſes hideux & noirs cheveux, qui luy dict auec vne voix eſpouvantable que c'eſtoit aſſez diſcouru & qu'auant qu'il fuſt iour il n'auroit plus de froid & qu'il ſe falloit aller retirer, & prenant vne chandelle allumée voulut le conduire en la ſuſdicte chambre, où eſgorgeroit ledict voyageur, lequel ne voulut accepter ceſte eſpèce de courtoiſie, pour ſe rédimer d'vne ſi mortelle compagnie & partant s'alla retirer ſeul en ladicte chambre, en laquelle n'y auoit qu'vne petite porte, ne fermant qu'auec vne petite nédille de bois attachée auec vn petit clou : ce voyageur préuoyant ſon danger éuident & péril de vie, munit ceſte porte auec la couchette qu'eſtoit dans la chambre & vn banc, & recognoiſſant bien que ceſte petite deffence n'eſtoit pas ſuffiſante pour arreſter la fureur de tels ſanguinaires aſſaſſins, & que le vray ſecours en telles extrémitez vient de Dieu, qui conſerve ſes ſeruiteurs en ſanté parmy l'horreur des flammes & griffes des Lyons, ſe proſterne à genoux, implore l'ayde de Dieu & la faueur particulière de la glorieuſe Vierge Marie, à laquelle il a eſté touſiours ſingulièrement déuot, la ſupplie très-humblement de luy faire la grace de pouuoir aller rendre ſes vœux à ſon ſacré Temple l'Egliſe Cathédrale Noſtre Dame du Puy, qu'il auoit eu l'honneur de fréquenter tout le temps de ſa vie auec vne particulière déuotion, & qu'il luy pleuſt à ces fins le garentir de ces Lyons furieux, leſquels déſia commençoyent de ſonder & forcer la porte de la chambre pour l'aſſaſſiner. Parmy ces ſeruentes prières & vœux, ce voyageur entend dans la baſſe cour vn grand bruit & acclamation de diuerſes perſonnes qui demandoyent à loger, & montans à la cuiſine dirent à l'hoſte qu'lis vouloyent loger & luy demandèrent ſ'il n'y avoit point d'autre perſonne logée dans la maiſon, leur fut reſpondu qu'il n'y auoit

Digitized by Google

perſonne plus, & qu'il ne tenoit pas logis & ne vouloit loger perſonne, ce qu'ayant eſté entendu par ce voyageur, ayant ouuert promptement la porte de la chambre, accourut vers ces nouueaux hoſtes en nombre de ſix, qu'il recognut eſtre merciers & perſonnes courageuſes, & tirant l'un d'iceux à part, qu'il iugea auoir meilleure façon, luy raconta ſommairement la qualité de l'hoſte du logis & de ſa iuſte appréhenſion, & en donna dextrement aduis à ſes compagnons, tous leſquels merciers qui ſ'en alloyent auſſi à Rhodès & de là à Lyon, après auoir bien ſouppé & ſ'eſtre bien chauffez, quittèrent c'eſt abominable logis (1), & auec toute allégreſſe & aſſeurance ſ'en allèrent auec ce voyageur toute la nuict, l'accompagnèrent la plus part de ſon voyage fort courtoiſement, & ainſi par la prouidence de Dieu & interceſſion de la glorieuſe Vierge fut ce voyageur garenty de ce mortel péril, & vint rendre & rend tous les iours ſes vœux en ladicte Egliſe à ceſte Saincte Vierge; l'appellant auec iuſte occaſion auec toute l'Egliſe militante : *Via errantium, ſalus omnium in te ſperantium,* atteſte ce que deſſus eſtre véritable.

PARRET.

Atteſtation de Monſieur le Vicaire général de l'Eueſché du Puy : Le ſuſdit miracle nous a eſté remis, mais celuy à qui la grace a eſté faicte, ne ſ'eſt voulu nommer pour bonnes raiſons.

LAURENS.

Belles graces reçeues par diuers vœux.

Maiſtre Iean Gambellon, marchand de la ville de Feuletin au pays de la Marche, a dit & affirmé comme il ſeroit venu pélerin

(1) Cette aventure de grand'route, survenue en 1604 près du vieux Pont de Tanus, jeté d'une montagne à l'autre, au fond d'une vallée qu'arrose Le Vaur (Tanus, ch.-l. de commune, canton de Pampelonne, dans le Tarn, à 36 kilomètres d'Alby), fait naturellement penser aux scènes lugubres que revéla, en juin 1833, devant la Cour d'Assises de l'Ardèche, le procès historique des malandrins de Peyrabeille. *(Ed.)*

Digitized by Google

en ceſte Egliſe de Noſtre Dame du Puy, en l'année mil ſix cens ſix, pour accomplir le vœu qu'il auoit fait à la glorieuſe Vierge Marie, patronne d'icelle, pour l'interceſſion de laquelle il croit eſtre venu à bout d'vne affaire, qui luy eſtoit grandement importante : lequel vœu accomply, ſon affaire réüſſit comme il déſiroit, non par autre moyen (comme il croit) que par ceſte meſme interceſſion, & deſpuis il ſe ſeroit rendu beaucoup plus déuot & affectionné à ceſte glorieuſe Vierge, l'aſſiſtance de laquelle il auoit ſenty ſauorable en ce premier affaire. C'eſt pourquoy voyant que Dieu ne luy donnoit point d'enfant de ſon mariage, bien qu'il euſt demeuré trois ans ou enuiron en iceluy, & que luy & ſa femme fuſſent en aage compétant pour en auoir, il auroit fait vn ſecond vœu de pélerinage en ladicte Egliſe de Noſtre Dame du Puy pour obtenir par ces meſmes interceſſions des enfans s'ils leur eſtoyent néceſſaires, mais n'accompliſſant point ce vœu comme ſes affaires le luy euſſent bien permis, ſ'il ſ'y fuſt voulu diſpoſer, il fut trauaillé d'vne ſi grande diſſenterie & d'vne telle paraliſie en ſes iambes, qu'il fut contraint de marcher auec des potences enuiron ſix mois durant. C'eſt pourquoy il recourut aux prières de la glorieuſe Vierge Marie, & luy promit que ſi par ſon interceſſion il pouuoit guérir de ces deux maladies, il viendroit à pied ſans délay ny remiſe en ſon Egliſe du Puy pour luy rendre graces de ce bénéfice, & dès auſſi toſt qu'il euſt réitéré le vœu eſtant dans vne Chapelle ſize en la ville de Feuletin & dédiée à l'honneur d'icelle Noſtre Dame, il auroit ſenty ſes iambes renforcées, & ſur icelles ſans ayde ny potence il ſe ſeroit retiré en ſa maiſon auſſi ſain & robuſte que iamais il fut, & du deſpuis Dieu luy auroit donné vn fils, ainſi qu'il appert amplement par vn acte paſſé par deuant Maiſtre Eſtienne Morel, Notaire Royal de ladicte ville du Puy, le treizieſme d'Auril mille ſix cens & unze, dans la ſalle du Chapitre de l'Egliſe Cathédrale de N. Dame, où ont eſté préſens Meſſieurs les Sacriſtains de ladicte Egliſe.

Digitized by Google

Vn eſcholier guéry d'vn coup mortel par vœu de ſon père.

Iean Iacques Veyret, fils de noble Jacques Veyret, Seigneur de la Brohac, du lieu de Bragac en Auuergne, Préuoſté de Mariac, Eueſehé de Clermont & reſſort d'Aurillach, demeurant eſchollier en ladicte ville d'Aurillach, aagé d'enuiron neuf ans, le dix-neuuieſme de May dernier & le lendemain de la Pentecoſte, ayant en la montre générale que l'on y faiſoit vne arquebeuſe à meſche en la main & ſoufflant, le bout du canon ayant iceluy dans la bouche, ſuruint vn ieuſne garçon de ſon aage, qui ſe iouant d'vne meſche allumée, vne eſtincelle de feu tomba fortuitement ſur le baſſinet de l'arquebeuſe, laquelle tira dans la bouche dudit Veyret, duquel coup il tomba demy mort ſur la place, ſans que de quinze iours il y euſt moyen de luy faire prendre aucun aliment, fors de l'eau & du petit laict, tellement qu'il fut abandonné de quatre Médecins aſſiſtans à ſa maladie, ſans aucun eſpoir de vie. Son père donc le voyant réduit à ceſte extrémité le voüe à la glorieuſe Vierge Marie, auec promeſſe de luy faire offrande du poids de ſon peſant de cire en ſon Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame du Puy, & tout ſoudain après l'enfant retourna en conualeſcence & ſe porta deſpuis touſiours de mieux en mieux. Ce que ledict Sieur de la Broach a dit & affirmé contenir vérité, & à ces fins auoir tranſporté ſon dit fils en ceſte ville du Puy & effectué ledit vœu, comme amplement appert par vn acte paſſé par deuant le Notaire & Tabellion Royal de ceſte ville du Puy, nommé Bonet, le neuuieſme Septembre mil ſix cens quatorze. Et les teſmoings qui ont ſigné & eſté préſens audit acte, ont atteſté & affirmé ce que deſſus contenir vérité & le ſçauoir comme voiſins dudit Sieur de la Broach.

Vn muet & eſtropié guéry.

Le 28 May de l'an 1613, le Samedy à cinq heures du ſoir, arriua en ceſte ville de la Chaiſe-Dieu en Auuergne & au logis de

Digitized by Google

maiſtre Louys Souuiche, hoſte, Robert Parrin, du village de la Martre de Moramorin, proche de Billon, lequel eſtoit muet & impotent & perclus de ſes membres, porté de deux potences, ne pouuant marcher autrement, ſa femme, nommée Claude Bonhomme, auec luy, laquelle nous déclara que ledit Robert, ſon mary, auoit eſté ainſi malade & muet, il y auoit quinze ans, & luy eſtoit aduenu par vn accident, & qu'elle conduiſoit ſon dit mary en pélerinage au Puy en Vellay, eſpérant que Dieu par l'interceſſion de la glorieuſe Vierge Marie luy donneroit entière guériſon. Lors nous luy demandaſmes ſ'il auoit affaire des moyens ou d'aſſiſtance, elle nous reſpondit que non mais ſeulement de nos prières : ayant pris congé de luy ils deſpartirent le Dimanche pour aller au Puy, & il eſt aduenu que à ſon retour par fortune nous trouuant dans le meſme logis, ledict Robert Parrin nous ſalua, parlant diſtinctement & marchant légèrement ſans aucun mal ; lors nous eſtonnez de le voir ainſi guéry, l'interrogeames comme luy eſtoit aduenu ce miracle ; il nous fit reſponce & déclara que lorſque l'on faiſoit l'eſléuation du Sainct Sacrement de l'Autel en la Meſſe, qui ſe diſoit à la Chapelle de Noſtre Dame du Puy, il commença à dire (Iéſus Maria) & deſpuis bien parler & marcher.

Nous ſoub-ſignez Curé de Saincte Catherine de la Chaiſe-Dieu, auons veu & entendu ce que deſſus en préſence de Maiſtre Claude Bruel, praticien de ceſte ville, de Louy Souuiche, hoſte & de Antoinette Roucher, ſa femme, & pluſieurs autres qui eſtoyent préſents.

GAIGNE CURÉ & BRUEL.

Le préſent miracle a eſté remis entre nos mains par ledit Curé ce premier Octobre 1616, auec ſerment entre nos mains ; le contenu eſt véritable, ſigné : Laurens, Doyen, Official & grand Vicaire de l'Eueſché du Puy.

Digitized by Google

Conuerſion admirable d'vn Hérétique faicte par viſion de N. Dame.

Dv Mardy ſixieſme iour du mois d'Aouſt 1616, par deuant Meſſire Iean Laurens, Doyen de l'Egliſe Cathédrale N. Dame du Puy, Official & Vicaire général de Monſeigneur le Réuérendiſſime Eueſque du Puy :

Ie ſoub-ſigné Samuel Pourtal, Notaire Royal & Procureur Iuridique de Meyras au Diocèſe de Viuiers, certifie que l'année 1605, vn iour de Dimanche, 22 du mois de Nouembre, i'auroys eſté bleſſé d'vn coup de dague aux reins près la veine-caue, ayant d'entrée trois doigts pénétrant dans le thorax, & ayant demeuré l'eſpace de deux iours au lict aſſiſté de Médecins & Chirurgiens, qui m'auoyent abandonné & iugé mortel, ſur le matin de la troiſieſme nuict ſommeillant, ie creus eſtre dans l'Egliſe de N. Dame du Puy en Vellay, où ie croyois voir & entendre pſalmodier les Anges à l'entour de la glorieuſe Vierge Marie, & lors en moy-meſme ie dis : que tu as eſté miſérable d'auoir croupy ſi long-temps à l'héréſie Calviniſte & de ne t'eſtre réduit à la foy Catholique, Apoſtolique, Romaine; & ſur ce m'eſueillant & penſant à ladicte viſion, auſſi toſt ie fis vœu de me rendre Catholique & venir à ladicte Egliſe N. Dame faire ma déuotion, ſ'il luy plaiſoit par ſon interceſſion enuers ſon fils m'impétrer ſanté, & ayant fait ce vœu auſſi toſt ie me ſenty allégé des douleurs de ma playe, laquelle commença (au grand eſtonnement des Médecins & Chirurgiens qui me ſeruoyent) à ſe conſolider, & fus dans peu de iours guéry, & recognoiſſant ce bien m'eſtre arriué par l'interceſſion & mérites de la glorieuſe Vierge, ſelon mon vœu ie me tranſportay à ladicte ville du Puy, où entre les mains du R. P. Rauoire, Iéſuite, i'abiuray l'héréſie en laquelle i'auois eſté nourry, me confeſſay & communiay & allay rendre mon vœu à N. Dame.

Et ſur ce bénéfice la bonne Dame a adiouſté la conuerſion à ladicte foy Catholique, Apoſtolique, Romaine de trois de mes frères & de toute ma maiſon : ce que i'atteſte eſtre véritable & de

Digitized by Google

plus que en haine de ma dicte conuerſion les ennemis de noſtre foy, taſchans de me perdre, le Mardy de Paſques de l'année 1615, allant à l'Egliſe pour ouyr Meſſe, me tirarent vn coup d'arquebuſade, qui me print au derrière l'oreille gauche & ſortit par la bouche ſans m'apporter grande incommodité, ny les autres poſtes, qui accompagnoyent ladicte balle au nombre d'unze, la Vierge glorieuſe de Noſtre Dame du Puy, à qui i'auois particulière déuotion, m'ayant préſerué de la furie & rage de ſes ennemis. C'eſt la vérité, laquelle i'ay teſmoigné par deuant Monſieur l'Official, en préſence du R. Père Théodoſe de Bergame, Gardien du Couuent des P. Capuccins du Puy, Meſſieurs Louy Treſſaud, Vicaire de l'Egliſe de S. Laurens d'Antes & Claude Champalbertion, Curé de Mercues, Maiſtre Barthélemy Auond dudit lieu de Mercues, Iean Felix d'Antes, eſcholier au Puy ſoub-ſigné :

POURTAL.

Ainſi a eſté déclaré par deuant nous, Iean Laurens, Doyen & Vicaire général ſuſdit : Nous préſens : F. Théodoſe comme deſſus, Louys Treſſaud, Claude Champalbertion, Auond, Iean Félix.

Vn Gentil-homme ſauua ſa vie à Lyon ſe vouant à Noſtre Dame du Puy.

En Nouembre l'an mil ſix cens quatorze, vne beſche ou petit baſteau, chargé ſur la riuière de Saone de cinq perſonnes, deſcendant du port S. Paul, emporté par la violence & impétuoſité de l'eau, heurta ſi rudement contre vn des pilliers du pont, qu'il fut mis en pièces, & tous ceux qui eſtoyent dedans, à ſcavoir : trois gentilshommes nommés les Sieurs de Verpré, de Mars, & de Comières; vn de leurs laquais & la baſtellière furent noyés, excepté le Sieur de Comières, Gentilhomme du pays de Foreſts, demeurant près de Roanne ſur Loire, lequel quoy qu'il fut porté de l'eau bien bas vers le palais, ſe voüant en ſon cœur à N. Dame du Puy & à S. Charles Borromée, duquel il auoit vne médaille béniſte, il eſquiua miraculeuſement le danger éminant; l'année

Digitized by Google

après au commencement du mois de Nouembre, eſtant venu rendre ſon vœu, il me le raconta dans noſtre Couuent des Capucins, & me dit qu'il ſe préparoit pour aller à Milan viſiter le corps de S. Charles Borromée ſuyuant auſſi ſon vœu.

Vne Baſtelée de gens eſt ſauuée par le vœu faict à N. Dame du Puy.

En l'année mil ſix cens & quinze vne déuote Damoiſelle nommée Charlotte Bayle, femme du Sieur de Morangier, eſtant ſur le baſteau d'vn port de la riuière d'Allier en Auuergne, & le voyant enfoncer & ſubmerger auec vn éuident péril de la vie de tous ceux qui eſtoient dedans, elle réclama N. Dame du Puy & incontinent le baſteau ſe redreſſa, eſchappant miraculeuſement ceſt infaillible naufrage, & ainſi ie l'ay appris de pluſieurs perſonnes dignes de créance & parens fort proches de ladicte Damoiſelle.

Le Reuérendiſſime Eueſque de Viviers guéri miraculeuſement.

Le Réuérendiſſime Prélat, Eueſque de Viuiers, fort vieux, eſtant tombé malade l'an 1616, en Careſme, & enuiron le Dimanche des Rameaux, réduict à telle extrémité, que abandonné des Médecins il fut tenu pour mort par tout ſon Diocèſe, mais non abandonné de la Glorieuſe Vierge Marie (car ſe voyant à telle extrémité ſe recommanda à N. Dame du Puy, voüant que ſi par ſon interceſſion il pouuoit recouvrer ſanté, il enuoyeroit la remercier à ſon Egliſe du Puy) merueilles, il n'euſt pas ſi toſt faict ſon vœu qu'il ſe ſentit allégé & dans la ſepmaine ſaincte il fut entièrement guéry, & ſoudain après Paſques euuoya vn ſien domeſtique, Préuoſt de l'Egliſe Cathédrale d'Aurenge, à ceſte ville du Puy, pour ſatisfaire à ſon vœu, qui déclara ledict bénéfice à Meſſieurs les Chanoines, & au 17 May ſuyuant le meſme m'a eſté aſſeuré par le vénérable perſonnage, Monſieur Hoſtené, Prieur de S. Maurice de Roche en Régner & Official Forain des Bottières du ſuſnommé Réuérendiſſime Eueſque de Viuiers.

Digitized by Google

Vn Secrétaire de la chambre du Roy guéry.

Honneſte perſonne, François de Vazerac, natif de Baniols près du Sainct Eſprit, du Diocèſe d'Vſez, ſecrétaire ordinaire de la chambre du Roy, ayant eſté malade d'une fieure chaude l'eſpace de dix-neuf iours, & réduict à telle extrémité qu'il fut abandonné tant des Médecins que de tous ſes parens & amis, voire qu'on luy préparoit ſon ſuaire, n'eſpérant plus rien de ſa ſanté, luy n'ayant eu autre recours qu'à Dieu pendant ſa maladie, il adreſſe ſes prières à la glorieuſe Vierge, faiſant vœu que ſ'il plaiſoit à Dieu luy donner guariſon par les prières & interceſſion de ladite glorieuſe Vierge, qu'il viendroit rendre actions de graces en l'Egliſe N. Dame du Puy. Le ſuſdit n'euſt pas ſi toſt faict le vœu qu'il fut allégé & le lendemain remis en bonne ſanté, & ſi toſt qu'il eut moyen de marcher il vint à pied nud (comme il auoit fait ledit vœu) l'eſpace de dix-ſept lieües, & eſtant arriué le 16 du mois de May de la meſme année 1616 au Puy, il fit dire vne Meſſe en l'Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame au grand Autel, & donna ſon grand cierge de cire blanche & vn eſcu d'or en offrande ſuyuant ſon vœu : ainſi a-t-il rapporté à Meſſieurs les Sacriſtains en préſence des teſmoings.

Vne Damoiſelle enfante heureuſement ſ'eſtant vouée à Noſtre Dame du Puy.

Damoiſelle Louyſe de Guerzy, femme à Monſieur Bernard de Monery Guillaume, Chaſtelain de Toile proche de Valence, eſtant en trauail d'enfant, couſtumière de les faire morts, ſ'eſtant voüée à Noſtre Dame du Puy, ſ'accoucha fort heureuſement d'vne fille, laquelle eut bapteſme; ainſi l'atteſta-t-elle, rendant ſon vœu dans la Chapelle Sainct Paul de ladicte Egliſe, le 13 Juin de l'an 1616, deuant M. le Chanoine Bernard, préſens : ſire Iean de Beyſſac, marchand, & Jean d'Arſac.

Aux ſuſdits miracles i'en adiouſteray quelques vns vieux,

Digitized by Google

qui m'ont eſté donnés depuis par les Réuérends Chanoines de Noſtre Dame du Puy, & premièrement i'ay prins d'vn liure de Chroniques de Tholoze, compoſé iadis par Maiſtre Nicolas Bertrand & imprimé à Tholoze, ce qui ſ'enſuit : Sainct Guillaume, Tolozain, de l'Ordre des Hermittes de Sainct Auguſtin, pour la grande déuotion qu'il auoit à la Glorieuſe Vierge Marie, tenoit en ſa chambre l'Image d'icelle repréſentant la ſaincte Image de Noſtre Dame du Puy, & l'honoroit d'vne lampe allumée deuant icelle continuellement iour & nuict qu'il entretenoit des aumoſnes qu'on luy faiſoit, de quoy eſtant faſché le diable, vint vne nuict en grand nombre & figure de corbeaux ſe parforçans d'eſteindre la lumière de ladicte lampe, mais leur effort fut rendu vain, car Noſtre Dame les empeſcha & chaſſa de la chambre, laiſſant conſolé ſon bien-aimé ſeruiteur, qui reuéla le tout à ſon compagnon & confeſſeur P. Auguſtin ; or ce ſainct décéda l'an 1369, honoré de pluſieurs miracles durant ſa vie & après ſon trépas.

Vn homme pendu à Lucques fut préſerué en vie par vœu faict à Noſtre Dame du Puy.

En l'inuentaire général des Tiltres du Chapitre de Noſtre Dame du Puy eſt eſcrit comme vn habitant de la ville de Lucques en Italie fut condamné par les officiers de la iuſtice à eſtre pendu : mais auant que d'eſtre exécuté ſe voüa à Noſtre Dame du Puy, qui ne fut pas en vain, la priant de luy eſtre en aide, & continuant ſa prière en eſpérance de ſecours, fut exécuté & laiſſé par la iuſtice pendu ; mais peu de temps après vn homme à cheval paſſant par là & le voyant vif, coupe la corde & le laiſſe librement & plain de vie ; lequel recognoiſſant la grace ſ'en vint en ceſte Egliſe de Noſtre Dame du Puy rendre ſon vœu, où il fit donation de la moitié de tous ſes biens à l'Egliſe de céans, le quinzieſme de May de l'an 1383 : L'inſtrument de ladicte donation eſt en la Thréſorerie dudit Chapitre en la layette 11, intitulée : *de Sancta Anicienſi Eccleſia.*

M. Sigod, Chanoine & Docteur.

Digitized by Google

Comme Noſtre Dame reſſuſcita vn enfant du chœur de ſon Egliſe Cathédrale du Puy tué par les Iuifs, & du priuilège qu'ont iceux enfans contre les Iuifs.

La ſaincte mère Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, portant réuérence au prétieux ſang de Iéſus-Chriſt, Noſtre Sauueur, & à ſa bien heureuſe mère, iſſus du peuple Hébreu & Judaïque, & conſidérant le dire du meſme Sauueur en l'Evangile : *Non preteribit generatio hæc donec ora fiant; Il y aura touſiours parmy le monde des Iuifs qui verront l'accompliſſement de mon Euangile,* a touſiours permis aux Juifs de viure en ſes terres, taſchant de les faire conuertir à noſtre foy chreſtienne par particulières leçons & prédications, ainſi qu'on voit eſtre practiqué particulièrement à Rome & en Auignon. Les Juifs ont eſté auſſi tolérés aux Allemagnes, Eſpagnes & France, mais comme par leur impiété cruelle & cruauté impie ont mis *(sic)* des meſchants actes, ont donné occaſion d'eſtre chaſſés, exilés & bannis, non ſeulement d'Allemagne & Eſpagne mais encore de noſtre très-chreſtienne France, nos très-chreſtiens Roys, ne pouuans endurer les barbaries, impiétez & inhumanitez practiquées par iceux contre le Sainct Sacrement de l'Autel & petits enfans tués, teſmoin la ſaincte Hoſtie de Paris & vn enfant de chœur de Noſtre Dame du Puy, lors que leſdicts Iuifs demeuroient au dict Puy auprès de la ruë des Farges.

Touchant donc ce fait icy particulier i'apporteray ce que i'en ay peu apprendre par tradition & par eſcrit authentique. Ces infidelles doncques, viuants en la ville du Puy, choiſie de la très ſaincte mère de Dieu & baſtie à ſon honneur & par ſon commandement, ne pouuant ſouffrir qu'icelle Saincte Vierge, iſſuë de leur race, y fuſt honorée & appellée mère de Dieu & de celuy que ſes progéniteurs crucifièrent, & haïſſant ces petits enfans choreaux dédiés & deſtinés au ſeruice de ſon Egliſe & loüanges d'icelle, en deſrobèrent vn & le maſſacrèrent ſecrettement, tellement que par l'eſpace d'vn an l'on n'en peut apprendre aucunes nouuelles, iuſques à tant que ſe faiſant la proceſſion ſolennelle le iour des

Digitized by Google

Rameaux, comme eſt de couſtume, le vénérable Chapitre de Noſtre Dame paſſant par la ruë des Farges, le ſuſdict enfant de chœur tué par les Juifs & caché fut réſuſcité par l'entremiſe de la glorieuſe Vierge mère & manifeſté au peuple, chantant harmonieuſement l'Antienne : *Gaude Maria Virgo, cunctas hereſes ſola interemiſti in uniuerſo mundo, ex te enim ortus eſt ſol iuſtitiæ, Chriſtus, Deus noſter;* qui réſiouit & conforta extrêmement en la déuotion la déuote aſſiſtance, & pour éternelle mémoire de ce grand miracle fut érigée ceſte belle croix de pierre au milieu de la fontaine de la ſuſnommée ruë des Farges, ſur laquelle croix l'on voit le portraict de pierre du ſuſnommé Choreau, agenoüillé vers la ruë, tenant les mains ioinctes vers le Ciel; & devant icelle croix tous les ans la ſuſdicte proceſſion des Rameaux paſſant par là & ſ'arreſtant, les enfans du chœur chantent la ſuſdicte Antiène : *Gaude Maria Virgo,* &c. Ces grandes impiétez doncques & cruautez eſmeurent le très-Chreſtien Roy de France, Philippe le Bel, à condamner les Iuifs, les faire ſaiſir tous à iour nommé, confiſquer tous leurs biens & les bannir à iamais de ſon Royaume; ce fut l'an de grace 1306, ſéant au ſainct Siège Apoſtolique Pape Clément V, d'heureuſe mémoire.

Il ne faut pas oublier le noble priuilège que le Roy donna aux enfans de chœur de la ſuſdicte Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame du Puy, pour récompenſe & ſatisfaction de l'aſſaſſinat commis par les Iuifs à l'endroict du ſuſdict leur compagnon. Lequel priuilège eſt tel que ſe trouuant quelques Iuifs venir à la ville du Puy, contre l'édict du Roy d'exil, auſſi toſt qu'il aura paſſé l'vn des Oratoires ou Croix qui ſont aux aduenuës au tour d'icelle ville, il tombe ſous la iuriſdiction deſdicts choreaux, qui ont pouuoir de le faire priſonnier & condamner, voire de répéter ſ'il eſtoit ia priſonnier des autres cours. Ce priuilège ce preuue par inſtrument de Notaire en parchemin, faict l'an de grace 1373, du temps du règne du très-Chreſtien Roy Charles cinquieſme, qui mourut l'an 1380, & trois ans après ceſt inſtrument, & pour lors eſtant Eueſque du Puy très-Réuérend Père en Dieu, Monſeigneur Bertrand de la Tour, qui fut enſeuely dans l'Egliſe de S. François,

Digitized by Google

des Pères Cordeliers conuentuels, après avoir gouuerné l'Egliſe du Puy l'eſpace de 20 ans.

En ce temps-là doncques eſtant venu à la ville du Puy (comme porte le ſuſnommé inſtrument) vn Iuif, nommé Aliot, auec ſa femme nommée Sare, furent faits priſonniers par la Cour commune, ce qu'entendans les ja ſuſdicts choreaux de Noſtre Dame les répétèrent comme appartenants à leur iuriſdiction à eux octroyée de la Majeſté Royale, en la poceſſion paiſible de laquelle iuriſdiction ils prouuèrent auoir eſté eux & leurs prédéceſſeurs l'eſpace de 10, 20, 30, 40 ans & plus, & tant de temps qu'il n'y auoit perſonne qui ſçeut dire le contraire; ce que eſtant bien prouué & vérifié iuridiquement, les ſuſdicts Iuifs priſonniers furent mis ès mains des ſuſdicts choreaux, & par iceux condamnez à vne amende pécuniaire de cent livres d'or. La copie dudict inſtrument, que i'ay veu, me fut baillée par le R. Chanoine M. Sigod, Docteur en Théologie, ceſte année 1617.

Vn enfant du Puy recouure la veüe.

L'Année 1576, vn iour enuiron l'heure de Veſpres, Vincent Botonier, ieune enfant, auec quatre ou cinq autres ieunes enfans ſes compagnons, entrés dans l'Egliſe Collégiale Sainct Voſi du Puy, & monté ſur l'Autel de la Turbine, auquel eſt eſleué vn Crucifix en boſſe, ayant d'vn coſté Noſtre Dame & de l'autre Sainct Iean, & quelques autres perſonnages, entre autres Longis auec vne lance entre ſes bras non arreſtée, ledict Botonier prenant ladicte lance & la portant au coſté droict dudict Crucifix, auſſi toſt perdit la veüe, qui fut cauſe qu'il ſ'eſcria & qu'au cry pluſieurs accoururent auec ſa mère, laquelle ayant entendu de ſa bouche & des autres enfans le faict, le voüa à Noſtre Dame du Puy & l'apporta ſoudain à ſon Egliſe, accompagnée d'vn grand nombre de perſonnes, invoquant touſiours l'ayde & aſſiſtance de la glorieuſe Vierge, laquelle arriuée en ſon entrée rendit incontinent la veüe à ſon dict enfant, non ſans action de graces & admiration

Digitized by Google

des aſſiſtans, ce que i'ay ſçeu par le teſmoignage de deux perſonnes qui eſtoyent préſentes & ſont encore pleins de vie, Chanoines de ladicte Egliſe S. Voſi. — Laurens, Doyen, Official & Vicaire général du Puy.

Deux miracles de punition de certaine Ville en Eſpagne, qui refuſa de payer les rentes annuelles voüées à Noſtre Dame du Puy.

Réuérend perſonnage, Meſſire Chriſtophle de Verdier, Abbé commendataire de Pébrac & quatrieſme dignité en l'Egliſe Cathédrale de Noſtre Dame du Puy, comme abbé ſéculier de Sainct Voſi, eſtant allé en Eſpagne rendre vn vœu à Noſtre Dame de Monſerrat, l'an de Noſtre Seigneur mil ſix cens dix, à ſon retour rapporta les ſuiuantes mémoires.

En Aragon & en la ville de Maillen il y a vne fondation qui eſt en rente, à cauſe d'vne fontaine qui eſt à deux ou trois lieües de la ville, de laquelle les habitans reçoiuent grand ſoulagement pour leurs terres, par ce que le pays eſt fort ſec. Or de temps immémorial on a leué tribut pour raiſon de ladicte fontaine, la moitié reuenant à l'Egliſe Noſtre Dame du Puy & l'autre à ladicte Ville, ſinon que deſpuis quelque temps (qu'on n'a ſçeu dire) que les principaux des habitans, ayant tenu conſeil & réſolu de ſ'approprier & préualoir de la portion qu'appartenoit à ladicte Egliſe du Puy, ſoubs prétexte de l'Héréſie, & que ce droit & reuenu fuſt conuerty ailleurs qu'à ladicte Egliſe du Puy, à l'inſtant de ladicte réſolution prinſe la ſuſdicte fontaine tarit, qui à ſa ſource faiſoit moudre deux ou trois moulins, de quoy les habitans bien eſtonnez, comme fort clos de la commodité & arrouſement de ceſte eau, ſe réaſſemblèrent tous, & rapportant en vn conſeil général la réſolution ſuſdicte de garder & retenir la part deüe à l'Egliſe de N. Dame du Puy, dont deſpuis la fontaine ſeroit tarie, ſe repentans & accuſant leur faute, ils firent tous tant pauures que riches vn vœu ſolemnel de ne point déſormais & à l'aduenir ſe préualoir de la moitié de ladicte rente deüe à ladicte Egliſe du Puy, réſoluans ſur l'heure d'aller en Proceſſion iuſques à ladicte

Digitized by Google

ſource, où eſtans arriuez & la Meſſe ayant eſté dicte & la promeſſe eſcripte d'obſeruer ledit vœu, la fontaine ſoudain commença comme auparauant à rendre l'eau, & en la meſme quantité, à la grande conſolation de ce peuple ; le vœu eſt enreſgiſtré, il eſt vray que de ſept en ſept ans, il faut enuoyer vne Bannière où ſoit peinte l'image de N. Dame du Puy, ayant à coſté deux chandeliers auec leurs chandelles. Le payement de ce droit a eſté diſcontinué deſpuis dix ou douze ans, à faute d'enuoyer vne procuration bien ample, atteſtée & ſignée de tous les Chanoines de l'Egliſe : mais l'argent eſt en dépoſt.

Et icy faut remarquer vn autre miracle, & c'eſt que le Procureur ou rentier de Meſſieurs les Chanoines de ladicte Egliſe de N. Dame du Puy, il n'y a que quelques mois, ſollicitant le payement de ladicte rente audit lieu de Maillen, où tous condeſcendoyent, vn Notaire dudit lieu, qui a en dépoſt la part qui reuïent à l'Egliſe du Puy, parce qu'il a l'autre de la ville, ſ'y oppoſa, ſur l'abus, diſoit-il, des deniers & d'autres raiſons qu'il allégua, refuſant tant y a de payer, mais il ne fut pas pluſtoſt chez luy qu'il mourut ſoudainement, & tient on là que ce fut pour le refus qu'il fit de payer ledit droit & que c'eſt vn miracle.

J'atteſte auoir apprins ce que deſſus au lieu de Montſerrat par perſonne digne de foy : Chriſtofle, Abbé de S. Voſi.

Chaſteau de Sobrey préſerué de feu par vœu fait à N. Dame du Puy.

En l'année 1614, quelques iours après N. Dame d'Aouſt, le foudre tomba dans le Chaſteau de Sobrey, ſiz au pays de Vellay, appartenant à haute & puiſſante Dame, Ieanne de Polignac, Dame de Champeſtrères, & ſuiuit deux chambres dudit Chaſteau, dans leſquelles y auoit pluſieurs perſonnes, ſans nuyre ny meſme effrayer aucun, mais mit le feu au plus haut d'vne Tour dudit Chaſteau, qui deſcendoit peu à peu en bas au long du couuert ſans qu'on y peuſt apporter du remède, à raiſon de la hauteur de la Tour, & que les perſonnes qui eſtoyent préſentes croyoient que

Digitized by Google

ce feu de foudre ne s'eſteignoit pas par eau ; mais dès auſſi toſt qu'vne Religieuſe de ladicte maiſon, qui y eſtoit préſente, euſt donné aduis à la ſuſdicte Dame de faire vœu de venir en pélerinage à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, s'il plaiſoit à Dieu de faire eſtaindre ledit feu, par l'interceſſion de la glorieuſe Vierge, dès auſſi toſt le ſuſdit feu s'eſteinct ſans aucun remède humain. Parquoy pour accomplir le ſuſdit vœu la ſuſdicte Dame auec tous ceux de la maiſon, en nombre de vingt cinq, ſe mit en chemin pour faire le ſuſdit pélerinage à pied & rendre graces à la glorieuſe Vierge, de ce que par ſon interceſſion le ſuſdit Chaſteau fut garanty d'incendie ; tout ce que deſſus la ſuſdicte Dame a atteſté eſtre véritable en ma préſence : Regnard, Chanoine.

IEANNE DE POLIGNAC.

Vne petite fille guérie de maladie eſtant voüée à N. Dame du Puy.

Damoiſelle Anne de Puybères, fille à noble Claude de Puybères & Damoiſelle Anne de Valentin de Montpezat, aagée de dix ans, ayant vne enfleure générale & réduite à l'extrémité, abandonnée des Médecins, fut voüée par ſes parens à N. Dame du Puy, & dès auſſi toſt que le vœu fut fait, elle ſe trouua fort bien & eſtant parfaictement guérie, les parens l'ont amenée en ceſte Egliſe rendre le vœu le 22 Juillet 1618 ; la mère l'a atteſté & ſe ſont ſoubs-ſignez : Rocher, atteſtant, Anne de Valentin, Bernard, Chanoine.

Vn enfant guéry eſtant voüé par ſes parents à N. Dame du Puy.

Iulien Colin, mercier, du lieu de Mortemar en la Marche, & Magdaleine Flérances, ſa femme, pélerins à noſtre Egliſe, ont rapporté que la feſte dernière de Sainct Michel, leur petit fils nommé Martial, aagé de huict mois, n'ayant prins la mammelle de quatre iours, & iugé mort de tous les parens & voiſins, dès

Digitized by Google

auſſi toſt qu'il fut voüé à Noſtre Dame du Puy, guérit & peu à peu reconualut, & en recognoiſſance de ce bénéfice ſingulier ils ſont venus rendre graces à Dieu & à la Vierge, & ont apporté leur petit enfant, & ce rapport a eſté fait à moy dans la Chapelle de Sainct Paul en ladicte Egliſe, en foy duquel ie me ſuis ſoub-ſigné ce 2 Auril 1618.

V. Bernard, *Chanoine.*

Grand miracle arriué à vn pélerin de N. Dame du Puy.

Le Bien-heureux Pierre Damien, très-digne Cardinal de la Saincte Egliſe Romaine, en la 14 Epiſtre du 2. livre de ſes Epiſtres, raconte vne choſe merueilleuſe ſoubs ces meſmes termes & parolles. Eſtienne (dit-il), Preſtre Cardinal de la Saincte Egliſe, homme Religieux & prudent, a confirmé mon eſpérance par ce narré qu'il m'a fait, diſant : vn certain homme, de nation Bourguignon, nommé Baſſus, eſtant allé en pélerinage à viſiter déuotement l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, après auoir accomply ſa déuotion & ſ'en retournant à ſon pays, arriua à vn certain village, où eſtoit vne méterie, dépendente d'vn Monaſtère, en laquelle habitoyent quelques frères Religieux (i'ay oublié, dit-il, le nom du lieu), tant y a ce pélerin aſſailly de maladie ſ'allita & mourut ; aprés le corps ayant eſté laué & couſu dans le linceul ſelon la couſtume & veillé auec prières par les déuots Chreſtiens : Voici que ſur la minuict, ſ'approchant l'heure à laquelle le coq a couſtume de chanter, celuy qu'eſtoit mort ſe leva tout ſoudain, & auec grand eſtonnement & crainte des aſſiſtans, commencea crier hautement, tout tremblant de crainte & priant les aſſiſtans de perſiſter tant qu'ils pourroyent à la pſalmodie & prières, pour chaſſer les noirs & mauvais eſprits dont il voyoit plaine la chambre. Ce qu'ayant fait les fidelles, & les démons ſ'eſtant éuanouys comme la fumée chaſſée du vent, iceluy reſſuſcité déliuré de la frayeur & r'aſſeuré, commença à raconter publiquement tout ce qui ſ'eſtoit paſſé auec luy ſecrettement : Comme mon ame (dit-il) fut ſor-

Digitized by Google

tie du corps, voici deux bons Anges fort reſplendiſſans qui ſe préſentèrent pour m'accompagner en haut, & voicy de meſme force troupes de diables, noirs comme Etyopiens, qui m'enuironnèrent & importunèrent auec grands cris, diſoyent qu'ils me vouloyent comme de droit leur appartenant; c'eſt homme (diſoyent-ils) eſt noſtre, il a veſcu ſoubs noſtre puiſſance, il a accomply nos loix, il a touſſours ſuiuy les appétis ſenſuels & charnels & ignoré la loy de l'eſprit. Et au contraire les bons Anges, mes deffenſeurs, repartoyent diſans : nous ne nions pas qu'il n'ayt eſté voſtre (il faut confeſſer la vérité), il a eſté voſtre pendant qu'il a veſcu en ſon pays, mais deſpuis qu'il ſ'eſt voüé à la ſacrée Vierge, mère de Dieu, & qu'il eſt décédé en ſon pélerinage, il ne ſera point ſubjet à voſtre impiété pour ſes péchez, eſtant mort pieuſement, & ne pourra périr devant le Iuge Eternel, ſ'eſtant mis en la ſauuegarde de la Mère dudit Iuge. A cela reſpondoyent les démons diſans : Dieu eſt iuſte Juge, il ne nous oſtera iamais ce qui eſt noſtre ny ne nous fera tort, car il ne ſçait faire aucvn tort à perſonne, & comme ces démons commençoyent à vſer de force pour me rauir d'entre les mains des bons Anges, leſquels ayant cognu la vérité, commençoyent à ſe monſtrer froids à ma deffence, & diſoyent néantmoins qu'ils ſeroyent bien toſt aſſiſtez de l'ayde & ſecours de la Mére de Dieu, me deffendant doucement & modeſtement, & au contraire les démons débattant furieuſement contre iceux : Voici ſoudainement que comme vne clarté de foudre flamboyant, (auec eſtonnement de tous) la Royne des Cieux, mère de Dieu, accompagnée de troupes Angéliques qui l'enuironnoyent avec grande réuérence, vint m'aſſiſter & à lors les démons, quoy qu'eſtonnez du commencement & au premier abord ne pouuans ſouffrir ceſte eſclattante clarté, néantmoins ſe r'aſſeurans & prenans courage, formèrent leur plainte du tort qui leur eſtoit faict par les deux Anges, diſans que ſi Dieu eſt iuſte, comme il eſt, il ne leur oſtera iamais le meſchant d'entre leurs mains; la douce Vierge leur repartit diſant : combien que c'eſt homme ait eſté voſtre par ſes mauuaiſes œuvres & par ſa meſchante & lubrique vie, néantmoins mon Fils très-clément & miſéricordieux ne per-

Digitized by Google

mettra iamais qu'il tombe entre vos cruelles mains, puis que pour m'honorer & ſervir il eſt mort en pélerinage, & qui plus eſt ſ'eſtant confeſſé & accepté la pénitence, quoy que préuenu de la mort il ne l'aye peu accomplir. A quoy reſpondant les démons, ſe réſiouyſſans & inſultans (comme ſ'ils eſtoyent déſia victorieux) dirent : puiſque vous eſtes la Mère de vérité & de iuſtice éternelle, pouuez vous ignorer que ceſt homme a commis vn tel grand péché (le nommant) & ne l'a point confeſſé, ce qu'entendant la B. Vierge & cognoiſſant la vérité, pour réuérence d'icelle ſe teuſt vn peu, & après reprenant la parole leur reſpondit : vous dictes la vérité en cela, & néantmoins parce que Monſeigneur & Mon Fils ſe monſtre plus miſéricordieux que rigoureux & ſe plaiſt plus à pardonner les péchez qu'à les punir, i'y pouruoyrray, & me regardant la pitoyable Royne de miſéricorde commanda à mon ame diſant : retourne t'en viſtement au corps & confeſſe ce péché qui t'eſt iuſtement & véritablement reproché par tes aduerſaires, confeſſe le (dit elle) aux Moynes du prochain Monaſtère & leur dis de ma part qu'ils facent promptement la pénitence qui te ſera enioincte, & après cela retourne t'en ſoudainement icy à moy : car ie t'attendray icy iuſques à ton retour. O grande clémence! grande piété & douceur de la Royne de miſéricorde!

Or ayant ce pélerin bien fortuné raconté tout cela par ordre aux aſſiſtans, & après ſ'eſtre allé confeſſer à ces déuots Religieux & iceux parfaite ſa pénitence, ioyeuſement tant pour charité comme pour amour de l'obéiſſance de Noſtre Dame, il treſpaſſa comme ſ'endormant, & ſ'en allant à la gloire en ſi heureuſe compagnie, fit cognoiſtre aux aſſiſtans qu'il auoit dit vérité (1).

(1) Saint Pierre Damien, né à Ravenne l'an 1007, évêque d'Ostie et cardinal, mort à Faenza le 22 février 1072, exerca une influence considérable sur les affaires du siècle et de l'église. Il a laissé divers ouvrages, oraisons, hymnes, épîtres, etc. La lettre, qu'a traduite le P. Théodose, est adressée à Didier, abbé du Mont Cassin et cardinal. Elle est donnée *in extenso* dans la *Patrologie latine* de Migne, T. CXLV, col. 562-3. *(Ed.)*

Digitized by Google

L'Image de Noſtre Dame fut cauſe d'vne paix générale enuiron l'an 1190.

Hiſtoire de la Confrèrie dicte des Chapperons & Image de Noſtre Dame du Puy eſcritte par pluſieurs bons autheurs, ſcavoir eſt par Maiſtre Iean de Coultes au ſecond volume de ſon liure intitulé : *La mer des Hiſtoires & Chroniques de France,* en la Chronique & premier liure des faicts & geſtes de Philippe, Roy de France, qui fut ſurnommé Dieu-donné, qui viuoit enuiron l'an 1185; & par R. Père Jacques Philippe de Bergame, Prieur d'vn Monaſtère de l'Ordre de S. Benoit à Padoüe, en ſon liure trézieſme du Supplément des Chroniques; & par Vincent de Beauuais, de l'Ordre de Sainct Dominique, au liure 30. chap. 27. du ſecond volume du *Miroir hiſtorial;* & par Sainct Antonin, Archeueſque de Florence, de meſme Ordre de Sainct Dominique, en ſon Hiſtoire, tiltre 17. Le Père Cartagène, Eſpagnol, de l'Ordre de Sainct François, le raporte au dernier liure du 4. Tome, où il raconte les Miracles de Noſtre Dame, diſant : enuiron l'an de N. Seigneur 1190, le Roy d'Arragon & Raymond, Comte de ſainct Gilles, ſon compétiteur, auoient forte guerre & irréconciliable entre eux, & qui auoit duré long temps; à raison de cela le commerce de Languedoc & pélerinages à Noſtre Dame du Puy eſtoient ceſſez. Dieu, pour ſa bonté, voulant rémédier à vn ſi grand malheur, apparut en la ville du Puy à vn homme de bien, nommé Durand, de baſſe condition, ſcavoir eſt charpentier de ſon eſtat, luy commandant d'annoncer la paix de ſa part, & pour teſmoignage de cela il luy bailla vn enſeigne ronde ou ouale de carte, ayant l'Image de la glorieuſe Vierge aſſiſe en ſon throſne & tenant entre ſes bras ſon très-cher enfant IÉSUS, comme l'on a couſtume de la peindre, & autour & bord d'icelle Image eſtoient grauées ces parolles : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.*

Le bruit de ceſte apparition courut bien loing & donna au cœur de tous ceux qui auoient des inimitiés, meſme du Roy d'Arragon & Raymond, compte de ſainct Gilles, ſuſdicts, leſquels auec

Digitized by Google

pluſieurs autres principaux de la Nobleſſe & infinité du menu peuple furent inſpirez de venir à Noſtre Dame du Puy à la feſte de l'Aſſomption d'icelle glorieuſe Vierge de ceſt année-là, & y eſtant, l'Eueſque du Puy fit monter le charpentier Durand en vn lieu éminent, pour déclarer à toute l'aſſemblée ce que Dieu luy auoit enjoint, & en teſmoignage de cela il monſtra l'enſeigne, ce qu'ayant entendu les ſuſnommés Princes & tous ceux qui auoient des inimitiez, creurent & ſe réconſilièrent enſemble & iurèrent paix perpétuelle, pour conſeruation de laquelle ils firent vne Confrérie de la paix, portants comme vn habit de pénitent blanc, auec vne enſeigne comme médaille de plomb couſüe ſur ledict habit deuant la poictrine, où eſtoit grauée auec ſes lettres la ſuſdicte Image; ces Confréres en brief multiplièrent fort & fut de telle vertu ceſte Confrérie, que quiconque eſtoit trouué veſtu de ſemblable habit, pouuoit ſeurement & ſans crainte de ſes ennemis marcher par tout, les meurtres luy eſtant pardonnez, non pas par le iuge, qui eſt tenu adminiſtrer iuſtice, mais par les parties offencées, parens ou amis, leſquels rencontrans tels meurtriers auec telle marque non ſeulement n'eſtoient point pouſſez à la vengence, mais au contraire mettant bas les armes ils en portoient *(sic)*, couroient vers eux les embraſſant, accolant, baiſant & inuitant chez eux, où ils les traitoient auec la meilleure chère que leur eſtoit poſſible. Et ſ'enſuiuit vne paix uniuerſelle & les paſſages furent ouuerts par tout à la traffique & pélerinage; ô merueilles de Dieu! ceſt exemple comme il ſeruira de grande conſolation aux pélerins, il doit auſſi ſeruir d'aduertiſſement de faire déuotement leurs pélerinages, ſe diſpoſant à iceux par le moyen d'vne vraye repentence & entière confeſſion de tous leurs péchez, ſ'ils déſirent d'obtenir les diuines faueurs & grace cœleſte.

Enfant conſerué en vie par vœu faict à Noſtre Dame du Puy.

Le perſonnage ſous ſigné m'a raconté ſous parole de vérité auiourd'huy, qui eſt le 19. iour du mois de Iuin de ceſte préſente

Digitized by Google

année 1619, comme en ceſte ville du Puy ſon beau frère auec ſa femme, ſurnommés de Corneillon, ne pouuans nourrir aucun enfant, car ils mouroient tous auant l'année expirée, & en eſtans triſtes, ſe réſolurent de faire vn vœu à Dieu, que ſ'il luy plaiſoit par l'entremiſe de Noſtre Dame de donner compétante vie à leurs enfans à l'aduenir, ils offriroient à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, pour le premier naiſſant, fut-il fils ou fille, le peſant de cire; après auoir faict ce vœu, ils eurent de leur mariage vne fille, qui a déſia veſcu quelques années & eſt touſiours pleine de vie, & les parens recognoiſſans la grace de Dieu accomplirent fidellement leur vœu & promeſſe à Noſtre Dame du Puy: F. Théodoſe de Bergame, prédicateur & Vicaire du Couuent des Capucins du Puy.

Moy icy ſigné atteſte en parole de vérité auoir raconté ce que deſſus au ſuſdit P. Théodoſe & eſtre véritable.

Jean Ayſac.

Maladie de grauelle guérie par vœu faict à N. Dame du Puy.

Le meſme perſonnage m'a auſſi aſſeuré que ſa femme, qui ne voudroit pour modeſtie eſtre nommée, ſe trouuant (il y a quelques années paſſées) réduicte à telle infirmité & douleur de grauelle, que pour la guérir les Médecins parloient de la faire tailler, mais elle ayant horreur de cela & ſe confiant en la pitié de la Roine de miſéricorde, ſe recommande à icelle & luy fit vœu & promeſſe, que ſi par ſon interceſſion elle pouuoit eſtre guérie de ſa maladie ſans vſer du ſuſdit reméde, elle ſ'en iroit à ſon Egliſe du Puy faire dire vne Meſſe à ſon honneur & offrir deux cierges en action de graces : ſa confiance en la faueur de Noſtre Dame ne fut point vaine; car après le vœu elle ſe ſentit entièrement guérie & de telle façon que du deſpuis elle n'a aucun reſentiment de ce mal; dont accomplit ſon vœu, voire elle a aſſeuré qu'à toutes ſes couches eſt fort heureuſement déliurée par l'interceſſion de la glorieuſe Vierge.

Digitized by Google

Ie ſoubs-ſigné atteſte en parole de vérité auoir raconté ce que deſſus comme véritable au ſuſdict P. Théodoſe.

Jean Ayſac.

Vn homme déliuré de maladie mortelle.

Le meſme perſonnage m'a encore raconté pour choſe très-véritable que ceſt année préſente 1619, au mois paſſé de May, en la ville d'Yſſingaulx, vn ſien beaufrère, frère de ſa femme, natif & Apoticaire de ladicte ville d'Yſſingaulx, eſtant tombé malade d'vne fièvre continue, iugée mortelle par les Médecins, voire ne luy eſtant iugé de vie que iuſques au lendemain pour le plus, eut recours à la diuine miſéricorde & par la perſuaſion de ſa ſœur & autres ſes bons amis, fit vœu & promeſſe à Dieu que ſi par l'entremiſe de la Glorieuſe Vierge il pouuoit recouurer la ſanté déſeſpérée des Médecins, il iroit rendre graces à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy & luy offriroit ſon peſant de cire; (merueilles de Dieu) auſſi-toſt qu'il eut fait le vœu il ſe ſentit allégé, entre en vne bonne criſe & eſt guary & doict venir rendre ſon vœu.

Ie ſoubs-ſigné atteſte en parole de vérité auoir raconté ce que deſſus au ſainct P. Théodoſe.

Jean Ayſac.

Femme remiſe en ſanté par vœu fait pour elle à N. Dame du Puy.

Auiourd'huy, 19 iour du moys de Iuin de la préſente année 1619, noble Damoiſelle Dauphine de Lamboz, femme à Monſieur d'Alleret, demeurant à demy lieuë de Paulhiaguet en Auuergne, m'eſt venu viſiter à noſtre Egliſe, & m'a raconté que l'occaſion de ſa venue en ceſte ville a eſté pour rendre graces à Dieu & à la glorieuſe Vierge, ſa Mère, de ce que le ſeptieſme iour du mois paſſé, Mardy des Rogations & quatrieſme après l'enfantement, eſtant tombée en telle extrémité de maladie qu'elle auoit perdu le ſen-

Digitized by Google

timent & parolle par l'eſpace de 7. heures, Monſieur d'Alleret, ſon mary, ſe réſolut de recourir à la diuine miſéricorde, & ſe proſternant fit vœu à Dieu & promeſſe que ſ'il luy plaiſoit remettre ſa femme en ſanté, il la feroit venir à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy à rendre graces & offrir cinquante liures d'argent; voicy que ſoudain que le vœu fut fait, la malade ſentant le ſecours de la Saincte Vierge, ſouſpira, ouurit les yeux, parla, & en brief fut guérie, & non ingrate eſt venue faire ſa déuotion & a déliuré ès mains de Monſieur le Doyen de l'Egliſe les cinquante liures & fait encore autres aumoſnes, & m'a accordé de publier ce fait à l'honneur de Dieu & de la glorieuſe Vierge Marie.

Guillaume Génin, ſergent royal de la parroiſſe de S. Méron au pays de Bourbonnois, Diocèſe de Bourges, trauaillé du mal des gouttes durant deux ans auec de grandes douleurs, ſe voüa à N. Dame du Puy pour en eſtre déliuré, ce que luy arriua quelques iours après ſon vœu fait, qu'il eſt venu rendre en ceſte Egliſe auec vne atteſtation de ſon Curé, nommé Meſſire Gilbert Couchet, archipreſtre de Bourbon, ce 10. Aouſt 1619; & ce que deſſus a voulu & prié eſtre eſcrit & retenu la mémoire à l'honneur de la glorieuſe Vierge Marie, par les mérites & interceſſions de laquelle il a obtenu guériſon & ſ'eſt ſoubs-ſigné : Génin, Nous préſens & receuans ledit vœu & déclaration ſuſdicte: Laurens, Doyen, Iean Spert, abbé de S. Pierre la Tour & ſecrétain, Anthoine Valat, preſtre, chanoine & ſacriſtain en ladicte Egliſe.

Vn payſan du pays de Valay, Diocèſe de Syon, préſerué miraculeuſement de la mort, ſ'eſtant recommandé à N. Dame du Puy.

Le ſuſnommé ſieur docteur & chanoine Sigaud, ceſte année 1617, a trouué dans la Thréſorerie de N. Dame du Puy la ſuiuante atteſtation, eſcripte en latin, laquelle pour conſolation de tous, nous rapporterons en vulgaire. Soit manifeſte à tous préſens & aduenir que moy ſoubs-ſigné vicaire de Valdely, de l'Eueſché de Syon en Valay, i'atteſte eſtre véritable que le 24. iour de Décembre de l'année 1538, Pierre de Sylueſtre, du village de

Digitized by Google

Chaualles, de la parroiſſe de Valdely, aagé de quatre vingt dix ans, de bonne mémoire, de nuit courant vn vent fort terrible & tempeſtueux, eſtant ſorty de ſa maiſon baſtie à la cime de la montaigne dudit village de Chaualles pour aller au four, pouſſé dudit vent, tomba de la partie inférieure de ſa maiſon le contre-val de la montaigne, par des lieux fort ſcabreux, iuſques au rocher de Prellas, & roula précipiteuſement dudit rocher en bas iuſques à la prairie dudit Prellas, criant & réclamant le nom de Noſtre Dame du Puy & ſe voüant à elle de tout ſon cœur & non en vain, veu que par l'interceſſion & aſſiſtance d'icelle il fut tellement préſerué en ceſte cheutte d'hauteur de plus de ſix cens toiſes & trouué ſain & gaillard, comme ſ'il ne fut point tombé; parquoy chacun doit prendre courage & ſe recommander à ceſte glorieuſe & puiſſante Vierge. Eſcrit à Valdely, dans la maiſon du Prieuré, le iour & an ſuſdits, à la préſence du Réuérend Meſſire Claude de Blonay, de Réuérend Meſſire Iean Pachod, chapelain, d'honnorable perſonnage, Louys Rochay, de Iean du Pré, Claude Luyſody & pluſieurs autres (1).

(1) M. le comte Riant, de l'Institut, qui habite une partie de l'année dans les montagnes de Saint-Maurice en Valais et veut bien s'intéresser à nos modestes travaux, nous a fourni sur ce miracle les renseignements qui suivent.

Val-d'Illiez, dans le district de Mouthey en Bas-Valais, est l'une des trois paroisses de la grande vallée d'Illiez, arrosée par la Viège, affluent gauche du Rhône. La paroisse de Val-d'Illiez formait, avant la Révolution, un prieuré relevant de l'abbaye voisine d'Abondance. (Cette abbaye, Ordre de Saint Augustin, dans la vallée de la Dranse, à 36 kilomètres de Thonon (Haute-Savoie), possède une église célèbre par son pèlerinage. On y vient encore de nos jours pour se faire mettre sur la tête la fameuse clef de Saint Guérin, et se guérir ainsi de la migraine). Les religieux d'Abondance desservirent le prieuré de Val-d'Illiez jusqu'en l'année 1608, où le bénéfice fut acquis par l'évêque de Sion. Suivant une note mise en 1680, sur un vieux registre paroissial, par M. Borrat, prieur, Messire Claude de Blonay, qui figure dans le titre ci-dessus, fut nommé abbé d'Abondance le 17 juillet 1538.

L'exactitude de plusieurs détails, contenus au récit du nonagénaire Pierre de Sylvestri, a pu être vérifiée sur place, sauf qu'il faut substituer à la qualification de vicaire, prise par le rédacteur de l'acte, celle de chapelain : le vicariat ne fut établi qu'en 1680 par le prieur Borrat.

La famille des Sylvestri s'est éteinte depuis quelques années seulement à Champéry, bourg de la vallée d'Illiez. Les noms des autres personnages, signataires

Digitized by Google

Chapitre dernier : Des Miracles & de ce qui eſt à l'entour du grand Autel de Noſtre Dame, autrement en la Chapelle.

1. Les Images releuées en boſſe, ſoit d'hommes armez, ſoit de beſtes, teſmoignent les vœux & faueurs que Noſtre Dame a imparty à ceux, qui ſe ſont voüez à l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy, & premièrement du coſté gauche de l'Image de Noſtre Dame poſée ſur le grand & Maiſtre Autel, tirant à la Chapelle de Sainct Paul, qui ſert de reueſtiaire, on void un cerf releué, & à l'eſpaule d'iceluy les armoiries de France : trois fleurs de Lys d'or ; ce cerf ne repréſente point celuy, qui miraculeuſement fit le cerne de l'Egliſe par ſes veſtiges dans la naige tombée l'onzieſme de Juillet, mais celuy que le Roy Charles VI, qui fut au Puy, fit poſer en ce lieu, en teſmoignage & recognoiſſance des faueurs, qu'il avoit reçeu de la glorieuſe Vierge & en ſouuenance de ſa Majeſté. L'hiſtoire de France, en la vie dudict Charles, aſſeure qu'vn iour iceluy allant à la chaſſe il print vn cerf portant vn collier d'airain, où eſtoit eſcrit *(hoc me Ceſar donavit)* ; pluſieurs, parce que ledit animal vit longtemps, vouloyent r'apporter cela à Iules Céſar, mais comme dit très-bien Robert Guagin, Miniſtre général de l'Ordre de la Saincte Trinité, en ſon Hiſtoire : *Tam longa ceruis ætas tributa non eſt, vt à Iulio in hoc tempus durare ceruus potuiſſet, ad alium ergo Imperatorem referatur oportet, quan-*

du certificat, sont encore portés dans le pays par des familles honorablement connues.

Le village de Chavallet, dans la paroisse de Val-d'Illiez, se compose de maisons éparses, et l'habitation la plus haute domine la plus basse de 100 à 150 mètres. Les mots de *lieux scabreux* de notre titre sont donc parfaitement applicables au site de Chavallet, dont la pente est très rapide, et un homme peut très bien rouler des maisons jusqu'au rocher et rebondir de là à 150 mètres plus loin. Le rocher est haut de 50 à 150 mètres selon les lieux. Les 600 toises de notre titre se retrouveraient en projection horizontale.

Un vieillard de 82 ans, qui habite Chavallet, dit avoir entendu parler de l'évènement miraculeux, arrivé en 1538, à Pierre de Sylvestri, par l'intercession de la Sainte Vierge. *(Ed.)*

Digitized by Google

doquidem a primo illo Cæſare quemuis Imperatorem Cæſarem appellari uſus atque authoritas obtinuit; ex eo tempore Carolus ceruum alatum, auream coronam collo geſtantem, pro inſigni habuit, & regiis inſignibuſque lilijs aureis tribuit, hinc atque hinc cerui duo apponi conſueuerunt. Ce Roy, pour mémoire de ſa piété & qu'il auoit eſté dans ladicte Egliſe, fit releuer ſes armoiries qu'eſtoyent vn cerf.

2. On void auſſi vn homme armé d'vne cuiraſſe de fer ſur vn cheual auec ſes armoiries, qui ſont ſix poulets dans vn champ rouge, auec vn autre champ d'or parſemé de fleurs de Lys, donné (comme eſt eſcrit au rond des armoiries) par Artaud d'Achon, ſeigneur d'Auuergne.

3. Du coſté droit de ladicte Image ſont les Images des Ducs de Bourgongne, d'Albanie, armées, comme eſt la traditiue en ladicte Egliſe.

4. Pluſieurs autres cuiraſſes & armes ont eſté tirées de ladicte Chapelle, qu'auoyent eſté données par des Princes, ſeigneurs & capitaines pour ſeruir à la guerre contre les hérétiques.

5. L'an mil quatre cent vingt-vn, le duc de Clarence, frère du roy d'Angleterre, ayant eſté occis deuant Baugé en Anjou auec quinze cens Anglois, l'eſtendart d'iceluy duc fut porté à Noſtre Dame du Puy par vn eſcuyer, nommé Eſtienne Fragente, qui l'auoit gaigné, comme atteſte Nicollas Gilles, hyſtoriographe françois, en la Vie de Charles ſixieſme.

6. Pluſieurs autres eſtandars ſont ſemblablement donnez par des heureux ſuccez, par des Capitaines, leſquels on void dans ladicte Egliſe.

Tous les iours viennent perſonnes à rendre graces de ſemblables bénéfices, qu'on n'eſcrit point pour la grande multitude; pour ce ie feray icy la fin du narré de ces miracles. Ie F. Théodoſe, Capucin, atteſte auoir ouy ce que deſſus & eſcrit & préſentez à Monſieur le vicaire général pour l'approbation.

Soyent publiez & imprimez: Laurens, doyen, official & vicaire général du Puy.

Digitized by Google

CONCLUSION.

Que chacvn conſidére les grands priuiléges de la ville du Puy :

1. D'auoir eſté choiſie du commencement du Chriſtianiſme pour eſtre peuple eſleu Chreſtien & Catholique par le moyen des Diſciples de IÉSUS-CHRIST. 2. d'auoir touſiours eu ſucceſſion des Eueſques Catholiques. 3. de n'auoir iamais éclipſé en la foy Chreſtienne, Catholique & Romaine. 4. Auoir eſté dès le commencement en la ſauue-garde de la glorieuſe Vierge Marie. 5. Auoir touſiours eu des bons Eccléſiaſtiques tant ſéculiers que réguliers dans la ville. 6. Et comme ſi cela ne ſuffiſoit, Dieu l'ayant fortifiée par dehors de pluſieurs bouleuards ſpirituels, qui la défendent de tous ennemis viſibles & inuiſibles, qui la ceignent & entourent en forme de couronne. Ce ſont les Egliſes de S. Michel, S. Laurens, deux de S. François, des Carmes, de S. Iean, de S. Sébaſtien, de S. Auguſtin, de S. Bruno : S. Michel ſe tenant comme gouuerneur en ſa fortereſſe, & auec les ſuſdits SS. gardans toutes les portes & aduenues de la ville, tellement que : *Si Deus pro nobis, quis contra nos? Et non definit propitius intueri, quos talibus præſidijs conceſſerit adiuuari. Amen.*

Laus Deo, B. Mariæ, Franciſco & omnibus Sanctis.

FIN.

Approbation de l'Ordinaire du Puy.

Nous ſoubs-ſigné, ayant déſia approuué l'an 1615 l'Hiſtoire de Noſtre Dame du Puy, recuillie par vn Père Prédicateur de l'Ordre de S. François, ſans ſe nommer, & permis qu'elle fuſt publiée pour le profit & conſolation des ames, comme voyons qu'il eſt ar-

Digitized by Google

riué, nous permettons qu'elle ſoit imprimée derechef, corrigée & de beaucoup plus augmentée de miracles & autres points par le meſme autheur, nommé P. F. Théodoſe de Bergame, Prédicateur de l'Ordre de S. François, Capucin, & ce à plus grand honneur de Dieu & de la glorieuſe Vierge Marie, noſtre Patronne. Donné au Puy le 12 d'Octobre de l'an 1617.

LAURENS, *doyen, official & vicaire général de l'Eueſché du Puy.*

Approbation du R. P. Général des Capucins.

Nous ſoubs-ſigné, ayant veu l'Approbation qu'a faict Monſieur le Réuérend Vicaire Général de l'Eueſché du Puy, touchant l'Hiſtoire de Noſtre Dame de ſon Egliſe Cathédrale, & permiſſion qu'elle ſoit imprimée, permettons auſſi au ſuſnommé Père de noſtre Ordre, correcteur d'icelle, de la faire imprimer, *ſeruatis ſeruandis.* Donné à noſtre Couuent de Lyon, le 7. Nouembre 1617.

F. PAUL DE CÉSAINE, *Général ſuſdit des Capucins.*

Litaniæ Beatæ Virginis Mariæ ſecvndvm antiqvvm ritvm Eccleſiæ Cathedralis B. Mariæ Anicienſis.

Kyrie Eleiſon.
Chriſte Eleiſon.
Kyrie Eleiſon.
Pater de Cœlis Deus, miſerere nobis.
Fili, redemptor mundi, Deus, miſerere nobis.
Spiritus, Sancte Deus, miſerere nobis.
Sancta Trinitas, vnus Deus, miſerere nobis.
Sancta Dei genitrix, ora pro nobis.
S. Maria, Virgo ſanctiſſima, ora.
S. Maria, Virgo digniſſima, ora.

Digitized by Google

Maria, Virgo puriſſima, ora.
S. Maria, Virgo clariſſima, ora.
S. Maria, Virgo glorioſiſſima, ora.
S. Maria, Virgo pretioſiſſima, ora.
S. Maria, Virgo juſtiſſima, ora.
S. Maria, mater miſericordiæ, ora.
S. Maria, mater prudentiæ, ora.
S. Maria, mater obedientiæ, ora.
S. Maria, mater gratiæ, ora.
S. Maria, mater munditiæ, ora.
S. Maria, mater confidentiæ, ora.
S. Maria, mater patientiæ, ora.
S. Maria, regina cœlorum, ora.
S. Maria, regina Angelorum, ora.
S. Maria, regina Patriarcharum, ora.
S. Maria, regina Apoſtolorum, ora.
S. Maria, regina Martyrum, ora.
S. Maria, regina Virginum, ora.
S. Maria, regina Sanctorum omnium, ora.
S. Maria, fons humilitatis, ora.
S. Maria, fons pietatis, ora.
S. Maria, fons charitatis, ora.
S. Maria, fons caſtitatis, ora pro nobis.
S. Maria, fons nobilitatis, ora.
S. Maria, fons bonitatis, ora.
S. Maria, fons veritatis, ora.
S. Maria, fons conſolationis, ora.
S. Maria, fons ſalutis, ora.
S. Maria, fons reparationis, ora.
S. Maria, fons dulcedinis, ora.
S. Maria, fons beatitudinis, ora.
S. Maria, fons pulchritudinis, ora.
S. Maria, fons plenæ virtutis, ora.
S. Maria, Cœlis altior, ora.
S. Maria, poteſtatibus excelſior, ora.

Digitized by Google

S. Maria, gemma pretioſior, ora.
S. Maria, luna præclarior, ora.
S. Maria, theſauro deſirabilior, ora.
S. Maria, ſtellis lucidior, ora.
S. Maria, omni laude dignior, ora.
S. Maria, flos veræ ſapientiæ, ora.
S. Maria, flos veræ ſcientiæ, ora.
S. Maria, flos veræ indulgentiæ, ora.
S. Maria, flos veræ excellentiæ, ora.
S. Maria, flos veræ juſticiæ, ora.
S. Maria, flos veræ militiæ, ora.
S. Maria, flos veræ lætitiæ, ora.
S. Maria, Cœli margarita, ora.
S. Maria, inuiolata, ora.
S. Maria, Paradiſi porta, ora.
S. Maria, conſilij via, ora.
S. Maria, peccatorum aduocata, ora.
S. Maria, ſuper omnes exaltata, ora.
S. Maria, per ſæcula infinita, ora.

Oratio.

Pia Domina, dulciſſima, ornamentum ſæculi, Margarita Cœleſtis, Sancta Maria, tu porta Paradiſi, tu Janua Cœli, tu templum Dei, tu palatium Chriſti, per te, Beatiſſima Dei genitrix, paradiſi portæ apertæ ſunt, Per te pax inter homines & Angelos facta eſt; Per te mundus reſtauratus eſt, Per te portæ inferni fractæ ſunt, Per te Saluator mundi natus eſt, Per te omnia bona ſunt in Cœlo & in Terra : Tu gloria Ieruſalem, tu lætitia Iſrael, tu exultatio totius mundi, tu electa ante mundi conſtitutionem, & manes ſine fine in regno filij tui, vbi ſeruiunt tibi Angeli & Archangeli, Patriarchæ & Prophetæ, & obedientes ſunt tibi Apoſtoli, Martyres, Confeſſores, Virgines, & omnes virtutes Cœlorum; Propter hoc precor te, Beatiſſima Virgo ſemper Maria, per

Digitized by Google

vnigenitum tuum, qui talem honorem tibi dedit, vt non me derelinquas fine adiutorio tuo, ſed adjuua me in omnibus negotiis meis, & perducas me in vitam æternam. Amen.

Approbatio.

Ego Ioannes Laurentius, Eccleſiæ Cathedralis B. Mariæ Anicienſis Decanus, Officialis, & Vicarius generalis Reuerendiſſimi admodum Patris Domini D. Iacobi Epiſcopi Anicienſis & Velauniæ Comitis, fidem facio, me vetuſtum harum Litaniarum prototypon, manu exaratum, ex antiquis Capituli Eccleſiæ Cathedralis Beatæ Mariæ Anicienſis membranis decerptum, diligenter perlegiſſe, & ne tantum pietatis auitæ monumentum periret, dignum quod typis mandaretur, cenſuiſſe. Anicij 20 Januarij 1620.

Laurens, *Decanus, Offic. & Vicar. præfatus.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES CHAPITRES (1)

Pages.

CHAP. 1. — Sainct George, Apoſtre de Vellay, commence à baſtir l'Egliſe Cathédrale du Puy, par le commandement de Noſtre Dame 115

CHAP. 2. — Première réuélation de baſtir l'Egliſe Cathédrale de N. Dame du Puy. 117

CHAP. 3. — De la ſeconde réuélation de baſtir la ſuſditte Egliſe. 119

CHAP. 4. — Réſolution de Sainct Voſi de baſtir l'Egliſe Cathédrale de la ville du Puy 121

CHAP. 5. — Sainct Voſi va à Rome, environ l'an 224 de l'Incarnation du fils de Dieu; Sainct Calixte, pape, luy accorde ſa requeſte & l'accompagne de dons & d'vn excellent architecte, nommé Scutaire 122

CHAP. 6 — Du baſtiment de l'Egliſe de N. Dame du Puy & du ſacre miraculeux d'icelle par la main des Anges.. 123

CHAP. 7. — De la déuotte Image noire de N. Dame, qui eſt au grand Autel, & premièrement comme elle fut faite auant l'aduènement de Iéſus-Chriſt par le prophète Iérémie. 2 De quel bois; 3 Comme elle fut ſoigneuſement gardée; 4 Et finalement comme elle fut donnée par le Souldan de Babylone à vn roy de France, qui la porta & en fit vn préſent à l'Egliſe de Noſtre-Dame du Puy 128

CHAP. 8. — L'Image de Noſtre Dame a eſté pluſieurs fois portée par la ville en proceſſion & pourquoy 136

CHAP. 9. — De la grande pierre des Fiebures 158

CHAP. 10. — Des Roys de France, qui ont viſité Noſtre Dame du Puy 161

(1) Les chapitres XVII (page 193) et XXVII (page 247) n'ont pas de numéro dans l'édition de 1620. De là un chevauchement dans le numérotage des chapitres, à partir de la page 194. Notre réimpression étant *fac simile*, nous avons dû reproduire ces fautes typographiques de Louis Muguet. *(Ed.)*

Digitized by Google

CHAP. 11. — Des Priuilèges des Eueſques du Puy... 165
CHAP. 12. — Les Saincts, qui ont viſité l'Egliſe de Noſtre Dame du Puy 167
CHAP. 13. — Des Reliques de l'Egliſe de Noſtre Dame..... 171
CHAP. 14. — De la Fondation de l'Hoſpital de Noſtre Dame du Puy 179
CHAP. 15. — Des autres Egliſes..... 191
CHAP. 16. — De Sainct Michel..... 191
CHAP. 17. — Des Egliſes de Sainct Pierre le Mouſtier & S. Laurens..... 193
CHAP. 18. — Du Couuent des Pères conuentuels Cordelliers, furnommez Mineurs & P. Carmes..... 194
CHAP. 19. — De la conſtruction du Monaſtère des Sœurs de Saincte Claire dans la ville, l'an mil quatre cent trente.... 196
CHAP. 20. — De Sainct Sébaſtien..... 196
CHAP. 21. — Du Collège des Pères Iéſuites..... 196
CHAP. 22. — Du Monaſtère de Saincte Catherine de Siène..... 197
CHAP. 23. — Du Couuent des Pères Capucins..... 198
CHAP. 24. — De la Chapelle des Pénitens..... 198
CHAP. 25. — De ce qui eſt arriué deſpuis..... 199
CHAP. 26. — Des Miracles de Noſtre Dame du Puy..... 200
CHAP. 27. — Chapitre dernier : Des Miracles & de ce qui eſt à l'entour du grand Autel de Noſtre Dame, autrement en la Chapelle..... 247

FIN.

Digitized by Google

DOM CLAUDE ESTIENNOT

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉLOGE HISTORIQUE

DE

DOM CLAUDE ESTIENNOT

Dom Claude Eſtiennot de la Serre, né à Varennes, diocèſe d'Autun, ſe conſacra ſolennellement à Dieu dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendome, à l'age de 19 ans, le 13 mai 1658. Après ſes études de théologie il fut mis au Séminaire de Pontlevoi. L'emploi de régent ne lui pluſt pas longtemps. Il lui falloit un travail plus ſolide. On le plaça mieux. D. Luc d'Achéry luy obtint des Supérieurs S. Martin de Pontoiſe où il vint en 1670. Ce fut là qu'il eſſaya d'abord ſes forces ſur l'hyſtoire de cette petite abbaye, mais il fit pour cela un ſi grand nombre de recherches qu'à la fin le recueil fut plutot l'hiſtoire de tout le Vexin François que celle du Monaſtère de S. Martin. Cet ouvrage eſt de trois petits volumes in-folio & ſe conſerve non dans la bibliothèque de S. Germain, comme l'indique le P. Le Long, mais à Pontoiſe.

Ce premier eſſai fut extrêmement goûté des Supérieurs. L'inclination qu'avoit ſon auteur pour les monuments antiques, ſon talent pour déchiffrer les écritures les plus difficiles, le choix & le diſcernement des pièces, l'arrangement des matières, ſa manière d'écrire aiſée & naturelle, ſa conſtance infatigable dans le travail, toutes ces qualités le firent regarder comme un ſujet néceſſaire, ſurtout dans un temps où la Congrégation de S. Maur, ayant deſſein d'occuper ſes enfants à l'Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoit, ne ſouhaitoit rien tant que de trouver des ſujets propres à ramaſſer des mémoires pour un ſi grand & ſi important ouvrage.

On avoit alors peu de monuments des monaſtères, ſitués dans la partie méridionale du royaume. On y envoya D. Eſtiennot, qui y fit une moiſſon prodigieuſe, non ſeulement par la quantité de pièces qu'il tira des archives de toutes ces provinces, mais plus encore par le peu de temps qu'il employa pour ranger & mettre en uſage ce qu'il avoit amaſſé. Il commença par le Diocèſe de Bourges, & pendant les années 1673 & 74 il recueillit toutes les Antiquités Bénédictines qu'il y rencontra. Le recueil eſt en trois volumes in-folio.

Les deux premières parties ſont dédiées à D. Vincent Marſolle, un des plus ſaints, des plus habiles pour le gouvernement, & des plus zélés pour les Lettres qu'ait eus la Congrégation. D. Eſtiennot marque dans ſa petite lettre dédicatoire

Digitized by Google

que c'eſt pour ſuivre l'exemple de ſes Pères qu'il s'attache à l'hiſtoire, & que ſi les Supérieurs le trouvent bon, il paſſera ſa vie à fouiller dans les archives & à en extraire tout ce qu'il trouvera d'utile pour la poſtérité & pour lui-même. Il y exprime ſa paſſion pour l'étude par ce vers :

Immorior ſtudiis & amore ſenesco ſciendi.

Un autre fruit de cette paſſion dans les mêmes années 1673 & 74 fut un Recueil en quatre volumes in-folio des Antiquités Bénédictines du Diocèſe de Poitiers.

L'année ſuivante parurent deux autres in-folio ſur les Diocèſes d'Angoulême & de Saintes.

En 1676 ſix volumes in-folio ſur les Diocèſes de Limoges, du Puy, de Périgueux, de Sarlat & de Clermont.

L'année d'après trois autres in-folio ſur les Diocèſes de S.-Flour, de Lyon & de Bellay.

En 1679 & 80, cinq nouveaux in-folio ſur le Languedoc, la Gaſcogne & le Comtat.

Enfin il donna en 1682 le dernier in-folio de ſes Antiquités Bénédictines du Diocèſe d'Orléans.

Quand cet infatigable écrivain n'auroit fait depuis neuf ans que ces 29 volumes, cela paroîtroit aſſurément un travail extraordinaire; mais ce qui ſemble preſque paſſer les forces humaines, outre ſes *Antiquités*, il fit encore ſur toute l'Aquitaine un recueil de Fragments hiſtoriques, qui n'y pouvoient pas entrer, & ce recueil, qu'il finit en 1684, eſt de 16 volumes in-folio, de ſorte qu'en onze ans il écrivit 45 volumes, preſque tous de ſa propre main, excepté quelques-uns des *Fragments*, où il fut aidé par un de ſes Confrères, nommé D. René du Cher. Cet ouvrage paroîtra immenſe, ſurtout à ceux qui ſavent ce que c'eſt qu'archives & anciennes écritures, mais il avoit un talent incroyable pour cette ſorte de travail.

Pour dire maintenant en peu de mots en quoi conſiſte cette laborieuſe compilation, ce ſont des titres de Fondations, des Chroniques entières ou des extraits de Chroniques, des Eloges de grands hommes, des Ouvrages ou des fragments d'Ouvrages non imprimés, des Bulles & des Lettres de Papes, Conciles, différents Diplomes, Catalogues de Manuſcrits, Généalogies, Hiſtoire de divers évènements particuliers, enfin tout ce que l'on peut imaginer de curieux & d'intéreſſant ou pour le royaume en général, ou pour les familles illuſtres, ou pour les monaſtères.

Ce ne ſont pas ſeulement des copies, ſouvent on rencontre des notes très judicieuſes, qui ſuppoſent un goût exquis, une grande juſteſſe d'eſprit & une profonde érudition. Enfin je l'ai déjà dit, & je ne crains pas d'en être démenti, que ſi jamais les Annales Bénédictines s'achèvent, D. Eſtiennot eſt de tous les Bénédictins, celui à qui, par rapport au royaume de France, le public en aura le plus d'obligation. Auſſi s'oublioit-il en quelque ſorte, pour ſe rendre utile à ce grand ouvrage. Il dit lui-même qu'il lui eſt arrivé pluſieurs fois pendant ſes

Digitized by Google

voyages de ne manger qu'à ſept heures du ſoir, afin de pouvoir travailler tout le jour (1).

A toutes les parties d'un homme de lettres Dom Eſtiennot joignoit une qualité qui paroit preſque incompatible avec elles, c'étoit une dextérité merveilleuſe pour les affaires; hardi avec prudence, ſecret ſans affectation, adroit ſans le paroître, inſinuant ſans baſſeſſe, ferme ſans entêtement, il y avoit peu de conjonctures embarraſſantes, dont il ne ſe tirât avec honneur. C'eſt ce qui le fit choiſir en 1684 (7?) pour Procureur Général de la Congrégation en Cour de Rome. Il y fut, mais chemin faiſant l'homme de lettres accompagnoit partout l'homme d'affaires. A peine fut-il arrivé à Rome qu'il envoya à D. Mabillon un mémoire de tout ce qu'il avoit recueilli dans ſa route pour les Actes des Saints de l'Ordre ou pour les *Annales*.

Pendant quinze ans qu'il géra les affaires de ſon corps dans cette ville, il ne diſcontinua jamais de rendre de bons offices à tous ſes confrères de l'Abbaye de S. Germain, qui étoient occupés à la littérature. D. Mabillon en particulier en reçut des ſecours infinis, tant pour Rome même, que pour toutes les Abbayes d'Italie. Toutes les Bibliothèques étoient ouvertes au Procureur. Il avoit tellement trouvé l'art de vaincre la défiance naturelle aux Italiens qu'on ſe faiſoit un mérite de ne lui rien cacher.

Comme il ne s'agit ici que de la vie littéraire de D. Eſtiennot, je n'entrerai pas dans le détail de ce qu'il fit à Rome comme Procureur. Il ſuffira de dire qu'étant aimé dans ce pays-là comme il l'étoit, il ne pouvoit guère manquer de réuſſir dans tout ce qu'il entreprenoit. Il fut extrêmement conſidéré des trois Papes, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII, ſous leſquels il y vécut. Point de cardinaux qui ne ſe fiſſent un plaiſir de recevoir ſes viſites & de lui en rendre. Il étoit ordinairement appelé dans les Congrégations où l'on devoit traiter de l'Etat régulier. Mr le Cardinal d'Eſtrées & Mr Le Tellier, archevêque de Reims, l'honoroient de leurs commiſſions & il avoit grand commerce de lettres avec ces deux grands prélats. Quelques jaloux du crédit qu'il avoit dans cette capitale du monde voulurent, pour le décrier, faire paſſer ſon petit hoſpice pour un rendez-vous de Janſéniſtes, mais la calomnie fut confondue. Mr le Cardinal Sluſius avoit tant de confiance en lui qu'il le conſtitua ſon ſecrétaire françois. Alexandre VIII l'aimoit juſqu'à l'honneur de le faire conduire à ſon audience par un eſcalier ſecret & à s'entretenir familièrement avec lui ſur les études & ſur les ouvrages de la Congrégation, qu'il regardoit, diſoit-il (2), comme *una Academia di pieta è di dottrina;* éloge diſtingué que je ne rapporte que pour animer mes Confrères à ne jamais ſe relâcher ſur ces deux articles, qui ſont en effet les ſeuls qui peuvent rendre des Solitaires recommandables devant Dieu & devant les hommes. Innocent XII le mit de la Congrégation *ſuper diſciplina regularium*, *honneur*, dit-il, *que je ne méritois pas & que je n'attendois pas. Si cela dure j'aurai des envieux & des ennemis. Car comme je ſuis un de ceux qui tiennent le plus ferme ſur la néceſſité du rétabliſſement de la communauté, les intéreſſés*

(1) Lettre à D. Mabillon du 9 mars 1681.
(2) Lettre du 7 mars 1690

Digitized by Google

m'en voudront du mal. Mais il faut faire ce qu'on doit, quand on eſt dans l'occaſion & dans l'obligation de le faire (1).

Finiſſons l'éloge de ce grand homme par ce trait, qui fait qu'il étoit autant zélé pour les règles & les devoirs de ſon état qu'homme de lettres & homme d'affaires. Il mourut le 20 juin 1699 d'une attaque d'apoplexie qui l'emporta en 34 heures & fut enterré en l'égliſe des Minimes de la Trinité *di Monti*. Il fut regretté univerſellement. Le cardinal d'Aguirre en penſa mourir de douleur, & pendant fort longtemps, lorſque les Bénédictins l'alloient voir, il ne pouvoit parler que de D. Eſtiennot. Perſonne ne fut plus touché de cette mort & n'eut plus raiſon de l'être que D. Mabillon, qui depuis nombre d'années lui étoit uni par les liens de l'amitié la plus tendre & la plus ſincère, & qui lui étoit redevable d'une infinité de pièces rares, dont il a fait le principal ornement de ſes *Annales* & de ſa *Diplomatique*.

Au reſte il ſera peut-être inutile d'avertir que c'eſt D. Eſtiennot que D. Mabillon cite ſouvent ſous ce nom de *P. Stephanotius*. La première fois qu'il ſigna ſous ce nom latin à Rome, on lui en fit un procès devant le Pape, comme s'il eut changé ſon nom, & il ſe juſtifia en diſant au Saint Père que c'étoit D. Jean Mabillon qui l'avoit baptiſé ainſi.

(Ouvrages poſthumes de D. Jean Mabillon & de D. Thierri Ruinart, Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, par D. Vincent Thuillier, de la meſme Congrégation, in-4°, Paris, 1724, t. I, pp. 338-41. Cf. les notices ſur D. Claude Eſtiennot dans : *La Bibliothèque générale des Écrivains de l'Ordre de S. Benoit, par un Religieux de la Congrégation de S. Vannes (D. Jean François)*, Bouillon, 1778, in-4°, t. IV, pp. 22-28; *L'Hiſtoire littéraire de la Congrégation de Saint Maur* (par D. Taſſin); Paris, in-4°, 1770, pp. 177 & ſuiv.; *Hiſtoria rei litterariæ Ordinis S. Benedicti*, etc, de Ziegelbauer, etc, in-4°, Auguſt. Vind. & Herbipoli, 1754, pars tertia, pp. 424 & sq.)

MONSIEUR BULTEAU

COMMIS-CLERC DE LA CONGRÉGATION DE S. MAUR.

§ 1. — *Hiſtoire de ſa vie.*

Louis Bulteau, d'une famille conſidérable dans la robe, naquit à Rouen l'an 1625. En 1647 il hérita de la charge de Secrétaire du Roi qu'avoit M. Louis

(1) Lettre du 18 janvier 1695.

Digitized by Google

Bulteau ſon oncle. Il l'exerca quelques années avec honneur, mais dégouté du monde, il la réſigna en 1661 à Charles Bulteau, ſon frère, pour ne plus ſ'occuper que de ſon ſalut & de l'éternité. Il paſſa quelques années à Jumiège dans la plus exacte retraite. Ce fut là qu'il prit la réſolution de cacher tous les avantages, qu'il avoit reçus de la nature & de la grace, ſous l'humble condition de commis dans la Congrégation de S. Maur. On ſ'engage dans cet état par un contrat civil qui oblige à conſacrer toute ſa vie au ſervice de la religion, & l'on jouit de tous les privilèges des Religieux. M. Bulteau paſſa cet acte le 1 mai 1672 dans l'abbaye de S. Germain des Prés. Il y vécut le reſte de ſes jours dans une ſimplicité & une humilité, qui ont peu d'exemples. Il demeuroit au milieu de Paris comme il auroit fait dans le lieu le plus ſolitaire. Il ſe fit toujours un plaiſir & un devoir d'obliger tous les religieux de chœur. Les Supérieurs voulant honorer ſa vertu & lui donner le pas au deſſus des autres Commis & des Frères Convers, lui firent prendre la tonſure cléricale. Elle ne fit que l'affermir dans l'humilité, qui fut toujours ſa vertu favorite. Au lieu des travaux corporels, qui ſont l'occupation ordinaire des Commis dans la Congrégation, on ne l'occupa qu'aux travaux de l'eſprit & à l'étude, pour laquelle il avoit un attrait particulier.

Il étoit très ſavant, mais il avoit grand ſoin de cacher ſon ſavoir, pour paroître mépriſable aux yeux du monde. Quoique par un effet de ſa profonde humilité il n'ait jamais mis ſon nom aux ouvrages ſortis de ſa plume, les ſavans qui le connoiſſoient, l'obligèrent à ſe déceler malgré lui. Ils venoient le conſulter de toutes parts ſur leurs productions, & comme il étoit très officieux, il ſe chargeoit volontiers des ſoins qu'ils exigeoient de lui. Outre la connoiſſance qu'il avoit des langues grecque, latine, italienne, eſpagnole, il poſſédoit encore toute la délicateſſe de la notre. Il ſavoit les mathématiques en perfection & ſe délaſſoit quelquefois l'eſprit à la poéſie latine & françoiſe, dans leſquelles il réuſſiſſoit également bien.

Après avoir paſſé plus de vingt ans dans la retraite, l'étude & dans l'exercice régulier de la vie monaſtique, quoiqu'il n'en portât pas l'habit, il finit ſes jours ſans ſ'en apercevoir. Le 6 d'avril de l'an 1693, étant ſorti pour rendre viſite à M. l'abbé de Sainte-Beuve, lorſqu'il fut arrivé chez lui, il ſonna à la porte. L'abbé ayant mis la tête à la fenêtre & ayant vu M. Bulteau ſon ami, deſcendit lui-même pour le recevoir. Mais quelle fut ſa ſurpriſe & ſon affliction, lorſqu'au lieu de trouver un ami vivant, il trouva un mort; ne remarquant en lui aucun ſigne de vie, il le fit rapporter au monaſtère. Les Supérieurs majeurs de la Congrégation & toute la Communauté de Saint Germain des Prés furent très ſenſibles à une mort ſi ſubite. Heureuſement pour avoir été ſi précipitée, elle n'avoit pas été imprévue à M. Bulteau, qui ſ'y étoit préparé par une vie ſainte. Alliance admirable! Il joignoit à un très bel eſprit la ſimplicité & l'innocence d'un enfant.

Digitized by Google

§ 2. — *Ses ouvrages.*

1° Il eſt l'auteur de la traduction de la *Défenſe des droits de l'abbaye royale de S. Germain des Prés*, écrite en latin par Dom Robert Quatremaire & imprimée en 1668, in-12. On a mis dans le titre de cette traduction : *Par Dom Robert Quatremaire*, ce qui porteroit à croire qu'il a réellement écrit le livre en françois, quoique ce ne ſoit que la verſion de ſon écrit latin.

2° M. Bulteau a de plus traduit en françois *l'Introduction à la ſageſſe*, ou *la Petite morale* de Louis Vivez. Cette traduction, avec le latin à coté, a été imprimée à Paris, chez Jean Baptiſte Coignard, 1670, in-12.

3° On lui eſt auſſi redevable de la traduction du livre intitulé *Cura clericalis*, *L'emploi des Eccléſiaſtiques* ou *Petit traité des Sacrements*, avec le latin à coté, imprimé à Paris chez le même. Cet excellent ouvrage, en trois volumes in-12, a été réimprimé pluſieurs fois en françois & en latin.

4° Il a donné au public la *Défenſe des ſentimens de Lactance ſur le ſujet de l'uſure, contre la cenſure d'un miniſtre de la Religion Prétendue Reformée*; A Paris, chez Etienne Michallet, 1670 & 1671, 1 vol. in-12. Il y a eu une troiſième édition de ce bon livre à Paris, en 1677, dans le même format. L'auteur établit non ſeulement la doctrine de Lactance ſur l'uſure, mais encore ſon propre ſentiment, qui n'eſt nullement favorable aux prêts uſuraires. Il en fait voir l'abus par l'autorité de l'Ecriture Sainte & de la tradition. Il obſerve que les Paiens même ne permettoient point l'uſure. Son ouvrage eſt contre Servatius Gallœus, miniſtre de Ziricée en Zélande, qui dans ſes notes ſur Lactance, lui avoit attribué des ſentiments ſur l'uſure, qu'il n'a pas eus.

5° On a encore de M. Bulteau le livre intitulé : *Le faux dépot ou réfutation de quelques erreurs populaires touchant l'uſure;* à Lyon & à Mons, 1674, in-12. On a réimprimé cet ouvrage ſous le titre de : *Traité de l'Uſure, ouvrage très utile à tous les Chrétiens, mais principalement aux Marchands & aux Négocians. La queſtion du faux dépot y eſt traitée à fond & on y trouve la réfutation de quelques erreurs communes & populaires touchant l'uſure; par feu M. Nicole.* A Paris, chez François Babuty, 1720, in-12. C'eſt à tort que l'on attribue cet ouvrage à M. Nicole (1) & qu'on le donne comme n'ayant pas encore paru. *L'Avis important*, qui eſt à la tête de l'édition de 1720, eſt auſſi dans celle de 1674, ſous le titre ſimple d'*Avertiſſement*, excepté depuis ces mots : *le nom ſeul de l'auteur, etc.*, & au lieu que dans l'édition de 1720 on lit que ce traité n'avoit été dans ſon origine qu'un mémoire dreſſé *pour* un Religieux, on lit dans l'édition de 1674 *par* un Religieux.

6° M. Bulteau retoucha en 1679 les *Méditations* de Dom Firmin Rainſſant, dont le françois n'étoit plus ſupportable.

7° C'eſt encore à M. Bulteau qu'on doit la traduction françoiſe de la belle épitre dédicatoire, qui eſt à la tête du premier tome des Ouvrages de S. Auguſtin,

(1) V. la *Bibliothèque* de D. Le Cerf, p. 56, les *Mémoires* du P. Niceron, t. XI, & *L'Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages de M. Nicole*, 2e partie.

Digitized by Google

telle qu'elle fut préſentée à Louis XIV, à Verſailles, au mois de mars 1679 par le P. Général, D. Blampin & deux autres religieux. Cette épitre en françois a été imprimée. La latine eſt de Dom Mabillon, qui la fit du ſoir au matin.

8° M. Bulteau ſ'appliqua particulièrement à l'étude de l'hiſtoire monaſtique, comme plus convenable à ſon état. Il compoſa d'abord l'hiſtoire monaſtique d'Orient. Quoiqu'elle comprenne exactement tout ce qui regarde les Moines Orientaux, ſa modeſtie ne lui permit pas de lui donner d'autre titre que celui d'*Eſſai de l'Hiſtoire Monaſtique d'Orient. A Paris, chez Pierre de Batz, 1678, in-8°*, livre très exact & fort eſtimé, au jugement même du fameux M. Lenglet. L'auteur ne fait pas remonter l'origine des Monaſtères plus haut que Saint Antoine, mort en 356. Il ſuit en cela l'opinion commune, quoiqu'il lui paroiſſe vraiſemblable qu'il y a eu des Moines & même des Monaſtères dans les trois premiers ſiécles de l'Egliſe. L'exemple de Sainte Eugénie prouve qu'au ſecond ſiècle il y en avoit en Egypte. M. Bulteau fait une peinture fidèle des Monaſtères & de la vie des anciens Moines d'Orient, & décrit leur inſtitut & leurs règles. Il prouve qu'ils avoient des prêtres parmi eux & des égliſes où ils ſ'aſſembloient. Il fait voir que les Congrégations & les Chapitres des Moines ne ſont pas ſi nouveaux qu'on ſ'imagine. Les remarques qu'il fait ſur la diſcipline monaſtique ſont intéreſſantes. Il termine ſon ouvrage au VII^e ſiècle.

9° Aprés avoir traité de la naiſſance & du progrès de l'état religieux en Orient, il entreprit de faire la même choſe à l'égard de l'Occident. C'eſt ce qu'il exécuta dans l'ouvrage intitulé : *Abrégé de l'Hiſtoire de l'Ordre de Saint Benoit, où il eſt parlé des ſaints, des hommes illuſtres, de la fondation & des principaux événements des Monaſtéres. Le tout tiré des Actes des ſaints, des Chroniques & des Chartes des Monaſtères & d'autres anciens monuments, & accompagné d'une Table Chronologique. A Paris, chez Jean Baptiſte Coignard, 1684, & chez Pierre de Bats, 1694, 2 vol. in-4°.* Cet ouvrage eſt dédié à Madame la Dauphine, au nom du Supérieur général & des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur. « C'eſt, dit M. Dupin, une hiſtoire complète, exacte & bien ſuivie de l'Ordre « monaſtique de tout l'Occident juſqu'au x^e ſiècle » (1). Outre la table des Monaſtères & celle des Matières, on trouve à la fin de chaque tome une table chronologique diviſée en deux colonnes, deſtinées à mettre en parallèle l'Hiſtoire générale avec l'Hiſtoire monaſtique. Dans la première colonne on voit les Conciles qui ſe ſont tenus, les Rois, les Empereurs, les Papes & les principaux événements, qui appartiennent à l'Hiſtoire générale & principalement à celle de l'Egliſe. Dans la ſeconde on marque l'époque de la fondation de chaque monaſtère, l'année de la naiſſance & de la mort des ſaints les plus illuſtres de l'Ordre de Saint Benoit, leurs actions les plus remarquables & généralement tout ce qui eſt arrivé de plus conſidérable dans cet Ordre. La Table chronologique du premier volume eſt précédée de la *Vie* de S. Benoit, contenue dans le ſecond livre des Dialogues de S. Grégoire, Pape, traduits en françois.

L'Abrégé de l'Hiſtoire de l'Ordre de S. Benoit a été eſtimé de tous les ſavans. Le célèbre M. Nicole en faiſoit l'éloge toutes les fois que l'occaſion ſ'en préſen-

(1) XVII^e ſiècle, t. 4, p. 278.

Digitized by Google

toit. M. Bulteau avoit préparé un troiſième tome, qui n'a pas vu le jour, on ne ſait pourquoi. On a ſon manuſcrit en deux volumes & il a pour titre : *Hiſtoire du x^e^ ſiècle de l'Ordre monaſtique.* M. Bulteau l'eſtimoit plus que tous ſes autres ouvrages enſemble. « Il y faiſoit voir que ce ſiècle, que tous les écrivains eccléſiaſtiques ont toujours appelé un ſiècle d'ignorance, a été très fécond en grands hommes, qui n'ont pas à la vérité paru par leurs ouvrages, à cauſe qu'il n'y avoit pas d'héréſie en ce temps-là, mais qui n'ont pas laiſſé de ſe faire diſtinguer par leurs grandes vertus, & d'écrire même très ſolidement ſur quantité de matières importantes ». Telle eſt l'idée que M. Pinſſon donne du manuſcrit que M. Bulteau laiſſa en mourant (1).

10° Enfin il a donné au public les *Dialogues de S. Grégoire-le-grand, traduits en françois, avec des Notes & une diſſertation touchant la vérité de ces Dialogues*, à Paris, 1089, in-12. Saint Grégoire, dans les trois premiers, fait l'éloge de pluſieurs Saints d'Italie, & principalement de S. Benoit, & dans le quatrième il traite de l'immortalité de l'ame & de ſon état dans l'autre vie. Ces dialogues avoient déja été mis en françois avant l'an 1410. M. Bulteau dit qu'il n'y a point eu d'ouvrages des Saints Pères, qui aient été traduits en plus de langues. Il montre que ces Dialogues ſont véritablement de S. Grégoire-le-Grand, & le juſtifie contre quelques proteſtans de ce qu'il y a rapporté un ſi grand nombre de Miracles.

(*Hiſtoire littéraire*, etc., de Dom Taſſin, déja citée, pp. 140 & ſuiv.; Cf. *Bibliothèque générale des Ecrivains de l'Ordre de S. Benoit*, déja citée, t. I, p. 158.)

(1) Lettre ſur les Hommes illuſtres de la Congrégation, p. 2.

Digitized by Google

Sancti Germani a Pratis.

Fonds Saint-Germain, latin, n° 543. (*Actuellement n° 12,749.*)

Antiquitates in diœceſi Vallavorum ſeu Podienſi & Anicienſi Benedictinæ, hoc eſt Brevia Cœnobiorum Ordinis Benedictini in dicta diœceſi ſitorum Chronica, e tabulariis & cartis aliiſque venerandæ antiquitatis monumentis & ruderibus excerpta & contenta, anno a Chriſto nato MDCLXXVI.

Viro clariſſimo & doctiſſimo, Domino D. N. Bulteau, Chronica Ordinis Benedictini molienti, hanc antiquitatum ejuſdem ſacri Ordinis in Vellavis particulam, in eum obſequii ac benevolentiæ monimentum, offert die x menſis aprilis, anno a Chriſto nato MDCLXXVII, F. Claudius Eſtiennot, in Caſa Dei Arvernenſi monachus.

ELENCHUS IN HOC VOLUMINE CONTENTORUM.

1. Caput I. Abbatia Sancti Evodii, vulgo Sainct Voſy. Authenticæ Probationes, Cap. XXIII.

2. Cap. II. Abbatia Sancti Petri de Turre. Probat. Cap. XXIV.

3. Cap. III. Monaſterium Sancti Majoli in urbe. Probat. Cap. XXV.

4. Cap. IV. Abbatia Secureti vulgo Séguret. Probat. Cap. XXVI.

5. Cap. V. Vetus Abbatia Calmeliaci Sancti Theoffredi, vulgo Sainct Chaffre de Monaſtier. Probat. Cap. XXVII.

6. Cap. VI. Abbatia Sancti Petri Podienſis, modo prioratus conventualis. Probat. Cap. XXVIII.

Digitized by Google

7. Cap. VII. Monaſterium Sancti Petri Camalariarum ad Ligerim, vulgo Chamalières de Roche. Probat. Cap. XXIX.

8. Cap. VIII. Monaſterium Sanctimonialium de Fraxineto juxta Calmilium, modo deſtructum. Probat. Cap. XXX.

9. Cap. IX. Monaſteriolum Sancti Privati de Conſolento. Probat. Cap. XXXI.

10. Cap. X. Cænobiolum Sancti Juliani de Cantejolio, vulgo Chanteuil (sic). Probat. Cap. XXXII.

11. Cap. XI. Monaſterium de Greziaco. Probat. Cap. XXXIII.

12. Cap. XII. Prioratus B. M. de Araulles, vulgo Arolles. Probat. Cap. XXXIV.

13. Cap. XIII. Prioratus Sancti Martini de Duneria, olim conventualis, vulgo Dunière. Probat. Cap. XXXV.

14. Cap. XIV. Abbatia B. M. de Bellacumba Sm. Probat. Cap. XXXVI.

15. Cap. XV. Prioratus Sancti Vincentii de Solemniaco, vulgo Solignac. Probat. Cap. XXXVII.

16. Cap. XVI. Abbatia B. M. de Sylva Benedicta Sm. vulgo La Séauve. Probat. Cap. XXXVIII.

17. Cap. XVII. Prioratus Sancti Blaſii de Roſeriis. Probat. Cap. XXXIX.

18. Cap. XVIII. Abbatia de Doha, olim, ut puto, Monachorum, modo Præmonſtratenſium. Probat. Cap. XL.

19. Cap. XIX. Prioratus Sancti Saturnini de Valle regia ſeu de Vourezio, vulgo Vaurey Sm. Probat. Cap. XLI.

20. Cap. XX. Abbatia B. M. de Clavaſio Sm. vulgo Clavaz. Probat. Cap. XLII.

21. Cap. XXI. Cænobiolum Sancti Roberti de Podio. Probat. Cap. XLIII.

22. Cap. XXII. Godetum, vulgo Goudet. Probat. Cap. XLIV.

Digitized by Google

CAPUT I.

Vetus abbatia Sancti Evodii, vulgo Sainct-Vosy, in monte Anicio. *Authenticæ Probationes*, Caput XXIII.

Quo ſæculo quove authore conſtiterit haud in tabulariis Vellavenſibus reperi. Verum ante annum DCCC extitiſſe facile opinor; quæ, ſi cui ordini ſit adſcribenda, haud dubie Benedictino, qui tum longe lateque palmites ſuos extendebat a mari uſque ad mare & a flumine uſque ad terminos orbis chriſtiani, Gallicani maxime. Extat in Mſſ. codicibus Vita Sancti Evodii Vallavenſium prœſulis, ſed mendis ſcatet. A multis vero ſœculis hæc abbatia, loco monachorum, ſœculares canonicos ſuſcepit & hactenus ſovet.

Baſilica perantiqua apparet & ante annum M. conſtructa videtur; regularium autem œdificiorum nulla ſuperſunt rudera.

Guillelmus memoratur abbas de Sancto Evodio anno circiter MXCVI in Chronico Sancti Petri Podienſis, infra *Probat.* Cap. VI.

Sepeliuntur in baſilica Sancti Evodii ſub majori altari SS. præſules Evodius, Armentarius, Suacrius, Scutarius, etc., in cujus quidem aræ circulo vetus hæc inſcriptio hactenus legitur :

« His patribus dignis urbs claruit
« Inclyta ſignis,
« Nam Deus exaudit hos ſex quos
« Hæc petra claudit. »

Hi ſex ſunt SS. Evodius, Scutarius, Ermentarius, Aurelius, Suacrius & Benignus.

Digitized by Google

CAP. II.

Abbatia Sancti Petri de Turre in monte Anicio, vulgo Sainct-Pierre de la Tour. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXIV.

Sæculo VII aut VIII condita fuiſſe videtur & de Turre dicta, quia juxta turrim ſita erat, ſeu ut melius conjicio, quia a DD. de Turre, olim in pago Vellaico nobilibus, aut dotata aut conſtructa fuit. Forte illa ipſa eſt abbatia Sancti Vitalis, quæ memoratur in hiſtoria tranſlationis Sancti Georgii ex Vetula Civitate ad Anicium a Noberto præſule facta; quæ quidem abbatia nomen habuit Sancti Vitalis eo quod SS. Vitalis & Agricolæ titulo inſignita fuit, ſeu quia ipſi initium dedere DD. de Sancto Vitale ſeu de Turre. Verum hæc conjicio at non affirmo, quippe non ſuppetunt vetera monumenta, quibus hæc opinio ſulciatur. Deſtructa legitur hæc Sancti Vitalis abbatia a Francorum rege in hiſtoria citata, quam leges Tom. IIII. *Fragmentorum noſtrorum Hiſtoriæ Aquitanicæ*. Ea in abbatia Sancti Petri nonnulli fuere in oſtenſione & veneratione imaginis Beatæ Mariæ Podienſis oppreſſi, quorum hactenus cadavera incorrupta viſuntur, vulgo dicta *Les Tranſis*, ut refert diſtichum ex Mſſ. cod. Bibl. Anicienſis:

« Undecies quinque elapſis cum mille ducentis
« Annis Anicii fuit ingens preſſio gentis. »

Armandus de Podomniaco ex abbate Sancti Petri de Turre factus eſt epiſcopus Anicienſis anno MCCLV, quo jam hæc abbatia Sancti Petri adjuncta erat eccleſiæ Sanctæ Mariæ ipſique ſubjecta, ac in ea canonici ſæculares munia monachorum jam a multis annis obeunt. Stephanus memoratur abbas Sancti Petri anno circiter MXCVI. Infra Cap. VI.

Digitized by Google

CAP. III.

Monaſterium Sancti Majoli in monte Anicio, vulgo Sainct-Mayol, *Authenticæ Probationes*, Cap. XXV.

Fuit olim, ut conjicio, monachorum & a clerico Anicienſi, quem a lepra Sanctus Odilo in cænobio Voltæ mundavit, conſtructum fuiſſe dicunt.

De hujus quidem cænobioli monachis rithmi quidam intelligendi videntur, quos leges *Probationum* Cap. XXV. e Mſſ. cod. Anicienſis bibliothecæ deſumptos & a quodam Raynardo exaratos, qui cum Sanctum Majolum patronum appellet & magistrum, innuit, ni fallor, Eccleſiam Sancti Majoli olim monachos habuiſſe.

Tu quod melius & æquius opinaberis.

Modo Eccleſia Sancti Majoli clericos fovet « qui ſunt de gremio Eccleſiæ Sanctæ Mariæ & Cathedralis.

« Sanctum vero Majolum Cluniaci archimandritam anno « DCCCCL ad Podium Sanctæ Mariæ orationis cauſa acceſſiſſe « tradunt Mſſ. cod. & breviaria vetera diœceſis Vallavenſis. In « dicta Sancti Majoli eccleſia Sanctus Petrus Mauritius de « Monte Buxerio, Cluniaci abbas, miſſam celebrans, ſanavit « ruſticum quemdam, in cujus dormientis ſtomachum ſerpens « irrepſerat, » ut narrat Sancti Vita.

CAP. IV.

Abbatia de Secureto, vulgo Séguret. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXVI.

Olim in monte Anicio ſita ſæpius in vetuſtioribus cartis memoratur, jamque extabat ſæculis X & XI. Verum quibus authoribus, haud ſcire licuit. Metropolitanæ poſtea eccleſiæ adjuncta fuit, ea lege ut inter canonicos unus abbas de Secureto appellaretur. Carolus memoratur abbas Secureti anno circiter

Carolus abbas.

Digitized by Google

MXCVI in Chronico Sancti Petri Podienſis, quod habes infra *Prob.* Cap. XXVIII.

Arimandus abbas.

Arimandus erat abbas de Secureto anno MCLVIII, quo nonnulla ceſſit cænobio Sancti Petri Podienſis. Vide infra Cap. VI.

Quo in loco ſita olim eſſet hæc abbatia in urbis Anicienſis ſuburbio innuit Chronicum Sancti Petri Podienſis, quod leges infra Cap. XXVIII, & in eodem occurrent abbates nonnulli Secureti, Sancti Evodii & de Turre.

CAP. V.

Abbatia vetus Sancti Theotfredi Calmeliacenſis, vulgo Sainct-Chafre & Monaſtier. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXVII.

Sanctus Calminius aut Calmilius cænobii author.

« Conditur a viro chriſtianiſſimo & duce inclyto Calmilio, « cujus ſuberat ditioni Aquitaniæ pars non minima, » ut refert Vita Sancti Theofredi & narrat Chronicon Calmeliacenſe, quod habes *Fragment. noſt. hiſtor. Aquit.*, T. III.

Maximus abbas Lirinenſis.

Sanctus Eudo primus abbas Calmeliaci.

« Placet ergo, inquit Vita citata, prædicto principi orationis « domum conſtruere, in quam inducit quos poteſt & dignoſcit « famulos, quibus indulget plurimos vicos & prædia. Deinde « ab abbate Lirinenſi Maximo petit & obtinet Eudonem & « monachos, quibus ipſum Eudonem præficit abbatem. »

Sanctus Theotfredus.

Verum, ex alia Sancti Theotfredi Vita apud Labeum, *Bibl. nov.* edita, « Sanctus Theotfredus e gentili ſtirpe ortus « dicitur, & ad comitatum Velaunenſem in vico Solemniaco, « Laurentio, presbytero, adhæſiſſe, in loco quem vulgus lingua « ruſtica Calmilium appellat, ac ſub Clothario rege dicitur ab

Sanctus Savinianus abbas.

« incolis interfectus. Hunc Sanctus Savinianus abbas cum « Laurentio presbytero collegit. Rutilius vero princeps, patriæ « natione Vallaicus, & Baſilius, civitatis Arvernæ præſidentes,

Rutilius & Baſilius Arvernæ civitatis præſidentes.

« ob miracula quæ fiebant in loco ſepulturæ Sancti Theotfredi, « parvam baſilicam in honore Sancti Petri fabricaverunt, quæ « quidem poſtea in abbatiam amplam excrevit. »

Digitized by Google

Hæc a citata Sancti Theotfredi Vita & Chronico Calmeliacenſi multum diſtant & quid certo ſtatuendum ſit, fateor, haud ſatis me Calmeliacenſes cartæ docuere. Erudito tamen Mabilloni aſſentior, qui præferandam eſſe cenſet Vitam ſupra citatam primum ac hiſtoriam Calmeliacenſem elogio *Labeanea* in *Bibliotheca* edito.

Deſtruitur cœnobium Sancti Theotfredi.

« Sæculo VIII inſeſtationibus externarum gentium deſola-
« tionem paſſum fuit Calmeliaci cœnobium, aut ut a majoribus
« traditur, ignis incendio univerſa deleta ſunt, quæ recondita
« fuerant, » inquit Chronic. citat.

(Ut tradunt.)

Reſtauratur a Hludovico Pio.

Reſarcivit abſolvitque illud Pius imperator Hludovicus ante annum DCCCXVIII, quo tamen inter Aquitaniæ cœnobia in ſynodo Aquiſgranenſi non enumeratur. Baſilicam novam a fundamentis erexit Wulfadus abbas & epiſcopus poſtea Dienſis Hlothario Francorum rege (ſeu & Hludovico ut volunt cartæ nonnullæ) ſed anno DCCCCLXI, & ad illam tranſtulit oſſa SS. Odonis ſeu Eudonis ac Sancti Theotfredi ac SS. Innocentium, ut refert Calmeli. Chronicum. Vide *Probat.*

Vulfadus ex abbate Calmiliaci epiſcopus Dienſis.

Reſtaurat cœnobium Calmeliaci.

« Et ipſum locum Sancti Teotfredi Calmilienſis cœnobii, quod
« olim regale fuit & per incuriam & fœcularem cupiditatem
« male ita direptum, ut in eo ordinis ſtatus penitus annihilare-
« tur, pius Vallavenſis prœſul Gotiſcalcus, domno Arnulfo de
« cœnobio Sancti Geraldi abbati reſtaurandum tradidit, ibique
« fratres regulariter viventes ſecundum normam Patris Bene-
« dicti delegavit, liberumque eſſe dimiſit de conſenſu Geilini
« marchionis, » ut referunt ipſæmet Gotiſcalchi litteræ quas leges *Prob.* Cap. XXIX

Gotiſcalchus ex abbate Calmiliaci epiſcopus Vallavenſis.

Arnulfus abbas Sancti Geraudi Aurilliacenſis.

Geilinus marchio.

Sanctus Eudo seu Odo primus abbas cœnobii Calmeliacenſis in aſceterio Lirinenſi monachum induit, ad preces deinde Sancti Calmilii, cœnobii Calmiliacenſis fundatoris, a Sancto Maximo abbate Lirinenſi ad cœnobium Calmeliaci cum aliquibus fratribus mittitur & abbas præficitur.

Sanctus Eudo primus abbas Calmeliaci.

Leotfredus, vir nobiliſſimus.

Frater erat uterinus Leotfredi, « Arauſicæ civitatis nobiliſ-
« ſimi viri, quique effectus monachus viriliter militavit Deo sub
« Lirinenſi regula, donec ipſius loci pater eximius tranſmiſit

Digitized by Google

« eum habendum Aquitaniæ partibus & abbatem Calmelia-
« cenſi cœnobio præfuit, ut narrat Vita citata. Diſcipulos ha-
« buit Sanctum Theotfredum, nepotem ſuum ac ſucceſſorem,
Sanctus Theofredus. « Sanctum Meneleum, Menatenſis cænobii authorem, ac San-
« ctum Savinianum, Menelei ſucceſſorem. » De Sancto Eudone
Sanctus Meneleus. plura leges in Vitis SS. Menelei ac Theotfredi Martyrolog.
Sanctus Savinianus. Benedict. *Probat. noſtris* infra & Chronico Calmeliacenſi, *Fragment. noſt. Hiſt. Aquitan.* Tom. III. Hujus dies feſtus colitur XII Kalend. decemb. « Laudatur autem in Mſſ.
« cod. Calmeliacenſi divina ſapientia præditus, ſæculari
« ſcientia non indoctus, caritate Dei & proximi plenus,
« mundana nobilitate ſublimis ac clericalis ordinis dignitate
« illuſtris, etc. »

Sanctus Theofredus vulgo Sainct Chafre. Sanctus Theotfredus, Sancti Eudonis nepos, de quo plura in *Actis S. S. Ordinis ſæcul. III°*, parte 1ª, *Hagiolog. Benedictino, Probat. noſtris* & Chronico Calmiliacenſi citato, martyrium ſumpſit die XIX octobris anno DCCXXVIII ex *Chronolog. Mabilloniana;* Mſſ. vero martyrologia Lemovicenſe & alia quœdam XIV kalend. decembr. De eo ſic habent: « In pa-
« go Vallavenſi: Monaſterio Calmeliacenſium Sancti Theotfredi
« martyris. Quam autem duxerit ſanctus vir vitam & quantæ
« ipſæ virtutis fuerit ac religionis, ignavia eorum ac negligentia,
« qui temporibus illis fuerunt, non ſuit ſcriptum. Nec ſunt
Nota de Vitis Sancti Theofredi. « geſta ejuſdem ſanctiſſimi viri certa relatione tranſmiſſa, »
inquit author Chronici Calmeliacenſis, qui ſcribebat ſæculo XI. Unde arguas aut Vitas Sancti duas, quas habemus, XII ſæculo ſcriptas fuiſſe aut ipſius ſcriptoris calculo non ſinceras habitas fuiſſe. Vide citatum Chronicum, *Fragment. noſt. Hiſt. Aquit. Tom III.*

Dructannus abbas tertius. « Dructannus cœnobio Calmeliacenſi præerat anno XXIIII
« regnante Ludovico Pio imperatore. Huic nobilis matrona
« Fredara ceſſit Aurac & Odilo comes eccleſiam Sancti Ste-
Odilo comes Dienſis. « phani in pago Dienſi. » Vide *Probat.* & Chronic. citat. Epiſcopus nominatur in nonnullis cartis. Vide *Probat. noſtras*, infra, Cap. XXVII. & *Tom III. Antiquitatum noſtrarum*

Digitized by Google

diœceſ. Lemov. & *Tom. item IIII. Fragmentorum noſtror. Hiſt. Aquit.* Epiſcopus fuit ex citato Chronico, at cujus ſedis haud ſatis certum habeo.

Bodo abbas. Bodo, abbas Calmeliacenſis, anno Ludovici regis XXVI, bene multa acquiſivit ſuo cœnobio in pago Vivarenſi & alibi. Vid. *Probat.* & Chronic. citat. Memoratur in diplomate Pipini & Chronici Calmeliacenſ. lib. II ac alibi.

Galterius abbas. Galterius præerat cœnobio Calmeliaci tempore Karoli regis, filii Ludovici imperatoris, anno XXVI. Commutavit locum de Tellarias cum Eſcolencho & quædam ſuo cœnobio adquiſivit. Vide diploma Pipini anno regni VIII, *Tom. III. Fragmentorum noſtrorum Hist. Aquitanicæ.*

Roſtagnus abbas. Anno 874. Roſtagnus jam erat abbas Calmeliaci anno XXXVIII regni Karoli regis, filii Ludovici, ſedente in cathedra Anicienſi Nortberto, id eſt anno circiter DCCCLXXIIII aut DCCCLXXV & ante annum DCCCLXXVII, quo regium diploma Karoli Calvi imperatoris obtinuit pro ſui libertate cœnobii. Vide *Probat.* & Chronic. citat. « Eo etiam ſedente, juſſu Gotiſcalchi, « epiſcopi, Arnulfus abbas Sancti Geraldi Auriliacenſis domi- « nium cœnobii Calmeliacenſis uſurpavit, » inquit Mſſ. cod. Calmeliacenſis. Sed hæc de altero Roſtagno aut de Dalmatii, Roſtagni ſucceſſoris, regiminis tempore intelligenda ſunt, ut ex citato Chronico patebit. « Huic Godo ceſſit Dumas & Fabri- « cas, *Probat.* Cap. XXVII. Duo fratres præfato Roſtagno ab- « bati, tempore Karoli regis filii Ludovici imperatoris & Nor- « berti epiſcopi Anicienſis, dederunt manſum in Fraxineto. »

Nortbertus epiſcopus Valavenſis.

Arnulfus abbas Sancti Geraldi Auriliacenſis.

De Beaumont. Dalmatius Roſtagno ſuccedit finiente ſæculo IX° aut ineunte X°, quo regente curam cœnobii Calmeliacenſis attribuit Arnulfo abbati Auriliacenſi Gotiſcalchus epiſcopus Podienſis, ſed abbas ſuum liberum eſſe deinceps cœnobium contendit & obtinet, Vide *Probationes,* Cap. XXVII & Chronic. citat. Oriundus erat e nobili gente de Camelariis & in propria domo cœnobium extruxit, de quo poſtea Cap. VII agemus. Vide *Probat.* Locum quoque Sanctæ Enimiæ in pago Mimatenſi adquiſivit, in quo poſtea conſtructum fuit cœnobium, cujus exordia referimus

Gotiſcalchus epiſcopus Anicienſis.

Chamalières ſur Loyre.

Sainćte Enémie en Gévaudan.

Digitized by Google

in *Antiquit. noſtris diæceſ. Mimatenſis Benedictinis* & *Fragm. Hiſt.* Item alia quædam data fuere prædia cænobio Calmeliacenſi & Dalmatio abbati.

Arimannus abbas præfuit, non profuit. Vide Chronic. citat. & *Probat.* infra Cap. XXVII. E gente Bellimontis oriundus erat Dalmatius: male ſitus eſt in Chronico Calmeliaci (Vide Cap. XXVII) poſt Wulfaldum.

Vide *Probat.* pro cœnobio Camalarienſi.

Wulfadus abbas & epiſcopus poſtea Dienſis.

Wulfadus vel Golfaldus ex abbate Calmeliacenſi epiſcopus Diensis elatus eſt anno DCCCCLXI. « Huic abbati Calmeliaci « Achideus epiſcopus Dienſis multas dedit eccleſias ex Chronico « citato. Abbas vero Wulfadus cœpit ædificare eccleſiam no- « vam, ad quam detulit corpora SS. Theotfredi & Eudonis. » Omittitur hic epiſcopus in dyptichis epiſcoporum Dienſium. Præerat anno DCCCCLXXXV (*Probat.* Cap. XXVII), etiam anno DCCCCLV (*Probat.* Cap. XXVII). Laudatur ſæpius in Chronico Calmeliacenſi.

Achideus epiſcopus Dienſis.

Guigo abbas & portea epiſcopus Glandevenſis.

Guigo prærat Calmeliaco ſæculo X° finiente & temporibus Hugonis ac Rotberti Francorum regum. Electus eſt poſtea epiſcopus Glandevenſis. De eo plura leges in *Probat.* & Chronico citato. « Sedebat adhuc anno M I. In ædificiis & orna- « mentis augendis eccleſiæ ſtrenuus, ac optimus abbas præ « cæteris celebriori memoria apud poſteros habetur, inſignis « pro beneficiis ſuis, » inquit Chronicum citatum in cujus tamen lib. II° omittitur hic abbas.

Arimanus abbas.

Arimannus, inquit Chronic. citat, « eligitur abbas elevato « Guigone, ſed non ſatis utilitati monaſterii fuit congruus; » nonnulla tamen cœnobio prœdia acquiſivit, ut docent cartæ. Ex decano factus eſt abbas, ut notat Mſſ. cod. & præfuit annis Lotharii XXVII, XXVIII, XXIX, ideoque poſt Guigonem male a Chronico Calmeliaci locatur.

Guigo abbas.

Guigo II^us primum Calmeliaci monachus, « deinde apochry- « farius & tandem abbas, non ignobiliter, inquit Chronicum, « curam abbatis perficere ſtuduit. » Vide *Probat.* Præerat anno MXI, *Probat.* Item anno MXII, *Probat.* Quæ vero ipſe adquiſierit enumerat Chronicum citatum.

Digitized by Google

« Willelmus Ius ex conſularibus abbas electus, monaſterio « Calmeliacenſi ſemper fuit infeſtus, pedum ceſſit » (Vide *Probat.* & Chronic. citat.) indeque receſſit priuſquam obiret, ex Chronico Calmeliacenſi. Willelmus de Capdenaco abbas.

Willelmus IIus de Solignac, e caſtro Solemniaco & gente de Solignac in Arvernis nobili natus, Beati Odilonis abbatis ex ſorore nepos, bene omnino præfuit. Vide *Probat.* & Calmeliacenſi Chronicon integrum, Tom. III. *Fragment. noſtror. Hist. Aquitan.* « Placidus moribus & tranquillus exiſtens diu « ac bene præfuit. » Solignac.

Guigo IIIus, poſt multas inter fratres ſuper eligendo abbate diſcordias & « diſſenſiones tandem eligitur, & cum eſſet ſenex « nec poſſet improbitates ſuorum monachorum corrigere, in- « quit Chronicon, reliquit paſtoralem baculum. Vide *Probat.* « Cap. XXVII ac Chronicum citat. Maluit autem curam priſtini « loci tantum exercere, & multis poſtea annis locus Calme- « liaci, quaſi navis inter procellas ſine rectore, vix periit. » Ex citat. Chronic. Guigo tertius.

Willelmus IIIus, prior Sanctæ Enimiæ in pago Mimatenſi, pedum cedente Guigone, « abbas Calmeliaci renuntiatur. Rui- « nas morum murorumque reparavit, » inquit citat. Chronic. Vixit autem anno MLXXXVI id. decembris. « Eccleſiam, « quœ caſum quotidie ruitura minabatur, a fundamentis conſtruere decrevit. » Cætera leges in Chronico citato. Willelmus tertius e priore Sanctæ Enimiæ abbas. Conſtruitur Baſilica Calmeliaci.

Willemus IVus denato Willelmo ſuccedit anno MLXXXVI. Benedicitur ab Hugone Gratianopolitano ante altare Beatæ Mariæ Anicienſis anno MLXXXVII. Accepit monaſterium fœminarum Sancti Salvatoris de Severaco in pago Ruthenenſi. Plura idem anonymus Calmeliaci monachus de iſto abbate, ſub quo vivebat, refert in Chronico citato, quæ tu conſulas. Willelmus quartus abbas. Hugo epiſcopus Gratianopolitanus. Séverac en Rouergue.

Franco memoratur abbas Calmeliaci in Cartulario Calmariarum, vulgo Chamalières ſur Loyre. Vide infra quæ de hoc cœnobio ſcribimus Cap. VII. Franco abbas.

Petrus de Serviſſac e nobili gente de Serviſſac ortus, abbas Calmeliaei inſtituitur anno circiter MXC. Petrus de Serviſſac abbas.

Digitized by Google

Willelmus abbas. Willelmus præerat anno MCXXXII, quo adquiſivit a Willelmo decano Anicienſi, domino de Goudeto, procurationem quam habebat in monaſterio Calmeliacenſi.

Beraldus aut Geraldus abbas. Geraldus abbas breve apoſtolicum obtinuit anno MCXLIV, quo Summus Pontifex Lucius II^us conceſſa cænobio Calmeliacenſi confirmat. Nonnunquam vocatur Beraldus.

Belmont. Petrus de Belmont abbas annis MCLXVI etc. ſcripſit Chronicum Camalariarum.

Chalancon. De Varcia. Pontius de Chalancon, e priore Camalariarum abbas Calmeliacenſis anno MCLXXXVI, cui Willelmus de Varcia ſuccedit & fit abbas Calmeliacenſis.

Serviſſac. Petrus de Serviſſac memoratur abbas Calmeliaci annis MCCIII & aliis.

Montclar. Guillelmus, de Monte Claro nobili gente natus, Calmeliaco præerat anno MCCVI itemque MCCVIII & aliis; bene de ſuo cænobio meritus eſt.

Soffredus ex abbate Calmeliaci epiſcopus Gratianopolitanus. Soffredus ex abbate Calmeliaci epiſcopus Gratianopolitanus ante annum MCCXXIII. Vide *Probat.* Cap. XXVII.

Gaudin. Petrus Gaudini occurit Calmeliaci abbas anno MCCXX(?) & aliis. Jam tamen vixerat aut pedum ceſſerat anno MCCXXXII.

De Barjac. Raymundus Calmeliaco præerat anno MCCXLII. E gente de Barjac natum fuiſſe probant litteræ Soffredi ex abbate Calmeliaci epiſcopi Gratianopolitani. De qua quidem familia nonnulla leges in Chronico Calmeliacenſi.

Antelmus Calmeliacenſe aſceterium regebat anno MCCLVIII & aliis. Sed e qua ſtirpe originem duxerit Calmeliacenſes carthæ non me docuere.

Chaſteauneuf: D'argent au chef de gueulles. Jordanus de Chaſteauneuf, abbas Calmeliacenſis, occurrit annis MCCLXXII & aliis.

Anthelmus abbas Calmeliaci legitur annis MCCLXXXIV. Idem ſorte qui ſupra.

Montlaur: De gueulles au lyon d'or. Petrus de Montlaur, nobili hujuſce nominis gente ſatus, cænobium Sancti Theotfredi regit annis MCCXCIII & aliis, de qua familia Montis Lauri nonnulla habes in *Fragment.*

Digitized by Google

noſtris. Hiſt. Aquitan. Tom. IV & V, item & in *Hiſtoria DD. de Turre* docti Juſtelli.

N. de Villars, natalibus clarus, ſedet annis MCCXCVII, MCCCIII & aliis. Verum quo anno vixerit aut pedum ceſſerit ex authenticis non novi, ſic autem quod jam anno MCCCXVIII. De Villars.

Raymundus Ayraldi, e gente d'Ayraûlt, ut opinor, natus, Calmeliacum regit annis MCCCXVIII & aliis. Ex Ayraldana Anicii gente originem habuit : ſæculo eodem Andræas Ayraud optimus Caſæ Dei abbas. D'Ayrault : D'or au loup raviſſant d'azur.

Bernardus legitur abbas annis MCCCLV, MCCCLVI, quo pepigit cum conventu pro pitancia ſuis ſubminiſtranda & aliis ſequentibus duobus, quippe anno MCCCLVIII jam vixerat aut pedum ceſſerat. Hujus abbatis familia, dies annuſque aut ceſſionis aut deceſſus ignorantur. Ayraud du Puy : D'argent au chef d'azur, au chevron de meſme, accompagné de trois roſes de gueulles, 2, 1.

Amblardus de Rollandis regit Calmeliacum annis MCCCLVIII & aliis ad annum fere MCCCLXVIII : e ſtirpe Rollandia nobili, ut opinor, ſatus erat. Des Rolands : D'azur à trois pals retraits d'or, au cor de meſme en pointe.

Jacobus abbas Sancti Theotfredi recenſetur in cartis annis MCCCLXVIII, LXIX & aliis datis, ad annum MCCCLXXIV quo eligitur archimandrita Cluniacenſis, regitque ad annum MCCCLXXXIII quo denatus II^a^. non. julii apud Avenionem, in eccleſia Sancti Martialis ſepultus eſt. Ex Chronic. Cluniacenſ.

Gilbertus pedum Calmeliacenſe gerebat jam anno MCCCLXXVII & adhuc anno MCCCLXXXVI. E qua gente originem duxerit cartæ Calmeliacenſes me non docuere, nec quibus die & anno vixerit aut pedum ceſſerit.

Drogo de Sainct Vidal, clara ſtirpe natus, abbas Sancti Theotfredi eligitur anno ſaltem MCCCXC. De hac nobili gente nonnulla occurrent infra & Tom. IV *Fragmentorum noſt. Hiſt. Aquitanicæ.* La Tour de Sainct-Vidal : D'or à la tour de gueulles.

Bomparius Eyraldi ſeu Ayraldi Calmeliaco præeſt annis MCCCCIX & aliis. Raymundi nepos æſtimatur & e gente d'Ayraud inter Anicienſes nobili natus creditur ac Andreæ abbatis Caſædenſis. Eyral ou Ayraud : Vide ſupra.

Digitized by Google

Eyrail ou Ayraud, comme cy deſſus.

Vitalis Erail jam ſedebat anno MCCCCLI & adhuc anno MCCCCLXXVII. Bonparii nepos & ex Ayraldana Anicii gente, ut conjicio, natus, diu ac bene præfuit.

D'Eſtaing ancien : D'azur écartelé d'argent à trois croix de gueulles l'une sur l'autre.

Franciſcus d'Eſtaing, illuſtri hujuſce nominis proſapia genitus, Gaſpardo toparcha de Stagno & Joanna Murolii parentibus, fratrem habuit Antonium epiſcopum Engoliſmenſem. Calmeliacenſis vero aſceterii commendam tenuit ab anno MCCCCXCXII ad annum fere MDX. Inter regulares tamen videtur ex inſcriptione nonnullarum cartarum recenſendus.

D'Eſtaing moderne : D'azur à trois fleurs de lys d'or au chef de meſme.

Gaspardus de Turnone, nobili progenie natus, commendam, ut conjicio, Calmeliacenſis aſceterii habet ab anno MDX ad annum circiter MDXX. Ille ipſe eſt, ut opinor, jam epiſcopus & comes Dienſis anno MDIII. De quo Vide Joann. Columbi, *De gentibus Præſulum Dienſium.*

De Tournon : Semé de France, party de gueulles au lyon d'or.

Carolus de Sainct Nectaire Antonium dominum de Sainct Nectaire & Mariam d'Aleigre parentes habuit. Commendam cænobiorum Calmeliaci & Aureliaci tenuiſſe videtur ab anno MDXX ad MDLX quo vixit. Aſceterium Sancti Geraldi Aureliaci in eccleſiam collegiatam tranſmutari ſategit & canonicos vice monachorum deinceps ac munia ibidem obire. Pedum vero Calmeliaci ceſſit nepoti ſuo Antonio, de quo infra. « Re-« paravit templum & domum abbatialem Aureliaci reædifica-« vit » (inquit Mſſ. Cod. Cantoenenſis quo utor), « religioſus & « ſenex moritur in cænobio Sancti Theotfredi anno MDLX, « ubi & ſepultus eſt. »

Sainct Nectaire : D'azur à cinq fuſées acoſtées d'argent.

Sainct Nectaire ; ut ſupra.

Antonius de Sainct Nectaire, Nectarii domini de Sainct Nectaire & Margaritæ d'Eſtampes filius, pedum Calmeliaci avunculo cedente obtinet & gerit ab anno MDLX ad MDXCII quo vixit & in cænobio Sancti Theotfredi ſepultus eſt. Epiſcopus Anicienſis deſignatur anno MDLXX. De eo plura leges apud Savaronem & Durandum in *Originibus* & *Hiſtor. geneal. domus Sancti Nectarii.* Hujuſce abbatis nepotes, ſub variis cuſtodum nominibus ac titulis, abbatiis Calmeliacenſi & Doenſi gaudent ab anno MDXCII ad MDCXXI. Primus ex his occurrit Martinus Barry de quo infra. « Antonius autem, « inquit Mſſ. cod., permutavit abbatiam ſuam Aureliaci cum

Doue, abbatia Anicio vicina fere, ad ripam Ligeris ſita.

Digitized by Google

epiſcopatu Anicienſi anno MDLXXI & apud Calmeliacum ſepultus eſt.

Martinus Barry nomine tenus Calmeliaci & Doæ abbas. Barry.

Carolus de Sainct Nectaire, abbas Calmeliaci regularis, præeſt ab anno MDCXXI ad MDCXLV quo vixit & juxta Carolum & Antonium prædeceſſores & avunculos ſuos ſepultus eſt. Sainct Nectaire : comme cy deſſus.

Henricus de Sainct Nectaire abbas Calmeliaci regularis eligitur & nominatur anno MDCXLV, & adhuc ſedet hoc anno MDCLXXVI, quo ſcribo. Eo annuente tabularium Calmeliacenſe cum otio evolvi, e quo & ſchedis eruditi D. Bourbon, Calmeliacenſis aſceterii capitis ſcholæ, tum ſeriem abbatum tum Chronicum vetus & diplomata quæ leges in *Probat.* & *Fragment.* Tom. III erui. Hoc anno, quo ſcribo, improviſa morte vel ſubitanea obit die XIX martii anno MDCLXXVII. Sainct Nectaire : comme cy deſſus.

Huic aſceterio & Calmeliacenſi archimandritæ hactenus ſubſunt & parent :

I. Vetus abbatia Sancti Petri, in civitate Vellaunorum, a Guidone Podienſi antiſtite condita anno DCCCCXCIII, cujus quidem Chronicon e Mſſ. cod. dictæ abbatiæ erutum leges in *Antiquit. hiſce noſtris diœceſis Anicienſis Benedictinis.* Jam diu hæc abbatia Calmeliacenſi data & ſubjecta fuit ac in prioratum conventualem redacta. Conſule, ſi lubet, has *Antiquitates noſtras* citatas infra. Le Moneſtier du Puy. Guido epiſcopus Anicienſis.

II. Monaſterium Sanctæ Mariæ & Sancti Petri de Camaleriis in diœceſi Anicienſi ſitum, cujus initia & geneſim leges in *Antiquitatibus* quoque *noſtris iſtis diœceſ. Anicienſ. Benedict.* infra ac *Probat.* Chamalières-ſur-Loyre.

III. Monaſterium Sanctæ Enimiæ, vulgo Saincte Enémie, a Stephano epiſcopo Mimatenſi reſarcitum & Calmeliaco aſceterio fuit ſubjectum tempore Agapiti PP. II, ut fuſe referimus aut in *Antiquitatibus noſtris diœceſ. Mimatenſ. Benidictinis* aut in Tom. III. *Fragment. noſtrorum Hiſt. Aquitan.* Sainćte Enémie en Gévaudan.

IV. Monaſterium Sancti Petri de Lingonia, in eadem Mima- Langoigne

Digitized by Google

en Gévaudan dans le confluent de l'Allier & de L'Angoing.

tenſi diœceſi ſitum, & a Stephano Gabalitanenſium vicecomite ac Aialmode conjuge conditum Calmeliacoque ſubjectum fuit, tempore Mathfredi epiſcopi Mimatenſis, Theodardi Vallavenſis ac Petri Vivarienſis, epiſcoporum, ut referunt litteræ Stephani, quas leges in *Antiquit.* aut *Fragment.* citatis.

Mathfredus epiſcopus Mimatenſis.

V. Monaſterium Sm. de Fraxineto, de quo agimus infra.

Fraixinet, monaſtère de Saintes Moniales.

VI. Monaſterium Sancti Petri & Sancti Theotfredi de Goudeto, vulgo Le Goudet ad ſcaturiginem fluminis Ligeris. Vide *Probationes.* Subeſt abbatiæ Trenorchienſi.

Sainct Sauveur de Séverac en Rouergue.

VII. Monaſterium Sancti Salvatoris & Sanctæ Mariæ de Severaco in pago Ruthenenſi, olim ſanctimonialium & deinde monachorum ; reſtauratur & Calmeliacenſi aſceterio ſubjicitur a Deodato de Severac, caſtri & cœnobii authore ac domino, de conſenſu epiſcopi Ruthenenſis Ademari, Richardi comitis, Giberti fratris & aliorum anno MCIII, ut docent litteræ ceſſionis, quas leges in *Fragment. noſtr. Hiſtor. Aquitan. Tom. III.*

Deodatus de Séverac.

Ademarus epiſcopus Ruthenenſis; Richardus comes Ruthenenſis.

Alia item beneficia Calmeliaco ſubjecta enumerat Breve Clementis PP. IV, quod habes infra.

Pietate & ſcientia floruere in aſceterio Calmeliacenſi :

I. Sanctus Eudo primus abbas e monaſterio Lirinenſi, de quo ſupra.

II. Sanctus Theotfredus, Sancti Eudonis nepos, qui pro Chriſto agonizavit, de quo ſupra.

III. Sanctus Meneleus, poſtea Menatenſis aſceterii fundator & primus abbas, de quo plura leges in *Antiquitatibus noſtris diœceſ. Claromont. Benedictinis.*

IV. Sanctus Savinianus, Sancti Menelei æqualis & ejuſdem in regimine cœnobii Menatenſis ſucceſſor.

V. Wulfadus ex abbate Calmeliacenſi ſedis innominatæ ſed Anicienſis, ut conjicio, epiſcopus aut coepiſcopus, de quo Vide ſupra & Chronic. citat.

Anicienſis forte.

VI. Guigo, ex abbate quoque cœnobii Calmeliacenſis epiſcopus. Laudatur in Chronico Calmeliacenſi citato & *Probationibus* infra, Cap. XXVII.

Digitized by Google

VII. Druƈtannus, regnante Ludovico Pio imperatore, ex abbate cœnobii Calmeliacenſis fit ſedis innominatæ epiſcopus, de quo Vide ſupra & Chronicum citatum.

VIII. Soffredus epiſcopus Gratianopolitanus. Vide infra cap. XXVII.

Anonymi tres Vitam Sanƈti Theotfredi & Chronicon cœnobii Calmeliacenſis ſcripſere, & quidem duas primas Vitas Sanƈti Theotfredi edidit Labeus in *Bibliotheca*, tertiam eruditus noſter Mabillo in *Aƈis S. S. ordinis ſæculo tertio parte prima*. Chronicum aliqua ex parte publicavit D. Duchefne; amplius & emendatius leges *Fragment. noſt. Hiſt. Aquitan. Tom. III.* Quid vero de Vitis Sanƈti ſentiendum ſit docet Chronicum citatum ſupra.

Sacra Eccleſiæ ſuppellex olim erat ampla, ſed variis caſibus maxima potiſſimaque e parte excidit.

In eo olim quieſcebant corpora S. S. Eudonis, Theotfredi, Fortunati & duorum Innocentium. Quis ſit ille Sanƈtus Fortunatus, haud me ſatis docuere authenticæ Calmeliacenſes. Sacra vero myſtagogii Sanƈti Theotfredi ornamenta & vaſa enumerantur in Chronico Calmeliacenſi Tom. III. *Fragment. noſtror. Hiſt. Aquitan.* quod tu conſulas.

Viſuntur in Baſilica Calmeliacenſi duo cænotophia marmorea, quæ ſanƈtorum hujuſce domus abbatum oſſa complecti opinantur noſtri, at quinam fuerint illi abbates, horum nec tumuli haud me docuere; nulla in his inſcriptio apparet, qua qui includantur innoteſcat.

Ex Necrologio vero Calmeliacenſi & cartis diſcimus quod nobiles nonnulli Calmeliaco viciniores in baſilica, clauſtris & capitulo ſepeliantur, verum tumuli modo non apparent. Ex authenticis autem cœnobii Calmeliacenſis fit manifeſtum quod nonnulli e ſtirpibus DD. de Godeto, de Sanƈto Vitale, de Turre, de Podemniaco, in Arvernia & Vallavia nobilibus, apud cœnobium Calmeliacenſe quieſcant.

De Goudet.
De Sainƈt-Vidal.
De La Tour.
De Polignac.

Digitized by Google

CAP. VI.

Vetus abbatia Sancti Petri in urbe Podienſi, modo prioratus vulgo Sainct Pierre Le Moneſtier. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXVIII.

Guido d'Anjou ex abbate Cormarienſi epiſcopus Vallavenſis.

Conditur a nobili Guidone « Francorum progenie orto, qui « primum monachus in cænobio Cormarium, deinde abbas, « Anicienſis tandem epiſcopus, in Anicienſi ſuburbano cæno- « bium conſtruere diſpoſuit, cui etiam bene multa dimiſit, ut « cænobitæ ſub Beati Patris Benedicti regula in eodem vive- « rent monaſterio, Chriſto famulantes, & decimam omnium « rerum, quæ offeruntur in altari Beatæ Mariæ, & unam in- « tegram canonicam ex XL dedit & alia, eo tenore ut, ſecun- « dum abbatis qui eidem loco præfuerit juſſionem, cænobitæ « ibi degentes jure proprietario habeant. »

XL canonici in eccleſia Anicii ſæculo X.

Hæc & alia fuſe explicant ipſiuſmet Guidonis antiſtitis litteræ in civitate Anicienſi, idibus aprilis, luna XVII, anno Dominicæ Incarnationis DCCCCXCIII, indictione VI, epacta XXV, concurrent. VI, datæ, quas leges infra. Has autem e Mſſ. codice Sancti Petri & vetuſti hujuſce domus Cartularii fragmento, quod ſupereſt, erui; majorem vero codicis partem excidiſſe dolui, quippe qui multa nos de rebus Vellaunorum, maxime vero de cænobiis ordinis, Calmeliaci & Sancti Petri Podienſis docuiſſet.

Idem pius præſul Guido ſtatuit ut « epiſcopi & omnes cano- « nici, morientes in civitate Anicienſi, itemque peregrini, ad « altare Sanctæ Mariæ, orationis cauſa venientes, ſi contingeret « eos mori, in præfato Sancti Petri cænobio ſepelirentur, » & ipſemet voluit poſt ſuum obitum ibidem tumulari ; jacet quippe in ſacello Sanctæ Catharinæ ; verum cænotaphium & inſcriptiones, ſi quæ olim extiterint, excidere.

« Cum autem cœtera quæ neceſſaria erant explevit præſul « (inquit Mſſ. cod. Calmiliacenſis), cum conſilio clericorum « tam majorum quam minorum eccleſiæ Anicienſis, tradidit

Digitized by Google

« ædificatum Sancti Petri monaſterium Guigoni abbati mo- « naſterii Sancti Theoffredi ſucceſſoribusque ſuis ad regendum « ac diſponendum jure perpetuo, fecitque ſuper hoc fieri conſ- « criptionem conſignatam teſtibus, in qua nomina canonico- « rum, qui tunc aderant, & Pontii comitis, nepotis ſui, fra- « triſque ejus Bertrandi deſcripta ſunt, factaque eſt carta iſtius « ceſſionis anno Dominicæ Incarnationis DCCCCXCIII. indict. « VI, epact. XX, concurrent. XXV. idibus aprilis, feria VI, » quas quidem litteras habes in *Probationibus* infra Cap. XXVIII. Qui vero fuerint Pontius & Bertrannus, Guidonis nepotes, diſce ex litteris Guidonis Cap. XXVIII.

Guigo abbas Cameliacenſis.

Pontius comes.

Bertrandus Pontii frater.

Anno DCCCCXCIII.

« Quibus quidem ita peractis (inquit Mſſ. codex Sancti Petri) « regnante domino Ugone rege Francorum, felix anima ſu- « pradicti prœſulis VI. id. februarii migravit ex hoc ſæculo, « terra plorante & cœlo gaudente. »

Quo vero anno vixerit optimus antiſtes nos non docent Necrologia Calmeliaci aliave quæ ſuperſunt. Et quidem jam vixerat anno DCCCCXCVIII, quo Theodardus ex Aureliacenſi cœnobio monachus præerat, imo & ante hune annum, quippe cum Drogo frater, & Stephanus Gabalitanenſium ſtirpe comitum ortus & in ſynodo ſub Gregorio V Romæ habita depoſitus, ante hune annum DCCCCXCVIII ſederint.

Theotardus e monacho Aureliaci epiſcopus Vallavenſis.

Drogo & Stephanus, comites Gabalitanenſes.

« Fredolus de Anduzia ſucceſſit Guidoni, inquit Chronicum « Sancti Petri, & hic multis honoribus augmentavit cœnobium « Sancti Petri, quod anteceſſor ejus conſtruxerat, deditque « eidem molendinum juſta fontem Berlerie ſitum, aliud item « molendinum ceſſit dictum della Todilia ſuper fluvium Dole- « donem ſitum, & omnes manſiones dictas de Eſpalede & alia « quæ enumerat citatum Chronicum. » Vide *Probat.* Cap. XXVIII. Vixit VI nonas octobris Fredolus præſul, at quo anno non ſatis ſcitur. Hujus meminere Necrologia Calmeliaci, Camaleriarum & alia.

Anduze Florac.

Fredolus d'Anduze epiſcopus Vallavenſis.

« Succeſſit vir egregius, inquit Mſſ. cod., Stephanus de caſ- « tro de Mercurio, nepos Beati Odilonis, abbatis Cluniacenſis, « & ipſe impetravit a clero ut (in?) monaſterio Sancti Petri, quod

Epiſcopus Vallavenſis Stephanus de Mercœur.

Digitized by Google

« anteceſſores ejus conſtruxerant, unuſquiſque de parochia ſua « omnino concederet in ſepulturam omnes peregrinos venientes « vel tranſeuntes & omnes clericos civitatis, ſi eis placuerit. De- « dit etiam & alia quædam optimus præſul, » quæ refert citatum Chronicum, *Probat.* Cap. XXVIII. Qui vixit IV die auguſti regnante Henrico rege & apud Voltœ cænobium ſepultus eſt.

Datur ſepultura cænobio Sancti Petri.

Sepultus apud Voltam, vulgo La Voute de Chilhac.

« Radulfus quidam burgenſis civitatis, conſentiente conjuge « ſua Majeſendis, dedit monaſterio Sancti Petri agrum vocatum « Campum Dolentem. » Vide *Probationes*, Cap. XXVIII.

Stephanus epiſcopus Vallavenſis.

« Dominus vero Heldegerius prepoſitus, cum conſilio & « laude domini ſui Stephani epiſcopi & omnium abbatum, ceſſit « monaſterio Sancti Petri in ſuburbio conſtructo domos, quæ « ſunt ſubtus Cheza epiſcopi. » Vide *Probationes*, Cap. XXVIII.

Petrus de Mercœur.

« Petrus de Mercurio, Stephani nepos, avunculo ſucceſſit; « (inquit Mſſ. codex quem lego), vir probus & ſatis ſtrenuus ſe- « cundum ſæculi dignitatem. Prælia multa geſſit cum civibus « & vicinis, » in quibus haud dubie dura pertulit cænobium Sancti Petri in ſuburbio ſitum. « Victis autem & ſuperatis ini- « micis, Petrus epiſcopus Hieroſolymam adiit, indeque rever- « ſus apud cænobium Voltæ rege Henrico regnante obiit, & « ſepultus eſt cum avunculo ſuo. » An bene ſit de noſtro cæ- nobio Sancti Petri meritus neſcio.

Sepelitur in cænobio Voltæ ad Elaverim.

Ademarus epiſcopus Anicienſis.

« Succeſſit Ademarus, filius conſulis Provinciæ, (inquit Mſſ. « codex quem lego), quo ſedente monachi Sancti Petri eccle- « ſiam Sancti Hylarii recuperarunt. Hanc enim, inquit Chro- « nicon Sancti Petri, in honore Beati Hylarii, confeſſoris Chriſti « atque pontificis dicatam, juxta monaſterium Beati Petri in « ſuburbio conſtituto ſitam, a militibus de caſtro, quod vocatur « Ceyſſac, longo tempore injuſte poſſeſſam, tamdiu anathema- « tis vinculo ligavit, donec monachi, juſſu ipſius datis ſupra- « dictis militibus magnis muneribus & mutuis poſſeſſionibus « cum laude & aſſensu abbatum, Caroli de Secureto, Stephani « de Sancto Petro, Guillelmi de Sancto Evodio, Claramon- « tenſis epiſcopi, aliorumque, præfatam Sancti Hylarii eccle- « ſiam perpetuo jure poſſidendam acceperunt. »

Ceyſſac.

Séguret.

Sainct-Pierre de La Tour.

Sainct-Voſy.

Digitized by Google

Hæc autem Sancti Hylarii eccleſia eo tempore conſtructa fuiſſe videtur, quo ſacrum Sancti Hylarii, Pictavienſis epiſcopi, corpus Anicium ope & conſilio Nortberti, ut tradunt, epiſcopi Vallavorum, & Willhelmi Aquitaniæ principis ac comitis Arverniæ, Vallavorum & nepotis, ſeu forte citius ex metu Danorum illuc allatum fuit. Quod autem in Baſilica Sancti Georgii ſimul cum ſacris oſſibus protopræſulis & apoſtoli Vallavorum ſub altari reconditum fuerit, & anno MCLXII inventum ibidem ſit, ac in eodem item loco repoſitum a Petro Anicienſi epiſcopo, teſtantur « ipſiuſmet præſulis litteræ, hoc « anno indict. X feria IIII^a, ante diem Paſchæ datæ, » quas ipſemet originales inſpexi. Has autem ſimul cum aliis ſuper tranſlatione & inventione corporis Sancti Georgii, Vallavorum præſulis confectis, leges Tom. IV. *Fragmentorum noſtrorum Hiſtor. Aquitanicæ.*

Sancti Hylarii epiſcopi Pictavienſis oſſa ad Podium allata quieſcunt in eccleſia Sancti Georgii.

Petrus epiſcopus Anicienſis anno MCLXII aperit capſam SS. Georgii & Hilarii.

« Ademaro ſucceſſit Pontius, abbas Caſæ Dei, jam ſenex; « hic locatus in ſede pontificali milites ſuperbos Monetarios « vocatos magnis injuriis civitatem affligentes humiliavit, quo- « rum turres & maximas ædes ſolo coæquavit. » In quibus quidem civilibus bellis ac inteſtinis tumultibus noſtrum Sancti Petri cænobium, utpote extra muros & in ſuburbio ſitum, patuit ruinæ magnæ ac dura paſſum fuit.

Pontius de Tournon ex abbate Caſæ Dei epiſcopus Vallavenſis.

Pontio denato alter item Pontius Mauritius de Monte Buxerio ſufficitur, qui æmulos patiens, a Summo tamen Pontifice in epiſcopum confirmatus & conſecratus eſt. Reverſus Anicium invidorum perſecutionem habuit. « Turpe vero & ne- « fas eſt (inquit Chronicum Sancti Petri quo utor) dicere quot « incendia & homicidia, injuriæ & contumeliæ acciderint, nam « domus everſæ ſunt & deſtructæ ædes. » Putas in hiſce ſeditionibus monaſterium noſtrum Sancti Petri illæſum intactumque remanſit ? Haud puto.

Pontius Mauritius de Montboyſſier epiſcopus Anicienſis.

« Arimandus, abbas de Secureto, cænobio Sancti Petri « Podienſis & Pontio priori ac fratribus ibidem Deo famulan- « tibus nonnulla dimiſit, » quæ leges in litteris ceſſionis anno MCLVIII datis, quas habes *Probat.* Cap. XXVIII. Has ſigillo ſuo firmavit Arimannus præfatus abbas.

Arimandus abbas de Secureto.

Digitized by Google

Ex anteactis inter cives & milites bellis in tantam devenerat cænobium Sancti Petri indigentiam, ut nequidem lignum ad ignem faciendum monachi poſſent habere temporibus Guillelmi de Alta Ripa, prioris, & Petri de Bellomonte, Calmiliaci abbatis, id eſt anno circiter MCLXV.

Guillelmus de Alta Ripa, prior Sancti Petri Podienſis.

Petrus de Bellomonte, abbas Calmiliacenſis.

« Unde (inquit Mſſ. cod. Caſædenſis quem lego) graviſſima « & importabili ingruente neceſſitate, idem præfatus Willelmus « de Alta Ripa, prior, juſſu Petri de Bellomonte Sancti Theofredi abbatis, & de communi conſenſu ac conſilio fratrum « ſuorum, (ſtatuit?) ut quidquid exit de foſſis & cartulis nuptia- « rum inſumeretur ad emenda ligna, unde prædicti fratres a feſto « Sancti Andreæ ad cathedram Sancti Petri, ad majus pran- « dium ignem poſſent ſufficienter habere. » Has litteras leges in *Probationibus* infra Cap. XXVIII. Concordata item ſuper quibusdam domibus juxta Sancti Petri cænobium ſitis leges *Probat.* Cap. XXVIII.

In capitulo generali cænobii Sancti Theoffredi Calmiliacenſis, quolibet anno, in ipſius Sancti Theoffredi feſtivitate celebrari ſolito, quartus prior ſedebat Sancti Petri Podienſis, « & in ipſo- « met capitulo tenebatur dare abbati dicti monaſterii duas pelli- « ceas de candidis ovibus ad uſum & veſtimentum fratrum, » ut refert author Chronici Calmeliacenſis & leges in *Probationibus* noſtris infra, Cap. XXVIII & Tom. III. *Fragment. noſtror. Hiſt. Aquit.* Hujuſce Sancti Petri Authenticæ meliores & vetuſtiores, Cartularii maxima pars & Necrologium excidere, unde & ſeriem tum abbatum tum priorum, qui illi præfuere, haud licuit texere; inter eos vero nonnulli Calmeliacenſis cænobii regimen habuere, ut leges in Chronico hujuſce aſceterii Tom. III. & IV. *Fragment. noſtrorum Hiſt. Aquit.*

Hugonnet : Pallé de... & de.... au chef chargé d'un fer de moulin de.... acoſté de deux eſtoiles de...

In aliis vero excellit piæ memoriæ Dominus Bernardus Hugoneti prior. E pago Ruthenico familia haud ignobili & monaſterii Severiacenſis vicina ortus, monachum induit aut in ipſo Severaci cænobio aut in aſceterio Calmeliacenſi, variis deinde muniis in clauſtro functus, tandem prior Sancti Petri Podienſis effectus eſt. De qua domo quidem bene omnino meritus eſt, imo & de Diœceſi Vallavenſi tum in ſermonibus

Digitized by Google

ad populum habitis, tum in aliis pietatis officiis quæ impigre executus eſt. Sancte vixit, ejuſque corpus in tumulo elevato ad dexteram partem altaris Sancti Crucifixi repoſitum, hactenus integrum & incorruptum aſſervatur. Annuentibus DD. Priore & Sacriſta Sancti Petri ego ipſemet inſpexi & palpavi, ſed nulla in cænotaphio inſcriptio occurrit. Ad hujus (quem Beatum opinantur) bene multi tumulum erant, & in variis morbis precibus & interceſſione ipſius melius ſeſe habuiſſe teſtati ſunt. Hæc autem tumulo ab annis aliquot adhæret inſcriptio quam leges infra. Vide Giffeium cap. XXI lib. 3.

Sedente autem Bernardo de Monte acuto, Vallavorum antiſtite, in bellicis « civium contra præſulem tumultibus, qui- « dam (inquit Chronicon quo utor) eccleſias Sancti Petri de « Monaſterio & Sancti Michaelis de Acu deprædati ſunt », & hi quidem Albigenſium fautores. Bernardus de Monte acuto, epiſcopus Vallavenſis.

« Armandus de Podemniaco epiſcopus Anicienſis nonnulla « teſtamento facto ceſſit monaſterio Sancti Petri Podienſis »; ante annum MCCLVII. Polignac.

« Anno circiter MCCCXLV Clemens PP. ſextus e mona- « cho Caſædenſi, ad preces & inſtantiam Domini Joannis de « Campo Deaurato, ex abbate quoque Caſæ Dei epiſcopi Ani- « cienſis, conceſſit indulgentias omnibus viſitantibus eccleſiam « Sancti Petri de Monaſterio Podienſi, in qua plura fiebant « miracula, » ut notat Mſſ. cod. quem lego. Chamdorat : D'or à trois fautoirs d'azur, 2, 1.

« Guillelmus de Leſtrange, Anicienſis epiſcopus, comes Val- « laviæ & comptor de Capdolio, nonnulla ceſſit cænobio Sancti « Petri annis MCCCCIV & aliis, » ut referunt ipſius præſulis litteræ.

CAP. VII.

Monaſterium Sancti Petri de Camalariis, vulgo Chamalières. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXIX.

Conditur a Rorano de Bellomonte, fratre Dalmatii de Bellomonte, abbatis Calmeliacenſis, & ipſi cænobio Calmeliacenſi ſubjicitur (Vide *Probationes* infra) anno circiter DCCCCL (?) aut Beaumont d'Allier.

Digitized by Google

forte citius. « Et tunc temporis locus iſte parviſſima res erat « ex Carthulario Calmeliarum (*Probat.* Cap. XXIX). Corpus « Sancti Ægidii cum quibuſdam ornamentis ad cœnobium « Camaleriarum defertur », ut narrat Mſſ. cod. citat. *Probat.* Cap. XXIX, tumque ibi congregatio monachorum ſtabilitur.

Huic cœnobio anno DCCCCLXXII, regni Lotharii anno ſecundo, Wolfado abbate Calmeliacenſi, data fuere quædam apud Cambolivas.

Arimannus abbas Calmeliaci anno DCCCCLXXXV.

Anno DCCCCLXXXV, Lotharii anno XIX, Arimanno Calmeliaci abbate, dedit multa cœnobio Camalariarum Heraclius vicecomes & alii.

Heraclius vicecomes de Podemniaco.

« Anno circiter MXCVII, ſedente Ademaro in cathedra « Anicienſi, Heraclius vicecomes dedit priori & conventui de « Camaleriis eccleſiam de Camaleriis, & quod in ipſa eccleſia « habebat aut habere videbatur. Jarento vero Camalariarum « prior, hoc ipſo anno, multa adquiſivit ſuo cœnobio in quo « erant fere XXX monachi. » Vide *Probat.* Cap. XXIX.

Ademarus epiſcopus Vallavenſis.

XXX olim monachi in cœnobio Camalariæ.

« Extant in tabulario Camalarienſi & infra litteræ Gotiſcal- « chi Anicienſis ſeu Vellaunorum epiſcopi quibus cœnobio Cal- « meliacenſi & Dalmatio abbati cedit eccleſias de Camalariis « & de Roſariis » : quibus etiam Heraclius vicecomes, ut puto, de Podomniaco vulgo de Polignac, dimiſit eccleſiam Sancti Johannis & pene dirutam adjunxit.

Gotiſcalchus epiſcopus Vallavenſis.

Dalmatius, abbas Calmeliaci.

« Anno MXCVII in monaſterio Sancti Ægidii Camaleria- « rum erant XXVII monachi, qui Deo inculpabiliter imo & « laudabiliter ſerviebant, ut refert Mſſ. cod. citatus, *Probat.* « infra, ac in dicto cœnobio & oppido etiam, ut puto, LXXI « veſtitæ erant domus; XIII ibidem erant dirutæ, ac CIV « horti, ut teſtatur Jarento prior in litteris quas habes infra « Cap. XXIX. »

« Anno regni Ludovici V nobilis matrona, nomine Gauzna, « dedit Deo & Sancto Petro ac Sancto Theoffredo abbatique « Dalmatio eccleſiam Sancti Joannis de Barcons, in pago Li- « bratenſi. » (Vide *Probationes* infra), itemque eadem ibidem addidit & dimiſit quæ refert Cartularium Calmeliacenſe citatum infra Cap. XXIX.

Digitized by Google

Monaſterio item Camalarienſi quædam contulere Domini de Chalanconio, olim in Vallavo pago nobiles, quorum nonnulli recenſentur in Necrologio Camalariæ; itemque DD. de Rupe Camalariis vicini & ipſi quoque nobiles ac divites, de quibus Vide citatum Necrologium Cap. XXIX; ſed & DD. de Gorzia olim quoque divites, DD. D'Adémar, de Montboyſſier & alii. Chalancon. De la Roche en Régnier. De Gorze. D'Adémar.

Priores vero Camalariarum occurrere in Carthulario domus :

Wolfaldus abbas Calmeliacenſis & prior Camelariarum ; Etdebertus regnante Hlothario.

Amblardus regebat Camelarias temporibus Hugonis regis imo Lotharii & Ludovici. Petrus de Bellomonte, prior Camalariarum, anno MCXXX vel circiter, quo ſcripſit Chronicum Camalariarum. Beaumont.

Pontius de Chalancon, nobili gente ſatus, monachus Calmeliaci, deinde prior Camalariarum & tandem abbas Sancti Theoſredi annis MCLXXII & aliis. Chalancon.

Petrus de Serviſſac e priore Camalariarum abbas Calmeliacenſis. Raymundus de Mercorio prior Camalariarum annis MCCXII & aliis. Serviſſac. Mercœur.

Petrus de Bellomonte prior anno MCCXV & aliis. Belmont.

Stephanus d'Hugonnet, frater Bernardi prioris Sancti Petri, de quo ſupra egimus, prior Camalariarum, de quo Necrologium VII kal. febr. *Probat.* Cap. XXIX. Hugonnet : comme cy deſſus.

Gaucelinus de Barjaco, nobili hujuſce nominis gente natus & Raymundi abbatis Calmeliaci nepos, memoratur prior Camalariæ in Necrologio IV non. maii. *Probat. noſtr.* Cap. XXIX. De Barjac.

Stephanus Hugoneti Deodati & Raymundæ filius, prior monaſterii Camalariarum legitur in Obituario Camalariarum kalendis octobris, infra. D'Hugonnet.

DD. Vitalis de Roux prior eſt Camalariarum hoc anno MDCLXXVI, quo ſcribo. De Roux.

Digitized by Google

CAP. VIII.

Monaſterium ſanctimonialium S. M. de Fraxineto. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXX.

Juxta ipſummet cænobium Sancti Theofredi Calmiliacenſe conſtruitur a Willelmo IV, abbate, ut narrat Mſſ. cod. Calmiliacenſ. quem lego. Vide *Probat.* Cap. XXX.

Ad ipſum hoc tempore, hoc eſt anno circiter MLXXXVIIII aut MXC ſe recepere feminæ ſanctimoniales, antea circa monaſterium Calmeliaci converſantes, ut in more poſitum erat hoc ævo, diuque ſubſtitere, ut notat citatum Chronicum.

« Fraxineti vero prædium quidam vir nomine Geraldus, « rege Lothario regnante, dimiſit Domino Deo & Sancto Petro « Calmeliacenſi ac abbati Wulfado. » Vide *Probat.* Cap. XXX.

Jam vero a multis ſæculis hoc Fraxineti ſanctimonialium cænobium evanuit, modoque Fraxinetum prædium eſt menſæ Calmeliacenſi adjunctum, in quo tamen eſt adhuc eccleſia parochialis ad nominationem Domini abbatis Calmeliacenſis ſpectans, ut leges in Brevi Apoſtolico Clementis PP. IV infra Cap. XXVIII.

CAP. IX.

Monaſterium Sancti Privati de Conſolenco ſeu Conſolentis, vulgo Conſolens. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXXI.

« Authorem habet quemdam virum, nomine Gibonem, « cum uxore ſua nomine Avena, qui totum quod habebant in « pago Vellaico, in vicaria Baſſenſe, in loco dicto Conſolentis « dederunt Deo & Sancto Theofredo, ad ædificandam ibi eccle- « fiam & monaſterium, tempore Ugonis regis Francorum (1). » Vide *Probat.* Cap. XXXI. Opinor eo in loco juxta ſtatutum Gibonis conditum fuiſſe cænobiolum, verum an diu extiterit haud

(1) Janvier 988-996 (Ed.).

Digitized by Google

novi, nec enim, « inter alios priores, qui pelliceas de candidis « ovibus aut pelles caprinas in feſtivitate Sancti Theofredi « dare monachis Calmeliaci tenebantur », locum habet prior de Confolento. Forte & ab hoc debito immunis erat. Vide Cap. XXVII.

Gibo vero forte ille ipſe eſt olim in Arvernis & Vellaico potens, qui nomen dedit ſtirpi nobili de Ponte-Gibonis, vulgo Pont-Gibault. Hoc tamen aſſerere non auſim.

CAP. X.

Monaſteriolum Sancti Juliani de Cantejolio, vulgo Chantejoux. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXXII.

Suſpicor illud eſſe quod « fundatum narrat ſub tuitione ec- « cleſiæ Sancti Juliani Brivatenſis Stephanus epiſcopus Arver- « norum litteris datis IX id. octobris, apud Lithiniacum vi- « cum, anno X regnante Ludovico rege Francorum Aquita- « niamque regente. » Quas habes in Spicilegio Dacheriano, Tom. XI, fol. 285 & ſeq. Tribus aut quatuor milliaribus a cœnobio Cantojolii, cui ſuberat, diſtat, ac cum ipſo datum fuiſſe opinor Caſæ Dei, ut fuſius leges in *Antiquit. noſtris diœceſis ſancti Flori Benedictinis*, ubi de cœnobio Cantojolenſi.

Quinam iſtius cœnobioli fundamenta poſuerit ſi non Cunibertus, haud novi. Conſule quæ ſcribimus de Cantojolii ad Elaverim & Deugam monaſterio. Ex Mſſ. vero cod. Caſædenſi conſtat quod etiam ſæculo XV in Cantojolenſi cœnobiolo duo ſaltem monachi Domino famulabantur. Vide *Probat.* Cap. XXXII.

CAP. XI.

Monaſterium de Greſiaco monachorum Ordinis Cluniacenſis, vulgo Grazac. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXXIII.

Quis hujus cœnobii author habendus ſit haud novi & hoc unum compertum habeo, quod in dicto prioratu olim plures

Digitized by Google

monachi ſacra fecerint, & in eo etiam ſæculo XV quatuor adhuc vivebant fratres cum uno preſbytero commenſali, quodque ibi debebat quotidie celebrari una miſſa & fieri eleemoſina etiam quotidie. Vide *Probat.* Cap. XXXIII.

CAP. XII.

Prioratus S. M. de Araullis. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXXIV.

Olim conventualis; quo ſæculo quove authore conſtiterit haud novi Subeſt aſceterio Caſædenſi.

CAP. XIII.

Monaſterium Sancti Martini de Duneria vulgo Dunière. *Authent. Probationes*, Cap. XXXV.

La Roue. Baffie.

Conditur, ut conjicio, a toparchis de Duneria ac Caſæ Dei ſubjicitur. De ipſo vero bene merentur DD. de Rota, de Baſia & alii.

Plures olim in præfato monaſterio monachi Domino famulabantur & adhuc ſæculo XV tres aut quatuor morabantur, quo finiente aut XVI ineunte unitus fuit ille prioratus Collegio R. P. Societatis Jeſu Lugdunenſi, qui & ipſius prædiis ac reditibus hactenus potiuntur.

Recenſetur autem in Brevibus Apoſtolicis « Lucii PP. III « ad Lanthelmum abbatem Caſæ Dei, Verulis, VI kalend. apri- « lis, indict. II^a^, anno Dominicæ Incarnat. MCLXXXIV, « Pontificatus anno III^o^; itemque Honorii PP. III ad Ar- « mandum quoque Caſæ Dei archimandritam, Signiæ, per « manum magiſtri Guidonis Domini Papæ capellani, VII « kalend. auguſti, indict. XI, anno Incarnat. Dominicæ « MCCXXIV, Pontificatus Domini PP. anno VIII datis. » Vide *Probationes* noſtras pro cœnobio Caſædenſi & *Antiquitates diœceſ. Claromontenſis Benedictinas,* Cap. I^o^ ac infra

Digitized by Google

Cap. XXVII. Fuſe vero agimus de hocce cœnobio in Chronico noſtro Caſæ Dei, Tomo III.

CAP. XIV.

Abbatia Beatæ Mariæ de Bellacumba vulgo Bellecombe.
Authenticæ Probationes, Cap. XXXVI.

« Sanctimonialium Ordinis Ciſtercienſis olim in Sylva de « Mega dentiſſima ſitum media leuca ab eo in quo modo extat « loco, conditur, ut tradunt, ab epiſcopo Anicienſi Bertrando « de Chalanconio, qui & cœnobium e Sylva de Mega ad val- « lem in qua modo viſitur, tranſtulit, eo quod feræ etiam fa- « miliares domus aliquando vorarent. »

Hunc antiſtitem in dicta eccleſia « Bellæ Cumbæ jacere « aſſerunt in tumulo lapideo, juxta altare Beatæ Mariæ ſito. » Verum inſcriptio, ſi quæ inerat olim, excidit.

Sunt & Cartularium, Necrologium & aliæ vetuſtiores cartæ. Abbatiſſæ vero Bellæ Cumbæ in Authenticis quæ ſuperſunt occurrere :

Joanna d'Anduze, nobili gente Anduziana orta, Bellæ Cumbæ erat abbatiſſa MCCCLX & aliis. De hac gente plura leges in Chronico noſtro Caſædenſi, Tom. II.

D'Anduze de Florac : De gueulles à trois eſtoilles d'or.

Catharina de Rupeforti ex illuſtri de Rochefort ſtirpe nata, cœnobium Bellæ Cumbæ regebat anno MCCCXC & aliis. Jam vixerat anno MCCCC.

Rochefort d'Auvergne : Party de vair & de gueulles.

Margarita de Sancto Præjecto & ipſa natalibus clara, memoratur Bellæ Cumbæ abbatiſſa anno MCCCC & aliis. Exceſſerat e vivis aut pedum ceſſerat anno MCCCCXXX.

De Sainct-Prieſt : D'or à quatre billettes d'azur poſées en croix.

Anna de Curſolles Bellæ Cumbæ pedum gerebat annis MCCCCXXX & aliis.

Curſolles.

Brianſona de Lavieu Bellæ Cumbæ præerat anno MCCCCLXXIX, de qua Vide *Aſtræam Sanctam* Johannis de La Mure, lib. VI, Cap. XI.

Lavieu : De gueulles au chef de vair.

Franciſca de S[t] Vidal, hujuſce nominis prima, annis XLIX

Sainct-Vidal-

Digitized by Google

La Tour : D'or à la tour de gueulles.

Bellæ Cumbæ præfuit ac profuit, quippe ædificia regularia ſarta tecta fecerit aut a fundamentis erexerit, diſrupta conſolidaverit, depravata converterit, & in augmentationem boni gregis animum ac vires applicaverit, pedum vero nepti dimiſit anno circiter MDLV, quo obdormiit, ne videret mala gentis ſuæ ac Sanctorum quæ Necterici (?) perpeſſi fuere.

De Sainct-Vidal la Tour : D'or à la tour de gueulles.

Franciſca de S^t^ Vidal, alterius neptis, annis LIII & ipſa Bellam Cumbam rexit & quidem bene quantum per dies malos licuit. Vixit autem anno MDCVIII.

Bullon - La Foreſt : D'argent à deux faſſes de ſable.

Clara de Bulione, e ſtirpe inclyta & nobili de Bulione juxta Vennam in ſolo Arvernico nata, Bellæ Cumbæ abbatiſſa præficitur anno MDCIX & ſedit ad annum MDCLXXV die VIII menſis octobris, & juxta tumulum Domini (ut tradunt) Anicienſis epiſcopi hujuſque domus fundatoris, coram altari Beatæ Mariæ ſepulta. Jam anno MDCLX ſibi coadjutricem delegerat & aſſumpſerat neptim ſuam DD. Joannam de la Foreſt Bullon, quæ amytæ ſucceſſit.

De ſtirpe vero Bulonia olim nobili & præpotenti plura leges in *Antiquitatibus noſtris diœceſis Claromontenſis Benedictinis,* ubi de cœnobiis Caſædenſi, de Mediis-Aquis & Venna agimus. His vero duobus de la Venne & de Meſdagues hoſce dominos Bullonenſes initium dediſſe opinor.

La Foreſt-Bullon : D'argent à deux faſſes de ſable.

Johanna de la Foreſt-Bullon, Claræ Bulloniæ neptis, ab ipſa in coadjutricem aſſumitur anno MDCLX, & hoc ipſo anno a Domino Vallavorum Præſule benedictionem accepit. Denatæ amytæ ſuccedit anno MDCLXXVI & hoc anno præeſt MDCLXXVII, quo ſcribo.

Nobilis erat etiam olim hæc inter Arvernas familia de Foreſta, e qua originem habuere Randona de Foreſta, abbatiſſa Sancti Petri de Bellomonte & alii. Vide noſtras *Diœceſ. Claromontenſis Antiquitates Benedictinas.* Bullonenſis vero familia tranſiit in familiam de Foreſta, inde dicta La Foreſt-Bullon.

Digitized by Google

CAP. XV.

Prioratus Sancti Vincentii de Solemniaco. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXXVII.

Olim conventualis conditur a toparchis de Solemniaco, in pagis Vallavenſi & Arvernico nobilibus, ſedente, ut conjicio, & ſuadente Willelmo III°, ex ipſa gente Solemniacenſi nato & Beati Odilonis Cluniaci abbatis nepote, qui, ut ait Mſſ. Chronicum Calmeliaci, diu ac bene præfuit. Subjicitur autem iſte Solemniacenſis prioratus archiſterio Calmiliacenſi. Mercœur. Solignac.

Quot annis intererat capitulo generali, « prior Solemniaci & « tenebatur dare unam pelliceam de candidis ovibus ad veſti- « mentum Fratrum Sancto Theofredo apud Calmilius ſervien- « tium, » ut refert Chronicum citatum.

« Hanc autem Sancti Vincentii eccleſiam ceſſit Wil- « lelmo III°, Calmiliaci abbati, Ademarus epiſcopus Valla- « venſis. Vicecomes autem Pontius, cum fratre ſuo Heraclio « & matre ſua nomine Auxiliendis, dederunt Deo & Sancto « Theoffredo dominationem, quam in ea eccleſia ſibi retine- « bant. » Vide *Probationes*, Cap. XXXVII.

« Hæc autem contigere anno MLXX Incarnationis Domi- « nicæ, regnante Francis Philippo, & monaſterium Sancti « Theoffredi Calmiliacenſis Willelmo III° diſponente, » ut refert Mſſ. cod. Calmeliacenſis. Vide Cap. XXXVII. Quo quidem anno vel paulo poſt monachi, in dicta Solemniacenſi eccleſia, ſub regimine abbatis Sancti Theofredi & cura prioris Domino ſunt famulati.

CAP. XVI.

Abbatia Beatæ Mariæ de Sylva Benedicta, vulgo Séauve-Béniſte. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXXVIII.

« Monialium Ordinis Ciſtercienſis, in qua Beata Margarita, « ſanctitate vitæ & miraculorum gloria coruſcans, diem clauſit

Digitized by Google

« extremum XIII. kal. aug. ex Menolog. Ciſter. kalend. SS. « &c. »

Ad fines Vallaviæ, Forezii, Seguſiani & Arverniæ ſita eſt. Authores habet ac præcipuos benefactores Forezii Comites.

Sainct-Prieſt: D'or à quatre billettes d'azur, poſées en croix.

Beatrix de Sancto Præjecto, e gente de S^t Prieſt in Seguſianis nobiliſſima nata, Bellæ Cumbæ præerat jam anno MCCLXXXIV, quo recognovit ſe tenere a Domino epiſcopo Anicienſi ſuum monaſterium & pro eo fecit eidem fidem & fidelitatem ex archivis Domini epiſcopi Anicienſis.

Bouzols.

Ampheliza de Bouzolz, filia Bertrandi de Chazals, inquit Mſſ. cod. Domini epiſcopi Anicienſis, annis MCCXCIII & MCCXCIV fidem fecit ut abbatiſſa Bellæ Cumbæ Domino epiſcopo Anicienſi, pro ſuo monaſterio ejuſque dominio, quod recognovit ſe habere ab eodem.

Lavieu : De gueulles au chef de vair.

Artalda de Lavieu, gente Seguſiana nobili nata, Sylvæ Benedictæ præerat annis MCCCXIII &c. *Vide Aſtræam Sanctam* Joannis de La Mure, lib. VI. Cap. II.

Rochebaron: De gueulles à la bande d'argent, à la bordure d'azur bordée d'or, chargée de fleurs de lys de meſme.

Adelaiz de Roca Baronis, Briandi militis, domini de Roca Baronis & de Monte Archerio, filia, Sylvæ Benedictæ cœnobium rexit ab anno MCCCXXIX ad MCCCXLV. Vide *Aſtræam Sanctam* Johannis de La Mure, lib. VI, Cap. III.

Adelais de S^t Germain-Laval, nobiliſſima inter Seguſianas gente nata, Artaudi de S^t Germain filia, rexit Sylvam Benedictam ab anno MCCCL ad MCCCLV, de qua plura leges in *Aſtræa Sancta* Johannis de La Mure, lib. VI. Cap. IV.

Sainct-Germain - Laval : De gueulles à la faſſe d'argent, accompagnée de ſix colombes de meſme 3, 2, 1.

Blancha de Marcilly Chalmazel, Joannis de Marcilly Chalmazel & Delphinæ de S^t Nectaire, dominæ de Pralong, filia, Sylvam Benedictam rexit abbatiam ab anno MCCCLXXXVIII ad MCCCXCVII. Vide *Aſtræam Sanctam* Johannis de La Mure, lib. VI. Cap. V.

Marcilly de Chalmazel : De ſable au lyon d'or couronné, armé & lampaſſé de gueulles, le champ ſemé de molettes d'or.

Adelais de Rochebaron, Guigonis militis, domini de La Rochebaron, filia, alterius vero abbatiſſæ, de qua ſupra, neptis, Sylvæ Benedictæ præerat anno MCCCCII. Jam vixerat aut ceſſerat anno MCCCCVI. Vide *Aſtræam* cit. Cap. VII.

Beatrix de la Torrette occurrit Sylvæ Benedictæ abbatiſſa

Digitized by Google

anno MCCCCVI. Vide *Aſtræam Sanctam* Johannis de La Mure, lib. VI, Cap. VII.

Rochebaron : comme cy deſſus.

Blancha de Talaru Chalmazel, Joannis de Talaru Chalmazel militis & Catharinæ de la Tour d'Oliergues filia, Sylvæ Benedictæ regimen habet annis MCCCCXVII & aliis. Vide *Aſtræam* citatam, Cap. IX.

La Torrette.

Talaru Chalmazel : Party d'or & d'azur, à la bande de gueulles brochante ſur le tout.

Franciſca de La Roue, Claudii domini de Roue, d'Uſſon, Dunière etc. & Billetæ de Tournon filia, Sylvæ Benedictæ occurrit abbatiſſa anno MDXVII & aliis; nepti ſuæ pedum ceſſit anno ſaltem MDXXXI.

De La Roue : Faſſé d'or et d'azur de ſix pièces.

Margarita de la Roue, Willelmi domini d'Uſſon, La Roue, Dunière, etc. & Gabriellæ de Chovigny de Blot filia, cedente amyta, fit Sylvæ Benedictæ abbatiſſa annis MDXXXI & aliis.

De La Roue : comme cy-deſſus.

Margarita de Sancto Præjecto, Antonii de S^t^ Prieſt abbatis Vallis Benedictæ ſoror, & Margaritæ de La Roue abbatiſſæ neptis, Sylvam Benedictam regit ab anno MDLXXXVIII ad MDXCVII.

Sainct-Prieſt.

Franciſca de S^t^ Prieſt, Ademari militis & Catharinæ de Polignac filia, abbatiſſa Sylvæ Benedictæ renuntiatur anno MDXCVII, regitque ad annum MDCXXVIII.

Sainct-Prieſt : D'or à quatre billettes d'azur poſées en croix.

Joanna de S^t^ Prieſt, Franciſcæ abbatiſſæ ſoror, denatæ ſufficitur anno MDCXXVIII, regitque annis XXVIII & ad annum MDCLVI, quo paulo ante obitum ceſſit pedum nepti ſuæ Mariæ de Chaſluz. Ipſa vero hoc ipſo fato functa eſt, de qua Vide *Aſtræam Sanctam* Johannis de La Mure, lib. VI. Cap. XXVIII.

Sainct-Prieſt : comme cy-deſſus.

Maria de Cordé de Chaſluz, nobili inter Arvernas gente nata, vitam ſanctimonialem vovet in parthenone Sanctæ Scholaſticæ Billomenſi, deinde abbatiſſa Sylvæ Benedictæ renuntiatur ab anno....

Cordé-Chaſluz : D'azur au poiſſon d'argent, le champ ſemé d'eſtoilles d'or.

Catharina du Prat des Cornets item & in eodem cœnobio Billomenſi profeſſa, pedum Sylvæ Benedictæ ſuſcipit anno.... & eo anno MDCLXXVII, quo ſcribo, in ſollicitudine gerit.

Du Prat des Cornets : D'or à la faſſe de ſable accompagnée de trois trèfles de ſynople 2, 1.

Digitized by Google

CAP. XVII.

Prioratus Sancti Blaſii de Roſeriis. *Authenticæ Probationes*, Cap. XXXIX.

« Neſcio an non ille ipſe ſit locus de Roſeriis, quem epiſco-
« pus Vellavorum Gotiſcalcus dedit Deo & Sancto Theofredo
« cum ſuis adjacentiis, ut referunt Gotiſcalchi litteræ, anno II
« Ludovici datæ, » quas leges infra *Probat.* Cap. XXXIX.

Verum ille Roſeriarum locus Sancto Theofredo Calmilienſique cœnobio ſubjectus fuit, & adhuc eſt de jure ipſius. Roſeriarum vero cœnobiolum, de quo agimus, ſemper Cluniaci membrum fuit; in eo etiam ſæculo XV quatuor monachi erant, qui quotidie unam miſſam celebrare tenebantur, & quidem diebus feſtis « ac dominicis cum nota, aliiſque ſine nota. » Vide *Probationes,* Cap. XXXIX.

CAP. XVIII.

Abbatia S. M. de Doa, vulgo Doue. *Authenticæ Probationes*, Cap. XL.

Olim, ut puto, monachorum fuit & ante annum MCX aut circiter condita, ſed a quo non ſatis novi, quippe nulla hujuſce apud veteres ſcriptores rerum Vallavenſium mentio occurrit. « Petrus Vellavorum epiſcopus circa annum MCLXV hanc « ipſam abbatiam ceſſit canonicis regularibus, » ideoque ante hunc annum hæc abbatia cum eſſet, Ordini Benedictino, qui tum unus in Eccleſia Gallicana florebat, videtur adſcribenda. Hæc autem Dohenſis abbatia ſita eſt fere ad ripam Ligeris; tribus paulo plus milliaribus ab Anicio & Calmilio diſtat.

In ea Dohæ eccleſia ſepultus eſt Robertus de Magduno, epiſcopus Anicienſis, die XXI novembris anno MCCXIX, a quibuſdam militibus occiſus. De Magdunenſibus vero apud Bituriges toparchis conſule *Hiſtoriam domus de Courtenay* & *Antiquitates noſtras Diœceſis Bituricenſis Benedictinas* ac *Chronicum noſtrum Douerenſe* vulgo *Vierzon.*

Digitized by Google

CAP. XIX.

Monaſterium Sancti Saturnini de Vourezio ſeu de Valle Regia, vulgo Vaurey. *Authenticæ Probationes*, Cap. XLI.

Sanctimonialium eſt juxta oppidum Camalariæ, ad confluentiam rivulorum d'Arzon & de Chamberon in Ligerim & ad ripam Ligeris ſitum. Huic initium dediſſe Carolum Magnum imperatorem tradunt, indeque dictum fuiſſe : *Vallis Regia ſeu Vallis Regis,* eo quod præfatum cœnobium a rege in valle conſtructum fuerit.

Alii vero opinantur hujuſce parthenonis authorem fuiſſe Stephanum de Mercorio epiſcopum Anicienſem; alii Pontium Mauritium de Monte Buxerio, item Vallavorum antiſtitem; alii alium Anicienſem præſulem aſſignant, qui ſorori ſuæ ſanctimonialem vitam profeſſæ, hanc in Valle Regia dicta domum conſtrui fecit, moniales e parthenone Caſarum ad Elaverim accerſivit, cui & cœnobium Vallis Regiæ ſubjecit.

« Sane in Cartulario Calmiliacenſi habentur litteræ Gatberti « cujuſdam, quibus Deo & Sancto Petro ac Sancto Theofredo « & Gotiſcalcho tum epiſcopo Anicienſi & abbati dedit caſam, « curtem, hortum & vineam in villa de Vobregio. »

Cum autem Gotiſcalcho Dalmatius de Bellomonte, Vallis Regiæ ſtirpe vicina ortus, ſucceſſerit in regimine cœnobii Calmiliacenſis, forte ille ipſe Gotiſcalchus aut forte Dalmatius de Bellomonte ſuæ ſorori ſanctimoniali hanc domum aſſignavit & conſtrui fecit, de conſenſu ac voluntate Domini Gotiſcalchi epiſcopi, ac parthenoni Caſarum jam extanti ſubjecit. Hæc conjicio non aſſevero, nec enim hujuſce prioratus Sancti Saturnini de Vobregio aut Valle Regia mentio ulla occurrit apud veteres. Cumque vix ullæ ſuperſint cartæ tum in Valle Regia tum in Caſis & illæ recentiores, quid certi ſtatuendum ſit non novi. Hæc autem ſcripſi ut detur ſapienti occaſio & ſapientia addatur. Satis autem ea, quæ conjicio, traditioni ſenectute ſua venerandæ conveniunt.

Digitized by Google

Prioriſſæ vero Vallis Regiæ tum in cartis domus tum in Necrologio Caſarum occurrere :

Sainct-Dydier. Iſabellis de S^t Deydier, prioriſſa de Vorey, cujus meminit Necrologium Caſarum die VIII^a januarii.

De Chaumelys. Albelina de Chomelis, prioriſſa de Vorey, memoratur in citat. Necrol. XX. april.

Vergezac : D'azur à trois bezans d'or 2. 1. Alions de Vergezac, prioriſſa Vorezii, locum habet in Necrologio citato Caſarum, die V junii.

Royac. Livauda de Rubiaco, vulgo Royac, item occurrit Vorezii prioriſſa, in eodem Necrologio Caſarum IV kalend. aug. ſed quo tempore præfuerit non ſcitur.

Delina prioriſſa. Delina memoratur prioriſſa Vorezii anno MCCC in tabulario Domini epiſcopi Anicienſis, quo cum ipſo præſule pepigit pro nonnullis in dominio oppidi Vorezii litigioſis. Vide *Probat.* Cap. XLI.

Rochebaron : Ecartelé d'or & de gueulles comme cy deſſus. N. de Roca Baronis nobili gente nata, erat prioriſſa Vallis Regiæ anno MDXXX. De hac Rocabaronis gente, Valli Regia fere vicina, plura leges in *Antiq.* & *Fragment. noſtris Hiſt. Aquit.* Tom. III, IV & V.

De Pierres. Claudia de Petris, vulgo de Pierres, e gente haud ignobili ac Valli Regiæ vicina orta, memoratur Vallis Regiæ prioriſſa anno MDXLI.

De Pierres. Catharina de Petris, Claudiæ, ut conjicio, ſoror, Valli Regiæ præerat annis MDLIV & aliis.

De Pierres. Johanna de Petris occurrit prioriſſa Sancti Saturnini de Valle Regia annis MDCXX & aliis ad annum MDCXXXIX.

Mongon Beauverger : D'azur à quatre bandes d'or flanché d'hermines en ſautoir, écartelé de cornes de bœuf. Franciſca de Mongon de Beauverger, ab anno MDCXXXIX ad MDCXLV regit cœnobium Sancti Saturnini de Valle Regia, tumque electa Caſarum abbatiſſa cedit nepti ſuæ.

Mongon Beauverger : comme cy deſſus. Maria de Mongon de Beauverger, Franciſcæ neptis, vi ceſſionis amytæ fit Vallis Regiæ prioriſſa anno MDCXLV & hoc anno MDCLXXVI, quo ſcribo, regit.

Digitized by Google

CAP. XX.

Abbatia Beatæ Mariæ de Clavaſio vulgo Clavas. *Authenticæ Probationes*, Cap. XLII. — Sanctimonialium Ordinis Ciſtercienſis.

(Nihil.)

CAP. XXI.

Cœnobiolum Sancti Roberti in Monte Anicio vulgo Sainct Robert. *Authenticæ Probationes*, Cap. XLIII.

Sancto Roberto abbate Casædenſi ſacrum ab ipſomet ſorte incœptum, a Pontio de Turnone & Pontio item de Monte-Buxerio epiſcopis Anicienſibus primum in Caſa Dei monachis fuit abſolutum ac monachis Caſædenſibus ſuſcipiendis velut hoſpitium deputatum.

Nobilis domina Anduzia, domina de Volta ad Ligerim, nonnulla huic prioratui dimiſit; item & nobilis dominus Claudius de Chambort. Vicecomites de Podemniaco, Domini de Turre, de Sancto Vitali de hoc cœnobiolo bene meriti fuere.

CAP. XXII.

Monaſterium Sancti Petri de Godeto vulgo Le Goudet. *Authenticæ Probationes*, Cap. XLIII.

« Longe ante annum DCCCL, quo circiter, quidam vir « Deſiderius nomine eamdem cellam Godeti, in pago Valagio « ſitam, ſupradictis Sanctis Valeriano & Filiberto & monaſte- « rio Tornutienſi conceſſit, ut in monachorum & paupertatum « neceſſitatibus ſemper deſervirent, inquit Concilium Cabilo- « nenſe anno DCCCLXXV habitum.

« Anno DCCCLXXVIII Hludovicus, Karoli filius, Gei- « loni abbati Tornutienſi, eamdem cellam, quæ vocatur Go- « diltus, cum omnibus rebus ad ſe pertinentibus confirmavit. »

Digitized by Google

Plura vero de hoc cœnobio, in quo hactenus VIII vel circiter monachi Benedictini Domino famulantur, leges in *Hiſtoria Trenorchienſi*. De eo vero bene meriti videntur Domini de Godeto, olim in pago Vellaico nobiles ac potentes.

AUTHENTICÆ PROBATIONES.

CAP. XXIII.

Authenticæ Probationes pro Cap. I° & Abbatia Sancti Evodii in monte Anicio, vulgo Sainct Voſy.

Guillelmus de Baſia epiſcopus Claromontenſis & abbas Sancti Evodii.

Ex Chronico Sancti Petri Podienſis anno circiter MCXXX exarato : « Temporibus Ademari Anicienſis epiſcopi monachi « Sancti Petri eccleſiam Sancti Hilarii, a militibus de caſtro « de Ceyſſac injuſte diu poſſeſſam, cum laude Guillelmi, abba- « tis de Sancto Evodio & Claromontenſis epiſcopi, recupera- « runt anno MXCVI vel circiter. »

CAP. XXIV.

Authenticæ Probationes pro Abbatia Sancti Petri de Turre in monte Anicio, vulgo Sainct Pierre-Latour.

(Nihil.)

CAP. XXV.

Authenticæ Probationes pro Cap. III & Monaſterio Sancti Majoli in monte Anicio, vulgo Sainct Mayol, olim Monachorum poſtea Clericorum.

Ex Mſſ. Cod. Bibliothecæ Anicienſis :

« Cunctis nos docet haud miſeram vobis deſcribere vitam,
« Quam nos Patronus, magno moderamine comptus,
« Majolus docuit nec non cœleſtia ſtruxit,
« Duo Majolum terris ad ſydera notum

Digitized by Google

« Infima dum vixit ſpernens (1) fuit, hic quoque vixit. (1) Chriſto.
« Actis diſcretus, juſti munimine fretus,
« Verborum valide laudanda cum gravitate
« Correxit ſtolidos, mulxit ſemperque benignos,
« Atque te laus (2) juſti complevit munia Chriſti : (2) tenax.
« Cujus jam patris juncti ſuper aſtra Beatis
« Tempora nos lætum recolamus (3) in omnia feſtum. (3) *alias* colebamus.
« Peſtiferam urbis quam ferret fæmina nobis,
« Ipſi quo circa famulemur mente benigna; *Vix legitur in Mſſ.*
« Cœlicolis jungat, puros nos crimine reddat,
« Majoli meritis ejus digniſque triumphis.
« Cuncti gaudentes, Raynardo compatientes, Raynardus horum verſuum author.
« Divinas aures pro quo pulſare rogantes,
« Vocibus obnixis orabimus Omnipotentis. »

Hos verſus ſcribit citatus Raynardus Sogdelio cuidam patri, probitate colendo. Hos leges Tom. IV. *Fragment. noſtrorum Hiſtor. Aquitan.*, fol. 98, 99 & 100.

CAP. XXVI.

Authenticæ Probationes pro Cap. IV & veteri abbatia Secureti vulgo Séguret.

(Nihil.)

CAP. XXVII.

Authenticæ Probationes pro architerio Sancti Theofredi Camaliacenſis vulgo Monaſtier. — Ex Mſſ. cod. dicto *Le Livre rouge* ſeu *Reparatio Cartarum & Chronico* cœnobii Camaliacenſis ab Anonymo ſed Sancti Theofredi monacho circa annum MC conſcripto.

« Quidam vir clariſſimus urbis Arvernæ ſenator & princeps, Lib. I.
« nomine Calmilius, Eccleſiæ Dei ſtudioſus amator & pauperum cultor, religioſorumque virorum ſedulus imitator, tempore Juſtini Cæſaris, qui Romani regni tunc gerebat inſignia, ac Theodeberti regis, qui regno Francorum ſimul cum avia ſua Brunechilde præerat, hujus noſtri monaſterii fundationis imprimis extitit auctor.

Digitized by Google

« Denique cum in propria ſui juris poſſeſſione eccleſiam in « honore principis Apoſtolorum Petri religioſa conſtruxiſſet « devotione, in territorio Vellaico, ſuper rivum Colentiæ, qui « non procul poſito Ligeri fluvio commiſcetur, tradidit eidem « eccleſiæ contigua rura & adjacentes villulas, unde poſſent « ibidem Domino ſervientes quotidiani victus ſtipendia ſuf- « ficienter habere. Cumque ſollicite perſcrutaretur quomodo « vel unde cœnobialis vitæ ſectatores illic aggregari valerent, « quoniam raro illis temporibus poterant inveniri, Romam « proficiſcens, ut quod inſtituere cupiebat authoritate Roma- « næ Eccleſiæ firmaretur, locumque ipſum B. Petro, in cujus « erat conſtructum nomine committeret, ad monaſterium « Lerinenſis inſulæ, quod præ cæteris totius Galliæ locis in « ſancta religione pollebat, prædictus princeps ſtuduit prope- « rare, quo tempore præerat ſanctæ illi congregationi ſanctiſ- « ſimus paſtor nominatus Maximus, vir magnarum virtutum « & miraculorum effector, qui etiam Regenſis eccleſiæ epiſ- « copus extitit. Illic commoratus princeps cauſam ſuæ devo- « tionis expoſuit, ejuſque conſilium ſuper hoc humiliter poſtu- « lavit, effectumque ſuæ petitionis apud eum invenit. » Cætera hujus Chronici leges Tom. III *Fragmentorum noſtrorum Hiſtor. Aquitanicæ*. Vide Diplomata Pipini & aliorum.

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

CARTA.

« Quoniam quidem Beati Laurentii martyris eccleſiam non « longe a Gratianopolitana urbe poſitam ab anteceſſoribus « noſtris non ſolum novimus ædificatam, verum & ſolemniter « auctam atque multipliciter dilatam, pro poſſe noſtro eorum « veſtigia imitari cupientes non incongruum duximus.

Sanctus Hugo epiſcopus Gratianopolitanus.

« Hugo, gratia Dei Gratianopolitanorum epiſcopus, necnon « ſanctæ Dei Eccleſiæ Gratianopolitanæ omnis conventus, Vi- « zilienſem cum ſibi jure pertinentibus eccleſiam, diu a nobis « tyrannica poteſtate ſubreptam, ad ultimum vero a fratribus

Digitized by Google

« ejuſdem eccleſiæ Beati Laurentii ab eadem poteſtate adqui-
« ſitam, ſed quia noſtræ Eccleſiæ juris erat, ſub virorum reli-
« gioſorum judicio nobis redditam, Beato Petro atque Sancto
« Theoffredo necnon & glorioſiſſimo martyri Laurentio fratri-
« buſque ibidem commorantibus, interventu religioſi Ugonis
« Dei gratia Dienſium epiſcopi atque Sanctæ Romanæ &
« Apoſtolicæ Sedis vicarii donamus, tali ſcilicet retento ſervi-
« tio ut in die Aſcenſionis.... Cætera deſunt in Mſſ. cod.

Ugo epiſcopus Dienſis, S. R. E. vicarius circa annum 1075.

Carta.

« Sylvius, qui fuit filius Redempti, qui fuit filius Mainfredi,
« cum poſt mortem patris ſui Redempti, qui fuerat advocatus
« & deffenſor monaſterii Sancti Theoffredi, ubi ad converſio-
« nem veniens præſentem bene finierat vitam, rapinas & cædes
« & multa mala cum aliis fratribus ſuis hominibus & ruſticis
« terram monaſterii incolentibus inferret, & pro tantis malis
« frequens ad Deum oratio fieret, tandem divino timore cor-
« reptus ac de ſua iniqua præſumptione pœnitens, venit hu-
« militer ad monaſterium, & nudis pedibus ac cæteris membris
« ante ſepulchrum Sancti Martyris flendo ſe proſternens, ve-
« niam precabatur; & cum ei fratres de præteritis indulſiſſent
« ſi de futuris caveret, promiſit emendationem & reliquit &
« dimiſit omnes malas conſuetudines & pravos uſus, quos in
« terra Sancti Theoffredi præſumpſerat & injuſte requirebat:
« & ut nihil amplius niſi quantum pater ſuus acceperat,
« ipſe deinceps acciperet, nec aliquis ex filiis ejus aut ex
« propinquis, & ut hoc poſtea firmiter teneretur, conſcribere
« dimiſſionem ſuam cum maledictione juſſit, ſi aliquis hoc re-
« petere præſumpſerit. Factum eſt hoc in menſe martio feria
« III[a], luna IX[a], anno ab Incarnatione Domini MXVI, in-
« dict. XIV, regnante Rotberto rege.

Sylvius advocatus Sancti Theofredi (?).

Data littera anno Domini MXVI.

Digitized by Google

CARTA.

Lambertus epiſcopus Valentinenſis tempore Radulfi regis.

« Tempore Radulfi regis præſidebat Eccleſiæ Valentinenſi « reverendus vir nomine Lambertus epiſcopus, qui dum rebus « eccleſiaſticis vigilanter intenderet, cernens locum fundatum « in honorem Beati Martyris Victoris juxta eamdem urbem « poſitum, deſolatum jam ac pene deſertum, ordineque reli- « gionis penitus deſtitutum, cœpit ſatagere qualiter idem locus « in priſtinum reſtitueretur ſtatum. Conſentientibus itaque Guigo abbas. « clericis ejuſdem ſedis, Andrea decano, Guigone abbate, « Iſarno archidiacono, Archibaldo apocryſario & cæteris Ademarus comes. « omnibus cum Ademaro comite, advocavit dominum Guigo- « nem abbatem de cœnobio Calmeliacenſi, venerabilem vi- Guigo abbas Calmeliaci. « rum, & deprecatus eſt eum quod prædictum locum in ſua « cura ſuſciperet & fratres ibi regulariter viventes inducere « procuraret : qui precibus epiſcopi & aliorum adquieſcens « teſtamentum ſcriptum & privilegium ſibi dari de hoc pacto « rogavit, quatenus locus ille ſuo ſtudio reparandus ſemper « ſub dominio & regimine monaſterii Calmeliacenſis & ſuc- « ceſſorum ejuſdem abbatum deinceps conſiſteret ac perma- « neret jure perpetuo. Cujus voluntati ac petitioni pontifex & « clerus libenter adquieverunt, tali tamen tenore ſibi ſervato ut « inter alias preces orationum quotidie unum pſalmum, id eſt « LX^mum, flexis genibus, niſi feſtivitas fuerit, pro ſe ſuiſque ſuc- « ceſſoribus & amicis decantarent, pro defunctis vero cum « poſſibile fuerit, vigiliam & miſſam. Confirmatum eſt hoc de- « cretum & pactum a domino Lamberto epiſcopo & clero ſedis « ejuſdem, intermiſſa maledictione ſi quiſquam temerarius un- « quam præſumpſerit diſſolvere vel calumniare tale commu- « niter deſignatum decretumque. Factum eſt II id. martii, Anno MXI. « feria IIII^a, luna VI, anno MXI ab Incarnatione Domini « noſtri Jeſu Chriſti, regnante Radulfo rege.

« Prædictus vero præſul Lambertus non ſolum eumdem lo- « cum ad reparandum & emendandum aliis tradidit, ſed

Digitized by Google

« multa etiam bona fratribus ibidem commanentibus ipſe tri-
« buens in ejuſdem loci augmentatione ſollicitus exiſtebat. De-
« dit enim eidem loco Sancti Victoris Sanctique Fortunati Monaſterium Sancti Fortunati.
« monaſterium, ſylvam quæ vocatur Caſtanetus & unum mo-
« lendinum de Gulta & dimidiam piſcatoriam. Totum hoc con-
« ceſſit illis fratribus qui ſerviunt & qui ſervituri ſunt Domino
« Deo Sanctiſque in eodem loco, ſine calumnia vel ſine con-
« tradictione cujuſquam perſonæ. Confirmatum eſt hoc donum
« ipſius authoritate & Arnaldi præpoſiti & Andreæ decani, Stephanus abbas.
« Stephani abbatis, Iſarni archidiaconi, Archibaldi archi-
« clavi & cæterorum clericorum & Ademari comitis, fratris Ademarus comes epiſcopi Lamberti frater.
« epiſcopi, kalendis octobris, feria II^a, luna XXX^a.

CARTA.

« In pago Dienſi, in loco qui vocatur ad Pontem, eccleſiæ,
« quæ ibi conſtructa eſt in honorem Sancti Martyris Theoffredi
« & Sancti Eudonis necnon & Sancti Petronii Confeſſoris, Sanctus Petronius confeſſor.
« D. Achideus epiſcopus dedit aliquid de propriis rebus ſuis,
« hoc eſt caſas cum curtis, hortos..... vineas & campos
« & ſylvas cum terris cultis & incultis : & habent fines Achideus epiſcopus Dienſis.
« de ſuper Monte Mortonio, ſicut aqua vergit in Arduno & ſi-
« cut aqua vergit in monte Aiſono uſque in rivo, qui dicitur
« Amarantia, de ſubteriore parte aqua Rubione currente uſque
« in territorio de Mannal, & tres molinos. Quantum infra
« iſtas terminationes habebat, totum dedit Domino & ſupra-
« dictis Sanctis ſemper habendum. Datum in menſe maio,
« feria II^a, anno XX^o, regnante Conraddo rege. Conraddo rege regnante.

Ex Mſſ. cod. Cameliacenſi.

« In pago Valentinenſi, in vicaria Suddionenſe, in aice de
« villa, quæ dicitur Cornatis ſive Cerliano, dedit poſſeſſionem
« monaſterio Sancti Petri Sanctique Theotfredi vir inclytus,

Digitized by Google

Geylinus comes, Gobelina ejus uxor.

« nomine Geylinus, comes, cum conjuge ſua Gobelina, hoc eſt « colonica una & eſt macheria vetuſta, terra culta & inculta, « quæ habet fines de ſuperiore parte rivulo currente qui dici-

Rivuli Marmeno, Cerano & Muroflodon.

« tur Mamemone, de ſuperiore parte Rodhano fluvio volvente « & rivulo, qui dicitur Cerano, & eſt Muroflodone in medio « poſita. Quantum infra ipſos fines concludit, totum ex inte- « gro dedit Domino Deo Sanctiſque ejus in prædicto cœnobio

Golfaldus abbas Sancti Theoffredi.

« ſemper habendum. Tunc abbas Golfaldus regebat monas- « terium Sancti Theofredi Calmelius, quando facta fuit dona- « tio iſta, II kal. julii, feria II^a, regnante Conraddo rege.

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

Guigo episcopus & abbas Sancti Theoffredi regnante rege Rodulfo.

« Regnante Rodulfo & Guigone epiſcopo præſidente mo- « naſterio, feria III, menſe octobri, in vicaria Soionenſi, in « villa, quæ dicitur Cornatis, nobilis vir nomine Leotardus « dedit monaſterio unum clauſum quatuor manſos valentem « de ſua hæreditate & in alio loco peciam de vinea : ea condi- « tione ut frater, qui tenuerit eam obedientiam, ſemel in anno « epulum ſplendidum exhibeat fratribus in refectorio ex lam- « predibus aut ex magnis piſcibus; ipſi autem fratres pro ti- « more Dei officium mortuorum & miſſam pro parentibus « ſuis ſtudeant decantare. . . . . »

Wulfaldus abbas anno DCCCCLX.

« Anno vero ab Incarnatione DCCCCLX, regni Lotharii « anno IIII, monaſterium regente Wulfaldo, in villa Marn- « iaco vir Godrannus cum uxore ſua nomine Blitgarda de- « dit multa bona monaſterio Sancti Theotfredi, ut alibi di- « cemus.

Carta.

« Noverint omnes quod in pago quondam Lugdunenſi,

Geilinus comes & Raymotis ejus uxor.

« quod nunc eſt in epiſcopatu Valentinenſi, Geilinus nobiliſſi- « mus vir & potens, de quo ſupra dictum eſt, cum ſua con- « juge nomine Raimoti dedit eccleſiam in loco, qui dicitur

Digitized by Google

« Manſo Caviliano, quæ eſt conſecrata in honorem Domini « Salvatoris Noſtri, cum ipſa parrochia & clauſo de vinea & « viridario & omnibus adjacentiis ſuis, ut habeant & poſſi- « deant ſemper rectores monaſterii Sancti Theotfredi ſine ulla « contradicente perſona. Et in alio loco villam, quæ dicitur « Canilis, quantum ibidem pertinere videbatur & ejus erat « poſſeſſionis, totum eidem monaſterio contulit jure perpetuo. « Hæc & alia bona idem princeps noſtro contulit loco & « Wulfaldo abbati, ut ſupra dictum eſt. Hoc autem donum fac- « tum fuit menſe martio, feria II^a, anno Domini DCCCCLXI, « indict. IIII^a, regnante Lothario.

Vulgo Macheville, prioratus olim ac diu conventualis.

Wulfaldus abbas Calmeliaci anno DCCCCLXI.

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

« Tempore Wulfaldi abbatis Calmilii quidam vir nobilis, « nomine Sulpicius, dedit præfato monaſterio partem de rebus « ſuis, quas in pago Viennenſi ſeu Vallavenſi poſſidebat, hoc « eſt villam, quæ dicitur Faia, & aliam villam, quæ dicitur « Combres; poſtmodum vero uxor ejus dedit eamdem poſſeſ- « ſionem, laudantibus filiis ſuis. Facta autem ſunt hæc reg- « nante Conraddo anno XXX°. Et in eodem pago, in valle « Manglone, Wulfaldo abbati dedit caſas duas cum hortis, « curtis, campis & vineis.

Wulfaldus abbas Sancti Theofredi.

« Arimando vero poſt Wulfaldum abbate, Leotgerius dedit « monaſterio vineas & campos ad ſe pertinentes, juxta vias « publicas & rivulum Silo & terram Sancti Petri. Donum « iſtud factum fuit anno XXXVII regnante Conraddo rege.

Arimandus abbas post Wulfaldum.

« Umbertus & uxor ejus Aymeratis dederunt Willelmo « monacho filio ſuo, qui poſtea abbas effectus eſt, eccleſiam « Sancti Victoris, conſentiente Warmundo archiepiſcopo « Viennenſi.

Warmundus archiepiſcopus Viennenſis.

Carta.

« Notum ſit omnibus quod eccleſiam Sancti Mauritii de « villa, quæ dicitur Sclacianis, dedit Sancto Theofredo Wigo

Wigo comes ſenior.

Digitized by Google

« comes ſenior, in cujus erat alode poſita, & Guillelmus caſ-
Guillelmus d'Elfon. « telli, quod dicitur Elſoni, dominus, quod ad eum pertine-
« bat, ſimiliter dedit cum omnibus adjacentiis ipſius eccleſiæ,
« inſuper & capellam ejuſdem caſtri: de quo poſtea, cum fuiſ-
« ſet exorta cum uxore non parva controverſia inter clericos
« Sancti Valerii & monachos Sancti Theotfredi, tandem con-
« gregato conventu clericorum & monachorum & aliorum
Wido archiepiſcopus. « nobilium virorum a domino Widone archiepiſcopo, ſicut
« modo tenetur, conſtat eſſe definitum tali tenore, ut deinceps
« monachi eam a clericis Sancti Valerii haberent & poſſide-
« rent, omnique anno in ſolemnitate ipſius Sancti libram unam
Anno MXCIV. « incenſi perſolverent. Facta autem eſt hæc pactio anno ab
« Incarnatione Domini MXCIIII, regnante Philippo rege.

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

Vigo abbas monaſterii Calmeliacenſis. « Regnante Henrico rege & Vigone abbate monaſterii
« Sancti Theotfredi Calmilius, XV kal. aprilis, feria IIII[a],
« luna XIX[a], Geilinus comes, cum filiis ſuis Odone epiſcopo,
Geilinus comes. « Arberto, Roſtagno, Ugone, Conone & uxore Ava dedit Deo
« & Sancto Theotfredo locum de Sancto Bartholomæo, cum
Odo epiſcopus filius Geilini comitis. « eccleſia de Madernatis, ad monaſterium conſtruendum. Sunt
« autem hæ res ſitæ in epiſcopatu Viennenſi.

Fratres Odonis. « Dedit pariter campos & prata quæ ſunt ſubtus Buxoni
« Mediano inter Galaurum & rivum & alium rivulum, qui
« dicitur Amilia.

« Habet autem Sancti Theoffredi Calmilius in eodem epiſ-
« copatu Viennenſi monaſterium de Uterinis, quod dedit
« Aymo, dominus caſtelli juxta poſiti, & prioratum Sancti
« Mauritii de Sclatianis, de quo ſupra, & monaſterium Sancti
« Juliani de Ennaco, & eccleſiam Sancti Clementis in loco,
« qui dicitur Vallis Viridis, & eccleſiam Sancti Pauli.

Digitized by Google

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

« De tunicis pelliceis quæ debentur in feſtivitate Sancti « Theoffredi :

« Ebrardus, prior Camalarienſis:	duas	Chamalières.
« Jarento, prior Sanctæ Enimiæ :	duas	Saincte-Enimie.
« Geraldus, prior Lingoniæ :	duas	Langoigne.
« Jarento, prior Podienſis :	duas	Sainct-Pierre le Monaſtier du Puy.
« Gavillo, prior Montis Cavillani :	duas	
« Hugo, prior Sancti Laurentii :	duas	Macheville.
« Faramundus, prior de Valentia :	1	
« Prior de Gorda :	1	
« Grimandus, prior de Longobardia :	1	
« Prior de Sancto Innocentio :	1	
« Prior de Madernatis :	1	Mernas.
« Prior de Vitrinis :	1	Védrines.
« Prior de Marriaco :	1	Mayras.
« Bertrandus, prior de Solemniaco :	1	Solignac.
« Johannes, prior de Sancto Romano :	1	
« Guigo, prior de Uſſello :	1	Uſſel.
« Prior de Altogiis :	1	Altoges.
« Prior de Pervencheriis :	1	Prévenchères.
« Prior de Rovereto :	1	
« Inter illum de Serro & illum de Interaquis :	1	
« De Meziliaco & de Stabulis :	1	
« De Lantriaco & de Noiolo :	1	
« De Caſtronovo & Rovor....,	1	

« Hæ omnes pelliceæ de candidis ovibus debent eſſe & de- « feruntur in feſtivitate Sancti Theotfredi, quia propter hye- « mem tunc præcipue fratribus dividuntur. Alii vero, qui non « poſſunt dare pelliceas, debent pelles caprinas : Prior de « Ponte : duas; Prior de Cultis : duas; de Amelio : duas; de « Borea : duas; de Valle Amatis : duas; de Sancta Eulalia : « duas; de Sancto Lupo : duas; de Mercuers : duas; de Pla- « cianis : duas; de Canalilis : unam. »

Digitized by Google

CARTA.

Præceptum Gotiſcalchi epiſcopi Anicienſis pro reſtauratione cœnobii Calmeliacenſis, cui dat Camalerias etc. Leges infra Cap. XXIX & legas velim.

CARTA DE LOCO CONFOLENTIS.

« In pago Vellaico, in vicaria Baſſenſe, in loco qui dicitur « Confolentis, juxta fluvium Ligerim, quidam vir nomine Gibo « cum uxore ſua nomine Avena, totum quantum ibi poſſide- « bant Domino Deo & Sanctæ Mariæ Sanctoque Petro dede- « runt ad ædificandum ibi monaſterium & eccleſiam conſtruen- « dam, quod monaſterium ſemper in ſubjectione monaſterii « Beati Theoffredi Calmiliacenſis & in providia & ordinatione « abbatis ipſius loci foret, cum tali tamen tenore, ut quinto « ſemper anno tres ſolidos abbas de Sancto Theoffredo per- « ſolvat in cenſum Sancto Petro de Roma. Facta eſt donatio « hæc in menſe januario, regnante Ugone rege. »

CARTA.

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

Guillelmus abbas Calmeliaci.

« Ad memoriam omnium præſentium & futurorum ſcribi- « mus quod Stephanus de Gloiracio dedit & reddidit Deo & « Sancto Petro & Sancto Theoffredo, in capitulo, coram domno « Guillelmo abbate & cunctis monachis, cuſtodiam & quid- « quid juſte vel injuſte poſſidebat vel exigebat in eccleſia & in « villa de Scolenco & in manſo hominum de Arcenno : hoc to- « tum dereliquit & in perpetuum Sancto Theofredo & mona- « chis ejus, & poſtea donum firmavit ſuper altare & juravit. « Et propter hoc accepit in pretium a Ganilone, obedientiali « de Valle Erodone, unum mulum valentem C solidos Valen-

Digitized by Google

« tinenſes & iterum accepit ab eodem XII ſolidos ejuſdem « monetæ.

« Hoc donum laudavit Gaucerandus epiſcopus Vivarienſis « & nepotes ſui Guigo de Monte acuto & Guillelmus, frater, « canonicus. Et ut hoc pactum firmum & ſtabile ſit ſemper, « Guillelmus de Monte acuto firmavit in manu Ganilonis & « ipſe iterum accepit in manu ſua firmantias: Petrum Vegeis, « Pontium, Wigonem & Guillelmum de Veirarac & Umber- « tum, fratrem ejus. Sunt teſtes omnes ſupra ſcripti anno « MXXIV, Henrico regnante, feria II[a], luna XXVII[a], Gau- « cerandus epiſcopus Vivarienſis & nepotes ejus : Guigo de « Monte acuto, Guillelmus canonicus, Petrus de Greiz, Pon- « tius Peiguſo, Guillelmus de Veirarac. »

Gaucerandus epiſcopus Vivarienſis, nepotes ejus Guillelmus de Monte acuto & alii. Anno MXXIV.

Carta.

« Notitia traditionis qualiter præſentibus quibuſdam bonis « hominibus, qui hanc notitiam traditionis ſubter firmaverunt, « quando Placentius & uxor ſua Chriſtina & Amalfredus & « uxor ſua Anfreda viſi ſunt tradere ipſas res, quæ ſunt in « pago Vellaico, ſui juris in villa, cui vocabulum eſt Avoiaco, « monaſterio Sancti Petri, cui vocabulum eſt Calmilius, ubi « Sanctus Theoffredus & Sanctus Eudo in corpore quieſcunt, « quod Druc̃tanus abbas in regimine habet, de ipſa villa me- « dietatem ſub integro, id eſt caſis, tectis, ædificiis, hortis, pra- « tis, paſcuis, ſylvis, aquis, aquarumve decurſibus, cultis & « incultis : de omnibus medietatem ad ipſum abbatem tradi- « derunt pro poſte exactoria in legitima poſſeſſione. Præſenti- « bus teſtibus his: S. Amalberto, S. Romaldo, S. Fraderigo, « S. Ragafredo. Facta eſt hæc donatio die martis XIIII kal. « junii, regnante domino noſtro Lodoico imperatore, Franco- « rum rege atque Longobardorum, anno XXVIII, I. D. N. « Feliciter. Amen. »

Druc̃tannus abbas Calmeliaci.

Digitized by Google

Carta.

Odilo comes. « In nomine Dei Omnipotentis, ego Odilo comes, pertractans « casum humanæ fragilitatis & illud præceptum Domini quod « ait : « Date & dabitur vobis, & qui sua reliquerit propter « Dominum, centuplum accipiet & vitam æternam possidebit », « dono aliquid de rebus meis ad monasterium, quod dicitur Druc-tannus « Calmilius, ubi vir venerabilis Druc-tannus abbas præesse abbas. « monachis videtur, & est constructum in comitatu Vallavensi, « in honore Sancti Petri apostoli & Sancti Theoffredi marty- « ris & cœterorum, de quibus ibidem reliquiæ venerantur. « Sunt autem ipsæ res, quas pro remedio animæ meæ ad ip- « sum locum tribuo in comitatu Diensi, in villa, quæ dicitur « Savenna: hoc est ecclesiam Sancti Stephani, cum suis decimis « & omnibus quæ ad eam pertinent villam. Quantum ibidem « aspicit, omnia ex omnibus quæ inveniri potuerint in terris « cultis & incultis, totum ab integro trado ad ipsam casam « Dei sine ulla contradictione. Facta est carta hujusmodi do- Anno VII « nationis mense martio, feria V^a, indict. XII, anno VII regnante Bo- « regnante domino nostro Bosone rege. » sone rege.

Carta.

Rostagnus abbas Calmeliaci. « Rostagno abbate monasterio Sancti Theoffredi præsidente, « vir quidam nomine Godo cum sua conjuge Ingelrada, co- « gitans casum mortalitatis humanæ, divino timore provoca- « tus, tradidit aliquid de rebus suis ecclesiæ Beati Petri ubi Nota : « Sanctus Theoffredus corpore quiescit & alia Sanctorum Aicis Ani- « pignora venerantur. Sunt autem res ipsæ in pago Vellaico, cienſis deinde civitas vulgo « in aice Anicienſe in villas quæ dicuntur Deumas seu Fa- le Puy. « bricas.....

Anno II Odonis Francorum seu Aquitano- « Anno vero II regni Odonis regis Francorum seu Aquita- « norum, quidam vir nomine Adalaldus dedit Rostagno ab-

Digitized by Google

« bati quidquid habebat in villa quæ dicitur Salſas, in pago rum regis
« Vellaico, in curtis, caſis, tectis, etc. Roſtagnus abbas.

« Quidam vir nobilis Geraldus cognomento Rua dedit mo-
« naſterio Calmiliacenſi ubi Sanctus Theoffredus martyr &
« Sanctus Eudo confeſſor requieſcunt in corpore, cum duo-
« bus Innocentibus & aliis Sanctorum pignoribus, ubi Dalma- Dalmatius
« matius venerabilis abbas cum fratribus Deo ſerviunt, ali- abbas Calme-
« quod de rebus ſuis. Sunt autem ſitæ in pago Vellaico, in aice liaci.
« Anicienſe, id eſt villam Crozoiole. Factum fuit hoc Ludo- Ludovico II°
« vico II° regnante anno IIII°, V kalend. novemb. » regnante.

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

« Unaldus vir nobilis cum ſua conjuge nomine Amica de-
« dit in vicaria de Solemniaco, in pago Vellaico, ſex appenda-
« rias cum uno prato. Factum eſt hoc anno ab Incarnatione Anno
« Domini DCCCCXCVI. indict. VIIII[a], feria IV[a], re- DCCCCXCVI.
« gnante Ugone. Hugone præſidente abbate & Roberti anno Hugo ſeu
« regni IIII° Pontius & Bertrannus duo germani, nobili ex Vigo abbas
« ſtirpe procreati, dederunt Sancto Theoffredo villam Sancti Calmeliaci.
« Victoris ex integro.

« Guigo abbas Calmeliacenſis adquiſivit manſiones quaſ- Oppidum tan-
« dam in oppido Anicienſi menſe januario, feria III[a], anno tum erat Ani-
« regni Ugonis, qui fuit pater Roberti regis, III°. cium anno Roberti regis III°.

Cartæ.

« Anno MI regnante Ugone & Guigone abbate, indict. Guigo abbas
« XIIII[a], luna XXIII[a], XVI kal. ſeptembris, clerici Eccleſiæ Calmeliaci an-
« Beatæ Dei Genitricis Mariæ, in nomine Dei & Salvatoris no MI.
« noſtri Jeſu Chriſti & omnium Sanctorum ejus, dederunt mo-
« naſterio Sancti Petri Sanctique martyris Theoffredi aliorum-
« que Sanctorum, quorum ibidem memoria veneratur, ubi
« domnus Guigo præeſſe videbatur abbas & præſul præfato

Digitized by Google

Theotardus epiſcopus ſenior clericorum Anicii, « cœnobio Calmilienſi, pro ſalute animæ Domini Theotardi « epiſcopi ſenioris ſui, ut pietas divinæ Mariæ ejus peccatis « ignoſcere & per interceſſionem Beati Theoffredi aliorumque « Sanctorum ad vitam perducere dignaretur æternam, dede- e monacho Aureliaci. « runt de rebus quas illis idem epiſcopus donaverat, poſſeſſio- « nes ex integro quas habebant in villa quæ dicitur Canta- « duco, & villa de Croſo & villa de Barretis & terram de « Arlenco. Hanc cartam confirmaverunt Beraldus præpoſi- Gaucerandus abbas. « tus, Eldenus decanus, Gaucerandus abbas, Robertus ædi- « tuus, Gaucerandus abbas, Robertus abbas, Adraldus & Robertus abbas. « alii.

« Aſpaſius cum uxore ſua Ingaliardis dederunt in ipſa villa « Monaſterii Calmilius manſiones cum curte & horto & in Data rege terreno deficiente. « villa Engeolis unam appendariam & manſum. Facta ſunt « hæc rege terreno deficiente & Chriſto regnante.

« Alius vero vir nomine Bertrandus cum conjuge ſua Pe- « tronilla dederunt unum manſum in villa de Montebracho « Guigoni abbati & monaſterio Calmilienſi. Actum eſt hoc « regnante Domino & abſente rege terreno.

« Quædam nobilis matrona, Aldeardis nomine, cogno- « mento Aurucia, filium ſuum Hilionem in monaſterio perpe- « tualiter Domino ſerviturum obtulit & cum eo quatuor man- Guigo abbas & præſul anno DCCCCXCI. « ſos.... Pactum autem iniere Guigo abbas & præſul ac fratres « cœnobii Calmilienſis de rebus ſupradictis & facta eſt inde « carta congadiaria anno ab Incarnatione Domini DCCCCXCI « regnante Domino noſtro Jeſu Chriſto, Francis autem contra Nota. « jus regnum uſurpante Ugone rege. »

Carta.

Wigo præſul & abbas. « Convenientiam habuerunt inter ſe Wigo, præſul & abbas « monaſterii Sancti Theoffredi, & Agnus vicecomes de poſſeſ- « ſionibus quibuſdam, quas iſdem abbas cum ſuorum mona- Agnus vice- « chorum conſenſu, ei, dum viveret præſtiterat, & ille viceco-

Digitized by Google

« mes de rebus propriis fecit donationem eidem monaſterio poſt « mortem ſuam, hoc eſt tres manſos in villa, quæ dicitur Cros « Romaldi : quantum ad ipſos manſos pertinere videtur, totum « obtulit Domino Sanctoque Theoffredo pro ſalute animæ pa- « triſque ſui & matris ſuæ. Facta ſunt hæc regnante Rotberto « rege. »

comes, ut puto, de Polignac.

CARTA.

« Noverint omnes quod eccleſiam Sancti Vincentii de So- « lemniaco, quam epiſcopus Ademarus bonæ memoriæ Sancto « Theoffredo & monaſterio Calmiliacenſi conceſſerat, viceco- « mes Pontius cum fratre ſuo Heraclio & matre ſua Auxi- « liendis dederunt dominationem quam in eadem eccleſia ſibi « retinebant; & duo fratres, qui poſt illos tenebant omnia quæ « ad ipſam eccleſiam pertinebant, Pontius & Petrus, filios « ſuos pariter Domino ſervituros obtulerunt, & quantum ibi- « dem poſſidebant totum ſimul relinquentes, dederunt Domino « Deo Sanctoque Theoffredo cœteriſque Sanctis ejuſdem loci ad « habendum & tenendum ſemper jure perpetuo. Actum eſt « hoc in menſe aprili Dominica prima poſt Paſcha, anno In- « carnationis Dominicæ MLXX (X?), regnante Francis Phi- « lippo, præſidente Sedi Romanæ Gregorio papa, Anicienſi « epiſcopo Ademaro : Nomina vero filiorum qui dederunt « præfatam eccleſiam ſunt hæc : Bertrandus & Beraldus « fratres, filii Pontii. Filius vero Petri Sylvius.

Ademarus epiſcopus Vellavorum.

Pontius vicecomes, Heraclius Pontii frater, Auxiliendis mater eorum.

alias Pontium & Petrum.

Anno MLXX (X?)

Ademarus epiſcopus Vallavenſis.

Filii Petri & Pontii.

CARTA.

« Gurpitio Willelmi vicecomitis.

« In ipſo monaſterio Sancti Theoffredi requirebat loca & « manſiones & pravas conſuetudines vicecomes Willelmus : « rogatus autem a Willelmo III abbate monaſterii Calmilia- « cenſis & aliis nobilibus viris reliquit domum, quam conſtruere « cœperat, & quæ injuſte uſurpabat. »

Willelmus vicecomes.

Willelmus III abbas Calmeliaci.

Digitized by Google

CARTA.

Anno DCCCCLV Golfaldus epiſcopus & abbas.

« Noverint omnes quod anno ab Incarnat. Dni DCCCCLV « præſidente Golfaldo epiſcopo & abbate monaſterii Beati « Petri apoſtolorum principis, ubi corpus Sancti Theoffredi « pariterque Sancti Eudonis ejuſdem primi abbatis requieſ- « cit cum multis aliorum Beatorum pignoribus, quidam vir « nobilis nomine Stephanus dedit manſos VII, in loco qui dici- « tur Legernaco: quantum ibidem viſus eſt habere & poſſidere, « totum ceſſit fideliter & obtulit in alio quoque loco, in villa « quæ dicitur Porcellerias, unum manſum; & in alio qui di- « citur Raditias, unum manſum, & in villa quæ dicitur La- « cus unum manſum : qui ſunt ſimul X manſi cum omni- « bus adjacentiis ſuis. Reſident autem ipſæ res in pago Viva- « rienſi, in vicaria Iſſartellenſi, in ſupradictis villis. Hæc omnia « dedit præfatus vir Domino Deo Sanctoque Theoffredo pro « redemptione animæ ſuæ & genitoris ſui Icterii & genitricis « nomine Arſendis. Facta ſunt hæc menſe decembri feria IVa, « indict. XIIIa, concurr. VIo. »

Bulla Clementis PP. IV pro cœnobio Calmiliaci : ex ipſomet Brevi Apoſtolico tranſcripta.

« Clemens epiſcopus, ſervus ſervorum Dei, dilectis filiis ab- « bati monaſterii Sancti Theoffredi ejuſque fratribus, tam præ- « ſentibus quam futuris regularem vitam profeſſis, in perpe- « tuam memoriam. Religioſam vitam eligentibus apoſtolicum « convenit adeſſe præſidium, ne forte cujuſlibet temerarii incur- « ſus aut eos a propoſito revocet, aut robur, quod abſit, ſacræ « religionis infringat. Eapropter dilecti in Domino filii, veſtris « juſtis poſtulationibus clementer annuimus & monaſterium « Sancti Theoffredi, Anicienſis diœceſis, in quo divino eſtis « obſequio mancipati, ſub Beati Petri & noſtra protectione

Digitized by Google

« ſuſcipimus & præſentis ſcripti privilegio communimus, in « primis ſiquidem ſtatuentes, ut ordo monaſticus, qui ſecun- « dum Deum & Beati Benedicti regulam in eodem monaſterio « inſtitutus eſſe dignoſcitur, perpetuis ibidem temporibus in- « violabiliter obſervetur; præterea quaſcumque poſſeſſiones, « quæcumque bona idem monaſterium in præſentiarum juſte « & canonice poſſidet, aut in futurum conceſſione pontificum, « largitione regum vel principum, oblatione fidelium ſeu aliis « juſtis modis, præſtante Domino, poterit adipiſci, firma vo- « bis veſtriſque ſucceſſoribus & illibata permaneant. In quibus « hæc propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ip- « ſum, in quo præfatum monaſterium ſitum eſt, cum omnibus « pertinentiis ſuis;

« In civitate Anicienſi : Sancti Petri & Sancti Hilarii eccle- « ſias cum decimis & pertinentiis. Le Puy Sainct Pierre le Monaſtier.

« In diœceſi Anicienſi : eccleſiam Sancti Fortunati, cum om- « nibus pertinentiis ſuis; Sancti Joannis Baptiſtæ, de Cobone, « Sancti Mauritii, de Chadro & de Lantriaco eccleſias, cum « decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis « earumdem; Sancti Frontonis, de Stabulis, de Frayxeneto, « de Solemniaco, de Cayres & de Senejolo eccleſias, cum de- « cimis, terris, pratis, vineis, poſſeſſionibus & omnibus ipſa- « rum pertinentiis; eccleſiam de Nay, cum decimis & omni- « bus aliis pertinentiis; Sancti Romani, de Camaleriis & de « Roſariis eccleſias, cum decimis, terris, vineis & poſſeſſioni- « bus & omnibus pertinentiis earumdem; eccleſiam Sancti « Mauricii de Rocha, cum capella, decimis & omnibus aliis. « pertinentiis; de Campo, Sancti Agricolæ, Calanconis, Sancti « Joannis de Bracons, de Bauzaco, Sancti Privati, de Confo- « lenco eccleſias, cum decimis, terris, pratis, vineis, poſſeſſio- « nibus & omnibus aliis pertinentiis earumdem; villam & « grangiam de Montiliis, cum terris, poſſeſſionibus & omnibus « pertinentiis earumdem; de Manderiis, de Fraiceneto, de « Cruſoli, de Faurios villas & grangias cum terris, poſſeſſio- « nibus, adjacentiis & omnibus aliis pertinentiis earumdem;

Diocèſe du Puy : St Fortunat du Monaſtier; Sainct Jean, IIe paroiſſe du Monaſtier. Chadron. Lantriac. Sainct Front. Les Eſtables. Fraizenet. Solignac. De Quaires. Sénejol. Sainct Jean de Nay. Chamalières. Roſières. La Roche en Régnier. Confolent.

Digitized by Google

« villam de Courmarces & territorium de Salis, cum pratis,
« paſcuis, nemoribus & omnibus pertinentiis earumdem.

Diocèſes de Clermont, St Flour, « In diœceſi Claromontenſi : eccleſiam de Chas.
« In diœceſi Sancti Flori : eccleſiam de Fix, cum decimis,
« terris, poſſeſſionibus, pratis, paſcuis & aliis pertinentiis ipſa-
« rum.

de Mende : Langoigne. « In diœceſi Mimatenſi : eccleſiam Lingoniæ, cum decimis,
« cum omnibus pertinentiis ſuis; de Chanaliliis, de Pratis, de
« Montebruno, Sancti Hilarii & de Ura eccleſias, cum capellis
« dependentibus ab eiſdem, decimis, terris, vineis, poſſeſſioni-
« bus, pratis, paſcuis, ſylvis & omnibus pertinentiis earum-
« dem; eccleſiam de Rocolis cum decimis & omnibus perti-
« nentiis ſuis; de Nauſa & Lanaiolio, Sanctæ Helenæ, Sancti

Sainte Enémie. « Geneſii & Sanctæ Enimiæ eccleſias, cum decimis & omnibus
« pertinentiis earumdem; eccleſiam de Stabulis, cum decimis
« et omnibus pertinentiis ſuis; de Vebrone & de Greze eccle-
« ſias cum decimis, terris, pratis, vineis, nemoribus & omni-
« bus pertinentiis ipſarum.

Rhodez. « In diœceſi Ruthenenſi : eccleſiam de Severiaco cum deci-
Sévérac. « mis & omnibus pertinentiis ſuis; Sancti Dalmatii, Sancti
St Chély. « Hilarii, de Bona Terra, de Galhaco eccleſias, cum decimis,
« terris, vineis, poſſeſſionibus, paſcuis, ſylvis & omnibus per-
« tinentiis earumdem.

Magalonne : Montpellier. « In epiſcopatu Magolonenſi: eccleſiam Sancti Vincentii de
« Barbarneis, cum decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus &
« omnibus pertinentiis ſuis.

Uzez. « In diœceſi Uticenſi : eccleſiam de Pontiliis, cum decimis,
« terris, vineis, poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis ſuis.

Niſmes. « In diœceſi Nemauſenſi : eccleſiam Sancti Andreæ Vallis
« Bonnæ cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis.

Viviers. « In diœceſi Vivarienſi : eccleſiam de Gralhoſa, cum deci-
« mis & omnibus pertinentiis ſuis; de Las Vaſtres, Sanctæ
« Eulaliæ, de Mezilhac, Sancti Geneſii de La Cham, de Bo-
« rea, de Marriac, de Acous, de Valle Ernatis, Sancti Cle-
« mentis eccleſias, cum decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus

Digitized by Google

« & omnibus pertinentiis earumdem; eccleſiam Sancti Ju-
« liani, cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis; de Caſtro
« novo, Sancti Geneſii de Amelo, Sancti Juliani de Broſſa,
« Sancti Andeoli de Interaquis, de Ayzaco, Sancti Juliani del
« Serro, de Ucello, Sancti Martini de Valle, de Cous, de
« Sancto Claro, de Prunetto, de Rouretto eccleſias, cum de-
« cimis, terris, pratis, vineis, poſſeſſionibus & omnibus aliis
« pertinentiis earumdem; eccleſiam Sancti Geneſii cum om-
« nibus pertinentiis ſuis; de Bruc & de Montepezato eccleſias,
« cum capellis dependentibus ab eiſdem, cum decimis, terris,
« vineis, poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis earumdem; ca-
« pellam del Roux cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis;
« de Payzaco, de Falgeriis, de Monte Cœlico, de Tina,
« Sancti Laurentii, de Borna, de la Veruna, de Cellario, de
« Conculis, Sancti Albani, Sancti Clementis, Sancti Ste-
« phani, de Athogiis (eccleſias), cum decimis, terris, vineis,
« poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis earumdem.

« In diœceſi Cavallicenſi : eccleſiam de Gordia, cum deci- Cavaillon.
« mis & omnibus pertinentiis ſuis; de Liſtello, Sancti Fœli-
« cis, Sancti Petri de Mozilhac, Sanctæ Ceciliæ, Sancti Cle-
« mentis, Sancti Pontii, Sancti Eriſii, Sancti Petri de Almi-
« colas eccleſias, cum decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus &
« omnibus pertinentiis earumdem.

« In diœceſi Auraſicenſi : eccleſiam de Balmis, cum deci- D'Orange.
« mis & omnibus pertinentiis ſuis.

« In diœceſi Dienſi : eccleſiam de Ponte, cum decimis & Die.
« omnibus pertinentiis ſuis; de Saucis, de Charroil, Sanctæ
« Eufemiæ, Sancti Moderrandi & de Spenella eccleſias cum
« decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis
« earumdem.

« In diœceſi Valentinenſi : eccleſiam Sancti Victoris extra Valence.
« muros, cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis; Sancti
« Marcellini de Stella & de Menſo Cavillano eccleſias, cum
« capellis dependentibus ab eiſdem, cum decimis, terris, vi-
« neis, poſſeſſionibus & omnibus ipſarum pertinentiis; eccle-

Digitized by Google

« ſiam de Finſcy, cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis;
« Sancti Martini de la Cham, de Clivo, de Baria, Sancti
« Martini de Mota, de Fortuneriis, Sancti Baſilii de Co-
« lombario, de Montiliis, Sancti Bartholomæi de Planis,
« Sancti Deſiderii & de Mora eccleſias cum decimis, terris,
« vineis, poſſeſſionibus pertinentiis earumdem.

Vienne. « In diœceſi Viennenſi : eccleſiam de Vitrinis, cum decimis
« & omnibus pertinentiis ſuis; d'Eſclaſſas, Sancti Juliani
« & de Doenay eccleſias, cum capellis ab eiſdem dependenti-
« bus, decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus & omnibus perti-
« nentiis ipſarum; de Alauzeto, Sancti Bartholomæi de
« Plaſſac, Sancti Bartholomæi de Madernacio, Sancti Victo-
« ris & de Madernatio eccleſias, cum decimis, terris, vineis,
« poſſeſſionibns & aliis pertinentiis earumdem.

Grenoble. « In civitate Grationopolitenſi : eccleſiam Sancti Laurentii,
« cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis.

« In diœceſi Gratianopolitenſi : eccleſiam de Verſt, cum
« decimis & omnibus pertinentiis ſuis; de Fortareſſe, de Sca-
« lis, Sancti Criſtophori de Mog, Sancti Petri, Sancti Pauli,
« Sancti Joannis de Monte, Sancti Martini, Sancti Petri de
« Cartuſia eccleſias, cum decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus
« & omnibus pertinentiis earumdem; eccleſiam de Fayſſia,
« cum decimis & pertinentiis ſuis; Sancti Nazarii, Sancti
« Mauricii de Bremis & de Grangis eccleſias, cum capellis de-
« pendentibus ab eiſdem, cum decimis, terris, vineis, poſſeſ-
« ſionibus & omnibus pertinentiis ipſarum; capellam de Au-
« riaco, cum omnibus pertinentiis ſuis & quidquid habetis
« juris in capella de Avalone de Barrah, Sancti Marcelli &
« de Grimone eccleſias, cum decimis, terris, vineis & poſſeſ-
« ſionibus & omnibus pertinentiis earumdem; eccleſiam de
« Seroceſii cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis; de Ur-
« ſia, de Coſta, Sancti Andeoli, Prati Lanfredo, de Venoſco,
« de Encaſtris eccleſias, cum capellis dependentibus ab eiſdem,
« decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis
« earumdem; eccleſiam Sancti Martini, cum decimis & omni-

Digitized by Google

« bus pertinentiis ſuis; de Villanova, de Pineto, Sancti Mi-
« chaelis de Coneſſa, de Campis Sanctæ Mariæ, de Meſa-
« ſico, Sancti Petri de Mota, de Ponte, de Jarria & de Rivo
« ſicco eccleſias, cum decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus &
« omnibus pertinentiis earumdem; eccleſiam Sancti Pauli,
« cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis; Sancti Angeli de
« Valdentis, de Fontalibus, de Chabotis, de Genebrario,
« Sancti Bartholomæi, Sancti Laurentii de Auſenciis, de Olla
« & Sancti Criſtophori eccleſias, cum decimis, terris, vineis &
« poſſeſſionibus & pertinentiis earumdem; duas eccleſias de
« Vicco, cum decimis & omnibus pertinentiis ſuis.

« In Gebennenſi diœceſi : eccleſiam Sancti Innocentii, cum Genève.
« decimis & omnibus pertinentiis ſuis; Bruſomi & de Monte
« Falcone eccleſias, cum decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus
« & omnibus aliis pertinentiis.

« In diœceſi Maurinatenſi : eccleſiam de Sancta Cruce, cum Morienne.
« decimis & omnibus pertinentiis ſuis; de Bitumine & de
« Tabula eccleſias, cum decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus
« & omnibus pertinentiis ipſarum.

« In diœceſi Vapicenſi : eccleſiam Sancti Firmini, cum de- Gap.
« cimis & omnibus pertinentiis ſuis; Sanctæ Mariæ de Capella,
« Sancti Jacobi de Coſtis, Sancti Euſebii de Ponte, de Au-
« raſcia, Sanctæ Mariæ de Chabotis, Sancti Benedicti, Sancti
« Joannis & de Monte Urſerio eccleſias, cum decimis, terris,
« vineis, poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis ſuis.

« In diœceſi Ebredunenſi : eccleſiam de Molanes, cum de- Embrun.
« cimis & omnibus pertinentiis ſuis.

« In diœceſi Taurinenſi : eccleſiam de Berzeſio, cum deci- Turin.
« mis & pertinentiis ſuis omnibus; Sancti Benedicti de Valle
« Granata, Sancti Stephani, Sancti Gregorii de Maſonis &
« de Villeta eccleſias, cum decimis, terris, pratis, vineis, poſ-
« ſeſſionibus & omnibus pertinentiis earumdem; tres eccle-
« ſias de Monas cum decimis & omnibus pertinentiis earum-
« dem; de Amnol tres & de Servaria duas eccleſias, cum
« decimis, terris, vineis, poſſeſſionibus & omnibus pertinentiis

Digitized by Google

« ipſarum; eccleſiam de Roc, cum capella & omnibus aliis « pertinentiis ſuis, cum terris, pratis, vineis, nemoribus, uſa- « giis & paſcuis in boſco, & glanis, in aquis & molendinis, « in viis & ſemitis & omnibus aliis libertatibus & immunita- « tibus ſuis, ſane novalium noſtrorum quæ propriis manibus « aut ſumptibus colitis, de quibus aliquid hactenus non perce- « pit, ſive de veſtrorum animalium nutrimentis, nullus a vo- « bis decimas exigere, vel extorquere præſumat. Liceat quo- « que vobis, laicos, liberos & abſolutos a ſæculo fugientes ad « converſionem recipere & abſque contradictione aliqua reti- « nere. Prohibemus inſuper ut nulli fratrum veſtrorum, poſt « factam in monaſterio veſtro profeſſionem, ſas ſit abſque ab- « batis ſui licentia de eodem loco, niſi artioris religionis ob- « tentu diſcedere; diſcedentem vero, abſque litterarum veſtra- « rum cautione, nullus audeat retinere. Cum autem generale « interdictum fuerit, liceat vobis clauſis januis, excommuni- « catis excluſis & interdictis, non pulſatis campanis, ſuppreſſa « voce divina officia celebrare, dummodo cauſam non dederi- « tis interdicto. Chrisma vero, olium ſanctum, conſecrationem « altarium ſeu baſilicarum, ordinationem clericorum qui ad « ordines ſuerint promovendi, a dioceſano ſuſcipietis epiſcopo, « ſiquidem catholicus fuerit & gratiam & communionem Sa- « croſanctæ Romanæ Sedis habuerit, & ea vobis voluerit ſine « pravitate aliqua exhibere. Prohibemus inſuper ne infra fi- « nes parrochiæ veſtræ, ſi eam habetis, nullus ſine aſſenſu « diœceſani epiſcopi & veſtro capellam ſeu oratorium de novo « conſtruere audeat, ſalvis privilegiis Pontificum Romano- « rum. Ad hoc novas & indebitas exactiones ab archiepiſco- « pis, epiſcopis, archidiaconis ſeu decanis, aliiſque omnibus « eccleſiaſticis, ſæcularibuſque perſonis a vobis omnino fieri « prohibemus. Sepulturam quoque ipſius loci liberam eſſe de- « cernimus, ut eorum devotioni & extremæ voluntati, qui ſe « illic ſepeliri deliberaverint, niſi forte excommunicati vel in- « terdicti ſint, aut etiam publice uſurarii, nullus obſiſtat, ſalva « tamen juſtitia illarum eccleſiarum a quibus mortuorum cor-

Digitized by Google

« pora aſſumuntur. Decimas præterea & poſſeſſiones ad jus
« eccleſiarum veſtrarum ſpectantes, quæ a laïcis detinentur,
« redimendi & legitime retinendi de manibus eorum, & ad
« eccleſias ad quas pertinent revocandi, libera ſit vobis de noſ-
« tra auctoritate facultas. Obeunte vero te, nunc ejuſdem loci
« abbate, vel tuorum quolibet ſucceſſorum, nullus ibi qualibet
« ſubreptionis aſtutia ſeu malitia proponatur, niſi quem fra-
« tres communi conſenſu vel fratrum major pars conſilii ſanio-
« ris ſecundum Deum & Beati Benedicti regulam providerint
« eligendum. Paci quoque & tranquillitati veſtræ paterna im-
« poſterum sollicitudine providere volentes, auctoritate apoſto-
« lica prohibemus ut infra clauſuras locorum ſeu grangiarum
« veſtrarum, nullus rapinam ſeu furtum facere, ignem appo-
« nere, ſanguinem fundere, hominem temere capere vel inter-
« ficere, ſeu violentiam audeat exercere. Præterea omnes li-
« bertates & immunitates a prædeceſſoribus noſtris Romanis
« Pontificibus monaſterio veſtro conceſſas, necnon libertates
« & exemptiones ſæcularium exactionum a regibus & princi-
« pibus vel aliis fidelibus rationabiliter vobis indultas, aucto-
« ritate apoſtolica vobis confirmamus & præſentis ſcripti pri-
« vilegio communimus. Decernimus ergo, ut nulli omnino
« hominum liceat præfatum monaſterium temere perturbare,
« aut ejus poſſeſſiones aufferre vel ablatas retinere, minuere,
« ſeu quibuſlibet vexationibus fatigare; ſed omnia integre con-
« ſerventur eorum, pro quorum gubernatione ac ſuſtentatione
« conceſſa ſunt, uſibus omnimodis profutura : ſalva Sedis
« Apoſtolicæ auctoritate & diœceſanorum epiſcoporum cano-
« nica juſtitia, & in prædictis decimis moderatione Concilii
« generalis. Si quæ igitur in futurum eccleſiaſtica ſæcularisve
« perſona hanc noſtræ conſtitutionis paginam ſciens contra
« eam temere venire tentaverit, ſecundo tertiove commonita,
« niſi reatum ſuum congrua ſatiſfactione non correxerit, po-
« teſtatis honoriſque ſui careat dignitate, reumque ſe divino
« judicio exiſtere de perpetrata iniquitate cognoſcat, & a ſa-
« cratiſſimo corpore ac ſanguine Dei & Domini Redemptoris

Digitized by Google

« Noſtri Jeſu Chriſti aliena fiat, atque in extremo examine « diſtrictæ ſubjaceat ultioni; cunctis autem eidem loco ſua jura « ſervantibus ſit pax Domini Noſtri Jeſu Chriſti, quathenus & « hi fructum bonæ actionis percipiant & apud diſtrictum judi- « cem præmia æternæ pacis inveniant. Amen. Amen..... »

Cætera deſunt in Mſſ. cod. quo utor; Breve autem Apoſtolicum eſſe videtur Clementis PP. IV, olim Anicienſis epiſcopi & erga cœnobium Calmiliaci bene affecti. Datum anno circiter MCCLXVI aut MCCLXVII.

Extant vero in Tabulario Anicienſi duæ ejuſdem Summi Pontificis bullæ, quibus eodem modo enumerat baſilicæ Sanctæ Mariæ & confirmat poſſeſſiones & eccleſias conceſſas.

Ex Mſſ. Necrolog. Calmeliaci.

Soffredus ex abbate Sancti Theoffredi epiſcopus Gratianopolitanus.

« Noverint univerſi præſentem paginam inſpecturi, quod « ego Soffredus, Dei gratia Gratianopolitanus epiſcopus, & « quondam abbas Sancti Theoffredi, dedi conventui Sancti « Theofredi mille ſolidos Viennenſes, quos recepit domnus « abbas Raymundus de Barjac, & aſſignavit in recompenſatio- « nem prædictorum mille ſolidorum in cenſu domus de Pru- « neto centum ſolidos Podienſes, ut in die tranſlationis Beati « Theoffredi dicto conventui fiat plena refectio. » Hæc circa annum MCCXXXVII contigere.

Raymundus de Barjac, abbas Calmeliaci.

CAP. XXVIII.

Authenticæ Probationes pro veteri abbatia Sancti Petri Podienſis. — Chronicon Monaſterii Sancti Petri Podienſis.

I. — « Fuit vir quidam, ex nobili Francorum progenie ortus, « Guido nomine, qui, providentia Dei diſponente, traditus à « parentibus litterarum ſtudiis, relictis ſæcularibus pompis, « factus monachus in cœnobio quod vocatur Cormarium, vi- « riliter militavit ibi ſub regula ſanctiſſimi Benedicti. Patre

Guido vir nobilis, monachus apud Cormery deinde abbas

Digitized by Google

« vero illius monaſterii migrante ex hac luce, fratrum concor-
« dante conſenſu, abbas ibidem eligitur atque juxta morem
« canonicum benedicitur. Sublimatus autem ita bonis fulſit
« moribus, ut etiam fama bonitatis ejus perveniret ad aures
« regis Franciæ; cujus rex idem innixus conſilio, diſponebat
« quod beneplacitum erat Deo & utile populo. Quo in tem-
« pore Anicienſis eccleſia viduata ſuo antiſtite, a clero & po-
« pulo ipſius civitatis unanimiter legati mittuntur ad regem,
« ut daret eis utiliſſimum paſtorem, præfatum ſcilicet abba-
« tem, cui erat frater germanus nobiliſſimus comes Gaufridus
« cognomento Martellus. Unde rex nimium gaviſus, convo-
« cans electum virum, multa prece movit eum, ut pergens
« Podium, fieret ibi animarum paſtor, ſibi & populo fidiſſimus
« procurator. Hæc ille audiens nec citius conſentiens, rege
« cogente, velit nolit, fratribus valedicens, ſumptis inde ſociis
« ad eum miſſis, Anicienſe iter aggreditur. Hoc factum au-
« dientes Pontius & Bertrandus, ejus nepotes, Aquitaniæ cla-
« riſſimi conſules, cum matre eorum Adalaide, ſorore ipſius,
« venerunt ei obviam, ſe & ſua ei dantes; cum quibus Anicium
« ingreſſus, fit ei magna proceſſio clericorum, fit grandis exul-
« tatio laicorum, quod Deus eis talem patronum dediſſet.
« Pontificali igitur cathedra ſublimatus, cogitans aſſidue de
« tenenda pace & de rebus Eccleſiæ quas vi abſtulerant rapto-
« res hujus terræ, juſſit ut omnes milites ac ruſtici de epiſco-
« patu ſuo convenirent in unum, auditurus ab eis quale ſibi
« de regenda pace darent conſilium. Ipſe vero apud Brivaten-
« ſem vicum nepotibus ſuis mandans congregare exercitum,
« omnibus de pontificatu ſuo coadunatis in unum, in prata
« Sancti Germani, quæ ſunt prope Podium, quæſivit ab eis ut
« pacem firmarent, res pauperum & eccleſiarum non oppri-
« merent, ablata redderent : ut ſic, ſicut decet fideles Chriſtia-
« nos, ita ſe haberent. Quod illi dedignantes, juſſit exercitum
« ſuum a Brivate tota nocte venire, mane volens eos conſtrin-
« gere, ut pacem juvarent & pro ipſa tenenda obſides darent,
« rura & caſtella Beatæ Mariæ & res eccleſiarum, quas rapue-
« rant, dimitterent : quod & factum fuit, Deo auxiliante.

tandem epiſcopus Anicienſis.

Germanus comitis Gaufridi Martelli.

Pontius & Bertrandus ejus nepotes, Aquitaniæ conſules,

Adalais ſoror Guidonis, mater eorum.

Brioude (?)

Digitized by Google

« Poſtquam vero Deus Omnipotens, cuncta ſibi ſubjiciens,
« dedit ei tranquillam & ſerenam pacem, convocavit majores
« eccleſiæ, dicens eis voluntatem ſuam eſſe ut clerici ibidem
Clerici Beatæ Mariæ Anicienſis fiunt regulares.
« Deo ſervientes haberent communiter victum & veſtitum ſufficienter : hac de cauſa, bipartita oblatione Beatæ Mariæ,
« dedit unam partem canonicis Deo & ejus Genitricis die &
« nocte ſervientibus, alteram vero reſervavit ſuis uſibus. Præ-
Cum Truano decano ædificat eccleſiam Sancti Michaelis de Acu, vulgo S^t Michel de l'Aiguille.
« terea cum Truano decano, optimo viro, magno ingenio fecit
« incidi rupem, quam vocant Aculeam, in cujus cacumine
« ædificavit eccleſiam in honorem Beati Michaelis Archangeli,
« quam ſimiliter, prius tamen a ſe dedicatam, cum magnis
« appendentiis dedit prædictis clericis.

« His ita compoſitis, divina inſpirante clementia, dum idem
« dominus Guido, ſanctæ Vallavenſis eccleſiæ ſuperno nutu
« epiſcopus, ſollicita inveſtigatione mentis arcano ſecum diſ-
« cuteret, qualiter paſtorali officio a Deo ſibi commiſſo, ad
« utilitatem ſuarum eccleſiarum ſeu cœnobiorum atque animæ
« ſuæ præfectum, & cæteris quæ præſulari curæ congruere
« videntur, die nocteque invigilare deberet, ſemetipſum erga
« id officium pontificatus in multis Deum referens offendiſſe
« referens in terra; judicis Chriſti examinatione perculſus, Do-
« mini benignum cœpit implorare auxilium, ne univerſæ car-
« nis iter viam perficeret, priuſquam quicquid deliquerit pro
« poſſe ſatisfaceret. Unde, Dei gratia ſuccurrente, cum ſtudioſe
« ſecum tacita cogitatione revolveret, qualiter facinorum faſci-
« culos, Deo propitio, deponere potuiſſet; ſibi memoriæ acci-
Nullum tum Anicii monaſterium extabat.
« dit quod, ut eccleſiarum decus augeretur, per multas civita-
« tes monaſteria conſtructa haberentur, ipſa vero Anicienſis,
« cui præeſſet, tali religione viduata manebat. Quocirca decus
« Vallavenſis eccleſiæ augmentare contendens, ut peccami-
« num molem ſibi internus judex remitteret, in Anicienſi ſu-
« burbano cœnobium conſtruere, Deo largiente, diſpoſuit.
Adalaidæ ſororis ſuæ comitiſſæ & nepotum ſuorum ac Stephani ſui
« Suam igitur diſpoſitionem ſuæ ſorori Adalaidæ comitiſſæ
« ſuiſque filiis, videlicet Pontio & Bertrando ejus nepotibus,
« cunctorumque canonicorum collegio manifeſtans, cunctis
« hoc laudantibus, in prædicto ſuburbano, pro animæ ſuæ

Digitized by Google

« cunctorumque episcoporum qui ante se in eadem urbe pas- cognati consi-
« toralem curam rexerunt & suorum successorum, necnon lio ædificat ab-
« Stephani sui cognati, Adalaidæ sororis eorumque filiorum, batiam Sancti Petri.
« Pontii & Bertrandi, & omnium Aniciensis ecclesiæ canoni-
« corum, animarum redemptione suorumque peccatorum re-
« missione, quamdam ecclesiam sub nomine Monasterii ædifi-
« cavit, quam in Beati Benedicti honore & in Christi nomine
« dedicavit.

« Postea vero, quadam die, ipso domino jam prædicto Gui-
« done episcopo, cum Guidone præposito, Valentinæ sedis epis- Guido epis-
« copo, & Truanno decano, & Petro abbate, Vivariensis eccle- copus Valen-
« siæ episcopo, Guitardo archidiacono & abbate Roberto, cæte- tinensis & præ-
« rumque canonicorum collegio, in capitulo residente, per fe- positus Anicii.
« rulam sui præsulatus indagatricem tradidit prædictæ ecclesiæ Petrus epis-
« seu cœnobio de Sanctæ Mariæ Aniciensis terra, cunctis ca- copus Viva-
« nonicis consentientibus, in territorio Vivariensi quamdam rienſis.
« villam quæ dicitur Isla Fascia, cum omnibus appenditiis
« suis quæ ad episcopi partem pertinere videntur, excepta
« dumtaxat capella quæ in ipsa villa est ædificata atque in ho-
« nore Beati Cypriani martyris consecrata : vivente Truanno
« decano. Post cujus obitum similiter dedit ipsam capellam
« cum toto dominio suo, sive cum universa hæreditate quæ ad
« ipsam respicere videtur, quæ est in ipsa villa Fascia una de
« vinea, & in villa de Taulhiaco mansus unus; rursus de pro-
« prio prædio in Vivariensi territorio, in villa nomine Gimellis,
« mansos duos quos acquisivit de Guidone, Desiderii nepote;
« in alio autem loco, in villa de Nido Aquilino, vineam unam
« quam decem solidis emerat de Ebrardo; in alio autem loco,
« in territorio Vellaico, in villa, quæ vulgo nominatur Cucia-
« cus, totum quod modo ipse dominus Guido episcopus in
« dominium tenere videtur, videlicet prata, vineas, campos,
« sylvas & appendarias duas; & in eodem Vellaico, in villa
« quæ Lanciacus dicitur, mansum unum quem Roffredus ca-
« nonicus in beneficio tenebat; in villa quoque Sancti Germani
« unam appendariam ad gallinas nutriendas; & in eodem Vel-

Digitized by Google

« laico, in pago quem Fines vocant, unam eccleſiam in ho-
« nore Sancti Juliani dedicatam, ſuo epiſcopio, id eſt Ani-
Nota. « cienſi, ſubjectam, quam a ſuis nepotibus Pontio & Bertrando
« in emendationem accepit, eo quod Guigonem jam præfatum
« præpoſitum, captum violenter a Beatæ Mariæ Anicienſis
« eccleſia Mimate duxerunt; in ipſa autem civitate cui præeſſe
« videtur, unum molendinum quem nonaginta ſolidis Petrus
Richardus abbas. « ſibi vendidit, & unum furnum quem ab Hugone, Ricardi
« abbatis nepote, ob canonicam pro pretio ſexaginta ſolidorum
« accepit; & in ipſa civitate, de terra illa quam vulgus proprie
« terram Sanctæ Mariæ nominat, quam epiſcopus ipſius loci
« in propriis uſibus terræ tenere ſemper ſolitus eſt, totam ſe-
« pulturam; & in brolio dominico ad jumentorum paſcua
« tantum de prato quantum homo unus in die cum falce vo-
« luerit ſecare; in Arvernico quoque territorio, clauſum unum
« quem de Umberto preſbitero centum ſolidis comparavit.
« Inſuper vero pro cunctorum utilitate laborare contendens,
« & ut ſui ſucceſſores indeficientem a totius bonitatis largitore
« mercedem pro temporali diſpendio accipiant, ex omnibus
« quæ in eccleſia cæterarum Vallavenſium matre, quæ cunctis
« ſibi ſubjicientibus pontificali cathedra excellentius eminet,
« Chriſto Dei & hominum mediatori, pro requie defunctorum
« & ſalute vivorum, oblata fuerint, decimam partem jam præ-
Datur cœnobio Sancti Petri una canonica ex XL eccleſiæ Anicienſis. « dicto cœnobio tribuit, ut ita cœnobitæ ſub Beati Patris Be-
« nedicti regula in eodem monaſterio Chriſto famulantes, de-
« cimam partem ſub futuris epiſcopis ex eorum ſemper
« medietate accipiant : ſuper hæc omnia unam integram ca-
« nonicam ex quadraginta dedit, ut omnes canonici tam præ-
« ſentes quam præteriti necnon futuri ſicut ipſe in hac ſocietate
« perenne, Deo concedente, bonum valeant adipiſci. Hæc au-
« tem omnia, quæ ſupra deſcripta ſunt, ſicut legitur, pro re-
« medio animarum cunctorum prædictorum, eo tenore ipſe
Abbatia inſtituitur. « Dominus Guido epiſcopus prædicto cœnobio tradidit, ut ſe-
« cundum abbatis, qui eidem loco præfuerit, juſſionem, cœno-
« bitæ ibi degentes, Chriſto Domino pro ſalute vivorum & re-

Digitized by Google

« quie defunctorum ſervientes, proprietario jure ita habeant,
« teneant, firmiterque poſſideant, ad ſuorum ipſiuſque cœnobii
« utilitatem diſpenſent, quatenus meliorando in ipſa ſemper
« permaneant & nunquam, niſi ad eccleſiæ & eorum
« utilitatem, ab ipſa recedant. Canonicorum vero congregatio,
« ut partem ſempiternæ remunerationis a Deo accipiant, pro
« ejus rogatu promiſerunt ſe talem ſocietatem pro ſtabilitate
« hujus prædicti monaſterii poſt mortem ipſius Guidonis epiſ-
« copi a futuris epiſcopis ipſius loci petere, & hoc pro conſue-
« tudine ac lege teneri, laudaverunt, qualem pro ſua parte al-
« taris & communia : ſicut enim futuri epiſcopi ipſius loci
« omnia quæ canonici ex eadem Anicienſi eccleſia in ſua parte
« habere videntur, jurejurando conſervare promiſerunt, ita
« res hujus monaſterii ſupradictas vel quæ, Deo propitio, ibi
« donatæ fuerint, nullo modo a ſemetipſis epiſcopis minorari
« jurejurando promittant.

« Denique pro certiori ſecuritate & ſtabilitate, ut certius
« credatur & firmius teneatur a ſe & a ſuis ſucceſſoribus, hanc
« cartulam in præſentia canonicorum præfatus dominus Guido
« epiſcopus ſcribere rogavit, quam manu propria inferius
« litterarum apicibus roborans, cunctos ſanctæ Anicienſis Ec-
« cleſiæ diverſorum ordinum canonicos, quorum nomina in-
« ferius deſcripta habentur, propriis manibus firmare præce-
« pit : nimis enim inhoneſtum & indecens atque omnibus
« bonis operibus contrarium videtur, ut quod ordinatum eſt
« ad eccleſiaſticam utilitatem alter quærat perperam fundere,
« & quod ſuo debet ſtudio accreſcere pernicioſe tentet perver-
« tere. Quapropter ſi, inſtigante diabolo, aliquis inquietare ten-
« taverit hujuſce modi ordinationem, non ad dexteram Dei
« Patris Omnipotentis collocari mereatur, ſed cum Datan &
« Abiron accipiat partem hæreditatis mortiferæ & cum Juda
« peſſimo mercatore, ac veniant ſuper eum univerſæ maledic-
« tiones quæ ſcriptæ continentur tam in Novo quam in Veteri
« Teſtamento. Actum eſt autem hoc in Anicienſi civitate, Anno Domini
« idus aprilis, luna XVII, anno Dominicæ Incarnationis DCCCCXCIII.

Digitized by Google

« DCCCCXCIII, indictione VI, epacta XXV, concurrente VI,
Guigo præpositus, epiſcopus Valentinenſis. « feliciter. Hanc cartulam firmaverunt Guigo præpoſitus, Va-
« lentinenſis eccleſiæ epiſcopus; Truanus decanus, canonicus;
« Petrus abbas, Vivarienſis epiſcopus, canonicus; Ademarus
Petrus abbas, Vivarienſis epiſcopus. « abbas, canonicus; Guitardus abbas, canonicus; Robertus
« abbas, canonicus; Theotardus canonicus; Roffredus canoni-
« cus; Arnaldus canonicus; Robertus cuſtos eccleſiæ, canoni-
Ademarus abbas, canonicus. « cus; Eldenus canonicus; Girbernus canonicus; Jarento ca-
« nonicus; Odo canonicus; Grimaldus canonicus; Deſiderius
Guitardus abbas, canonicus. « canonicus; Sirus canonicus; Odalricus canonicus; Agarinus
« canonicus; Adraldus canonicus; Iſimbardus canonicus; Aſ-
Robertus abbas, canonicus. « terius canonicus; alter Arnaldus canonicus; Truberctus ca-
« nonicus; Anſerius canonicus; Hanno canonicus; Stephanus
« canonicus; alter Stephanus canonicus; Petrus canonicus;
« Bertrandus canonicus; Bernardus canonicus; alter Bertran-
« dus canonicus; Ugo canonicus; Icterius canonicus; Arricus
« canonicus; Beraldus canonicus; Giſlaſſus canonicus; Agiton
« canonicus; Gaucelmus canonicus; Theobaldus canonicus.
« S. Adalaidæ. S. Pontii. S. Bertrandi. S. Agni vicecomitis.
« S. Aldegerii. S. Guillelmi. S. Bertrandi. S. Stephani. S. Re-
« dentis. S. Raynerii. S. Hugonis.

Moritur Guido epiſcopus. II.—« His ita, ut ſuperius diximus, peractis, regnante domino
« Hugone rege Francorum, fœlix anima ſupradicti præſulis
« ſexto idus februarii migravit ex hac luce, terra plorante,
« cœlo gaudente. Poſt beatæ memoriæ domini Guidonis epiſ-
« copi tranſitum, cives Anicienſes, clerus & populus invicem
« concordantes, eligerunt ſibi idoneum antiſtitem virum no-
Fredelo de Anduzia fit epiſcopus. « bili ſtirpe progenitum, Fredelonem nomine, de quodam
« caſtro vocato Anduza, quod eſt ſitum in pago Nemauſenſis
« civitatis. Hic vero pontificali infula decoratus, ſtrenue re-
« gendo eccleſiam Beatæ Mariæ, Deo auctore, cum conſilio
« ſuorum fidelium multis honoribus augmentavit cœnobium
« Beati Petri apoſtoli, quod anteceſſor ejus conſtruxerat :
« dando ei molendinum juxta fontem Berleriæ ſitum, tunc ad
« Pilulos vocatum, cum ripis aquæ defluentis uſque ad lapi-

Digitized by Google

« dem Aculeæ, ut ibi ædificaretur aliud molendinum ad vic-
« tum & veſtitum monachorum : aliud etiam molendinum
« quod dicitur della Todilia, conſtructum ſuper fluvium Dole-
« donem, donavit eidem monaſterio. Præterea omnes manſio-
« nes quæ vulgo dicuntur terra d'Eſpalede, ubicumque in
« urbe poſitas, ſive alterius parrochiæ ædibus conſolidatas ſive
« per ſe exiſtentes, omnimodo ejuſdem monaſterii parrochia-
« les eſſe conſtituit & pontificali auctoritate confirmavit; inſu-
« per tres lectoratas de epiſcopali prato eidem monaſterio con-
« tinguas donavit.

« Juvat autem quoddam inſolitum, quod ad poſteros tranſ-
« miſit antiquitas, de hoc egregio viro referre. Quidam enim
« prædives agricola, cum multitudine clericorum & militum
« eum invitans ad prandium, poſt diverſa fercula aſſas carnes
« diverſarum avium in vaſis argenteis cum auro obrizo abun-
« danter trito omnibus attulit; cum eis vera novitate rei ſtu-
« pentibus, ipſe elevata manu talem benedictionem dediſſe fer-
« tur : divinum numen benedici cum lance leguminum. Hic
« ſi diutius in rebus humanis fuiſſet, multa bona prædicto
« cœnobio contuliſſet; viam vero univerſæ carnis, ſexto nonas Moritur Fredelo epiſcopus.
« octobris, ingreſſus, quod docuit operibus exequendo, migra-
« vit ad Chriſtum. Has donationes fecit dominus Fredelo
« epiſcopus Anicienſis, regnante Roberto rege Francorum,
« laudantibus omnibus his quorum nomina inferius poſita ſunt
« & ſubſcribentibus. S. Pontii comitis. S. Beraldi præpoſiti. Pontius comes.
« S. Geraldi præpoſiti. S. Guarentonis abbatis. S. Roberti
« abbatis. S. Guigoni decani. S. Roberti canonici. S. Rode- Jarento præpoſitus, abbas.
« fridi canonici. S. Odoni canonici. S. Arberti canonici. Robertus abbas.
« S. Girberni canonici. S. Aldraldi canonici. S. Garentoni
« canonici. S. Aſterii canonici. S. Ugoni canonici. S. Ebraldi
« canonici. S. Diſderii canonici. S. Raymundi canonici.
« S. Aldegerii canonici. S. Guiguonis canonici & Stephani.
« S. Artoni, Aſterii canonici & Dalmatii canonici. S. Stephani
« canonici. S. Petri canonici. S. Gauzelmi canonici. S. Lam-
« berti canonici, Bertrandi canonici. S. Ingeltrici canonici.

Digitized by Google

« S. Geofredi canonici. S. Theodardi canonici. S. Gaulfelmi « canonici. Facta carta ista in menfe januario, II kalendas « februarii, luna XVIII.

Stephanus de Mercurio fit epifcopus, nepos Beati Odilonis, Romam petit,

III. — « Poft hunc, concordantibus civibus, extitit paftor « Anicienfis eccleftæ egregius vir, indigena Arvernenfis, no- « bili parentela ortus, nomine Stephanus, de caftro vulgo « nuncupato Mercurio, nepos Beati Odilonis abbatis Cluniа- « cenfis. Electus autem Romam petiit, ibique a Præfule Sedis « Apoftolicæ pontificali fufcepta benedictione, per eumdem Pa-

obtinet epifcopos Anicienfes Sedi Apoftolicæ immediate fubeffe.

« pam fe fuofque fucceffores a Bituricenfis eccleftæ abfolvit ju- « rifdictione. Ad Anicienfem urbem deinde reverfus, univerfo « populo & clero cum abbatibus, decano & præpofito con- « gaudentibus de tanto patrono, ipfe præful magnis precibus « impetravit ab eis ut monafterio, quod anteceffores ejus conf- « truxerant, unufquifque de parrochia fua omnino concederet

Ubinam erat abbatia Seguret?

« in fepulturam omnes peregrinos venientes vel tranfeuntes, « & omnes clericos civitatis, fi eis placuerit aut fua voluntate

Floraïl.

« venerit; terram vero Forael, quæ eft juxta terram de Segu- « ret, cum omnibus quæ in ea creviffent, in fepulturam dedit « monafterio. Infuper etiam eccleftam Lagrathola vocatam, « in territorio Vivarienfi fitam, prope caftrum quod dicitur

Beraldus de Mercurio præpofitus, Anicienfis nepos epifcopi, in cœnobio Sancti Petri fepultus.

« La Fara, de patrimonio fuo dedit, pro remedio animæ Be- « raldi præpofiti, nepotis fui, ibidem quiefcentis & omnium « confanguineorum fuorum. Poft hæc dominus Stephanus, « Anicienfis epifcopus, laudantibus fidelibus, factis his dona- « tionibus, apud cœnobium Voltam nuncupatum, quod ipfe « cum Beato Odilone, avunculo fuo, in propria conftruxerat

Moritur epifcopus & Voltæ fepelitur.

« tellure, IIII[a] auguft, regnante Henrico rege Francorum, « flentibus populis, gaudentibus angelis, migravit ad Chrif- « tum. S. Beraldi fratris fui. S. Eldegerii præpofiti. S. Petri

Petrus abbas.

« decani. S. Petri abbatis. S. Heldeberti abbatis. S. Arberti.

Heldebertus abbas.

« S. Armandi vicecomitis. S. Pontii. S. Odilonis canonici, « Ebraldi. S. Petri. S. Guillelmi. S. Armandi fratris fui.

Armandus vicecomes.

« Facta carta ista feria quinta, menfe decembris, luna X[a].

IV. — « Radulfus, burgenfis civitatis, cum uxore fua no-

Digitized by Google

« mine Maieſendis, agrum vocatum Campum Dolentem, quem
« cum conſilio & adjutorio domini Guidonis epiſcopi de diver- Guido epiſ-
« ſis hominibus comparavit, dedit monaſterio : tali pacto ut, copus.
« quamdiu ipſe viveret, uſum fructum haberet & omni anno
« in veſtituram unum ſextarium de ſilica vel de frumento &
« unam troſſam de palea daret, & poſt mortem ipſius ipſe
« campus liber & abſolutus ſine ulla contradicente perſona
« cœnobio remaneret. Facta carta iſta III[a] *(sic)* menſe maio,
« feria III, luna XX, regnante Hugone rege Francorum.
« S. domini Guidonis epiſcopi. S. Radulfi & uxoris ejus Maie-
« ſendis, qui pro remedio animarum ſuarum & pro ſepultura
« corporum hunc campum dederunt. S. Arnaldi. S. Geraldi.
« S. Girberni. S. Geoberti.

V. — « Dominus Heldegerius præpoſitus, cum conſilio &
« laude domini ſui Stephani epiſcopi & omnium abbatum &
« canonicorum Beatæ ſemper Virginis Mariæ, in ſepulturam
« conceſſit monaſterio Beati Petri Apoſtoli, in ſuburbio conſti-
« tuto, domos illas quæ ſunt ſubtus cheſa epiſcopi, & omnes
« milites & feminas viroſque nobiles de Cheiſſac & d'Eſpa- DD. de Seiſ-
« lede. S. Stephani epiſcopi, qui hanc donationem affirmat & fac.
« corroborat, & manu ſua propria maledicit & anathematiſat
« ſi quis eam infregerit & inquietaverit. S. Heldegerii præpo- Petrus abbas.
« ſiti. S. Petri decani. S. Petri abbatis. S. Heldeberti abbatis. Heldebertus
« S. Arberti abbatis. S. Armandi vicecomitis. S. Pontii æditui. abbas.
« S. Odilonis. S. Pontii d'Eſpalede. S. Odonis d'Eſpalede. Arbertus abbas.
« S. Guillelmi de Raphael. S. Armandi fratris ſui.

VI. — « Poſt beatæ recordationis Stephani epiſcopi finem, Petrus de
« Petrus, nepos ejus, ſucceſſit ei in locum regiminis Anicienſis Mercorio, Ste-
« eccleſiæ Beatæ Mariæ : vir probus & ſatis ſtrenuus ſecun- phani nepos,
« dum ſæculi dignitatem ; qui ordinatus epiſcopus, multa præ- fit epiſcopus Anicienſis.
« lia geſſit cum civibus necnon vicinis omnibus, quibus ad Quid egerit.
« ultimum devictis atque ſuperatis, Jheroſolymam adiit. Idem
« reverſus, apud cœnobium Voltæ, regnante Henrico Fran- Moritur &
« corum rege, cum avunculo ſuo requieſcit in pace. Voltæ jacet.

VII. — « Deſcriptis ſuperius quatuor nominibus epiſcopo- Ademarus

Digitized by Google

epiſcopus eligitur. « rum Anicienſium, dominus Ademarus, filius conſulis pro-
« vinciæ Valentinenſis, memoriæ non eſt omittendus : qui,
« Deo gubernante, clero ac populo conclamante, Podienſium
Mirabiliter rexit. « factus epiſcopus, mirabiliter rexit eccleſiam Beatæ ſemper
« Virginis Mariæ, auferendo jus tirannicum ab eccleſiis quæ
« tunc opprimebantur a laicis in partibus illis. Namque ipſa
Proconſules Podomniacenſes, vulgo Polignac. « eccleſia Beatæ Mariæ, ſubjugata tali infortunio, a proconſu-
« libus Podomniacenſibus urgebatur, ſæpius factis magnis aſ-
« ſultibus, tertiam partem dare de omnibus quæ aliquo modo
« accipiebat epiſcopus a clericis honoris civitatis habere cu-
« pientibus. Hoc videns vir egregius, factis cum eis multis
Pontius & Eraclius fratres vicecomites. « conflictibus, duobus germanis fratribus, Pontio atque Era-
« clio vocatis propriis nominibus, pro libertate ſuæ eccleſiæ
« dedit viginti quinque millia ſolidos Podienſis monetæ, exinde
« cæteri milites primo (i ?) quidem propter inſolentiam reliquerunt
« eccleſiarum dominationes, in quibus ipſe poſuit cenſum
« ad victum & veſtitum ſuorum canonicorum. De quibus unam
« in honore Beati Hilarii confeſſoris Chriſti atque pontificis
« dicatam, juxta monaſterium Beati Petri in ſuburbio conſti-
Seyſſac. « tuto ſitam, a militibus de caſtro quod vocatur Ceyſſac longo
« tempore injuſte poſſeſſam, tandiu anathematis vinculo liga-
« vit donec monachi, juſſu ipſius datis ſupradictis militibus
« magnis muneribus & mutuis poſſeſſionibus, cum laude &
Carolus abbas Secureti. « conſilio Bertrandi præpoſiti, Guillelmi decani & abbatum
« Caroli de Seguret, Stephani de Sancto Petro de Vizac, Guil-
Stephanus abbas Sancti Petri. « lelmi de Sancto Evodio, Claromontenſis epiſcopi, Jarentonis
« editui, canonici, Iltini de Raphael, canonici, Gotiſcalchi, ca-
Guillelmus abbas Sancti Evodii & epiſcopus Claromontenſis. « nonici, Bertrandi Richard, canonici, & cæterorum canonico-
« rum, perpetuo jure poſſidendam eam ab eis acceperunt :
« tali pacto ut darentur canonicis annui quindecim solidi Po-
« dienſis monetæ.

Urbanus PP. II. VIII. — « In illis diebus papa Urbanus, ab urbe Romana
« egreſſus, per Italiam celebrando concilia, per arduas Alpes
« & celſa per montana venit ad Gallias, conquerendo fideli-
« bus viris de ſepulchro Domini, quod multo tempore Hyero-

Digitized by Google

« ſolymis tenebatur obſeſſum a Saracenis; qui peregrinos illuc
« euntes magnis afflictos injuriis (&?) Chriſtianitatem vexabant
« in partibus illis: auferendo eis terras, poſſeſſiones & cætera
« bona quæ poſſidebant, vix ſub tributo eos vivere ſinebant.
« Unde paſtor optimus, condolens ſuis ovibus, in Galliarum
« partibus factis ſinodis ſæpius, veniens ad Claromontenſem
« civitatem, congregavit ibi multos Patres Sanctæ Eccleſiæ,
« epiſcopos, archiepiſcopos cum principibus terræ, quibus
« voce lacrymabili oſtendit de ſepulchro Domini & miſeriis
« pauperum captivorum tranſmarinas partes inhabitantium:
« hoc omnes audientes vexillum Sanctæ Crucis in dextra
« ſcapula ponentes, Spiritus Sancti gratia inflammati, dixe-
« runt ſe paratos eſſe pro Chriſto mori & vivere.

Concilium Claromontenſe.

« Prædictus heros, auditis (his?) cum cæteris coepiſcopis, pal-
« mis ad cœlos cum fletu elevatis, idoneum ductorem tanti itine-
« ris dominum Ademarum, Anicienſem epiſcopum, facilem ad
« omne bonum, gracilem ad equitandum, dedit eis ut ipſe
« paſtor utiliſſimus per terras & per mare, Deo gubernante,
« fieret illis conſolator fidiſſimus. Qui accepto tanto onere, iter
« ſuum facturus (per?) Aſclavaniam cum magna difficultate, mi-
« ſit legatos ſuos per provincias uſquequaque, ut omnes milites
« Chriſti congregarentur citra Conſtantinopolim, ut inde eſſet
« tranſitus ad Turcos & Agarenos. Velocius igitur omnes
« ibidem congregati, armis & equis omnibuſque neceſſariis
« abundanter inſtructi, mare quod dicitur Brachium Sancti
« Georgii tranſmeantes, venerunt Niceam; de qua fugatis
« Turcis qui venerant eis obviam, tandiu tenuerunt obſeſſam
« donec ceperunt eam. Capta autem civitate, relinquentes
« eam imperatori Constantinopolitano, direxerunt viam ſuam
« per mediam Romaniam, ubi in campo vocato Florido repe-
« rierunt Turcos armatos ſine numero; qui, pharetras ſuas &
« arcus geſtantes ſuper equos & currus, putabant illos delere
« penitus. Sed cum eos vidiſſet Domini exercitus, nullo pavore
« perterritus, ſtatim præparatis cuneis ad bellandum cum
« ſuis principibus, clamore magno ex utraque parte facto,

Laudatur Ademarus epiſcopus Anicienſis, dux itineris Jeroſolymitani inſtituitur.

Nonnulla in ſequentibus de bello Jheroſolymitano referuntur.

Digitized by Google

« commiſerunt prælium a mane uſque ad veſperum, Dei Om-
« nipotentis implorantes auxilium : qui, fugatis hoſtibus, de-
« dit victoriam, retentis tentoriis cum cæteris eorum bonis.
« Hoc cernens prædictus epiſcopus, cum aliis fidelibus erum-
« pens in Dei laudibus, fecit eos ibi quieſcere tribus diebus,
« quouſque ſauciatis factis ſanis medicaminibus, collectis ſpo-
« liis hoſtium, honeſte ſepelirent corpora ſuorum defuncto-
« rum. Exinde vexillo Sanctæ Crucis quam ferebant præce-
« dente, ſimul conglobati, elevatis aliis ſignis, proſperum iter
« Deus tribuens *(sic)* eis, venerunt Antiochiam ; quam multis
« diebus cum magnis laboribus, fame, præliis, vigiliis, ac nocti-
« bus cuſtodiis, intolerabilibus diverſarum mortium generibus,
« tenuerunt obſeſſam, quouſque capta urbe magnum refrige-
Antiochia capitur. « rium habuerunt. Inde, nam ipſis urbem ingreſſis, tertia die
« ab hoſtibus innumerabilibus obſeſſi, deficientibus omnibus
« bonis quæ ad victum pertinebant, elegerunt magis mori
« quam vivere, ſi cum illis poſſent aliquo modo repugnare.
« Adverſariis itaque in equis & curribus ſperantibus, iſtis in
« Dei virtute confidentibus, quibus non erat alia ſpes neque
« ſalus, prout potuerunt diviſis armis cum equitibus exierunt
Videntur nonnulla deeſſe. « ad bellum obviam eis. Mox divina pietas quæ non eſt ſicut
« humana (feritas?), ſicut dicitur in cantico Moyſi, quod « unus
« perſequebatur mille & duo fugabant decem millia », ita & hic
« contigit virtute divina, cum gentes formidine territæ, relin-
« quentes ea quæ habebant, fugerent nullo cogente : de qua-
« rum divitiis & copioſis beneficiis miſeri & inopes facti divi-
« tes, læti redierunt Anthiochiam, Deo gratias agentes. Tunc
« dominus Ademarus Podienſis epiſcopus, ductor tanti itine-
« ris, ſociis omnibus congregatis, ſuis exhortationibus & be-
« nedictionibus confortavit, ne ceptum iter agere deſiſterent,
« quouſque ſepulchrum Domini & Ieruſalem ab hoſtibus li-
Moritur Ademarus epiſcopus Anicienſis. « berarent. Ipſe vero pro Chriſtianis attritus tantis malis &
« perſecutionibus, valida ægritudine oppreſſus, cunctis flenti-
« bus, kalendas auguſti migrans ad Dominum ſepultus eſt ſi-
« cut decuit in eccleſia Anthiochiæ, in qua Beatus Petrus pri-

Digitized by Google

« mam cathedram epiſcopalem tenuit, regnante Domino Jeſu « Chriſto, qui cum Patre & Spiritu Sancto vivit & regnat « Deus per omnia ſæcula ſæculorum. Amen.

IX. — « Cives Anicienſes de tranſitu domini Ademaris « pontificis audientes, communi conſilio elegerunt ſibi antiſti- « tem virum religioſum jam ſenem, Caſæ Dei abbatem, no- « mine Pontium, qui unctus chriſmate, locatus in pontificali « ſede, milites ſuperbos, Monetarios vocatos, magnis injuriis « affligentes cives urbis, in tantum humiliavit ut turres eorum « & maximas ſedes quas in urbe fecerant, facta cæde pugnan- « tium civium, terræ coæquaret & eos ſubditos Eccleſiæ face- « ret : datis eis pro pace decem millibus ſolidis Podienſis « monetæ. Cum pro hoc facto admirabilis videtur in populo, « afflictus magnæ infirmitatis ſtimulo, apud monaſterium Ro- « cha Paula vocatum, Caſæ Dei ſubjectum, quod ipſe cum « ſua progenie in propria conſtruxerat tellure, felix anima « ejus egrediens de corpore, nono kalendas februarii, in eccle- « ſia ſepultus eſt ibi, regnante domino Lodoico Francorum « rege.

Pontius de Turnone ex abbate Caſæ Dei fit epiſcopus Anicienſis.

Quid geſſerit.

Moritur & apud Rocam Paulam jacet.

X. — « Sepulto itaque Dei famulo, ſicut dictum eſt, mo- « naſterio ſurrexit alter Pontius, cognomento Mauritius, in « loco regiminis ipſius : de cujus electione populus necnon « major & melior clericorum pars valde congratulanter ſuſce- « pit, propter quoſdam æmulos. Calumniantes autem ſecum « ducentes, ierunt Romam ad dominum Paſchalem Papam, « ut illic apud eum examinarentur actiones & electio illius; ſi « deberent eſſe ratæ & illibatæ : cognoſcens autem Papa invi- « diam malignorum, facta audientia ex utraque parte, conſe- « crans eum in antiſtitem Anicienſis eccleſiæ, remiſit eum « lætum cum ſodalibus ſuis ad propria : Pontio vicecomite « Podemniacenſi, qui cum eo ierat, ibi ſepulto cum magno « honore. Reverſo ad urbem facta eſt ſibi proceſſio ab omni « populo cum gaudio magno; ſed tamen invidorum non « quievit perſecutio : nam turpe & nefas eſt dicere quot incen- « dia & homicidia, injuriæ & contumeliæ, domus everſæ &

Pontius Mauritius fit epiſcopus Anicienſis.

Romæ moritur Pontius vicecomes Podomniaci.

Digitized by Google

« deſtructæ fuerunt in civitate. Idonea *(sic)*, Deo volente, ipſe,
« aliquo modo facta cum eis pace, abiens Jeroſolymam, fuit ibi
« per duos annos & dimidium, flens & deprecans Deum ut tri-
« bueret ei veniam delictorum. Exinde cum circuiret ſancta
« loca, faciendo orationes & eleemoſynas ſecundum ſuum poſſe,
Bernardus patriarcha Antiochenus. « pervenit Anthiochiam; ubi cum Bernardo amico ſuo, pa-
« triarcha civitatis, & nonnullis aliis epiſcopis corpore domini
Transfertur corpus Ademari epiſcopi Anicienſis. « Ademari, antiſtitis ſui anteceſſoris, tranſlato in aliud mauſo-
« lium melius ædificatum, detulit ſecum annulum ipſius cum
« multis aliis reliquiis necnon palliis optimis, a patriarcha ſu-
« pradicto & rege Jeroſolimitano ſibi datis. Cumque, in rever-
« tendo per viam longa ægrotatione detentus, veniſſet Podium,
« exierunt obviam ei quatuor vel quinque milliariis omnes pa-
« riter ſummo favore plaudentes & dicentes : « Adveniſti,
« deſiderabilis, quem expectabamus, ut tuis precibus & bene-
« dictionibus, de facinoribus quæ in Deo & te commiſimus,
« indulgentiam nobis tribueret Deus ». Ipſe vero flens, ſciens
Podium revertitur. « obitum ſuum fore prope, deoſculans omnes & benedicens,
« poſt finem duorum menſium cum benedictionibus eorum
« egreſſus, ivit ad caſtrum ſuum in pago Arvernenſe ſitum,
Moritur apud Montem Buxerium. « ubi langore ingraveſcente, Corpore & Sanguine Domini &
« cæteris officiis quæ ad infirmum pertinent acceptis ab amico
« ſuo Mimatenſe epiſcopo, XII kalendas maii defunctus, apud
Apud Caſam Dei ſepelitur. « Caſæ Dei cœnobium honorifice eſt ſepultus, regnante domino
« Ludovico Francorum rege. »

Ex Mſſ. cod. Caſædenſi.

« Memoriæ præſentium & futurorum tradere neceſſarium
« eſſe duximus, quod Guillelmus de Altaripa, dum eſſet prior
« monaſterii Beati Petri de Podio, cum graviſſima & importa-
« bili ingruente neceſſitate, cum fratrum ejuſdem loci monitu
« & precatu, dedit quidquid exit de foſſis & cartulis nuptiarum,
« ad emenda ligna unde prædicti monachi a feſto Sancti An-
« dreæ uſque in cathedram Sancti Petri ad majus prandium

Digitized by Google

« ignem ſufficienter haberent. Statuit ipſe Willelmus, cum « communi fratrum conſilio, ut hanc obedientiam capellanus « de Cruce teneat cum communi fratrum conſilio ſemper & « habeat, & ſi illi ſuper hoc monachi contrarii extiterint, prio- « ris & ſacriſtæ providentia diſcernatur. Hoc autem factum « eſt ſub domno Petro de Bellomonte, Sancti Theofredi « abbate, qui præcepit fieri & perpetuo teneri. Amen. »

Petrus de Bellomonte abbas Sancti Theofredi.

Ex Mſſ. cod. Calmeliacenſi.

« Omnibus hominibus tam præſentibus quam futuris no- « tum eſſe volumus quod, Arimandus Tondut, abbas de Se- « cureto, donavit & laudavit in perpetuum poſſidendum to- « tum id quod de tertia parte campi, qui vocatur Abo, ex « agricultura ad eum pertinebat, Pontio Beati Petri Podien- « ſis monaſterii priori & monachis modo & in futurum ibi « manentibus, tali cenſu ut ſemimodium vini puri ipſi abbati « annuatim ſolvant, ipſa vero vinea monachi ad ſuam utilita- « tem utantur. Idem aliis ad cenſum donent vel vendant, jam « dictus abbas vel ſucceſſores ejus pro laude & venditione « inde exigant. Quod ſi (illud?) per venditionem vel ceſſionem « datum fuerit aliis, qui præter monachos prædicti monaſterii « vendere voluerint, laudes & vendas exigat. Querimoniam « quoque, quam faciebat ſuper horto de Berleyras, omnino « dimiſit ipſe autem prior & C. ſolidos propter hoc prædicto « abbati dedit. Hæc omnia facta ſunt conſilio & laude Otho- « nis archipreſbyteri & Bertrandi Andreæ ſacriſtæ. Hujus « vero rei teſtes ſunt Stephanus Abſieraz, Franco, Petrus Po- « dolicus, facerdotes; Rotlandus, preſbyter; Willelmus Boza « & alii. Factum eſt autem iſtud anno ab Incarnatione Domi- « nica MCLVIIII, Hadriano Pontifice Romano, Petro Ani- « cienſi epiſcopo exiſtente, & hæc cartha juſſu & laude præ- « dicti Arimanni abbatis facta eſt, & ut hoc placitum firmum « permaneat in perpetuum ſuo ſigillo ſignavit. «

Séguret.

alias ſemodium.

lege item ſi.

Digitized by Google

Ex Mſſ. codice Calmiliacenſi. De monaſterio Sancti Petri & Sancti Benedicti in Podio ſito.

« Conſtruxit eccleſiam Sancti Petri in ſuburbio Anicienſi « juxta eccleſiam Sancti Hylarii epiſcopus ejuſdem ſedis Ani- « cienſis Wido, cupiens ibi monaſterium perficere, (&?) tri- *alias* tantum. « buendo de rebus propriis quantum quod poſſet ibidem Deo « ſervientibus quotidie ſufficienter abundare dedit, namque « eidem loco portionem aliquam de oblatione altaris Beatæ « Dei Genitricis Mariæ, id eſt decimam ſuæ partis conſtituit, Sepeliuntur « ut epiſcopi & omnes canonici, morientes in ipſa civitate, in epiſcopi Ani- « eodem monaſterio ſepelirentur, & etiam peregrini divites & cienſes in ec- « pauperes, qui venientes moriuntur, ſimiliter in eodem loco cleſia Sancti « accipiant ſepulturam. Cumque cætera, quæ neceſſaria loco Petri. « & opportuna videbantur, expleſſet cum conſilio & voluntate Subjicitur ab- « clericorum tam majorum quam minorum eccleſiæ Anicien- batia Sancti « ſis, tradidit nuper ædificatum monaſterium Guigoni, abbati Petri monaſte- « monaſterii Sancti Theoffredi ſucceſſoribuſque ejus, ad regen- rio Calmilia- « dum ac diſponendum jure perpetuo. Fecit autem fieri conſ- cenſi. Guigo abbas « criptionem iſdem epiſcopus conſignatam teſtibus, in qua no- Sancti Theof- « mina canonicorum omnium, qui tunc aderant & Pontii fredi. « comitis nepotis ſui, fratriſque ejus Bertrandi, deſcripta ſunt, « anno Dominicæ Incarnationis DCCCCXCIII, indict. VI, « epacta XXV, concurrent. XXV, idibus aprilis, feria VI^a. »

Carta.

« Memoriæ mandatum eſt fratribus in cœnobio Beati « Theoffredi manentibus & manſuris diffinitionem, quæ facta « eſt a domino Guillelmo abbate IIII, coram domino Pontio Willelmus « epiſcopo & clericis ejus nobilioribus, Willelmo decano, Pon- IVus abbas « tio & Bertrando, qui dicuntur abbates, Icterio & Girberto Sancti Theof- « & pluribus aliis, de domibus Podii quæ ſunt juxta eccleſiam fredi.

Digitized by Google

« Sancti Petri. Talis vero facta eſt definitio : quotieſcumque « abbas monaſterii Sancti Theoffredi voluerit in ipſis domibus « hoſpitari, de ſuis propriis rebus procuretur. Poſt mortem « vero Geraldi unus lectus procuretur & archa & tunna & « unum parium vel calderia, & XXIX ſolidi de domo red- « dantur, & ſucceſſor ejuſdem non veſtiatur de domibus, niſi « primum facto placito cum abbate & habitatoribus prædicti « cœnobii, quod apud eos tenuerit, ſtabile permanebit. Idem « fiat de domo Guillermi Acardi quoniam hæc & illa una eſt « uniuſque juris ac doni ſunt Eccleſiæ Beati Theoffredi. Facta « eſt autem inde carta deffinitionis, menſe aprili, feria IIII^a, « luna VIII^a, anno MCVIII, epacta VI^a, concurrente III^o. »

Carta.

« In pago Vivarienſi eſt eccleſia, quæ dicitur ad Capellam, « quam dedit abbas venerabilis Odilo Cluniacenſis & fratres « ejus, Bertrandus, Stephanus & Ebo, pro anima fratris ſui « Beraldi præpoſiti, Domino Deo, Sanctoque Petro Apoſtolo, « ſimulque Beato Theoffredo ſemper habendam in eodem loco, « ubi ſepultus eſt iſdem Beraldus, id eſt in monaſterio Sancti « Petri, juxta Sanctum Hylarium, in ſuburbio Anicienſi, cum « interdictione maledictionis ne quis ab eodem loco ipſam ec- « cleſiam cum decimis & primitiis & aliis rebus ad eam per- « tinentibus ſubtrahere vel auferre præſumat. Facta eſt inde « carta donationis in menſe februario, die ſabbathi, luna II^a, « anno Dominicæ Incarnationis MXXI, regnante Roberto « Francorum rege. »

Sancti Odilonis de Mercorio fratres.

Anno MXXI.

CAP. XXIX.

Authenticæ Probationes pro Cap. VII & Camalariis ad Ligerim vulgo Chamalières ſur Loyre. Ex Mſſ. cod. Calmiliacenſi vulgo dicto : *Le Livre Rouge.*

« Gotiſcalcus locum Widonis epiſcopi Anicienſis ſuſcepit, & « locum hunc pene deſertum malignitate ſui deceſſoris ad

Gotiſcalcus epiſcopus Anicienſis.

Digitized by Google

« pristinum statum reducere paterna sollicitudine satagebat.
Wido episcopus Vallavensis vexat cœnobium Calmeliacense. « Cujus tempore suscepit curam monasterii jam pene desolati « vir egregius, Dalmacius abbas, qui nobilis genere & religio-« sus vita & conversatione, multa contulit bona huic monaste-« rio. Adquisivit enim locum Camalariæ in pago Vellavo, in
Dalmacius abbas. « hæreditate parentum suorum, tunc quidem parvum orato-« rium in honore Beatæ Virginis Mariæ, nunc vero per divi-
Camalariæ nobile monasterium. « nam gratiam nobile monasterium effectum, propter Sancto-« rum patrocinia, quæ ibi venerantur, & præcipue Beati « Ægidii martyris, cujus corporis pars maxima in eodem loco « reposita conservatur; quod qualiter peractum sit ut ibi sanc-« tissima membra Sancti deferrentur a loco proprii sepulchri « pleniter in eadem ecclesia, litteris descriptum habetur.

« Adquisivit idem abbas non longe ab eodem Camalarienſi « loco ecclesiam Sancti Martini in villa Roserias, ut fusius le-« ges in Chronico Calmeliacensi, quod habes Tom. III°. « *Fragmentorum nostrorum Historiæ Aquitaniæ* & supra « in *Probationibus* pro Cap. V ac infra.

« De Gotiscalco plura leges apud Odonem Gisseum. Lauda-« tur autem in Necrologiis ut pius præsul, & quidem de cœ-« nobio Calmeliacensi bene meritus fuit ac melius quam an-« tecessor Wigo seu Wido, quem sæpius accusat Chronicum « Calmeliacense, quod cœnobio Sancti Theoffredi infensus fue-« rit. » Vide citatum Chronicum.

Ex Hagiologio Mſſ. Calmeliaci pervetusto & ante annos quingentos exarato ac Mſſ. Calendariis Calmiliaci & Camalariarum.

« IV id. maii Translatio corporis Sancti Ægidii. » Haud dubie ad cœnobium Camalarienſe, ut leges infra.

Ex Mſſ. cod. Camalariarum.

« In hoc monasterio asservatur Sanctus Clavus, quo Christus « Dominus fuit cruci affixus, quem abbas Calmilii Dalmatius

Digitized by Google

« attulit de cœnobio Sancti Ægidii anno Incarnationis Do-
« minicæ DCCCCXLVI. Dederat autem illum Sancto Ægi-
« dio & abbati ac monachis Karolus Magnus imperator, qui
« eum acceperat ab imperatore Conſtantinopolitano.

Hactenus viſitur iſte Clavus ad modum frœni equi effor-
« matus & auro pene obductus. Includitur in theca argentea,
« in cujus circulo hæc leguntur : « *Ce préſent reliquiaire a*
« *eſté donné au S^t Clout de Chamalières par hault & puiſ-*
« *ſant ſeigneur, Claude Armand, viſconte de Polignac, l'an* Armandus vicecomes de Podomniaco.
« MCCCCLXXXVII, *le 1^er jour de juin.* » Hujuſce tranſla-
tionis ſacræ reliquiæ feſtum recolitur kalendis ſeptembris, at
nihil habetur proprii, nec quidquam de Sancti Clavi allatione
dicitur : Vide ſupra & infra in hoc Capite.

Excerpta ex Necrologio Camalarienſi.

« VII kalend. febr. domnus Stephanus Hugoneti, prior hu- Hugonnet, comme cy deſſus.
« jus prioratus, legavit pro ſe & pro domno reverendo Era-
« cleo abbate monaſterii Sancti Theoffredi unam cartam, & Eracleus abbas Sancti Theoffredi.
« IV ſiliginis ad menſuram Roſeriarum pro abbatiſſa Bellæ
« Cumbæ.

« VIII id. feb. dominus Guillelmus, quondam dominus de
« Chalanconio, legavit IIII convivia & XX ſolidos Turo- Chalancon.
« nenſes.

« VII domina Clementia de Rupe, quondam domina de La Roche en Régnier.
« Chalanconio, legavit I convivium & XX ſolidos Turonenſes.
« Dominus Guyotus, filius dictorum conjugum, quondam do-
« minus de Chalanconio, legavit I convivium & XX ſolidos Chalancon.
« Turonenſes.

« IV id. febr. Léveſque Eſtève de Chalancon XXIV cart.
« de ſegla, I ſext. de ſivada, XV ſolidos Podienſes & II gall.
« Armandus de Gorſia debet.

« III non. martii, domina Beatrix, domina de Rocha. Roche en Régnier à préſent de Néreſtang.
« Non. obiit Hugo de Roca miles.

« VIII id. mart. obiit domina Alazia, uxor quondam do-

Digitized by Google

Raymundus. « mini Raymundi Adhemarii militis, XXV ſolidos pro II con-
« viviis d. d. (*sic*).

De Gorſe. « Petrus de Gorſia miles, Hugo de Gorſia XII ſolidos,
« VI denarios Turonenſes.

« Armandus de Gorſia XII ſolidos, IIII denarios Turonenſes.

« VII id. Joya noverca dicti Armandi XII ſolidos, VI de-
« narios Turonenſes. Dominus Petrus de Gorzia miles debet.

Barjac. « IIII non. maii obiit dominus Gaucelinus de Barjaco, quon-
« dam prior Camalariarum.

Mercoyret. « III id. julii obiit domina Florenſa de Mercoyret, II car-
« tals de frumento qui percipiuntur apud Gorſe.

D'Adémar. « IX kal. ſeptemb. obiit Raymundus Adhemarii miles.

Mitte. « Kal. octob. obiit Guillelmus Mitta, abbas Sancti Antonii.
« Miſſa & officium mortuorum.

« Dominus Stephanus Hugoneti, prior hujus prioratus, le-
« gavit pro Raymonda Hugoneta matre ſua & pro Deodato
« Hugoneti patre ſuo, duo anniverſaria ſeu convivia, pro qui-
« bus dedit XXX ſolidos Turonenſes.

« XIV kalend. januarii obiit domina Delphina de Monte-
« buxerio : XV ſolidos Turonenſes, qui percipiuntur ſuper de-
« cimas de Olhierio. »

Ex Mſſ. cod. Camalarienſi.

« Venerabilis Dalmatius, quoniam didicerat in adverſis
« pacem habere, diſſimulata ira, expectabat a Domino vindictæ
« retributionem, quem legerat dixiſſe : « Mihi vindicta &
« ego retribuam. » Interea monaſterium Sancti Theoffredi in
« eam devenerat deſolationem quam prelibavi. Quapropter
« epiſcopus Gotiſcalcus ad illud regendum ſæpedictum voca-

Arnulfus abbas Aureliaci. « verat Dalmatium, qui precibus illius & præcepto patris ſui
« Arnulfi abbatis Aureliaci illud ſuſcepit. Quo ſuſcepto, mi-

Mirabilis ordo in cœnobio Sancti Geraldi Aureliaci. « rabili ordine regebat utrumque, nec tamen interea monachi
« Sancti Ægidii ceſſabant a malignitate ſua, perſeverabant ete-
« nim in iniquitate & impietate ſua & loquebantur adverſus

Digitized by Google

« eum lingua doloſa & ſermonibus odii circumdabant eum.
« Ille autem tanquam ſurdus non audiebat & ſicut mutus non
« aperiebat os ſuum.

« Tandem divina inſpirante clementia, quæ nihil impuni-
« tum relinquit, conſultus duos conſodales ſuos quos illuc
« ſecum adduxerat, alter quorum erat ſacriſta, alter cellera-
« rius, in quorum manibus omnes erant theſauri monaſterii,
« quadam nocte, corpore Sancti Ægidii clam ſuſcepto, cum
« quibuſdam ornamentis & pluribus ſericis (indumentis?) & li-
« bris, ad locum iſtum, qui Camalariæ nuncupatur, ovanter
« eſt regreſſus. Hîc illud cum laudibus honorifice collocavit.
« Locus enim iſte laicali more ex hæreditate ei ſuccedebat,
« frater namque illius Roiranus de Bellomonte, poſt donum Belmont.
« eccleſiaſtici juris, quod fecerat domnus Gotiſcalcus epiſco-
« pus, donaverat illum monaſterio Sancti Theoffredi, unde
« illum ſpecialiùs diligebat ſicut in ſequenti patebit. Et alibi
« hæc latius ſcripta erant, ſed ad oſtendendum quantam di-
« lectionem circa locum augmentandum habuerat non in-
« dignum narratu videbitur. Nunc accedendum eſt ad cætera
« narranda, ſed prius dicendum puto quod tunc temporis lo-
« cus iſte parviſſima res erat. Nunc vero, cum ego ſuſceperim Nota autho-
« per gratiam Dei, in tantum magnificatus erat, ut in eo rem hujus hiſ-
« LXXI veſtitæ domus, deſtructæ (deſtitutæ?) XIII, & CIIII toriæ priorem
« horti computarentur. Eſt clauſus in quo eſt vinea ex qua fuiſſe Camala-
« exeunt CII heminæ vini etc. Eſt deinde uſus vallis ſcilicet vil- rienſem.
« læ hujus & Ventreciaci, quæ res diviſæ nullo modo tranſeunt
« ad hæredes, exceptis legitimis liberis, abſque conſenſu prio-
« ris. In vineis del Mas ſunt XXVIII verſanæ, ſingulariter
« exitus eſt una hemina, & eſt clauſus de quo exeunt quatuor
« (ſextarii?): ſcilicet eſt notandum quod dimidium vinum cen-
« ſuale eſt purum, & modium temperatum in omni loco. In
« Poietis quartus eſt decimæ & cætera, quæ domino conve-
« niunt, hæc ſuppetunt præſenti villæ Camaleriarum. »

Digitized by Google

Ex eodem Mſſ. codice Camaleriarum.

Anno MXCVII. « Anno Domini MXCVII Urbano Romano Pontifice, Phi-
« lippi rege Francorum, Ademaro epiſcopo Anicienſi, ſub cu-
« jus diœceſi conſtitutum eſt, cœnobium Camalarienſe XXVII
alias viceno- « Dei cultorum continens numerum monachorum inculpabili-
rum ſeptenorum. « ter imo laudabiliter viventium. Dominus Guillelmus IIII^us
Guillelmus « abbas & Jarento prior diſponebat.
IVus abbas Calmeliaci. « Ab hoc itaque monaſterio verſus partem occidentalem
« CCC ferme paſſibus fundus quidam diſtat, ſuper Ligeris
« alveum poſitus, qui annoſa patrum authoritate Combrus
« vocatur, fœnifer ac ſegetibus & vinetis copioſus magis
« quam cætera territoria adjacentia : lapſu tamen temporis
« propter rixas & contentiones XX & ultra dominorum, qui
« illum locum poſſidebant, ingens ſylva facta eſt. Quem tamen
« locum Jarento prior vicario caritatis munere ſibi ſuoque
« conventui vindicavit.
Vulfaldus « Anno II° Hlotharii regis, Wolfado abbate Calmeliaci, dati
abbas Sancti Theoffredi. « fuere cenſus de Cambolivis conventui Camaleriarum, item-
« que & alii anno XIX regni ejuſdem Hlotharii, ſub abbate
Arimannus « Sancti Theoffredi Arimanno.
abbas Sancti Theoffredi. « Annis XXIII & XXVIII regni ejuſdem regis Hlotharii
« Guigo erat abbas Calmeliaci & Amblardus decanus Cama-
« leriarum.
Ademarus « Temporibus Ademari epiſcopi Anicienſis Heraclius vice-
epiſcopus Anicienſis. « comes dedit Deo & Sancto Theoffredo eccleſiam de Camale-
Heraclius vi- « riis & quidquid habebat in fevo presbyterali ejuſdem eccle-
cecomes. « ſiæ monachis ibidem Deo famulantibus.
Guigo epiſ- « Anno III° regni Domini Hugonis Guigo erat epiſcopus &
copus Anicienſis. « abbas Calmeliaci; Eldebertus vero erat prior Camaleria-
« rum.

Digitized by Google

CARTA.

« *Decretum & donum quod fecit domnus Gotiſcalcus, Ani-*
« *cienſis epiſcopus, monaſterio Sancti Theofredi, de Roſeriis,*
« *Camalariis, Ventreſaco & Colentia.* »

Ex Mſl. cod. Calmeliacenſi.

« In nomine Dei ſummi, Amen. Notum ſit omnibus ordi-
« num gradibus, tam præſentibus quam futuris, quod anno
« ſecundo regnante Lodovico rege, cum ego Gotiſcalcus, hu-
« milis præſul Vallavenſis eccleſiæ, pro meo poſſe providerem
« plebem & clerum, incidit deſiderium in corde meo ut locum
« Sancti Theotfredi Calmilienſis cœnobii, quod olim regale Nota.
« fuit & a prædeceſſoribus noſtris regali beneficio obtentum, &
« per incuriam & ſæcularem cupiditatem res præfati loci male
« direptæ ſint & exigente inopia religionis ſtatus inibi penitus
« annihilaretur, in priſtinum pro poſſe reſtituerem ſui ordinis
« gradum; unde accitum domnum Arnulphum de cœnobio Arnulfus, abbas Sancti Geraldi.
« Sancti Geraldi abbatem, deprecatus ſum eum ut prædictum
« locum in ſuo dominio ſuſciperet & fratres ibi regulariter ſe-
« cundum normam Patris Benedicti viventes deligeret *(sic)*.
« Caventes itaque recidivam cupiditatis rabiem ſucceſſorum
« noſtrorum, aſſenſu Geilini marchionis & plurimorum epiſco-
« porum, dedimus eis licentiam, ut ſupradictum eſt, ut monita
« Sancti Patris Benedicti obſervent (& memores noſtri Chriſ-
« tum pro nobis quotidie precibus exorent?), & cum noſtro
« communi conſilio cum fuerit neceſſarium, eligant talem rec-
« torem, qui illos bene regere ſciat; ſi autem, quod abſit, inſ-
« tigante diabolo a propoſito bono deviaverint, non ſolum illa
« quæ perceperint amittant, ſed & illud etiam quod Dominus
« nobis præcepit ut concederemus amittant, hoc eſt Roſerias
« cum ſuis adjacentiis & villam Colentiam de communia fra-

Digitized by Google

« trum, Camelarias inſuper & Ventreciacum cum illorum fini-
« bus, quæ benevolo animo tribuimus, ad noſtram redeant
« utilitatem. Et iſtas res ſupradictas eo tenore concedimus eis
« ab hac die & deinceps, ut quotidie, exceptis diebus feſtis,
« unaquaque hora, pro nobis & ſucceſſoribus noſtris tam pon-
« tificibus quam clericis, & omnibus adjutoribus ac beneſacto-
« ris noſtræ ſedis & eccleſiæ, duos pſalmos, flexis genibus de-
« cantent; pro defunctis vero, quando poſſibile eſt, vigiliam &
« miſſam. Res vero Sancti Theoffredi, quas noſtra vel quæli-
alias poteſtas. « bet ſæcularis potentia tenere videtur aut beneficiario jure
« ab abbate ejuſdem loci & monachis ibidem degentibus obti-
« neat, eo tenore ut quandiu vixerit, cenſualiter teneat : poſt
« mortem vero ipſorum abſque ulla contradictione rector &
« monachi ejuſdem loci percipiant. Si quis autem hæc temerare
« præſumpſerit, tam noſtra quam epiſcoporum præſentium
« excommunicatione & æterna damnatione ſe innodandum
« ſciat, niſi reſipuerit & ſatisfaciendo emendare ſtuduerit.

« S. Gotiſcalchi epiſcopi.

« S. Gerontii archiepiſcopi Bituricenſis.

Arvernenſis. « S. Begonis epiſcopi.

« S. Widonis epiſcopi. S. Bernardi abbatis.

« S. Dalmatii abbatis, (& Signa aliorum plurimorum
« teſtium?). Supradictum epiſcopi donum factum est anno II°
« regni Ludovici.

« Quinto autem anno ejuſdem regis, Dalmatio abbate jam
« regente monaſterium, quædam nobilis matrona, nomine
« Gauzna, dedit aliquam partem de rebus ſuis monaſterio
« Sancti Petri Sanctique Theoffredi, in pago Arvernico, in
Le Livradois. « vicaria Livratenſi, in villa quæ dicitur Sancti Johannis ad
« Bracons : hoc eſt eccleſiam ejuſdem villæ cum omnibus ad-
« jacentiis ſuis, & alios duos manſos in ipſa villa & duas ap-
« pendarias, cum omnibus quæ ad ipſos pertinere videbantur,
« ſine ulla contradicente perſona. Et confirmatum fuit hoc
« donum cum carta ceſſionis, in menſe julio, feria VI^a^, rege
« Lodovico (II?) anno VI°. »

Digitized by Google

CAP. XXX.

Authenticæ Probationes pro parthenone S. M. de Fraxineto. Ex Mſſ. cod. Calmiliacenſi.

« Obeunte Willelmo III° ſucceſſit alius Willelmus IIII^us « in regimine monaſterii Sancti Theofredi, multum & ipſe la- « borans in ejuſdem loci conſtructione atque meliorationis « augmentatione. Hic in primo tempore ordinationis ſuæ « conſtruxit oratorium in villa Fraxineti, quæ non longe ſita « eſt ab ipſo monaſterio, propter ſecuritatem ipſius villæ & « aliarum circum adjacentium, ut haberent ibidem refugium « a raptoribus, quorum violentia ſæpius vexabantur, & conſ- « tituit ut fæminæ ſanctimoniales, ibidem converſantes, Do- « mino deſervirent, ſicut hactenus factum eſt, conſtituens « etiam unde ſumptus neceſſarios haberent : adquiſivit enim « duos manſos & dimidium..... » Vide Chronicum Calmelia- cenſe Tom. III *Fragment. noſtr. Hiſt. Aquitan.*

Ex Mſſ. item cod. Calmiliaci.

« Rege Lothario regnante & Wulfaldo abbate, quidam vir « nomine Geraldus dedit de propriis ſuis rebus & poſſeſſio- « nibus quas habebat in pago Vallavenſe, in aice Bonacienſe, « in vicaria Tencianenſe, in villa quæ dicitur Fraxineto, tres « manſos præfato Sancti Theofredi monaſterio. »

CAP. XXXI.

Authenticæ Probationes pro cœnobiolo de Confolento.

« Litteræ Gibonis quibus de conſenſu Avenæ conjugis ſuæ « dat totum quod habebat in loco de Confolentis ſito in pago « Vellaico, in vicaria Baſſenſe, ad ædificandam eccleſiam, &

Digitized by Google

« monaſterium conſtruendum, quod ſubſit omni tempore mo-
« naſterio Calmilienſi. Datæ ſunt in menſe januario regnante
« rege Ugone », extantque ſupra Cap. XXVII.

« Memoratur item eccleſia de Confolentis cum decimis,
« terris, pratis, vineis & aliis pertinentibus, » in Brevi Apoſto-
lico Clementis PP. IV, quod habes ſupra Cap. XXVII.

CAP. XXXII.

Authenticæ Probationes pro cœnobiolo Sancti Juliani de Cantijolio.

« Litteræ Stephani Arvernorum epiſcopi in quibus fit men-
« tio monaſterii Sancti Juliani, quod dicitur Cantojolus. Datæ
Vulgo Sainct-Germain-L'Ambron, in pago Ambronio. « ſunt VIIII id. octob. apud Lithiniacum vicum anno X reg-
« nante Ludovico rege Francorum, Aquitaniamque regente. »
Extant Tom. XI *Spicilegii Dacheriani* fol. 286 & ſeq.

Ex regeſto Caſædenſi.

« In diœceſi Anicienſi :

« Prioratus Sancti Juliani de Cantolio debet domino ab-
« bati unam procurationem & ſacriſtæ VI ſolidos; conventui
« X ſextaria bladi ad menſuram Caſæ Dei & victum quærenti-
« bus dicta X ſextaria. Debet autem prior habere ſocium mo-
« nachum clauſtralem. »

CAP. XXXIII.

Authenticæ Probationes pro cœnobio de Greſaco. — Ex Regeſto Beneficiorum Ordinis Cluniacenſis.

« Prioratus de Greſiaco Anicienſis diœceſis, ubi debent eſſe
« priore computato tres monachi, cum uno presbytero ſæcu-
« lari commenſali, & debet ibi celebrari quotidie una miſſa &
« debet fieri eleemoſina quotidie. »

Digitized by Google

CAP. XXXIV.

Authenticæ Probationes pro cœnobiolo de Araullis vulgo Araulles. Ex Mſſ. cod. Caſædenſi.

« Prioratus de Araullis debet domino abbati unam procu-
« rationem & XL ſolidos annuæ penſionis, conventui vero de-
« bet V ſextarios ſiliginis & victum eis qui dictos textarios re-
« quirent. Sacriſtæ vero debet VI ſolidos & debet prior habere
« ſocium monachum clauſtralem. »

CAP. XXXV.

Authenticæ Probationes pro monaſterio Sancti Martini de Duneria.

Ex Brevibus Apoſtolicis Lucii PP. III ad Lantelmum abbatem Caſæ Dei, Verulis, anno MCLXXXIV VI kal. aprilis & Honorii PP. III ad Armandum item Caſæ Dei abbatem, Signiæ, VII kal. aug. anno MCCXXIV, datis :

« Monaſterium de Duneria cum eccleſia Sancti Victoris &
« cum omnibus decimis & pertinentiis ſuis. »

Ex regeſto Mſſ. Caſædenſi.

« In diœceſi Anicienſi : Prioratus de Duneria debet domino
« abbati X ſolidos annuæ penſionis, & unam procurationem.
« Debet ſacriſtæ VI ſolidos, & prior debet habere ſecum duos
« ſocios ſeu monachos de clauſtro. »

CAP. XXXVI.

Authenticæ Probationes pro parthenone S. M. de Bella Cumba vulgo Belle Combe. — Ex Mſſ. cod. Bellæ Cumbæ ſed recentiori.

« Traditione accepimus quod hæc domus de Bella Cumba
« conſtructa fuit ab epiſcopo Anicienſi, in ſylva de Mega,

Digitized by Google

Media leuca. « quæ non multum diſtat ab hoc loco, & quod eam « tranſtulit in hanc vallem dominus Bertrandus de Chalan- « conio, epiſcopus Anicienſis, qui & juxta altare Sanctæ « Mariæ in noſtra eccleſia ſepelitur. Adhuc autem ſuperſunt « ædificia in ſylva de Mega, quæ ſunt de primo monaſterio, « quod hîc ædificari fecit præfatus epiſcopus, quia lupi & aliæ « feræ vorabant aliquando familiares & ſervos ac ancillas. Eſt « autem modo ſitum monaſterium de Bella Cumba in territo- « rio Icingiacenſi vulgo S^t^ Jo. *(sic)*. »

Ex archivis domini epiſcopi Anicienſis.

Sainct Prieſt. « Nos Beatrix de Sancto Præjecto, humilis abbatiſſa B. Ma- « riæ de Bella Cumba, recognoſcimus nos & conventus præ- « dicti monaſterii, tenere a domino epiſcopo Anicienſi mo- « naſterium noſtrum & ejus dominium, altam & baſſam « juſtitiam etc.; pro quibus eidem fidem facimus & facere de- « bemus, ſicut & fecerunt abbatiſſæ, quæ præfuerunt huic mo- « naſterio, & noſtræ ſucceſſores facere tenentur, etc. In quo- « rum robur & firmitatem has litteras ſigillo noſtro & « conventus ſigillatas dicto domino epiſcopo dedimus. Actum « anno Domini MCCLXXXIV. »

Ex eodem tabulario domini præſulis Vallavorum.

« Nos Ampheliſa de Bouzols, filia Bertrandi de Chazals, « humilis abbatiſſa Bellæ Cumbæ, recognoſcimus nos habere « & tenere a domino D. epiſcopo Anicienſi monaſterium noſ- « trum de Bella Cumba, altam & baſſam juſtitiam ejuſdem « loci, etc..... pro quibus eidem fidem facimus & facere debe- « mus nos & ſucceſſores noſtræ etc. In cujus fidei teſtimonium « has litteras ſigillo noſtro ſigillatas dedimus. Actum anno « Domini MCCXCIII. Idem facit eadem abbatiſſa pro alta « & baſſa juſtitia anno Domini MCCXCIV. »

Digitized by Google

CAP. XXXVII.

Authenticæ Probationes pro Cap. XV & monaſterio Sancti Vincentii de Solemniaco. — Ex Mſſ. cod. Calmiliacenſi.

« Willelmus III^us multum in reſtauratione cœnobii Calmi-
« lienſis deſudavit, nam adquiſivit eccleſiam Sancti Vincentii
« de Solemniaco, quam epiſcopus Ademarus bonæ memoriæ
« monaſterio conceſſit, & vicecomes Pontius, cum fratre ſuo
« Heraclio & matre ſua Auxiliende, dederunt dominationem
« quam habebant & in dicta eccleſia retinebant, & duo fra-
« tres, qui poſt illos tenebant, Pontius & Petrus dimiſerunt &
« filios ſuos Domino ſervituros obtulerunt . . . . . Ber-
« trandus & Beraldus, filii Pontii, & Sylvius, filius Petri, eam-
« dem quoque eccleſiam dimiſerunt . . . . . Factum
« ſuit hoc in menſe aprili dominica prima poſt Paſcha, anno
« Incarnationis Dominicæ MLXX(X?), Gregorio Papa . . . »

CAP. XXXVIII.

Authenticæ Probationes pro parthenone S. M. de Sylva Benedicta vulgo La Séauve-Benoiſte.

(Nihil.)

CAP. XXXIX.

Authenticæ Probationes pro cœnobiolo Sancti Blaſii de Roſariis. Ex Regeſto Beneficiorum Cluniacenſi.

« Prioratus Sancti Blaſii de Roſeriis, Anicienſis diœceſis,
« ubi debent eſſe duo monachi cum priore, & debet ibi quoti-
« die celebrari una miſſa, videlicet diebus dominicis & feſtivis
« cum nota, & aliis diebus ſine nota, & debet ibi fieri elee-
« moſina omnibus diebus Quadrageſimæ, & die dominica
« alio tempore. »

Digitized by Google

CAP. XL.

Authenticæ Probationes pro abbatia de Doha. — Ex Mſſ. cod. Anicienſis eccleſiæ.

« Petrus epiſcopus Anicienſis, hujus nominis III^us^, dedit « abbatiam de Doa canonicis Sancti Auguſtini. »

CAP. XLI.

Authenticæ Probationes pro parthenone Sancti Saturnini de Vobregio ſeu de Valle Regia vulgo Vourey. — Ex Mſl. cod. Calmiliacenſi.

De Vobregio villa.

« Tempore quo dominus Gotiſcalchus monaſterium Sancti « Theoffredi & Sancti Petri Calmilienſis diſponebat, quidam « vir nomine Galbertus dedit caſam, curtem, hortum ac vi- « neam Beato Theoffredo Calmilienſi in villa Vobregio. » Hæc anno circiter DCCCCXLVII contigere (1).

Ex Mſſ. cod. Vallis Regiæ recentiori.

« Audivimus quod hæc domus Sancti Saturnini ſuper flu- « violos d'Arzon & de Chamberon conſtructa fuerit a domino « epiſcopo Anicienſi, qui in ea poſuit ſororem ſuam ſancti- « monialem. »

(1) Dom Estiennot a commis un certain nombre d'erreurs dans ses *Antiquités Bénédictines* du diocèse du Puy et il faut bien se garder de prendre ce recueil pour un guide très sûr : on doit au contraire en vérifier le plus possible les titres, les noms, les dates, & surtout les assertions personnelles. Ainsi Dom Estiennot s'est complètement mépris sur la *villa de Vobregio*, dont il a fait Vorey. Le Cartulaire de Saint Chaffre dit positivement que cette *villa* était située dans le diocèse de Viviers : *in episcopatu Vivariensi*. (*Ed.*)

Digitized by Google

Ex tabulario domini epiſcopi Anicienſis, comitis Vallaviæ.

« Noverint omnes quod ego Delina, humilis prioriſſa de « Vourey, recognoſco me tenere in feudum & habere a do- « mino epiſcopo Anicienſe monaſterium de Vourey, & om- « nem ejuſdem juſtitiam ac dominium ipſius, & eſſe de man- « damento ſui caſtri de Arzone. . . . . .

« Et ego, Margarita de Alegrio, humilis abbatiſſa de Ca- « ſis, cujus monaſterium de Vourey eſt membrum, laudo & « confirmo quæ dicta noſtra prioriſſa de Vourey confeſſa eſt « ſe habere a domino epiſcopo Anicienſi, & conventiones « pacti, quas dictus dominus epiſcopus & dicta prioriſſa fece- « runt inter ſe ſuper dominio & juriſdictione villæ & monaſ- « terii de Vourezio. Acta fuerunt hæc omnia Incarnationis « Dominicæ anno MCCC. »

* Margarita de Alegrio abbatiſſa de Caſis.

CAP. XLII.

Authenticæ Probationes pro Cap. XX & abbatia B. Mariæ de Clavaſio.

(Nihil.)

CAP. XLIII.

Authenticæ Probationes pro Cap. XXII & monaſterio de Godeto. — Ex Actis Concilii Cabilonenſis, anno DCCCLXXV, habiti in electione Adalgiſi Eduorum epiſcopi.

« Ea peracta Adalgerius ex parte glorioſiſſimi & orthodoxi « Karoli regis intulit, ut monaſterium Tornutium poſſide- « ret. . . . in pago Valagio cellam quæ vocatur Godet, quam « Deſiderius quidam vir, pro remedio animæ ſuæ, Sanctis Va- « leriano & Filiberto & monaſterio Tornutio dedit, ut in mo- « nachorum uſibus & pauperum neceſſitatibus ſemper deſer- « virent. »

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

Vous qui paſſez & repaſſez
Et en deviſant treſpaſſez,
De voz ſoulas qui paſſeront,
Tournez voz yeuls aux faiz paſſez
Du Dieu des vifz & treſpaſſez:
Car tous autres treſpaſſëront!

(Pierre Odin.)

Digitized by Google

Le signe † indique les documents et pièces ou les extraits d'auteurs.

Digitized by Google

I

RUESSIO ou REVESSIO

§ 1 d'après la table de Peutinger.

La Table de Peutinger, ainsi nommée parce qu'elle se trouvait au XVI^e^ siècle entre les mains d'un archéologue d'Augsbourg, Conrad Peutinger (le manuscrit lui en avait été donné, vers 1507, par Conrad Meissel (Celtis Protucius), qui en avait fait la découverte à Worms), cette carte célèbre et classique provient d'un manuscrit exécuté au XIII^e^ siècle par un moine resté inconnu de Colmar. Le religieux alsacien n'avait fait que copier un document d'une date bien plus reculée, c'est-à-dire un document d'origine romaine. Il est démontré aujourd'hui que le prototype de cette carte était l'*Orbis pictus* exposé sous le Portique d'Agrippa, au temps de Pline le naturaliste, et que l'original primitif, après avoir subi des retouches et additions successives, fut clos et arrêté au IV^e^ siècle, sous les fils de Constantin.

Quelques épreuves partielles de cette description graphique de l'Empire romain avaient été publiées chez les Aldes (Venise, 1591), et des fragments détachés en furent plus tard mis au jour, mais la première édition complète et bien peu satisfaisante de la Table ne fut donnée qu'à Vienne, grand in-folio, 1753, par François-Christophe de Scheyb. Les cuivres, qui avaient servi à la pompeuse mais très fautive publication de Scheyb, furent utilisés avec quelques redressements pour l'édition de 1824, donnée par Mannert, sous les auspices de l'Académie de Munich. Ce nouveau travail était loin, malgré les prétentions à l'infaillibilité des érudits allemands, de répondre aux *desiderata* de la science moderne. Les planches en étaient ternes, le coloriage et le lavis sans relief, les noms souvent incorrects et voilà pourquoi « il se

Digitized by Google

fait, dit M. Desjardins, que l'édition de 1824 est très inférieure, sous le rapport du texte et même de l'intelligence du monument, au dessin de Moller, aux anciens cuivres de Jean Moret et à ceux de toutes les éditions qui ont suivi, jusqu'en 1753 (1). » M. Desjardins ne s'est pas borné à de stériles critiques. Il a donné, lui aussi, son édition de la Table de Peutinger, et cet ouvrage, où la clarté française illumine les recherches de l'érudition d'outre-Rhin, semble pouvoir défier tous les travaux de ce genre à l'avenir.

L'auteur anonyme de la Carte originale avait tracé ses dessins et répandu ses couleurs sur onze parchemins, autrement dits *Segments* ou Feuilles. Nous renvoyons le lecteur aux savants commentaires de M. Desjardins sur les tracés, les vignettes, les routes, les noms, le cours des mers, en un mot sur l'exécution matérielle et calligraphique du document capital, qu'un moine sans nom du XIII^e^ siècle burina dans la cellule d'un couvent ignoré.

Nous ne voulons emprunter à l'œuvre si remarquable de l'éminent académicien que trois noms qui intéressent notre histoire locale.

REVESSIONE. — Segment I de la Table originale, sections verticale et horizontale. — REVESSIO VELLAVIORUM, postea VELLAVII (Saint-Paulien, département de la Haute-Loire), XXIII milles (33 kilomètres) d'ICIDMAGO; XII milles (18 kilomètres) de CONDATE (à partir d'*Icidmago*, les distances sont comptées en milles, car l'addition des chiffres de la Table entre *Revessione* et *Sigodum*, Rodez, donne CII, et il y a entre ces deux points 140 kilomètres, qui valent CII milles). — Chef-lieu de la *Civitas Vellaviorum* dans la province d'*Aquitania I^a^*. — Cæsar : « ..... *Arvernis*, adjunctis *Eleutheris, Cadurcis, Gabalis, Velaunis* (variantes : *Vellaviis, Velavis*) qui sub imperio *Arvernorum* esse consuerunt. » *Bello Gallico*, VII, 75. — Strabon : « Τὰ δὲ μεταξὺ τοῦ Γαρούνα καὶ τοῦ Λείγηρος ἔθνη τὰ προσκείμενα τοῖς Ἀκουϊτανοις ἐστιν Ἔλουοὶ μὲν ἀπὸ τοῦ

(1) Extrait d'un rapport au Ministre de l'Instruction publique sur la nouvelle édition de la Table de Peutinger, p. x, en tête de l'ouvrage de M. Desjardins.

Digitized by Google

Ροδανοῦ τὴν ἀρχὴν ἔχοντες, Οὐελλαῖοι δὲ μετὰ τούτους, οἱ προσωρίζοντό ποτε Ἀρουέρνοις νῦν δὲ τάττονται καθ' ἑαυτούς. » IV, 11, 2. — Ptolémée, en Aquitaine : « ὑπὸ μέν τοὺς Αὐσκίους, Οὐέλαυνοι, ὧν πόλις Ῥουέσσιον (18°-44°-30'), II, VII (VI), 20; variantes : Ῥουέσειον, Ῥουέσιον. » — *Notitia Provinciarum :* « *Civitas Vellavorum* », variantes « *Vallavorum, Evallorum, Ballavorum, Bellavorum, Velanorum, Vallanorum, Civitas Vellatiorum municipio Arisido* », *provincia Aquitanica I*ª, Guérard, p. 26, note 10. — Anonyme de Ravenne : « *Ribision* », IV, 26. — Gregorius Turonensis : « *Vellava urbs* ». — Antiquités importantes à Saint-Paulien; fragment d'inscription : ..... CAESAR PRINCEPS | IVVENT VIAS ET | PONTES VETVS | TATE CONLAPSAS | RESTITV.... | . encore en place, près de Saint-Paulien. — Le chef-lieu de la *Civitas* fut, à une époque qu'on ne peut déterminer, transporté au Puy, *Anicium (Podium* dans le moyen âge); mais il est certain qu'au temps de Grégoire de Tours *Vellava urbs* désignait encore *Revessio,* Saint-Paulien, et se distinguait d'*Anicium*, le Puy : « ingressus *Vellavæ urbis* terminum, ad locum quem *Anicium* vocitant accedit. » (X, 25); il désigne l'une sous le nom d'*urbs* et l'autre sous celui de *locus.* — Valois : « in *Anicio monte* (mont Anis), extructam esse urbem, quæ proprio nomine montis sui *Anicium*, et, communi, *Podium* appellata, id est *mons*, le Puy.... stante *urbe Vellava*, ab Euhodio ejus episcopo, sedem episcopatus in montem locumque *Anicium* translatam.... sed tempus translationis incertum » *(Notitia Galliarum,* pp. 589-590. — On a voulu, à l'aide de l'inscription suivante, qui a été trouvée au Puy, prouver qu'*Anicium* reçut, à une certaine époque, le titre de colonie romaine; on pourrait, avec plus de vraisemblance, supposer que la colonie mentionnée est *Revessio* lui-même, qui aurait reçu le nom de *colonia Vellaviorum* avant de prendre celui de Saint-Paulien. Cette inscription est gravée sur trois blocs de pierre énormes et les lettres ont 10 centimètres de haut : FERRARI ARGVT ATER PRAEFECTVS COLON | QVI ANTEQVAM HIC QVIESCO LIBEROS MEOS | VTROSQ VIDI NONN FEROCEM FLAM II VRVM BIS. M. Renier l'explique ainsi : « *Ferrarius Argutus Ater, præfectus coloniæ, qui, antequam hic quiesco, liberos meos utrosque* (pour *utrumque) vidi : Nonnum, Ferocem, flaminem et duumvirum bis.* » — Monnaies Mérovingiennes : VELLAVOS, (Conbrousse, XLVII, 13); VELLA, VELLAO,

Digitized by Google

Balavo, attributions certaines à Saint-Paulien, selon Ponton d'Amécourt *(Essai sur la numismatique mérovingienne,* p. 176), tandis que nous avons des monnaies de la même époque frappées au Puy, selon le même numismatiste, et portant *Anicio (op. cit.,* p. 40). — Une ancienne notice, citée par Valois, donne « *Civitas Vallavorum*, id est *Puatum* vel *Buatum* », *Notitia Galliarum,* p. 590. — Monnaies épiscopales du Puy, à partir du xe siècle : POCIENSIS; POIES; PVEI (Poey d'Avant, *Monnaies féodales,* I, pp. 339-340). Gregorius Turonensis : « *Pagus Vellavus, Vellavum territorium, Vellavum,* » IV, 41. — Vita Ludovici Pii : « *Vallagia* ». — Scaliger prétend avoir lu dans d'anciens martyrologes « *pagus Velaunus* », lecture contestée par Valois *(Notitia Galliarum,* p. 590).

ICIDMAGO. — Premier segment, en sens vertical et horizontal.— ICIDMAGUS (Usson, limite du département de la Loire), XVII lieues gauloises (38 kilomètres) *d'Aquis Segete* (il n'y a que 31 kilomètres, il faudrait donc XIIII); XXIII de *Reuessione*. . . . . Ce nombre XXIII doit exprimer des milles et non pas des lieues gauloises; la distance qui sépare *Icidmago* de *Reuessione,* c'est-à-dire Usson de Saint-Paulien étant de 33 kilomètres, qui valent précisément XXIII milles. . . . . — Anonyme de Ravenne : « *Icutmageon* », IV, 26. — D'Anville *(Notice de la Gaule,* p. 377), Walckenaer (III, p. 100) et Lapie (p. 224) placent *Icidmago* à Yssingeaux; Katancsich à Olliergues, arrondissement d'Ambert, département du Puy-de-Dôme (I, p. 126), Ukert (II, 2e partie, p. 390) et Forbiger (III, p. 168, note 16) à Mayères, près d'Arlon.

CONDATE. — Premier segment, sections verticale et horizontale.— CONDATE, XII milles (18 kilomètres) de *Revessione,* XXII milles (32 kilomètres et demi) *d'Anderitum. — Provincia Aquitania Ia.* — Anonyme de Ravenne : « *Condate* », IV, 26. — D'Anville propose Monistrol-d'Allier, au confluent de l'Ance et de l'Allier *(Notice de la Gaule,* p. 238), avis adopté par la Commission de la Carte des Gaules. Condate serait Chanteuges, près Langeac, selon Ukert (II, 2e partie, p. 390): Conat, selon Cayx *(Mémoires de la Société des Antiquaires,* VII, pp. 80 et suiv.) ; Saint-Arcons, selon Walckenaer

Digitized by Google

(III, p. 100) et Lapie (p. 224); Langeac, Saugues ou Brioude (ce qui est impossible), selon Katancsich (I, p. 126).

(*Géographie administrative de la Gaule, d'après la Table de Peutinger,* par Ernest Desjardins, Paris, Hachette, 1869, in-8°, pp. 302-306).

---

§ 2 d'après Mabillon.

---

† *Observationes de Vetula Civitate Vellavorum.*—1. In actis hujusce tomi duo extant testimonia de Vetula Civitate Vellavorum, unum ex Chronico Falconis monachi Trenorchienſis, alterum in libello de Miraculis (1) S. Barnardi episcopi Viennensis. *Hîc Aquitanici populi cum Pontificibus concilium apud civitatem, quæ dicitur Vetula, in pago Vallavorum celebrasse perhibentur;* illic Herveus abbas Trenorchiensis magna ecclesiæ suæ in *comitatu Vellaico* prædia conquisiisse cum ecclesia S. Georgii in *Vetulæ præastio Civitatis.* Hunc locum de Anicio ſeu Podio Vellavorum interpretatus est eruditus vir Petrus Franciscus Chiffletius in *Historia Trenorchiensi*, ejusque sententiæ suffragantur auctores quidam recentiores. Et mea quidem hæc persuasio erat dum legi fragmenta *Historiæ Aquitanicæ*, quæ ex vetustis membranis eruit in dies noster Claudius Stephanotius, indefessus rerum antiquarum indagator. Ex istis enim fragmentis didici Vetulam Civitatem non aliam esse quam oppidum S. Pauliani modo appellatum, uti subjecta argumenta probant.

2. Primum desumitur ex Ms. Hagiologio, quod apud Fratres Minores Anicii adservatur, continetque hæc verba : « *IV. id. novemb. fit natale et festum S. Georgii episcopi et confessoris, qui versus occidentalem populum ob gratiam prædicationis missus a Beato Petro Apostolo ab urbe Roma cum Beato Frontone coepiscopo, semen vitæ, ubicumque noverant, spargentes, Aquitaniam usque pervenere, moxque properantes ad quamdam Vallavensis comitatus civitatem, quæ ob antiquitatis privilegia tunc temporis Civitas Vetula dicebatur, ibidem sunt suscepti. In hac præfuit Beatus Geor-*

(1) Ad Miracula S. Filiberti et S. Barnardi, pp. 563 et 588.

Digitized by Google

gius episcopus, primus doctor Vallavensium, etc., » atque sedes episcopalis Vallavorum primum constituta est eo in loco, ubi nunc cernitur oppidum S. Pauliani, ibidemque perduravit usque ad S. Evodium, qui sedem transtulit Anicium, quod duabus inde leucis distat, ubi basilicam in honorem B. Mariæ construxit.

3. Alterum argumentum suppeditat historia translationis reliquiarum S. Georgii, primi Vallavorum episcopi, ex Civitate Vetula Anicium, quam translationem Norbertus ejus urbis episcopus fieri curavit. Is cum æmulum haberet Vitalem abbatem, vicecomitis Podemniacensis fratrem, qui a nonnullis episcopus electus fuerat, multaque ob id incommoda ab eodem vicecomite sustineret, hanc tandem cum eo concordiam iniit, *ut pro reformatione pacis, Vetulam Civitatem, quæ modo dicitur S. Paulianus, vicecomiti largiretur. Placuit utique parti, ea tamen conditione vel pacto, ut primitus Sanctorum corpora Georgii et Marcellini de Civitate Vetula afferrentur : et ita locus iste S. Pauliani in possessionem vicecomitis commigraret. Præfixa est certa dies in qua Sanctorum corpora tollerentur, atque ita constitutum est, ut Beatus Georgius, qui primus fuit pontifex et apostolus Vallavorum, sedi propriæ redderetur,* id est loco ubi tum sedes episcopalis obtinebat. Idem declarat vetus prosa (ut vocant) in die festo S. Georgii a canonicis Anicienſis ecclesiæ olim cani solita :

Demum pace confirmata,
Urbs Vetula sibi data
Fuit, et tunc quoque facta
Translatio S. Georgii
Ab urbe prænominata.

Utrumque hoc testimonium vidit, retulitque Guillelmus de Chalanconio, Aniciensis episcopus, in instrumento ab se condito anno MCCCCXXVIII de apertione tumuli S. Georgii, quam fecit rogatu canonicorum ecclesiæ collegialis S. Georgii Aniciensis. In eo siquidem instrumento integram refert historiam prædictæ translationis S. Georgii, ex qua superiorem locum protuli, atque fragmentum prosæ mox relatæ.

4. Itaque ex his duobus testimoniis intelligimus Civitatem Vetulam esse oppidum, quod nunc vocant S. Pauliani, vulgo *Sainct Paulien*, et ex eo loco S. Georgii episcopi reliquias a Norberto fuisse

Digitized by Google

translatas Anicium, quod proinde a Vetula Civitate distinguendum est. Sane eo in oppido veteres etiam nunc visuntur inscriptiones, quæ ibi olim fuisse caput gentis Vallavorum satis superque probant. Una est ad parietem ecclesiæ ejusdem loci, in quo extat lapis quadratus, cui inscripta sunt hæc verba :

IVLI. . . . . .
NOC. . . . .VR
NAT. . . . .RVF
RVFINVS
MARIVS
VXORI CAS
TISSIME
P. O.

Alia cernitur inscriptio in media via ab oppido Situla (Seaux) ad S. Paulianum, quæ sic habet :

D. M.
ET AETERN
AE MEMORIAE
TVL. . . . . .MARTI
AE MARTIOLA.
MATER POSV
IT.

Tertia legitur in lapide juxta idem oppidum atque hoc modo habet :

E M M A E
MARTIAE
MARTIOLA
MATER POSVIT.

Quarta invenitur in tabula marmorea, ex qua sequentes dumtaxat apices exprimi potuerunt :

. . . . . LVS TRV
. . . .E. ETIAM. POST CE
. . . .VM. FIDEM. REPLE
VI. MEIS. HAEC FVIT
DIVITIAE CVRAM. . . .
. . . .REI. . . .

Digitized by Google

Omnes istæ inscriptiones bonam antiquitatem penitus spirant; referendæ haud dubie ad tempora Romanorum, quorum numismata bene multa circa oppidum S. Pauliani eruuntur in dies, ac fragmenta marmorea, quæ priscum ejus urbis splendorem probant. Ex his fragmentis nuper e media via erutus est lapis, venerandæ sane antiquitatis monumentum; isque instaurando (facinus indignum) molendino (Borbolionis vocant) adhibitus est, ubi hodie visitur sub hac forma :

CAES. PRINCEPS
IVVENT..VIAS
ET. PONTES VETVSTAT.
CONLAPSOS
RESTITVI. F.

Hæc sunt antiqua decora Vetulæ Civitatis, quæ sibi restitutam veteris splendoris memoriam non tam mihi quam nostro Stephanotio acceptam referre debet. Denique Oddo Gisseius, Societatis Jesu presbyter, *Ruessium* Vallavorum apud Antoninum et Ptolemæum contendit esse oppidum S. Pauliani, quod olim caput Vallavorum gentis fuit, tametsi modo Arvernis attributum.

(*Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti*, etc., Luteciæ Parisiorum, apud Ludovicum Billaine, in Palatio regio, CIↃ IↃC LXXVII, in-f°, cum privilegio Regis et Superior. licentia, pp. 758-59-60).

---

§ 3. D'après Adrien de Valois (1).

† J. Cæsar in Commentario VII scribit, ad Alesiam obsidione Romana liberandam, millia hominum trigintaquinque a Princi-

(1) Adrien de Valois, seigneur de La Mare, frère d'un érudit célèbre, Henri de Valois, et père d'un autre érudit non moins recommandable, Charles de Valois, naquit à Paris le 14 janvier 1607, devint historiographe du roi Louis XIV et publia divers onvrages qui sont encore très recherchés, entre autres les *Gesta Francorum seu Rerum Francicarum*, 1646-1658, 3 vol. in-f°, et la *Notitia Galliarum*. Cet homme de bien et de mérite, qui était fort en avance sur son époque par sa lucidité et son sens critique, mourut le 2 juillet 1692 (*Ed.*).

Digitized by Google

pibus Galliæ imperata esse *Arvernis, adjunctis Eleuteris, Cadurcis, Gabalis, Vellavis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt.* In antiquis codicibus Cæsaris *Vellavis et Velavis* scriptum reperimus; in editis ejus Commentariis variis *Velaunis* et *Vellauniis.* Vellavi autem et Gabali ut olim sub imperio Arvernorum fuere et inter Arvernorum pagos numerabantur, sic etiamnum Præfecturæ Arverniæ accensentur, ejusque rectori una cum Gabalis parent : nec paucos scriptores reperias, qui *Podium* caput *Vellavorum Podium Arvernorum* cognominent, *Puy en Auvergne*, cum a cœteris *Podium Vellavorum*, *Puy en Velay* nuncupetur. Strabo *Vellavos* adnumerat XIV gentibus inter Garumnam et Ligerim habentibus sedes, Julianæ Aquitaniæ ab Augusto attributis : qui *Vellaii* Ουέλλάιοι dicuntur inter Helvios et Arvernos, ut Magnoni *Vellaus* in numero singulari. Plinius eos, quod miror, in anxia relatione gentium Aquitaniæ omisit : omisit et Mella, quod non miror, quoniam paucissimorum Galliæ præterquam Narbonensis populorum mentionem fecit. A Ptolemæo vocantur *Velauni* Ουέλαυνοι in Aquitania, in Notitiis nunc *Vellavi*, nunc *Bellavi*, alias *Vallavi*, id est *Puates* vel *Buates* a capite gentis; *Vallavi* et Roberto in Chronico, quibusdam *Vallagi. Velauni* autem appellati, ut *Vellaunodunum* oppidum Senonum apud Cæsarem, *Segovellauni* apud Plinium, alias *Segolauni. Arvernos et Vellavos* in libri VI, capite XXVI, memorat Gregorius.

Apud Ptolemæum *Velaunorum* urbs Ρουεσίων, Rovesio : sic enim legi existimo opportere pro Ρυέσιον vel Ruesium..... Ρουεσίων inquam scribendum est non Ρυεσίων *Ruesio*, ita ut υ secundæ syllabæ ejus nominis sit initium, non finis primæ. Quippe observo in Tabula Peutingeriana *Revessionem* vocari, sic *Segoduni, Ad Silanum, Anderitum, Condate, Revessione, Icidmago, Aquis Segete, Foro Segusianorum.* Certe hodieque Anderitum Gabalorum est inter Segodunum Rutenorum et *Revessionem Vellavorum :* unde secundo flumine Ligere itur Forum Segusianorum.

Postea *Rovesio* vel *Revessio* nomen populi cujus caput erat accepit et *Vellavi* dici cæpit. Gregorius Turonicus Episcopus in libro X *Vallavam urbem* appellat, *Vallagiam* Vita Ludovici Pii. His omnibus multo antiquiores Notitiæ Provinciarum ac Civitatum Galliæ *Civitatem Vellavorum* nuncupant, alias *Civitatem Bellavorum;* nonnumquam *Civitatem Vallavorum,* id est *Buatum*

Digitized by Google

vel *Puatum,* interdum et *Civitatem Vellavorum, quæ nunc Podium dicitur* : quæ inter Aquitanicæ primæ civitates octavum et ultimum obtinet locum : quem octavum locum occupat et apud Gervasium Tifleberensiem ac in Notitiis Episcopatuum Galliæ eo recentioribus sub nomine *Anicii* sive *Podii.*

Aiunt novi scriptores civitatem *Vellavorum* seu *urbem Vellavam* esse oppidum S. Pauliani, Saint Paulian, duabus leucis distans ab *Anicio* monte seu Podio celsissimo, in *Anicio monte (Mont Anis)* extructam esse urbem, quæ proprio nomine montis sui *Anicium* et communi *Podium* appellata sit, id est *Mons;* montem enim Gallis podium vocari, vulgo *lo Puech, le Peu,* et *le Pui;* stante *urbe Vellava,* ab Euhodio ejus episcopo *(S^t Vosi)* sedem episcopatus in montem locumque *Anicium* translatam esse. Certe *Anicii* Gregorius meminit, tamquam loci a *Civitate Vellava* differentis in libri X capite XXV his verbis : *Ingressus Vellavæ urbis terminum, ad locum quem Anicium vocitant accedit, et ad basilicas propinquas cum omni exercitu restitit, instruens aciem, qualiter Aurelio ibidem tunc consistenti Episcopo bellum inferret.* Aperte Gregorius *Vellavam urbem,* id est *Revessionem* vel civitatem *Vellavorum* distinguit ab *Anicio,* ubi tum Episcopus *Vellavorum* commorabatur, velut in castro suæ Diœceseos. Sed ne ætate quidem Gregorii sedes Episcopatus stata erat *Anicium,* alioquin Gregorius *Anicium,* si sedes jam tum Antistitis et caput gentis fuisset, *civitatem* aut *urbem* aut *oppidum* vocavisset, non ut facit *locum.*

Quodcumque ergo nomen olim tulerit, quodcumque nunc ferat *Revessio* seu *Civitas Vellavorum;* sive eversa ea urbe, sive etiam adhuc stante, translata est Episcopatus sedes in civitatem *Anicium* vel *Podium;* sed tempus translationis incertum, quod utique Evodii Episcopi ætate multo posterius fuit. Hinc in veteri Notitia Galliæ *Civitas Vallavorum,* id est *Puatum* vel *Buatum;* in alia *Civitas Vellavorum, quæ nunc Podium* dicitur : non quod iidem sint *Vellavi* et *Puates,* eadem *Civitas Vellava* et *Podium,* sed quod in locum civitatis *Vellavorum Podium* successerit et *Vellavi* a novo capite gentis *Puates* dicti sint. Sic in eisdem Notitiis *Civitas Albensium,* nunc *Vivarium; Civitas Veromandorum,* quæ nunc *Noviomagus; Civitas Tungrorum,* quæ nunc *Leodium; Civitas Lausanna,* quæ prius *Aventicus Elvitiorum.* Quæ verba nihil aliud docent quam in locum Albæ Helviorum Vivarium, in locum Au-

Digitized by Google

gustæ Veromanduorum Noviomagum successisse : caput Tungrorum jam non esse Aduacam sive Tungros civitatem, sed Leodicum; caput Helvetiorum jam non esse Aventicum sed Lausannam; et Albâ Vivarium, Augustâ Noviomagum, Aduacâ Leodicum, Aventico Lausannam sedes episcopales translatas esse. Gervasius Tifleberiensis et quædam Notitiæ eo recentiores Episcopum *Aniciensem* septimum numerant inter Antistites Bituricensi archiepiscopo suffragantes, *Aniciensem* inquam sive *Podiensem : quem esse Domini Papæ* vel *exemptum* Notitia quædam et Provinciale MS. tradit, id est metrapolitani sui potestate exemptum et uni Episcopo Romano peculiari quodam privilegio subjectum. Unde Stephanus Dei gratia Aniciensis Episcopus, *Domini Papæ suffraganeum specialem* se ipse appellat in litteris anni MCCXXIII. Rigordus in *Gestis Philippi Aug.* in anno MCXXCIII utroque urbem nomine appellat, *Anicium* nimirum et *Civitatem Aniciensem et Podium. Durando Dominus dicitur apparuisse in Civitate Aniciensi quæ vulgo nunc Podium dicitur. Principes* (ait) *majores et minores cum populis in Assumtione B. Mariæ, sicut singulis annis solet fieri, apud Anicium convenerunt.* Nimirum major urbis *Anicii* seu *Podii* Ecclesia jam tum B. Virginis titulo et patrocinio ac virtutibus erat illustris, ob idque peregrinorum magno concursu celebrabatur. Nugatur Massonus quum *Auicium* ab *Auicio* colle vocari oportere ait non *Anicium,* deceptus verbis Rigordi ab ipsomet corruptis. In libro de Miraculis Barnardi Viennensis Archiepiscopi, Ludovici Pii principatu, fit mentio *Civitatis, quæ dicitur Vetula in pago Vallavorum;* quæ *Civitas Vetula* in Vellavis, est haud dubie *Anicium* aut *Podium* Civitas, caput gentis Vellavorum.

Anicium dicitur oppidum quod sit *Anicio* monti editissimo impositum non procul a Ligeri; *Podium* quod in monte structum sit: vulgo *Le Puy-en-Velay*. Podium enim Galli montem locumve celsinimum olim vocavere. Sic *Podium Soricarium* vel *Soriguer* castrum in territorio Biterrensi a situ dixere *Puy Salguier;* Podium Laurentii castrum *Puy Laurent;* Castrum Podium Celsum in Diœcesi Albiensi *Pech Celsis; Podiolum* munimentum prope Tolosam.

Pagus Vellavus a Gregorio in libri IV capite XLI vocatur *Vellavum territorium* et absolute *Vellavum;* in libri X capite XXV *Vellavæ urbis terminus : Vallagia* forte in Vita Ludovici Pii Aug.

Digitized by Google

vulgo *Le Velay*, in veteribus Martyrologiis, si Scaligero creditur, *Pagus Velaunus*. Ego non aliter usquam legere memini quam *Pagum Vellavum*. Pago eo ac Diœcesi continentur Podium, Espalicum, Fabia *Fay*, Castellum Novum.

Cebenna mons a Rhodano ad Garumnam pertinet, per Helvios seu Vivarienses, et *Vellavos* Arvernosque longe diffusus. Lucani versus sunt hi :

Qua montibus ardua summis
Gens habitat cana pendentes rupe Cebennas.

Quibus versibus quidam putant designari Genevam Allobrogum, quæ nec in monte posita, nec nisi ante annos CCCCLX aut D *Gebenna* dici cœpta est. Ego designari arbitror urbem, quam nunc *Anicium* et *Podium* vocitamus, habitatam a gente *ardua* seu *montana*, id est a *Vellavis* et in dorso jugi Cebennici unius e multis, nimirum *Anicii* positam, atque a jugo Cebennico cujus e dorso pendebat *Cebennas* nuncupatam : uti Juvenalis *pronum Tibur*, Paullinus *Bilbilim acutis pendentem scopulis* nominat. Certe tot et tantos montes et tam late diffusos, quales sunt Cebennæ, e *cana rupe pendentes* Lucanus dicere non potuit, atque adeo dicturus non fuit, nisi unum aliquem in eis locum designare voluisset.

(*Hadriani Valesii, historiographi regii, Notitia Galliarum*, etc., Parisiis, in-f°, MDCLXXV, pp. 589-90).

---

§ 4. D'après l'abbé Lebeuf.

---

† L'inscription de la tour de Polignac, rapportée par Gruter, et la tête d'Apollon dont il donne la figure (1), sont des monuments devenus célèbres. Les observations que M. l'abbé Lebeuf a faites sur le lieu même, servent à corriger plusieurs fautes qui sont échappées à ce fameux antiquaire.

1° Il n'y a aucune apparence que la tour qui reste à Polignac ait

(1) 1753, P. XXXIX, Inscription I.

Digitized by Google

fait partie d'un temple : c'est un édifice qui n'a au plus que quatre cents ans; la pierre est trop nouvelle pour qu'on puisse supposer une plus haute antiquité. C'étoit un de ces donjons qui servoit de guérite et de défense dans les châteaux des seigneurs.

2° Il n'y a jamais eu d'inscription romaine sur aucun endroit des murailles de cette tour.

3° L'inscription est couchée en trois lignes dans Gruter; dans le lieu elle est en cinq lignes. On la voit au château de Polignac, non pas dans la tour, mais à l'angle extérieur d'un grand batiment vouté en pierre et qui n'est autre chose qu'un ancien cellier; elle y est placée à la hauteur d'environ neuf pieds; la pierre a environ trois pieds de longueur et de hauteur; elle est de couleur jaune : les lettres ont près de trois pouces de haut. Voici l'inscription :

TI. CLAVDIVS CAES
AVG. GERMANICVS
PONT. MAX TRIB
POTEST V IMP.
XI P.P. COS IIII.

4° Gruter rapporte qu'on croyoit que c'étoit la tête d'Apollon, dont il donne la figure, qui avoit fait donner au château le nom d'*Apolliniacum,* d'où s'étoit formé *Polignac;* mais dans ses corrections il rejette cette opinion comme ridicule, *nugatorium,* en quoi M. l'abbé Lebeuf est de son avis. Il se fonde sur une raison que Gruter a ignorée, c'est que les plus anciens titres n'appellent ce chateau que *Podemniacum.* Ce terme a rapport à celui de *Podium,* qui est le nom de la ville du Puy, voisine de ce château. On sait que *Podium* signifioit dans la bonne latinité *un balcon, un appui,* et dans les bas siècles *une éminence, une élévation,* comme on en voit en effet tant au Puy qu'à Polignac. La troisième lettre de *Podemniacum* aura été changée en L pour adoucir la prononciation.

Après cette critique de l'article de Gruter, M. l'abbé Lebeuf expose son sentiment sur la tête d'Apollon qu'on possède de temps immémorial dans le château de Polignac. Cette tête est aujourd'hui si négligée, qu'il fallut l'aller chercher dans une chenevière de l'enceinte du château, où elle étoit mélée avec la terre et les broussailles. M. l'abbé Lebeuf pense que ni cette tête, ni l'inscription ci-dessus

Digitized by Google

rapportée n'étoient originairement à Polignac, mais que l'une et l'autre viennent de la ville de *Ruessio* ou *Ruessium*, ancienne capitale des peuples *Vellavi*, appelée aujourd'hui *Saint-Paulien* : le château de Polignac n'en est éloigné que d'une lieue. Lorsqu'on batit la ville du Puy, à deux lieues de Saint-Paulien, on y transporta beaucoup de débris des temples, des tombeaux et des autres antiquités de cette capitale; il est très possible qu'on ait laissé à moitié chemin la tête et l'inscription ; les seigneurs du château s'en seront emparés depuis et les auront fait incruster dans les murs, comme ils voyoient qu'on avoit incrusté au Puy d'autres antiquités de *Ruessio;* on aura ensuite inventé toutes les fables qu'on a débitées sur ce prétendu oracle d'Apollon, sur le voyage de l'Empereur Claude à Polignac, parceque cet Empereur étoit natif de Lyon, et mille autres imaginations qui sont encore en vogue dans le pays. Si ce transport n'est pas aussi ancien que la fondation de la ville du Puy, du moins pourra-t-il être arrivé vers l'an 880, lorsque Norbert, élu évêque du Puy, ayant pour concurrent un abbé Vital, frère du vicomte de Polignac, se vit réduit à lui abandonner la ville de Saint-Paulien, cette ancienne *Ruessium*, d'où il fut libre aux vicomtes de Polignac de tirer tout ce qu'ils voulurent. Le plus ancien auteur qui parle de ces deux monuments comme existants dans le château de Polignac, est Simeoni, qui vivoit sous Henri II.

A l'occasion des antiquités qui ont passé de l'ancienne *Ruessium* dans la nouvelle ville du Puy, M. l'abbé Lebeuf entreprend de fixer le temps auquel la ville du Puy fut batie. On convient qu'elle doit sa fondation à l'abandon que les Evêques firent de l'ancienne *Ruessium* pour transférer leur siège sur la montagne où la ville du Puy est assise, mais on ne convient pas sur l'évêque auquel on doit attribuer cette translation. M. l'abbé Lebeuf prouve que ce fut Saint Evode, Evêque de Ruessium dans le VI^e^ siècle. En 1712 on découvrit dans le grand autel d'une église du Puy une inscription conçue en ces termes ; *Hîc requiescit corpus Sancti Evodii, primi Ecclesiæ Aniciensis præsulis*, et cette inscription fut jugée par l'Académie être des Temps Carolins, c'est-à-dire du temps de nos Rois de la seconde race du nom de Charles. Saint Evode, que le peuple du Puy appelle Saint Vozy, étant qualifié premier Evêque du Puy ou d'*Anicium*, ce qui est la même chose, dans un monument du IX^e^ siècle, c'est une preuve suffisante que c'est lui qui a transporté le siège épiscopal

Digitized by Google

de *Ruessium* à Anici ou au Puy d'Anici. Cette tradition se trouve perpétuée dans des livres très anciens de la même église du Puy, dans lesquels la suite des Evèques commence par Evodius. Pour savoir maintenant en quel temps siégeoit cet évêque, il faut observer qu'Aurelius, nommé comme son successeur immédiat dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, qui appartenoit à l'église du Puy, au x^e^ ou xi^e^ siècle (1), est cité par Grégoire de Tours à l'an 591 comme un èvêque du pays du Velai, résidant alors à Anicium : il s'ensuit de là que la translation du siège épiscopal a été faite dans le cours du vi^e^ siècle, vers l'an 560 ou 570. Mais s'il y a eu deux èvêques entre Evode et Aurelius, comme on le voit dans une copie du Martyrologe d'Usuard, conservée entre les manuscrits du Chapitre, et qui paroit être du x^e^ ou xi^e^ siècle, il faudra faire remonter l'époque de cette translation jusque vers l'an 530 : ce manuscrit porte au 11 de novembre : *Festivitas Beatorum Anicii pontificum, Evodii, Scutarii, Ermentarii, Aurelii, Suacrii.*

M. l'abbé Lebeuf ne croit pourtant pas que la ville de *Ruessium* ait été dépouillée de toutes ses antiquités dès le temps même que la ville du Puy fut batie; ce n'est que depuis le siècle de Charlemagne qu'on voit détruire les murs des anciennes cités pour en construire d'autres édifices. Ce fut alors que les murs romains de la ville de Verdun furent détruits pour servir à batir Aix-la-Chapelle : la ville de *Ruessium*, nommée d'abord *Civitas Vetula*, pour être distinguée de la nouvelle ville du Puy, prit peu à peu le nom de Saint-Paulien qui en avoit été le troisième ou quatrième Evêque, et dont elle conservoit le corps; ensuite, comme le nombre de ses habitants diminuoit à mesure que la ville du Puy s'augmentoit, on commença à la démolir et à enlever les pierres et les marbres vers le ix^e^ siècle, lorsque la nouvelle ville eut besoin de se fortifier contre les Normands; ajoutez à cela ce qui a déjà été dit de l'évêque Norbert. Les vicomtes de Polignac, étant devenus maîtres de la ville de Saint-Paulien, continuèrent apparemment d'enlever les matériaux qui leur convenoient pour leur château, ce qui acheva de priver cette ville de tout ce que lui restoit d'antiquités. Aussi M. l'abbé Lebeuf n'y a reconnu aucun reste de murs romains; les murailles d'aujourd'hui n'étant que de l'an 1415, selon une inscription qui y est gravée. Il y

(1) Cod. Colb. 1364.

Digitized by Google

a pourtant retrouvé les six ou sept inscriptions que Dom Mabillon a rapportées dans le IVe siècle de ses Annales Bénédictines (1). Il y a une chapelle, dite *Notre-Dame-du-Haut-Solier*, au faubourg de cette ville, dont les murs du coté septentrional ne sont batis que de débris des édifices romains et de fragments d'inscriptions posés les uns sur les autres sans mortier ni sable. On voit dans le même quartier plusieurs restes de couches de ciment et de mastic qui ont servi à contenir de la Mosaïque. Mais on ne trouve, dans toute la ville, qu'une seule inscription romaine bien conservée; elle est gravée sur une pierre et ne contient que ce mot :

HERMA
DIONIS.

A un quart de lieue de la ville de Saint-Paulien, sur le bord du chemin, vis-à-vis d'un moulin qu'on appelle le *moulin de Burbulion*, M. l'abbé Lebeuf a vérifié une inscription rapportée par plusieurs auteurs (2) qui tous l'ont mal décrite; la voici telle qu'elle est sur l'original :

CAESAR PRINCEPS
IVVENT. VIAS ET
PONTES VETVS
TATE CONLAPSAS
RESTITVE FT.

Cette inscription est gravée sur une colonne de quatre à cinq pieds de hauteur : on y a planté une croix, et il y a apparence que pour la rendre propre à cet usage on a scié le haut et qu'on a enlevé une ou deux lignes de l'inscription. Car pourquoi le nom du César qui a fait ces réparations ne s'y trouve-t-il pas? Les Romains ne laissoient pas deviner à la postérité le nom des Empereurs et des Césars en l'honneur desquels ils érigeoient des monuments. Bergier a cru, et son opinion est bien fondée, que l'inscription commençoit par ces deux lignes :

C. IVLIVS
VERVS MAXIMVS

(1) Part. 1. p. 758.

(2) Mabillon, *Sæc. IV Bened.* part. 1ª p. 758. — Bergier, *Histoire des grands Chemins*, p. 68. — *Gall. Christ.* t. II, p. 685. — *Mercure de* France, déc. 1727. — Notes sur Grég. de Tours. édit. 1739, p. 380.

Digitized by Google

et il cite pour pièce de comparaison celle qui se lit dans Gruter (1). Ce sera donc le fils de l'empereur Maximin, et cette inscription sera de l'an 238 de l'Ère chrétienne.

On découvre de temps en temps à Saint-Paulien des médailles et de petites figures de bronze des anciennes Divinités.

On voit dans la ville du Puy plusieurs églises qui ont sept à huit cents ans d'antiquité, et dont les murs sont construits de quantité de fragments d'anciennes statues et d'inscriptions du paganisme. Ces morceaux sont des démolitions de la ville de *Ruessium*, mais on n'en peut faire usage. Voici l'inscription la plus entière que M. l'abbé Lebeuf ait pu découvrir. La pierre en est enclavée dans les murs de la Cathédrale :

. . . . . DONNOBRISO
VELLAVIO OMNIBV
SCIVILIBVS IN CIVIT
SVA FVNCTO HONORIBVS....
RVM C. IVLIAENNVS MI....
VS SIBIQVE VIVIS DE PROPRI....
PONENDVM CVRAVIT ET
S A D.

La pierre est de trois pieds en tous sens. Les bords d'en haut, d'en bas et du côté droit ont été endommagés par les ouvriers. La seconde, la troisième et la quatrième ligne paroissent entières, sinon qu'à la fin de la quatrième manque le commencement du mot, dont la dernière syllabe RVM commence la cinquième ligne. M. l'abbé Lebeuf n'a pas voulu se hasarder à deviner cette lacune. Il manque à la fin de la cinquième ligne quelques lettres du mot qui commence par MI et qui finit par VS, rejeté à la ligne suivante. C'est apparemment le surnom de *Juliænus*, comme *Minucius*, *Minucianus*, etc. A la fin de la sixième ligne il ne manque qu'un O, *proprio*. Les trois lettres d'en bas sont la formule si souvent répétée dans les inscriptions de la Gaule *sub ascia dedicavit*.

Cette épitaphe concerne un Gaulois devenu Romain, c'est-à-dire un homme descendu des anciens habitants du Velai, et vivant sous les lois Romaines. Son nom *Donnobrisus* n'a de romain que la ter-

(1) P. 151 n° 5.

Digitized by Google

minaison. Nons trouvons dans les Commentaires de César des Gaulois nommés *Dumnorix*, et dans des écrivains des premiers temps de notre Monarchie des *Domnolus*, *Donnolenus*. Pour ce qui est de *brisus* si ce n'est pas la fin du mot *Domnorix* latinisé, nous avons eu dans le pays de Forès, contigu à celui du Velai, un nommé *Briso*, qui a donné anciennement son nom à une montagne, et d'où s'est formé celui de Montbrison. *Juliænus* paraît être un nom romain, qu'on rencontre ici pour la première fois. On en découvre de temps en temps, surtout en France, qui sont inconnus à tous les compilateurs d'inscriptions. Celle-ci n'est pas des premiers siècles que les Romains habitèrent dans les Gaules : les liaisons des lettres en sont la preuve.

Au mur de l'église de Saint-Jean, qui regarde l'église cathédrale, se voient sept figures en marbre blanc, les unes d'hommes, les autres de femmes, de deux pieds environ de hauteur, dont la draperie est très délicate. A la tête de ces figures est une pierre terminée en pointe, avec cette inscription :

D. M.
ERASMO.

(*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, etc., *depuis l'année 1752 jusques et y compris l'année 1754*. — Paris, in-4°, imprimerie royale, 1759, t. XXV, pp. 143-9. — Cf. *Histoire du Velay* d'Arnaud, t. II, pp. 369-395).

---

§ 5 d'après la Gallia Christiana.

---

† *Anicium* sic dictum a Monte-Anicio, le *Mont-Anis*, quod nunc Podium Vellavorum appellatur, non erat olim hujus gentis caput aut sedes episcopi; de eo enim loquitur Gregorius Turon. tanquam de loco a civitate Vellava distante, scilicet lib X. Hist. c. 25 : *In-*

Digitized by Google

gressus Vellavœ urbis terminos, ad locum quem Anicium vocitant accedit, et ad basilicas propinquas, etc.

Vix dubitari potest San-Paulianum vicum, *S. Paulien,* qui distat ab Anicio duabus leucis, fuisse primum locum in quo episcopi cathedram posuerint, servatque adhuc partem antiqui decoris in ecclesia collegiata S. Georgii episcopi, cujus canonici easdem almutias purpura prœtextas, habitum eumdem gerunt atque canonici ecclesiæ cathedralis. Itaqne San-Paulianum oppidum esse Vellavam civitatem aut Vellavorum urbem in antiquis historicis et variis notitiis celebratam pene certum habemus; idque confirmatur ex antiquis monumentis; ibi enim reperiuntur adhuc in ipso oppido et in vicinis agris vetera numismata, et antiquæ inscriptiones, quarum aliquas exhibuit noster Mabillonius in suis Sanctorum actis. Hanc urbem post translatam sedem episcopalem apud Anicium, *Vetulam* appellatam esse conjicimus ex his quæ leguntur Seculi IV Beneditini, parte 1. pag. 588: *Cum igitur Aquitanici populi cum pontificibus concilium apud civitatem quæ dicitur* Vetula *in pago Vallavorum celebrarent, adfuit et Romanensium congregatio corpus prœlibati (1) pontificis deferens.* Vetulam Vallavorum Anicium esse putat Chiffletius in *Historia Trenorchiensi*: sed ex sequentibus apparebit Vetulam potius fuisse S. Pauliani oppidum, ubi primum erecta est sedes episcopalis, ac inde Anicium translata. Vide infra in S. Georgio episcopo. Porro nomen proprium prioris hujus civitatis apud Ptolomæum est *Ruesio,* et in Tabula Peutingeriana *Revessio,* ut probat Hadrianus Valezius in *Notitia Galliarum,* ad vocem *Vellavi,* sed more aliarum Galliæ urbium postea nomine gentis insigniri cœpit; appellataque est civitas Vellavorum, uti legitur in notitia quæ Honorii Augusti tempore facta dicitur, aliquando etiam Vellavi.

(*Eccl. Aniciensis*, t. II, p. 685).

(1) Barnardi Viennensis.

Digitized by Google

II

GÉOGRAPHIE, GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION DU VELAY GAULOIS ET GALLO-ROMAIN.

§ 1. L'an 702 de la fondation de Rome; 52 avant Jésus-Christ.

Vaincu sous les murs *d'Alésia*, Vercingétorix fut contraint de s'enfermer dans cet *oppidum* et s'y vit bloqué par Jules César. C'est alors que les *principes*, c'est-à-dire la noblesse, le parti oligarchique, par haine ou crainte des mouvements populaires, se réunirent dans un grand conseil, où il fut décidé, non pas qu'on ferait une levée en masse des hommes en état de porter les armes, comme le demandait Vercingétorix, ce qui eût été peut-être le salut, mais que chaque peuple fournirait un contingent dont on fixa l'effectif. Les Vellaves, qui faisaient partie de la Confédération des Arvernes, contribuèrent avec les autres clients de cette Confédération: les Eleuthères, les Cadurques et les Gabales, à la formation d'uu corps de 35,000 hommes. Avec les troupes envoyées par les autres peuples de la Gaule, on parvint à former pour la défense nationale une armée inférieure au chiffre arrêté par le *Concilium principum* (1), mais qui, d'après le calcul de l'empereur Napoléon III (2), s'éleva au moins à 240,000 hommes, dont 8,000 de cavalerie.

Le passage si connu des *Commentaires* de César, et que répè-

(1) 283,000 hommes. (Ed.)

(2) *Histoire de Jules César*, Paris, Imprimerie impériale, 1867, T. 1, pp. 269-271.

Digitized by Google

tent à l'envi tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale, enseigne deux choses hors de conteste : d'abord les liens de clientèle et de fédéralisme qui unissaient de longue date les Vellaves aux Arvernes, et ensuite la présence de nos ancêtres dans les rangs des derniers défenseurs de l'indépendance gauloise.

† Dum hæc apud Alesiam geruntur, Galli, concilio principum indicto, non omnes eos qui arma ferre possent, ut censuit Vercingetorix, convocandos statuunt, sed certum numerum cuique civitati imperandum, ne tanta multitudine confusa, nec moderari nec discernere suos, nec frumenti rationem habere possent (1). Imperant Æduis atque eorum clientibus, Segusiavis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis, millia XXXV; parem numerum Arvernis, adjunctis *Eleuteris, Cadurcis, Gabalis, Vellaviis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt;* Sequanis, Senonibus, Biturigibus, Santonis, Rutenis, Carnutibus duodena millia; Bellovacis decem; todidem Lemovicibus; octona Pictonibus et Turonis et Parisiis et Helvetiis; sena Andibus, Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis, Nitiobrogibus; quinque millia Aulercis Cenomannis; totidem Atrebatibus; quaterna Veliocassis, Lexoviis et Aulercis Eburovicibus; terna Rauracis et Boiis; XXX universis civitatibus quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Redones, Ambibarii, Caletes, Osismi, (Lemovices,) Unelli. Ex his Bellovaci suum numerum non compleverunt, quod se suo nomine atque arbitrio cum Romanis bellum gesturos dicebant, neque cujusquam imperio obtemperaturos (2), rogati tamen ab Commio, pro ejus hospitio duo millia una miserunt.

(*C. Julii Cæsaris Commentarii de Bellis Gallico*, etc., édit. Dubner, Imprimerie impériale, 1867, t. I, pp. 269-271.)

(1) César indique d'un trait lapidaire, avec son *imperatoria brevitas*, les motifs égoïstes de l'aristocratie gauloise, pour résister aux vues profondes de Vercingétorix, lequel, par une prescience de nos guerres actuelles, imitation après tout des guerres antiques, voulait lancer contre l'envahisseur une véritable nation armée *(Ed.)*.

(2) Autre réflexion profonde et rapide de César sur la principale cause de ses victoires : les divisions intestines des Gaulois et leurs vaniteuses querelles en présence de l'ennemi. Nous avons eu ces tristesses en 1870 (*Ed.*).

Digitized by Google

§ 2. Au premier siècle de l'Ère Chrétienne.

Strabon, qui, d'après les auteurs les plus recommandables, acheva sa *Géographie* dans les premières années du règne de Tibère (environ l'an 20 après Jésus-Christ), fait mention des Vellaves en un passage, reproduit dans l'original grec, ci-dessus, aux pages 364-5. Nous devons nous contenter de donner ici la traduction latine de ce passage, empruntée à l'édition de Bâle de 1571. Nous faisons remarquer en passant que Strabon atteste la rupture de l'ancienne affiliation des Vellaves à la Confédération des Arvernes. L'administration romaine, dans ses procédés de gouvernement envers les peuples vaincus, était large pour les libertés municipales, mais fort défiante sur l'article des agissements politiques. Elle avait brisé les vieux rapports de nos pères avec leurs patrons Arvernes. Il y avait là un lien et une force qui avaient trop servi à Vercingétorix, pour être conservés par ceux qui avaient eu raison de lui et se souvenaient de ses conceptions démocratiques et fédéralistes.

† Gentes porro inter Garumnam et Ligerim Aquitanis adjacentes sunt Elvi a Rhodano initium sumentes et Vellaunii, qui olim Arvernis adscribebantur, nunc pro se civitatem constituunt.

(*Strabonis Rerum Geographicarum libri septem decim* a Guilielmo Xylandro etc., *restituti*, Basileæ, 1571, in-4°, p. 206).

§ 3. A la mort d'Auguste, 14 ans après Jésus-Christ.

† César, comme tous les chefs romains, héritiers de la politique conquérante et organisatrice du Sénat, sut, immédiatement après la guerre, mettre en œuvre les procédés ordinaires de la Rome d'autre-

Digitized by Google

fois. Le morcellement des grands territoires produisit la division des intérêts. La diversité des conditions faites aux vaincus fut le puissant dissolvant des ligues nationales et l'utile auxiliaire de l'unité romaine. Les peuples vaincus essaient de regarder en arrière et de prendre des revanches impossibles : on a regardé devant soi et l'on a vu nettement l'image de Rome, c'est-à-dire l'assimilation future au vainqueur par le droit de cité. Ainsi nous trouvons dans la *Gallia nova*, dès que César l'eut « réduite en province romaine » (et en *une* seule province), des cités privilégiées, qui échappaient à la loi commune : c'est bien l'ancienne politique du Sénat : varier la condition des vaincus, créer des faveurs pour diviser les intérêts et les forces.

On lit dans Suétone que « César réduisit en province toute la Gaule qui s'étend des Pyrénées jusqu'aux Alpes, aux Cévennes, aux fleuves du Rhône (supérieur) et du Rhin, sur une étendue de 600,000 pas : furent exceptées les villes alliées *(sociæ)*, dit-il, et celles qui avaient bien mérité de nous (*bene meritæ*); enfin il frappa cette province d'un impôt annuel de quarante millions de sesterces (8 millions de francs du poids de notre monnaie d'argent), sous le nom de *stipendium* (1) » : ce qui est une somme très peu élevée, puisqu'elle ne forme pas la vingtième partie de ce que rapporte aujourd'hui le seul impôt indirect du tabac.

Il résulte de ce texte capital que César avait créé dans la *Gallia nova*, c'est-à-dire dans sa conquête, trois catégories de cités : 1° la plus considérable était celle des cités tributaires, dites *stipendiariæ* (2); 2° les cités exemptes d'impôt qui étaient de deux sortes, à savoir : les cités alliées *(sociæ)* et les cités qui avaient bien mérité *(bene meritæ)*; par les premières il faut entendre les *fœderatæ*, celles qui avaient un *fœdus* avec Rome, comme Marseille, et de plus celles dont la condition était assimilable aux *fédérées* (3).

(1) « Omnem Galliam quæ Saltu Pyrenæo Alpibusque et monte Gebenna, fluminibusque Rheno et Rhodano continetur, patetque circuitu ad bis et tricies centum millia passuum — præter *socias* ac *bene meritas* civitates, — in provinciæ formam redegit, eique quadringenties, in singulos annos, stipendii nomine imposuit. » (Suétone, *Cæs.*, 25). « Quadringenties » c'est 400 fois 100,000 sesterces.

(2) Cf. Pline pour l'Espagne, le pays dont il fait le tableau administratif le plus complet; Voy. l. III, c. 3.

(3) C'est ainsi que Pline les désigne dans son tableau géographique, emprunté, comme on sait, aux archives de Rome, et même au *Breviarum Augusti*. Comme

Digitized by Google

Nul doute que les cités qui avaient « bien mérité » ne fussent les mêmes, que les listes de Pline, c'est-à-dire du *Breviarium Augusti*, dressées à une époque très voisine de la conquête, désignèrent plus tard sous le nom de *liberæ* (1).

Les *sociæ* ou *fœderatæ* étaient au nombre de six pour toute la Gaule au temps d'Agrippa : en Narbonnaise, 1° *Massilia Græcorum* (Marseille) ; 2° la cité des *Vocontii* avec ses deux capitales *Vasio* (Vaison) et *Lucus Augusti* (Luc-en-Diois) ; — dans la Celtique, qui formera la Lyonnaise, 3° la cité des *Ædui*, chef-lieu Bibracte (mont Beuvray) (2) ; 4° celle des *Carnutes* (pays chartrain et orléanais) ; — pour la *Belgium*, qui formera la province de Belgique, 5° la cité des *Lingones* (pays de Langres) et 6° celle *des Remi* (pays Rémois).

Si César eut à se plaindre de Marseille et s'il lui infligea un châtiment après sa défaite (3), son ancien *fœdus* fut assez puissant pour la faire rétablir dans ses anciens droits, sinon dans ses anciennes limites.

Quant à ces cités fédérées ou alliées de la *Gallia nova*, on doit remarquer que ce sont celles dont César eut particulièrement à se louer : comme Reims et Langres, qui le servirent si utilement pendant la guerre. Quant aux Eduens, malgré leur défection dans la dernière campagne, il faut se rappeler qu'ils avaient été les auxiliaires les plus précieux du proconsul pendant les six premières campagnes.

La condition de la cité fédérée paraît avoir été supérieure à celle de la cité *libera* (4) ; aussi le nombre de ces dernières fut-il plus

Auguste est mort l'an 14 de notre ère, il en résulte que ces tableaux datent — sauf quelques additions dues à Pline lui-même — d'une époque probablement antérieure à la mort d'Agrippa, l'an 12 avant notre ère. Les bases ont du en être arrêtées lors de l'organisation du pays par Auguste : pour la Gaule, cela nous reporterait à l'an 27 ; quant au classement des cités, il remonterait même à César, comme Suétone nous le donne à entendre dans ce passage.

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, V (IV) ; IV, XXXI (XVII), XXXII (XVIII) et XXXIII (XIX).

(2) Au temps de César, mais plus tard sous Auguste, le chef-lieu des *Ædui* fut, comme on sait, transféré dans la ville romaine, ville neuve, *Augustodunum* (Autun).

(3) *Strabon*, IV, 1, 8.

(4) On a essayé d'expliquer ce mot *libera* par le droit qui aurait été accordé à certaines cités de disposer librement de leurs ressources financières, et l'on a remarqué, en effet, que l'on ne trouvait jamais dans ces cités des *curateurs*, person-

Digitized by Google

considérable, quoique nous n'en ayons pas en Narbonnaise.

. . . . . .

. . . . . .

A la mort d'Auguste et par suite de divers changements apportés à l'organisation de César la Gaule se divisait en : 1 province du peuple ou du Sénat, 6 provinces impériales dont deux gouvernements militaires et 80 cités. La province du Sénat ou du peuple était la Narbonnaise; les trois provinces impériales : La Lyonnaise, l'Aquitaine, la Belgique; les deux Germanies, les deux *Exercitus*. Les cités formaient une circonscription territoriale et correspondaient ordinairement aux anciennes divisions gauloises par peuples ou groupes ethnographiques.

Provincia Aquitanica : 17 cités.

Elle était gouvernée par un *legatus Augusti pro prætore* de rang prétorien, avec un *procurator Augusti* pour les finances, réunissant souvent la Lyonnaise et l'Aquitaine dans son service.

Cette province politique a été formée de deux pays distincts : 1° L'Aquitaine ethnographique ou Aquitaine proprement dite, ancien pays des Ibères (5 cités); 2° l'Aquitaine gauloise ou pays administrativement annexé par Auguste à l'ancien pays des Ibères (12 cités).

I

Aquitaine ethnographique ou Ibérienne.

Civitates stipendiariæ.

1° *Tarbelli*, ch.-l. *Aquæ Tarbellicæ*, Dax.
2° *Vassæi* ou *Vasates*, ch.-l. *Cossium*, Bazas.
3° *Ausci*, ch.-l. *Elimberre*, puis *Augusta Auscorum*, Auch.
4° *Lactorates*, ch.-l. *Lactora*, Lectoure.

nages étrangers au pays et chargés par le Sénat de rétablir l'ordre dans les finances de certaines cités. — Nous croyons que cette ingénieuse observation peut être fondée; mais, le terme de *liberæ* étant très antérieur à la création des curateurs des cités, il faut lui chercher une autre signification et plus ancienne origine.

Digitized by Google

5° *Convennæ*, ch.-l. *Colonia Lugdunum Convenarum*, Saint-Bertrand-de-Cominges.

II

Aquitaine Gauloise.

1. *Civitates liberæ.*

6° *Bituriges Cubi*, ch.-l. *Avaricum*, Bourges.
7° *Bituriges Vivisci*, ch.-l. *Burdigala*, Bordeaux.
8° *Arverni*, ch.-l. *Nemetum*, Clermont.
9° *Santones*, ch.-l. *Mediolanum Santonum*, Saintes.

2. *Civitates stipendiariæ.*

10° *Vellavii*, ch.-l. *Revessio*, Saint-Paulien.
11° *Lemovices*, ch.-l. *Augustoritum*, Limoges.
12° *Petrocorii*, ch.-l. *Vesuna*, Périgueux.
13° *Nitiobroges*, ch.-l. *Aginnum*, Agen.
14° *Cadurci*, ch.-l. *Divona*, Cahors.
15° *Ruteni*, ch.-l. *Segodunum*, Rodez.
16° *Gabali*, ch.-l. *Anderitum*, Javoulx.
17° *Pictones*, ch.-l. *Limonum*, Poitiers.

(*Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, par Ernest Desjardins, de l'Institut, Paris, 1885, t. III, pp. 50, 51, 52, 53, 238, 239.)

---

§ 4. Au IIe siècle d'après les Tables de Ptolémée (liv. II, ch. VII).

---

† Dans la partie orientale de l'Aquitaine et dans la région de la Loire sont les *Bituriges Cubi*, et leur chef-lieu *Avaricum* (Bourges), 20° 15' longitude, 46° 40' latitude.

Digitized by Google

— Au-dessous des *Petrocorii* s'étendent les *Nitiobroges* (Agenois), et leur chef-lieu *Aginnum* (Agen); 19° 30' longitude, 46° 20' latitude.

Au-dessous de ceux-ci, les *Vasates*, et leur chef-lieu *Cossium* (Bazas), 18° 30' longitude, 46° latitude.

Au-dessous desquels (1) sont les *Gabali* (Gévaudan), et leur chef-lieu *Anderedum* (Javoulx), 19° 45' longitude, 45° 30' latitude.

Au-dessous des *Gabali* sont les *Datii* vel *Lactorates*, chef-lieu *Tasta* vel *Lactora?* (partie de l'Armagnac, Lectoure), 19° longitude, 45° 15' latitude.

Au-dessous de ceux-ci, les *Auscii* (partie de l'Armagnac), chef-lieu *Augusta* (Auch), 18° longitude, 45° latitude.

A partir de ceux-ci, en tirant vers l'orient, une partie des *Arverni*, chez lesquels est *Augustonemetum* (Clermont), 20° longitude, 45° latitude.

Et au-dessous des *Auscii*, les *Velauni* ou *Vellavi* (Velay), dont le chef-lieu est *Ruessium* ou *Revessio* (Saint-Paulien), 18° longitude, 44° 30' latitude.

. . . . . .

. . . . . .

Nous savons par un passage de Strabon (2) qu'il y avait au temps d'Agrippa (mort l'an 12 avant notre ère) soixante cités dans les *Tres provinciæ*. Nous voyons par une phrase de Tacite, à propos de la guerre contre Sacrovir et Julius Florus, qu'il y en avait soixante-quatre en 21 de notre ère, c'est-à-dire trente-trois ans plus tard (3).

Ce nombre n'a pas dû changer jusqu'à l'époque où écrivait Ptolémée, c'est-à-dire jusqu'au milieu du second siècle : on sait que ce sont les tables ptoléméennes qui nous ont laissé le tableau géographique le plus complet des provinces et des cités de la Gaule avant les listes provinciales des IIIe, IVe et Ve siècles.

(*Géographie historique* etc. de Desjardins, t. III, pp. 156, 348, 349.)

(1) Ces indications de Ptolémée sont très fausses.

(2) IV, III, 2. C'est dans le passage relatif à l'autel de Rome et d'Auguste à Lyon.

(3) Tacit. Ann. III, 44 : « In quatuor sexaginta Galliæ civitates. »

Digitized by Google

§ 5. Au IIIe siècle.

Jusqu'à la grande réforme de Dioclétien, c'est-à-dire jusqu'à la division en Tétrarchie de l'*Orbis Romanus* en 297, la province d'Aquitaine et par conséquent le Velay ne sortirent pas du cadre géographique inauguré par César et définitivement clos par Auguste dans le recensement..... *conventus*... de Narbonne (l'an 27 av. J.-C.), mais il y eut, dans la constitution administrative de la cité vellave et au cours de cette période de trois siècles, des modifications fort intéressantes qu'il importe de signaler.

Les traits principaux du sujet que nous abordons apparaissent dans le § 3 ci-dessus, pages 384-9, mais d'une façon trop brève. Il nous paraît utile de revenir à l'organisation de la cité vellave à partir d'Auguste. Des explications nouvelles et un commentaire plus étendu ne sont pas de trop sur une question qui touche de si près à nos origines locales.

On sait que César et après lui Auguste, pour assurer l'assimilation de la Gaule conquise, lui imposèrent un régime très compliqué dans ses détails mais fort simple dans sa conception générale. Au fond l'objectif des vainqueurs était celui-ci : diviser les peuples gaulois entre eux, les pacifier en les morcelant, dissoudre leurs vieilles fédérations, les cantonner sur leur propre territoire ; Rome voulait ainsi les gagner les uns après les autres au nouvel ordre de choses par l'appât constant d'un sort meilleur, suivant que les gages de soumission deviendraient plus sûrs ou que le pouvoir trouverait son avantage à traiter avec faveur telle ou telle partie de la nation subjuguée.

Le texte fameux de Suétone (ci-dessus, page 385) doit être rapproché d'un passage des *Commentaires* où César explique lui-même, avec sa concision habituelle, comment il s'y prit pour se faire pardonner ses succès par les vaincus : « Donnant, écrit-il,

Digitized by Google

aux cités des titres honorifiques, comblant de présents les nobles, n'imposant aucune charge, César sut facilement maintenir en paix, en lui faisant des conditions plus douces, la Gaule épuisée par tant de défaites (1). »

Les deux textes de Suétone et de César nous fournissent la clef des séries diverses de *civitates*, de ces différences de conditions, de ces accords de droits et de privilèges, dont la Gaule romaine offre le tableau, et qu'on serait tenté de prendre comme autant d'œuvres byzantines, si l'on ne connaissait le génie très pratique qui les a dictés.

Aux peuples qui s'étaient signalés par une résistance exceptionnelle, et dont il ne pouvait attendre aucun retour, César ne fit pas de quartier : il les extermina, détruisit leurs villes, massacra leurs habitants et voulut abolir jusqu'à leurs vestiges sur le sol : les antiquaires se disputent encore sur l'emplacementl véritable de Bibrax, d'Uxellodunum, de Gergovia, d'Alésia, de l'*oppidum* Bratuspantium.

Pour les autres peuples, et ce fut la majorité, qui se résignèrent au destin, le vainqueur les distribua dans les catégories suivantes :

Il y eut en première ligne les colonies proprement dites ou militaires, tirées de Rome elle-même..... *deductæ*..... et qui, avec leur effectif des vieux soldats romains, constituaient un véritable dédoublement de la métropole.

Puis vinrent les cités qui avaient bien mérité du conquérant, les *sociæ* ou *fœderatæ,* celles qui furent traitées avec plus de faveur, jouirent des avantages de l'alliance ou de la fédération et obtinrent une certaine partie des avantages politiques et civils attachés au titre de citoyen romain. La plus illustre des cités *sociæ* ou *fœderatæ* était Marseille. César eut à se plaindre d'elle et lui infligea un châtiment après la bataille de Pharsale, mais le *fœdus*

(1) « *Itaque honorifice civitates appellando, principes maximis præmiis afficiendo, nulla onera injungendo, defessam tot adversis prœliis Galliam conditione parendi meliore facile in pace continuit.* » (De Bello gallico, *VIII, 49).*

Digitized by Google

de la vieille amie de Rome fut assez puissant pour faire rétablir la cité disgraciée dans ses anciens privilèges sinon dans ses anciennes limites.

Au troisième rang on doit mettre les *civitates immunes* ou *liberæ*, auxquelles fut accordée simplement l'exemption du tribut de guerre..... *stipendium*. En quoi consistait précisément la *libertas?* A n'écouter que les définitions des jurisconsultes romains, un peuple libre était celui que se gouvernait lui-même et n'obéissait qu'à ses propres lois... *arbitrio suo rempublicam administrare et legibus suis uti* (1)..... D'autre part, si l'on prend à la lettre le texte de Suétone, il semblerait que les cités libres ou fédérées ne furent point soumises à la condition de la province romaine; mais ce serait être dupe des mots que d'attribuer à la cité l'indépendance d'un peuple, maître de lui-même et exempt de tout protectorat étranger. Il faut beaucoup en rabattre : la *libertas* semble avoir surtout consisté dans l'exonération du tribut de guerre. Ainsi que le faisait remarquer M. Paul Viollet, dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 16 novembre 1888, à propos de la harangue prononcée à Corinthe par Néron lorsqu'il affranchit les Grecs, l'exonération d'impôts était à la liberté un rapport d'effet à la cause. Les peuples déclarés libres ne retiraient de cet octroi qu'une immunité fiscale — ce qui ressort de ces deux termes synonymes : *immunes* et *liberæ* — et peut-être à titre d'accessoire quelques droits civils et honorifiques. Le bénéfice pécuniaire semble avoir été le même pour les cités *sociæ* ou *fœderatæ* et les cités *liberæ*, mais les cités alliées se trouvaient dans un cran supérieur à celui des cités libres par ce fait qu'outre la commune exemption d'impôts elles traitaient presque d'égal à égal avec Rome, et que dans les conditions du *fœdus* figurait cette clause que la nation alliée aurait les mêmes *amis et les mêmes ennemis que le peuple romain* (2).

(1) Digeste, XLIX, xv, 7, § 1 ; Pline le jeune à Trajan, *Epist.* X. 56 ; César VII, 76 ; Tite-Live, XXXVIII, 39, etc.

(2) « *Ut eosdem quos populus romanus amicos atque hostes habeat.* » Tite-Live, *Hist.*, XXXVIII, 8. Cf. *ibid.*, 10. 11, 38.

Digitized by Google

Il ne faudrait pas croire que les franchises octroyées par les vainqueurs aux cités gauloises aient eu meilleur sort que nos chartes et constitutions modernes dont le sort invariable est d'être tournées sinon violées, et que la liberté et la fédération, promises à nos aïeux, n'aient subi aucune atteinte : il résulte au contraire de l'ensemble des textes que, tout en conservant leur valeur abstraite et honorifique, les droits de fédération et de liberté furent en réalité maintes fois rendus illusoires, même du temps d'Auguste. Cet empereur dépensait beaucoup pour maintenir sa popularité et consolider son despotisme de fraiche date ; ses largesses aux soldats et à la plèbe exigeaient des sommes énormes : il chercha naturellement des ressources dans les impôts et il en créa ou augmenta un grand nombre surtout en Gaule. Il fit opérer dans ce pays trois dénombrements qui n'avaient d'autre but que de frapper le plus de contribuables possible (1). Tout donne à penser qu'Auguste et ses successeurs ne tinrent pas suffisamment compte de l'immunité financière des cités libres et fédérées, et que le mépris de leurs privilèges fomenta chez les peuples de ces cités des complots et des révoltes. Ce qui justifie cette présomption, c'est que dans tous les soulèvements..... *tumultus*.... gaulois sous l'empire on distingue à la tête des rebelles des membres des cités privilégiées. Sous Tibère, en l'an 21, l'insurrection fut conduite par Julius Florus, de la cité libre des Trévères, et par Julius Sacrovir, l'un des fils de cette nation Eduenne, la plus vieille alliée des Romains en Gaule. De même, en l'année 70, le poids intolérable des impôts provoqua une nouvelle levée de boucliers qui fit trembler le Sénat et l'empereur. Civilis disait alors aux Gaulois : « Combien de vieillards vivent encore en Gaule et qui étaient nés avant les tributs? » et aux Trévères : « Quel prix attendez-vous du sang prodigué tant de fois, si ce n'est un service ingrat, des tributs éternels? » (2). Or, les trois chefs du mouvement

(1) Le premier recensement des personnes et des propriétés se fit sous Auguste en l'an 27 av. J. C.: les deux autres furent présidés par Drusus. Voir Tite-Live, *Periochæ*, 134, 138 et 139 et Dion Cassius, LIII, 22.

(2) Tacite, *Hist.* IV, 17, 32.

Digitized by Google

de 70 étaient deux Trévères, Tutor et Classicus, et un Lingon, Sabinus, lequel fut même proclamé empereur des Gaules, tous appartenant à des peuplades fédérées ou libres. De ces faits significatifs on doit forcément induire que le pouvoir impérial ne respecta pas toujours soit la liberté soit la fédération qu'il avait reconnues et promulguées, et que si ces droits, précaires et instables, ne restèrent point complètement à l'état de lettre morte dans les trois premiers siècles de l'empire, ils n'en eurent pas moins à subir de nombreuses atteintes, ce qui explique les révoltes gauloises (1).

Après les cités libres semblent devoir être rangées les *civitates latinæ* et les *oppida latina,* que Pline l'ancien confond avec les colonies nominales ou honorifiques. Les *civitates latinæ* et les *oppida latina,* pourvus de la *latinitas*, jouissaient de franchises politiques assez étendues et surtout de facultés ou vocations civiles conférées par la loi romaine. Ainsi les membres de ces cités avaient le *connubium,* qui faisait participer les femmes étrangères qu'ils avaient épousées et leurs enfants aux avantages de la *latinitas* plus ou moins restreinte, suivant que ces cités possédaient le *majus* ou le *minus latium*.

Les colonies nominales ou honorifiques fermaient la série des cités agréables aux conquérants. Il est assez difficile de préciser en quoi consistait ce titre de colonie nominale. Suivant la majorité des auteurs il n'y avait là qu'une distinction, une décoration sans profit réel et que Rome néanmoins faisait payer à beaux de-

(1) M. Paul Viollet a fait ressortir ce point avec beaucoup de netteté dans son Mémoire sur les cités libres et fédérées, qu'il termine en ces termes : « De tout ce qui précède, je conclus que les principales insurrections gauloises furent, avant tout, des insurrections de peuples libres ou fédérés. Soumis injustement à l'impôt romain et opprimés de toutes manières, ces peuples essayèrent de secouer le joug; ils combattirent désespérément pour l'indépendance de la patrie, le jour où ils s'aperçurent qu'ils ne pouvaient faire respecter des Romains un droit reconnu et octroyé par les Romains eux-mêmes. Les historiens latins ne pouvaient nous donner ouvertement l'explication de ces grandes luttes; c'eût été condamner Rome, mais à travers leurs récits, la vérité, mal voilée, se laisse lire. » *Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, T. XXXII, 2e partie, Paris, Imprimerie nationale, 1888.

Digitized by Google

niers comptants. M. Desjardins estime que cette qualification de colonie nominale ne marquait ni un progrès ni un état pour la cité qui en était revêtue (1). Il convient d'apporter quelque tempérament à cette opinion excessive.

Au dessous de ces catégories diverses et dans des conditions d'infériorité notable vinrent les cités que Rome voulut punir ou dont elle se défiait, les cités sujettes, stipendiaires... *deditiœ, stipendiariœ*... astreintes au tribut de guerre. Il résulte de divers textes que le *stipendium* payé par les cités gauloises mises à l'index du vainqueur consistait en une taxe directe et de capitation, inégalement répartie entre les peuplades sujettes. En conquérant l'*immunitas* ou la *libertas* les cités étaient exonérées du *stipendium* mais restaient soumises à l'impôt indirect.

Il est souvent question de cités *pérégrines*. Cette dénomination purement juridique s'appliquait aux peuplades qui n'avaient aucun des droits et privilèges conférés par la *civitas* (statut personnel et réel des citoyens romains), ou la *latinitas*.

Telle fut en bloc et avec bien des nuances intermédiaires la classification des soixante cités gauloises, érigées par Auguste sur toute la surface du territoire conquis. Ce qu'il importe de noter comme un trait caractéristique de cette organisation administrative c'est que l'état, la condition de chaque peuplade n'avait rien d'irrévocable : il dépendait des vaincus d'améliorer leur fortune ou de reculer d'un ou plusieurs degrés dans la hiérarchie politique suivant leur conduite envers Rome. Nous venons de voir Marseille la pompéienne perdre et recouvrer son *fœdus* antérieur à la conquête de César. De cette façon les Gallo-Romains disposaient de leur propre sort: leur attitude envers la métropole mesurait leur prospérité ou leur déchéance. La Gaule fut ainsi enlacée par gradations successives dans un filet aux mailles très souples et très fortes : le bras du maître, toujours étendu sur elle, resserrait ou dénouait le joug, distribuait à la fois le châtiment et la récompense, et par la terreur ou l'espoir

(1) *Géographie politique*, etc. T. III, pp. 80, 82.

Digitized by Google

décourageait les tentatives de revanche en même temps qu'il attachait d'anciens adversaires à leur patrie nouvelle au moyen du prestige et des bienfaits d'une civilisation supérieure.

César, qui avait tant d'esprit, donna à son successeur l'exemple de cette politique toute de calcul et de diplomatie froide. C'est un lieu commun, digne tout au plus des amplifications de collège, que la clémence de César. Cet homme, qui faisait profession d'athéisme et méprisait l'humanité, ce grand ancêtre des Sauveurs et des Providentiels, n'était ni bon ni méchant. Dépourvu de sens moral il n'obéissait qu'à son intérêt. Chez lui le cerveau était tout, le cœur rien, et quand on pense aux vingt-trois coups de poignard qui l'abattirent comme une *beste sauvage* (1) aux pieds de la statue de Pompée, on ne peut voir dans cette tragédie qu'une exacte et tardive justice. Il pratiquait le bien et l'iniquité, la vengeance et le pardon, la cruauté et la mansuétude avec la même indifférence :

Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure;

S'il croyait la terreur utile, il la semait autour de lui comme ne firent jamais les Attila et les Genséric. Qu'on se rappelle les mains coupées des défenseurs d'Uxellodunum (2), la destruction des temples, le sac des villes, l'égorgement de peuples entiers, les capitales florissantes mises à ras du sol, la ruine, les incendies, la désolation universelle qui accompagnèrent la conquête des Gaules!... *In Gallia fana templaque Deûm donis referta expilavit, urbes diruit, sæpius ob prædam quam ob delictum...* dit Suétone (3), qui a l'air de trouver la chose toute simple. César ne sut jamais respecter un noble malheur: Vercingétorix, conduit à Rome après sa défaite, attendit six ans dans une prison infecte que la hache du bourreau, le jour du triomphe de son vainqueur, le délivrât de son humiliation et de ses souffrances (4). En somme,

(1) Ὥσπερ θηρίον, dit Plutarque, *Vie de César*, c. XVII, traduction d'Amyot.
(2) Hirtius, *Bello Gallico*, c. 44.
(3) *Cæsar*, c. 54.
(4) Dion Cassius, XL, 41.

Digitized by Google

la conquête des Gaules fut l'image la plus terrible des guerres antiques : Point de pitié, point de merci et malheur aux vaincus ! Cette misérable légende de la clémence de César ne supporte donc pas l'examen, mais, il faut en convenir, cet homme avait une capacité politique égale à son génie militaire, et quand il eut fait table rase sur notre sol, quand tout élément de résistance eut disparu, il s'efforça de consolider ses victoires par les bons procédés et les mesures conciliatrices. Il ne négligea rien pour capter cette race oublieuse et légère des Gaules, et il la gagna bientôt par toute sorte de prévenances. La cinquième légion de l'Alouette.... *Alauda quinta*... composée de six mille Gaulois, entretenus à ses frais, et dont beaucoup furent créés *judices* dans la troisième décurie ou *tribuni ærarii*, lui fit le plus grand honneur et lui rendit dans toutes ses guerres d'importants services. Plusieurs Gaulois de marque obtinrent d'emblée le *jus optimo jure*, c'est-à-dire la *civitas* ou pleine aptitude des citoyens romains, et quelques-uns entrèrent même, chose inouïe ! au Sénat (1). Aussi la Gaule fut-elle en très grande majorité obstinément fidèle à la cause du dictateur et de son neveu, et la raison de ce dévouement si remarquable au lendemain d'une lutte meurtrière, n'est autre que l'action bienfaisante de l'organisme imposé aux peuples soumis par un vainqueur, passé-maître en l'art de régulariser et d'affermir ses succès.

(1) Cette intrusion des Transalpins dans l'assemblée aristocratique blessa profondément les Pompéiens, les hommes du passé, et même les soldats de César. Des refrains satiriques se firent entendre derrière le char du dictateur le jour de son triomphe. « Il triomphe des Gaulois, chantaient les légionnaires, et il les place dans le Sénat, où ils ont quitté leurs braies pour prendre le laticlave :

Gallos Cæsar in triumphum ducit : iidem in curia
Galli braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt. »

Cicéron lui même, dans une lettre familière (Epist, IX, 15 ad Papir.), faisait entendre cette plainte : « Adieu l'urbanité ! Adieu la fine et élégante plaisanterie ! la braie transalpine a envahi nos tribunes. » (Voir Suétone, *Cæsar*, 80, et l'*Histoire des Gaulois* d'Amédée Thierry, édit. in-18. de 1866, T. II, p. 375.)

Digitized by Google

Cet organisme savant et flexible, qui introduisait l'ordre et le calme dans une nation épuisée jadis par tous les désordres d'une anarchie séculaire, avait été emprunté par César aux traditions immuables du Sénat et il reçut de l'habile et laborieux Auguste de nouveaux ressorts et un appareil plus varié. Le premier des empereurs greffa sur le système de son père adoptif diverses institutions qui en fortifiaient le principe et assuraient à la pratique gouvernementale un jeu et un essor sans limites. Le cadre était ouvert : Auguste et ses successeurs s'y murent à l'aise. La Gaule devint pour Rome un champ d'expériences fructueuses, on doit le dire, aussi bien à ceux qui obéissaient qu'à ceux qui commandaient. Pour reconnaître les services de sujets utiles ou désarmer le courroux d'adversaires redoutables, les immunités et privilèges furent prodigués au fur et à mesure des exigences du moment ou des nécessités générales de la politique. La première de ces faveurs consista dans l'assimilation réelle et non fictive ou nominale de certaines cités à la *colonia deducta*.

Sous la République on décernait le nom de *colonie* à une ville naissante, fondée sur terre conquise, au profit d'un groupe de soldats romains, qui seuls avaient le droit de résider dans la nouvelle enceinte. Cet exode des citoyens romains sur le sol étranger s'appelait *deductio*. Telle fut l'origine de Lyon, de Narbonne, de Cologne, de Vienne. Mais, le plus souvent au lieu de créer une ville, de la faire sortir du sol, les proconsuls ou préteurs victorieux chassaient les habitants d'une ville existante et à leur place installaient des vétérans ou légionnaires, soit que les nouveaux venus occupassent entièrement l'ancienne enceinte soit qu'ils entrassent en partage avec les occupants antérieurs. Dans l'un comme dans l'autre cas, les fils de Rome possédaient seuls et à l'exclusion des indigènes tous les droits attachés à la qualité de citoyen romain et ne transmettaient cette situation privilégiée qu'à leurs descendants. L'empire fit de cette institution des *coloniæ deductæ* un instrument de domination et d'influence. Il attribua le titre d'abord mais surtout les droits de colonie militaire à des villes gauloises où ne s'était point opé-

Digitized by Google

rée la *deductio*, l'établissement par la force de soldats romains, de manière que par une fiction légale les indigènes de ces villes furent placés au même rang que ceux de la métropole ou dans un degré peu inférieur. En droit pur, les *coloniæ deductæ* étaient une image de Rome elle-même, et comme leurs membres jouissaient du *jus optimo jure* ou de la *civitas*, c'est-à-dire de l'entier statut personnel et réel, qui était l'attribut des citoyens romains, il s'ensuit que les cités assimilées à la colonie romaine emportaient pour leurs propres habitants non Romains ou non descendants de Romains, l'aptitude à tous les emplois... *jus honorum*... la jouissance de toutes les prérogatives politiques et civiles, et même l'entrée au Sénat.

Le système des *civitates latinæ* et des *oppida latina*, qui entrainait moins d'avantages que celui des colonies assimilées et constituait néanmoins un progrès sérieux, reçut des successeurs d'Auguste une extension notable. La *latinitas* était fort recherchée, et si l'on en croit les documents qui nous sont parvenus sur la capitale des *Volscæ Arecomici* ou *Nemausus*... Nîmes... ce terme exprimait la situation d'une cité, dont la classe aristocratique se trouvait en passe d'obtenir la *civitas*. A Nîmes l'exercice seul des magistratures procurait le droit de cité. Ainsi que le dit Strabon (1), ceux qui dans cette ville avaient exercé l'édilité ou la questure devenaient à leur sortie de charge citoyens romains. Cette accession à la *civitas* par les fonctions publiques constituait proprement le « *minus latium* ». Pour le « *majus latium* » il comprenait l'avènement à la *civitas* sans la condition de l'exercice préalable des magistratures municipales. Il a souvent été dit que notre *Anicium* dut à sa situation topographique et à son voisinage de *Ruessio* l'honneur de figurer parmi les *oppida latina*. Cette assertion est purement gratuite et ne repose sur aucune donnée positive.

L'Empire, dans son œuvre d'assimilation, n'eut garde d'oublier la ressource des colonies honorifiques ou nominales. Nous

(1) Strabon, IV 1, 12.

Digitized by Google

avons dit plus haut que, suivant la majorité des auteurs, rien ne distinguait les peuples munis du titre de colonie honorifique des peuples qui n'avaient pas ce titre. Il est à croire toutefois qu'il n'y avait pas là une titulature décorative, uniquement enviée par gloriole, mais bien une faveur sérieuse ou tout au moins un acheminement vers une situation meilleure dans la hiérarchie provinciale. Nous verrons bientôt que les colonies honorifiques possédaient un collège de magistrats plus nombreux que celui des cités dépourvues de ce titre, ce qui, dans la vie civile, devait certainement procurer quelques privilèges et un peu plus d'autonomie.

Ces données générales sur le régime administratif de la Gaule romaine étaient indispensables pour déterminer d'une façon aussi claire que possible ce qui concerne dans ce régime la cité des Vellaves. Cette cité, sous l'Empire, fut à la fois *libre* et colonie nominale, et il importe de remarquer tout d'abord que le même territoire pouvait cumuler ces deux manières d'être, ces deux situations officielles : c'est un point établi par des textes et qui, à défaut de preuves directes, ressortirait de la nature des choses. En effet, dans un organisme constamment remanié et renouvelé, où la Province n'était qu'une institution politique, tandis que la Cité — c'est à dire une peuplade gauloise répandue sur une surface plus ou moins vaste et reliée autour d'un chef-lieu — était seule douée de vie locale, on comprend que cette unité géographique et administrative de la *Civitas* poursuivit avidement les moindres faveurs du maitre. Le titre de colonie honorifique ne menait pas à grand'chose, c'est possible, mais c'était là une marque d'estime, un témoignage de confiance dont on pouvait se prévaloir à l'occasion, une pierre d'attente vers des avantages plus positifs, d'où il résulte qu'une cité pouvait être et devait désirer d'être à la fois libre et colonie nominale. Tel fut le cas de la cité des Vellaves. Ces deux faveurs toutefois, et selon les pratiques ordinaires du gouvernement romain, ne furent point simultanées : elles vinrent l'une après l'autre. Dans quel ordre et à quel inter-

Digitized by Google

valle? A cet égard on ne peut se permettre que des conjectures.

C'est à l'épigraphie que l'on doit ces révélations précieuses sur les deux modalités de notre Velay gallo-romain. Ce sont deux inscriptions qui constatent que nos ancêtres jouirent à la fois des avantages lucratifs de la *libertas* et des honneurs de la colonie nominale.

Qu'il nous soit permis d'ouvrir ici une parenthèse. — Ce n'est pas le seul service que pourrait nous rendre l'étude de plus en plus approfondie de nos trop rares monuments lapidaires. Ainsi l'inscription de Barbouilloux, dont Mabillon déplorait la profanation criminelle *(facinus indignum)*, a été récemment mise en plein jour à l'aide d'une inscription similaire qui existait à *Icidmago* ou Usson. Cette inscription d'*Icidmago*, aujourd'hui perdue mais publiée par La Mure (1), a été complétée comme suit (les capitales expriment le fragment d'inscription conservé, et les caractères *romains* la restitution) :

IMP· CAESAR· C· Jul. Ver
VS MAXIMInus· pius
FELIX· AVG· P· M· tr. pot. p. p.
PROCOS· PRIM. . . . . .
ET· F· E· IVL· VERVs Maxim
us· NOBILISSIMVS· Cæsar
PRINCEPS· IVVENTVtis· vias et
. . .VS· VETVSTAte· CONlaps.
RESTITVERVNT. . . . . .
. . . . M· XIIII.

Comme la borne de Barbouilloux semble correspondre exactement sur la carte de Peutinger et par les distances à la borne d'Usson, il est fort présumable que ces deux monuments, l'un et l'autre mutilés, avaient été dressés dans les mêmes circonstances et portaient la même inscription. Le vieux Bergier ne s'y était pas mépris. Dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire*

(1) *Histoire du Pays de Forez*, p. 130 et *Revue du Lyonnais*, janvier 1859.

Digitized by Google

romain, après avoir donné, d'après Gruter, trois inscriptions espagnoles où figurent comme restaurateurs des voies et des chaussées C. Julius Verus Maximinus, empereur de mars 235 à mars 238, et son fils du même nom, associé à l'empire et prince de la jeunesse, il ajoute ceci : « Et d'autant que le fils se qualifie en deux inscriptions prince de la jeunesse, je ne sçai si ce ne seroit point de lui celle qui se trouve en France près de Pauliaguet, à moi envoyée par le docte Savaron, président de Clermont en Auvergne, par laquelle on voit que l'un des Césars, qui se dit prince de la jeunesse, a réparé un pont et quelques grands chemins de ce pays-là, qui tomboient en ruine de vieillesse (1) ». Et Bergier donne immédiatement après l'inscription de Barbouilloux, dont la restitution doit être faite d'après les mêmes règles que pour celle *d'Icidmago*, étant donné ce point notoire et facile à vérifier tous les jours que la borne du moulin de Barbouilloux a été découronnée de sa partie supérieure.

Mais — il faut le noter au passage — si la science épigraphique abonde en trouvailles heureuses elle se prête aussi aux déconvenues pénibles, et le travailleur, qui emploie ce mode de recherche, doit s'armer avant tout de la plus grande circonspection, s'entourer des divers modes de critique, et se défier des apparences, des analogies. C'est pour avoir oublié cette règle salutaire que nos érudits locaux ont été longtemps dupes de la fameuse main prétendue vellave.

Chez les anciens une main droite, coulée en bronze, en or ou tout autre métal, constituait un témoignage matériel d'amitié entre deux peuples. Tacite, dans son récit des troubles de la Gaule sous le règne d'Othon, dit que la cité de Langres, selon une vieille coutume, avait envoyé aux légions des mains droites, symboles d'hospitalité (2). Plus loin, et à propos de l'imposteur qui se donna pour Néron, pendant la lutte entre Othon et Vi-

(1) *Histoire des grands chemins de l'Empire romain*, Bruxelles, in-4°, 1736, T. 1. pp. 70-1.

(2) « *Miserat civitas Lingonum, vetere instituto, dona legionibus dextras, hospitii insigne.* » (Hist. I, 54).

Digitized by Google

tellius, Tacite parle d'un centurion qui partit de l'île de Cythnos pour porter aux prétoriens des mains droites au nom de l'armée de Syrie (1). Avec des preuves de ce genre et bien d'autres, que l'on pourrait emprunter aux auteurs et à de nombreuses médailles, il ne saurait y avoir de doute sur le sens de l'emblème, inscrit sur la main droite, dont il s'agit. Cette main en bronze, qui est ornée sur la paume de cette inscription :

ΣΥΜΒΟΛΟΝ
ΠΡΟΣ
ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ

fut-elle adressée aux habitants du Velay ou bien aux Vélaunes, peuplade des Alpes, voisine d'Antibes, signalée par Pline (2), et dont Vence était la capitale? S'il faut en croire nos auteurs locaux : Mangon de la Lande, Arnaud, Mandet (ce dernier exprime cependant des doutes), et surtout le célèbre bénédictin Montfaucon dans son *Antiquité expliquée*, t. III, 2e partie, p. 361, planche 197, la main aurait été adressée à nos aïeux avant l'ère chrétienne, mais cette attribution semble avoir été victorieusement combattue par M. Chabouillet dans un mémoire très serré que ce savant antiquaire a fait paraître dans la *Revue archéologique*, numéro de septembre 1869, sous ce titre : *Une main de bronze appartenant à une peuplade gauloise, nommée en grec* ΟΥΕΛΑΥΝΙΟΥΣ.

Les principaux arguments de M. Chabouillet consistent d'abord dans la facture, le modelé et les caractères purement helléniques du monument dont s'agit. C'est là déjà une bien grave présomption que ce symbole de concorde a été envoyé par une tribu grecque à une autre colonie parlant également grec, comme il y en avait plusieurs sur les bords de la Méditerranée, aux alentours de Marseille. Cette présomption devient une quasi cer-

(1) «..... *Centurionemque Sisennam, dextras, concordiæ insignia, Syriaci exercitus nomine, ad prætorianos ferentem.* » (Hist. II, 8).

(2) *Hist. nat.* III, XX, 24, édit. Sillig, publiée en 1851, t. I, p. 262.

Digitized by Google

titude, si l'on se rappelle que la main en question provient du cabinet d'un antiquaire, Laurent Gravier, mort à Marseille en 1717. N'est-il pas alors naturel de croire qu'un objet d'art, portant une inscription en langue grecque, a été trouvé dans la Provence, pays où l'on parlait grec, plutôt que dans la France centrale où l'on parlait gaulois?

La main symbolique est de toute évidence d'une fabrication antérieure à Jésus-Christ. Pour quels motifs une peuplade de la Provence aurait-elle envoyé ce signe d'amitié à notre peuplade lointaine, perdue dans ses montagnes? M. Chabouillet démontre ensuite par la philologie et la comparaison de nombreux textes que les gens du Velay n'ont jamais été appelés que : *Vellavi*, *Vellavii*, *Velavi* et que le nom de *Velauni* ne peut s'appliquer qu'à la cité provençale désignée très clairement dans Pline par cet ethnique. En tout cas, si l'argumentation de M. Chabouillet n'est pas absolument décisive sur le point litigieux, il faut reconnaître que l'attribution de la main symbolique à la cité des Vellaves est plus que douteuse.

Il est temps de fermer notre parenthèse, notre incidence, comme dit Médicis, et d'en revenir aux deux inscriptions, sûres celles-là, authentiques, du sens le plus clair, et qui démontrent que la cité des Vellaves fut gratifiée de la *libertas* et reçut aussi le titre de colonie nominale. La première de ces inscriptions fut découverte sur un bloc graniteux, encastré dans l'angle méridional de l'ancienne église de Notre-Dame-du-Haut-Solier à Saint-Paulien, et on doit la lire comme suit d'après Mandet (1) et Mangon de la Lande (2) :

ETRVSCILLAE
AVG CONIVG
AVG N̄
CIVITAS VELLAVOR
LIBERA.

(1) *Histoire du Velay*, Le Puy, Marchessou, 1860, t. I, pp. 222 et suiv.

(2) *Essai historique sur les Antiquités du département de la Haute-Loire*, Saint-Quentin, 1826, in-8o, p. 18.

Digitized by Google

Le sens de cette inscription est des plus faciles : *Etruscillæ Augustæ Conjugi Augusti Nostri Civitas Vellavorum Libera.*

La seconde inscription, dont le texte a été donné ci-dessus, page 365, revit le jour en juin 1856, où M. Aymard eut l'heureuse chance de la déchiffrer sur l'un des murs de la cathédrale du Puy. Cette inscription ne nous est point parvenue dans son intégrité : les premières et dernières lignes manquent. Avant le mot de *Ferrari* (*arum*), qui forme le début du fragment intact, se trouvaient sans nul doute les formules invocatoires d'usage et des énumérations plus ou moins longues sur le personnage inhumé dans notre ville, puis en queue du fragment nous n'avons que le nom de l'un des fils, *Nonnius Ferox*, deux fois duumvir et flamine, alors que le *nomen*, le *cognomen* et le *cursus honorum* de l'autre fils devaient avec les formules consécratoires terminer l'épitaphe. Quoique incomplet, cet hommage funéraire est des plus précieux : sa mauvaise latinité, l'incorrection de l'*utrosque liberos* et de l'*antequam hîc quiesco* attestent une basse époque, sans qu'on puisse aller néanmoins au-delà du IIIe siècle. L'Edit de Milan, en effet, qui est de l'année 313 et inaugura la prédominance officielle de la religion chrétienne, ne permet pas de croire qu'il y eut un culte d'Auguste et des flamines en Velay au commencement du IVe siècle. Nous avons ainsi la preuve, ajoutée à beaucoup d'autres, qu'avant l'année 313 *Anicium* formait déjà un centre, une ville, un *oppidum* tout au moins d'une certaine importance. Vers la fin du règne de Claude et au début de celui de Néron s'éleva dans la cité des Arvernes, au sommet du Puy-de-Dôme (*Dumias* ou mieux *Dumus mons*), la fameuse statue colossale du Mercure gaulois, de Zénodore : les dimensions de cette statue dépassaient la hauteur de tous les colosses de l'univers (1). Sur le même emplacement existait du temps des Druides un pèlerinage celtique, qui fut détrôné par le Mercure de l'Olympe gréco-romain. Nous pensons

(1) Voir *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXIX, p. 33.

Digitized by Google

de même — et toutes les traditions religieuses de notre ville, ses souvenirs les plus lointains, les nombreux vestiges du culte isiaque répandus dans les débris de ses antiques monuments, les traces de son vieux langage et surtout l'érection indubitable d'un temple païen sur l'emplacement actuel de la cathédrale, etc., autorisent cette hypothèse — qu'il y avait au sommet du Mont Anis un lieu de dévotion celtique, qui fit place à un oratoire... *fanum* ou *templum* d'Isis, lequel oratoire ou temple fut remplacé à son tour par ces premières basiliques de Saint-Georges, de Saint-Vosy et de la Sainte-Vierge, dont parle Grégoire de Tours sous l'année 591. Il existait suivant toutes les présomptions un lien intime entre le pèlerinage druidique du Puy-de-Dôme et le même pèlerinage d'*Anicium*. On sait que le temple, Vasso, du Mercure arverne fut détruit en 258 par Chrocus, roi des Alamans (1). Il y a lieu de croire que Chrocus poussa ses dévastations jusqu'en Velay et n'épargna pas davantage les édifices religieux de notre montagne d'Anis.

Parlons d'abord de l'inscription d'*Etruscilla*. A quelle époque l'octroi de la *libertas*, que constate cette inscription, advint-il à nos pères gallo-romains? Voilà une question intéressante qu'il nous sourirait d'éclaircir. Par malheur, les textes directs font défaut : on doit renoncer aux dates précises et se contenter d'à-peu-près.

A la mort d'Auguste, 14 ans après Jésus-Christ, la cité des Vellaves se trouvait au même état qu'au lendemain de la conquête : elle figurait au nombre de ces vaincus contre lesquels Rome se tenait sur ses gardes : sujette, soumise, pérégrine et tributaire..... *subjecta, deditia, peregrina, stipendiaria*..... elle n'avait reçu aucun de ces adoucissements progressifs que comportait la politique romaine, et elle continuait à subir dans toute sa rigueur la loi du plus fort. Sur cet état subalterne de notre cité, 14 ans après Jésus-Christ, il ne peut y avoir le moindre doute. —Voir sur ce point capital les pages ci-dessus 387 et 388.— Cette

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, I, 30.

Digitized by Google

défaveur provenait-elle de la guerre de l'indépendance? Nos ancêtres eurent-ils le noble tort de faire vigoureusement tête à César et de ne pas courber le front lorsque le sort des armes eut prononcé? Tout donne à croire que les Vellaves, suivant l'expression de Suétone, n'avaient pas bien mérité du conquérant, et c'est là une note dont se réjouit notre patriotisme rétrospectif, note d'autant plus vraisemblable qu'à l'heure même où nos pères se trouvaient dans la disgrâce du vainqueur, 34 ap. J.-C., leurs voisins et anciens patrons, les Arvernes étaient déjà pourvus de la liberté, de l'exemption du tribut de guerre : au rapport de Tacite, les Arvernes reçurent d'Auguste l'immunité; de plus le droit de cité — la *civitas* — fut octroyé à quelques-unes de leurs familles et même à certains individus (1). Qu'est-ce à dire et pourquoi cette différence de traitement entre les Vellaves et les Arvernes? On y doit voir presque à coup sûr l'une de ces manœuvres familières au gouvernement impérial, lequel, s'il n'hésitait pas à frapper les peuples irréconciliables, ne craignait pas de faire des avances aux adversaires faciles à ramener ou à séduire. Les Arvernes s'étaient distingués dans les campagnes de César : Vercingétorix était leur chef, mais Auguste ou peut-être son oncle avait-il pensé que ces ennemis, si fiers sur le champ de bataille, n'étaient point incapables de résipiscence, accepteraient sans arrière-pensée le fait accompli et pourraient même devenir des alliés utiles. Ce qu'il y a de certain, c'est que Rome ne pensa pas de même à l'égard des Vellaves. César les regarda sans doute comme moins oublieux que les Arvernes et plus fidèles au parti national : son héritier Auguste craignit de même de lâcher la bride aux vieux souvenirs de nos pères et d'encourager leurs espoirs de revanche : en somme, pour César et pour Auguste les Vellaves restèrent des sujets suspects.

Si l'on s'en tient aux traits indélébiles, qui résistent dans la chair et le sang d'une race à travers les siècles, il est vrai de

(1) *Tablettes*, V, 297 : Article de M. l'abbé Bonnefoy sur le *Culte de Saint-Julien-de-Brioude*.

Digitized by Google

dire que les Auvergnats très susceptibles de bravoure lorqu'ils tirent l'épée — témoins Vercingétorix et Desaix — ont toujours su après la défaite se plier aux circonstances, tandis que le montagnard vellave, têtu et loyal, lâche difficilement prise et s'acharne aux causes périlleuses, comme il le fit bien voir à la chute des Carlovingiens, pendant la guerre des Anglais, et à l'époque de la Ligue (1). Si l'on interroge ces traits de race, ces traditions mystérieuses qui s'infiltrent pour ainsi dire dans l'âme des générations successives et constituent la vie morale des peuples, il est permis de croire que la différence d'attitude des Vellaves et des Arvernes au lendemain de la conquête romaine est le point de départ de l'hostilité sourde, de l'incurable défiance, qui animent encore nos campagnes contre ces voisins (2), d'où il n'arrive, dit un brocard populaire :

Ni bonne gent
Ni bon argent (3).

Certains indices historiques confirment cette manière de voir sur la fidélité des Vellaves à la cause de l'indépendance. Quoiqu'anciens membres de la confédération des Arvernes, les Vellaves tenaient surtout à l'Aquitaine par leurs intérêts, leurs mœurs, leurs relations commerciales et leur affinité géographique. Or, les Aquitains se soulevèrent à plusieurs reprises contre Rome et du temps d'Auguste : M. Vipsanius Agrippa, le futur gendre de l'empereur, fut obligé de les soumettre en l'an 37 av. J.-C. En l'an 29 le consulaire C. Carrinas triompha du même peuple, et en l'an 27 le proconsul des Gaules, M. Valerius Messala Corvinus obtint aussi le triomphe, à la suite d'une victoire rem-

(1) Voir dans les *Tablettes* l'article *Çà et là*, V, 527-8.

(2) Cette vieille antipathie des Vellaves contre les Auvergnats n'aurait-elle pas aussi sa source dans le long vasselage de notre pays, dans sa soumission pendant des siècles, soit à la Confédération des Arvernes, soit aux comtes et dauphins d'Auvergne?

(3) Variante :

Ni bon vent
Ni bonne gent.

Digitized by Google

portée sur l'Aquitaine, ainsi que nous l'apprennent les vers du poète Tibulle, ami du proconsul :

Gentis Aquitaniæ celeber Messala triumphis,
Et magna intonsis gloria victor avis,
En ades.....

Si l'on considère ces divers mouvements insurrectionnels de l'Aquitaine, où les Vellaves eurent leur bonne part, suivant toute probabilité, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'Auguste ait vu nos ancêtres de mauvais œil et les ait tenus jusqu'à sa mort dans une étroite dépendance.

Dans son *Histoire naturelle* (édit. Ansart, Collection Lemaire, t. IV, cap. XXXIII (XIX),) Pline l'ancien donne la liste des peuples libres de l'Aquitaine : il y range les Bituriges, les Lémovices, les Arvernes, et en exclut les Gabales et les Vellaves, ces derniers désignés sous le nom de *Vellates*. Il est généralement reconnu que Pline l'ancien termina son grand ouvrage en l'an 78 de notre ère. On peut donc affirmer qu'en cette année 78 les Vellaves n'avaient pas encore la *libertas*.

Nous avons cette date de l'an 78 où nos aïeux étaient sujets au tribut : l'inscription d'*Etruscilla* est aux environs de l'an 250 après Jésus-Christ. C'est entre ces deux dates extrêmes que se place forcément la restitution aux Vellaves d'un reste de leur ancienne autonomie par la concession de la liberté.

Suivant l'opinion commune, qu'il n'y a aucun motif de récuser, l'Auguste dont il s'agit dans l'inscription de Saint-Paulien est l'empereur Dèce, qui succéda en 249 à Philippe l'Arabe. Triste prince que ce Dèce! Dans son court règne — deux ans à peine — il trouva le temps d'organiser une persécution atroce contre les chrétiens, dont son prédécesseur avait probablement embrassé la foi (1). Ce fut un tyran de la pire sorte, mais les

(1) Sur la profession de la foi chrétienne par l'empereur Philippe — ce fils de chef de Bédouins, cet empereur après tout fort peu recommandable — Voir *Les Chrétiens dans l'Empire romain* de B. Aubè, pp. 469 et suiv.

Digitized by Google

provinces n'y regardaient pas de si près avec les chefs lointains de l'empire : les Tibère, les Commode, les Caracalla avaient été leurs bienfaiteurs, et, du reste, le Sénat avait donné l'exemple de la servilité en décernant à ce Dèce les surnoms d'*Optimus* et de *Trajanus*. Il faut donc en passer par cette date de 249 ou 250 pour l'hommage de la cité libre des Vellaves à l'impératrice *Etruscilla*, mais il faut noter que l'inscription, en signalant l'immunité des Vellaves, constate un fait préexistant à ces années 249 ou 250. Reste à chercher entre l'an 78 et l'an 250 l'époque intermédiaire où ce fait se produisit. A cet égard les conjectures ont beau jeu, mais on peut croire, sans témérité, que les Vellaves n'attendirent pas la moitié du IIIe siècle pour jouir du même bénéfice que leurs voisins les Arvernes, les Eduens et les Bituriges. Ils ne se compromirent, en effet, dans aucune des échauffourées ou révoltes qui éclatèrent en Gaule après Auguste, et s'ils avaient participé à ces soulèvements, il en serait resté quelque trace. Leur étroit territoire les réduisait à un rôle secondaire et les dérobait aux ombrages de l'autorité supérieure. Autour d'eux se faisaient sentir les libéralités des empereurs. Une colonie presque limitrophe, Lyon, était devenue une seconde Rome. Il entrait enfin dans les intérêts et les desseins du pouvoir de favoriser de plus en plus la fusion de la Gaule avec la ville souveraine par l'accroissement graduel des franchises locales. Pour tous ces motifs il y a lieu de penser que la cité des Vellaves cessa d'être soumise au tribut et s'en affranchit par la liberté à la fin du premier siècle et tout au plus dans le cours du deuxième.

Passons maintenant à l'inscription d'*Argutus Ater*.

Le titre de colonie honorifique ou nominale, dont notre cité fut pourvue, repose exclusivement sur cette inscription. On peut faire à cet égard des difficultés. Le monument lapidaire est de toute évidence une épitaphe et une épitaphe incomplète. La partie intacte débute par le mot de *Ferrari*. Or, ce mot n'est point un inconnu dans la science épigraphique. Le marbre célèbre

Digitized by Google

de Torigny (1) nous apprend que le duumvir Solemnis reçut un poste dans la province numide de Lambèze, Marcus Valerius Florus étant tribun militaire de la légion *Troisième Augusta* et vérificateur du trésor des mines de fer..... *M(arco) Valerio Floro, trib(uno) mi(litum) leg(ionis) Tertiæ Augustæ, judici arcæ Ferrar(iarum).* — Le personnage mort à *Anicium* avait probablement exercé un emploi dans les bureaux ou offices des mines de fer, établis à Lyon. Il y a fort à présumer qu'il avait été comme Marcus Valerius Florus, vérificateur... *judex arcæ*... dans cette administration, ou chef de bureau... *princeps*... Avant le terme *Ferrariarum*, la partie de l'épitaphe qui manque devait, comme nous l'avons dit plus haut, relater les autres fonctions exercées par le père du flamine Nonnius Ferox, ou tout au moins le titre de l'emploi, dont ce mot *Ferrariarum* termine la mention.

Puisque le personnage inhumé sur la cime du Mont Anis avait poursuivi sa carrière administrative en divers lieux, faut-il induire de ce qu'il avait été préfet d'une colonie, que cette colonie était celle des Vellaves? *Argutus Ater* reçut les derniers honneurs à *Anicium*, c'est le point qui résulte très clairement des expressions : *antequam hic quiesco*, mais le monument funéraire élevé à sa mémoire et qui rappelle son *cursus honorum* ne prouve pas nécessairement qu'il avait rempli sa charge de préfet à *Ruessio*. De même qu'il avait été fonctionnaire des mines à Lyon ou ailleurs, il pouvait avoir administré par intérim une autre colonie que la notre. — Nous laissons de côté l'hypothèse peu vraisemblable de l'abbé Lebeuf qui fait transporter à *Anicium* les pierres, stèles, frises, inscriptions et autres monuments de *Ruessio* au cours du IXe siècle (Voir ci-dessus, pages 377 et 378), comme il est juste aussi de rejeter le système préconisé

(1) Ce bloc de marbre rougeâtre, que l'on peut visiter aujourd'hui dans la ville de Saint-Lô, fut découvert au XVIe siècle dans le village de Vieux en Normandie, et transporté au château de Torigny, propriété de la famille de Matignon. Ce monument lapidaire contient des indications du plus haut prix sur les *Tres provinciæ* de la Gaule.

Digitized by Google

par M. Aymard et soutenu par lui à diverses reprises (1). On sait que M. Aymard fait pivoter sur cette inscription *d'Argutus Ater* l'existence d'une colonie dans les propres murs d'*Anicium*, sans dire, ce qui est pourtant nécessaire, de quel genre de colonie il s'agit. — Nous ne pouvons regarder comme sérieuse que l'objection tirée de ce que l'inhumation de l'ancien préfet *Argutus Ater* à *Anicium* ne prouve pas l'exercice de cette charge de préfet dans la cité des Vellaves. Eh bien ! cette objection paraît devoir être également repoussée, et voici pourquoi : On sait aujourd'hui à n'en pas douter que, soit les *coloniæ deductæ*, soit les colonies simplement honorifiques ou nominales avaient un collège de six magistrats municipaux : deux duumvirs, deux édiles, deux questeurs, tandis que les cités, non revêtues du titre de colonie, n'avaient que quatre magistrats : deux quatuorvirs et deux édiles, les questeurs ou trésoriers étant remplacés par des affranchis ou même des esclaves publics. Or, la cité vellave possédait sûrement un collège de six magistrats et spécialement des duumvirs, d'où l'on doit conclure qu'elle formait une colonie.

L'existence d'une colonie dans la cité vellave est certaine, mais entendons-nous bien à cet égard, cette colonie n'était point *deducta*, c'est-à-dire un établissement de citoyens romains transplantés sur la terre étrangère et jouissant au préjudice des indigènes expropriés, non seulement du territoire et des immeubles incorporés à la métropole, mais encore des droits les plus étendus de la *civitas*. La *deductio* constituait un fait considérable, une institution de premier ordre, provoquée par des raisons d'état ou des motifs stratégiques, et qui laissait d'autres traces dans un pays qu'une simple épitaphe. Toutes les colonies *deductæ* qui se fondèrent en Gaule sont parfaitement connues : il en est de même des colonies assimilées que l'empire doua, par octroi spécial, des privilèges de la *deductio* sans le fait matériel du transfert

(1) Les *Origines de la ville du Puy* dans le *Congrès scientifique de France* XXII Session, 1856, le Puy, t. II, pp. 323 et suiv. ; Les *Fouilles du For*, dans les *Annales* de la Société d'Agriculture etc. t. XXI, pp. 142 et suiv ...et *passim* dans les *Annales* de la même Société.

Digitized by Google

des soldats ou vétérans. La science moderne, qui a fait tant de découvertes sur le monde gallo-romain, n'a jamais rangé la cité des Vellaves au nombre des colonies proprement dites ou des colonies assimilées. La place modeste, qu'occupaient nos ancêtres dans l'échiquier fort bizarre des cités gauloises, ne permet pas de supposer que le pouvoir central se soit cru intéressé à leur faire une concession aussi importante, et l'on sait de reste que l'intérêt seul guidait la politique romaine. Que notre cité, au contraire, ait été gratifiée du titre de colonie honorifique, rien ne s'y oppose et l'inscription *d'Argutus Ater* en semble un sûr garant, mais encore faut-il se rappeler ce qui a déjà été dit sur la portée restreinte d'une faveur de ce genre. Les conseils de l'empire, qui veillaient surtout à l'assimilation de la Gaule, offraient aux peuples vaincus l'espoir continuel d'un adoucissement à leur dépendance. Ils espaçaient les concessions et laissaient aux bienfaits administratifs tout leur prix en les ménageant ou les faisant attendre. Comme nous l'avons déjà vu, usant d'une gradation savamment calculée, ils encourageaient le dévouement par l'espérance et récompensaient la fidélité au moyen de privilèges uniquement décoratifs, suivis à la longue d'immunités lucratives. C'est ainsi que Rome, dorant la chaîne de la Gaule, parvint à lui enlever le souvenir de son ancienne nationalité, et voilà pourquoi il est très vraisemblable, très admissible que la cité des Vellaves, avant de jouir de la *libertas,* avait été préalablement munie du titre de colonie honorifique ou nominale.

L'inscription de la cathédrale parle de préfet, de duumvir, de flamine, ce qui nous mène tout droit au régime intérieur de notre cité, tel que ce régime fut assis par Auguste, renforcé par ses successeurs, et qu'il survécut au fond et dans son essence, en dépit des révolutions politiques, jusqu'aux derniers temps de l'Empire, ou tout au moins jusqu'à Dioclétien.

La province d'Aquitaine, comme les deux autres provinces impériales de la Gaule (la Lyonnaise et la Belgique), formait la

Digitized by Google

grande circonscription gouvernementale. Puis venaient la cité et comme subdivisions de la cité les *pagi* ou cantons, administrés par des *magistri* où l'on peut voir le type primitif de nos maires, et par de petits conseils de *pagani* que l'on peut considérer à bon droit comme les ancêtres de nos conseils municipaux de campagne, et enfin, sur le dernier plan, les *vici*, simples bourgades, gouvernées par des *vicani*, magistrats inférieurs, qui précédèrent sur notre sol les *vicarii* ou viguiers des Cartulaires de Saint-Chaffre et de Chamalières.

Au chef-lieu de la province résidait le plus haut représentant de l'Etat, le *legatus pro prætore*. Au-dessous de cet *alter ego* de l'empereur siégeait le *procurator*, chevalier romain, véritable ministre des finances de l'entière région. Le centre commun de toutes les provinces gauloises était la *Colonia Copia Augusta* ou *Lugdunum*, Lyon, qui dut rester indivise et ne figure point parmi les 60 cités d'Auguste.

Dans l'ordre hiérarchique des provinces impériales l'Aquitaine n'avait que le second rang comme prétorienne. D'autres provinces — l'Asie, l'Afrique par exemple — étaient impériales consulaires et leurs gouverneurs s'appelaient légats impériaux consulaires propréteurs. Au troisième rang des provinces impériales se trouvaient les procuratoriennes, qui avaient à leur tête un simple *procurator*, et au dernier échelon se trouvaient les provinces soumises à l'*imperium* d'un préfet. La durée des fonctions des légats ou gouverneurs des provinces n'était pas fixe. Ces hauts fonctionnaires étaient amovibles et révocables au gré de l'empereur : en général, leurs pouvoirs ne dépassaient pas trois ans.

Dans l'Aquitaine et à côté du légat proprétorien, il y avait d'autres représentants de l'Etat, dont la juridiction s'étendait sur toutes les provinces, ou sur plusieurs d'entre elles, comme le Directeur général des Postes..... *præfectus vehiculorum per Galliam*..... préposé en chef de cet immense réseau de voies romaines, qui sillonnaient en tous sens les Gaules et dont les nombreux et imposants vestiges provoquent encore l'admiration des archéologues.

Digitized by Google

Le *procurator* ou agent supérieur des finances dans la Gaule avait des commis et des employés en divers centres de perception pour recevoir l'impôt direct ou foncier et le *stipendium* ou tribut de guerre, dont l'exemption constituait le principal bénéfice des cités libres. Pour l'impôt indirect : le vingtième des successions... *vigesima hæreditatum*... et le quarantième du droit de douane..... *quadragesima Galliarum*... le recouvrement en était confié à des percepteurs..... *procuratores*..... spéciaux dont l'exercice embrassait plusieurs provinces.

Un trait curieux et digne d'être retenu, c'est que dans l'administration romaine il n'y avait pas à proprement parler de bureaucratie. Les grands fonctionnaires confiaient la besogne matérielle, les écritures, la tenue des registres, l'exécution des ordres à de simples domestiques, à des gagistes choisis par eux et dont la situation n'avait rien de règlementaire et de fixe.

Voilà en gros, et sauf beaucoup de questions de détail, l'organisation politique et administrative de l'Aquitaine dont relevait la cité des Vellaves. Au sommet de la région planait le légat prétorien qui n'avait d'ordre à recevoir que de l'empereur ou de ses ministres. Ce haut magistrat, doué de toutes les attributions civiles, militaires et judiciaires, ne se mêlait à la vie intérieure des cités que lorsque les droits de l'État se trouvaient engagés ou compromis. L'activité des Aquitains et par conséquent des Vellaves se concentrait dans leur gouvernement local. Là, ils étaient à peu près leurs maîtres; ils géraient leurs affaires à leur guise, ils pourvoyaient à leurs besoins, vaquaient à leur police, tant que cette autonomie ne dépassait point les limites de leur territoire.

On sait que les cités gauloises furent modelées sur le type des colonies latines et des municipes italiens de la Rome républicaine. Les municipes italiens comportaient l'idée d'une ville, centre d'un territoire qui gravitait autour de cette ville. De même pour les Gaules, où chaque peuplade jouissait avant la conquête de son autonomie politique, civile et géographique. Les Vellaves avaient toujours eu *Ruessio* pour chef-lieu de leur agglomération. Ils n'eurent à subir ni annexion ni démembrement pour entrer

Digitized by Google

dans les cadres de la hiérarchie nouvelle. La cité d'Auguste, cette idée concrète, qui exprimait un ensemble, une unité territoriale, un district individuel, une petite patrie au sein de la grande, n'est donc pas d'origine romaine mais de provenance gauloise. Les vainqueurs, en somme, ne firent que coordonner et régulariser la constitution préexistante du pays. Les cités gauloises, au nombre de soixante du temps d'Auguste, de soixante-quatre, 27 ans ap. J.-C., de quatre-vingt-onze au milieu du IIe siècle, étaient tellement indiquées par les précédents historiques et la nature elle-même, qu'elles ont survécu à toutes les évolutions de notre histoire, et qu'après avoir servi de patron aux diocèses et aux provinces de l'ancien régime, elles se sont maintenues avec leurs proportions essentielles dans les départements de nos jours.

Du moment que la *civitas* formait un groupe distinct, le régime à lui fournir se déduisait forcément des vieilles traditions nationales, où la liberté des peuplades jouait un grand rôle. L'antique fédéralisme fut purgé de tous les éléments de confusion et de désordre, qui avaient engendré cette anarchie gauloise, le meilleur instrument des victoires de César. Rome s'étudia à ne point froisser les peuples conquis tout en les pliant à une discipline venue d'en haut, très serrée, très vigoureuse, et elle réalisa ce programme par la distinction profonde de la politique et de l'administration. Par la province, l'Etat avait la haute main sur ses sujets; par la cité, il consacrait toutes les initiatives locales : le joug était ainsi dissimulé par le maitre et docilement subi par les inférieurs. Les hommes sont faits de cette sorte qu'ils redoutent peu le pouvoir suprême dont les colères sont intermittentes et lointaines, tandis qu'ils abhorrent les chétifs despotismes qui pèsent immédiatement et chaque jour sur leurs épaules. Le coup de massue, qui tombe des sommets, les révolte moins que les coups d'épingle quotidiens des tyranneaux de petite ville. Les Romains étaient imbus de cette vérité et voilà pourquoi ils ne marchandèrent point à la Gaule ce *self government,* dont bénéficia la cité des Vellaves comme toutes les autres cités.

La base de l'administration locale était le conseil des décu-

Digitized by Google

rions (1), composé partout de cent membres. — L'existence de ce conseil dans la cité des Vellaves est attestée par tous les documents législatifs de l'époque et spécialement par le Code Théodosien : on en trouve une preuve plus directe encore dans cette formule bien connue F D C... *faciendum decuriones curaverunt...* qu'on lit sur un cartouche incrusté dans le mur absidal de l'église Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux en notre ville. A côté de cette assemblée permanente des décurions, l'exécutif comprenait, suivant l'usage des colonies honorifiques : deux préteurs appelés plus tard duumvirs, présidents du conseil des décurions, et d'après la loi romaine, qui n'admettait pas la séparation des pouvoirs, investis d'un triple mandat administratif, judiciaire et militaire, deux édiles préposés à la police et deux questeurs commis aux finances.

La charge de décurion était héréditaire et obligatoire : tous les cinq ans les duumvirs recevaient avec le titre de *quinquennales* la mission exercée à Rome par le censeur. Ils faisaient le recen-

(1) On appelait curie, dans chaque cité, le conseil public chargé de l'administration du municipe ou de la colonie. Les membres de ce conseil étaient nommés décurions, *a curia,* ou dans l'origine, *a decuriis; quod initio, cum coloniæ deducerentur, decima pars eorum, qui ducerentur, consilii publici causa conscribi solita sit.* (Pomponius, I, 239, § 5.) Ce conseil des décurions était une image en raccourci du Sénat romain : « *Veteres qui rempublicam ordinarunt ad exemplum regiæ urbis in qualibet civitate nobiles congregandos, senatumque constituendum esse censuerunt, qui publica negotia tractaret ac recte cuncta disponeret.* » (Justin, *Nov.* 38). L'*ordo* des décurions était enguirlandé de titulatures emphatiques : *ordo splendidissimus, sanctissimus,* etc., mais au fond il était accablé de charges et de responsabilités effrayantes : ses membres ne pouvaient se soustraire à leurs fonctions; ils étaient astreints à la résidence et ne pouvaient s'absenter sans congé; il leur était interdit d'aliéner leurs biens; ils étaient solidairement responsables des actes des agents et officiers inférieurs; s'ils n'avaient pas d'enfants, la curie leur en tenait lieu et ils n'avaient pour quotité disponible que le quart de leur patrimoine; ils étaient tenus d'offrir à leurs dépens l'or coronaire dont les villes faisaient hommage à l'empereur dans certaines circonstances solennelles, etc., etc. Les compensations à tant d'attaches et de devoirs étaient insuffisantes : s'ils tombaient par exemple dans l'indigence et si leur pauvreté dérivait de leurs largesses publiques, ils recevaient du trésor public une pension alimentaire. (Voir surtout *Inscriptions antiques de Lyon* d'Alph. de Boissieu, Lyon, in-f°, 1846-54, pp. 146 et suiv.)

Digitized by Google

sement des citoyens, dressaient pour l'impôt le cadastre des propriétés et révisaient l'*album* ou tableau des décurions : ils rayaient de cette liste ceux qui ne devaient plus y figurer par suite de déchéances ou comme ne payant pas le cens légal, et inscrivaient à leur place des citoyens riches et recommandables. Les idées aristocratiques de Rome revivaient dans cette organisation quasi-patricienne des assemblées délibérantes de la province. Les décurions rappelaient en petit le Sénat de la métropole, et l'on doit voir dans leur *ordo* la souche de ces familles sénatoriales dont parlent fréquemment Grégoire de Tours et Sidoine Apollinaire.

Le génie de Rome inspirait si bien les institutions administratives de l'Aquitaine et du Velay, que chez nous comme dans toute la Gaule, prévalait cette distinction essentiellement romaine entre l'origine des corps délibérants et la collation des mandats exécutifs. Si l'ordre des décurions, pourvu du droit de discussion et de vote, se composait d'éléments conservateurs, le collège des magistrats provenait des suffrages populaires, de la *curia* démocratique ; mais là encore se rencontraient les barrières élevées par la sagesse romaine contre les entrainements électoraux. Les magistrats ne pouvaient être choisis que parmi les décurions, et les candidats à un poste supérieur devaient avoir fait leur stage dans l'exercice de fonctions moins élevées : de plus et pour maintenir le niveau social des magistratures chaque élu à son entrée en charge devait acquitter une redevance ou don de joyeux avènement, la *summa legitima*. La carrière des hauts emplois se trouvait ainsi barrée aux gens de bas étage, à ceux qui ne possédaient pas, aux politiciens besogneux, puisqu'au cours de leur exercice les magistrats étaient tenus de donner des jeux et divertissements, et de suffire de leurs deniers à diverses dépenses municipales de luxe ou d'utilité publique.

Un monument lapidaire de la plus haute valeur, la Table d'Ossuna, en Espagne, découverte en 1870 et 1875, fournit de très utiles détails sur le régime de la *Colonia Genetiva Julia*, établie par César dans la ville d'Urson en Andalousie, et comme l'administration des colonies militaires ou honorifiques était la

Digitized by Google

même que celle des *civitates* d'Auguste, on peut induire du marbre révélateur qu'il reflète exactement ce qui se passait dans notre Velay gallo-romain depuis Auguste jusqu'à la fin du IIIe siècle.

Dans la *Colonia Genetiva Julia,* les deux magistrats annuels, chargés de la justice, de l'administration et des choses militaires, les *duumviri jureducundo* étaient choisis par le peuple dans ses comices..... *comitia*..... au moyen des suffrages *tributim* quand la répartition des citoyens avait lieu par tribu, ou par curies comme à Malaca, à Lanuvium, à Hippo Regius et dans d'autres cités soumises à ce mode de sectionnement. Les assemblées du peuple ne pouvaient se réunir qu'une fois dans l'année et pour l'élection des duumvirs, édiles, questeurs et même prêtres : toute délibération sur la chose publique leur était interdite.

Le préfet de la colonie, que l'on trouve dans le marbre d'Ossuna comme dans notre inscription vellave, n'était qu'un suppléant, qui faisait l'intérim d'un duumvir empêché ou démissionnaire : tel était dans un ordre supérieur le consul suffect à Rome. Le bronze de Salpensa, qui nous a conservé la constitution ou *lex* de cette cité espagnole, dispose en son article XXV que si l'un des duumvirs s'absente pour plus d'un jour, il choisira pour le remplacer un préfet âgé au moins de 35 ans, et qui jurera par Jupiter, par les *divi* Auguste, Claude, Vespasien, Titus, par le *genius* de Domitien et par les dieux pénates, de n'outrepasser en rien les pouvoirs du duumvir *jureducundo*, dont il tient la place et dont il exercera les pouvoirs, sauf qu'il ne pourra se faire substituer lui-même par un autre préfet et qu'il ne pourra acquérir la *civitas* par cette magistrature temporaire. Le préfet ne devra pas lui aussi s'absenter plus d'un jour.

Dans la colonie *Genetiva Julia* les deux édiles, préposés à la police et à la garde des monuments publics, et les deux questeurs ou trésoriers-généraux avaient chacun des auxiliaires, des scribes, des appariteurs, dont le marbre d'Ossuna détaille les attributions et les appointements. Chaque duumvir avait deux *lictores* recevant chacun 600 sesterces par an (120 francs); un

Digitized by Google

accensus 700 sest. (140 francs); deux *scribæ* à 700 sest. chacun (140 francs); un *librarius*, teneur de livres, à 300 sest. (60 francs); deux *viatores* à 400 sest. (80 francs); un *præco* à 300 sest. (60 francs); un *haruspex* à 500 sest. (100 francs); et un *tibicen* ou sonneur de trompe à 300 sest. (60 francs). — Les édiles avaient chacun un *scriba* public appointé à 800 sest. (160 francs); quatre *publici* ou esclaves publics, par conséquent non salariés; un *præco* ou héraut à 300 sest. (60 francs); un *haruspex* ou augure à 100 sest. (20 francs); et un *tibicen* à 300 sest. (60 fr.). — Ces traitements, dont le tarif devait approcher de celui de notre *Ruessio,* étaient bien modiques, et il est probable que chez nous comme à Urson les officiers subalternes des magistrats municipaux avaient pour subsister des vacations ou salaires de circonstance, ce que l'on nomme aujourd'hui le casuel.

Les fonctions annuelles des duumvirs, édiles, questeurs, étaient gratuites comme le mandat des décurions. Le chapitre CXXXIII de la Table d'Ossuna interdit formellement aux duumvirs, préfets, édiles, de demander au conseil des décurions n'importe quel subside pour rémunération de leurs charges, et les décurions devaient se refuser à tout vote de ce genre. Les profits illicites, les pots-de-vin, si communs dans nos misérables temps, étaient de même prévus et punis. Celui, dit le marbre d'Ossuna, qui aura été duumvir, ou constitué préfet par un duumvir, ne pourra retirer aucun bénéfice du domaine public ou à l'occasion du domaine public, ni gratification d'un entrepreneur adjudicataire ou de sa caution, à peine de 20,000 sesterces (4,000 francs) d'amende pour le contrevenant. Ces précautions législatives démontrent que la vénalité et les tripotages administratifs ne sont pas tout à fait d'invention moderne, et qu'il y avait plus de vingt Wilson aux prises avec les budgets gallo-romains.

La Table d'Ossuna parle d'autres ordonnances propres à défendre la sincérité des scrutins populaires. Les candidats et leurs adhérents ne pouvaient, dans l'année qui précédait l'élection, offrir des banquets ou distribuer des largesses à peine de 5,000 sesterces (1,000 francs) d'amende).

Digitized by Google

On retrouve dans ces prohibitions le même esprit que dans les lois électorales et les règlements administratifs de nos jours, et s'il nous advenait cette heureuse fortune de découvrir les statuts de la cité vellave, ils nous fourniraient sans nul doute des prescriptions semblables à celles d'Urson pour assurer l'intégrité des hommes publics et la liberté des comices populaires.

Usant du procédé d'analogie, dont l'unité de la législation romaine en Gaule et en Espagne garantit l'emploi, on peut emprunter au marbre d'Ossuna quelques indications sur les forces militaires de notre cité. Ses habitants devaient être armés et envoyés en campagne, si les décurions le croyaient utile pour le maintien de l'ordre ou la défense de la cité. Le duumvir ou le préfet, qui commandait à cette milice civique, avait les mêmes pouvoirs que les tribuns militaires. Il va sans dire que les troupes municipales se distinguaient des légions et cohortes, c'est à dire de l'armée permanente, qui veillait aux frontières et combattait l'ennemi du dehors. Plusieurs textes parlent aussi dans les cités gauloises de corporations de gardes du feu... *vigiles*... Auguste avait établi à Rome sept cohortes préposées exclusivement à l'extinction des incendies et dota les provinces d'une pareille institution, qui disparut avec l'empire. Notre moyen âge vellave n'offre aucune trace de l'existence des Pompiers. En l'année 1130, le concile de Clermont, où siégeaient avec d'autres prélats Étienne de Mercœur, abbé de la Chaise-Dieu, et Humbert d'Albon, évêque du Puy, fulmina d'énergiques anathèmes contre la perversité odieuse, dévastatrice, abominable, des incendiaires... *pessimam quidem, depopulatricem et horrendam incendiorum malitiam auctoritate Dei et Beatorum Apostolorum Petri et Pauli omnino detestamur et interdicimus* (1)... A Paris même, en plein siècle de Louis XIV et jusqu'en 1699, les seuls pompiers étaient (le croirait-on?) les Capucins (2).

(1) Les canons de ce Concile se trouvent dans les *Miscellanées* de Baluze, Paris, 1715, t. VIII, pp. 74-79.

(2) Voir sur ce point un article très curieux dans le journal l'*Echo du Velay*, du 6 décembre 1884, intitulé : *Capucins et Pompiers*.

Digitized by Google

Avant la perte de leur indépendance les Gaulois avaient de grandes assemblées nationales, des *concilia*, où se réunissaient d'habitude, en plein champ, ou dans les clairières des forêts et quelquefois sur une haute montagne, les guerriers de chaque peuplade dans les moments de crise ou de danger publics. Tel fut le *concilium* de Bibracte (Mont Beuvray) qui décerna le commandement suprême à Verçingétorix. Fidèle à son système d'avances et de pacification, Auguste respecta cette vieille coutume et, tous les ans, il convoqua à Lyon — *caput Galliarum* — les notables ou députés... *primores*, *legati*... des cités gauloises, pour délibérer sur les intérêts communs de tout le pays, contrôler les actes des grands fonctionnaires, lieutenant proprétorien de l'empereur, trésoriers, procurateurs, etc., faire des doléances, exprimer des vœux sur les objets d'utilité générale etc. Les députés vellaves avaient naturellement leur place dans cette convention... *conventus*... ou Etats-généraux, que l'on trouve en plein exercice tous les ans jusqu'au début du IIIe siècle. On voit que les principes de gouvernement représentatif, qui n'ont cessé de couver dans notre pays jusqu'à l'explosion suprême de 89, ne sont point de provenance germanique ni romaine mais bien gauloise, et que d'autre part il y a beaucoup de vrai dans cette parole si connue que la liberté est vieille en France et que c'est le despotisme qui est nouveau.

Il reste à dire un mot sur la question religieuse.

L'inscription d'*Argutus* parle de flamine et il faut rechercher comment fut établie dans la cité vellave cette dignité sacerdotale. Auguste était un trop fin politique, un chef d'état trop avisé pour priver le laborieux édifice qu'il construisit de toutes pièces de ce lien solide, de ce ciment nécessaire qu'exprime si bien le mot antique de *religio*. Il n'en était pas à s'imaginer, comme les naifs ou les sectaires de nos jours, qu'on fonde ici-bas un établissement durable, en dehors d'un idéal supérieur, avec des négations et des ruines.

Le Druidisme, perdu dans la conscience des peuples par ses pactes anti-patriotiques avec César et moralement discrédité

Digitized by Google

même avant la conquête par ses dogmes inhumains et ses pratiques sanglantes, avait vu d'abord ses autels délaissés par le gros des fidèles et ensuite son culte public officiellement aboli, et ne comptait plus d'adeptes que dans les rangs infimes de la population, loin des villes, dans les bois et les montagnes, et chez des esprits réfractaires à la civilisation nouvelle. Il importe peu d'aborder ici la question encore agitée dans le monde des Lettres, à savoir si la Trinité celtique de Teutatès, d'Esus et de Taranis fut traquée et poursuivie par les Romains, — fort peu portés d'ordinaire au rôle d'inquisiteur en matière religieuse — ou si le Druidisme tomba simplement sous les coups de l'incrédulité générale. Ce qu'il suffit de retenir c'est qu'aux débuts de l'empire et spécialement sous Claude, les Druides n'avaient plus les ministères sociaux : l'éducation et la justice, et ne formaient au temps de Pline le jeune, 77 ans après Jésus-Christ, qu'une classe occulte et vénale de médecins, de vétérinaires et de sorciers.

Auguste profita de cette décadence de l'ancienne religion nationale pour romaniser le culte de la Gaule et rattacher à la nouvelle patrie les dévotions populaires. Les vieilles divinités gauloises reçurent droit de cité dans le Panthéon romain. En Velay la déesse Isis représentait la primauté céleste : elle personnifiait la force et la vie universelles. Certains empereurs partageaient cette adoration de nos contrées pour la Grande Mère : on put voir dans la suite l'extravagant et ignoble Commode célébrer maintes fois les cérémonies isiaques la tête rasée et avec l'anubis (1). Loin de proscrire ces cultes locaux, Auguste les introduisit dans la mythologie romaine, légalisa leur existence et en fit des instruments de règne. Les dieux lares, c'est-à-dire les dieux domestiques de Rome, associés aux dieux indigènes ou propres à chaque localité et au *genius* d'Auguste, furent installés côte à côte dans les pénates — dans les *icones* — de chaque famille et dans tous les lieux publics. Il y eut ainsi fusion

(1) Voir les *Chrétiens dans l'Empire romain*, d'Aubé, p. 25.

Digitized by Google

entre le personnel de l'Olympe romain et la cour céleste des Gaulois. Le mélange de deux théurgies se vulgarisa par un fait, qui choque violemment nos idées modernes mais cadrait bien avec les tendances anthropomorphistes du paganisme : l'apothéose de l'empereur régnant quel qu'il fût. L'amalgame des dieux lares, des dieux topiques, des vieilles et jeunes idoles et du *genius* d'Auguste, obtint un succès rapide. Ce ne fut plus seulement la maison, l'âtre du foyer, mais les carrefours des villes, les moindres coins de la campagne, qui eurent leurs protecteurs d'en-haut. Les forêts, les collines, les fleuves, les rivières, les arbres de la route étaient sous le patronage direct de petits dieux, qui planaient sur le rural comme sur le citadin : partout des oratoires, des temples, des édicules, des bornes présentaient au cœur et à l'œil du passant les images des superstitions vulgaires associées au souvenir sacré du maitre du monde. Un sacerdoce infime desservait ces chapelles urbaines ou rustiques, et le caractère très original de ces nouveaux prêtres c'est qu'ils étaient recrutés dans la plèbe, parmi les *modestiores*, dans la caste des affranchis et au besoin même parmi les esclaves. Notre *Adidon* possédait à coup sûr des desservants de cette sorte. L'objectif d'Auguste apparaît ici dans toute sa portée : en faisant participer les pauvres, les déshérités, les petites gens à son propre culte, doublé de celui de la ville éternelle et mêlé à l'adoration des divinités topiques et romaines, il flattait et relevait les classes inférieures, il leur donnait le calme, le contentement, le respect d'elles-mêmes, et il rattachait les multitudes au nouvel ordre de choses. Les prêtres *augustaux* étaient du reste voués exclusivement au spirituel, à la liturgie, aux cérémonies ; c'étaient les duumvirs qui pourvoyaient à la conservation et aux besoins des temples et des oratoires, à l'emploi des quêtes, à la répartition des offrandes.

Gage d'union et de concorde au spirituel, les collèges de ces prêtres secondaires eurent une influence non moins bienfaisante sur la société civile. Comme ces collèges étaient issus du principe d'association légale, ils servirent à leur tour de type à ces corps de

Digitized by Google

métier, à ces syndicats d'artisans, dont la trace se retrouve dans l'épigraphie vellave, et que nos confréries du moyen âge firent revivre, si toutefois elles n'en furent pas les héritières directes et sans solution de continuité. Il est permis de croire, en effet, que les collèges industriels et les corporations ouvrières du Velay gallo-romain ne disparurent jamais de notre sol, que dispersés ou partiellement anéantis par les désordres des invasions et les servitudes de la féodalité, ils sommeillèrent parmi les décombres et reparurent au premier souffle de liberté communale. C'est une hypothèse parfaitement orthodoxe et raisonnable que celle qui relie par une filiation directe quoique invisible nos confréries, et peut-être nos consulats du moyen âge, aux collèges de commerçants et d'artisans de la période gallo-romaine.

Au-dessus des prêtres de rang inférieur, attachés aux petits autels de la ville et de la campagne, Auguste érigea un sacerdoce de plus haute envergure : les Flamines. Le culte indivis de l'Empereur et de Rome devint une institution politique et religieuse, commune à toutes les provinces de l'empire. La double image du souverain et de la capitale du monde fut imposée à l'adoration universelle des peuples qui formaient l'*Orbis Romanus*. En Gaule, il y avait un grand prêtre, *Sacerdos Aræ Romæ et Augusti*, et dans chaque cité un flamine choisi par les décurions. « Par convention unanime des Gaules, dit Strabon, un temple fut consacré à César Auguste, dans la ville de Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône. Il y a aussi un autel très remarquable portant l'inscription des soixante cités et la statue de chacune d'elles... (1). Cet autel, où figuraient le nom et la statue de la cité vellave, on en sait la place, à Lyon, depuis des fouilles exécutées en 1859 : il s'élevait à l'angle nord-ouest de la place des Terreaux, quartier des églises de Saint-Nizier et de Saint-Pierre, non loin de la rue des Tables-Claudiennes. Des médailles de bronze de Tibère représentent cet autel, qui est orné à droite et à gauche de deux colonnes surmontées de deux Victoires tenant

(1) Strabon, IV. III, 2.

Digitized by Google

des couronnes. Le soutènement est aussi décoré de couronnes, de branches de lauriers et de trépieds; au dessous, on lit en exergue :

ROM ET AVG.

En outre de ces médailles, portant l'autel des Terreaux, plusieurs textes et divers monuments épigraphiques attestent d'une manière certaine que Lyon, ville politique et sacerdotale, fut le centre de ce nouveau culte de Rome et d'Auguste, pratiqué par tous les habitants de l'empire. C'est aussi à Lyon, dans les États-généraux de la Gaule, au *concilium* ou conclave annuel que l'on élisait le pontife suprême, le *Sacerdos* de cette double divinité. Le formulaire de ce culte indivis n'eut pas à se modifier puisque tous les empereurs prenaient le double *cognomen* de César et d'Auguste. Le premier qui reçut le titre de *Sacerdos Romæ et Augusti* fut un Éduen, Vercondaridubnus, dont le nom gaulois se devine facilement sous l'enveloppe latine : au second siècle, après 160, sous Marc-Aurèle et Lucius Verus, on trouve investi de cette dignité un Arverne, C. Servilius Martianus, et un Tricasse (habitant de Troyes), C. Catullius Deciminus.—Ces deux derniers noms ne gardent rien de gaulois, sont franchement latins, et on le comprend après deux siècles de romanisation. — Puis viennent un Lémovice, un Carnute, etc. (1).

Du *Sacerdos*, qui rayonnait sur toute la Gaule et en était pour ainsi dire le métropolitain, mais pour une année seulement, relevait le flamine augustal de *Ruessio,* élu pour la vie par les décurions, et pris d'habitude parmi les citoyens qui avaient marqué dans les hautes magistratures locales. De même que dans les autres cités gauloises, le flamine vellave était chez nous le plus haut dignitaire de la hiérarchie religieuse. C'est un personnage de cet ordre, Nonnius Ferox, qui figure dans l'inscription de la cathédrale du Puy.

Telle est dans ses grandes lignes, depuis l'an 27 av. J.-C.

(1) De Boissieu, déjà cité, pp. 86, 88, 92, 607.

Digitized by Google

jusqu'en l'an 284 de notre ère, date de l'avènement de Dioclétien, ou mieux jusqu'en 297, l'organisation politique, administrative et religieuse de la cité vellave. Nous aurons dit, il faut du moins l'espérer, tout ce qu'il y avait d'essentiel et de fondamental dans cette organisation complexe en rappellant l'abolition des assemblées du peuple sous Septime-Sévère (193-211). A partir de cet empereur, qui avait pressenti le militarisme et la centralisation de nos jours, l'oligarchie prévalut dans les cités gauloises et le conseil des décurions exerça sur chaque peuplade une autorité absolue sans contrepoids populaire.

L'exposé qu'on vient de lire n'a aucune prétention scientifique. Nous avons éliminé toutes les questions obscures ou litigieuses et nous en sommes tenu aux données certaines et vérifiées par une science positive. En résumé, nous avons essayé d'introduire dans la circulation vulgaire des notions historiques hors de conteste, nous bornant au rôle d'humble mais fidèle écho des Mommsen, des Duruy, des Desjardins, des Renier et des Longnon.

---

§ 6. Au IVe siècle.

Depuis l'avènement de Dioclétien (17 septembre 284), jusqu'à la première apparition des Goths sur le territoire gaulois (412), la nuit et le silence descendent sur le Velay. Aucun titre écrit ou lapidaire, pas la plus fugitive mention de l'histoire, ni monument ni souvenir, rien ne rappelle l'existence de notre pays : des légendes incertaines, des traditions confuses, le seul nom de *Ruessio* sur la carte de Peutinger, voilà tout ce qui nous reste du Velay gallo-romain au IVe siècle. C'est donc par des analogies, des comparaisons avec les cités voisines ou similaires, par des vues d'ensemble sur toute la Gaule qu'on peut se faire une idée de la cité vellave en cet âge de décadence, où les hommes et les

Digitized by Google

choses s'affaissent, dégénèrent et se précipitent vers la catastrophe finale.

Dioclétien, éclairé par l'anarchie des Trente Tyrans, ne se sentit pas de taille, malgré sa haute intelligence et son génie d'organisation, à porter seul le fardeau du pouvoir suprême ; il trouva ce pouvoir trop vaste et trop précaire, « ayant ses racines dans un sol trop mobile et ses rameaux étendus sur une trop grande surface : il voulut fortifier la dignité impériale en la restreignant, et faire don à chacune des parties de l'Empire d'une souveraineté véritable, à la fois limitée et indépendante (1). » Il employa un remède d'une singulière hardiesse et partagea l'*Orbis Romanus* en deux parties, d'étendue à peu près pareille — ce qu'on appelle en langage technique la Diarchie — et s'associa un premier collègue, à titre égal, sous le nom d'Auguste, et deux à titre inférieur, sous le nom de César — d'où le terme de Tétrarchie. Le monde eut quatre maîtres. C'était la porte ouverte au principe des nationalités. Dioclétien garda pour lui-même l'Orient et prit la mer Égée pour limite. Son frère adoptif, Maximien Hercule, régna sur l'Italie et l'Afrique : des deux Césars, l'un, Galère, gouverna la Thrace et l'Illyrie, et l'autre, Constance Chlore, reçut pour sa part un magnifique lot composé de l'Espagne, de la Gaule et de la Grande-Bretagne. Chacune de ces grandes parties de l'empire eut sa cour complète, son prétoire, son armée et son administration.

Soumise à l'autorité de Constance Chlore, la Gaule fut tout d'abord (297) partagée en deux diocèses (2). Le premier diocèse appelé proprement des Gaules... *diocesis Galliarum*... comprenait huit provinces : la Première Belgique, la Seconde Belgique, la Première Germanie, la Seconde Germanie, la Sé-

(1) L'*Église et l'Empire romain, au* IVe *siècle,* par M. Albert de Broglie, édit. de 1867, t. I, p. 39.

(2) C'est M. Mommsen qui a retrouvé dans la Bibliothèque capitulaire de Vérone la liste des provinces de la Tétrarchie et a publié cette liste, où figurent les provinces des deux diocèses de la Gaule, à Berlin en 1862. — Cf. *Revue archéologique de Paris,* de juin 1866 à janvier 1867.

Digitized by Google

quanaise, la Première Lyonnaise, la Seconde Lyonnaise, les Alpes Grées et Pennines. Le second diocèse, celui de Vienne... *diocesis Viennensis*... contenait sept provinces : la Viennoise, la Première Narbonnaise, la Seconde Narbonnaise, la Novempopulanie, la Première Aquitaine, la Seconde Aquitaine, les Alpes-Maritimes.

La division de la Gaule en deux diocèses fut de courte durée et fit place à un seul diocèse, qui, outre la Gaule, comprenait l'Espagne et la Grande Bretagne — tout le lot de Constance Chlore dans la Tétrarchie. — Le fractionnement administratif de cet immense et unique diocèse subit, de l'an 298 ou 299 à la fin de l'empire, des retouches partielles, mais pour la Gaule proprement dite elle resta toujours répartie en dix-sept provinces, quoique dans le langage vulgaire on l'appelât le pays aux cinq provinces : la *Quinque Provinciæ*.

La cité ou peuplade, subdivision elle-même de la province, telle que nous l'avons définie dans le précédent paragraphe, ne fut point atteinte dans son principe organique et ethnographique par la réforme de Dioclétien : toutefois la plupart des chefs-lieux perdirent leur primitive toponymie gauloise et reçurent des vocables nouveaux tirés des noms des anciens peuples. Sens ne s'appela plus *Agendicum* mais *Senones*; Bourges devint *Bituriges* à la place d'*Avaricum; Mediolanum* s'effaça devant *Santones* (Saintes); *Samarabriva* fut appelée *Ambiani* etc. Ces nouvelles dénominations des villes, qui substituent le vocable de la *gens* à l'ancienne désignation gauloise et nationale, accusent une révolution dans les mœurs administratives. La cité ou territoire avant Dioclétien comptait seule dans les rapports des sujets avec le pouvoir : on disait l'*ordo*, les *duumviri*, les *quæstores* de la cité vellave . . . . . *civitas Vellavorum* . . . . . ; désormais l'on dira la curie, les duumvirs, les édiles des *Vellavi*, pluriel devenu le synonime ou l'équivalent du singulier *Ruessio*. L'*urbs*, la ville, prend le dessus (signe évident de centralisation) et passe en première ligne dans les actes officiels : son nom se concrète, *Vellavi*, c'est comme si l'on disait de nos jours, au lieu du Puy, les *Vellaves*,

Digitized by Google

les *Aniciens* ou les *Ponauts* (PUATES). Du temps de Grégoire de Tours *Arvernum* se traduit par Clermont-Ferrand, et, en ce qui nous concerne, il est certain que si l'expression de *Ruessio* ne disparait pas de la langue courante, c'est le pluriel *Vellavi* qui sert très souvent à désigner la capitale de notre peuplade.

La grande nouveauté, qu'amena la réforme de Dioclétien, c'est la séparation des deux pouvoirs civil et militaire. Dans l'ancienne Rome l'autorité publique . . . *l'imperium* . . . était indivisible : il n'y avait pour les hautes charges, qui constituaient le gouvernement, ni compétence distincte, ni délégation des honneurs : ce que nous appelons aujourd'hui les capacités et les carrières spéciales n'existait pas. Le consul était à la fois homme de guerre, administrateur, juge et surtout orateur ; il commandait les armées, montait ensuite sur son tribunal, dirigeait les finances, et entre-temps présidait aux divers services, aux différents ministères qu'exigeait la sûreté de l'Etat : il fallait donc être doué de de toutes les aptitudes pour parvenir aux grandes magistratures, et c'est ce qui explique l'étonnante souplesse des hommes qui ont marqué dans la Rome républicaine (1). César, qui était propre à tout et faisait tout supérieurement, reste le type par excellence de ces puissantes individualités, de ces natures complètes et sans lacune dans l'ordre intellectuel. Le fait prodigieux de la conquête du monde par une seule ville ne se comprend que par la politique du Sénat et la suite non interrompue de génies positifs et universels mis au service de cette politique immuable.

(1) Trois exemples, entre beaucoup d'autres, de cette aptitude universelle des hommes publics de l'ancienne Rome et des premiers temps de l'empire : à la fin de sa dernière campagne en Gaule, César s'arrêta dans la Narbonnaise et y expédia en courant les procès publics des cités..... « *paucos dies ipse in Provincia moratus, cum celeriter omnes conventus percurrisset, publicas controversias cognosset.* » (Hirtius, *Bell. Gall.* VIII, 46.).—Tacite nous représente le jeune Germanicus faisant trêve aux plus graves soucis de la guerre et de l'Etat, pour plaider devant le peuple... *causas oravit.* — Au rapport de Suétone (*Tiber.* VIII.) l'odieux Tibère préluda aux devoirs civils et militaires en défendant devant Auguste diverses causes du roi Archelaüs, des Tralliens et des Thessaliens. Caligula, Claude, l'abominable Néron lui-même ne manquaient pas d'une certaine verve oratoire.

Digitized by Google

Sur la fin du IIIe siècle, les générations romaines physiquement abâtardies par l'abus des plaisirs et moralement usées par un despotisme sans frein, ne pouvaient suffire à de si écrasants offices. Les hommes faits pour commander à leurs semblables ne se trempent que par la liberté : l'essor, l'initiative, la lutte sont les aliments indispensables de leur sève et de leur force. Dans les époques ignominieuses, que Tacite a flétries de ses anathèmes ineffaçables, le génie comme la vertu était un crime : s'il se rencontrait un citoyen de valeur exceptionnelle, il se voyait condamné à périr sous les coups du maitre ou à le détrôner : pas de milieu entre régner et servir; la tyrannie était une fatalité du système. Sans doute les conséquences d'un pareil état social ne se firent point immédiatement sentir dans les provinces et il est certain que les deux premiers siècles de l'empire, l'âge des Antonins surtout, furent pour les peuples soumis une ère de calme, de travail et de prospérité, mais à partir du IIIe siècle la décadence éclate en Gaule et partout ailleurs. L'abaissement des caractères et la pauvreté intellectuelle se révèlent par une littérature sans âme et sans idéal. L'art agonise, les poètes et les philosophes sont muets, les lettres se trainent dans le pastiche et le vide. Ces générations provinciales du IIIe siècle sont particulièrement molles et languissantes. Dans les hautes régions du pouvoir, plus d'ampleur, de grandes vues, de vastes horizons. On ne songe qu'à vivre au jour le jour et à piétiner sur place. L'heure a sonné des pires abjections de la monarchie absolue. Dioclétien se borne à décréter ce qui est entré dans les besoins et les mœurs. Alors se constitue une bureaucratie (chose inconnue jusque-là) mesquine, étroite, servile. Le règne des histrions et des gratte-papiers est un triste symptôme. On vit les services publics se découper, s'amincir à l'infini, les sinécures foisonner, les traitements, les pensions, les grades, le râtelier gouvernemental en un mot, prendre le pas sur toute autre préoccupation; on vit se créer sous les lambris des palais de Rome et de Byzance ce mandarinat officiel, prélude du Bas-Empire, que la *Notitia dignitatum* (1)

(1) *Notitia dignitatum et administrationum etc.* édit. Bocking, Bonn, 1839-1853, 2 vol.

Digitized by Google

nous a transmis avec ses classifications fastueuses et sa titulature d'écurie, d'alcôve et d'antichambre.

D'après cette *Notitia* ou almanach impérial et les autres documents de l'époque (Itinéraires, Inscriptions, *Histoire de l'Empire* d'Ammien Marcellin etc.), il y avait autour de chaque trône de la Tétrarchie une haute domesticité : des comtes, ducs, cubiculaires, chambellans et autres officiers de cour. De ces hauts personnages les uns vivaient au service personnel du prince, les autres étaient de véritables ministres ou directeurs généraux des grands services publics. Dans le diocèse des Gaules et immédiatement après le César siégeait le préfet du prétoire. Ce premier ministre..... *vir illustris prœfectus prœtorio Galliarum...* résidait à Trèves. Il avait dans son ministère *(officium)* un *princeps* (chef de bureau); un *cornicularius* (greffier); un *adjutor* (commis-greffier); un *ab actis* (archiviste); des *numerarii* (comptables); des *sub adjuvæ* (rédacteurs); un *regendarius* (commis d'ordre); des *exceptores* (scribes et sténographes); des *adjutores* (surnuméraires); des *singularii* (officiers divers) (1). On a là une image anticipée de l'un de nos ministères actuels ou d'une grosse préfecture de première classe (2).

Comme le préfet des Gaules étendait sa juridiction sur les dix-sept provinces de la Gaule et les provinces de l'Espagne et de la Grande-Bretagne, il avait pour lieutenant un *vicarius,* qui administrait spécialement les pays gaulois. Le vicaire, *vir spectabilis*, avait lui aussi un *officium* où l'on distingue un chef, détaché de la *schola* des *agentes in rebus*, aux appointements de 200,000 sesterces; un greffier, un teneur de livres, un archiviste, divers scribes et sténographes (3).

Pour l'administration militaire de la *diœcesis Galliarum*, il y avait un *magister peditum in prœsenti...* chef de toute l'infanterie de l'Occident, et sous ses ordres un comte... *comes vir spectabiles*, et six ducs... *duces*... également *viri spectabiles*. A Cler-

(1) Voir dans l'*Histoire de la Civilisation en France*, deuxième leçon, d'intéressants détails sur les employés du préfet du prétoire des Gaules.

(2) *Occid.*, cap. III, Bocking, t. II, p. 14.

(3) *Occid.*, cap. XXI, Bocking, t. II, pp. 72, 73.

Digitized by Google

mont-Ferrand *(Arvernos)* se tenait le chef d'un corps d'élite : le *præfectus Lætorum* ou *Gentilium* (1). Le commandant supérieur de la cavalerie pour les Gaules... *vir illustris magister equitum Galliarum* ou *per Gallias* avait sous ses ordres 48 corps, dont le nom souvent géographique rappelle les divisions territoriales de l'armée allemande; la cavalerie de la Gaule proprement dite obéissait à un *comes*.

Il y avait en Gaule des fabriques d'armes, de flèches, de cuirasses, de boucliers etc. à Argenton, Reims, Autun, Mâcon, Trèves, Amiens.

Les finances de la Gaule relevaient de l'office du personnage de cour ou ministre, qualifié de *comes sacrarum largitionum*. Le préposé en chef des comptes et recettes de l'entier diocèse de la Gaule était le *rationalis summarum Galliarum,* et au-dessous de ce trésorier général et pour le service particulier de la Gaule proprement dite opérait le *rationalis summarum Quinque Provinciarum.*

Dans le ressort du *vir illustris comes rerum privatarum* (ministre de la maison de l'empereur) se trouvait le directeur général des domaines impériaux pour tout le diocèse de la Gaule, *rationalis privatæ rei per Gallias,* et un sous-chef pour la Gaule seule : *rationalis rei privatæ per Quinque Provincias* (2).

Voilà pour l'ensemble de la haute administration civile, militaire, financière et domaniale du diocèse des Gaules au IVe siècle. Il faut en venir maintenant à la division en provinces et à la subdivision en cités.

Chacune des dix-sept provinces de la Gaule formait une vaste agglomération territoriale avec un chef-lieu. Sur les dix-sept provinces six étaient gouvernées civilement par des personnages consulaires... *consulares*. C'étaient : la Viennoise, la Première Lyonnaise, les Première et Deuxième Germanie, les Première et Deuxième Belgique. — Onze étaient présidiales et avaient à leur

(1) Bocking, t. II, pp. 72, 73.

(2) Pour tous les détails qui précèdent sur l'administration générale des Gaules voir Bocking, *Occid.* t. II.

Digitized by Google

tête un président... *præses*. C'étaient : les Alpes-Maritimes, capitale Embrun ; Les Alpes Pennines et Grées, capitale Moutiers-en-Tarentaise; la Séquanaise, capitale Besançon ; la Première Aquitaine, capitale Bourges ; la Seconde Aquitaine, capitale Bordeaux ; la Novempopulanie, capitale Eause ; la Première Narbonnaise, capitale Aix ; la Deuxième Lyonnaise, capitale Rouen ; la Troisième Lyonnaise, capitale Tours ; la Quatrième Lyonnaise ou Sénonaise, capitale Sens. — Il est à peine besoin de noter que la plupart de ces provinces ont formé le cadre primitif et invariable de nos archevêchés ou primaties, tandis que nos évêchés actuels, suffragants de ces provinces ecclésiastiques, se sont modelés en général sur les cités du IVe siècle.

Le Velay ressortissait de la Première Aquitaine : Bourges était pour nos aïeux la métropole religieuse et civile.

Avec ces notions d'ensemble et les données positives de la science moderne sur le statut réel et personnel des cités gallo-romaines au IVe siècle, il est permis de recomposer dans ses linéaments principaux la vie et le régime intérieur de la cité vellave à la même époque.

Et tout d'abord le principe originaire de la *civitas* — un groupe ethnographique relié par un chef-lieu — ce principe resta théoriquement debout mais bien amoindri par l'immixtion de plus en plus active du pouvoir dans les affaires municipales. La cité vellave perdit naturellement son flamine après l'édit de Milan et elle vit les divers cultes païens disparaître peu à peu devant le triomphe de la religion chrétienne, mais elle conserva son collège de magistrats : duumvirs, édiles, questeurs, et son ordre de décurions. L'important n'est point de savoir qu'après la réforme administrative de Dioclétien ces différentes charges municipales se maintinrent avec leurs vieux titres ; ce qu'il faut rechercher c'est le *quantum* d'autorité réelle et de pouvoir effectif que représentaient ces charges dans le Velay du IVe siècle. Sur ce point important nous en sommes toujours réduit à notre procédé d'analogie avec les cités similaires.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'état politique et administratif

Digitized by Google

de ce temps, c'est l'écart entre les institutions et les mœurs, entre ce qui est écrit dans la loi et ce qui se pratique dans la réalité. Au premier aspect, les libertés et franchises, instituées par Auguste et ses premiers successeurs, paraissent intactes; au fond elles se réduisent presque à l'état de décors et de formules. Le pouvoir impérial, constamment disputé et usurpé, ne compte plus sur l'antique prestige de la majesté romaine pour retenir ses sujets dans l'obéissance, et, il recourt aux expédients d'un despotisme d'autant plus avare et oppressif qu'il est éphémère et sans lendemain. Comme tous les gouvernements menacés et discrédités, le pouvoir perd le sang-froid, la mesure, l'esprit de justice, et il se venge du mépris des peuples en les accablant de vexations et d'extorsions. Insatiable d'argent, il s'en procure par tous les moyens : il n'y a plus de fixité dans les impôts. Les agents du fisc se ruent sur les cités, qui excipent en vain de stériles privilèges. Le désordre et la violence s'installent dans les provinces et il est fort probable que la cité vellave ne songeait plus à se couvrir de ses titres surannés de la *libertas* et de la colonie honorifiqne. L'institution elle-même du *defensor civitatis* atteste l'intensité du mal. Ce magistrat, élu non seulement par les décurions mais encore par tout le peuple, et chargé de soutenir les droits des citoyens contre l'autorité supérieure, on n'en aurait pas eu besoin si le pouvoir avait respecté les prérogatives locales. En matière de gouvernement il y a des remèdes qui révèlent des plaies incurables.

Des faits directs et significatifs dénotent les progrés de la centralisation impériale dans les provinces et la prédominance des présidents ou gouverneurs dans les affaires de la cité. Une révolution s'accomplit au point de vue de la justice. Sous la République et pendant les premiers siècles de l'Empire, les *duumviri juredicundo* se bornaient à établir le point de droit, c'est-à-dire la règle juridique d'après laquelle le procès devait être jugé. La cause en cet état allait devant un simple citoyen... *judex*... véritable juré, qui statuait sur le point de fait, et la décision avait alors, sauf le droit d'appel... *evocatio*..., force de loi. C'est la théorie anglaise

Digitized by Google

de nos jours en toute matière et la théorie française dans les procès criminels. Avant Dioclétien le magistrat avait déjà empiété sur le juré et il connaissait seul de certaines affaires qu'on appelait *extraordinariæ cognitiones*. Dioclétien abolit formellement le *judex* dans les provinces et Justinien affirme que sous son règne cette institution était tombée en désuétude. Il suit de là que la compétence juridique des duumvirs subit le même sort que le rôle du *judex*, que le gouverneur ou président de la province absorba la plénitude de juridiction, et qu'ainsi le représentant du pouvoir central disposa souverainement dans chaque cité des biens et de la vie des particuliers, sans autre recours qu'une évocation fort casuelle au tribunal de l'empereur.

On l'a dit avec raison : appliquer la loi c'est la faire. La justice est la base fondamentale des sociétés humaines : elle est entre les mains de ceux qui la rendent le salut ou la perte de tous. Arbitraire ou vénale, c'est l'arme la plus dangereuse de la tyrannie. On s'en aperçut vite en Gaule. Privés de leurs prétoires municipaux, les peuples furent à la merci du bon plaisir et de la corruption. L'âge d'or des cités aux IIe et IIIe siècles avait été marqué par les beaux développements de la jurisprudence, par les monuments qu'élevèrent à l'art du bon et du juste..... *ars boni et æqui*..... les Paul, les Ulpien, les Gaius, les Papinien. A partir du IVe siècle et même depuis la fin du IIIe la science du droit s'étiole, dégénère en subtilités misérables, en arguties de saute-ruisseau. Un tas de cuistres besogneux et de plats valets ne cherchent plus dans cette science que l'apothèose des *Divi :* les Domitien, les Commode, les Caracalla, les Maximin, etc., collection de fauves et de monstres qui ont flétri et ensanglanté l'univers. Les bavardages séniles encombrent l'école, dont les discoureurs coupent un cheveu en quatre avec leur *pour* et leur *contre*, font des tirades et des dissertations sans fin sur une pointe d'aiguille, et n'ont pas un cri, pas une protestation en faveur de l'humanité avilie, saccagée et désespérée. Qu'on y prenne garde et que ce soit une leçon pour nous tous ! L'étude des lois n'est bonne et saine que pour les esprits sincères et les cœurs

Digitized by Google

honnêtes et lorsqu'elle s'inspire des principes supérieurs, enseignés par la religion et la morale, sinon elle devient un métier dangereux, un instrument d'iniquité, l'apprentissage de tous les sophismes et de toutes les palinodies.

Maîtres de la justice, les présidents eurent beau jeu pour s'emparer de tous les ressorts administratifs de la cité : si l'on consulte dans Bocking la liste des nombreux fonctionnaires établis auprès des chefs de province, on voit que le représentant de l'empereur avait la main sur tout : le domaine public, la propriété individuelle, les impôts, la viabilité, les revenus des campagnes et des villes, même les transactions entre simples particuliers. Ce dernier point des actes privés est caractéristique. Les *Actuarii vel ab actis* du président de la Première Aquitaine avaient le droit de recevoir les donations, les testaments et autres conventions authentiques, mais comme ces officiers, en résidence à Bourges, ne pouvaient pas toujours se déplacer, ils déléguaient aux duumvirs le soin d'instrumenter sur place, ce qui fait des duumvirs les premiers ancêtres de nos tabellions et notaires. De même pour la police : les *ducenarii* ou *centenarii*, sorte de gendarmerie provinciale, constituaient la force publique de tout le ressort, mais, dans chaque cité, leur office était rempli par les appariteurs municipaux. En résumé, l'indépendance locale des cités fut graduellement confisquée par les présidents et gouverneurs et il ne resta plus aux magistrats du lieu qu'une autorité subalterne, infime, sans initiative, réduite aux objets courants d'utilité matérielle. Ce que nous appelons aujourd'hui la tutelle administrative s'exerçait en plein dans la cité vellave, avec cette différence que la liberté politique corrige chez nous les abus de la tutelle du préfet ou du ministre, tandis qu'au IVe siècle le despotisme d'en haut étouffait la moindre velléité d'émancipation.

Bien que les peuples aient d'ordinaire le gouvernement qu'ils méritent, il y a cependant des sociétés meilleures que leurs chefs. La moralité domestique, le sentiment religieux, le culte de l'honneur, la forte discipline de la famille peuvent remédier aux vices des institutions, mais le despotisme impérial avait trop abusé de

Digitized by Google

ses sujets, il les avait trop asservis et trop corrompus pour que les provinces et les cités trouvassent dans leur propre fond des éléments de résistance contre la décomposition universelle. La société gallo-romaine, et en nous confinant sur notre pays, la société vellave possédait-elle cette consistance, cet esprit traditionnel, cette robuste assiette qui tempèrent les déclins et parfois conjurent la chute d'un régime? La réponse à cette question se trouve dans la distribution elle-même des classes qui composaient la cité vellave, comme les autres cités de l'Aquitaine et de la Gaule entière.

Ces classes étaient au nombre de quatre: les familles sénatoriales, les curiales ou décurions, le peuple..... *plebs*....., les esclaves.

Les familles sénatoriales, d'après M. Guizot (1), étaient celles qui avaient appartenu au Sénat de Rome : au dire de l'illustre écrivain les empereurs, maîtres de composer à leur guise la haute assemblée de la ville éternelle, y faisaient entrer des personnages marquants de la province et surtout des Gaules, ainsi que César en avait le premier donné l'exemple. Ceux qui siégeaient dans la curie romaine auraient fait souche d'une race dite sénatoriale et leur descendance dut à ce titre certains honneurs et privilèges. A notre humble avis, cette origine n'est pas la vraie et les familles sénatoriales de la Gaule tiraient simplement leur rang héréditaire de l'un de leurs auteurs, qui avait exercé une importante charge municipale, comme celle de flamine ou de duumvir. C'est de cette façon que sous l'ancien régime nos maisons de grande ou moyenne noblesse sortaient de pair et que leurs membres figuraient à la cour, dans l'armée, les chapitres ou les judicatures, grâce à l'illustration de l'un ou de plusieurs de leurs ancêtres. Quoi qu'il en soit de cette question d'origine, les familles sénatoriales jouissaient d'une véritable considération dans la cité; leurs membres se distinguaient du reste des citoyens: en cas d'accusation ils étaient exempts de la torture et jugés par un tribunal particulier, et s'ils avaient à répondre d'un crime

(1) *Histoire de la Civilisation en Europe,* 2e leçon.

Digitized by Google

capital le juge devait s'adjoindre cinq assesseurs tirés au sort : on ne pouvait en outre les contraindre à exercer les magistratures municipales; enfin leurs honneurs passaient à leur postérité. Il y avait là certainement des distinctions d'une valeur appréciable et qui créaient à un certain nombre de maisons d'élite une existence à part : joignez y la fortune, les copieux patrimoines, de belles alliances, le respect inné des foules pour ceux qui possèdent de longue date, et vous aurez peut-être une haute bourgeoisie, une noblesse municipale, mais non une aristocratie dans le sens propre du mot, c'est-à-dire une classe dirigeante, une force vive, un groupe à la fois conservateur et progressif, comme la *gentry* ou le *peerage* d'Angleterre. Une aristocratie gouverne, mêle ses intérêts à ceux de la multitude, professe un idéal politique dont elle se départ rarement, persuade aux pauvres que leur propre existence dépend du sort des privilégiés, agit, combat et se démène dans la lutte incessante du *struggle for life*. C'est ainsi que se comportent nos aristocraties modernes, l'anglaise surtout, la plus logique de toutes, qui ne s'endort jamais, se tient au courant, marque le pas, milite et ne se repose point sur ses précédents historiques, sur sa force acquise; mais un tel rôle ne pouvait convenir aux races sénatoriales. Ces familles, en effet, n'avaient aucune influence dans l'état, puisque les grands fonctionnaires, les agents directs du pouvoir venaient de la cour et ne relevaient que des offices ou ministères; la caste sénatoriale n'était point fermée, la porte s'en ouvrait à tous ceux qu'un caprice ou une intrigue élevait au rang de *clarissime,* et, ce qui était plus grave, ces familles n'exerçaient aucune action directe sur les affaires intérieures de la cité. Il n'y avait donc rien chez ces familles qui pût leur assurer une prépondérance effective dans le régime monarchique inauguré par Dioclétien et contrebalancer le despotisme et la centralisation de l'empire.

Négligeons pour un instant les membres de la curie et passons au peuple, à ces couches profondes de travailleurs, d'artisans et de petits propriétaires, que la domination romaine avait douées de vitalité et de consistance. Les corporations, les collèges indus-

Digitized by Google

triels, les associations ouvrières formaient, surtout dans le midi de la Gaule, dans l'Aquitaine et le Velay, une classe libre et nombreuse, la future charpente de nos sociétés modernes, la véritable réserve de l'avenir. Mais l'industrie chez les Romains ne pouvait acquérir un grand essor : le capital et l'épargne étaient rares ; le crédit, ce roi du monde moderne, n'existait que sous forme de banques usuraires à intérêts corrosifs ; la fabrication se limitait à la consommation courante ; la science économique, en un mot, n'était pas née. Il suit de là que le petit commerce végétait sans expansion et ne pouvait fournir ces larges aisances, ces beaux patrimoines, qui créent l'assiette sociale des individus et des familles. Si l'on ajoute à cette médiocrité financière des industriels et des commerçants l'absence de droits politiques, l'abolition à peu près complète du système électif, le poids énorme des impôts, l'affaiblissement de plus en plus sensible des libertés locales, on comprendra qu'il n'y ait point eu dans le Velay du IVe siècle cette classe mobile et souple, ouverte à tous, propice aux ascensions des humbles... *tenuiores*..., favorable aux espoirs légitimes des travailleurs, classe que nous appelons maintenant la bourgeoisie et qui n'est autre que le peuple enrichi, cultivé, maître de lui-même et fils de ses œuvres.

Au-dessous du peuple se trouvaient les esclaves qui ne comptaient pas en politique. Leur sort s'était amélioré depuis l'empire : les vieilles cruautés du droit quiritaire se trouvaient adoucies par beaucoup de tempéraments législatifs ; l'ergastule avait perdu de son horreur, les affranchissements se multipliaient de plus en plus. L'intérêt lui-même des propriétaires d'esclaves, mieux que l'humanité et la compassion, avait amené cet heureux résultat. Les ingénus travaillaient peu la terre de leurs propres mains : pour obtenir une agriculture rémunératoire et lucrative, et procurer des bras à ces immenses domaines, à ces *latifundia*, qui perdirent l'Italie et les provinces au dire de Pline le naturaliste (1), ils avaient imaginé, sous le nom générique de *colonat*,

(1) *Verum confitentibus latifundia perdidere Italiam jam et provincias.* (Pline, *Hist. nat.* 18, 6, 7, §§ 35.)

Digitized by Google

une série de fermages ou tenures, de démembrements du sol, de jouissances foncières à long terme, dont on suit la filiation dans le bail emphythéotique, dans cette locaterie perpétuelle, source pour notre vieille France de la propriété rurale (1). Les esclaves des villes ne s'élevaient guère au-dessus de leur condition native à moins d'arracher l'affranchissement à un maître corrompu, qui avait besoin de multiplier autour de lui les instruments de ses vices (2). Mais les esclaves des campagnes jouissaient d'une existence plus douce : ils pouvaient acquérir un pécule, se donner quelques aises et même une quasi-liberté ; sous les dénominations diverses d'*inquilini*, *rustici*, *aratores*, *tributarii*, *originarii*, *adscriptitii*, ils occupaient dans l'exploitation agricole un rang et une place, qui correspondaient à leur intelligence ou à leur faculté de travail. Les uns étaient de vrais serfs attachés à la glèbe et ne pouvaient être vendus qu'avec le domaine ; les autres cultivaient à mi-fruit et se créaient une sorte de carrière dans le métayage ; quelquesuns parvenaient au rôle d'intendant ou de régisseur ; on en voit qui payaient leurs redevances comme de véritables fermiers ; le plus grand nombre étaient de simples valets de labour employés pour un salaire. Comme ces diverses catégories d'esclaves ruraux se maintinrent avec beaucoup d'autres choses sous la domination de nos rois de la première et de la seconde races, il est facile de reconnaître dans les *coloni* des IV^e^ et V^e^ siècles les aïeux de ces serfs, de ces paysans, qui formèrent plus tard l'immense clientèle de la féodalité.

La cité vellave, pas plus que les autres cités gauloises, ne pouvait trouver dans le troupeau plus ou moins bien traité des esclaves ni dans l'ordre supérieur mais impuissant des familles sénatoria-

(1) Lire les beaux travaux d'Emile de Laveleye et surtout son article sur l'*Economie rurale en Néerlande* dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1864, pp. 303 et suiv. — Voir également l'*Histoire des locations perpétuelles et des baux à longue durée* par E. Garsonnet, professeur à la Faculté de droit de Paris, 1876, Paris, in-8o.

(2) Les affranchis de cour furent une des grandes plaies du régime impérial. Il suffit de citer les favoris de Néron et d'Agrippine Pallas et Narcisse.

Digitized by Google

les, pas plus que dans les masses populaires, un appui, une force contre la fiscalité vorace et l'oppression écrasante des agents impériaux. Comme on l'a si bien dit : on ne s'appuie que sur ce qui résiste, et la vie normale des sociétés se soutient non seulement par l'énergie et la moralité individuelles mais encore par des institutions équitables et raisonnables. Or, la société gallo-romaine, loin d'être garantie et protégée par sa curie ou corps municipal, y trouvait de nouveaux germes de dissolution et de ruine. L'ordre des décurions ou curiales, organisé par Auguste dans un but de décentralisation administrative et d'autonomie locale, n'était plus qu'un vain simulacre, une décoration onéreuse et pis encore un instrument de servitude. Pour s'en convaincre il faut se rappeler, ainsi que nous l'avons déjà fait entrevoir ci-dessus, page 417, comment on devenait et comment on restait curiale. On appartenait à cette classe, exclusivement urbaine, soit par l'origine, soit par la désignation.

Le fils de curiale était de droit curiale et tenu des charges attachées à ce titre. Tous les habitants d'une ville, soit qu'ils y fussent nés (*municipes*), soit qu'ils fussent venus s'y établir *(incolæ)*, figuraient dans l'*album,* y étaient inscrits d'office par les *quinquennales* dès qu'ils possédaient un domaine de plus de vingt-cinq arpents *(jugera)*, et ils ne pouvaient refuser cette immatriculation. Les curiales, un fois parqués dans l'ordre, n'en pouvaient plus sortir : il leur était interdit d'habiter la campagne, d'entrer dans l'armée, de remplir tout emploi incompatible avec leurs devoirs municipaux, avant d'avoir passé par tous les offices de la curie, depuis le titre de simple membre jusqu'aux magistratures supérieures ; ce n'était qu'après avoir épuisé tous les grades de la curie qu'ils pouvaient devenir fonctionnaires impériaux, officiers, sénateurs ; néanmoins les enfants qu'ils avaient eus avant cette élévation demeuraient curiales. Ils ne pouvaient entrer dans le clergé sans mettre quelqu'un à leur place : ils devaient administrer les affaires de la cité et en solder les dépenses, au besoin sur leurs propres fonds en cas de déficit. Ils percevaient les impôts et répondaient des cotes irrecouvrables. Leurs immeubles

Digitized by Google

n'entraient point dans le commerce et leur aliénation n'avait aucune valeur ; si un membre de la curie s'évadait de sa ville on l'y ramenait de force, et en cas d'absence définitive ses biens étaient confisqués et vendus (1), etc., etc.

Chose bizarre et que nous avons déjà relevée au cours de nos petites études ! La condition des curiales gallo-romains, emprisonnés dans une dignité ruineuse, ressemblait beaucoup à celle des malheureux consuls de campagne dans le Velay aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Comme les curiales, nos consuls ruraux avaient représenté au début un principe de liberté : ces chefs de la paroisse vellave avaient joui longtemps d'une certaine initiative, gardé les chartes de franchise de leurs villages, protégé leurs concitoyens, revendiqué leurs droits, et l'on sait ce que la monarchie absolue avait fait de ces modestes magistratures. Nos consuls ruraux étaient devenus de simples collecteurs, des agents du receveur des tailles, obligés de poursuivre leurs amis et voisins, tenus sur leur propre patrimoine de l'entière quotité des contributions afférente à leur mandement, garrotés en un mot dans une geôle fiscale dont ils ne pouvaient sortir (2).

Au fond et en laissant de côté les apparences trompeuses et les titres décoratifs, les curiales gallo-romains étaient les victimes immédiates, les premiers souffre-douleurs d'un régime faussé, dévié de ses origines, et, ce qui le prouve, c'est le luxe vraiment inoui de lois, de règlements et de précautions contre ceux qui, ouvertement ou par des voies obliques, essayaient de fuir de la curie. La société gallo-romaine n'avait donc encore dans cette curie aucune protection sérieuse, et le régime libéral, inventé par

(1) Nous avons rappelé plus haut, même page 417, les compensations offertes par les lois romaines aux charges des curiales. Ces compensations se réduisaient en réalité à une différence de peine en cas de poursuite pour crimes ou délits de droit commun. Dans la querelle soulevée en Numidie par l'hérésie des Donatistes, et que termina une sentence du proconsul d'Afrique, Elien, en date du 15 février 1314, nous savons par Saint Augustin (*Ep.* 68, § 4) que le contradicteur de Félix, évêque d'Aptonge, le donatiste Ingence n'échappa à la torture que parceque sa qualité de décurion le préservait de tout supplice infamant.

(2) Voir dans les T. VI et VII des *Tablettes* la *Description géographique et historique du Velay*, par les curés de notre diocèse au XVIII^e^ siècle.

Digitized by Google

Auguste, ne servait plus dans les provinces qu'à river la lourde chaine d'une oppression effrénée.

Le salut devait venir d'autre part : c'était la religion chrétienne qui seule pouvait affranchir le monde. Pendant les trois premiers siècles de l'empire, l'Evangile avait fait de nombreuses conquêtes, surtout dans les rangs inférieurs, parmi les affligés et les humbles; il s'était peu à peu emparé des âmes et du sein des catacombes il avait fondé sa suprématie morale; mais il heurtait si profondément les principes et les habitudes d'une civilisation lassée et dépravée, il se trouvait en butte à des hostilités si implacables, que sa propagande n'avait pu se produire au grand jour, en plein soleil. Il en fut autrement lorsque d'abord l'existence légale du Christianisme eut été reconnue par l'édit de Milan et que bientôt après sa prédominance comme religion d'état fut proclamée : il résulta de ces deux grands faits et au point de vue politique des conséquences décisives. Entre la société civile demeurée païenne par ses mœurs et ses lois et la société chrétienne, de nature et d'aspirations si différentes, il y avait antinomie, lutte, conflit inévitable. L'Evangile offrait à l'humanité un idéal, une conception de la vie, des espoirs et des devoirs que des générations matérialistes ne pouvaient comprendre. Il se trouvait trop d'écart entre les doctrines émanées du Calvaire et les hontes d'une civilisation en déliquescence pour que le divorce n'éclatât pas tout de suite, et de fait le divorce se produisit à la mort de Constantin. Le règne étrange de Julien n'est en réalité qu'une revanche du paganisme expirant contre le triomphe de la Croix. Ce triomphe fut définitif après Julien et il fallait que désormais l'Etat et l'Eglise songeassent à vivre ensemble.

Pour ceux qui se contentent de l'écorce des choses, il semble que l'alliance du trône et de l'autel s'établît dès le milieu du IV^e^ siècle. On peut dire à l'appui de cette thèse que l'Eglise fut pleine de prévenances envers le pouvoir civil, qu'elle prit au regard de l'empire le ton le plus respecteux, qu'elle lui emprunta ses divisions en archevêchés et diocèses, que les souverains intervinrent dans les conciles, prêtèrent une aide efficace à toutes les œuvres pies, et qu'on put même leur donner le titre d'évêques du dehors. Oui, tout

Digitized by Google

cela est vrai, incontestable, mais est-ce à dire qu'il y ait eu fusion, communauté de vues, alliance d'intérêts entre un régime décrépit, à bout de forces, et la vaillante jeunesse du Christianisme ? On ne saurait le soutenir. Entre les deux puissances, celle qui se débattait dans une agonie incurable et l'autre, qui regardait en haut et de loin, il pouvait y avoir contact matériel, rapprochement temporaire, mais point d'association permanente. Au fond, les sympathies de l'Eglise allaient aux Barbares, cette avant-garde du monde moderne : l'Eglise redoutait la fougue, la grossièreté, les intempérances de ces races vigoureuses et jeunes, mais elle savait comment mater et convertir ces fils de la dernière heure. Ce qui apparaît clairement dans le gâchis final, c'est que les Augustes et les Césars n'avaient plus d'illusions sur leur chute prochaine et qu'ils se rattachaient par une convulsion suprême à ce monde nouveau, qui se levait radieux et pur et formait le symbole de la résurrection et de la vie. On ne saurait nier, en effet, que l'empire dût son dernier souffle et la prolongation de son agonie au Christianisme. C'est pourquoi, et par un juste retour, l'empire à son déclin distribua largement à l'Eglise toutes les faveurs temporelles dont il pouvait encore disposer. Qu'on ne se méprenne point sur ces largesses ! L'Etat y trouvait son compte : ce n'était point de sa part simple générosité, pas plus qu'il n'y avait pour l'Eglise pacte mutuel et réciprocité de services. Ainsi que l'a très bien expliqué M. de Broglie : « l'Eglise des premiers âges, l'Eglise du concile de Nicée, d'Athanase et d'Augustin ne procéda point contre ses persécuteurs de la veille par des destructions violentes et des excommunications en masse. Elle conserva de la société païenne tout ce qui pouvait être compatible avec le Christianisme, et si elle a sauvé, en les épurant, les arts, les lettres antiques, le droit romain, tout le travail des siècles passés, elle devait avoir une action plus bienveillante encore sur une société nouvelle, qui ne venait point après tout d'une origine si coupable et n'était pas souillée de si grands crimes » (1). En somme, l'Eglise

(1) *L'Eglise et l'Empire romain au* IVe *siècle*, Avertissement, p. VII.

Digitized by Google

pratiqua dès son berceau la doctrine qu'elle n'a jamais désertée depuis dix-huit siècles. Indifférente aux régimes politiques, elle traite avec tous et ne leur rompt en visière que lorsque sa mission providentielle est entravée on compromise. Les gouvernements passent, les hommes meurent, les royautés s'écroulent, les peuples s'agitent et l'Eglise reste avec ses lendemains infaillibles. C'est pourquoi l'Eglise ne s'inféoda point à l'empire chrétien et se contenta de reconnaître les bons procédés des maîtres du jour par une attitude qui n'engageait rien d'essentiel. De son côté, l'Etat trouvait bon et utile à ses propres intérêts de s'assurer tantôt la neutralité bienveillante tantôt le concours provisoire du sacerdoce et de ne point tourner contre lui la seule force morale qui restât debout. Tel est en réalité le sens des nombreux avantages que la politique et le droit civil concèdèrent à l'Eglise du IV^e^ siècle et voilà comment il fut fait à cette époque une très large place au clergé dans les institutions et les lois.

Ces idées sur la portée véritable des immunités et faveurs temporelles dont jouit l'Eglise au IV^e^ siècle, nous les exprimions déjà en 1879 dans une *Note* sur les Evêques du Puy (*Mémoires de la Société Agricole et Scientifique,* 1879-1880, pp. 238 et suiv.). Nous faisions remarquer alors que, d'après le Code Théodosien et de nombreux textes du Digeste, les évêques de l'empire chrétien furent exempts de la plupart des impôts : ils eurent à choisir, de concert avec les notables, les défenseurs des cités et à remplacer ainsi dans cette nomination les comices populaires ; ils furent chargés de veiller au patrimoine des hospices et autres établissements de charité ; on les commit à la tutelle des orphelins, des mineurs, des prisonniers, des esclaves. Leur juridiction, restreinte d'abord sur les clercs, ne tarda pas à s'étendre sur tous les citoyens : le recours à l'évêque dans tous les procès devint une règle. L'administration municipale elle-même finit par tomber avec ses attributs les plus importants entre les mains de l'épiscopat, dont les membres reçurent charge de contrôler les opérations du négoce, de surveiller les jeux de hasard, de vérifier les poids et mesures etc., et, — prérogative plus importante — de gérer

Digitized by Google

avec trois notables les revenus des villes. L'évêque se trouvait ainsi le maître de la cité et de la ville tant au temporel qu'au spirituel : pasteur des âmes et de même administrateur, juge, trésorier, chef de la voirie, officier de police, il avait la haute main sur toutes les affaires de son diocèse.

De cette revue des multiples fonctions civiles des évêques sous les empereurs d'Orient et d'Occident, nous tirions, en 1879, cette conséquence que le pouvoir temporel des évêques du Puy, pouvoir dont les origines donnent lieu encore à de vives controverses, a bien pu puiser sa vraie et lointaine source dans les institutions de l'empire chrétien; nous disions que si la haute tutelle des évêques sur notre entière contrée a subi des éclipses aux temps des grandes invasions, puis sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, elle n'a jamais été abolie ni en fait ni en droit et qu'elle est ressuscitée au moyen âge sous la forme de suzeraineté féodale. Aujourd'hui, nous tirons une autre conclusion de la prépondérance épiscopale au IVe siècle, et cette conclusion, qui ressort naturellement de ce qu'on vient de lire, la voici : Le monde s'en allait à la dérive et les gouvernements aux abois n'avaient plus d'espoir que dans l'Eglise; ces gouvernements, loin de mesurer au sacerdoce sa part d'influence séculière, se complurent à l'investir des attributions temporelles les plus larges. Les cités gallo-romaines, à cette époque de ruines morales et matérielles, ne se soutinrent que par la haute magistrature administrative et judiciaire des évêques.

S'il nous a été refusé l'heureuse chance de découvrir au IVe siècle un texte écrit, un monument lapidaire, le débris le plus minime où nous puissions aviser directement ce qu'était en cet âge la vie publique du Velay gallo-romain, on ne pourra nous envier le plaisir de croire que dans le tableau d'ensemble, dont nous avons tenté l'esquisse, il se trouve bien des traits qui s'adaptent exactement à notre petite patrie. Nous pouvons clore maintenant cette revue rétrospective de la domination romaine en nos contrées. Nous n'assisterons dorénavant qu'aux suprêmes orages où disparaît le frêle esquif de nos pères. — Les Barbares vont venir.

Digitized by Google

Ils viendront les ravageurs des peuples, ils promèneront en tous lieux la torche et la ruine, ils renverseront le colosse d'argile, ils renouvelleront la face de l'ancien monde, mais dans l'ordre moral ils seront impuissants à faire table rase. Ce qui survivra à leurs destructions c'est le goût de la hiérarchie, c'est cet appareil administratif et législatif que l'on verra tour à tour s'abîmer et renaître, c'est le régime municipal qui inspira les Communes, c'est en un mot cette civilisation romaine dont le moyen âge subit l'influence et recueillit les bienfaits. Ne point tenir compte de la persistance à travers le moyen âge des idées et des institutions gallo-romaines, c'est perdre le sens de l'histoire pour la France entière comme pour notre petit Velay.

---

§ 7. Au v^e^ siècle.

Tandis que la majeure partie de l'empire subissait le choc des invasions barbares, le Velay semble avoir joui d'une tranquillité relative, à l'abri des lois romaines et sous l'égide fragile des pouvoirs vermoulus, dont la tempête allait bientôt emporter les derniers restes. La machine administrative, que nous avons essayé de décrire, allait tant bien que mal en nos parages : *l'ordo* des décurions, le défenseur de la cité, les magistrats municipaux se tenaient encore debout et s'arrangeaient comme ils pouvaient avec les agents supérieurs d'une autorité chancelante : une force toute morale, l'Eglise, maintenait seule un régime destiné à une fin prochaine. Il suffit d'interroger les auteurs gaulois des v^e^ et vi^e^ siècles et de lire surtout le traité de Salvien, *de gubernatione Dei*, pour comprendre à quel degré de faiblesse en était venue cette Gaule jadis si vivace et si florissante. Les présents du despotisme ne profitent jamais aux peuples et le tableau de nos cités en ces âges de décadence est lamentable. Non seulement tout

Digitized by Google

progrès social est suspendu, mais le mouvement rétrogade est visible : les frontières éprouvent l'assaut continuel de hordes effroyables, vomies par la Germanie, les bords du Danube ou les déserts scythiques : la population décline surtout dans les campagnes, l'agriculture souffre, partout des friches et des jachères; au milieu des villes les travaux publics s'arrêtent, le commerce languit, les rangs des curiales s'éclaircissent, les hommes libres désespèrent d'eux-mêmes et se ruent vers la servitude en recherchant la protection d'un homme riche ou d'un chef énergique. Pour comble de misère, le pouvoir central déserte cette tutelle sur les municipes dont il a tant abusé : il renonce à garantir l'ordre intérieur en même temps qu'il abandonne la défense du territoire; il se replie de toutes parts. Aussi la débacle est-elle imminente : au nord elle s'accomplira par les Francs, au midi par les Goths.

C'est en 412 que les Goths apparaissent pour la première fois en Gaule : ils venaient de conquérir et de ravager une notable portion de l'Italie sous la conduite du grand Alaric (mort en 410) et ils avaient élu un nouveau roi, Ataulphe. En 413 ils échouèrent devant Marseille, mais ils prirent Valence, s'emparèrent de Narbonne (1), de Bordeaux, sans doute aussi de Toulouse (2), et finirent, en 414, par se retirer en Espagne (3) mais avec esprit de retour. On les suit en 414 en deçà des Pyrénées avec leur roi Wallia, successeur d'Ataulphe, et le patrice Constantius leur céda vers cette époque au nom de l'empereur Honorius l'Aqui-

(1) Olympiodore, Prosper Tyro et Idace, cités par D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, édit. Du Mège, T. I. pp. 250-1.

(2) Ce ne peut être qu'à la conquête de Toulouse par les Goths, vers cette date, que se rapportent les paroles de Rutilius Numatianus, parlant de son ami Victorinus, qu'il trouva établi en 419 à Volterre *(Volaterra)* en Toscane, où la prise de Toulouse l'avait contraint de s'exiler :

Errantem Tuscis considere compulit agris
Et colere externos, capta Tolosa, lares.

(Rutilii Itinerarium, L. I vers 495-6).

(3) Paul Orose, *Historiæ*, L. VII, c. 43..

Digitized by Google

taine depuis Toulouse jusqu'à l'Océan au dire d'Idace, (1) et, suivant un autre historien, la seconde Aquitaine ou province ecclésiastique de Bordeaux avec quelques territoires limitrophes (2). Toulouse fut la capitale du nouveau royaume et c'est dans cette ville que revint Thorismond après sa campagne contre Attila (3).

De 419 à 471 les Goths possédèrent la Seconde Aquitaine et étendirent leurs possessions jusque dans la Narbonnaise et la Novempopulanie (4). Tantôt alliés ou auxiliaires des Romains et tantôt leurs ennemis déclarés, ils firent de temps à autre des pointes sur le centre et le nord de la Gaule. En 463 Frédéric, frère et lieutenant du roi Théoderic, s'avança jusqu'en Touraine et s'empara de Chinon, que le comte Egidius tenta vainement de défendre, mais l'année suivante l'envahisseur fut pris et tué près d'Orléans (5). Il était réservé au roi Euric, successeur de Théoderic, de porter la domination wisigothique à son apogée.

L'empereur d'Occident, Anthemius, conservait encore dans

(1) « *Gothi, intermisso certamine quod agebant, per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt.* » (Idacii Chronicon.)

(2) « *Constantius patricius pacem firmat cum Wallia, data eidem ad inhabitandum Secunda Aquitania et quibusdam civitatibus confinium provinciarum.* » (Prosperi Aquitani Chronicon.)

(3) Jordanès, *De Rebus Geticis*, c. XLI.

(4) En 462, le comte Aggripinus livrait Narbonne aux Wisigoths, qui devinrent peu après maîtres de l'entière province..... « *Agrippinus, Gallus et comes et civis, Ægidio comiti viro insigni inimicus, ut Gothorum mereretur auxilia, Narbonam tradidit Theodorico.* » (Idacii Chronicon). La cité de Nîmes toutefois semble n'avoir été conquise par les Wisigoths qu'en 471, date vers laquelle Apollinaire, parent de l'évêque Sidoine, quitta sa maison de *Voroangus*, sur le territoire de cette cité, pour chercher un refuge contre l'invasion gothique chez les Bourguignons, auxiliaires des Romains. — Sidoine parle au moins deux fois du domaine de *Voroangus* (*Epistolæ*, L. I., *ep.* 9; *Carmina* c. 24). Quant au séjour d'Apollinaire chez les Bourguignons, il est rappelé dans les *Epistolæ*, L. V, *ep.* 6 et 7; L. VII, *ep.* 4.

(5) *Chroniques* d'Idace et de Marius d'Avenches. Grégoire de Tours fait mention du siège de Chinon par Egidius. (*De gloria Confessorum*, c. XXII).

Digitized by Google

les Gaules diverses provinces entre autres la Première Aquitaine, dont relevait le pays vellave. Son préfet, Seronatus, avait noué des intelligences avec le roi Euric et alla même visiter le roi wisigoth dans la vallée de l'Adour (1); en même temps il accablait les habitants du Rouergue, du Gévaudan, de l'Auvergne et sans doute aussi du Velay de vexations si cruelles que ces peuples se préparaient à fuir leur patrie, lorsque des personnages considérables d'Auvergne se saisirent de l'infidèle ministre et le livrèrent à l'empereur, qui l'envoya au dernier supplice (2). La mort du traître n'arrêta point Euric et le roi envahit la province de Bourges : le Gévaudan, l'Albigeois, le Rouergue et Le Quercy tombèrent en son pouvoir. Trois cités seulement de cette province, Clermont, Bourges et Ruessio, continuèrent d'obéir aux Romains.

D. Vaissète affirme (3) que dans cette première campagne (471-472) le Velay partagea le sort des pays voisins et subit le joug d'Euric. Il y a de fortes raisons de croire que D. Vaissète commet ici une erreur et que le Velay, en ces années 471-472, échappa aux étreintes du conquérant. Une lettre de Sidoine Apollinaire, la cinquième du livre VII (4) dit, il est vrai, que dans l'élection de Saint Simplice, évêque de Bourges, l'évêque de Clermont se trouva seul de sa province, mais cette lettre n'ajoute pas que les autres évêques de la région relevaient déjà de l'autorité d'Euric. De plus, une autre lettre de Sidoine,

(1) C'est dans la lettre première du second livre des *Epistolæ* que Sidoine parle du voyage de Seronatus auprès du roi goth : « *Rediit ipse Catilina seculi nostri super Aturribus.* » Les historiens, notamment D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, édit. Du Mège, t. I, p. 312, affirment d'après ce texte que l'entrevue de Seronatus et d'Euric eut lieu dans la ville d'Aire. M. Longnon fait remarquer à juste titre qu'Aire se disait alors *Atura*, et que l'expression *Aturres* ne peut convenir qu'aux riverains de l'Adour. *(Géographie de la Gaule au* VI^e *siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 44.)

(2) D. Vaissète, même édit., t. I, pp. 312-3.

(3) D. Vaissète, même édit., t. I, p. 313.

(4) *Caii Solii Apollinaris Sidonii*, etc., *Opera*, etc., édit. Savaron, in-8°, Paris, 1609.

Digitized by Google

la sixième du livre VII, adressée à l'évêque Basilius, indique nominalement Bordeaux, Périgueux, Javoulx, Rodez, Limoges et d'autres villes épiscopales comme dépourvues de pasteurs à la suite des persécutions exercées par le roi Euric contre les catholiques de ses états : « *Burdegala, Petrocorii, Ruteni, Lemovices, Gabalitani, Elusani, Vasates, Convenæ, Auscenses, multoque jam major numerus civitatum, summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, etc.* » Les cités désignées par Sidoine appartenaient les unes à la Seconde Aquitaine (Bordeaux, Périgueux, etc.), les autres à la Novempopulanie (Eauze, Bazas, Comminges et Auch), et il n'y a pas de doute que ces villes et leur territoire ne fussent alors soumises aux Wisigoths. Quant à Albi et à Cahors, leur situation topographique ne leur permit certainement pas de se dérober aux coups d'Euric pas plus qu'au Rouergue, au Gévaudan et au Limousin (1). Il n'en fut pas de même pour le Velay, qui dut comme l'Auvergne résister à l'invasion. Sidoine dit positivement dans sa première lettre du VII[e] livre que les Arvernes fermaient seuls la porte aux débordements des Goths et constituaient l'unique obstacle au vif désir de ces peuples d'étendre leur domination depuis l'Océan jusqu'au Rhône et à la Loire... *Rumor est Gothos in Romanum solum castra movisse : huic semper irruptioni nos miseri Arverni janua sumus. Namque odiis inimicorum hinc peculiaria fomenta subministramus, quia, quod necdum terminos suos ab Oceano in Rhodanum Ligeris alveo limitaverunt, solam, sub ope Christi, moram de nostra tantum obice patiuntur.* » Il y a lieu de croire que les Vellaves n'oublièrent point, en ces heures tragiques, les vieux liens fédératifs qui les avaient si longtemps unis aux Arvernes. Nous verrons bientôt nos ancêtres donner un concours efficace à leurs voisins contre une irruption des Burgondes. Si l'on ajoute le caractère peu endurant de nos montagnards, leurs habitudes belliqueuses, leur antipathie violente pour tout nouveau maître, il devient à peu près certain

(1) Longnon, *op., cit.* p. 44.

Digitized by Google

qu'en 471 et 472 Euric trouva chez eux d'intrépides adversaires. Si nous insistons sur cette première et courte campagne des Wisigoths en nos parages, c'est pour démontrer une fois de plus combien les Vellaves se montraient rétifs aux attaques du dehors et accueillaient mal les intrus, qui venaient les déranger ou les opprimer dans leur propre pays.

Le Velay ne put toutefois se soustraire longtemps à l'humeur guerroyante d'Euric. Après la mort de l'empereur Anthemius (11 juillet 472), le roi goth profita des troubles excités par cet événement pour recommencer la lutte contre les Romains : il envahit la Touraine, se rendit maître du Berry et vint se rabattre sur l'Auvergne. Clermont fut assiégé (473) et noblement défendu par l'évêque Sidoine, qui s'était mis à la tête des habitants et des auxiliaires bourguignons, et par un vaillant général, le patrice Ecdicius. Les Goths se virent contraints de lever le siège et une trêve intervint au commencement de l'année 474, mais de nouveaux désordres et un interrègne ayant éclaté dans l'empire d'Occident, Euric, qui avait reçu de grands renforts des Ostrogoths d'Italie, revint à la charge sur l'Auvergne. Le patrice Nepos, proclamé empereur le 24 juin 474, fut réduit à une paix humiliante. Tandis que les Burgondes s'installaient définitivement en Savoie, à Lyon, occupaient les diocèses de Vienne, de Valence et du Vivarais, Nepos en était réduit, malgré l'intervention de plusieurs évêques, à céder par un traité (1) (475) au roi Euric, non seulement l'Auvergne et les pays limitrophes, mais encore la Première Narbonnaise et toute l'Aqui-

(1) Ce traité fut signé à la suite de longues négociations auxquelles le saint évêque de Pavie, Epiphane, participa en qualité d'ambassadeur de l'empereur Nepos. C'est ce qu'établit D Vaissète (édit. Du Mège. t. I, p. 320) : « Quoique dans le récit de l'ambassade de Saint Epiphane, que nous avons tirée de sa vie, composée par Ennodius, son disciple et son successeur, on ne trouve pas les conditions de paix qui furent réglées entre Nepos et Euric, nous pouvons raisonnablement conjecturer par la fin de la harangue de ce saint prélat à ce roi des Wisigoths que l'empereur céda à ce prince non seulement toutes les nouvelles conquêtes que ce dernier avait faites, et l'Auvergne, dont il n'avait pu se rendre maître, mais encore le domaine absolu sur tous ses états. »

Digitized by Google

taine, de telle sorte que le roi des Goths eut la satisfaction de voir ses états bornés à l'ouest par l'Océan, au nord et à l'est par la Loire et au sud par la Méditerranée (1).

Le Velay fut compris dans la cession consentie au roi Euric. Nous savons, en effet, que durant les premières négociations, qui amenèrent le traité de 475, Nepos avait tout d'abord offert aux Goths la possession de l'Auvergne (2). Or, le sort du Velay étant intimément lié à celui de l'Auvergne, il s'ensuit que notre pays dut être réduit au joug d'Euric comme ses plus proches voisins. Un gouverneur, que l'on croit être d'origine romaine, Victorius, fut mis à la tête des deux Aquitaines comme duc, et préposé spécialement à l'Auvergne et au Velay en qualité de comte (3). Ce gouverneur, auquel Sidoine Apollinaire décerne un assez bel éloge (4), fit du bien à quelques églises, ce qui donne à penser qu'il était catholique, et resta en place avec sa double qualité de duc d'Aquitaine et de comte particulier d'Auvergne et de Velay jusqu'en l'année 496 où il périt à Rome d'une manière tragique, après avoir été chassé de la ville de Clermont pour ses violences et ses débauches (5).

Le règne d'Euric, d'après l'ensemble des témoignages contemporains, ne pesa pas trop sur ses nouveaux sujets. Ce prince joignait aux duretés de sa race et à des instincts d'homme de proie le goût de l'ordre, le besoin de la régularité : il s'occupait beaucoup de législation et de gouvernement et eut laissé peut-être un nom honorable sans ses manies de sectaire. Passionné-

(1) Ce but était celui auquel les Goths tendaient de tous leurs efforts depuis plusieurs années. La lettre première du livre III de Sidoine Apollinaire renferme cette allusion aux désirs de la nation que gouvernait Euric : « *Quia, etsi illi veterum finium limitibus effractis, omni vel virtute vel mole possessionis turbidæ, metas in Rhodanum Ligerimque proterminant.* » Voir plus haut p. 452, la lettre première du VII[e] livre de Sidoine Apollinaire.

(2) Pagi, *Crit. ad annum* 474 n° 10, *ad annum* 475 n° 3.

(3) Sidoine, L. VII, *ep.* 17.

(4) *Ibid.* Voir néanmoins Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, L. II. c. 20; *De Vit. Patr.* c. 3; *De Glor. Confess.* c. 33.

(5) D. Vaissète, même éd. t. I. p. 340.

Digitized by Google

ment attaché à l'hérésie d'Arius, il persécuta les fidèles orthodoxes sans réussir néanmoins à comprimer dans son royaume l'essor de la foi catholique, dont les Saints à cette époque forment une belle et glorieuse couronne. — Ces persécutions d'Euric, qui allèrent jusqu'aux dernières rigueurs et aux plus cruels supplices, donnent peut-être la clef des martyres accomplis en nos parages ou dans les contrées limitrophes après le triomphe du Christianisme. Saint Agrève et Saint Marcel n'ont-ils pas été les victimes des fureurs ariennes du roi goth? Nous soulignons en passant ce point d'interrogation. — Le traité de 475, si avantageux pour Euric, ne put calmer ses ardeurs de conquête. Il s'était tenu en paix, peut-être par respect pour ses engagements envers Nepos, mais à la mort de cet empereur (480), il franchit aussitôt le Rhône, s'empara d'Arles et de Marseille (1), culbuta les Burgondes, dont une partie de la Provence reconnaissait le pouvoir (2), et s'annexa tout le pays situé entre la Durance, la mer et les Alpes-Maritimes : ces conquêtes furent ratifiées par le roi des Hérules, Odoacre, qui avait substitué en Italie son autorité à celle des empereurs d'Occident (3). La mort d'Euric, qui arriva en 484, devait porter un coup fatal à la puissance wisigothique. Déjà les tribus franques avaient pris position dans le nord de la Gaule : leurs établissements venaient jusqu'aux frontières du royaume d'Alaric, fils et successeur d'Euric. Le conflit était inévitable entre deux races belliqueuses qui se touchaient de si près, et le Velay, après avoir reçu la loi des Wisigoths depuis l'an 475, allait faire connaissance avec de nouveaux maîtres.

(1) « *Interim tamen ad eum ordinem, unde disgressi sumus, redeamus, et quo-* « *modo Euricus, rex Vesegotharum, Romani regni vacillationem cernens, Are-* « *latum et Massiliam propriæ subdidit ditioni.* » (Jordanès, *de Rebus Geticis*, c. XLVII.)

(2) Sidon. Apoll. *Epistolæ*, L. VIII, *ep.* 9; *De Rebus Geticis*, c. XLVIII.

(3) Procope *(apud* Bouquet, t. II, p. 31) dit, en effet, que les Wisigoths obtinrent d'Odoacre tout le pays jusqu'aux Alpes, qui, dit-il, sépare la Gaule de la Ligurie.

Digitized by Google

§ 8. Au VIe siècle

Clovis n'attendait qu'une occasion pour fondre sur les Wisigoths hérétiques et le nouveau converti déguisait ses convoitises sous le masque du prosélytisme religieux. « Il me déplaît, disait-il à ses leudes, que les Ariens occupent une partie des Gaules : allons avec l'aide de Dieu, et quand nous les aurons vaincus, nous rangerons le pays qu'ils possèdent en notre obéissance (1). » Alaric était juste, éclairé, pacifique, mais son peuple et lui-même s'étaient amollis dans les douceurs de la civilisation tandis que les Francs et leur chef conservaient l'énergie farouche et l'élan indomptable d'une race primitive en sa période initiale de conquête. Clovis ouvrit la lutte et vint offrir le combat à son rival, près du hameau de Vouillé, sur la petite rivière du Clain, à trois lieues de Poitiers. Dans les rangs des Wisigoths figuraient un grand nombre d'Auvergnats, de famille sénatoriale, commandés par Sidoine Apollinaire, fils de l'illustre évêque, et qui monta lui aussi sur le siège de Clermont (2). Il y a lieu de croire que parmi ces Auvergnats, qui payèrent bravement de leur personne, et dont plusieurs restèrent sur le champ de bataille, l'on comptait un certain nombre de Vellaves. Les deux peuples, en effet et ainsi que nous l'avons déjà fait voir, semblent s'être donné la main dans toutes les guerres et aventures des Ve et VIe siècles. Le sort des armes tourna pour les Francs : Alaric fut vaincu et tué, dit Grégoire de Tours, de la propre main de Clovis (3) (507). Le roi goth ne laissait qu'un fils légitime, Amalric, né de son mariage avec Théodogothe, fille du grand Théodoric, roi des Ostrogoths, mais le jeune prince se vit

(1) *Historia Francorum*, L. II. c. 37.
(2) *Ibid.* et *Gall. Christiana, Eccl. Claromontensis*, t. II, col. 235-6.
(3) *Historia Francorum*, L. II, c. 37.

Digitized by Google

exclu de la couronne à cause de son bas-âge, et son frère naturel, Gésalic, fut élu roi à Narbonne (1). L'armée victorieuse des Francs après la bataille de Vouillé se divisa en deux corps, l'un dirigé par Clovis, l'autre sous la conduite de son fils naturel, Théoderic. La majeure partie de la Gaule du centre et du midi fut réduite jusqu'aux Pyrénées (2). Clovis en personne s'empara de la capitale du royaume wisigoth, Toulouse, et mit la main sur les trésors d'Alaric (508). En même temps, Théoderic soumettait le Quercy, l'Albigeois, le Rouergue, l'Auvergne, le Velay et tout le pays jusqu'aux frontières des Bourguignons (3). Il ne resta plus aux Goths que la Narbonnaise Première (4), Toulouse exceptée, et la région Provençale au sud de la Durance. La campagne se termina par la prise d'Angoulême en 509 et peu après Clovis était de retour à Paris.

A la mort de Clovis (27 novembre 511) eut lieu le premier de ces partages de famille, qui devaient jeter tant de confusion et de désordre dans la France mérovingienne et carlovingienne. Le conquérant laissait quatre fils : Thierry, Chlodomir, Childebert et Clotaire. L'aîné, Thierry, fut le mieux pourvu : outre le royaume d'Austrasie ou de Metz, il obtint toute l'Aquitaine Première ou province ecclésiastique de Bourges, qui englobait le Berry, le Limousin, le Gévaudan, le Rouergue, le Quercy, l'Albigeois, l'Auvergne et le Velay. Thierry confia le gouvernement de ces divers pays aquitaniques à Basolus, qualifié tantôt de comte d'Auvergne et tantôt de duc d'Aquitaine. Basolus se

(1) D. Vaissète, même édit., t. I, pp. 356-7.

(2) L'auteur de l'*Historia Francorum epitomata* exagère lorsqu'il dit que Clovis occupa tout le royaume d'Alaric jusqu'à la mer Tyrrhénienne ou Méditerranée. « *Regnum ejus (Alarici) a mare Tyrrheno, Ligere fluvio et montibus Pyrenæis usque Oceanum mare a Chlodovæo occupatum est.* » (c. 25.)

(3) *Historia Francorum*, L. II, c. 37.

(4) La Première Narbonnaise comptait sept évêchés : Narbonne, Toulouse, Agde, Béziers, Nîmes, Lodève, *Castrum Uciense*, ainsi que le prouve le fameux concile d'Agde de 506, qui renferme les souscriptions de vingt-quatre évêques et de dix prêtres ou diacres, mandataires des évêques absents. L'évêque de Clermont, Eufrasius, est représenté à ce concile par le prêtre Paulin, mais nous n'y trouvons pas malheureusement l'évêque du Puy.

Digitized by Google

révolta avec ses Arvernes contre Thierry : arrêté par ordre de son maître, il obtint sa grâce et se retira dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens où il termina par la pénitence son orageuse carrière (1).

Malgré de fréquentes rencontres avec Théoderic, roi des Wisigoths d'Italie, et des alternatives de succès et de revers dans les luttes qui avaient pour constant objectif l'Aquitaine, le roi de Metz, Thierry, ne perdit jamais l'Auvergne et le Velay jusqu'à sa mort survenue en 534, et son fils et héritier, Théodebert, conserva de même ces deux provinces. Grégoire de Tours rapporte, il est vrai, que les Goths envahirent après la mort de Clovis les régions conquises par ce prince (2), et il est certain que la cité de Rodez, confinant à la partie du Languedoc restée au pouvoir des Wisigoths, fut reprise par eux avant l'année 515 (3) : il est possible que l'Albigeois soit aussi retourné à ses anciens possesseurs, mais rien ne prouve que le Gévaudan et le Velay aient été enlevés à Thierry. On voit, en effet, par les souscriptions des évêques présents au concile de Clermont, en 535 (4), que le Limousin, le Gévaudan, le Berry, le Rouergue et l'Auvergne obéissaient à Théodebert, fils de Thierry (5). L'évêque de Velay ne figure point à la vérité dans ce concile, mais peut-être alors le siège était-il vacant ou le titulaire fut-il empêché pour un motif resté inconnu. Si les Wisigoths avaient reconquis le Velay à cette date de 535 ils se seraient aussi emparés du Rouergue et du Gévaudan, qui étaient plus à portée de leurs revendications. Or, le Gévaudan appartenait à la maison d'Austrasie en 535 et le Rouergue lui était revenu en l'année 533 (6).

(1) Mabillon, *Annales*, t. I, p. 48, et D. Vaissète, même édit., t. I, p. 367.

(2) Longnon, *Géographie de la Gaule au* VI^e^ *siècle*; p. 54. D. Vaissète, même édit., t. I, p. 368.

(3) C'est à cette date que Saint Quintien, chassé du siège épiscopal de Rodez par les Goths, prit possession de l'évêché d'Auvergne. (*Historia Francorum*, L. III, c. 2 ; *Vitæ Patrum*, c. IV, § 1.)

(4) *Concilia* de Baronius, in-f°. Paris, 1644. t. XI, p. 196.

(5) D, Vaissète, même édit., t. I, p. 382. Thierry mourut en 534.

(6) *Ibid.*, p. 379.

Digitized by Google

Théodebert mourut en 547 et son fils Théodebald eut à défendre ses possessions d'Aquitaine, non seulement contre les Wisigoths, mais encore contre ses grands-oncles Childebert et Clotaire. Entre l'année 547, date de l'avènement de Théodebald, et l'année 553, époque où il mourut, il y a beaucoup d'obscurités sur le sort de l'Aquitaine et de notre Velay : on voit Childebert et Clotaire occuper tour à tour certaines villes du centre et du midi au détriment de leur petit-neveu et se retourner ensuite l'un contre l'autre pour le partage des dépouilles, mais cette situation obscure et troublée s'éclaircit par la mort de Théodebald, qui ne laissait pas de postérité, et ensuite par celle de Childebert, décédé aussi sans enfants en décembre 558 (1). C'est entre les années 555 et 560, qu'eurent lieu les diverses révoltes de Chramne, fils de Clotaire et gouverneur d'Auvergne, d'où il faut conclure que Clotaire possédait les états de Théodebald depuis l'année 555. Ce qui est certain et hors de doute c'est qu'à partir de 558 Clotaire réunit sur sa tête l'intégralité des provinces conquises en Gaule par son père Clovis, et que parmi ces provinces figurait le pays vellave.

A la mort de Clotaire, survenue à la fin de l'année 561, un nouveau partage intervint entre ses quatre fils.

Charibert, l'aîné, eut le royaume de Paris, tel que son oncle Childebert l'avait possédé. Ce royaume comprenait, outre ses dépendances du nord, l'Aquitaine Seconde, la Novempopulanie, le Toulousain, le Quercy, l'Albigeois et une partie de la Provence. A la mort de Charibert (567) ses états furent subdivisés entre ses trois frères.

Gontran obtint, pour sa part, le royaume d'Orléans avec la Bourgogne, le Vivarais et les pays au delà du Rhône jusqu'à la Durance.

Le royaume de Soissons échut à Chilpéric, lequel ne posséda

(1) Clotaire était devenu maître du royaume d'Orléans par la mort de son frère Chlodomir (524) et le meurtre de ses deux neveux, Théodoald et Gonthaire (526). Le troisième fils, Clodoald, fut rasé et enfermé dans un couvent: l'Église l'honore sous le nom de Saint Cloud.

Digitized by Google

rien d'abord dans l'Aquitaine et visa constamment à s'annexer par toutes les voies, même par le crime, tout ou partie des contrées méridionales.

Comme le Velay entra dans le lot du quatrième fils de Clotaire, Sigebert, il semble utile de fournir quelques détails sur la part d'héritage, qui advint à ce prince. Et tout d'abord il ne fut tenu aucun compte de l'unité administrative et des convenances géographiques pour la formation de ce lot, divisé en quatre tronçons qui étaient loin de se correspondre.

Le premier tronçon ou Austrasie proprement dite comprenait les possessions franques d'outre-Rhin et les cités de Cologne, Tongres, Trèves, Metz, Verdun, Toul, Strasbourg, Châlons-sur-Marne, Reims, Laon, auxquelles il faut certainement ajouter Mayence, Spire, Bâle et Constance. En 564 ce groupe s'augmenta de Soissons, la capitale de Chilpéric, et en 567, après la mort de Charibert, du tiers du Ressentois, du tiers de la cité de Senlis, du tiers de celle de Paris et de la cité de Meaux, ce qui prolongeait l'entier groupe jusqu'à la Seine.

Le deuxième tronçon s'étendait de l'embouchure de la Gironde jusqu'aux Pyrénées et il se composait de cités provenant de l'héritage de Charibert ou du douaire de Galsuinde, c'est-à-dire de Bordeaux, d'Aire, du Labourd, du Béarn, des pays de Bigorre et du Couserans.

Le troisième groupe avait peu d'étendue : il ne comprenait qu'une seule cité, celle d'Avranches sur la côte septentrionale de la Gaule.

Le dernier et le plus important tronçon se composait en 561 des cités d'Auvergne, du Velay, du Gévaudan, du Vivarais, des évêchés d'Alais et d'Uzés, des cités d'Avignon, d'Aix, de Vence, de la moitié de celle de Marseille, et de la cité de Fréjus. Après la mort de Charibert et le meurtre de Galsuinde, ce groupe se fortifia par une bande de territoire qui, des rives du Tarn, atteignait les bords du Loir et touchait même à l'Océan en englobant les cités d'Albi, de Cahors, de Limoges, de Poitiers, de Tours et même une partie de la cité de Chartres : Dun et

Digitized by Google

Vendôme. Le *pervium* ou droit de passage sur le Chartrain et le Parisis ramifiait ce tronçon à la partie franque du royaume d'Austrasie.

Il y avait un germe infaillible de conflit dans ces morcellements artificiels, qui découpaient les territoires en zones incohérentes et favorisaient le dangereux contact des rivalités et des discordes. Aussi la lutte ne tarda-t-elle pas à s'engager entre Chilpéric et Sigebert, d'autant plus qu'une querelle domestique surexcitait des ambitions déjà bien ardentes. Les deux frères avaient épousé deux sœurs, filles d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne. Galsuinde, femme de Chilpéric, fut sacrifiée par son mari aux intrigues d'une concubine, la trop célèbre Frédégonde. De là naquirent et la haine vouée à Chilpéric par Brunehaut, femme de Sigebert, et un commencement d'hostilités que Chilpéric apaisa d'abord par la cession à Sigebert du douaire de Galsuinde : le Bordelais, le Limousin, le Quercy, la Bigorre et le Béarn (570). Ce n'était là qu'une trêve : les hostilités reprirent entre les deux frères. Chilpéric envoya son fils Théodebert dans la Touraine, et ce dernier ayant été fait prisonnier, il fondit lui-même sur ce pays, prit Tours et Poitiers, Limoges, Cahors, ruina les provinces d'alentour : l'Albigeois, le Gévaudan, le Velay, et, au dire de l'historien de ces temps malheureux, incendia les églises, massacra les prêtres, détruisit les monastères, profana les vierges sacrées, et répandit partout la désolation à ce point, déclare le pieux narrateur, qu'il y eut à cette époque plus de gémissements dans les églises que n'en avait suscités la persécution de Dioclétien (1). Les deux rois firent néanmoins la paix quelque temps après et Chilpéric rendit à Sigebert toutes les places qu'il lui avait enlevées (574). La guerre se ralluma l'année suivante. Chilpéric, bloqué dans la ville de Tournay, voyait sa couronne en péril lorsque le poignard des assassins de Frédégonde le débarrassa de Sigebert.

Le fils de la victime, le jeune Childebert, grâce à la fermeté

(1) *Historia Francorum*, L. IV, c. 42 et D. Vaissète, même édit., t. I, p. 408.

Digitized by Google

de sa mère Brunehaut et au dévouement de quelques seigneurs austrasiens fut reconnu roi à Metz le jour de Noël de l'année 575, et ses peuples, entre autres ceux de l'Albigeois, du Gévaudan et du Velay, lui restèrent fidèles. Childebert, malgré sa jeunesse, ne manquait ni de courage ni de prudence; il fit face à tous ses ennemis notamment à son oncle Chilpéric, et sortit à son honneur de toutes les querelles que lui chercha ce parent dangereux. Il avait su intéresser à sa cause son autre oncle, Gontran, roi de Bourgogne, et en reçut de grands services, surtout dans les circonstances que voici : un certain Gondebaud, qui se disait fils de Clotaire Ier, avait formé un parti dans les Gaules et revendiquait les états de son prétendu père. Il était soutenu par le duc Gontran Boson, l'un des principaux seigneurs d'Austrasie, et par le duc Mummole, ancien général du roi de Bourgogne. Le duc Mummole avait quitté le service de son maître et s'était retiré dans la ville d'Avignon, où il fut rejoint par l'aventurier Gondebaud. Les menées sourdes de Gontran Boson ayant été découvertes, il offrit à Childebert, pour donner le change, d'aller en personne combattre Mummole, et pour exécuter sa promesse, il rassembla en Auvergne, dont il était gouverneur, un corps d'armée avec lequel il s'en vint pour forcer dans Avignon le duc Mummole et Gondebaud. Mais il ne réussit pas dans son attaque et il fut contraint de lever le siège d'Avignon, sur l'ordre, paraît-il, de Childebert, lequel probablement était bien aise de susciter des embarras à son oncle Chilpéric, directement visé par la compétition de Gondebaud. Nous ne relevons ce singulier épisode que parcequ'au dire de Grégoire de Tours les troupes employées par Gontran Boson au siège d'Avignon avaient été recrutées principalement en Auvergne et en Velay (1) (584).

A partir de cette année 584 Childebert II se lança dans une série d'expéditions et d'aventures que nous n'avons pas à redire;

(1) « *At ille* (*Guntchramnus*), *adsumtis secum Arvernis atque Vallavis, Avenionem abiit.* » (Historia Francorum, L. VI, c. 26.)

Digitized by Google

il importe seulement de constater qu'à travers les vicissitudes de sa carrière il retint constamment le Velay en son obéissance et le transmit à sa mort (596), avec l'Albigeois, le Gévaudan et le diocèse d'Uzés, à son fils Théodebert II. Son autre fils, Thierry eut en partage la Bourgogne, que la mort de Gontran (593) avait fait passer à la maison d'Austrasie en vertu des stipulations du traité d'Andelot, intervenu en 587. La vieille Brunehaut gouverna quelque temps l'Aquitaine sous le nom de son petit-fils Théodebert II, tandis que la cruelle et impudique Frédégonde régnait en Neustrie à la place de son jeune fils Clotaire II. La rivalité de Frédégonde et de Brunehaut abonde en crimes odieux, en tragédies sombres, et forme l'un des chapitres les plus émouvants de l'histoire des Temps Mérovingiens. Le Velay était encore sous la domination de Théodebert II en 612.

En somme, notre province subit quelquefois le contre-coup des luttes intestines, qui divisèrent la postérité de Clovis, et put être ravie aux rois de Metz, mais il n'y eut là que des accidents, des dépossessions temporaires, et l'on peut tenir pour certain que, depuis 561 jusqu'aux commencements du VII^e^ siècle, le Velay se rattacha constamment au royaume d'Austrasie.

---

§§ 9. LE VELLAVE GEORGES, COMTE D'AUVERGNE AU VI^e^ SIÈCLE.

Nous avons si peu de documents authentiques sur le Velay aux V^e^ et VI^e^ siècles, qu'il ne faut rien laisser perdre de la trop faible part qui nous en reste, et c'est pourquoi nous revenons à Grégoire de Tours, l'auteur le plus véridique et le mieux informé sur les premiers âges de la Gaule chrétienne. Dans le traité *De Gloria Confessorum* il est question d'un miracle opéré dans l'église de Saint Vénérand à Clermont. Cette église, voisine de celle de Saint Allyre et où se trouvait le corps de

Digitized by Google

l'évêque des Arvernes, Vénérand, mort en 380 (1), contenait un grand nombre de tombeaux sculptés en marbre de Paros. Grégoire de Tours consacre trois chapitres (XXXV, XXXVI, XXXVII) à célébrer ces tombeaux que l'auteur du livret des églises de Clermont, qui écrivait vers 950, porte au chiffre de 6200..... « *In ecclesia Sancti Venerandi altare Sancti Juliani et Sanctæ Basilissæ Antiochenæ, altare Sancti Quintini et Sancti Dionysii, altare Sanctæ Mariæ, ubi Sanctus Venerandus et Sanctus Linguinus et Sanctus Nepotianus et Sanctus Avitus et Sancta Clara, et alii sex millia ducentorum in corpore quiescunt, quorum nomina Deus scit.* » (L. II, c. 10)..... On ne croyait pas néanmoins au VI^e^ siècle que ces tombeaux renfermassent tous des corps de fidèles : on ne donnait cette destination qu'aux pierres tumulaires ornées des scènes de la Vie du Sauveur et des Apôtres (2).

Or, voici ce qui advint dans cette église de Saint Vénérand. Au temps où Georges, citoyen du Velay, remplissait les fonctions de comte ou gouverneur d'Auvergne, une partie de la voûte de cette église s'effondra et ses ruines brisèrent le couvercle de l'un des tombeaux. On vit alors le cadavre d'une jeune fille en parfait état de conservation et comme si la mort n'était que de la veille. Les vêtements de soie n'avaient subi aucune atteinte. La défunte semblait dormir. Une année s'écoula sans qu'on eut recouvert le sépulcre. Au bout de cette année la veuve du comte Georges (car ce seigneur était mort dans l'intervalle) tomba gravement malade et devint aveugle. Avertie par une apparition nocturne qu'elle recouvrerait la vue si elle faisait clore le tombeau de la jeune fille, la veuve du comte Georges accomplit ce soin pieux et obtint une guérison immédiate.

(1) L'année 380 est adoptée par M. Longnon (*Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle*, p. 488), comme la date de la mort de Saint Vénérand, mais cet évêque aurait vécu plusieurs années après cette date, si, comme le prétend la *Gallia Christiana*, *Eccl. Claromontensis*, t. II, col. 229, son prédécesseur Artemius n'était mort lui-même qu'en 394.

(2) *De Gloria Confessorum*, c. 35.

Digitized by Google

† CAPUT XXXV.

De sepulcro effracto in basilica Sancti Venerandi.

In basilica autem Sancti Venerandi (1), quæ Sancti Illidii est proxima, transvoluta cellula a parte occidentis fuit, in qua multa ex marmore Pario sepulcra sculpta sunt, in quibus nonnulli virorum sanctorum ac mulierum religiosarum quiescunt, unde non ambigitur eos esse Christianos, quia ipsæ historiæ sepulcrorum de virtutibus Domini et Apostolorum ejus expositæ sunt. Eo quoque tempore (2), quo Georgius Vellavorum civis Arvernæ urbis comitatu potiebatur, pars transvolutionis illius, quæ per longinquæ incuriæ negligentiam pluviis erat infusa, super unum eorumdem sarcophagum ruit, opertoriumque ejus impulsum in frusta comminuit: in quo adparuit puella jacens, ita membris omnibus solidata, quasi nuper ab hoc sæculo fuisset adsumta. Nam facies manusque ejus cum reliquis artubus integræ erant, cum ingenti cæsariei longitudine, sed credo eam aromatibus fuisse conditam : vestimentum autem, quod artus tegebat exanimes, agnarum (3) erat, inlæsumque, nulla putretudine resolutum, ac nigredine quacumque fuscatum. Quid plura? Ita adparebat integra, ut dormiens potius quam mortua putaretur. Autumabant autem quidam nostrorum ob candorem vestimenti holoserici in albis eam transiisse. Aiebant enim annulos murenulasque aureas circa eam repertas, et clam, ne episcopus sentiret, ablatas : nulla tamen œtas temporis nostri cujus meriti, generisque, aut nominis fuerit, aut opinione aut lectione cognovit. Dum autem hoc corpusculum per anni unius spatium detectum jaceret, nec esset qui respectu humanitatis huic adhiberet sepulcro tegumen, contigit ut uxor antedicti comitis post obitum

(1) Basilica S. Venerandi 20 circiter passibus ab Illidiana et paulo amplius ab ecclesia S. Cassii dissita, etiamnunc superest in hortis monasterii Illidiani. De hac agitur in *lib. de Eccles. Clarom.* cap. 10, ubi complurium millium Sanctorum corpora in ea quiescere dicuntur. Venerandum ex Paulino laudat Gregorius lib. 2, *Hist.* cap. 13.

(2) Circa annum DLXIX.

(3) Sic omnes mss. at editi : *aquarum vi erat illæsum, nullaque, etc.*

Digitized by Google

viri graviter ægrotaret, ac diuturna valetudine obtenta oculorum lumine mulctaretur. Quæ laxata a febre, vocat medicos, diversa adhibet studia, largitur et prœmia : sed nullis potuit modis ab eisdem elicere medelam, donec tandem aliquando pietas Domini commota respiceret. Adparuit enim ei persona quædam per visum noctis, dicens: « Si vis visioni pristinæ restaurari, perge quantocius et require lapidem mundum, ac sarcophagum puellæ quiescentis, quod in basilica Sancti Venerandi detectum habetur, citius tege : mox detectis visibus oculorum tuorum clare cuncta prospicies. » Quo facto, ut vas illud clausit opertorio, protinus apertis oculis lumen recepit ex integro. Unde non ambigitur esse eam nobilis meriti (1), quæ talia præstare potuit ægrotanti.

(*De Gloria Confessorum, Sancti Georgii Florentii Gregorii episcopi Turonensis Opera omnia etc. opera et studio Domni Theoderici Ruinart, etc.*, Paris, in-f°, 1699, col. 922-3.)

Il y a là évidemment une légende, un de ces récits pieux, comme il en circulait tant au siècle de Grégoire de Tours. On a remarqué que notre cher auteur pousse dans ses livres hagiographiques la crédulité fort loin et qu'il enregistre sans critique toutes les histoires édifiantes, accueillies et répandues par la foi naïve de son époque. Il est toutefois difficile de croire que le vellave Georges, comte ou gouverneur d'Auvergne, soit un être imaginaire et de pure invention. Il y a toujours un fond de vérité dans les légendes. On ne crée pas d'une seule pièce une fable complète. Que les événements entrés dans le domaine public par la tradition orale des masses populaires soient grossis et même défigurés à la longue, il est permis d'en convenir, mais les individus mis en scène, les héros ou les saints, qui figurent dans le récit, ont toujours existé. Grégoire de Tours n'était pas bien loin des temps où vécut le comte Georges, et comment croire qu'il eût introduit ce nom dans ses

(1) Hodieque nomen ejus ignotum est.

Digitized by Google

écrits, si l'existence du personnage n'avait pas été de notoriété publique ? Cela est si vrai que pour l'épouse du comte Georges, l'écrivain sacré ne cite point le nom, qu'il déclare ignorer, de cette femme vertueuse. A quelle époque le vellave Georges gouvernait-il l'Auvergne ? D. Ruinart affirme que c'était aux environs de l'année 569, mais sans fournir aucune preuve de son dire. Il importe néanmoins de constater non seulement l'érudition profonde mais encore la probité littéraire incontestable de D. Ruinart, et, pour que le savant bénédictin ait adopté cette date approximative de 569 il a fallu des motifs sérieux que malheureusement il ne donne pas.

---

§ 10. — LE VELLAVE ILLIDIUS OU ALLYRE AU SIÈGE DE BRIOUDE.

Le célèbre traité *De Gloria Martyrum*, à l'article des *Miracles de Saint-Julien*, contient deux chapitres où la légende n'occupe qu'une petite place. Gondebaud, roi des Bourguignons, l'auteur bien connu de la *Loi Gombette,* s'en vint avec une puissante armée faire le siège de Brioude : la ville prise, il avait repassé l'Allier suivi de nombreux captifs et de riches dépouilles arrachées au sanctuaire. Il se préparait à immoler tous ceux de ses prisonniers qui étaient en état de porter les armes et à partager les autres par la voie du sort quand le vellave Illidius ou Allyre, accouru en toute hâte de son pays, vint fondre sur les envahisseurs. Les Bourguignons furent taillés en pièces, les captifs délivrés, et Allyre, franchissant la rivière, entra dans la ville comme un nouveau Moïse et se rendit à la basilique, escorté de tout le peuple, qui faisait entendre ses cris de joie et ses chants d'allégresse. Quatre Bourguignons fugitifs avaient emporté un bassin et une aiguière, dite *anax*. Le bassin ayant été divisé en autant de parties que de ravisseurs, l'aiguière fut offerte au roi Gondebaud, mais la reine mit la main sur ces dépouilles sacrées et les restitua au saint lieu avec d'autres dons

Digitized by Google

qu'elle ajouta d'elle-même, en priant son époux de ne point encourir par son avarice la disgrâce du glorieux patron de Brioude.

† CAPUT VII.

Qualiter Hillidius populum ab hostilitate liberabat.

Post hæc venientes quidam de Burgundionibus ad Brivatensem vicum, eum cum armorum multitudine copiosa circumdant, captoque populo, direpto ministerio sacrosancto, ultra amnem transeunt, et viros gladio interficere, reliquum vulgus sorte dividere parant. Tunc Hillidius (1) quidam a Vellavo veniens, et ut aiunt, commonitione columbæ alitis incitatus, super eos inruit (2), hortatusque socios ita hostes ad internecionem cœcidit, ut captivis laxatis triumphans in laude martyris, amne transmisso, ad beatam cellulam tanquam novus Moyses cum omni populo canendo revertitur; nec minor, ut arbitror, exultatio fuit ereptis, quam quondam Israelitis demersis fuit Ægyptiis: quod ne quis dubitet hanc beati martyris fuisse victoriam, sed insinuatio columbæ (3) aliquod ministerium fuisse creditur virtutis divinæ. Nam veniente Hillidio, hæc in obviam venit: cum ille, ut adsolet, aliquid demoraretur, hæc in circuitu illius volitabat; illoque progrediente, ista præcedebat et revertebatur in obviam, quasi accelerare deprecans iter. Dum hæc agerentur, adveniens puer captivitatem adnuntiat, et sic iste viam acceleravit. Sed et ipso pugnante, columba semper circa eum visa est decurrere. Quod ne quis invideat confictum de columba, et homini præstitum Christiano, cum Orosius (4) consulem Romanum (5), id est Marcum Valerium, a corvo alite scribat adjutum.

(1) Alii et sic infra *Illidius... Velauno*, quo nomine Vellavorum regio intelligenda *Le Velay*.

(2) Hic desinit alter cod. Mai. m. ceteris avulsis.

(3) Sic Germ. et Colb. c. At Colb. a Mart. etc., *aliquod mysterium*, nonnulli *alitis quod mysterium*.

(4) Lib. III, c. 6.

(5) Alii *Romanorum*. Hic, qui inde *Corvinus* appellatus est, pugnabat tunc contra Gallum unum e Senonibus. Celebris est apud Romanæ Hist. scriptores.

Digitized by Google

CAPUT VIII.

De interitu eorum, qui ministerium basilicæ exportaverunt.

Prostratis ergo ab Hillidio hostibus, quatuor ex his per fugam lapsi, patenam et urceum, qui anax dicitur, in patriam deferunt, et divisam in tantis, ut erant, partibus patenam, urceum regi Gundobado ob gratiam exhibent conquirendam. Reliquum vero argentum reginæ (1) sagacitas reperit, cui additis multis muneribus loco illi sancto restituit, fideliter insinuans regi non oportere eum, ut gratiam Martyris Sancti propter argenti pravitatem amitteret.

(*Sancti Georgii etc. episcopi Turonensis Opera omnia* etc. édit. Ruinart, etc., *De Miraculis Sancti Juliani*, col. 854-5.)

Ces textes ne disent rien qui permette d'assigner une date précise au siège de Brioude par Gondebaud : M. l'abbé Souligoux, dans son intéressante notice sur la *Vie et les Miracles de Saint-Julien*, etc. (2), et M. l'abbé Bonnefoy, auteur d'excellents articles sur le culte du même Saint (3), ne nous renseignent pas davantage à cet égard ; on peut toutefois déterminer d'une manière à peu près certaine en quelle année eut lieu le fait d'armes du vellave Allyre. Gondebaud était roi des Bourguignons dès l'an 491 (4) et les premières années de son règne furent absorbées soit par des luttes sanglantes contre son frère Godégisèle, soit par des expéditions au-delà des Alpes et surtout en Ligurie (5). On ne voit point que Gondebaud ait franchi la Loire,

(1) Hæc fuit Caretenes, quæ anno 506 obiit, conditaque est Lugduni in basilica S. Michaelis, quam extruxerat : adi Valesium lib. 6. *Rerum Franc.* Gundobaldus satis est aliunde notus.

(2) Brioude, 1855, in-16, pp. 41-2.

(3) *Le Culte de Saint Julien de Brioude*, Tablettes, VI, p. 390.

(4) *L'Art de vérifier les dates*, édit. de 1784, t. II, pp. 423-4.

(5) Ennodius, *Vita Sancti Epiphani*, apud Bouquet, t. III, pp. 370-1. Cf. les divers auteurs cités par M. Longnon, dans la *Géographie de la Gaule au* VI^e^ *siècle*, sur le roi Gondebaud, pp. 72-3.

Digitized by Google

qui formait la limite de ses états, jusqu'aux années 501 et 502. On sait d'un autre côté et par le témoignage du très exact Adrien de Valois dans ses *Gesta Francorum*, témoignage relevé par D. Ruinart, que la reine Carenetes, dont la piété repoussa les dépouilles de Saint-Julien, mourut en 506. Il y a donc les meilleures raisons de croire que la prise de Brioude par Gondebaud et sa délivrance par le vellave Allyre eurent lieu au cours de l'une des années 503, 504, 505, et tout au plus dans les commencements de l'année 506 (1).

---

§ 11. — Un drame en Velay vers 570 et avant 575.

Lorsqu'il a voulu peindre les commencements de la domination franque et dresser un tableau fidèle de la Gaule au lendemain de la conquête, l'illustre et à jamais regretté Augustin Thierry a fait un ouvrage formé, comme il le dit lui-même, de deux parties très distinctes : l'une de dissertation historique, l'autre de narration pure. Il a ouvert ses *Récits des Temps Mérovingiens* par de lumineux commentaires sur les origines, les habitudes, les procédés administratifs des vainqueurs, sur leur existence privée, les actes de leurs chefs, l'état des biens et des personnes dans le nouvel ordre de choses etc., puis joignant les preuves à la théorie, il a complété sa démonstration par une série d'épisodes, où la poésie et la couleur débordent, où la réalité la plus exacte est parée, sans qu'il en coûte rien à la science, des émotions du drame et des charmes du roman. Les sept récits de ce beau livre font comprendre à merveille et bien mieux que toute argumentation le choc de la culture antique et de la jeune barbarie, l'antagonisme de la civilisation gallo-romaine et des mœurs d'outre-Rhin, les efforts impuissants d'une littérature sénile, les

(1) *Histoire générale du Languedoc*, édit. Du Mège, t. I, pp. 359 et suiv.

Digitized by Google

résistances plus nobles de l'épiscopat contre la sève indisciplinée et puissante des destructeurs de l'Empire, les écroulements subits, les élévations passagères, les tragédies royales, dont est faite l'histoire de la Gaule après la crise suprême du VIe siècle. Le trait le plus saillant de ces pages inoubliables, c'est qu'elles mettent en face et par une antithèse naturelle les hordes à demi-sauvages, qui n'auraient jamais rien fondé par elles-mêmes, et ce régime décrépit des Césars, condamné à disparaître, non sans avoir légué à ses successeurs les institutions, les lois, les souvenirs avec lesquels se construira de toutes pièces le futur édifice de la monarchie française. Un poignant intérêt s'attache à la lutte des deux mondes : l'un à son aube troublée et sanglante, l'autre dans les convulsions d'une longue agonie, et cette lutte s'incarne dans des types fortement accusés et choisis pour représenter les divers aspects de la mêlée confuse, où tourbillonnent les hommes et les choses, mais où domine aussi la main secourable de cette immortelle auxiliatrice et consolatrice des détresses de l'humanité : l'Eglise.

Augustin Thierry dans tous ses travaux s'est complu pour notre instruction et notre plaisir à démêler dans les évolutions de l'histoire le côté intérieur, le souffle psychologique, la vie morale, l'âme en un mot des individus et des peuples. En ce qui touche la période mérovingienne, il pose des questions bien intéressantes et se demande surtout quel était vis-à-vis des nouveaux maîtres le sort du Gaulois, de l'homme des champs, du citoyen des villes, de l'esclave? Quelle fortune pouvait attendre ce déshérité aux prises avec la force et le pouvoir? Sa supériorité d'intelligence et d'éducation lui assurait-elle un peu de repos et d'avenir au milieu de tant de ruines? Que valait-il lui-même par l'honneur et le courage? Le grand érudit, le délicat artiste répond à ces questions surtout par ses cinquième et sixième récits, dont le héros est Leudaste, ancien serf, homme habile, souple, mais nature basse et cruelle, un véritable forban qui, après avoir escroqué par ses perfidies de hautes charges, se prend à ses propres filets et meurt sous les coups de la reine Frédégonde. Le comte

Digitized by Google

Leudaste, c'est l'esclave dégradé par la glèbe, le faible qui plie et rampe, le courtisan subtil qui vit de dupes et de victimes. Ce parvenu sans scrupules est à la fois impudent et lâche : c'est le fruit gâté d'une civilisation en décadence; supérieur aux barbares qui l'entourent par l'esprit, il est loin de les valoir comme élan et sincérité; avec un tel vaincu le vainqueur, primitif, brutal, effréné, gagne au parallèle, et voilà pourquoi le spectacle de cette carrière aventureuse et souillée constitue un signe de ces temps orageux et caractérise une notable portion de la race asservie.

C'est aussi un ancien esclave, un gallo-romain, un parvenu de triste aloi, que Grégoire de Tours, l'inspirateur habituel d'Augustin Thierry, présente à notre étude, et, par une coïncidence dont aucun de ceux qui ont écrit sur le Velay n'a fait son profit, cet être taré et malfaisant termina dans nos parages sur la fin du VI^e^ siècle et par un crime son existence criminelle.

Andarchius, esclave du sénateur Félix, s'adonna comme son patron aux Belles-Lettres : il y réussit beaucoup; il connaissait Virgile, le code Théodosien et le calcul. Fier de ses succès, il commença à mépriser ses maîtres et gagna la protection de Lupus, duc de Champagne, lorsque ce dignitaire se rendit à Marseille pour accomplir une mission de la cour. Le duc, en revenant de la Provence, se fit suivre par Andarchius et l'insinua dans les bonnes grâces du roi Sigebert, auquel appartenaient le Velay et l'Auvergne. Andarchius obtint du roi plusieurs marques de confiance et l'occasion de combattre. Revêtu du titre *d'honoratus,* il vint à Clermont et s'y lia d'amitié avec Ursus, citoyen de cette ville. Comme il était d'esprit entreprenant, il se mit en tête d'épouser la fille de son ami. Il cacha, dit-on, une cuirasse dans le coffret où l'on avait l'habitude de serrer les papiers domestiques et il dit à la femme d'Ursus : « Je te confie la somme qui est dans ce secrétaire; il y a seize mille pièces d'or qui t'appartiendront si tu me donnes ta fille. » La femme trop crédule tomba dans le piège et en l'absence de son mari promit le mariage. Andarchius se rendit ensuite auprès du roi, et, muni d'un ordre qu'il avait arraché au prince, il alla trouver le juge du

Digitized by Google

lieu et lui enjoignit de le marier avec la fille d'Ursus, prétendant qu'il avait donné des arrhes pour cette union. Mais le père refusa et dit à Andarchius : « Je ne te connais pas, je n'ai rien reçu de toi. » Le différend s'aigrit et Ursus fut mandé par le roi dans la villa de Braine. Là Andarchius s'assura d'un homme qui portait le même nom qu'Ursus, et, l'ayant conduit en secret près de l'autel, lui fit faire ce serment : « Par le saint lieu et les reliques des bienheureux martyrs, je m'engage à te payer seize mille sous d'or si je ne te donne pas ma fille en mariage. » Des témoins trompés ou complices avaient été apostés et entendirent ces paroles sans voir celui qui les prononçait. Circonvenu à son tour, le véritable Ursus négligea de voir le roi et s'en revint chez lui. Andarchius profita de ce départ pour faire voir au roi l'écrit où était consigné le serment et obtint un nouvel ordre qui prescrivait à Ursus de marier sa fille à Andarchius sous peine de la perte totale de ses biens. Andarchius requit alors du juge de Clermont la délivrance de cette fortune. Ursus s'était retiré en Velay : il y fut bientôt suivi par son persécuteur. Arrivé dans l'une des maisons d'Ursus, sise dans le territoire vellave, Andarchius commanda le souper et le bain, et comme les serviteurs n'obéissaient pas assez vite, il les frappa les uns avec le bâton, les autres avec des verges, à ce point que le sang jaillit de la tête de quelques-uns d'entre eux. Le repas étant servi, Andarchius se mit à table, but tant qu'il s'enivra et alla se jeter sur un lit; il n'avait d'autre suite que sept domestiques. Cependant Ursus était aux aguets; il appela ses gens, ferma les portes et entassa autour de la maison, simplement construite en planches, des meules de blé et des épis en gerbes, puis il mit le feu en plusieurs endroits. Les débris de l'édifice embrasé tombèrent sur les malheureux qui y étaient enfermés. Réveillés en sursaut ils poussaient de grands cris, mais personne ne pouvait leur porter secours : ils furent tous brûlés vifs. Tremblant pour les suites de cette affaire, Ursus courut chercher asile dans la basilique de Saint-Julien à Brioude, puis il apaisa la colère du roi par des présents et rentra en possession de ses biens.

Digitized by Google

Voici maintenant le texte de Grégoire de Tours avec les variantes des divers manuscrits :

† De Andarchii (1) vero interitu locuturus, prius genus ordiri placet et patriam. Hic igitur, ut adserunt, Felicis (2) senatoris servus fuit, qui ad obsequium domini deputatus, ad studia litterarum cum eo positus, bene institutus emicuit. Nam de operibus Virgilii, legis Theodosianæ libris, arteque calculi adplene eruditus est. Hac igitur scientia tumens, despicere dominos cœpit, et se patrocinio Lupi ducis (3), cum ad urbem Massiliensem ex jussu regis Sigiberti accederet, commendavit. De qua regressus hunc secum abire (4) præcepit, insinuavitque eum diligenter Sigiberto regi atque ad serviendum tradidit, quem ille per loca diversa dirigens locum præbuit militandi. Ex hoc quasi honoratus (5) habitus, Arvernum venit, ibique cum Urso cive urbis ejus amicitias inligat. Interim ut erat acris ingenii, filiam ejus desponsare desiderans, loricam, ut ferunt, in libellari quo chartæ abdi solitæ sunt, recondit, dicens mulieri, conjugi utique Ursi : « Quia multitudinem aureorum meorum amplius quam sexdecim millia in hoc libellari reconditam tibi commendo, quod tuum esse poterit, si mihi filiam tuam præstiteris desponsare. » Sed

..... Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames? (6)

Promisit mulier hæc simpliciter credens, absente viro, huic desponsari puellam. At ille regressus ad regem, præceptionem ad judicem loci exhibuit, ut puellam hanc suo matrimonio sociaret, dicens : « Quia dedi arrham in desponsatione ejus. » Negavit autem vir ille, dicens : « Quia neque te novi unde sis, neque aliquid de rebus tuis habeo. » Qua intentione pullulante ac vehementius in-

(1) Codices Corb. et. Bell. ***Andarci***, sed eum infra ***Andarchium*** appellant. Colb. ***Anparchi***, Dub. ***Andarchi***, infra ***Andarcius***, Clun. ***loquamur***.

(2) Colb. cum plerisque editis : ***Facilis***.

(3) Is fuit Campaniæ Remensis dux, de quo Gregorius infra non semel. Ejus laudes prosequitur Fortunatus lib. 7. Carm. 7, 8, 9.

(4) Bell. ***habere, ita*** Dub.

(5) Id est quasi unus ex iis, qui res civiles et publicas nomine principis gerebant, quibus ***Honorati*** titulus concedebatur. De hoc titulo plura habes apud Vales. ***in notis ad Ammian. Marcell.*** et Cangium in ***Glossario***.

(6) Virgil. ***Æneid***. lib. 3.

Digitized by Google

crescente, Andarchius expetiit Ursum regis præsentia arcessiri. Cumque venisset apud villam Brennacum (1), requirit hominem alium, Ursum nomine, quem ad altarium clam adductum jurare fecit ac dicere : « Per hunc locum sanctum et reliquias Martyrum beatorum, quia si filiam meam tibi in matrimonio non tradidero, sexdecim millia solidorum tibi satisfacere non morabor. » Stabant enim testes in sacrario, auscultantes occulte verba loquentis, sed personam quæ loqueretur penitus non videntes. Tunc Andarchius demulsit verbis lenibus Ursum, fecitque eum sine regis præsentia reverti ad patriam. Factoque ex hoc juramento (2), breve sacramentorum regi illo protulit discedente, dicens (3). « Hæc et hæc mihi Ursus scripsit, et ideo gloriæ vestræ præceptionem deposco, ut filiam suam mihi tradat in matrimonio. Alioquin mihi liceat res ejus possidere, donec sexdecim millibus solidorum acceptis, me ab hac causa removeam. » Tunc adeptis præceptionibus Arvernum rediit, ostendit judici præceptionem regis. Ursus autem se in Vellavum (4) territorium contulit. Cumque res ejus huic consignarentur et hic in Vellavum accessit. Ingressusque unam Ursi domum, cœnam sibi præcepit præparari, atque aquas quibus ablueretur calefieri jubet. Sed cum servi domus minime rudi domino parerent, alios fustibus, alios virgis cœdit, nonnullis capita percutiens sanguinem elicuit. Turbata ergo familia, præparatur cæna, abluitur hic aquis calidis, inebriatur vino et se collocat super stratum. Erant autem cum eo septem pueri tantum. Cumque non minus somno quam vino sepulti altius obdormissent, Ursus, congregata familia, ostia domus, quæ erat ex ligneis fabricata tabulis, claudit : acceptisque clavibus metas (5) annonæ quæ aderant, elidit; ac circa domum et supra domum (6) adgregatis his acervis annonæ, quæ tunc in manipulis

(1) Colb. *Brinna*, Dub. *Brinnacum*, Clun. *venisset Brinnacum*.

(2) Clun. *ex hoc sacramento regi*.

(3) Sic Colb. Bec et Regm. At Chesn. *illi protulit*, alii editi *illo protulit discedenti*. Bellov. brevius *illo protulit dicens*.

(4) Editi plerique cum Bec. et Colb. *Villavum*, Dub et Clun. *in Villavo territorio*, Regm et Bad. *Villanum* sic et infra. At *Vellavum* designari certum est, hodieque vulgo *Le Velay*. Vide notas ad cap. 25, lib. 10.

(5) *Metæ* vocabulum pro frugum acervo usurpari multis exemplis probat Alteserra in hunc locum. Vide Hincmarum *in Vita S. Remigii*.

(6) Dub. *adgregat acervos*.

Digitized by Google

erat, ita ut operta ex his domus cerneretur omnino. Tunc immisso per partes diversas igne, cum jam super hos infelices materia ædificii exusta dirueret, excitantur, emittunt voces (1), sed non fuit qui exaudiret, donec tota domo adusta (2) ipsos pariter ignis absorberet. Ursus vero metuens basilicam Sancti Juliani expetiit, datisque regi muneribus, res suas in solidum (3) recepit.

(*Historia Francorum*, lib. IV, cap. XLVII, édit. Ruinart, col. 188-90, et réédit. de D. Bouquet, Palmé, 1869, t. II, pp. 227-8. Cf. *Défense de l'Eglise contre les erreurs historiques*, etc. par l'abbé Gorini, Lyon-Paris, in-8°, 1872, t. II, pp. 594-6; *Histoire littéraire de la France avant le* XII^e *siècle*, par Ampère, Paris, 1839, t. II, p. 281; Traduction de *L'Histoire des François de S. Grégoire, évesque de Tours*, etc., par l'abbé de Marolles, Paris, 1668, t. I, pp. 244-7; Traduction du même ouvrage par M. Guizot, réédition Alfred Jacobs, Paris, Didier, 1862, t. I, pp. 228-31.)

---

§ 12. Le Magicien et l'Evêque Aurèle.

591.

Le texte de Grégoire de Tours, où se trouve l'étrange et bien caractéristique aventure du magicien qui troubla notre pays en l'année 591 de l'ère chrétienne, est bien connu de tous les amateurs de notre histoire locale, mais on n'a pas assez remarqué la vive lumière que jette cet épisode sur l'état moral et religieux du peuple vellave à la fin du VI^e siècle.

De tout temps les hommes ont cru au surnaturel et notre époque, si enivrée de science et de positivisme, n'a pu supprimer cet élan de nos cœurs vers les régions idéales. Il restera toujours

(1) Alii *excitantur ad emissas voces*, Dub. *excitantur voces*.
(2) Dub. et Clun. *totam domum adustam*.
(3) Dub. et Clun. *in soliditate*.

Digitized by Google

des mystères aussi bien dans le règne de l'esprit que dans le monde physique ; jusqu'à son dernier jour l'humanité, en dépit des progrès dont elle est si vaine, continuera à ignorer et à douter, mais ce doute et cette ignorance se circonscrivent de plus en plus dans certaines limites ; c'est le propre de la civilisation de résoudre les énigmes du passé et de fournir des certitudes en faisant mieux connaître le sens de la vie et les règles qui président à l'univers. La plus grande conquête de l'intelligence, la rançon de ses peines, le salaire pour ainsi dire de ses efforts à travers les siècles consiste dans ce principe si consolant pour la raison et pour la foi que toutes choses ici-bas, les êtres vivants et animés comme la nature inerte et passive, relèvent de lois inflexibles et nécessaires, toujours les mêmes, toujours actives et susceptibles sinon de passer au creuset d'une complète analyse mais du moins d'être constamment éprouvées et senties. Le jeu de ces lois n'est autre chose que la Providence. L'idée de Dieu s'empare de toute créature pensante dès que cette créature étudie et adore en elle et autour d'elle la main invisible qui gouverne les âmes et la matière.

La magie, cette triste souveraine du monde antique et malheureusement aussi du moyen âge, reposait et repose encore sur la méconnaissance des lois immuables et irréductibles. Tous les peuples jusqu'à l'avènement du Christ ont voulu s'emparer du monde extérieur et contraindre l'œuvre divine à servir leurs convoitises non par l'étude et le travail, mais à l'aide de procédés chimériques : formules sacramentelles, incantations, sortilèges, maléfices, etc. Le magnétisme, le spiritisme, les tables tournantes, le somnambulisme et autres folies à la mode de nos jours procèdent de cette manie, qui nous pousse à vouloir faire de la nature violentée ou mal connue l'instrument de nos désirs et de nos vices. La même tendance égara toutes les nations païennes et le peuple juif lui-même n'en fut pas exempt malgré la révélation mosaïque.

Quand on parcourt les récits de nos voyageurs modernes en Afrique, en Asie, dans les Indes et dans l'Océanie, on est frappé

Digitized by Google

de ce fait uniforme que chez les tribus sauvages ou à demi-civilisées le sentiment religieux se réduit à faire de tout ce qui les entoure des puissances d'en haut, ou protectrices ou hostiles, à mettre partout des esprits conçus à l'image de l'homme, soit que ces esprits se confondent avec les objets matériels soit qu'ils se distinguent de ces objets (1). La magie de ces races primitives consiste à désarmer les esprits malveillants et à flatter les esprits sympathiques. Les Hindous et les nègres vivent encore de nos jours dans la crainte perpétuelle de dangers imaginaires qu'ils conjurent par des amulettes et des pratiques enfantines : ils croient à la divination, aux songes, à la vertu de certaines plantes, à l'influence des *vaudoux* et des *manitous* (2). Leur religion est tout simplement du fétichisme (3). Tel dut être et tel a été sans aucun doute le caractère des croyances, qui à l'aube des temps historiques servirent de point de départ au polythéisme des Chaldéens, des Egyptiens, des Perses, des Grecs et des Romains, mais chacun de ces peuples modifia ses croyances initiales d'après son génie, son climat et ses aptitudes intellectuelles. Chez les Chaldéens la pureté du ciel et la radieuse sérénité de son azur enfantèrent de bonne heure une théologie cosmologique (4). Dans ces empires de Babylone et de Ninive, qui semblent avoir marché les premiers dans les voies de la civilisation, le culte dérivait entièrement de l'étude des astres, d'où le mot célèbre d'astrologie (5). La tour de Babel ou plutôt de Babylone,

(1) Voir à cet égard cette littérature anglaise de voyages, si riche, si variée et surtout l'*Oriental illustrations of scripture* de Joseph Roberts; *The History of Eastern India* de Montgoméry Martin; les *Missionary Travels* de Dav. Livingstone, etc.

(2) *Voyage aux régions équinoxiales* de A. de Humboldt; Dumont d'Urville, *Voyage au pôle sud*; Raffenel, *Voyage dans l'Afrique occidentale*, etc.

(3) Le mot fétiche vient du portugais *fetisso*, qui signifie chose enchantée, chose fée, comme l'on disait en vieux français.

(4) Plutarch, de *Is.* et *Osirid.* § 48; Renan, *Histoire générale du système comparé des langues sémitiques*, t. I, 2e édit., pp. 58-67.

(5) *La Magie et l'Astrologie dans l'antiquité et le moyen âge*, etc., par Alfred Maury, Paris, 1877, in-18°, pp. 22-3 : cet excellent livre nous a servi de guide dans notre étude sur la Magie.

Digitized by Google

dont la Bible fait mention (1), était consacrée aux sept planètes et formait un véritable observatoire. Les prêtres assyriens tiraient les horoscopes et prédisaient l'avenir, non seulement à l'aide des phénomènes sidéraux, mais aussi par l'inspection des sacrifices, par le ministère des augures, par les incantations et les charmes (2).

Les Perses, qui ravirent aux Chaldéens la suprématie asiatique, mêlèrent dans leurs dogmes religieux le naturalisme terrestre à la contemplation du firmament. Leurs prêtres, désignés par les Grecs sous le nom typique de μάγοι (3), altération du mot zend *mog*, *mogbed* ou *mobed* qui veut dire prêtre, enseignaient le culte du soleil sous tous ses aspects et révéraient de même les autres météores lumineux, comme aussi les eaux, la terre et les arbres. L'idée de Dieu, que les Védas indiens avaient entrevue confusément, se dégagea d'une manière très nette des leçons de Zoroastre. Au-dessus de l'univers planait un maître souverain : Ormuzd, dont la puissance bienfaisante était combattue par l'action parallèle du dieu du mal : Ahriman, c'est-à-dire le malintentionné (4). Autour de ces deux divinités suprêmes et rivales gravitaient des satellites ou esprits inférieurs. Ormuzd avait dans son cortège les Amschaspands (5), personnifications idéalisées des formes solaires, les Izeds (6), patrons des phénomènes naturels, les Férouers (7), qui représentaient les forces vivantes du monde. On donnait pour serviteurs à Ahriman les Dews (8), esprits jaloux, ministres de toute œuvre

(1) *Genèse* XI, 4.

(2) Diogène Laert. III, 49; Sext. Empiric. *Adv. Math.* § 39; S. Ephraem., *Oper.*, t. II, pp 448. et sq; Cicer. de *Divinatione* l. 1; etc., etc.

(3) Porphyr. *De Abstinent* IV, 16; Anquetil du Perron, *Zend-Avesta* t. II, p. 555.

(4) Ormuzd s'appelait en langue zend *Ahoura-Mazda* c'est-à-dire le *sage vivant;* Ahriman dans la même langue avait le nom d'*Angramanyou* ou *le mauvais esprit*.

(5) C'est-à-dre les *Saints immortels :* Voir Anquetil du Perron, *Zend-Avesta*, t. II, p. 32.

(6) Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, p. 218.

(7) Maury, *La Magie*, etc., p. 32.

(8) Anquetil du Perron, *Zend-Avesta*, t. I, part. II, p. 266.

Digitized by Google

impure, créateurs des animaux nuisibles ou féroces. Les Perses vénéraient dans le soleil la manifestation suprême d'Ormuzd, lequel avait pris chez eux la place de l'Indra védique (1). Le dualisme persan, devenu plus tard le manichéisme, qui fut importé au moyen âge dans l'Occident par les Bogomiles et les Cathares et amena la terrible croisade des Albigeois, n'était point radical. Ormuzd devait après des luttes séculaires terrasser Ahriman et assurer le triomphe du bien. Des croyances de cette nature devaient inspirer naturellement aux Perses le constant désir de se concilier les génies secourables et de paralyser le mauvais vouloir des Dews (2). De là une liturgie, proprement appelée magie, et dont les rites consistaient surtout en évocations, enchantements, conjurations, philtres, libations, etc., ce qui assura pour toujours aux disciples de Zoroastre le titre de mages ou magiciens (3).

La religion égyptienne se rattachait par beaucoup d'observances au culte de Zoroastre. Les peuples des bords du Nil adoraient le soleil, la lune, les constellations, et personnifiaient les corps célestes dans une foule de dieux, dont l'histoire mythologique représentait par voie d'allégorie les forces naturelles, mais ils révéraient aussi les animaux, le bœuf Apis par exemple, symboles pour eux d'autant de divinités; ils allaient même plus bas que la zoolâtrie : ils se prosternaient devant les fruits de la terre, le blé, l'orge, les oignons, toute espèce de légumes, où ils voyaient les images des puissances divines (4). Ce grossier fétichisme, qui se rapproche beaucoup de celui des nègres et des Lapons, constituait une infériorité des Egyptiens au regard des mages de l'Iran et des enchanteurs de Babylone. Cette infériorité s'accuse par cette particularité significative que les Perses ne

(1) Plutarch. *De Is. et Osirid.* §§ 46, 47.

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXX, 5.

(3) Diogèn. Laert. *Proœm.* § 6; Strab. I, p. 24; Origen. *Adv. Cels.* VI. 80; Minut. Felix, *Octav.* 26, etc., etc.

(4) Maury, *La Magie*, etc., p. 38 et les travaux des égyptologues Champollion, de Rougé, Lepsius, Mariette, Dèveria, Chabas, etc.

Digitized by Google

se livraient à la magie que contre les esprits malfaisants, tandis que les Egyptiens ne distinguaient pas entre leurs dieux : ils s'imaginaient pouvoir à l'aide de charmes ou de paroles mystérieuses les contraindre tous à se manifester à leurs regards et à se prêter à leurs désirs. Appelé par son nom véritable et inconnu des profanes, le dieu quel qu'il fût ne pouvait se soustraire à l'évocation (1). Cette idée bizarre, qui renversait les rôles et consacrait la vassalité divine, entraînait l'emploi fréquent de la magie, l'usage quotidien des talismans, des mots sacramentels, des cérémonies secrètes (2). Aussi la caste sacerdotale d'Egypte, tout en se piquant d'études astronomiques (3), auxquelles présidait l'Hermès Trismégiste, se livrait-elle de préférence aux viles tromperies, aux grossières prestidigitations d'une physique élémentaire, à de véritables tours de passe-passe qui allaient droit aux sens et à l'imagination des foules, et voilà pourquoi la terre des Pharaons resta la patrie classique des sorciers et des thaumaturges : la lutte entre Moïse et les magiciens du roi, mentionnée par l'Exode (4), en est une preuve frappante. Il est juste néanmoins de reconnaître que les prêtres d'Isis et de Thoth ne se bornaient point à tromper leurs fidèles par le pronostic des révolutions de l'atmosphère, par l'annonce des invasions de ces criquets qui désolent si fréquemment notre colonie algérienne, de la couleur rouge des eaux du Nil et autres fléaux ou phénomènes dont le moindre almanach contiendrait aujourd'hui l'échéance : ils s'adonnaient à la médecine, à la thérapeutique, à la géométrie, à l'arpentage et surtout à l'étude de la composition des corps. Le nom de chimie est emprunté à celui de l'Egypte elle-même : Kem, Kémi (Κημι, Χημι) qu'on voit dans bon nombre de monuments hiéroglyphiques (5) et qui signifie *Terre noire*. Mais la

(1) Jamblich., *De Myster. Ægypt.* VII, 4, 5.
(2) Clem. Alex. *Stromat.* V, p. 671, édit. Potter; Origen. *Adv. Cels.* V, 45.
(3) Diod. Sic. I, 73, 81.
(4) *Exod.* VII, 11 et sq.
(5) Plutarch.; *De Is. et Osirid.*, § 33; S. Hieronym., *Quæst. Hebr. in Genes.* IX, 18.

Digitized by Google

chimie pure, grâce à l'élément hiératique et à la possession démoniaque qui se mêlaient à ses opérations, dégénéra vite en cette imposture doctrinale, dont le moyen âge subit l'étreinte et que les Arabes importèrent en Occident sous le titre fameux d'alchimie.

D'Egypte, la magie, l'astrologie et l'alchimie passèrent en Grèce où elles furent, dit-on, introduites par Orphée. Si la mythologie hellénique s'est parée de tous les prestiges de la poésie, si elle a revêtu les plus riants symboles et les couleurs les plus gracieuses, elle n'en constituait pas moins un naturalisme ou plutôt un panthéisme assez grossier dans son essence. Mais l'art et la philosophie d'une race essentiellement perfectible et novatrice épurèrent le panthéisme et l'idée de Dieu, la théorie du Λόγος se dégagea rapidement des fables de l'Olympe. Pour les hommes éclairés de la Grèce, et ils étaient nombreux aux temps de Périclès, de Platon et d'Aristote, les dieux et les déesses n'étaient que l'accessoire, la partie décorative du monothéisme. Socrate fut un pur déiste et son dernier soupir s'exhala dans une ironie contre Esculape. Mais la foule, que l'idéal rebute même sur les terres privilégiées, se livrait à toutes les superstitions d'origine persique ou chaldéenne. Le culte populaire se composait surtout de charmes et de sortilèges exercés dans les retraites fatidiques appelée *manteions* (1). Médée, Circé, les Sirènes sont des types classiques. Les devins, suivant leur invariable coutume en tous lieux, s'attribuaient un pouvoir direct sur la nature et les animaux : ils fascinaient les reptiles, conjuraient les vents, déchaînaient les orages et se vantaient de métamorphoser les hommes en bêtes (2). La croyance à la lycanthropie était fort ancienne dans le Péloponèse, elle y persiste encore de nos jours (3). Les enchanteurs et surtout les magiciens pullulaient à la ville et à la campagne : sans parler des autels de Paphos et de Cythère qui rappellent une luxure sans frein, les mystères d'Eleusis s'ou-

(1) Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. II, ch. 13.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 464; Senec. *Quæst. nat.* IV, 7; Virgil. *Eclog.* VI, 48; Lucian. *Dialog. Mortuor.* XXVIII, 3.

(3) Platon, *Resp.* VIII, 16; Petron. *Satyr.* c. 61.

Digitized by Google

vraient à de véritables scènes de magie noire. Hécate était la patronne des sorciers (1). Les tireurs d'horoscopes et de drachmes, les diseurs et les diseuses de bonne aventure, les astrologues et les charlatans ne cessèrent, en dépit des rigueurs législatives, des anathèmes de la philosophie et des satires des auteurs comiques, d'infecter l'Hellade, et c'est par les Grecs que les vaines curiosités de la magie et de l'alchimie chaldéenne et égyptienne pénétrèrent dans Rome (2).

Les Romains étaient les plus superstitieux des hommes : avant de devenir la proie des fantasmagories orientales ils cultivaient les rêveries et les observances de la magie étrusque. La conjuration des *lémures* ou fantômes, envoyés par la mort, le culte des manes et les lares s'associaient chez eux à des exorcismes et à des sacrifices expiatoires (3). Ils avaient leur Hécate dans la Manna Geneta, déesse des nuits, à laquelle on immolait des chiens, et dont les rites mystérieux s'accomplissaient dans les ténèbres (4). Les aruspices toscans opéraient des prodiges : le vulgaire leur attribuait la prescience et des facultés surnaturelles (5). La liturgie latine reposait sur la divination : les augures romains, avec leurs poulets sacrés, leurs poses solennelles et leurs prédictions à double entente, forment encore une légende grotesque. Les fourberies de ces bateleurs sacrés inoculèrent à la plèbe les idolâtries les plus abjectes. Aux plus beaux temps de la République, Rome fourmillait de charlatans qui débitaient les prophéties des livres sybillins, ou de sorciers qui bravaient la police et se moquaient des lois sévères rendues contre les fabricants de sortilèges. La foi aux augures s'était perdue et l'on ne se gênait guère dans le grand monde et sur les places publiques

(1) Suivant Lucien (*Philops.* 13) Hécate apparaissait dès que la lune voilait son disque.

(2) Maury, *La Magie*, etc., pp. 49-69.

(3) Ovid. *Fast.* V, 451 et sq.; Apul. *De Deo Socrat.*, c. 15, *Apolog.* 64; Pline, *Hist. nat.* XXXVI, 27, 70; S. Augustin., *De civit. Dei* IX, 11.

(4) Plutarch. *Quæst. Rom.*, 51, 52.

(5) Cicer. *De Divinat.* I, 17.

Digitized by Google

pour rire de leur grimace démodée lorsque l'irruption des sciences cabalistiques de l'Egypte et de la Chaldée fournit un nouveau regain à la crédulité populaire (1). Les merveilles échappées de cet Orient, où rien ne change, où tout reste immuable, captivèrent les imaginations : les adeptes de la magie devinrent si nombreux qu'en l'an 139 avant notre ère le préteur Cornélius Scipion Hispalus porta un édit qui interdisait aux astrologues le séjour de Rome (2). Vain remède! le courant était trop fort et la capitale du monde se remplit de plus en plus de sorciers exotiques (3).

Les familles patriciennes avaient non seulement des philosophes mais encore des prophètes à gage. Chaque naissance était accompagnée d'un horoscope (4). Quand Octave vint au monde, un sénateur versé dans les sciences secrètes, Nigidius Figulus, composa le thème de nativité du futur empereur (5). Livie, enceinte de Tibère, consulta un astrologue, lequel naturellement fit les réponses les plus brillantes (6). C'était surtout le beau sexe qui raffolait des Chaldéens :

Chaldæis sed major erit fiducia

s'écrie Juvénal dans l'étincelante satire où il traite si cruellement les dames romaines et leur reproche entre autres goûts dépravés leur faible pour la divination et la magie. Tacite rapporte que la demeure de Poppée, femme de Néron, était bondée d'astrologues : ce fut l'un des charlatans, attachés à cette princesse, qui prédit à Othon sa grandeur prochaine (7). Les sorciers, chiromanciens et nécromanciens obstruaient la cour impériale. Le crédit de cette engeance est attesté par les édits eux-mêmes qui la

(1) Plutarch. *Cicer.*, § 17.
(2) Valer. Maxim. I, 3, 2.
(3) Cicer. *De Divinat.* II, 43, 47. — *In Verr.* II, 11, 52.
(4) Apul. *Apolog.* c. 56 et sq., *Metamorph.* II, 12.
(5) Sueton. *Tib.* § 14; Dion Cass. XLV, I.
(6) Sueton. *Tib.* § 14.
(7) *Histor.* I, 23.

Digitized by Google

proscrivirent. Suivant la remarque d'un fin observateur les maîtres du monde croyaient à l'astrologie mais ils voulaient s'en réserver le monopole : s'ils tenaient à connaître l'avenir ils entendaient que leurs sujets l'ignorassent (1) : les empereurs les plus sévères contre les magiciens, Auguste, Tibère, Claude, ne furent point les derniers à se servir de la magie. Le sage Marc-Aurèle se laissa aller lui-même à cette curiosité maladive (2).

La philosophie néoplatonicienne, dont l'objectif semblait être de simplifier et ennoblir l'idée de Dieu, ne fit qu'aggraver les erreurs populaires en plaçant au-dessous de l'Etre Suprême toute une hiérarchie de puissances surnaturelles décorées par l'oracle de l'école, Platon, d'un nom qui a fait du chemin, du nom de δαίμων. Pour la secte des Alexandrins il y avait entre Dieu et ses créatures des esprits intermédiaires, supérieurs à l'humanité mais revêtus de sa forme (3). De ces esprits les uns avaient charge de veiller sur la terre et de porter au ciel les vœux d'ici-bas; ils détournaient le mal et exerçaient un véritable office de bienfaisance : les mauvais génies, au contraire, aimaient le sang, le meurtre : suivant Proclus, ces démons hostiles troublaient les sacrifices, tentaient les mortels et cherchaient à les entraîner dans l'impiété et le crime (4). Cette démonologie philosophique communiqua une force nouvelle aux momeries des thaumaturges, elle ouvrit la porte dans l'ombre des temples aux artifices les plus grossiers et en public aux scènes les plus ignobles. L'auteur des *Philosophumena* dévoile les supercheries des spirites païens,

(1) Maury, *La Magie*, etc., p. 79.

(2) J. Capitolin. *Marc. Antonin.* § 19.

(3) Maury, *Histoire des religions de la Grèce antique*, t. I, p. 565, t. III, pp. 421 et suiv., Lactanc. *Inst. divin.* II, p. 14; Plutarch. *Quæst. Rom.* 51, 52. Dans les inscriptions grecques la formule *Diis Manibus* est rendue par Δαίμοσιν ὑποτελέστιν.

(4) Pollux, *Onomast.*, V. 26, 131; Plotin, *Ennead.*, III, 4, 5, nº 6, p. 298; Procl., *In I Alcib.* édit. Cousin p. 123. Sur l'école néoplatonicienne et sa théologie consulter surtout *L'Histoire critique de l'école d'Alexandrie* de Vacherot et deux livres moins connus mais excellents de B. Aubé : les *Chrétiens dans l'empire romain*, etc., Paris, 1881, et l'*Histoire des Persécutions de l'Eglise*, Paris, 1878.

Digitized by Google

faisant leurs tours dans l'obscurité, sous prétexte que les natures divines sont invisibles, posant des questions ou les recevant, devinant les pensées, dictant les réponses, lisant des caractères sur des papiers brûlés devant tous, faisant voler Hécate enflammée dans les airs ou descendre dans une salle la lune et les étoiles, produisant à volonté le bruit du tonnerre, etc. Les mêmes hommes parcouraient les rues comme des satyres ivres, se livraient à des contorsions obscènes, à des danses impudiques et provoquaient par leurs cris et leurs gestes le mépris des honnêtes païens. Du moment où les philosophes réduisaient leurs systèmes à conjurer les démons, il ne restait à la société corrompue des IIIe et IVe siècles qu'à rire de tout comme Lucien ou à se vouer aux plus imbéciles chimères comme Apollonius de Thyane et Peregrinus. Or, l'humanité est si avide de croyances positives qu'à défaut de la vérité, en l'absence d'une révélation, elle se repaît de fantômes, de charmes fatidiques, de tables tournantes, pour aboutir au mal suprême de notre siècle : le pessimisme. C'est là, en effet, le spectacle que donna l'empire à son déclin, et quand on suit d'un œil calme dans les écrits du temps le cours des idées, les disputes de l'école, les théodicées excentriques sorties presque toutes de l'Orient, lorsqu'on s'égare au milieu de tant de logomachies, d'inventions monstrueuses, de songeries baroques et de débauches intellectuelles, on se demande comment l'humanité a pu survivre à un tel régime et reprendre son assiette morale.

De tous les bienfaits qu'apporta l'Evangile il n'en est pas de plus efficace, de plus digne de bénédiction que l'affranchissement pour l'âme humaine de cet hypnotisme religieux, de cette noire cohorte de visions, spectres, délires philosophiques ou populaires, dont les vieilles idolâtries avaient saturé leurs adeptes. Les superstitions chaldéenne et néoplatonicienne étaient avant tout mornes, troublantes, lugubres. La magie empoisonnait l'existence : les mystères, les philtres, les enchantements ne laissaient aucune place à la sécurité du jour, au calme de la nuit. La terreur avait tué le sourire. Les joies honnêtes, la paix du cœur, la quiétude de l'esprit ne pouvaient s'accorder avec ce fatalisme

Digitized by Google

implacable, au milieu de ces essaims de fées malfaisantes qui voltigeaient sur le berceau et la tombe. Le peuple juif lui-même avait subi ces influences délétères. Malgré les prescriptions étroites de la loi mosaïque Israël consultait les sorts, expliquait les songes et croyait aux talismans (1). La sorcière d'Endor n'était point un cas isolé. Les Hébreux rapportèrent de la captivité de Babylone une foule de préceptes et d'œuvres magiques, et spécialement la croyance aux Dews de la Perse, aux génies infernaux du mazdéisme (2). Ils se livraient aux incantations, usaient d'amulettes, ils étaient persuadés, comme les Egyptiens, que les démons accouraient à l'appel de leur nom (3), ils admettaient que les méchants génies pouvaient revêtir des formes bestiales et tromper les hommes par de hideuses apparitions (4), ils peuplaient enfin comme les Perses l'univers d'esprits et d'anges malfaisants. Cette démonologie fit son effet ordinaire : elle pervertit le monothéisme juif, elle engendra les sectes, troubla les consciences, obscurcit l'antique et pure image de Jéhovah, et Jésus-Christ vit le jour dans un milieu tout imprégné de rêveries magiques et de discordes religieuses. Chose étonnante ! l'ensemble des sciences occultes, qui sous le nom de *Kabbale* désola le moyen âge et fit tant de victimes, arrivait en droite ligne de la Syrie et de la Palestine. Cette filiation est indéniable : l'histoire des doctrines rabbiniques et toute notre littérature démoniaque la démontrent d'une façon péremptoire.

Les premiers chrétiens furent nourris par les Apôtres dans l'horreur du polythéisme et surtout dans la haine profonde de la magie et de l'astrologie. Dès le premier jour les vaines spéculations des théurgies orientales eurent dans les Pères de l'Eglise

(1) *Genèse* XXX, 40 et sq. et ailleurs; I *Reg.* XXVIII, 6; III *Reg.* III, 5; Job. XXXIII, 15; Jérém. XXIII 25; Joseph.: *De Bello Judaico* III, 8 § 3 etc.

(2) Maury, *La Magie* etc. pp. 94 et suiv.

(3) Les Esséniens s'obligeaient par serment à ne pas révéler le nom des anges parce qu'ils croyaient, comme les cabalistes, qu'on pouvait à l'aide de leurs noms opérer des sortilèges. (Joseph, *De Bello Judaico* II. 7.)

(4) Cette idée était toute néoplatonicienne. (Jamblich.; *De Myster. Ægypt.* II. 7. p. 48 édit. Gal.)

Digitized by Google

des antagonistes infatigables. Saint Basile (1) et Saint Augustin (2) maudirent les sorciers et les thaumaturges ; les constitutions apostoliques et les conciles lancèrent l'anathème contre tous les genres de divination. Les empereurs chrétiens offrirent leur concours à cette réaction du spiritualisme vainqueur. Constantin promulgua des lois très dures contre la sorcellerie, non seulement pour couper court aux attentats justement imputés à cet art diabolique, mais encore pour miner la religion païenne, qui ne vivait plus que d'incantations, de rites mystérieux, de maléfices et autres industries coupables. Constantin au reste ne fit que renouveler d'anciens édits. La loi Cornelia de *Sicariis* édictait la peine de mort contre les nécromanciens, diseurs de bonne aventure, et tous les praticiens véreux qui se vantaient d'un crédit imaginaire contre le salut des hommes, invoquaient les génies, agitaient les éléments et tuaient par des images de cire les personnes absentes (3). — On croit lire l'affaire des Poisons sous Louis XIV. — Ulpien appelait les grimoires orientaux : *libros improbatæ lectionis* et Paul disait qu'il n'était permis à personne d'en garder chez soi. S'il s'en trouve, ajoutait ce dernier jurisconsulte, chez quelques-uns, que ces délinquants soient privés de leurs biens et envoyés en exil ; s'ils sont de basse condition, qu'ils soient livrés au dernier supplice et que leurs livres soient brulés publiquement (4). Dioclétien lui-même proscrivit l'astrologie qu'il appelait *ars mathematica* (5).

Les successeurs de Constantin poursuivirent la lutte contre la magie et ses rites pernicieux. Un duel sans merci ni trève s'engagea entre les partisans de l'ancien culte, entre les philosophes païens et les docteurs et apologistes de l'Eglise. Les philosophes invoquaient le respect des vieux usages, l'autorité de la tradition,

(1) *Homil. VI in Hexamer.* § *5; in Esaiam, II* § *6 ; in cap.* 1, *Epist. ad Galat. 7 ; in Epist. ad I Corinth. 4.*

(2) *De Genes. ad litter.* II, 16 § 35.

(3) *Cod, Theod.* lib. IX, tit. XVI, l. 4, édit. Ritter, t. III, p. 182.

(4) J. Paul., *Sent. recep.* lib. V, tit. XXIII, § 17.

(5) *Cod. Justinian.* lib. IX, tit. VIII. l. 2.

Digitized by Google

la liberté de conscience ; les écrivains ecclésiastiques répondaient par la peinture trop exacte des excès et des crimes que couvraient les idolâtries antiques. Constance, fils et successeur de Constantin, interdit sous peine de mort la divination sous toutes ses formes : *Sileat omnibus perpetuo divinandi curiositas. Etenim supplicium capitis feret, gladio ultore, prostratur quicumque jussis obsequium denegaverit* (1)... et pour que personne ne se méprît sur la portée de ses prohibitions, Constance prit la peine d'énumérer toutes les classes de sorciers : *Nemo haruspicem consulat, aut mathematicum nemo, hariolum, augurem et vatem, prava confessio conticescat ; Chaldæi et magi et cæteri quos maleficos ob facinorun magnitudinem vulgus appellat* (2)... Proscrire les aruspices, les augures, les Chaldéens, les mages, tous ceux qui vaticinaient et tiraient les horoscopes, tous les interprètes des choses mystérieuses et futures, c'était au fond ruiner le polythéisme, qui ne se soutenait plus dans l'esprit des masses que par ses prestiges, ses maléfices et ses oracles. Aussi voit-on le double effort du clergé et du pouvoir se concentrer aux IV^e^ et V^e^ siècles contre la magie et ses sectateurs. Le pouvoir alla même plus loin qu'il n'est permis aux gouvernements en matière religieuse et ne fit point assez la part des règles de la tolérance et de la charité. Les persécutés de la veille s'érigèrent quelquefois en persécuteurs du lendemain. Il faut dire toutefois à la décharge de l'autorité civile de ces temps-là qu'en détruisant les temples et les autels du polythéisme les empereurs ne faisaient qu'abolir des cérémonies ridicules, défendre des pratiques criminelles, empreintes parfois de l'esprit le plus farouche et le plus meurtrier. Dans les Gaules, tout ce qui restait du druidisme se bornait à l'effusion du sang humain, et, de même en Orient, le culte de Mithra comportait d'odieux holocaustes et l'usage des substances vénéneuses. L'édit de Théodose, en date du 8 novembre 392 (3), est concluant à cet égard. L'empereur ordonna aux juges (*judi-*

(1) *Cod. Theod.* lib. IX, tit. XVI, l. 3.
(2) *Ibid.* lib. IX, tit. XVI. l. 4. p. 128 t. III édit. Ritter.
(3) *Cod Theod.* lib. XVI, l. 12 p. 309, édit. Ritter.

Digitized by Google

ces), aux défenseurs des cités (*defensores*), et aux décurions d'empêcher les sacrifices sanglants, l'adoration des génies, le culte des vaines images et tout ce qui rappelait les faux dieux. Théodose II renouvela les défenses de son père en 423 (1) et en 426 (2) contre la magie et les idoles.

A partir de cette année 426 et jusqu'à la fin de l'empire ce fut une guerre ouverte, acharnée, parfois excessive, déclarée par le pouvoir à toutes les superstitions et spécialement aux magiciens de toute robe et de toute provenance. Les conciles prêtèrent l'appui de leur doctrine et l'effroi de leurs anathèmes à cette campagne bienfaisante malgré d'inévitables excès de prosélytisme. Il faut lire dans les récits hagiographiques comme dans les écrits des philosophes eux-mêmes tout ce qui se racontait et circulait sur les attentats et les démences du paganisme expirant. Les immolations humaines étaient regardées par beaucoup de magiciens comme un préliminaire indispensable de leurs sortilèges (3). Au témoignage de Philostrate dans la vie d'Apollonius de Tyane, l'accusation de sacrifier des hommes ou des enfants au berceau pour interroger leurs entrailles a été constamment lancée aux fauteurs des théurgies orientales (4). Nous avons un spécimen de ce genre dans le meurtre d'un enfant de chœur de la cathédrale, au Puy, en 1325 (5). Julien, dit-on, fit des libations avec le sang de ses

(1) *Cod. Theod.* lib XVI tit. x. l. 23, édit. Ritter. p. 329.

(2) *Ibid.* l. 25. p. 331, édit Ritter.

(3) Tibère et Adrien avaient défendu les sacrifices humains. Au témoignage de Lampride, Commode se permit cette atrocité. (Æl. Lamprid. *Commod.* 9.)

(4) Philostrat. *Vit. Apollon. Tyan.* VIII. c. 11.

(5) Voir sur ce meurtre Frère Théodore, pp. 316-19, Oddo de Gissey, édit. de 1644, pp. 425-6, Médicis, II, p. 267. Il semble résulter de toutes les traditions locales que la jeune victime de l'assassinat de l'année 1325 fut égorgée par les Juifs du Puy avec des raffinements de cruauté magique et cabalistique. On a quelquefois regardé comme apocryphe ou simplement légendaire ce fait que le roi Charles le Bel en 1325 soumit les Juifs du Puy à la police et justice des Enfants de chœur. Ce fait est établi par la mention suivante d'un inventaire, tiré des papiers de D. Vaissète: « 1373. Acte pour le syndic du Chapitre et Enfants de chœur de l'église du Puy, pour juger Jean Bernard, dit Habram, juif, suivant le privilège accordé aux Enfants de chœur, qui leur attribue la connaissance et puni-

Digitized by Google

semblables au milieu des orgies nocturnes du dieu Mithra (1). Dans la légende de Saint Cyprien ce confesseur de la foi avoue les forfaits dont il s'était rendu complice avant sa conversion : s'il faut en croire ses aveux les magiciens auraient coupé en morceaux, étouffé, étranglé pour leurs holocaustes des enfants à la mamelle et se seraient livrés à des scènes de cannibales (2). En faisant la part des exagérations de la légende et de l'acrimonie des polémiques religieuses, il n'en reste pas moins acquis que sur la fin de l'empire le polythéisme, vaincu et traqué dans ses derniers repaires, en était réduit aux conspirations et conjurations ténébreuses, aux hableries de tréteaux, au charlatanisme le plus éhonté, aux abominations les plus révoltantes. La pure clarté de l'Evangile avait dissipé dans les villes les miasmes d'un culte en putréfaction, mais les campagnes mirent plus de temps à se soumettre à la foi nouvelle : elles tenaient à ces vieilles croyances dont le formulaire puéril et corrupteur évoquait pour elles un monde de féeries et de prodiges et caressait les bas instincts de l'éternel sauvage, qui d'après certains philosophes habite au fond de toute âme humaine. Aussi est-ce vers la fin du IV^e^ siècle que commenca à prévaloir l'expression de *pagani*... paysans... pour désigner les derniers fidèles de l'idolâtrie. L'ancienne religion est appelée *religio paganorum* dans une loi de Valentinien I^er^, promulguée en 368. L'historien espagnol, Paul Orose, qui florissait au commencement du V^e^ siècle, explique ce terme de *pagani* par ces mots : *qui ex locorum agrestium compitis et pagis pagani vocantur*. Le poète Prudence, compatriote et contemporain de Paul Orose, en parlant des païens, les appelle *pago implicitos*.

tion des Juifs trouvés en la ville du Puy, et deffense faite aux juges ordinaires de la Cour Commune d'en connaître. Ils furent obligés de remettre dans les prisons du chapitre cathédral ledit Bernard, juif, qui fut jugé et condamné à 300 livres d'or par sentence rendue par lesdicts Enfants de chœur le 17 juin 1373. » (*Collection de Languedoc*, à la Bibliothèque nationale. Mss. t. XXXIX, fol. 291 v°.)

(1) Cette accusation n'est pas bien prouvée. Voir sur ce point Théodoret, *Hist. eccles.* III, 27, et S. Grégor. Naz. *Orat.* IV § 92.

(2) *Acta Sanctorum* **BB**. du 26 septembre pp. 233 et suiv.

Digitized by Google

La résistance non pas systématique et universelle mais inerte et locale des campagnards à la foi chrétienne est un fait notoire et qui n'a plus besoin de preuves. Les difficultés des communications, l'ignorance, l'attachement au passé des classes agricoles, leur haine des nouveautés ne suffisent point à rendre compte de leur attitude réfractaire au début du Christianisme. Il y a autre chose, il y a ce goût du merveilleux, cette passion du mystère, cet attrait de l'inconnu, qui hantent encore les âmes rustiques et dont l'Evangile était à la fois l'ennemi et le remède. Les habitudes d'esprit, les travers d'imagination, les légendes villageoises, les traditions de chaque coin de terre, l'ensemble en un mot des fétichismes indigènes, des adorations topiques et des terreurs superstitieuses était trop vivement froissé par la forte simplicité des dogmes nouveaux pour que l'évangélisation vellave n'eut point à vaincre de graves obstacles, et de fait le triomphe du Christ dans les *pagi* gaulois fut beaucoup plus lent que dans les villes ou agglomérations de quelque importance. A cet égard les faits abondent. Ce sont les entraves de la première heure opposées par la routine et les préjugés des ruraux à l'expansion chrétienne qui ont trompé les Grégoriens. Pour repousser l'apostolicité de nos églises l'école grégorienne avise au IV^e^ et V^e^ siècles les *pagi* du Chartrain, de la Touraine, du Berry, que des missionnaires sont obligés de convertir, et elle en conclut à l'absence de toute propagande évangélique dans les mêmes *pagi* aux I^er^ et II^e^ siècles. La conclusion est manifestement inexacte. La foi chrétienne avait pénétré dans ces endroits aux I^er^ et II^e^ siècles, mais soit inertie ou résistance du gros des populations, soit plutôt crainte des rigueurs de l'autorité, effroi des supplices, la moisson évangélique n'avait pas entièrement levé et le petit nombre des convertis se dissimulait dans l'ombre, se dérobait aux recherches d'un pouvoir terriblement armé contre les déserteurs du culte officiel. Il en est de même aujourd'hui dans la Chine, le Maduré, en Océanie : au milieu de tribus idolâtres se cache une petite église, fréquentée par de rares néophytes, et les missionnaires

Digitized by Google

attendent de la grâce de Dieu que leur faible troupeau croisse et grandisse. Si dans les titres que nous donnons plus bas (Actes de Saint Saturnin, Dialogues de Sulpice-Sévère, Vie de Saint Martin, etc.), on voit longtemps après les premières campagnes apostoliques certaines régions gauloises infectées encore de paganisme, il faut en induire non pas que l'Evangile n'avait jamais passé par là, mais tout simplement que dans ces lieux les Chrétiens se trouvaient en minorité. Telle est la conclusion simple, naturelle, évidente, qu'autorisent les présomptions *a priori*, l'histoire générale de ces temps et les textes eux-mêmes invoqués par l'école grégorienne.

Sur la fin du v^e^ siècle et dans le cours du vi^e^ un autre phénomène se produisit et celui-là très digne de remarque, parcequ'il résulte de nombreux documents et que, d'autre part, il confirme ce qui vient d'être dit sur les modestes origines en Gaule des communautés chrétiennes. Dans les Gaules, aux v^e^ et vi^e^ siècles, les *pagi* aussi bien que les villes avaient adopté la loi du Christ : le polythéisme n'avait plus de croyants, ses temples étaient abattus ou transformés, ses idoles détruites, son Olympe désert. Mais cette révolution qui a changé la face de l'humanité était purement religieuse : dans le train ordinaire de la vie comme dans les pratiques extérieures de sa foi la société naissante garda une empreinte profondément païenne. Le Christianisme s'appropria en les purifiant beaucoup de traditions et d'usages. Les fêtes, qu'on célébrait jadis en l'honneur des dieux topiques, passèrent dans le culte des Saints (1). Les théories conduites par les augures pour obtenir la conservation des biens de la terre furent remplacées par les processions du mois de mai ou Rogations (2). Les feux de la Saint-Jean se rattachèrent à l'ancienne solennité du solstice d'été où les bergers allumaient des feux de joie devant les oratoires de la déesse Palès (3). L'eau bénite suc-

(1) Maury, La *Magie*, etc., pp. 151-4.

(2) Cicer., *De Legibus*, II, 9.

(3) Dyonys. Halic. *Ant. Rom.*, I. 88; *Tibull.* II, 5. vers 88; *Propert.* IV, 4. vers 75 et sq.

Digitized by Google

céda aux aspersions lustrales, les temples devinrent des églises. Il y a plus : le Christianisme convertit en reliques beaucoup d'images, de statues ou d'effigies chères à la dévotion païenne. Notre Vierge noire n'était, suivant toute apparence, que l'Isis égyptienne adorée par nos ancêtres sur les cimes du Mont-Anis au temps de César et d'Auguste. Rien n'est plus légitime assurément, plus digne de respect que cette transformation, cette sanctification par la foi nouvelle des rites et des symboles du paganisme, mais si du côté extérieur et plastique on passe aux idées, aux mœurs, aux habitudes sociales, il se trouve que le monde chrétien des v^e^ et vi^e^, comme des vii^e^, viii^e^, ix^e^, x^e^ siècles, et bien plus tard resta enduit d'une forte couche païenne. La plupart des fables mythologiques survécurent avec des noms et des attributs rajeunis dans la mémoire des foules : c'est surtout dans les campagnes que s'opéra cette transfusion. En Ecosse, en Irlande, chez les Scandinaves, en Allemagne, dans les pays slaves, les anciens génies, les démons inférieurs du mazdéisme ressuscitèrent sous le déguisement des elfs, brownies, trolls, nains, ondines ou gnomes (1). Dans les Gaules les fées, *fata* ou *fatales* de l'antiquité, confondues avec les Vellédas, les lares familiers devenus des lutins, des follets, des esprits servants, les druides métamorphosés en enchanteurs, tout le personnel en un mot des légendes païennes s'adapta aux crédulités populaires avant de servir de canevas aux romans de chevalerie (2). On pourrait signaler par une foule de détails cette persistance du paganisme dans l'Europe nouvelle et surtout dans la Gaule chrétienne. Bornons-nous au trait le plus saillant, à la magie, cette lèpre tenace, qui après avoir rongé le vieux monde, se répercuta dans notre moyen âge, dans nos temps modernes, et n'est pas près de guérir à l'heure actuelle.

Ainsi les Gaulois après leur conversion au Christianisme ne renoncèrent point aux fétiches, aux talismans, aux amulettes :

(1) Sur cette histoire de la Féerie consulter surtout Maury, La *Magie*, etc., et l'ouvrage du même auteur : *Les Fées du moyen âge*, etc., Paris, 1843.

(2) Maury, *La Magie*, etc., pp. 188-9.

Digitized by Google

ils ne dépouillèrent point la vieille défroque, l'habit constellé des magiciens. Les thaumaturges exercèrent comme auparavant leur art dans l'ombre, et les ténèbres dont ils s'entouraient ne firent qu'ajouter à leur prestige. Les rites d'Hécate ou de Diane se transformèrent en incantations. Les sorciers se flattaient toujours d'appeler la tempête et la pluie. Les Pythonisses et diseuses de bonne aventure avaient encore une bonne clientèle et bravaient les foudres de l'Église. Les philtres, les potions mystérieuses, les narcotiques restaient à la mode. On prenait les météores réguliers pour des signes de la colère divine. La croyance aux vampires, aux loups-garous, aux revenants ne souffrait pas de contradiction. (1) Un très curieux document, les canons du concile de Leptines en Hainaut au VIII^e^ siècle, donne la liste de toutes les sorcelleries de l'époque (2). Ceux qui s'adonnaient aux maléfices se rendaient dans des gîtes retirés *(casulæ);* ils y faisaient des sacrifices à Jupiter, à Mercure ou à quelque autre dieu, ils interrogeaient les augures, tiraient des sorts, évoquaient les âmes, façonnaient avec des linges ou de la farine de petites idoles qu'ils promenaient ensuite dans les villages, tout comme Sulpice Sévère nous dit que faisaient les paysans à l'arrivée de Saint Martin en Gaule (3). Le pape Saint Grégoire III (731-741) fut obligé d'interdire les sacrifices aux arbres et aux fontaines, la divination, les hommages à Jupiter, à Belus et à Janus... *secundum paganam consuetudinem*... Les Capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs durent armer le bras séculier contre les fourberies des débitants de drogues, charmes et maléfices.

Si la magie, l'alchimie, l'astrologie et leur attirail d'excès et de crimes conservaient leur vogue aux VIII^e^, IX^e^ et X^e^ siècles, on peut

(1) Au rapport de Grégoire de Tours lui-même *(Historia Francorum,* VII, 29) les Francs après leur conversion au Christianisme continuaient de prendre les auspices.

(2) Ce concile fut tenu dans le palais de Carloman, fils de Charles Martel, le 1^er^ mars 743, et promulgua un *Indiculus superstitionum et paganiarum.* Voir Maury, *La Magie* etc. pp. 178-9.

(3) *De Vita Sancti Martini,* c. IX.

Digitized by Google

croire que ces engins de perdition n'étaient point inactifs en Gaule et dans notre Velay au temps de Grégoire de Tours, et voilà pourquoi le célèbre épisode de l'imposteur berrichon possède un si haut prix tant sous le rapport local qu'au point de vue de l'histoire générale. Ce récit, où notre évêque Aurèle joua le rôle de vengeur un peu rude et expéditif du bon ordre et de la vérité, ce récit possède tout d'abord un grand mérite : il est sincère et authentique. Les faits que relate Grégoire se sont passés de son temps, on en a beaucoup parlé autour de lui et il les raconte comme un témoin auriculaire et de bonne foi. Il a vu plusieurs personnes atteintes de vertige et convaincues de la mission providentielle du coupable. Il a même sermonné « les hommes qui s'estoient imbus de son erreur et de qui le cerveau fut troublé par les artifices du diable. Ces hommes maintenoient partout que ce séducteur estoit comme le Christ et que cette Marie avoit une partie de la divinité. Il y en eut aussi plusieurs dans les Gaules, qui par de tels prestiges attirèrent à leur superstition certaines femmelettes, qui dans les transports de leur agitation publioient hautement qu'ils estoient des saints, tandis qu'eux-mesmes séduisoient de grands personnages. Nous avons vu plusieurs de ces gens-là lesquels nous nous sommes efforcé bien souvent par exhortations et par menaces de les ramener de leur erreur (1). » Comme ces réflexions sont justes! Qu'elles peignent bien l'attachement des fanatiques à leurs chimères! N'avons-nous pas vu il y a deux ans à la police correctionnelle de Paris un spirite qui avouait ses fraudes et détaillait par le menu ses tours de passe-passe, sans réussir à déniaiser ses victimes, obstinément fidèles à leur conviction stupide? Au point de vue local le texte de Grégoire de Tours donne de précieuses références sur nos premiers temps vellaves, mais c'est comme tableau des mœurs et des idées religieuses de la Gaule tout entière et de notre petit Velay que ce texte possède une valeur exceptionnelle.

Que notre province et surtout la ville d'Anicium fussent en

(1) *Historia Francorum,* traduction de l'abbé de Marolles, t. I, pp. 711-2.

Digitized by Google

591 peuplées exclusivement de chrétiens, cela est hors de doute et cependant nos ancêtres se laissèrent prendre aux ruses d'un aventurier de la pire espèce : ils ne furent point les seuls à subir ses embûches; plusieurs peuples s'étaient laissé leurrer avant eux, les habitants entre autres du Gévaudan et de la province d'Arles. Une pareille suggestion ne peut s'expliquer que par la persistance des idées païennes et surtout de la magie dans les Gaules. Touts les détails, en effet, relevés par l'historien, s'accordent à faire du personnage dont il s'agit non pas un factieux et un révolutionnaire, mais un sorcier, un faiseur de miracles, l'un de ces charlatans effrontés, alors si nombreux et qui mêlaient aux pratiques chrétiennes les fantasmagories orientales. Grégoire de Tours du reste ne dissimule pas qu'il voit dans cet agitateur un ministre du ténébreux empire, un possédé du démon... *unde intelligi datur diabolicæ emissionis fuisse nequitiam... sed hæc omnia diabolicis artibus et prestigiis nescio quibus agebat...* Cet homme était-il vraiment aliéné comme semble le dire Grégoire? Il est possible que chez cet individu le cerveau eût été passagèrement atteint par l'une de ces névroses ou affections mentales dont l'antiquité, les premiers temps de notre ère, le moyen âge et notre époque offrent tant d'exemples, et que le docteur Brierre de Boismont dans son *Traité des Hallucinations,* le docteur Charcot par ses expériences à la Salpétrière ont signalé à la recherche scientifique; toutefois le mot d'*amens* employé par Grégoire de Tours ne semble pas applicable au cas du perturbateur public dont il narre les impudences. On remarque chez ce prétendu malade et d'après le propre récit de Grégoire des manœuvres tout à fait en rapport avec l'esprit du temps, un système bien lié, une certaine logique; d'abord il choisit son heure : la peste et la famine désolaient la Gaule et c'est au milieu des calamités générales que les séditieux ont le plus de chance de réussite; il se livrait à la divination et prédisait l'avenir; il se piquait de médecine, ce qui pose toujours bien les exploiteurs des campagnes; il usait de prestiges et de sortilèges... *phantasmata et prestigias...* c'est-à-dire que comme tous les fripons de sa sorte il évoquait

Digitized by Google

les revenants, jetait des sorts, commandait aux esprits, etc. A tous ces détails on reconnaît le pur magicien, le metteur en œuvre des procédés si connus de la Chaldée et de l'Egypte.

Le modèle et pour mieux dire le proto-type du dangereux charlatan de 591 n'est pas difficile à trouver : tout le monde sait l'histoire de Simon, dit le magicien, né à Gitton, bourg de Samarie, et disciple d'un autre magicien, Dosithée, qui se donnait pour le Messie... le *Mahdi*... à la nation juive. Simon vivait au temps de Jésus-Christ, et, quoique baptisé, il se constitua l'antagoniste des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul et s'attacha à leurs pas pour combattre leurs doctrines. C'est à Simon qui lui proposait le trafic des choses saintes que Saint Pierre lança la fameuse apostrophe : *Pecunia tua tecum sit*, d'où est venu le terme flétrissant de *simonie*. Cet aventurier agissait sur les masses par des sortilèges et des maléfices : il extorqua ainsi des Samaritains le surnom de *grande vertu* et parvint même à séduire le Sénat de Rome. Or, Simon menait avec lui une courtisane, qu'il avait achetée dans un bouge de Tyr, du même argent, dit Tertullien, dont il avait voulu acquérir le Saint-Esprit. Cette femme, nommée Hélène ou Séléné, devint pour le magicien la complice de ses désordres et le principal instrument de sa secte : tantôt c'était une Minerve ou la famense Hélène qui amena la destruction de Troie, tantôt c'était la première intelligence, la mère de toutes choses ou l'Esprit-Saint. Le plagiaire de Simon, le vil sacrilège qui périt sous les murs d'Anicium en 591, n'agissait pas autrement. Il traînait à sa suite une coureuse, qu'il affublait du nom de Marie, et dont il se servait pour décevoir les foules. L'imitation est sensible et d'autant plus frappante que Simon avait fait école avec son emploi de l'élément féminin.

Ce mot du justicier « Cherchez la femme » est d'une poignante vérité. Le règne de l'éternelle tentatrice forme le signe visible des écroulements sociaux. On s'en aperçut dans la décadence du paganisme. Les dogmes en vieillissant s'efféminaient : les déesses remplaçaient les dieux. Sur la fin de l'empire la Grande Mère, la déesse syrienne, l'Isis et plusieurs autres divini-

Digitized by Google

tés femelles avaient détrôné dans l'Orient et à Rome les idoles masculines. Il en fut de même pour les hérésies diverses et surtout le gnosticisme qui attristèrent l'Eglise primitive. Ces hérésies après tout n'étaient que des réactions païennes ou néo-platoniciennes et elles se servirent pour leur propagande du même instrument que Simon le magicien. Plusieurs chefs des didascalées gnostiques avaient auprès d'eux une ou plusieurs Egéries, visitées, disaient-ils, par les extases et qu'ils considéraient comme des lyres dont les cordes vibraient sous le soufle divin.— Il n'y a rien de nouveau sous le soleil : tous les spirites de nos jours ont leur *medium* en falbalas. — On parle d'une compagne de l'hérésiarque Marcion. Apelle, disciple de ce dernier, s'était attachée à une vierge, nommée Philumène. Cette illuminée « ange de séduction, dit Tertullien, qui se donnait pour un ange de lumière », dictait à son ami spirituel des oracles et rouvrait pour lui les livres sybillins. De même le gnostique Marcus racontait que la tétrade Sigé, l'émanation directe du Grand-Être, lui avait offert de l'initier aux arcanes de la théologie. Dans l'école fameuse de Montan, Maximilla, Priscilla et Quintilia jouissaient d'une grande autorité : elles prêchaient à leur secte le jeûne, la mortification, le dédain des joies terrestres, le règne prochain de l'esprit (1). Si l'on veut suivre la projection moderne des influences féminines en matière religieuse on trouve entre autres exemples : au XVI^e^ siècle la béate italienne du visionnaire Postel, au XVII^e^ siècle les Ursulines de Loudun et Madame Guyon, plus tard les dévotes du diacre Pâris, les croyantes de Mesmer et de Cagliostro, de nos jours les zélatrices du spiritisme; mais revenons à l'imposteur de l'année 591 : on voit qu'il avait de qui tenir; il lui suffisait de prendre dans le tas des magiciens et des hérésiarques pour trouver le type de sa complice, de sa Marie. S'il est vrai que ce sorcier joignit à ses enchantements un appât familier à tous les promoteurs de jacqueries, s'il dépouillait les riches et faisait

(1) Sur cette intervention de l'élément féminin dans le gnosticisme et le montanisme lire surtout l'*Histoire des Persécutions de l'Eglise*, déjà citée, pp. 55 et suiv.

Digitized by Google

largesse aux malheureux, comme l'affirme Grégoire de Tours, il n'en est pas moins certain que ce triste héros des engouements populaires employait la divination, les charmes, les révélations mystérieuses, la complicité du diable, en un mot usait des procédés magiques. Dernier et curieux détail ! L'agitateur avait dans son cortège des personnes d'église. C'est la preuve que le sacerdoce lui-même ne libérait pas les âmes faibles ou exaltées de ce siècle des hallucinations et de l'illuminisme. Le pape Grégoire III, dont nous avons cité plus haut les défenses, s'adressait dans le VIII^e^ siècle aussi bien aux clercs qu'aux plus grossiers paysans. Pour nous résumer sur le texte si renommé de Grégoire de Tours, il demeure établi que les visions et les chimères du paganisme étaient encore très puissantes en Velay sur la fin du VI^e^ siècle et malheureusement elles devaient s'y maintenir de longs siècles comme dans le reste de la France.

Nous avions raison, ce semble, de dire au début que le récit de Grégoire de Tours exprime d'une manière saisissante l'état psychologique de notre pays en 591, et quel est le mérite de l'histoire sinon d'évoquer les sentiments, la conscience, la vie morale des générations disparues ? Il y a là le premier chapitre d'une monographie de la sorcellerie en Velay : nous aurions un second chapitre, en attendant mieux, dans le meurtre du *clergeon* en 1325 et l'arrêt de 1373. Un troisième chapitre et celui-là bien navrant nous est fourni par M. Chassaing dans son *Spicilegium Brivatense,* pp. 438-46 : c'est la sentence de mort rendue le 6 août 1390 par un infime robin, Jean Bertrand, lieutenant du juge du Monastier-Saint-Chaffre, contre une malheureuse sorcière : Jeannette *Nova* ou *Revergada*, résidant à Chadron et native de Farges près Siaugues-Saint-Romain.

† Anno Christi 591. — At in Galliis Massiliensem Provinciam morbus sæpe nominatus invasit : Andegavos, Namneticos atque Cenomannicos valida fames oppressit. Initia sunt enim hæc dolorum, juxta istud quod Dominus ait in Evangelio : *Erunt pestilentiæ et fames, et terræ motus per loca : Et exsurgent pseudocristi et pseu-*

Digitized by Google

doprophetæ, et dabunt signa et prodigia in cælo, ita ut electos in errorem mittant (1): sicut præsenti gestum est tempore. Quidam enim ex Biturico, ut ipse postmodùm est professus, dum saltus silvarum ingressus ligna cæderet ad explendam operis cujusdam necessitatem, muscarum eum circumsedit examen, qua de causa per biennium amens est habitus; unde intelligi datur diabolicæ emissionis fuisse nequitiam. Post hæc transactis urbibus propinquis, Arelatensem Provinciam adiit : ibique indutus pellibus, quasi religiosus orabat; ad quem inludendum pars adversa divinandi ei tribuit facultatem. Ex hoc ut in majori proficeret scelere, commotus a loco, Provinciam memoratam deserens, Gabalitanæ (2) regionis terminum est ingressus, proferens se magnum, ac profiteri se non metuens Christum, adsumta secum muliere quadam pro sorore, quam Mariam vocitari fecit. Confluebat ad eum multitudo populi, exhibens infirmos, quos contingens sanitati reddebat. Conferebant enim ei aurum argentumque ac vestimenta, ii qui ad eum conveniebant. Quod ille, quò facilius seduceret, pauperibus erogabat, prosternens de solo, effundens orationem cum muliere memorata, et surgens, se iterum a circumstantibus adorari jubebat. Prædicebat enim futura, et quibusdam morbos, quibusdam damna provenire denuntiabat, paucis salutem futuram. Sed hæc omnia diabolicis artibus et præstigiis nescio quibus agebat. Seducta est autem per eum multitudo immensa populi, et non solum rusticiores, verum etiam sacerdotes ecclesiastici. Sequebantur autem eum amplius quam tria millia populi. Interea cæpit quosdam spoliare ac prædari, quos in itinere reperisset : spolia tamen non habentibus largiebatur. Episcopis ac civibus minas mortis intentabat, eò quod ab iis adorari despiceretur. Ingressus autem Vellavæ urbis terminum, ad locum quem Anicium (3) vocitant, accedit : et ad basilicas propinquas cum omni

(1) Matthæ. xxiv, 7. *Ibid.*, 24; Marc. xiii, 22.

(2) Hodie *Le Gévaudan*, cujus urbs præcipua olim Anderitum, sed a compluribus sæculis Mimate, *Mande*, hodieque episcopi sedes, principem locum obtinet.

(3) Hîc evidenter urbs Vellava ab Anicio distinguitur. Anicium quod hodie episcopi sedes est, vulgo Podium, *Le Puy* appellatur a situ. Podium quippe *un puy*, seu *Peu*, aut *lo puech*, non solum antiquitùs sed etiam nunc in illis regionibus montem designat. Celebris est ille locus ob ecclesiam cathedralem, sitam in edito monte, B Mariæ sacram, cujus antistes se episcopum Romani Pontificis suffraganeum immediatum inscribit, ac fuit aliquando pallii privilegio donatus.

Digitized by Google

exercitu restitit, instruens aciem, qualiter Aurelio (1) ibidem tunc consistenti episcopo bellum inferret, mittens etiam ante se nuntios, homines nudo corpore saltantes atque ludentes, qui adventum ejus adnuntiarent. Quod stupens episcopus, direxit ad eum viros strenuos inquirentes quid sibi vellent ista quæ gereret. Unus autem ex iis qui erat senior, cum se inclinasset quasi osculaturus genua ejus, ac discussurus viam illius, jussit eum adprehensum spoliari : nec mora, ille evaginato gladio in frusta concidit, ceciditque Christus ille, qui magis Antichristus nominari debet, et mortuus est : dispersique sunt omnes qui cum eo erant. Maria autem illa, suppliciis debita, omnia phantasmata ejus ac præstigias publicavit. Nam homines illi, quos ad se credendum diabolica circumventione turbaverat, numquam ad sensum integrum sunt regressi : sed hunc semper quasi Christum, Mariam autem illam partem Deitatis habere profitebantur. Sed et per totas Gallias emerserunt plerique, qui per has præstigias adjungentes sibi mulierculas quasdam, quæ debacchantes sanctos eos confiterentur, magnos se in populis præferebant : ex quibus nos plerosque vidimus, quos objurgantes revocare ab errore nisi sumus.

(*Historia Francorum*, lib. X, cap. xxv, édit. Ruinart, col. 518-20 et 1395.)

Antiquam Vellavorum urbem, ex qua hodieque regio nomen *Velay* retinet, a nonnullis *Revessionem* dictam, ibi sitam fuisse, ubi hodie visitur S. Pauliani oppidum, multis argumentis probat Mabillonius, in Appendice ad partem I, sæc. IV. Act. SS. Ord. Benedictini pag. 758, ubi et aliquot inscriptiones hanc in rem profert : ex his unicam huc proferre satis sit, erutam in antiqua via quæ ex illo oppido Gergobiam ducit :

CAES. PRINCEPS
IVVENT. VIAS
ET PONTES. VETVSTAT.
CONLAPSAS
RESTITVI. F.

(1) Aurelius uti sanctus colitur apud Podiense.

Digitized by Google

III

TEXTES PRIMITIFS INVOQUÉS PAR LES GRÉGORIENS CONTRE L'APOSTOLICITE DES ÉGLISES DES GAULES.

§ 1. — Actes de Saint Saturnin de Toulouse.

† Passio Sancti Saturnini episcopi Tolosani et martyris, post annum Christi 250. -- II. Tempore illo quo post corporeum Salvatoris Domini nostri Jesu Christi adventum, exortus in tenebris sol justitiæ splendore fidei illuminare occidentalem plagam cœperat, *postquam sensim et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, parique progressu* (1) *in regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit, cum raræ in aliquabus civitatibus ecclesiæ paucorum devotione consurgerent, sed nihilominus crebra miserabili errore gentium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent, ante annos L sicut actis publicis* (2), *id est Decio et Grato* (3) *consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum et summum Christi Tolosa civitas Sanctum Saturninum habere cœperat sacer-*

(1) Cod. unus Germanensis habet : *grandique progressu,* alii quinque codd. : *tardoque progressu.*

(2) Supplendum fortassis *continetur*. Plures codd. habent : *ante annos satis plurimos;* in aliis : *ante annos plures.* Cod. Fossat. antiquissimi lectionem retinuimus, in quo hæc verba : *ante annos L* nitide exarata sunt, hæc ista sequebantur : *subtis plurimis;* supraque hæc verba : *sicut actis publicis*, primaria aut certe æquali manu inserta sunt.

(3) Cod. 1. German. : *sub Decio et Germanico.* Conch. vero : *sub Decio Germanico et Grato.*

Digitized by Google

dotem. Cujus fide atque virtute eorum, qui in urbe eadem colebantur, dæmonum ceperunt cessare vaticinia, commenta nudari, artes detegi, omnisque illorum apud gentiles potentia, omnisque fallacia, Christianorum fide crescente, decrescere. Cumque supradicto episcopo ad ecclesiam id temporis parvulam juxta Capitolium, quod inter domum suam et domum Dei erat, frequens itus esset ac reditus; sancti viri præsentiam sustinere fallax dæmonum turba non potuit; et ut erant muta simulacra nonnullis adumbrata phantasiis (1), ad sacrilega obsequia et sollicita consulentium vota cœperunt in silentio permanere, etc.

(*Acta primorum martyrum sincera et selecta*, etc. P. Theoderici Ruinart, etc. Ratisbonnæ, in-8°, MDCCCLIX, pp. 177-8.)

---

§ 2. — Persécution des Chrétiens sous Marc-Aurèle.

† Post Adrianum Antonino Pio imperante pax ecclesiis fuit. Sub Aurelio deinde Antonini filio persecutio quinta agitata. *Ac tum primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione suscepta.* Sexta deinde Severo imperante Christianorum vexatio fuit, etc. etc.

(*Sulpitii Severi Historia sacra,* lib. II, cap. 32.)

---

§ 3. — Les premiers Apotres des Gaules.

Voici les deux chapitres, célèbres entre tous de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, chapitres qui ont servi de

(1) Sic cod. Fossat. et Colbert. At Surius cum aliquibus mss. *nullis*. Unus autem German : *in illis adumbrata fantasiis.*

Digitized by Google

thème à tant de polémiques et attirent encore aux adversaires de l'apostolicité de nos églises le surnom de *Grégoriens* ou d'école grégorienne.

† XXVIII. Sub Decio vero imperatore multa bella adversùm nomen Christianum exoriuntur et tanta strages de credentibus fuit ut nec numerari queant. Babyllas episcopus Antiochenus cum tribus (1) parvulis, id est Urbano, Prilidano et Epolono, et Sixtus Romanæ ecclesiæ episcopus, et Laurentius archidiaconus et Hippolytus, ob Dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt. Valentinianus et Novatianus, maximi tunc hæreticorum (2) principes, contra fidem nostram, inimico impellente, grassantur. Hujus tempore septem viri, episcopi ordinati, ad prædicandum in Gallias missi sunt, sicut historia Passionis sancti martyris Saturnini denarrat (3). Ait enim : « *Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana, civitas Sanctum Saturninum habere cæperat sacerdotem.* » Hi ergo missi sunt : Turonicis Gatianus (4) episcopus ; Arelatensibus Trophimus episcopus ; Narbonæ Paulus episcopus ; *Tolosæ Saturninus episcopus ;* Parisiacis Dyonisius episcopus ; Arvernis Stremonius episcopus ; Lemovicinis Martialis est destinatus episcopus. De his vero beatus Dionysius Parisiorum episcopus, diversis pro Christi nomine adfectus pœnis, præsentem vitam gladio imminente finivit. Saturninus vero, jam securus de martyrio, dicit duobus presbyteris suis : « Ecce ego jam immolor et tempus meæ resolutionis instat. Rogo ut usquedum debitum finem impleam a vobis penitus non relinquar. » Cumque comprehensus ad Capitolium duceretur, relictus ab his, solus adtrahitur. Igitur (5) cum

(1) Sic mss. omnes cum edit. Bad. aliæ cum Bec. *fratribus*. Tres pueros cum Babila interfectos memorant Chrysostomus et alii.

(2) Corb. *maxime tunc hæretici, quorum principes*, etc.

(3) Acta S. Saturnini ejus in Gallias missionis tempus exhibent, sed nihil habent de ceteris hîc recensitis, quorum in Gallias adventum alii aliis temporibus assignant. Gregorius tamen qui eos putavit simul in Gallias accessisse, ex certa epocha quæ in Actis S. Saturnini habetur, cæterorum etiam tempora deduxit.

(4) Cod. Regm. *Gaţianus* et sic inferius, editi cum cod. Reg. *Gratianus*.

(5) Quæ sequuntur ex vulgi traditione retulit Gregorius, nam hæc in Actis Sancti Saturnini non habetur, quæ vides inter Acta Martyrum sincera pag. 109.

Digitized by Google

se ab illis cerneret derelictum, orasse fertur : « Domine Jesu Christe, exaudi me de cælo sancto tuo ut nunquam hæc ecclesia de his civibus mereatur habere pontificem in sempiternum. » Quod usque nunc in ipsa civitate ita evenisse cognovimus. Hic vero, tauri furentis vestigiis alligatus ac de Capitolio præcipitatus, vitam finivit. Gatianus vero, Trophimus, Stremoniusque et Paulus atque Martialis, in summa sanctitate (1) viventes, post acquisitos Ecclesiæ populos, ac fidem Christi per omnia dilatatam, felici confessione migrarunt. Et sic tam isti per martyrium quam hi per confessionem, relinquentes terras, iu cælestibus pariter sunt conjuncti.

XXIX. De horum vero discipulis quidam (2) Biturigas civitatem adgressus, Salutare omnium, Christum Dominum populis nuntiavit. *Ex his ergo pauci admodum credentes,* clerici ordinati, ritum psallendi suscipiunt, et qualiter ecclesiam construant vel Omnipotenti Deo sollemnia celebrare debeant, imbuuntur. Sed illis parvam adhuc ædificandi facultatem habentibus, civis cujusdam domum, de qua ecclesiam faciant, expetunt. *Senatores vero vel reliqui meliores loci fanaticis erant tunc cultibus obligati : qui vero crediderant ex pauperibus erant,* juxta illud Domini, quod Judæis exprobrat, dicens : « Quia meretrices et publicani præcedent vos in regno Dei (3). » Hi vero non obtenta a quo petierant domo, Leocadium quemdam primum Galliarum senatorem, qui de stirpe Vettii-Epagati fuit, quem Lugduno passum pro Christi nomine superius memoravimus (4) repererunt. Cui cum petitionem suam et fidem pariter intimassent, ille respondit : « Si domus mea, quam apud Bitu-

quæ nimis incaute ad annum CCXLV retuli, quo circiter anno Saturninus in Gallias advenerat, cum non nisi Decio et Grato consulibus, id est anno CCL Tolosæ institutus sit episcopus.

(1) Cod. Regm. *in summa religione.*

(2) Hoc caput deest in cod. Corb. Porro hunc Ursinum appellat Gregdrius lib. de *Gloria Confess.* cap. 80, eumque ibi a discipulis Apostolorum ordinatum et in Gallias destinatum fuisse dicit. Quo eodem modo loquitur de ipso Saturnino in lib. de *Gloria Mart.* cap. 48. Porro *Biturigas* ipsiusmet urbis nomen fuisse, *Bituriges* vero incolas seu cives illius dictos patet ex Apollinaris Sidonii concione pro electione Bituricensis episcopi habita, libro 7, epist. 9, ubi ait *prius Bituriges moveram quam Biturigas.* Quod scilicet Simplicium civem, pro quo perorabat, nosset antequam Biturigas unquam accessisset.

(3) *Matth.*, XXI, 31.

(4) Supra caput 27.

Digitized by Google

ricam urbem habeo, huic operi digna esset, præstare non abnegarem. » Illi autem audientes, pedibus ejus prostrati, oblatis trecentis aureis cum disco argenteo, dicunt eam huic ministerio esse condignam (1). Tunc ille acceptis de his tribus aureis pro benedictione, clementer indulgens reliqua, cum adhuc esset in errore idolatriæ implicitus, christianus factus, domum suam fecit ecclesiam. Hæc est nunc ecclesia apud Biturigas urbem prima, miro opere composita, et primi martyris Stephani reliquiis inlustrata (2).

(*Historia Francorum*, lib. I, cap. XXVIII, XXIX, édit. Ruinart, col. 22-4, et rééd. Palmé, t. II, pp. 147-8.)

---

§ 4. — Vie de Saint Martin.

† XIII. Item cum (Martinus) in vico quodam templum antiquissimum diruisset, et arborem pinum, quæ fano erat proxima, esset agressus excidere; tum vero antistes loci illius, cæteraque gentilium turba cœpit obsistere, et cum iidem illi, dum templum evertitur, imperante Domino quievissent, succidi arborem non patiebantur. Ille eos sedulo commonere, nihil esse religionis in stipite: Deum potius, cui serviret ipse, sequerentur, arborem illam excidi oportere, quia esset dœmoni dedicata. Unum ex illis unus, qui erat audacior cæteris: « Si habes, inquit, aliquam de Deo tuo, quem dicis te colere, fiduciam, nosmetipsi succidemus hanc arborem, tu ruentem excipe, et si tecum est tuus, ut dicis, Dominus, evades. » Tum ille intrepide confisus in Domino, facturum se pollicetur. Hîc vero ad istiusmodi conditionem omnis illa gentilium turba consensit, facilemque arboris suæ habuere jacturam, si inimicum sacrorum suorum casu illius

(1) Sic codd. Bec. Reg. et Regm. ceteri *esse congruam*. Cod. Turon. apud Morelium sic habet : *Si enim domus mea..... præstare non abnuerem..... huic mysterio esse congruam*. Observa hoc caput, quod deest in cod. Corbeiensi, in ms. Turonensi haberi.

(2) Hodieque major ecclesia Biturigum Sancto Stephano sacra paucis in Gallia sacris ædificiis cedit.

Digitized by Google

obruissent. Itaque cum unam in partem pinus illa esset acclinis, ut non esset dubium quam in partem succisa corrueret; eo loco vinctus statuitur pro arbitrio rusticorum, quo arborem esse casuram nemo dubitabat. Succidere igitur ipsi suam pinum cum ingenti gaudio lætitiaque cæperunt. Aderat eminus turba mirantium. Jamque paulatim nutare pinus et ruinam suam casura minitari. Pallebant eminus monachi et periculo jam propiore conterriti spem omnem fidemque perdiderant, solam Martini mortem expectantes. At ille confisus in Domino, intrepidus opperiens, cum jam fragorem sui pinus concidens edidisset, jam cadenti, jam super se ruenti elevata obviam manu signum salutis opponit: tum vero (turbinis modo retroactam putares) diversam in partem ruit, adeo ut rusticos, qui toto in loco steterant, pene prostraverit. Tum vero in cœlum clamore sublato, gentiles stupere miraculo, monachi flere præ gaudio, Christi nomen in commune ab omnibus prædicari. Satisque constitit eo die salutem illi venisse regioni, nam nemo fere ex immani illa multitudine gentilium fuit, qui non impositione manus desiderata, Dominum Jesum, relicto impietatis errore, crediderit. *Et vere ante Martinum pauci admodum, immo pene nulli in illis regionibus Christi nomen receperant* (1); quod adeo virtutibus illius exemploque convaluit, ut jam ibi nullus locus sit, qui non aut ecclesiis frequentissimis aut monasteriis sit repletus. Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat.

(Sulpicii Severi De Vita B. Martini, liber I, cap. XIII. — *Patrologie latine de Migne, t. XX, col. 167-8).*

(1) Saint Martin mourut, âgé de 81 ans, en 397. Il eut pour ami et compagnon Sulpice Sévère, lequel né à Toulouse, d'après l'opinion la plus probable, suivit d'abord la carrière des honneurs, et après la mort de sa femme distribua ses richesses aux pauvres pour se vouer entièrement à l'étude et à la prière. On croit qu'il était prêtre lorsqu'il mourut dans un monastère à Marseille, les uns disent en 410 et d'autres en 429. Sulpice Sévère fut également l'ami de Saint Paulin de Nole. (*Ed.*)

Digitized by Google

§ 5. — Dialogues sur Saint Martin.

† Cap. IV. Illud autem animadverti sæpe, Sulpici, Martinum tibi dicere solitum, nequaquam sibi in episcopatu eam virtutum gratiam suppetisse, quam prius se habuisse meminisset : quod si verum est, immo quia verum est, conjicere possumus quanta fuerint illa quæ monachus operatus est, et quæ teste nullo solus exercuit, cum tanta illum in episcopatu signa fecisse sub oculis omnium viderimus. Multa quidem illius prius gesta innotuere mundo neque potuere celari : sed innumerabilia esse dicuntur quæ, dum jactantiam vitat, occultavit neque in notitiam hominum passus est pervenire ; quippe qui humanam substantiam supergressus, virtutis suæ conscientia mundi gloriam calcans, cœlo teste frueretur. Quod verum esse vel ex his quæ comperta nobis sunt nec latere potuerunt, possumus æstimare, siquidem ante episcopatum duos mortuos vitæ restituerit, quod liber tuus plenius est locutus ; in episcopatu vero, quod prætermisisse te miror, unum tantum modo suscitaverit. Cujus rei ego testis sum, si tamen nihil de minus idoneo teste dubitatis. Idipsum autem vobis qualiter gestum sit, explicabo. Fuerat causa nescio quæ, qua Carnotum oppidum petebamus. Interea, dum vicum quemdam habitantium multitudine frequentissimum præterimus, obviam nobis immanis turba processit, quæ erat tota gentilium ; *nam nemo in illo vico noverat Christianum*, verum ad famam tanti viri campos omnes late patentes confluentium multitudo contexerat. Sensit hîc Martinus operandum, et annuntiante sibi spiritu totus intremuit, nec mortale sonans, verbum Dei gentilibus prædicabat, *sæpius ingemiscens cur tanta Dominum Salvatorem turba nesciret.* Interea (sicut nos incredibilis circumdederat multitudo) mulier quædam, cujus filius paulo ante defecerat, corpus exanime beato viro protensis manibus cæpit offerre dicens : « Scimus quia amicus Dei es ; restitue mihi filium meum, quia unicus est mihi. » Junxit se cætera multitudo et matris precibus acclamabat. Tum Martinus videns pro expectantium salute, ut postea nobis ipse dicebat, consequi se posse virtutem, defuncti corpus propriis manibus accepit, et cum inspec-

Digitized by Google

tantibus cunctis genua flexisset, ubi consummata oratione surrexit, vivificatum parvulum matri restituit. Tum vero multitudo omnis in cœlum clamore sublato Christum Deum fateri : postremo cuncti catervatim ad genua beati viri ruere cœperunt, fideliter postulantes ut eos faceret Christianos ; nec cunctatus, in medio ut erant campo, cunctos imposita universis manu catechumenos fecit, cum quidem ad nos conversus diceret non irrationabiliter in campo catechumenos fieri, ubi solerent martyres consecrari.

(Sulpicii Severi Dialogus II. cap. IV. — *Patrologie latine de Migne, t. XX, col. 204.)*

---

§ 6. — Lettre des évêques de Tours, de Rouen, de Paris, de Nantes, d'Angers, de Rennes et du Mans a Sainte Radegonde de Poitiers.

Novembre 567.

Il n'est pas au VI^e^ siècle de figure plus touchante que celle de Sainte Radegonde. Cette fille d'un roi de Thuringe, enlevée en 529 à son pays et à sa famille par le roi Clotaire I^er^ et devenue par force l'une des épouses du vainqueur en 538, traversa comme une apparition virginale la cour bruyante et désordonnée de la Neustrie. Les violences d'un siècle d'airain, la tendresse charnelle d'un prince à moitié barbare inspirèrent dès le premier jour à la noble et belle captive l'amour de la solitude, le goût des plaisirs de l'esprit, la passion du cloître. Après des luttes et des résistances domestiques, retracées par Augustin Thierry avec beaucoup de délicatesse et de charme dans le Cinquième Récit des Temps Mérovingiens, Radegonde obtint la permission d'abdiquer la triste couronne qui ne lui avait procuré que des amertumes et de ceindre le voile de la simple religieuse. Elle se retira vers 555 à Poitiers et y fonda le célèbre monastère de Sainte-Croix où elle mourut le 13 août 587.

Digitized by Google

Les auteurs du temps, entre autres l'italien Fortunat dans des poésies très étudiées, Grégoire de Tours dans son *Historia Francorum* et son traité *De Gloria Martyrum* abondent en détails sur la vie de Sainte Radegonde. Dans l'*Historia Francorum* se trouve la lettre ci-dessous reproduite et qui fut adressée à l'illustre recluse par les Pères du concile, ouvert à Tours le 17 novembre 567. Sur la date de 567 attribuée à cette lettre il n'y a pas de doute (*Acta Sanctorum BB. De Sancta Radegunde regina postmodum moniali*, t. III, *Augusti*, p. 58, réédit. Palmé; *Sacrosancta Concilia* de Labbe, Paris, 1671, t. V, p. 872; *Annales*, etc. de Mabillon, Lucques, 1739, t. I, livre VI, p. 139, n. 32 et suiv.). En effet, Eufronius, évêque de Tours et l'un des signataires de cette épître, mourut peu après le deuxième concile de Tours qu'il avait présidé en 567, mais une controverse s'est établie sur le point de savoir à quelle missive de Sainte Radegonde les Pères du second concile de Tours firent la réponse que nous transcrivons. Est-ce à la lettre bien connue des hagiographes, et qui se lit au ch. 42 du livre IX de l'*Historia Francorum?* Cette lettre de Radegonde débute en ces termes : « *Epistola Sanctæ Radegundis ad episcopos. Dominis Sanctis et apostolica sede dignissimis in Christo patribus omnibus episcopis Radegundis peccatrix. Congruæ provisionis tunc roboraliter ad effectum tendit exordium cum generalibus patribus, medicis ac pastoribus, ovilis sibi commissi causa auribus traditur eorumque sensibus commendatur, quorum participatio de caritate concilium, de potestate suffragium, de oratione ministrare potuit interventum*, etc. » Le P. Sirmond dans ses *Concilia Galliæ*, t. I, p. 345 et le P. Pagi dans ses *Critic. Annalium Baronii ad annum 590*, n. 9, estiment que la lettre : *Sollicita sunt jugiter* etc., était une réponse à l'autre lettre : *Congruæ provisionis*, etc. Mabillon, au contraire, suivi à cet égard par les Bollandistes en la vie de Sainte Radegonde, déjà citée, pp. 57 et suiv., affirme et démontre dans ses *Annales*, t. I, livre VII, n. 42 et par des arguments péremptoires que la lettre : *Congruæ provisionis* n'a pu

Digitized by Google

être écrite par Sainte Radegonde qu'en l'année 587 où elle mourut. Mabillon rappelle entre autres choses que dans la lettre *Congruæ provisionis* il est question de la mort du Bienheureux Germain, évêque de Paris. Or, Saint Germain assistait au deuxième concile de Tours en 567 et contresigna l'épître : *Sollicita sunt jugiter*. Il faut donc admettre que la lettre par laquelle Sainte Radegonde recommandait son monastère aux évêques du concile de Tours en 567, et qui motiva la réponse ci-dessous, s'est perdue : *excidit ejus hac de re epistola*, comme disent les *Annales*, t. I, livre VI, p. 139, n. 32.

† Exemplar epistolæ. — Dominæ beatissimæ et in Christo ecclesiæ filiæ, Radegundi, Eufronius, Prætextatus, Germanus, Felix, Domitianus, Victorius et Domnolus episcopi (1). Sollicita sunt jugiter circa genus humanum immensæ Divinitatis provisura remedia, nec ab assiduitate beneficiorum suorum quocumque loco vel tempore videntur aliquando sejuncta, cum pius rerum arbiter tales in hereditate culturæ ecclesiasticæ personas ubique disseminat, quibus agrum ejus intenta operatione fidei rastro colentibus, ad felicem centeni numeri reditum divina temperie Christi seges valeat pervenire. Tantum igitur benignitatis ejus se passim dispensatio profutura diffundit, ut illud nusquam deneget quod prodesse multis agnoscit. Quarum personarum exemplo sanctissimo cum judicaturus advenerit, habeat in plurimis quod coronet. *Itaque cum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia* (2) *respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta;* ne quid hîc minus adquireret quam in orbis circulo prædicantibus Apostolis obtineret, beatum Martinum peregrina de stirpe ad inluminationem patriæ dignatus est dirigere, misericordia consulente. Qui licet Apostolorum non fuerit, tamen Apostolicam gra-

(1) Eufronius Turonensis, Prætextatus Rotomagensis, Germanus Parisiensis, Felix Namnetensis, Domitianus Andegavensis, Victorius Redonensis et Domnolus Cenomannensis episcopi fuere.

(2) Mirum hic primordia fidei Christianæ in Galliis ad tempora Sancti Martini revocari.

Digitized by Google

tiam non effugit. Nam quod defuit in ordine, suppletum est in mercede : quoniam sequens gradus illi nihil subtrahit, qui meritis antecellit. Hujus quoque, reverentissima filia, in vobis congratulamur rediviva surgere supernæ dilectionis exempla, propitiatione divina : nam declinante tempore sæculi vetustate, vestri sensûs certamine fides revirescit in flore, et (corr. ut) quod veterno tepuerat algore senectæ, tandem ferventis animi rursus incalescat ardore. Sed cum pœne eadem veneris ex parte, qua beatum Martinum huc didicimus accessisse (1), non est mirum si illum imitari videaris in opere, quem tibi ducem credimus itineris extitisse : ut cujus es secuta vestigia, felici voto compleas et exempla, et beatissimum virum in tanto tibi facias esse socium, in quantum partem refugis habere de mundo. Cujus opinionis radio præmicante, ita reddis audientium pectora cælesti fulgore suffusa, ut passim provocati puellarum animi, divini ignis scintilla succensi, raptim festinent avide in caritate Christi fonte vestri pectoris inrigari, et relictis parentibus te sibi magis eligant quam matrem. Facit hoc gratia non natura. Igitur (2) hujus studii vota videntes, gratias clementiæ supernæ referimus, qui voluntates hominum suæ facit voluntati connecti : quoniam confidimus quas apud vos jubet colligi, suo vult amplexu servari. Et quia quasdam comperimus, Divinitate propitia, de nostris territoriis ad institutionem vestræ regulæ desiderabiliter convolasse : inspicientes etiam vestræ petitionis epistolam, libenter a nobis exceptam, hoc Christo auctore et remediatore firmamus : ut licet omnes æqualiter quæ ibi conveniunt, in Domini caritate mansuræ debeant inviolabiliter custodire, quod videntur libentissimo (3) animo suscepisse, quoniam contaminari non debet Christo fides cælo teste promissa, ubi non leve scelus est templum Dei, quod absit, pollui, ut ab eo possit ira succedente disperdi : tamen specialiter definimus, si quæ, sicut dictum est, de locis sacerdotaliter nostræ gubernationi, Domino providente, commissis, in Pictava (4) civitate vestro monasterio meruerit sociari, secundum beatæ memoriæ domni Cœsarii Arelatensis episcopi Constituta, nulli sit ulterius discedendi li-

(1) Radegundis filia erat Bertharii Thoringorum regis, ex ipso Gregorio supra lib. 3, cap. 4. Martinus autem natus est Sabariæ in Pannonia, ut omnes norunt.

(2) Regm. *Igitur in tali studio manens, et hoc nos comperientes.*

(3) Clun. *libenti semel animo.*

(4) Bec. Colb. m. Clun. et Chesn. *Pictavina.*

Digitized by Google

centia, quæ, sicut continet Regula, voluntate propria (1) videtur ingressa : ne unius turpi dedecore ducatur in crimen (2), quod apud omnes emicat in honore. Et ideo si, quod avertat Deus, aliqua insanæ mentis inlicitatione succensa, ad tanti opprobrii maculam præcipitare suam voluerit disciplinam, gloriam et coronam, ut inimici consilio, sicut Eva ejecta de paradiso, per (3) qualemcumque de claustris ipsius monasterii, immo de cæli regno exire pertulerit mergenda et conculcanda vili platearum in luto, separata a communione nostra, diri anathematis vulnere feriatur. Ita ut si fortassis Christo relicto homini voluerit nubere, diabolo captivante, non solum ipsa quæ refugit, sed etiam ille qui ei conjunctus est, turpis adulter, et potius sacrilegus quam maritus : vel quisquis ut hoc fieret, venenum magis quam consilium ministravit, simili ultione, sicut de illa dictum est, cœlesti judicio, nobis optantibus, percellatur : donec separatione facta, per competentem exsecrandi criminis pœnitentiam, a loco quo egressa fuerat, recipi meruerit et adnecti. Adjicientes etiam, ut eorum qui nobis quandoque successuri sunt sacerdotes, similis condemnationis teneantur adstrictæ reatu : et si, quod non credimus, aliquid ipsi voluerint aliter quam nostra deliberatio continet, relaxare, noverint se nobiscum æterno judice definiente causaturos : quia communis est salutis instructio, si quod Christo promittitur, inviolabiliter observetur. Quod nostræ determinationis decretum, pro firmitatis intuitu, propriæ manus subscriptione credimus (4) roborandum, perpetualiter a nobis Christo auspice servaturum (5).

(*Historia Francorum*, lib. IX. cap. XXXIX, col. 464-6, édit. Ruinart, et réédit. Palmé, t. II, pp. 355-6.)

(1) Sic Casin. alii *prodita* : ita Clun. Locus vero qui hic laudatur, habetur cap. I, Regulæ S. Cæsarii pro monialibus.

(2) Alias *in crimine* : ita Dub. et Clun.

(3) Dub. et Clun. *per qualemcumque locum*.

(4) Clun. *credidimus*.

(5) Editi *duraturum*.

Digitized by Google

§ 7. — Origine des légendes apostoliques suivant François de Bosquet.

A ces textes primitifs nous croyons devoir en joindre un autre de date bien plus récente, mais qui emprunte une certaine gravité au mérite et à la vertu de son auteur. François de Bosquet, né à Narbonne le 28 mai 1605, fut d'abord juge-mage dans sa ville natale, puis procureur-général intérimaire au Parlement de Rouen, intendant de Guyenne et ensuite du Languedoc, conseiller d'Etat, etc., et il était promis aux charges les plus éminentes du royaume lorsqu'il se retira du monde et des affaires pour occuper le siège épiscopal de Lodève. En 1657 il devint évêque de Montpellier et y mourut en 1676. On doit à ce digne et savant homme divers ouvrages, dont le plus connu a pour titre : *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum liber primus, a primo Jesu Christi in Galliis Evangelio ad datam a Constantino Imperatore Ecclesiæ pacem Christi nati annum CCCVI deductus, et in sequentium librorum præjudicium præmissus. Parisiis, apud Joannem Camusat, in vico Jacobæo, ad insigne Aurei Velleris*, MDCXXXIII, *cum privilegio Regis.* (Dans cet in-8° le nom de l'auteur est à la préface, sous forme de lettre adressée au clergé de France.) « François de Bosquet, est-il dit « dans la *Bibliothèque Historique de la France* de Lelong et « Fevret de Fontette, Paris, in-f°, 1768, t. I, p. 251, avoit du « scavoir, du discernement et de la sincérité, mais il n'avoit « pas toute la lumière que la critique a répandue depuis son « temps sur l'histoire. » C'est dans la première édition de l'*Ecclesiæ Gallicanæ* et aux pages 4, 5, 6, 7, 8 que se trouve un passage où François de Bosquet prend vivement à partie les légendes apostoliques de la plupart des Eglises de France. De là grand émoi au sein du clergé et vives controverses dans le monde

Digitized by Google

des Lettres. La querelle alla si loin que François de Bosquet dut supprimer complètement le scabreux passage dans la seconde édition qu'il donna de son livre sous ce titre : *Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum tomus primus, a primo Christi in Galliis Evangelio ad datam Ecclesiæ pacem, res a fidelibus præclare gestas, eorum contra idolatriam et hæresim pugnas ac triumphos et synodorum decreta, quatuor libris complectens. Accessit secunda pars, quæ vetera monumenta ex ms. eruta in fidem historiæ describit. — Parisiis, apud Johannem Camusat, in vico Jacobæo, ad insigne Aurei Velleris,* MDCXXXVI. *Cum privilegio Regis* (in-4°). — La seconde partie, à laquelle nous avons emprunté les deux pièces transcrites ci-dessous (§§ 5 et 6 de l'article IV) a pour titre : *Pars secunda Historiarum Ecclesiæ Gallicanæ, complectens Acta quæ rerum in prima parte narratarum probationibus inserviunt, ex veteribus manuscriptis codicibus eruta.*

Revenons à la première édition et au célèbre passage.

L'auteur, dès le début de son livre, se plaint qu'en matière religieuse on soit plus soucieux d'antiquité que de vérité, et il continue en ces termes :

† Exinde acrioribus studiis inter Christianas Ecclesias de primis religionis præconibus ipsorumque sacris reliquiis quam inter Asiaticas urbes de primo poeta certatum est. Inde supra septuaginta duos Christi Discipuli ad immensum numerum crevere : inde tot per itinera circumducti Apostoli, tot in contrarias orbis partes Discipuli ab illis legati fuisse leguntur. Eo nimirum antiquitatis desiderio mentes hominum flagraverunt ut potiorem virorum quam veritatis et doctrinæ successionem habuerint. At cum Petrus Apostolorum principatu et urbis suæ dignitate cunctis præcelleret, ex ejus petra suæ fidei rivum singuli deduxerunt, ipsique Romani episcopi, ut in volentes potestatem suam assererent, novis subinde legationibus antiquatam ferme persecutionibus fidem iterum promulgantes, sedem orbis principem, primam religionis matrem, ac figurato quodam loquendi modo, quod illa e Petri cathedra fluxisset, ab ipso Petro emanasse prædicarunt.

Digitized by Google

Tantum in Gallia viguit hic antiquitatis amor, ut quæque ecclesia, vel Christi, vel Petri, quem primum a Christo agnoscebat, discipulos constanti animo sibi vindicaret. Qui apud primos Christianos veritatis amantes nullus (corr. quia apud primos Christianos veritatis amor nullus), quo facto nescio in posterorum animos non sine aliqua superstitionis macula irrepsit. Primos, si verum amamus, hujusmodi zelotas monachos in Galliis habuimus. Illi simplici ac fervida ideoque minus cauta et sæpe inconsulta religione perculsi, ad illiciendas hominum mentes et augustiori Sanctorum nomine ad eorum cultum revocandas, illustres eorum titulos, primum sibi, dein credulæ plebi persuasos proposuerunt. Ex horum officina Martialis Lemovicensis Apostolatus, Ursini Bituricensis Discipulatus, Dyonisii Parisiensis Areopagitica, Pauli Narbonensis Proconsularis Dignitas, amborum (corr. amicorum) apostoli Pauli Magisterium, et aliis in ecclesiis similia prodiere. Quibus quidem sano judicio et constanti animo Galli primum episcopi resistere. At ubi Ecclesiæ Gallicanæ parentibus, sanctissimis fidei præconibus, detractis his spoliis, injuriam fieri mentibus ingenuis et probis persuasum est, paulatim error communi consensu consurgere et tandem antiquitate sua contra veritatem præscribere. Exinde universæ ferme Ecclesiæ tabulæ antiquissimos et Apostolis coætaneos episcopos suos testatæ sunt. At cum illæ, quæ primum Sanctorum Acta consignarunt, variis persecutionibus perierint, atque earum in locum pro libitu aliæ substitutæ sint, illæque ipsæ, quæ ex prioribus supersunt, ex tot naufragiis laceræ, magis quantum passæ quam quæ qualesve fuerint, fidem nobis exhibeant, imprudentis hominis esse existimo inconsultó et tenaciter illis adhærere, etc.

L'édition de 1633 est à peu près introuvable et ne se rencontre que dans quelques rares bibliothèques publiques. C'est pourquoi nous avons reproduit le malencontreux passage, source de tant de récriminations et de polémiques, et qu'on peut lire du reste *in extenso* dans l'*Histoire des Hommes illustres,* du P. Niceron, t. XII, p. 172 et en partie dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, au mot *Narbonne*.

Digitized by Google

IV

TEXTES PRIMITIFS POUR L'APOSTOLICITÉ DE L'ÉGLISE DU PUY.

§ 1. — Usuard.

Usuard, moine de Saint-Germain des Prés, fit un voyage en Espagne au cours de l'année 858 et rapporta de Cordoue les reliques des saints martyrs Georges; Aurèle et Nathalie. Il composa son Martyrologe avant la fin de l'année 875. Il mourut le 13 janvier 876 ou 877. Cet écrivain sacré fit usage des autres Martyrologes qu'on avait déjà : ceux de Saint Jérôme, du vénérable Bède, de Florus et de quelques autres hagiographes qu'il ne nomme point. (Voir *Histoire littéraire de France,* Paris, 1740, in-8°, t. V, pp. 436 et suiv.; *Histoire générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques* de D. Rémy Ceillier, réédit. Bauzon, t. XII, pp. 611 et 612; les *Traditions Chrétiennes sur Saint Georges,* du P. Matharan, S. J. Le Puy, in-12, Freydier, 1877, pp. 333-4.)

† VIII Kalendas Novembris.

Petragoricas civitate, Sancti Frontonis, qui Romæ a Beato Petro episcopus ordinatus, cum Georgio presbitero, quem per Apostoli baculum in itinere socium de morte recepit, ad prædictam civita-

Digitized by Google

tem veniens, magnam gentis illius multitudinem ad Christum convertit, et multis miraculis clarus in pace quievit.

(*Usuardi Martyrologium* dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CXXIV, col. 617.)

---

§ 2. — Adon de Vienne.

Saint Adon, né dans le diocèse de Sens vers l'an 800, fut élevé dans l'abbaye de Ferrières et y fit profession de la vie monastique. Vers l'an 842 Marcuard, abbé de Prum, près de Trèves, le demanda à Loup, abbé de Ferrières, qui ne put le refuser à cause de l'alliance qui existait entre les deux couvents. De Prum Adon se rendit à Rome où il séjourna cinq années. Il résidait à Lyon lorsqu'il fut élu archevêque de Vienne en septembre 860. Il mourut au mois de décembre 875 âgé de 76 ans. Son Martyrologe est classique depuis plusieurs siècles. (Voir D. Rémy Ceillier, réédit. Bauzon, t. XII, pp. 619 et suiv.; *Histoire littéraire*, etc., t. V, pp. 461 et suiv., et *Avertissement* du t. X, p. XLVIII; Le P. Matharan, pp. 331-2.)

† Die VIII Kalendas Novembris.

In Galliis... Petragoricas civitate, natalis Sancti Frontonis episcopi, qui Romæ a Beato Petro ordinatus, cum Georgio presbytero ad prædicandum Evangelium missus est. Cumque tertio die itineris idem Georgius esset mortuus, mærens Fronto reversus est ad Apostolum, acceptoque ejus baculo et super corpus defuncti posito, socium de morte recepit. Sicque ad prædictam civitatem veniens,

Digitized by Google

magnam gentis illius multitudinem ad Christum convertit, et multis miraculis clarus in pace quievit.

(*Sancti Adonis Viennensis archiepiscopi Martyrologium,* dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CXXIII, col. 384 ; Cf. Traduction du même Martyrologe, par Carnandet et Mgr Fèvre, Lyon, 1867, t. II, pp. 405-6.)

§ 3. — Notker-le-Bègue.

Le Bienheureux Notker-le-Bègue était écolâtre au couvent de Saint-Gall et y mourut le 6 avril 912. Il a laissé divers ouvrages dont le plus connu est son *Martyrologium*, terminé, comme il le dit lui-même, vers l'an 894. Notker fit entrer dans cet écrit beaucoup de notices, qui manquaient aux Martyrologes de Raban-Maur et d'Adon de Vienne. Mabillon dit le plus grand bien de Notker dans les *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, t. VII, pp. 11 et suiv. ; Cf. *Histoire littéraire*, etc., t. VI, pp. 134 et suiv. ; D. Rémy Ceillier, réédit. Bauzon, t. XII, pp. 763 et suiv.)

† VIII Calendas Novembris.

Petragoricis civitate, Sancti Frontonis, qui a Beato Petro Apostolo episcopus ordinatus, cum Gregorio presbytero ad predicationem Evangelii mittitur, qui magnam civitatis gentem ad fidem et professionem Christi convertit, eumdemque comitem suum Georgium in itinere defunctum superposito illi baculo Apostoli Petri resuscitavit a mortuis et in pace quievit.

(*B. Notkeri Balbuli Sancti Galli monachi Martyrologium,* dans la *Patrologie latine de Migne*, t. CXXXI, col. 1163.)

Digitized by Google

§ 4. — Flodoard.

Flodoard ou Frodoard, né à Epernay en 894, doyen de Cormicy et ensuite de Coroy-lès-Hermonville, puis abbé de Saint-Basle en 951, mort chanoine de Reims en 966, est l'un des plus remarquables écrivains, sinon le plus remarquable, des Gaules au x^e^ siècle. Il a laissé une *Histoire de l'Eglise de Reims*, une chronique sous ce titre : *Chronicon rerum inter Francos gestarum*, un récit des Translations du Corps de Saint Rémy, et surtout un recueil de poésies ou mieux d'histoires écrites en vers. Dans ce dernier recueil figurent quatorze livres sur les *Triomphes* et les *Martyrs d'Italie*. C'est dans cette série... *De Christi triumphis apud Italiam....* que se trouvent les vers suivants :

† *De discipulis Apostolorum.*

Isthinc beati et gloriosi principes
Plures leguntur ordinasse præsules,
Ad prædicanda clara Christi insignia
Diversa mundi destinandos per loca;
Quorum profecti competunt in Gallias
Trophimus, Sabinianus, ejus et comes
Potentianus, Fronto cum Georgio.

(*De Christi Triumphis apud Italiam,* dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CXXXV, col. 609; Cf. sur Flodoard, *Histoire littéraire,* etc., t. VI, pp. 313 et suiv.)

Digitized by Google

§ 5. — Vie de Saint Georges.

† Ad caput xvi. Georgii Frontonis socii hœc est Vita ex codice manuscripto. Vita Sancti Georgii primi episcopi Aniciensis, qui et Podiensis dicitur, cujus festivitas celebratur iv idus novembris (1).

Cum beatus Petrus princeps Apostolorum Romanæ Ecclesiæ cathedram regeret et teneret, erant in ejus collegio atque obsequio duo viri sanctissimi, vita et moribus inter plures ejusdem apostoli auditores probati. E quibus unus Fronto, alter vero Georgius vocabatur, uterque magistrum ab urbe Ierosolyma secutus. Et quoniam universalis pastor noverat eos fulgere eloquio atque doctrina, consecravit ambos et pontificali baculo sublimavit, destinavitque ambos ab urbe Roma ut occidentalibus populis, qui fidei Christi omnino adhuc expertes erant, æternæ vitæ dogmata, viamque salutis prædicarent. Ipsi vero non reluctantes, salutaribus monitis aggressi sunt injunctum sibi iter, licet multis pro charitatis affectu profusis lacrymis. Tertia quoque die devenerunt in quoddam oppidum juxta locum Volsini, antiquitus ab ipsa Volscorum gente situm, ibique benigne suscepti aliquamdiu habuere hospitium, prædicantes atque evangelizantes Catholicæ religionis salutare verbum. Interea dum ibidem demorantur, Georgius morbo gravatur nec plurimo interjecto tempore morte præoccupatur. Unde et Fronto tristis et mœstus effectus, concito gradu ad apostolum Petrum revertitur, pedibusque ejus prostratus flebiles voces ingeminat et pro reddenda defuncto vita lacrymabiliter implorat. Cui magister inquit : « Depone luctum, charissime, quo frustra afficeris, quia quem mortuum non

(1) Comme le lecteur peut s'en convaincre par la comparaison des textes, la *Vie* de Saint Georges donnée par *Médicis*, t. I, pp. 6-13, et celle que nous empruntons à l'ouvrage de l'évêque de Montpellier, proviennent de deux manuscrits différents de l'Eglise du Puy. (*Ed.*)

Digitized by Google

ignoras, vivere procul dubio gaudebis. Accipe ergo baculum hunc et virgam pastoralem, quam tecum deferens super corpus defuncti pone. Tunc invocata virtute Dei fiducialiter, jube ut a mortuis citius resurgat, et sic ad prædicandum Evangelium sanus et incolumis pariter tecum pergat. » Quibus omnibus, sicut Apostolus præceperat, jam peractis, surgere videt socium defunctum, pro cujus fletu amarissimo fleverat. Unde et in illa patria multi crediderunt in Christum, videntesque signa mirabilia tantæ virtutis, actorem glorificaverunt Deum. Prædicti vero Fronto et Georgius cœptam tenuerunt viam, semina vitæ æternæ, ubicumque commodum noverunt, spargentes. Aquitaniam tandem usque pervenerunt, moxque properantes ad quamdam Vallavensis comitatus urbem, quæ ob antiquitatis privilegia tunc temporis Civitas Vetula dicebatur, universum circa degentem atque contiguum populum convocaverunt prædicantes, atque fiducialius protestantes neminem salvari, neminemque posse limina vitæ ingredi, nisi in Christo renatum et sacri baptismatis fonte purificatum. Quod audiens multitudo gentilium, vel commorantium in urbe, vel etiam fama divulgante alias confluentium, fidem Domini nostri Jesu Christi cum omni devotione susceperunt, confractisque idolis atque emundatis ab omni sorde et cultu superstitioso fanis, ecclesiam Deo dedicaverunt. In hac autem præfuit Georgius episcopus, primus episcopus Velaunensium et magister egregius, qui fuit auditor quondam ejusdem Domini Jesu Christi et unus ex septuaginta duobus ejus discipulis : unde ad multiplicanda semina vitæ in eadem ecclesia ac regione a Frontone consocio ejus et collega est dimissus. Quo pacto Fronto venerabilis præsul non mediocriter verbo et doctrina, adiens urbem Petrocoricas, maximam multitudinem illius gentis ad Christum convertit, multisque miraculis clarus tandem in pace quievit.

His itaque gestis non cessat Georgius Velaunensium antistes sanctus arenti terræ spiritualia infigere sarcula, ac novellæ plantationis messem segetemque cum omni studio excolere, donec videlicet sata Deo incrementa donante, in altum consurgere et dignœ Deo messis fructum per divinæ religionis horrea cumulare. Tunc temporis erat quædam matrona nobilis, reverendi admodum vultus, provectæque ætatis, quæ domicilium sibi fecerat in quodam vico, sex fere milliariis a Civitate Vetula seposito, quem situm juxta fluvium Bornæ vulgaris lingua villam nuncupavit antiquitus, eo quod quondam

Digitized by Google

polleret frequentia pagensium ac pluribus tuguriis. Et quoniam hæc jam crediderat in Christum, edocta institutis S. Georgii, omnique exuta fuerat ritu gentili, audacter accessit ad pontificem, depromens ei quamdam ex ordine, quam frequenter viderat, visionem. « Pater, inquit, serenissime, olim gravabar incredibili ardore febrium, et quia biduo interposito quædam quasi remedia sentiebam, quarta die angebar plurimum, jamque cum diu affecta morbo essem proxima morti, quidam, ut videbatur, de salute mea sollicitus, nocte in cubiculo soporanti mihi astitit dicens : « Surge velociter et cacumen istius montis ascende, quem majores vestri græco sermone dicunt Anitium, vos autem quasi propriæ nationis vocabulo dicitis Podium; ibi enim videbis magnæ visionis mirabilia, et si fideliter accesseris ac devote credideris, illico restitueris pristinæ sanitati. » Fateor itaque tibi in rei veritate, expergefacta surrexi, præcedente quoque ac subsequente me familia, sicut indictum mihi fuerat; vix et cum magno labore prædicti montis cacumen expetii, et procul mihi obsequentibus positis sola ad lapidem in modum altaris sculptum, qui in editiori loco est situs, devotissime accessi, et quia utroque labore infirmitatis videlicet atque itineris satis affecta fueram, statim obdormivi. Tunc circa lapidem illum admirans intueor maximam frequentiam Angelorum ac supernorum civium, desuper vero quamdam regiæ majestatis ac potestatis dominam, vultu quidem atque habitu, omnique venustate decoram. Cumque rogare cœpissem quæ esset vel quo nomine diceretur tantæ autoritatis regina, quidam ex circumstantibus, familiarem se mihi præbens, sic exorsus est: « Scito hanc esse totius mundi Dominam, Virginem Mariam, Genitricem Dei Omnipotentis, quæ ideo tibi in hoc monte voluit innotescere, ut scias eam locum istum velle tueri ac defendere, velut quodam dilectionis privilegio sibi specialiter præsignare. — Unde ut certa efficiaris super his quæ tibi pronuntio, ne dubites te diu quæsitæ sanitati reddendam esse continuo. » Præ gaudio itaque evigilans sana surrexi, ac debitas Deo et Virgini Mariæ gratias rependens, nunquam postea eadem incommoditate infirmitatis laboravi, sed plura miranda ibidem rediens sæpissime vidi. » Hæc autem sanctus antistes Georgius audiens, diu revolvit in animo ac mente præsagit, pronuntiat maximam Dei visitationem futuram esse in prædicto Podio. Unde et multoties recitat illud mirandum in sermone habito ad populum. Jubet tamen spinea corona prædictum locum circumdari, nè immundi homines vel pe-

Digitized by Google

cora, si improvide accesserint, morte damnarentur horribili. Interea dum templum ibidem erigere præmeditatur, subtractus ab hominibus in cœlesti regno sublimatur.

Sanctus itaque Georgius proto-præsul Velaunensis, qui nunc Aniciensis diœcesis appellatur, sedem suam habuit in Civitate Vetula sæpius memorata, quæ ob antiquitatis privilegia tunc temporis Civitas Vetula vocabatur. In eadem quoque civitate post multa virtutum opera migravit ad Christum quarto idus novembris, ibique corpus ejus sepultum fuit in ecclesia quam ipse prius in honore Beatæ Virginis dedicavit. — Prædicta autem Civitas Vetula, mutato postmodum nomine, hodie nuncupatur villa Sancti Pauliani a nomine dicti Sancti, qui fuit episcopus ibidem, ubi corpus ejusdem Sancti Pauliani in ecclesia intitulata suo nomine requiescit. Distat autem Sancti Pauliani villa a Podio Aniciensi duabus fere leucis aut quasi sex milliariis. Postmodum vero processu temporis dicitur fuisse translatum corpus Sancti Georgii a prædicto loco Sancti Pauliani apud Anicium civitatem per episcopum Aniciensem Norbertum nomine, qui fuit frater comitis Pictavensis, Aquitaniæ ducis, et in quadam ecclesia ipsius Sancti Georgii intitulata nomine ossa ejus esse in quodam vase lapideo, retro altare, canonici ejusdem ecclesiæ asseverant, et scripturam ibidem legunt et ostendunt translationis hujusmodi seriem et ordinem continentem : ejusdem translationis memoria XI Calend. Januarii ibidem agitur celebris et festiva. Verumtamen canonici S. Pauliani, clerusque ac populus loci ejusdem corpus Sancti Georgii memorati adhuc se habere contendunt in proprio tumulo et in ecclesia ubi fuit primitus tumulatum, ibique sepulcrum ejus juxta altare prominens ostenditur et devotione consona veneratur. Fiuntque ibidem ejus meritis crebra in infirmitatibus miracula sanitatum, festumque ejus recolitur quarto idus novembris. — *Hæc ex gestis quæ habentur in ecclesia Aniciensi excerpta sunt et collecta.*

(*Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum*, etc., de François de Bosquet, 2e partie, pp. 13-17, Paris, 1636.)

Digitized by Google

§ 6. — Translation du siège épiscopal.

† Ad Caput xxxv. Georgii Vellaunensis Vitæ scriptor ejus sedis sub Cornelio Romano translationem factam fuisse eadem fide narravit. Quam, ne obstinatissima hodiernorum hominum opinio desideret, hîc describimus : De Translatione Sedis ac Dedicatione Ecclesiæ et Altaris Beatæ Mariæ de Podio Aniciensi (1).

Post obitum itaque Sancti Georgii memorati plures in episcopatu Aniciensi religiosi ac sancti viri successerunt, qui quamvis essent moniti eadem visione, ecclesiam tamen quam primus pontifex Vellaunensis Gregorius ab ipso Apostolorum principe Petro missus fundaverat atque dedicaverat, relinquere noluerunt, ideoque nec cathedram episcopalem alió transferri permiserunt. Evoluto autem plurimo tempore præfuit Vellaunensi Ecclesiæ Evodius, vir quidem strenuus ac religiosus, præpotens in sæculo, omnique pietate præcellens. Et quoniam utraque, divina scilicet atque humana sapientia, hunc virum illustraverat, discretio quoque summa virtutum necnon humilitas eumdem carum universo gregi suo atque sublimem fecerat, Dei providentia disponente, suadet ergo Pontifici memorato ut in designato loco de Podio transferat sedem universus populus multiplici signo atque diversis visionibus perterritus, et commotus ne patriam scilicet illam devastet Dei judicium atque irremediabilis contagii morbus. Quin etiam quædam sanctimonialis femina, illustris genere ac probitatis studio non ignota, accedens ad eum in conspectu circumstantis ecclesiæ dixit : « Non dedigneris, sanctissime præsul, accomodare fidem verbis meis, quoniam quædam certissima referam jam tibi, sicut ipsa omni exclusa ambiguitate erroris videri merui. Paralytica, inquit, imbecillitate ac febris ter-

(1) La *Translation* publiée par de Bosquet, quoique présentant certaines de différences avec le texte de *Médicis*, t. I, pp. 13-16, semble néanmoins provenir de la même source. (*Ed.*)

Digitized by Google

tianæ ardore quondam ægrota fueram, et quia totius spem recuperandæ salutis in Beata Virgine Maria posueram, omnem medicantium curam contemptui habebam. Non immemor ergo mei gloriosa Virgo assistens mihi dormienti in cubiculo ait : « Surge, ne moreris « hic diutius et Anicii montis juga conscende velocius, quoniam « ibi sanitatem illico promereberis et læta ad propria redire poteris. » Excitata quidem a somno nullam moram sustuli, sed summitatem præfati montis expetens, ante illum lapidem ad instar altaris prominentem, accensis multis luminaribus, diu prostrata jacui. Circa medium autem noctis, cum omnis familia mea esset dedita sopori, ego vero pernoctans adhuc intenderem orationi, vidi Beatam Mariam Virginem assidentem lapidi, circa quam Angelorum multitudo et Virginum aderant chori. Tunc jubens nunc vicinius adesse dixit : « Ecce frequens oratio tuæ devotionis liberavit te ab omni vinculo in- « firmitatis. Totius ergo salutis auctori Domino scilicet Jesu Christo « dignas gratias ne cesses agere, meoque beneficio hanc retributionis « vicem impende. Alloquere pontificem Evodium et intima ei ut « jubeat mihi incunctanter hîc fieri templum, sciatque populum mul- « tum hîc promeriturum maximum salutis consilium, necnon et « veniam suorum peccatorum. » Ecce, inquit sanctimonialis, nolo esse rea voti ac mandati, fideliter tibi refero quod cælestis mihi jussit regina. Ne autem quicquam ambigas prædictorum, sanam atque incolumen pro testimonio me prævales intueri. » Quo audito non immerito vir sanctus Evodius gaudet, indictoque jejunio triduano, eodem ordine, tandem et ipse per omnia edocetur affatu angelico, unde pollicetur se cuncta facturum quæ audiverat, et transferre sedem episcopalem, sicut universa fidelium devotio postulaverat; salubri usus consilio, Romanum mox adit Pontificem, et referens ei prædictæ visionis ordinem, supplex efflagitat eumdem tanti negotii testem fieri et actorem. Qui dum super hoc tractaret et pollicitus esset, divina disponente clementia, cœlitus est monitus, ut ob reverentiam gloriosæ Virginis Mariæ per omnia faveat petitionibus Evodii episcopi. Tunc Papa Romanus Cornelius convocat Evodium et cumulat eum magnis donis, et muneribus Sanctorum etiam quæ a Deo quæsierat carissimis pignoribus. Super hæc autem omnia, ut in Ecclesia Aniciensi ædificanda vel apostolica authoritas non deesset, associat episcopo Vellaunensi quemdam familiarem suum nomine Scrutarium, Romani ordinis senatorem, doctissimum totius artis peritia,

Digitized by Google

nec mediocriter instructum artificem, videlicet maximum scientia et sermone facundum, cui præcipit et summa cum charitate obsecrat ut pro reverentia Sanctæ Mariæ Virginis injunctum laborem sustineat, et vice sua atque apostolica auctoritate Evodio per omnia faveat, quatenus in perficiendo tanto opere vel in transferenda episcopali sede, a nullo molestiam sentiat. Sic ergo ad patriam Vellaunensem episcopus cum gaudio revertitur, quem Romanæ Ecclesiæ apocrisarius, doctorque præcipuus Scrutarius comitatur. Tandem ad montem Anicii perveniunt, tentoriaque, ut ibi hospitari possent, erigunt, dicentesque quod nec longius nec alió divertere debuissent, donec quem res effectum haberet certius vidissent. Eadem vero nocte plurima nix supra montem illum tantummodo, sed non in tempore suo, cecidit. In cujus superficie quo in loco, quo ambitu, quo protensu ecclesia deberet fieri, divina dispensatio præsignavit. Facto mane, juga montis simul petunt, nivemque eo tempore cecidisse admirati sunt, sed curiosius hoc revolventes, ac conformandi templi stigmata in nivea crepidine intuentes, pleniter gratulati sunt. Tunc summa cum auctoritate jubet Scrutarius ille apostolicæ legationis actor egregius, ut in nomine Dei ac præcelsæ Virginis Mariæ ecclesiæ fundamenta illic facerent, quo signa divinitus impressa etiam prelucerent. Quo pacto tandem jactis cum diligentia fundamentis, parietes erigunt, ecclesiamque miram atque elegantem, annuente Beatissima Virgine Maria, cum omni prosperitate perficiunt. Interim quoque dum insistunt cœpto operi, sæpissime merentur Dei Genitricem cohortantem eos Evodius atque Scrutarius intueri.

Ad ultimum vero, perfecta totius ecclesiæ fabrica, consilium ineunt ut Romam peterent, ac Sanctorum reliquias inde deferrent, quin etiam, si fieri posset, ipsum Apostolicum ad dedicationem templi secum adducerent. Proficiscentes ergo et ab Aniciensi monte quasi milliario uno eminus positi invenerunt quosdam seniores albis indutos stolis, omnique venustate vernentes (1), quos cum rogassent qui, vel unde, vel quo tenderent, dixerunt se esse legatos Romani Pontificis missos Evodio præsuli atque Scrutario senatoriæ dignitatis viro, cum magnis ac tota cum veneratione colendis reliquiis. « Ego, inquit Evodius, licet indignus, illius ecclesiæ quam petitis dicor

(1) Le texte de de Bosquet porte *venerantes* : il faut corriger par *vernentes* ou peut-être par *venerabiles*. *(Ed.)*

Digitized by Google

episcopus. Ecce adest carissimus patronus meus ac frater noster Scrutarius, cui quondam ab ipso tutore nostro, ne quid apostolicæ auctoritatis nobis contra livorem æmulantium deesset, sum commissus; qui, quantum erga custodiam nostri beneficii præstiterit vel quanta sedulitate nobis obsequutus fuerit, præsens dies narrationi non sufficit, unde si quid veneratione dignum deffertis, mihi reddite, ac deinde nobiscum euntes montem, in quo sita est ecclesia, conscendite. Non ita, aiunt seniores, decernimus fieri ut dicitis; sed pontifex accipiat hæc duo scrinia cum reliquiis, et quantæ reverentiæ vel cultus sint discant (corr. discite) his perlectis litteris. Nec oportet nos quicquam cum festinatione modo agere, sed moleste et cum omni tranquillitate hæc disponere. Quin etiam, nudatis pedibus humiliter et summa cum devotione, sanctarum reliquiarum sanctissima pignora ad propriam ecclesiam deferte. Nos quoque non lento gradu vos præire volumus et regressum nostrum ac tantæ visitationis donum obviam vobis venientibus fideliter recitabimus. »

Seniorum monitis atque jussibus non distulit parere Evodius, sed lœtissime ac glorianter susceptis reliquiis præparat se humiliter cum omni grege suo, pedibus, sicut jusserant, denudatis. Tunc perfusus genas cum lacrimis, gaudioque plenus, pontificalibus inibi reverenter induitur vestimentis, sicque decantans dignas Deo laudes et Beatæ Virgini Mariæ ad propriam sedem cum hymnis et canticis remeat pater cum suis. Properantes vero ad limina templi, januam obfirmatam inveniunt. Sed quia mox ultro reseratur ac per se patescit, in laudem Dei prosiliunt. Intro quippe euntes et ad propitiatorium usque progredientes, altare illud venerandum sacri olei liquore perfusum, atque benedictione angelica consecratum conspiciunt, nam angelicæ manus signum super crepidinem altaris in eadem olei perfusione erat insignitum. In circuitu quoque litterarum apices erant ex eodem liquore exarati, demonstrantes ac pleniter edocentes ordinem atque effectum tanti miraculi. Cognoverunt ergo Evodius atque Scrutarius, dum hoc perlegerent, quod ipsi totius ecclesiæ corpus, sicut moris est, in cæteris dedicare debuissent, cum venerandi tantum altaris lapidem, ac superpositam aram angelica benedictione, Sanctæ Mariæ Virginis auctoritate consecratam, sine dubio credidissent. Quin etiam ne ulla in tanto miraculo cuiquam hæreret dubietas, mirantur per parietes templi accensas tercentum ac bis senas candelas, unde et ipsi mox ecclesiam absque dilatione,

Digitized by Google

sicut scriptum noverant, dedicaverunt, ac reliquias quas a senioribus acceperant, reposuerunt, et insuper celebratis missis Dedicationis festum annuatim solemniter agi v idus julii decreverunt.

Tunc sub voto firmat ille apostolicæ legationis vir Scrutarius, dicens quod nulla dignitate, nullaque transitoria ambitione unquam discederet ab ipsis ædibus, in quibus ipse toties gratiam visitationis Virginis Mariæ fuisset expertus, aliquamdiu ergo fuit cum præsule Evodio, post decessum vero Sancti Evodii in Aniciensi sede Scrutarius episcopus eligitur et ab universis pater patriæ proclamatur. Unde quia senator quondam fuerat et unus ex Romanæ Ecclesiæ cardinalibus, papam suum consuevit eum dicere Aniciensis populus. Facta est autem prædictæ sedis translatio et Ecclesiæ Aniciensis dedicatio, favente et annuente (sicut præmittitur) Cornelio Papa, qui cœpit anno Domini CCLII, seditque annis duobus.

(*Ecclesiæ Gallicanæ Historiarum*, etc., de François de Bosquet, 1636, II[e] partie, pp. 109-114 : Cf. *Le Clergé de France* de Hugues Du Tems, Paris, 1775, in-8°, t. III, *Pièces justificatives*, p. 109.)

---

§ 7.

Il ne saurait entrer dans notre cadre de donner toutes les pièces relatives à cette grande question de l'*Apostolicité* des Églises de France. On ferait une bibliothèque avec les livres, traités, brochures, articles, que souleva aux XVII[e] et XVIII[e] siècles et qu'a provoqués encore de nos jours ce problème de la date de notre évangélisation nationale. Nous ne pouvons même pas fournir tous les documents qui intéressent l'*Apostolicité* de notre propre Église : ce serait du reste faire double emploi avec plusieurs ouvrages où se trouvent ces documents. Nous avons dû nous con-

Digitized by Google

tenter de reproduire sur l'*Apostolicité* de l'Eglise vellave les titres primitifs ou fondamentaux, et pour les Preuves postérieures au x^e^ siècle nous renvoyons à nos auteurs du crû : les PP. Théodose et de Gissey, le Frère Théodore, Médicis, etc. Nous signalons d'une manière spéciale le petit mais excellent livre du P. Matharan : *Les Traditions chrétiennes sur Saint Georges,* etc., et les *Actes* de Saint Front, par le P. Jean Van Hecke, dans les *Acta Sanctorum BB,* Palmé, Paris, 1863, t. XI du mois d'octobre, pp. 392 et suiv.

La question toujours indécise de l'époque où le Velay reçut de Saint Georges la foi chrétienne n'est encore si loin d'une solution définitive, que parce qu'à notre sens elle est mal posée et ne cesse de tourner dans le même cercle de textes ressassés et d'affirmations contradictoires. Nous avons essayé pour notre compte de fournir au problème quelques éléments, non point neufs et originaux mais d'une portée plus directe, en adoptant la méthode *a priori*. Nous nous proposons surtout de démontrer que la venue de Saint Georges en Velay au premier siècle de notre ère est d'accord avec les certitudes générales de l'histoire et les résultats positifs de la science actuelle, mais nos réflexions sur ce point capital excèderaient l'espace qui nous a été octroyé et c'est à une étude sur l'*Evangélisation vellave* que nous consacrerons nos premiers loisirs.

CHARLES ROCHER.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION 1
PIERRE ODIN 1
MATHURIN DES ROYS 33
THÉODOSE DE BERGAME 107
DOM CLAUDE ESTIENNOT 257
APPENDICE 361
I. — Ruessio ou Revessio 363
II. — Géographie, gouvernement et administration du Velay gaulois et gallo-romain 382
III. — Textes primitifs invoqués par les Grégoriens contre l'apostolicité des Églises des Gaules 503
IV. — Textes primitifs pour l'apostolicité de l'église du Puy 518

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA

Page II, ligne 9. Au lieu de *Desroys*, lisez *des Roys*.
— — note, ligne 1. Au lieu de *Paris, 1879.*, lisez *Paris, 1879,.*
— III, ligne 15. Au lieu de *Oddo*, lisez *Odo*.
— VI, note 2, ligne 2. Au lieu de *réédition Palmé, Mai.*, lisez *réedition Palmé, Mai,.*
— X, ligne 4. Au lieu de *caractètes*, lisez *caractères*.
— — note, ligne 6. Au lieu de Il *Peregrino*, lisez *Il Peregrino*.
— XI, ligne 19. Au lieu de *nous avons point*, lisez *nous n'avons point*.
— XIV, note 2. Au lieu de *V^os*, lisez *V^ls*.
— XVII, note, ligne 1. Au lieu de *Oddo*, lisez *Odo*.
— XIX, ligne 1. Au lieu de *cru*, lisez *crû*.
— XXIV, ligne 9. Au lieu de *Sanita*, lisez *Santa*.
— XVIII, ligne 6. Au lieu de *trois*, lisez *deux*.
— — note 1. Au lieu d'*Oddo*, lisez *Odo*.
— XLVI, note 1, ligne 1. Au lieu de *las apparences*, lisez *les apparences*.
— XLVII, note, ligne 31. Au lieu de *verroux*, lisez *verrous*.
— LIV, note 2, ligne 9. Au lieu d'*Oddo*, lisez *Odo*.
— LIX, ligne 6. Au lieu de *Labruyère*, lisez *La Bruyère*.
— LX, ligne 4. Au lieu de *tels d'Herbelot*, lisez *tels que d'Herbelot*.
— LXVII, ligne 17. Au lieu de *Saint-Faron de Reims*, lisez *Saint-Nicaise de Reims*.
— — ligne 18. Au lieu de *Fiacre de Meaux*, lisez *Faron de Meaux*.
— LXVIII, note, ligne 1. Au lieu de *Jean-François*, lisez *Jean François*.
— LXXI, note 3, ligne 3. Au lieu de *1604*, lisez 1640.
— LXXXVI, note 2. Au lieu de *Vigneul*, lisez *Vigneuil*.
— LXXXIX, ligne 5. Au lieu de *Michel-Félibien d'Avaux*, lisez *Michel Félibien d'Avaux*.
— CXII, ligne 30. Au lieu de *Poncio*, lisez *Pincio*.
— CXXXI, ligne 18. Au lieu de *Monumenta Historiæ Germanica*, lisez *Monumenta Germaniæ historica*.
— 8, note. Ajoutez *(Edit)*.
— 13, ligne 6. Au lieu de *fervente*, lisez *fervente*.
— 18, ligne 2. Au lieu de *Coussac*, lisez *Coursac*.
— — ligne 22. Au lieu de *consacrée*, lisez *consacré*.
— 33. Au lieu de MATHURIN DESROYS, lisez MATHURIN DES ROYS.

Digitized by Google

— 117, ligne 4. Au lieu de *Prèlat*, lisez *Prélat*.
— 128, ligne 23. Au lieu de *Mostre Dame*, lisez *Nostre Dame*.
— 165, note, ligne 1. Au lieu de *Erançois*, lisez *François*.
— 187, ligne 26. Au lieu de *mil cenq cents*, lisez *mil cinq cents*,
— 215, ligne 14. Au lieu de *prsonnier*, lisez *prisonnier*.
— 223, note, ligne 4. Au lieu de *revéla*, lisez *révéla*.
— 225, ligne 4. Au lieu de *Euesehé*, lisez *Euesché*.
— 261, ligne 8. Au lieu de (7 ?), lisez (7).
— 365, ligne 32. Au lieu de *Conbrousse*, lisez *Combrousse*.
— 370, ligne 23. Après *licentia*, ajoutez, t. V.
— — ligne 25. Au lieu de *scriblt*, lisez *scribit*.
— 382, ligne 17. Au lieu d'*un corps*, lisez *un corps*.
— 385, note 1, ligne 1. Au lieu de *Saltu*, lisez *saltu*.
— — note 3, ligne. Au lieu de *Breviarum*, lisez *Breviarium*.
— 392, ligne 14. Au lieu *à la cité*, lisez *à la cité libre*.
— 400, ligne 26. Au lieu de *maitre*, lisez *maître*.
— 401, lignes 10 et 27. Au lieu de *Barbouilloux*, lisez *Bourbouilloux*.
— 402, lignes 12 et 15, *id.*
— 409, ligne 5. Au lieu de *En ades*, lisez *Huc ades*.
— — note, ligne 3. Au lieu de *Aubè*, lisez *Aubé*.
— 415, ligne 20. Au lieu de *doué*, lisez *doté*.
— 419, lignes 7 et 25. Au lieu de *jureducundo*, lisez *juredicundo*.
— 441, ligne 17. Au lieu de *quelquesuns*, lisez *quelques uns*.
— 443, ligne 18. Au lieu de *garrotés*, lisez *garrottés*.
— 446, ligne 4. Au lieu de *on*, lisez *ou*.
— 451, note 4. Ajoutez *p. 425*.
— 461, ligne 16. Au lieu de *la Bigorre*, lisez *le Bigorre*.
— 498, ligne 22. Au lieu de *famense*, lisez *fameuse*.
— 502, note 1. Au lieu de *Podiense*, lisez *Podienses*.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04919 2613
Filmed by Preservation CIC

Digitized by Google

Digitized by Google